

Date de dépôt : 25 novembre 2020

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2021 (LBU-2021) (D 3 70)

Seconde partie

(Rapports des sous-commissions)



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

SOUS COMMISSION PROJET DE BUDGET 2021

RAPPORT SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A : AUTORITE ET GOUVERNANCE
Grand Conseil

30 octobre 2020

Commissaires :
 Françoise Sapin
 Alberto Velasco Rapporteur

Procès-verbaliste : Raphaël AUDRIA

Assistent	Fonction
KOELLIKER Laurent	Secrétaire général
RENFER Irène	Secrétaire générale adjointe
CLAVIEN VECCHIO	Responsable finance et ressources humaines
Natacha	

Annexes

Publication du projet de budget 2020 : A01 Grand Conseil

Documents distribués en séance

Demande d'amendement du Grand Conseil – amendement technique

En préambule M. KOELLIKER note qu'il y a un changement important et un autre un peu plus anecdotique. Il relève que le premier changement réside dans les 100 000 francs qui vont être dédiés à la traduction en langue des signes. Il explique que le sujet avait été évoqué l'année dernière et qu'il était prévu 200 000 francs au budget et que pour une année complète, cela varie entre 300 000 et 350 000 francs.

Une commissaire comprend donc qu'il y a un rajout de 110 000 francs incluant la tva, et M. KOELLIKER acquiesce et précise que cette somme a été prise sur des rubriques moins utilisées, c'est-à-dire sur la rubrique concernant la prestation de serment du Pouvoir judiciaire à hauteur de 50 000 francs et le reste sur des postes concernant le budget du secrétariat général, comme 10 000 francs à la rubrique imprimés et publications, 10 000 francs sur les frais de déménagement et les frais de courriers et 25 000 francs sur l'entretien du matériel informatique notamment parce que le SGGC n'est pas obligé d'entretenir le vote électronique puisque le Grand Conseil siège dans des salles à l'extérieur. M. KOELLIKER note cependant que c'est un montant qui sera utile lorsque le Grand Conseil retournera à l'Hôtel-de-ville et qu'il faudra payer le matériel informatique de la salle.

Ensuite, M. KOELLIKER explique qu'ils ont réussi à trouver ces 100 000 francs en interne pour qu'il n'y ait pas d'augmentation de budget pour l'année prochaine.

Proposition d'amendement

M. KOELLIKER distribue et commente la proposition d'amendement technique qui est décrite comme plus anecdotique et qui concerne le Bureau interparlementaire de coordination (BIC) et dont le secrétariat est tenu par Genève pour les cantons en suisse romande. Il note que les cantons romands ont souhaité augmenter le budget des dépenses générales de 2000 francs. Dès lors, le Bureau propose une augmentation de 2000 francs compensée par la participation des autres cantons à hauteur de 1550 francs, ce qui laisse une différence de 450 francs qui sera pris sur le budget du secrétariat général.

Une commissaire demande si les 2000 francs sont déjà dans ce budget et M. KOELLIKER répond que ce n'est pas le cas d'où l'amendement technique.

Chantier de la salle du Grand Conseil

L'autre commissaire se dit étonné par la durée du chantier de la salle et par le retard pris. Il demande si le Secrétariat général contrôle l'avancée du chantier.

M. KOELLIKER rappelle qu'il y a eu deux retards, un premier retard de 6 mois dû à un choix opéré par le département malgré l'opposition du SGGC et qui généré trois recours à la chambre qui ont par ailleurs tous été perdu par le département.

Concernant les problèmes de vibrations et qui aurait engendré d'autres retards, M. KOELLIKER répond que cela n'a pas induit de retard. Il précise que par la suite, il y a eu la première vague de coronavirus, ce qui a engendré trois mois d'arrêt et ensuite une reprise avec des mesures sanitaires ce qui a engendré encore 3 mois supplémentaires de retard. Il constate qu'aujourd'hui, il y a la seconde vague et que le département qui s'était toujours engagé à une livraison en décembre 2021 commence à dire qu'il faudrait que le SGGC prenne ses dispositions pour avoir des solutions de rechange pour le premier trimestre 2022. Ensuite, M. KOELLIKER souligne qu'il demande à ce qu'ils réfléchissent déjà maintenant à des mesures Covid dans la salle, car la distance sociale n'est pas garantie dans cette nouvelle salle. Il pense notamment à la solution utilisée à Berne (panneau de plexiglas). Il note que l'aspect positif de cette situation est qu'il n'y a pas de dépassement.

Un commissaire demande quelles sont les solutions de remplacements, et M. KOELLIKER répond qu'il y a un contrat qui a été signé avec l'OMM qui précise que le GC pourra y siéger jusqu'à la fin du chantier.

Crédit d'ouvrage

La commissaire aborde le crédit d'ouvrage 1011472 et demande si les crédits informatiques y sont inclus,

M. KOELLIKER répond que c'est la tranche pour l'équipement mobilier ainsi que l'informatique s'y trouve aussi. Il précise que ce montant est inclus dans le montant total du crédit.

Logistique et plénière

Un commissaire a deux demandes particulières et demande s'il est possible d'avoir une imprimante à disposition sur place au Grand Conseil.

M. KOELLIKER répond qu'il n'est pas possible techniquement d'avoir une connexion directe entre les ordinateurs des députés et une imprimante, mais que si un député souhaite imprimer quelques pages d'un rapport, il peut s'adresser à M. Thorens.

Ensuite, il constate que les ordres du jour sont bien faits et souligne la qualité d'ACCORD, mais relève qu'il est difficile de retrouver les convocations dans sa boîte mail et demande s'il est possible d'avoir l'ensemble des convocations des commissions dans ACCORD, notamment en cas de remplacement.

M. KOELLIKER répond que cela n'est pas possible, car le député est convoqué en tant que membre titulaire de la commission. Si un député devait se faire remplacer, c'est à lui ou à l'assistant parlementaire de faire suivre les informations utiles. Il précise toutefois qu'un projet est en cours pour mettre les ordres du jour à dispositions des députés titulaires d'une manière automatique, mais qu'en raison du Covid, ce projet a pris du retard, car il a fallu redéployer les forces en interne pour assurer notamment le fonctionnement des commissions.

Assistance et Problème Covid

Le commissaire remarque qu'il faut 100 députés élus pour que la Grand Conseil puisse siéger, il constate que dans certains cas, à cause de la pandémie, certains députés seront empêchés de siéger par le fait d'une quarantaine et/ou un isolement. Il constate également quand dans son groupe, hier soir, il n'y avait même pas la possibilité de remplacer les députés manquants. Il demande si cela ne pose pas un problème institutionnel du fait que la représentativité des groupes serait prétéritée par une décision administrative.

M. KOELLIKER répond qu'il n'y a pas de quorum pour le Grand Conseil, il précise que la règle est qu'il faut y avoir 100 députés qui ont prêté serment. En s'appuyant sur les absences de hier, il constate que les absences étaient également réparties entre la gauche et la droite et note que certaines absences n'étaient pas dues à des quarantaines ou des isolements.

Le commissaire se pose la question du cas où un groupe ne pourrait plus assurer sa représentation à cause de la pandémie. Il demande si un vote par groupe a été envisagé.

M. KOELLIKER répond que cela n'est pas possible à Genève contrairement à ce qu'il se fait en France. Il remarque que dans un cas particulier, comme le vote d'un budget déficitaire, où il faut 51 voix au minimum, et qu'il ne devait y avoir que 50 députés de présent à cause de cas de quarantaines et/ou isolements, cela ne vaudrait peut-être pas la peine de se réunir. Dans tous les cas, et si cela devait arriver, le Bureau fera son analyse le moment venu.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Bureau du Grand Conseil

Concerne: PL 12779

TEXTE

Politique publique : A Autorités et gouvernance

Programme : A01 Grand Conseil

CR:	11030100 Bureau interparlementaire de coordination (BIC)		
Nature :	31 Autres frais	+ CHF	2'000
Nature :	43 Autres revenus divers d'exploitation	+ CHF	1'550
CR:	11020100 Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)		
Nature :	31 Autres frais	- CHF	450

Exposé des motifs:

Le BIC a souhaité augmenter de CHF 2'000 le poste relatif aux frais liés aux commissions interparlementaires d'examen, portant son budget 2021 à CHF 50'000 au lieu de CHF 48'000. Cette augmentation sera compensée par une hausse de la participation des autres cantons romands de CHF 1'550 ainsi que par une baisse des dépenses du SGGC de CHF 450 (représentant la contribution de Genève). Il s'agit donc d'un amendement purement technique sans incidence budgétaire.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

COMMISSION DES FINANCES

Sous-commission Projet de budget 2021

Rapport sur la politique publique A – Département présidentiel

lundi 26 octobre 2020

Commissaires :

Françoise Sapin
Alberto Velasco Rapporteur

Procès-verbaliste : Virginie Moro

Personnes auditionnées

Anne Emery-Torracinta	Conseillère d'Etat
Michèle Righetti	Chancelière
Joëlle Hermann	Secrétaire générale adjointe

Annexes et documents distribués en séance

Néant.

Synthèse

En préambule, Mme EMERY-TORRACINTA indique, de manière générale sur la politique publique A, qu'en ce qui concerne les principaux écarts au budget, **il y a CHF 13,5 millions de charges en moins et une diminution plus modeste des revenus, soit de CHF 1,9 million**. En termes d'ETP, il y a un ETP de moins que l'année passée. Elle félicite Mme RIGHETTI.

Mme RIGHETTI indique qu'une partie du DDE participe aussi à l'effort. Au niveau du département présidentiel, il y a un transfert de charges permettant de ne pas les augmenter.

Mme EMERY-TORRACINTA relève que le programme A01 concerne le Grand Conseil.

A02

Sur le A02, le département indique qu'il y a un écart de CHF 8,4 millions en moins dans les charges qui s'expliquent essentiellement par la diminution de la provision de la caisse de pension des anciens magistrats et de la Cour des comptes. Il y a un transfert neutre d'un ETP au profit de la DAJ.

Une commissaire demande l'explication de la diminution en lien avec la caisse des magistrats et Mme RIGHETTI indique que cela concerne la baisse des provisions. En 2020, la provision était plus élevée, car quatre rentes potentielles arrivaient à échéance pour les magistrats qui ouvrent leur droit potentiel en décembre 2020 puisqu'ils auront fait 8 ans de législature. La provision est donc plus élevée en 2020 qu'en 2021, moment où elle baisse à nouveau, puisque le risque se réalise en 2020.



La commissaire constate que ça signifie qu'au moment où il y a le droit qui s'ouvre on provisionne en totalité. Elle demande si c'est une exigence d'IPSAS .

Mme HERMANN répond que c'est une règle de la caisse de pension et Mme RIGHETTI indique que ce sont des règles comptables. Elle propose de solliciter les explications précises pour le calcul de la provision.

La commissaire relève que le coût de l'État-major est à -18,7 %, Mme RIGHETTI indique qu'elle ne sait pas exactement à quoi correspond ce chiffre et Mme EMERY-TORRACINTA s'excuse de ne pouvoir répondre puisque la Directrice financière n'est pas là pour cause de maladie. La réponse sera envoyée aux députés.

Le rapporteur demande si cela signifie que l'État-major a diminué et Mme RIGHETTI indique voir qu'il y a CHF 314'000.- d'écart entre les budgets 2020 et 2021. Elle voit comme effet financier qu'il y a un poste en plus au niveau du personnel, ce qui est toutefois neutre au niveau du budget de l'État puisque le poste en plus sur ce programme-là vient d'un autre programme, et il y a le -1% appliqué de manière transversale.

Une commissaire a regardé dans le détail et constaté qu'il y avait une diminution sur la ligne 315, soit une baisse de CHF 1'000.-. Elle demande si c'est uniquement une question de provision.

Mme RIGHETTI répond que l'on a prévu de moins utiliser le budget sur l'entretien des meubles. Cela fait partie des baisses générales poursuivies.

A la suite de quoi, Mme SAPIN demande si des baisses ont aussi été prévues sur la ligne 31.

Mme EMERY-TORRACINTA répond que ce n'est pas le cas spécifiquement et Mme RIGHETTI répond qu'il est possible d'adapter selon les besoins.

Concernant la demande : si le budget est plus bas pour les publications, Mme RIGHETTI répond qu'il y a moins de publications du service de législation, car beaucoup de choses se font par Internet.

Un commissaire indique que si le Grand Conseil décide de ne pas voter le budget, cela fera moins de diminutions, ce qui est confirmé par Mme EMERY-TORRACINTA qui relève que ça impactera les lignes 30 et 36. Il s'agit d'une trentaine de millions de CHF de mémoire pour l'ensemble de l'État avec un plus grand impact sur les Départements avec beaucoup de collaborateurs. Dans chaque présentation des Départements, ils ont pu indiquer ce que ça sous-entendait.

A 03

Mme EMERY-TORRACINTA souligne que l'élément essentiel produisant une économie est le fait qu'il y aura beaucoup moins de votations l'année prochaine. Il y a donc une économie sur les lignes 30, 31 et 36.

Une commissaire demande si, sur la ligne 30, il y a bien le double effet, soit la diminution de 1% pour le personnel ainsi que le nombre restreint de jurés et d'auxiliaires pour les élections.

Mme RIGHETTI confirme. Elle précise que les auxiliaires pour les élections ne sont toutefois pas impactés par la diminution de 1%, contrairement aux structures fixes.

Un commissaire demande, s'agissant des dépouillements, pourquoi on ne centralise pas tout. Il donne l'exemple des dépouillements du dimanche matin. Il s'agit d'un bel exercice citoyen, mais



il s'est demandé pourquoi on ne procède pas de la même manière que pour les élections, c'est-à-dire en faisant des paquets des bulletins à envoyer dans les machines.

Mme RIGHETTI indique que ce serait faisable pour un dépouillement centralisé. Un dépouillement par lecteurs optiques n'est toutefois pas possible dans les locaux de vote, car il n'y a pas assez de machines et celles-ci sont fragiles. C'est une possibilité d'ouvrir des locaux et de faire le dépouillement généralisé le dimanche matin. Transférer le dépouillement serait techniquement faisable.

Le commissaire constate que ce sont désormais des croix sur les bulletins de vote et qu'il sera beaucoup plus facile de les lire avec une machine optique. Cela fera également gagner du temps.

Mme HERMANN souligne que pour les élections ce n'est pas possible, mais le commissaire précise que la différence pour les élections est de devoir envoyer son bulletin. Les locaux de vote n'ouvrent pas les bulletins pour les élections puisqu'ils sont envoyés à Unimail. Il faut donc se demander pourquoi on ne fait pas la même chose pour les votations.

Mme RIGHETTI prend la remarque puisque c'est faisable techniquement, que c'est plus rapide et qu'il y a un risque moins important d'erreurs. Elle n'avait pas étudié cette piste, car elle pensait que les gens étaient attachés au local de vote le dimanche matin.

Le commissaire souligne effectivement cet attachement. Cet exercice pour les citoyens doit être réservé, toutefois la suite du dépouillement peut se discuter.

Mme EMERY-TORRACINTA constate qu'il faudra voir si les communes sont preneuses de cette option ou pas.

A04

Mme EMERY-TORRACINTA relève que ce programme est plus complexe puisqu'il est à cheval sur plusieurs Départements. De plus, avec le tournus de la présidence du Conseil d'État, le Département présidentiel éclate tel qu'il existait, car certains services seront détachés. La promotion économique reste au DDE, la Direction des affaires internationales sera au DF, le service des affaires extérieures et fédérales reste à la Chancellerie et le projet d'agglomération sera au Département du territoire et une partie sera attachée à la G02, et le service des affaires communal sera attaché au DCS. Il y a eu une diminution au DDE d'ETP fixes, soit de 2,3.

Une commissaire indique que c'étaient essentiellement des postes à l'OCSIN.

Mme EMERY-TORRACINTA constate qu'un transfert a été fait du DDE au DCS et que 2,4 ETP fixes ont été transformés en agents spécialisés au DDE. Au service des affaires extérieures et fédérales, il y a un nouveau 0,5 ETP sur douze mois, ainsi que 0,6 ETP sur neuf mois au service de la solidarité internationale.

Mme RIGHETTI indique qu'il s'agit du contrôle de gestion pour tout appel de fonds des fonds fédéraux pour les projets d'agglomération. Lorsque le canton engage des projets sur des projets d'agglomération qui font l'objet d'un financement par la Confédération doit répondre à l'ensemble du mécanisme de contrôle de gestion. Il y a des processus assez lourds. Comme le service ne peut pas actuellement absorber l'ensemble de ce contrôle de gestion, ils font des mandats à l'extérieur. C'est pour cette raison qu'ils comptent financer ce poste par le projet d'agglomération ; c'est donc quelque chose qui va aller au DT chez M. HODGERS.



Mme RIGHETTI précise que la condition de ce poste est de pouvoir le faire financer par le projet d'agglomération, car on estime que c'est finalement à ce projet-là de financer l'appel des fonds fédéraux. Ils ont toute la responsabilité financière pour le suivi des ouvrages, pour le rendu de la bonne utilisation des montants pour les ouvrages effectués, etc. Ce sont des charges assez importantes, car la Confédération n'est pas commode avec ses mécanismes financiers. Il faut la plus grande rigueur et le service n'arrive pas à couvrir cette charge actuellement, raison pour laquelle ils externalisent. L'idée est cependant que ce soit entièrement financé par le projet d'agglomération. Ils attendent la confirmation par rapport à cela, raison pour laquelle il y a des revenus dans le budget.

Un commissaire demande si le service de lobbying est aussi rattaché à cela et Mme RIGHETTI répond que non. Le service de lobbying, ce sont trois attachées aux questions fédérales. C'est une activité vraiment en lien avec la députation genevoise à Berne et les Conseillers d'Etat. L'idée étant de faire le lien entre Genève et Berne pour prendre les meilleures décisions possibles. La liste de tous les mandats sur lesquels elles étaient engagées avait été transmise. Ces personnes ne travaillent que suite à des demandes du Conseil d'Etat. A titre d'exemple, un gros travail a été fait sur la politique d'apprentissage dans le cadre du Covid.

Mme EMERY-TORRACINTA confirme que beaucoup de lobbying a été fait auprès de M. Guy Parmelin et des chambres fédérales pour l'apprentissage. La collaboration se passe très bien.

Mme RIGHETTI relève que ce sont des va et viens entre Berne et Genève pour défendre nos intérêts. Elles travaillent également avec les autres cantons qui ont les mêmes intérêts que Genève pour obtenir des votes. Elles font toujours des notes au Conseil d'Etat, à sa demande, pour avoir toutes les informations.

Une commissaire demande si des financements ont été obtenus pour l'apprentissage, et Mme EMERY-TORRACINTA répond qu'ils ont obtenu CHF 5,2 millions du SEFRI, qui s'échelonne sur quatre ans, de manière à peu près équilibrée, pour les mesures proposées par le Conseil d'Etat. Le SEFRI est entré en matière sur toutes les mesures qui ne concernaient pas directement du salaire versé aux entreprises, ce qui n'est pas leur domaine. Cela a permis de ne pas demander certains postes sur le budget 2021. Ce n'est pas exclu qu'ils n'obtiennent pas plus par exemple dans le cadre de la formation des adultes en lien avec le taux de chômage qui va augmenter. Le rôle des lobbyistes est donc très utile notamment dans le cadre de l'apprentissage.

Un des commissaires est un peu gêné avec cette question de lobbying. Il donne l'exemple de la dernière commission des finances où une collègue a dit qu'il semblerait, d'après les lobbyistes à Berne, que l'« Affaire Maudet » impacte négativement tous les projets de Genève. Il est très gêné de voir que les lobbyistes se mêlent d'une histoire de Conseillers d'Etat, qui concerne les institutions. Que ces personnes soient chargées d'une mission administrative c'est une chose, mais ça ne doit pas être politique. Il s'est ouvert à la députation genevoise au national et il n'a pas un très bon retour quant à leur collaboration. Il constate que le terme de lobbying est très gênant pour l'Etat de Genève. Il faut un rapport assez transparent des liens que mènent ces personnes et un rapport clair et net de ce qu'elles font, pourquoi elles le font et de ce qu'elles obtiennent. Il serait intéressant qu'il y ait un rapport annuel des actions qu'elles ont menées.

Mme RIGHETTI répond que, s'agissant de l'« Affaire Maudet », elles ont été convoquées par le Président de la Confédération, au moment de l'« Affaire Maudet », en lien avec l'Escalade. Lors d'une séance, le Président du Conseil fédéral s'est ouvert à ces personnes avec une certaine émotion de ce qu'il se passait à Genève. Elles ne cherchent jamais à avoir un message politique, mais quand elles sont récipiendaires d'un message, elles rapportent ce point au Président du Conseil d'Etat. Leur rôle n'est effectivement pas de faire de la politique. Elle s'étonne, car elle n'a pas eu le même retour de la députation, étant donné qu'un déjeuner a été fait de même que deux



réunions. Elle rejoint toutefois le commissaire sur le fait que le terme lobbying est malheureux. Ce serait dommage pour elle de se priver de cette activité, car Genève serait le seul canton à ne pas avoir de personnes actives à Berne pour porter nos dossiers. Leur travail est de chercher des informations auprès des Départements, de consolider des notes validées par les Départements, qu'elles reportent à Berne où elles essaient de comprendre comment étaient les votes et ce qui a été dit. Elles ramènent cette information à Genève et regardent quelle est la stratégie à adopter. Leur activité est très cadrée par le Conseil d'État qui leur dit exactement sur quelle problématique elles doivent travailler. A sa connaissance, elles ne sont pas sorties du cadre. Elle sera toutefois attentive au retour de la députation.

Le commissaire indique qu'il s'agit tout de même de 3-4 postes. La confidentialité de leur mission est importante, bien qu'il ne remette pas en cause leur rôle.

Ensuite, la commissaire comprend que la A 04 concernait avant deux Conseillers d'État, soit MM. HODGERS ET MAUDET, mais n'a pas compris combien de personnes seraient désormais sur ce programme.

Mme EMERY-TORRACINTA indique qu'avec la présidence tournante, il y aura des changements et que le programme concernera différents Départements. Le Conseiller d'État en charge de la Présidence garde tout ce qui concerne la représentation protocolaire. Tout ce qui concerne la Genève internationale sera toutefois rattaché au DF et Mme FONTANET sera donc en charge. Le service des affaires fédérales sera rattaché à la Chancellerie, mais dépendra de M. DAL BUSCO. Ensuite, elle informe que les services qui avaient été ajoutés au Département présidentiel en 2013 en ressortent. Ce qui sort de la présidence est les affaires internationales (au DF) et le projet d'agglomération (au DT). Le reste des affaires intercantionales, non liées à un Département spécifique, sera assuré par M. DAL BUSCO. Le service des affaires communales passe au DCS. Ces éléments sont signalés, car il y aura des changements entre ce qui est présenté dans le budget 2021 et ce qui se passera réellement.

Mme RIGHETTI informe que le seul amendement qui figure dans le budget est celui de l'agglomération du A04 au G02. Les autres services restent dans la politique A 04, mais les magistrats « bougent ».

Mme EMERY-TORRACINTA indique que le problème de la A04 est qu'il reprend des éléments de différents Départements et Mme RIGHETTI relève que la difficulté de ce A est qu'il s'agit d'une consolidation de différentes transversales. Certains services vont rester dans la A04, mais seront sous l'égide d'un autre magistrat.

Ensuite, la Présidente constate que ce qui change est qu'il n'y a plus un système avec les Départements en charge d'un certain nombre de choses puisque l'on travaille par politiques publiques et par programme avec des chefs de Départements qui peuvent être divers.

A la suite de quoi, Mme RIGHETTI indique qu'une résolution va traiter des changements dans les politiques publiques. Un récapitulatif de la politique A peut être fait. Le seul changement est que le projet d'agglomération sort du A 04. Pour le reste, c'est uniquement une modification de magistrats.

Mme EMERY-TORRACINTA mentionne que, quand il y avait la présidence unique, il y avait un sens à donner un certain nombre de choses à cette présidence. Désormais, avec une présidence tournante, il n'y a pas de sens d'avoir un Département présidentiel en plus de son propre Département.

Rubrique 36. subventions

Mme EMERY-TORRACINTA constate, sur la rubrique 36, soit les subventions, qu'il y a à la fois des transferts neutres, notamment sur la solidarité internationale, et quelques augmentations.



Elle attire l'attention des députés là-dessus, faisant référence au tableau de la présentation des comptes (page 49). Il y a une contribution supplémentaire de CHF 102'000.- pour le 100^{ème} anniversaire de la SDN, qui a déjà été accordée par la commission des finances pour 2020, mais qui est reportée au budget 2021 dû au Covid. Elle confirme que c'est donc simplement un glissement de subvention.

Une commissaire demande si c'est pareil pour Médecins sans frontières, et Mme EMERY-TORRACINTA informe que le montant a été ajouté à cette ligne et enlevé à celle des pays en voie de développement. Mme RIGHETTI indique que l'idée était de donner plus de visibilité sur qui était aidé sous la rubrique « pays en voie de développement » par le biais de la solidarité internationale.

Un commissaire constate qu'il y a par exemple CHF - 1,5 million sur la fédération genevoise de coopération. Il demande si c'est baissé ou reporté et Mme RIGHETTI répond que la fédération genevoise de coopération devrait passer de CHF 2,5 millions à CHF 3 millions, avec CHF 500'000.- d'augmentation qui proviendrait de l'enveloppe générale. Le projet de loi est actuellement à la commission des finances.

Le commissaire demande si ça concerne les pays en voie de développement, et Mme EMERY-TORRACINTA répond que cette ligne perd CHF 1,5 million dispatchés à Médecins sans frontières (CHF 1 mio) et à la fédération genevoise de coopération (CHF 500'000). L'aide reste globalement, mais les comptes montrent plus précisément qui est aidé. Elle ajoute qu'il y a également CHF 30'000.- pour le téléphérique du Salève, mais avec un transfert neutre de la ligne 31. Il y a également CHF 48'000.- d'augmentation qui vient de la ligne « subventions Genève internationales » avec un transfert neutre en provenance de la rubrique 31.

S'agissant de la participation de l'État aux frais électoraux, Mme RIGHETTI répond que ce sont les scrutins. Quand il y a des élections, il y a une participation aux frais électoraux. Il y a une diminution quand il n'y a pas d'élections. L'article 82 LODP mentionne explicitement cette participation aux frais électoraux selon elle. Elle va chercher cette information et la transmettra.

A 05

Mme EMERY-TORRACINTA attire l'attention des députés sur un 0,3 ETP supplémentaire pour une assistante administrative à la médiation administrative, qui est neutre du point de vue financier. En effet, il y a la création d'un poste, mais pas d'impact financier, car c'est pris sur la rubrique 31. Dans le détail de la A05, il y a toutes les explications, étant rappelé que c'était une demande du Grand Conseil d'avoir une médiation administrative. Cette dernière a « trouvé de la clientèle » puisqu'il y avait déjà plus de 200 sollicitations à fin juillet 2020 pour l'année en cours malgré la période Covid. Le but est d'éviter la judiciarisation de tout. En premier lieu, il faudra un renfort administratif à hauteur de 30%. La question se posera peut-être en 2022 de savoir s'il faut renforcer le médiateur en tant que tel. Elle constate qu'il y a une diminution de CHF 38'000.- pour la médiation administrative sur la ligne 31 ainsi qu'une diminution de CHF 60'000 de charges et revenus au BPEV en lien avec les projets financés par la Confédération.

Au sujet de la LIPAD et le nombre de visites augmenté des préposés, Mme RIGHETTI répond qu'il y a des visites des préposés pour s'assurer que les normes sont respectées et qu'il existe des registres de données. Ils ont une fonction de conseil, mais aussi de surveillance. C'est une grosse année pour la LIPAD puisqu'il y a une révision de la LPD en cours ainsi que des modifications à venir au niveau international avec le RGPD.

Investissements



Mme EMERY-TORRACINTA relève, dans les investissements, qu'il y a le bâtiment des archives d'État ainsi que le Projet Aigle, et la question du vote électronique pour les députés.

Concernant le projet Aigle, Mme RIGHETTI indique qu'Aigle est l'interface avec le Grand Conseil pour s'assurer que les projets de loi soient déposés de façon adéquate au niveau du bureau. Aigle est vraiment tout le système permettant le fonctionnement du Conseil d'État et l'interaction entre le Conseil d'État et les Départements. C'est un système qui date maintenant de 1990. L'OCSIN avait fait une présentation en montrant avoir déjà assemblé des systèmes connus et existants pour avoir une chaîne de traitement correspondant à la façon de traiter du Conseil d'État. Chaque gouvernement et chaque administration a sa façon d'agir donc on ne peut jamais copier-coller. Elle informe qu'il y a la volonté que ce soit fait avant la fin de la législature, soit en 2022 pour être opérationnel en 2023. C'est l'OCSIN qui pilote le projet avec les utilisateurs dont la Chancellerie fait partie.

Indicateurs

Mme EMERY-TORRACINTA constate qu'il faut travailler tous ensemble afin d'avoir un système plus simple et plus parlant.

Un commissaire relève qu'il faudrait savoir sur quelle base les chiffres et les statistiques ont été faits et Mme EMERY-TORRACINTA souligne que chaque indicateur peut être justifié. Elle indique qu'il faudrait pour chaque programme avoir des indicateurs dans chaque catégorie, étant précisé qu'il y a 3 types de catégories. La question se pose aussi de savoir comment on répond à ces indicateurs. Elle souligne l'énorme charge de travail pour l'administration. Elle remarque que des gens ont dû être engagés dans les Départements pour faire cela.

A la suite de quoi les commissaires s'accordent pour constater que c'est une usine à gaz.

Ensuite, Mme EMERY-TORRACINTA indique que ce qui prend énormément de temps ce sont les questions urgentes des députés. C'est un énorme travail et il faudrait revenir aux questions posées oralement.



COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Projet de budget 2021

Rapport sur la Politique publique A – DDE

Séance du vendredi 18 septembre 2020

Commissaires : Mme Françoise Sapin ; M. Alberto Velasco
Commissaire rapporteur : M. Alberto Velasco

Procès-verbaliste : Aurélien Krause

Personnes auditionnées Dpt/Instit.

M. Pierre Maudet	DDE	Conseiller d'État
M. Dominique Ritter	DDE	Directeur financier

En préambule, M. Maudet rappelle que son audition en plénum aura lieu, a priori, le 30 septembre ; cette date doit toutefois être confirmée. Par ailleurs, une autre audition aura lieu mercredi 23 septembre dans le cadre d'un projet de loi concernant l'indemnisation du monde de la nuit.

Organigramme du département

M. Maudet présente l'organigramme du département du développement économique (DDE), (voir en annexe) et répond à la question d'un des commissaires s'agissant des changements qui seraient intervenus

En indiquant que l'organigramme est resté le même à l'exception du domaine de « gestion des risques et de la qualité & logistique », transféré en raison de la centralisation des ressources informatiques initiée par M. Dal Busco. En effet, la mise en place d'un service informatique central et transversal permet d'économiser certains postes. Dans ce cadre, un ETP a été transféré. Celui-ci devait être porté en déduction des demandes de postes à l'OCSIN. Or, cette déduction n'a pas été réalisée : le nombre de postes dans cet office est resté au nombre de 25.

Projet de budget 2021

M. Maudet explique que, dans le projet de budget, le DDE représente 20 millions de francs soit 0.2% du budget de l'État. Ce montant comprend 30% de charges de personnel, 65% de charges de transferts qui correspondent aux subventions. Le reste comprend des dépenses générales et des amortissements.

Projet de budget 2021 SG DDE (Politique B)

M. Maudet indique qu'il existe formellement un secrétariat général (SG) et une direction générale. Le secrétariat général représente 2,6 millions de francs. Ce montant se sépare entre les charges de personnel (93%) et les dépenses générales (7%).



Ensuite, en réponse à la *question d'un commissaire qui demande pourquoi il existe à la fois un secrétaire général et un directeur général*, il indique que le Conseil d'État a souhaité maintenir ces structures, bien qu'on puisse douter de leur utilité. Car le commissaire indique qu'auparavant cette distinction n'existait pas. À titre d'exemple, au sein le département en charge de la santé il existait uniquement un directeur général.

Il informe que le directeur général figure dans l'organigramme dans la case rouge et à la suite de l'interrogation de la commissaire sur le fait que directeur général est en charge du développement économique, il indique que le secrétariat général et la direction générale représentent respectivement 10 et 20 ETP.

Ensuite, une *commissaire demande si les 2.6 millions de francs représentent le coût de ces deux postes*, et M. Maudet répond qu'il s'agit du coût de tous les postes du secrétariat général et que cela concerne les cases bleu foncé de l'organigramme, excepté celle du conseiller d'État, dont le coût est imputé sur une autre ligne.

Projet de budget 2021 DG DERI (Prestation A04.01)

M. Maudet explique que le projet de budget pour la direction générale (DG) représente 17.4 millions de francs. Ce chiffre comprend 75% de subventions (13 millions de francs) principalement pour la FAE, la FONGIT et l'OPI ; 20% de charges de personnel (3.5 millions de francs) et 4% de dépenses générales.

Programme A04.0

Nature 30 : Charges de personnel

M. Maudet explique que le département cède deux ETP, qui font passer leur nombre total de 34.1 à 32.1, soit une diminution de 5.8% du personnel. Ces deux ETP représentent 500'000 francs, soit 250'000 francs par poste. Un ETP est transféré sous la responsabilité de M. Apothéloz en qualité de chef de projet. L'autre ETP qui concerne le directeur des systèmes d'information est transféré à l'OCSIN.

M. Maudet confirme que le deuxième ETP est transféré sous la responsabilité de M. Dal Busco. Pour rappel, il s'agit d'une recommandation de la Cour des comptes qui indiquait que 80% des postes en informatique hors OCSIN pouvaient être économisés par la formation d'un service centralisé. Ensuite, la raison pour laquelle ces postes ont été transférés sous la responsabilité de M. Dal Busco est que M. Dal Busco demandait initialement 45 postes pour l'OCSIN.

La commissaire s'étonnant de l'ampleur de ce chiffre, M. Maudet ajoute que l'État a finalement octroyé 25 postes. Alors que le DDE a transféré un poste, ce nombre aurait dû être réduit à 24. Or, l'ensemble des documents continuent de mentionner 25 postes. Cela paraît surprenant au vu du fait que cette mesure visait à réduire les dépenses de l'État. A la suite de quoi, un commissaire note que M. Dal Busco aurait dû demander 24 postes. Avec le transfert par la DDE, le nombre de postes est donc aujourd'hui de 26.

S'agissant des 45 postes demandés par M. Dal Busco, M. Maudet répond que cette question doit être posée à M. Dal Busco, car elle concerne la politique B : Etats-Majors.

Ensuite, M. Maudet indique, pour rappel, qu'un ETP a également été transféré au DCS en raison vraisemblablement d'un besoin urgent de personnel à cet endroit. Comme il est possible de considérer que le développement économique n'est pas une priorité dans le contexte actuel, le DDE peut fonctionner avec des ETP en moins. A ce sujet, et en réponse à la question à savoir si le transfert d'ETP concerne une personne en charge du développement économique, M. Maudet



répond que c'est le cas pour la personne qui est transférée vers la DCS et non pour la personne transférée vers l'OCSIN.

A la suite de quoi, un commissaire s'étonne des propos de M. Maudet qui estime que le développement économique n'est pas important ! Et M. Maudet estime que le développement économique n'est pas prioritaire par rapport aux aspects sanitaires. Dans le cadre actuel, il existe des ETP qui peuvent être mieux engagées ailleurs, notamment dans le domaine de la santé. Par ailleurs, le secrétariat général pourrait également être transféré vers un autre département. La difficulté de l'exercice budgétaire actuel réside dans le fait que de nouveaux besoins liés à la crise sanitaire ont été identifiés. Dans ce cadre, l'État devrait diminuer certaines prestations moins utilisées actuellement afin d'en augmenter d'autres.

Les commissaires relèvent qu'il pourrait s'agir des 62 ETP requises dans le cadre de la gestion du Covid.

Un commissaire note que cette politique pourrait être qualifiée de « palliative ». En effet, car une fois la période de crise terminée, il est nécessaire de pouvoir proposer un développement économique ainsi qu'une direction à donner à ce développement. Cette donnée a par ailleurs manqué lors de la présentation par le Conseil d'État. Par conséquent, outre le fait qu'il soit nécessaire de recadrer le fonctionnement de l'état pour répondre à des besoins urgents, la question se pose de savoir de quelle manière l'État répondra à la crise et aux suppressions de postes dans le secteur privé.

M. Maudet répond qu'il existe une politique anticyclique que l'État souhaite mener. Celle-ci n'est toutefois pas dépendante d'un ETP. Dans le contexte actuel, si M. Apothéloz fait part d'un besoin urgent d'une personne dans le domaine social, il est préférable de la transférer celle-ci depuis un autre département que de créer un nouveau poste.

La raison pour laquelle le DDE est le seul à pratiquer cette politique, selon M. Maudet, cette question doit être réservée aux autres conseillers d'État.

Le commissaire se demande si cette politique ne risque pas de prêter le développement économique et M. Maudet répond que le département n'est pas à un poste près. Le DDE est capable de faire face aux besoins avec 20 personnes. De plus, concernant les charges de personnel, 2,4 ETP ont été transformés en postes d'agents spécialisés à la promotion économique. Il a été considéré comme important que des personnes soient employées pour une durée déterminée dans ce domaine.

S'agissant de savoir si ces ETP concernent des personnes initialement fonctionnaires, M. Maudet répond que l'une des personnes était fonctionnaire. Il répond affirmativement à la question de savoir si la personne fonctionnaire a accepté ce statut et il indique

M. Maudet répond par l'affirmative. Au total, les 2,4 ETP concernent trois personnes : deux nouveaux engagements et un fonctionnaire qui a changé de statut. Cette pratique sera la direction à prendre dans le cadre de la promotion économique. Il existe à l'heure actuelle des personnes engagées pour un temps limité dans un esprit de mission.

A savoir si ce changement de statut concernera les 20 personnes de la direction générale, M. Maudet répond que sur les 20 personnes, cette mesure concerne une quinzaine de personnes. Le reste du personnel de l'administration, tel que le secrétariat, gardera le statut de fonctionnaire.

Nature 31 Charges de biens et services

M. Maudet indique que les charges de biens et services sont en baisse de 9%. Cette diminution est issue d'une volonté d'effort de réduction sur les biens, services et marchandises.



Concrètement il s'agit d'une diminution du nombre de mandats ainsi que du matériel de fournitures telles que les gommes, les feuilles et les crayons. Par ailleurs, ces 9% de réduction se sont opérés sans difficulté.

M. Ritter ajoute que cette mesure de diminution a aussi permis de supprimer les abonnements de presse commandés à double. Il s'agit de mutualiser les ressources pour permettre des économies. Ensuite, en réponse à la question des commissaires qui considèrent que la mutualisation ne doit pas se faire au détriment de la qualité de la prestation, M. Maudet estime qu'il existe encore une marge dans la réduction des coûts. Pour rappel, les 8.8% de réduction ont été obtenus sans difficulté.

A la suite de quoi, une commissaire constate que les 8.8% de réduction, respectivement 968'343 francs n'apparaissent pas de manière séparée dans le projet de budget, le département répond que le document fourni montre le budget global. Les détails se trouvent sur la feuille Excel, également distribuée, car les documents officiels ne sont pas encore prêts.

M. Maudet indique que le DDE a également diminué ses surfaces de locaux, et que le télétravail explique également la diminution des besoins en locaux.

Au sujet de l'existence d'un règlement sur le télétravail, M. Maudet répond par la négative. Toutefois, il existe des directives générales qui ne sont plus à jour, qui énoncent que le télétravail est accepté à raison d'au maximum une journée par semaine.

Quant à savoir si un règlement sera mis en place, sachant que la période du Covid a débuté en mars, M. Maudet estime que plusieurs personnes effectuent 40% de télétravail. À cet égard, une juriste engagée à 60%, effectue deux jours sur trois en télétravail. Cela permet en outre de gagner jusqu'à 10% de surface de bureau sans difficulté et il est probablement possible d'en économiser davantage. S'agissant des bureaux, M. Maudet répond que soit les bureaux sont plus serrés, soit ils sont partagés entre deux personnes. À titre d'exemple si la responsable des ressources humaines effectue 40% de télétravail sur ses 80% et que la juriste effectue 40% de télétravail sur ses 60%, un bureau pour deux suffit. Il s'agit par ailleurs d'un aspect positif du Covid.

Ensuite, il explique que dans le cadre du programme d'exonération de loyers, en collaboration avec l'Asloca et la chambre genevoise immobilière, le remboursement suit des étapes formelles et se déclenche par la signature du Conseiller d'État. Or, la personne responsable des paiements était contrainte de rester chez elle, car considérée comme vulnérable pour des raisons médicales. Dans ce cadre, une solution a été trouvée, et la personne a pu effectuer le travail depuis chez elle sans problème. Bien qu'il soit préférable que la personne puisse travailler à son bureau, cet exemple montre que, même dans des situations compliquées, il est possible de trouver une solution de travail à distance. Pour rappel, 10% de surfaces ont pu être économisées en mutualisant les présences.

Il confirme qu'un tel règlement permettrait aux personnes d'être à l'aise avec le fait de travailler à 40% en télétravail.

Les commissaires considèrent que les personnes devraient être présentes au minimum un à deux jours et le télétravail, devrait être soumis à des objectifs avec des délais de reddition des travaux. Car bien que certaines personnes soient dignes de confiance s'agissant de l'efficacité au télétravail toutefois, il est possible de douter que cela soit vrai pour tout le monde.

M. Maudet répond que c'est le cas : la secrétaire avait une certaine quantité de paiements à effectuer par semaine. Il ajoute qu'une fois que l'objectif est donné, peu importe si le travail est effectué en semaine ou durant le week-end. Il estime qu'une telle pratique permet de réaliser des économies de loyer et des gains de productivités sur les Charges de biens et services. Pour rappel, le Grand-Conseil avait coupé 8 millions de francs pour l'OCBA qui ont finalement été rétablis. M. Ritter ajoute que l'OCBA avait alors présenté un crédit supplémentaire qui avait été



validé par la commission. M. Maudet estime qu'il est même possible d'effectuer un meilleur travail avec moins de personnel.

Nature 36 : Subventions de la DG DERI

M. Maudet souligne que les subventions sont connues des député.es, car elles ont été votées au sein de la commission des finances. Il s'agit à cet égard de 6 millions de francs pour la FAE, 3.6 millions pour la FONGIT et 1.4 million pour l'OPI. D'autres plus petites subventions concernent notamment GENILEM et le soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise.

Concernant les subventions de 231'000 francs, M. Maudet répond que les subventions de 231'000 et 251'000 francs sont des subventions diverses attribuées chaque année. Il est toutefois difficile de savoir à ce moment ce qu'elles couvriront. Des exemples sont toutefois disponibles à la page suivante (p. 11).

Un commissaire estime que, si l'on considère qu'il s'agit de fondations d'aide au développement d'entreprises qui constituent le futur du tissu économique genevois, les montants affichés sont très faibles. Il estime que ces chiffres ne reflètent pas une ambition du canton d'aller de l'avant dans la création d'entreprises et le développement économique. Il souligne le fait que l'investissement ne représente pas une volonté de promouvoir l'économie future.

M. Maudet explique que cette question a été abordée lorsque Ecllosion a rejoint la FONGIT. Suite à l'intervention d'une commissaire M. Maudet confirme que ce débat peut être ouvert en commission des finances. Ces chiffres ne visent pas à afficher une ambition, mais de maintenir un statu quo. Concernant la FAE, le montant ne devrait pas être augmenté au vu du fait que la commission a octroyé en début d'année une autorisation de dépense de 50 millions de francs liés à la crise. S'il existe une volonté de développer les entreprises du futur, les responsables sont essentiellement la FONGIT voire l'OPI. La subvention actuelle d'environ 5 millions de francs par année est minime par rapport aux subventions dans le canton de Vaud.

Concernant les sommes de 231'000 et 251'000 francs de subventions en p. 10 de la présentation, M. Maudet répond que des exemples sont présentés en p.11 de la présentation. Il s'agit du Grand Prix de l'horlogerie pour (50'000 F), de la coordination des métiers d'arts (20'000 F) ou du Prix du commerce et Prix de l'économie (10'000 F). En outre, le prix de l'horlogerie ne peut pas être subventionné par les horlogers, mais par l'État, afin de garantir son indépendance.

Il indique que l'Open des décideurs, concerne une manifestation organisée par Pierre Grelly directeur de Grellor SA – prévue au mois de juin, mais qui ne s'est pas tenue cette année. Cette manifestation a pour but de réunir des patrons de PME et des entrepreneurs.

Actions 2020 en lien avec la COVID-19

M. Maudet explique que la présentation mentionne les actions en lien avec la Covid-19 avec la FAE et la FONGIT, *sur la raison qui a motivé le refus de l'aide à 273 entreprises*, il indique qu'il s'agissait d'entreprises non éligibles ou non viables.

S'agissant du montant des prêts accordés s'élève à 15.896 millions de francs, et si les remises de loyers sont comptées dans ce chiffre, M. Maudet répond que la question des loyers est évoquée à la page suivante (p.13). Vesta 1 représente 4.76 millions de francs sur 6 millions votés et Vesta 2 représente 3.59 millions de francs sur 13 millions votés. Il indique que l'ensemble des demandes a été traité et, *s'agissant de savoir pourquoi une partie du crédit ne sera pas utilisé*, il répond qu'il sera proposé à la commission des finances de prendre les indemnisations pour les discothèques sur le crédit restant.



En réponse à une commissaire qui demande pourquoi les demandes d'indemnités RHT pour les fonctions dirigeantes passent par le DDE, et non par les caisses de compensation, M. Maudet répond que les indemnités sont basées sur les règles des caisses de compensation, mais c'est l'État qui les a octroyées directement. À titre d'exemple, un cadre avec une fonction dirigeante en possession d'une décision de RHT en force, pouvait obtenir deux mois de supplément de RHT de la part de l'État. À cet égard, ce ne sont pas les caisses de compensation qui ont versé l'argent.

Concernant les mesures urgentes pour la numérisation des commerces, M. Maudet répond qu'il s'agit de 100'000 francs utilisés afin de permettre une accélération du transfert des restaurateurs sur les plateformes de livraison de type *Smood* ou *Eat*. Cette mesure visait à compenser par des livraisons, une partie de la perte de chiffre d'affaires des restaurants. Ce montant étant pris sur le budget courant et cette idée a été développée au sein du département.

Au sujet des *bons octroyés notamment pour les hôtels*, M. Maudet répond que pour les bars, 37'500 chèques peuvent être émis et 27'659 ont été demandés. Concernant le succès de cette mesure M. Maudet répond que oui d'un point de vue quantitatif. L'effet sur l'économie est toutefois incertain. Par ailleurs, étant donné que les bons peuvent être dépensés jusqu'à fin septembre, l'effet de cette mesure pourra être vérifié fin septembre. Toutefois, à ce stade il existe une différence de 10'000 chèques entre les 37'500 possiblement émis et les 27'659 demandés.

Une commissaire demande ce que signifie le « label sanitaire visant à rassurer les visiteurs » dont 50 box ont été vendus et M. Maudet répond que le projet de loi 12728 contenait quatre volets. Parmi eux :

1. Le label « Corona-Safe » servant à assurer que les établissements qui accueillent de visiteurs sont exempt du virus ;
2. Des box contenant des offres proposées aux touristes telles qu'une initiation à la voile avec Alan Roura, une *master class* d'écriture avec Joël Dicker ou des cours de cuisine avec Philippe Chevier.
3. Les restobars, des chèques de 25 francs pour une consommation de 50 francs.
4. Les *Geneva Gift-Card*, des bons de 100 francs pour deux nuitées.

S'agissant de savoir si cette dernière mesure a été abandonnée, M. Maudet répond que cette mesure est toujours en vigueur, et qu'elle a remplacé le système des trois tiers qu'il avait proposé. Toutefois, les *Geneva Gift-Card* ne fonctionnent pas : sur les 22'000 chèques tourisme émis, seul 2'835 ont été utilisés.

La commissaire estime que la publicité pour ces offres a été quasiment inexistante à Genève, en comparaison avec le Valais et M. Maudet s'accorde avec la commissaire sur ce point. Toutefois, pour rappel, la commission des finances a modifié le projet de loi en demandant expressément que ces mesures soient gérées par Genève Tourisme.

Ensuite, la commissaire souligne que cela n'explique pas le manque de publicité car Genève Tourisme aurait pu se charger de cette mission en étant plus agressif en termes de publicité.

M. Maudet partage le point de vue de la commissaire, toutefois l'État a agi comme mandant auprès de Genève Tourisme. Des explications seront demandées à l'institution pour comprendre cette absence. Par ailleurs, une partie des 4.5 millions de budget était dévolue à la communication.

Les commissaires qui considèrent que la gestion la mission de Genève Tourisme a été un échec estiment qu'il est légitime de questionner la compétence de la présidence de Genève Tourisme. Ils proposeront d'auditionner la directrice de Genève Tourisme dans le cadre du budget 2021 Mme Sophie Dubuis, nommée par le Conseil d'État.



Quant à la procédure de nomination la loi stipule la nécessité d'un certain nombre de représentants notamment d'hôteliers et de commerces. La désignation de la présidence se fait à l'interne du conseil de fondation. Le Conseil d'État nomme 11 membres du conseil, dont un représentant de la ville, un représentant de l'État, deux représentants du commerce, trois représentants des hôteliers, le directeur général de Palexpo et un cafetier restaurateur. Le directeur, M. Adrien Genier est un employé. Il est engagé depuis une année.

Salon de l'Auto

En réponse aux commissaires qui demandent :

Si le transfert du Salon à Palexpo est abandonné.

A combien s'élève le montant des créances.

Sur le fait que Palexpo désire compenser le montant des créances en reprenant le Salon.

Le risque de voir le Salon des horlogers partir.

M. Maudet explique que le Salon de l'auto a refusé le prêt de 17 millions de francs octroyé, et que la vente du Salon de l'auto à Palexpo semble compromise : 15 millions de francs sont demandés en surcroît des créances ouvertes chez Palexpo et que celle-ci représente environ le même montant soit 15 millions de francs. S'agissant de la compensation il souligne sa volonté de préserver le Salon de l'auto, au même titre que les Automnales et le Salon des horlogers. Au sujet du salon des horlogers, M. Maudet répond que non. Toutefois, la question reste de savoir de quelle manière il est possible d'accueillir tout le monde et notamment les petits horlogers, au vu des normes sanitaires. Les vingt plus grandes marques seraient capables d'occuper les 100'000 m² de Palexpo.

Établissements nocturnes

M. Maudet indique que le projet de loi concernant les établissements nocturnes sera présenté mercredi 23 septembre à la commission des finances. Il rappelle que le Conseil d'État a décidé par arrêté du 31 juillet de fermer les boîtes de nuit. Dans ce cadre, une compensation a été négociée et seules les charges fixes et incompressibles ont été maintenues. Il s'agit notamment des loyers, des charges de personnel non compensées par les RHT et de la compensation des stocks périmés. À cet égard, une liste est disponible dans le projet de loi qui sera présenté mercredi. Le coût peut être couvert par le non dépensé du crédit supplémentaire de la loi 12664. Toutefois, s'il est décidé par M. Poggia de fermer ces établissements plus longtemps, le coût sera plus élevé.

A04 Développement et innovation du canton et de la région

Un commissaire note que la différence entre le résultat des revenus et des charges entre le projet de budget 2021 et le budget de 2020 est de -1% et M. Ritter explique que ce chiffre concerne l'ensemble de la prestation A04. À cet égard, le département est en charge uniquement de la prestation A04.01 ; le reste – notamment la Genève internationale- se trouve sous la responsabilité du département présidentiel et que ces données seront transmises lors de l'audit du département présidentiel.

Ensuite, le commissaire note que les charges ont été réduites de 0.6% et M. Ritter répond que les charges ont été réduites de 2.06% et que la diminution de 0.6% concerne un calcul global sur la politique A04.

S'agissant de l'augmentation des revenus de 0.07% et une réduction de 4.65% d'ETP, M. Maudet note que la diminution du nombre d'ETP s'élève à -5.8% et M. Ritter répond que ce chiffre de 5.8% concerne l'ensemble du département. Pour la DG DERI, le taux d'ETP en moins s'élève à 4.65%.



Une commissaire demande de quelle manière s'organisera le budget si la votation du 27 septembre sur la loi constitutionnelle (présidence du Conseil d'État et département présidentiel) est acceptée. En effet, le département présidentiel risque de disparaître. Dans ce cadre, elle demande de quelle manière les responsabilités actuelles du département présidentiel seront redistribuées.

M. Maudet répond que les affaires internationales se trouveraient sous l'égide de Mme Fontanet. Le reste serait sous la responsabilité de la Chancellerie.

S'agissant des précisions sur le projet PACTE, M. Maudet répond que ce projet est sous la responsabilité de M. Hodgers.

Un des commissaires s'étonnent que les Objectifs et indicateurs montent au point 1.1 « Nombre d'États représentés par une mission permanente à Genève », le type d'indicateur est « efficacité ».

M. Maudet répond que cet aspect est traité par le département présidentiel. Il s'accorde avec le fait que cet indicateur n'est pas souhaitable, sachant par ailleurs que le Bénin vient de fermer sa mission permanente en raison d'un manque d'argent.

Ensuite, le commissaire s'étonne du fait que l'État cantonal fasse appel à des fonctionnaires pour représenter ses intérêts à Berne sous forme lobbying et ce alors qu'il était lui-même président du Conseil d'État en charge du département ? Et ce alors que les 14 parlementaires genevois à Berne suffisent pour assumer cette charge.

M. Maudet confirme que ce travail devrait normalement être celui des conseillers d'État. Le fait de nommer des attachés aux questions fédérales revient, en réalité, à déléguer à certaines personnes le soin de faire de la politique. Tout comme il paraîtrait particulier de déléguer le travail de rencontres du Conseil d'État avec les artisans et les entreprises, il peut paraître étonnant de le faire dans le cadre d'une représentation auprès de l'État fédéral. Au sujet du nombre de poste il s'agit de trois personnes et d'une cheffe de service.

Historiquement il semble que cette pratique a été mise en place dans les années 2005-2010, sauf erreur à la fin de la présidence de Mme Brunschwig Graf.

Annexes et documents distribués en séance

1. Présentation : *Projet de budget 2021.*
DDE
2. Publication du projet de budget 2021, *A04 Développement et innovation du canton et de la région.*
DDE
3. *Tableau « prestation A04.01 » « Promotion économique et tourisme ».*
DDE
4. *A-Autorité et gouvernance - crédit de renouvellement.*
DDE

Projet de budget 2021

Département du développement économique



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

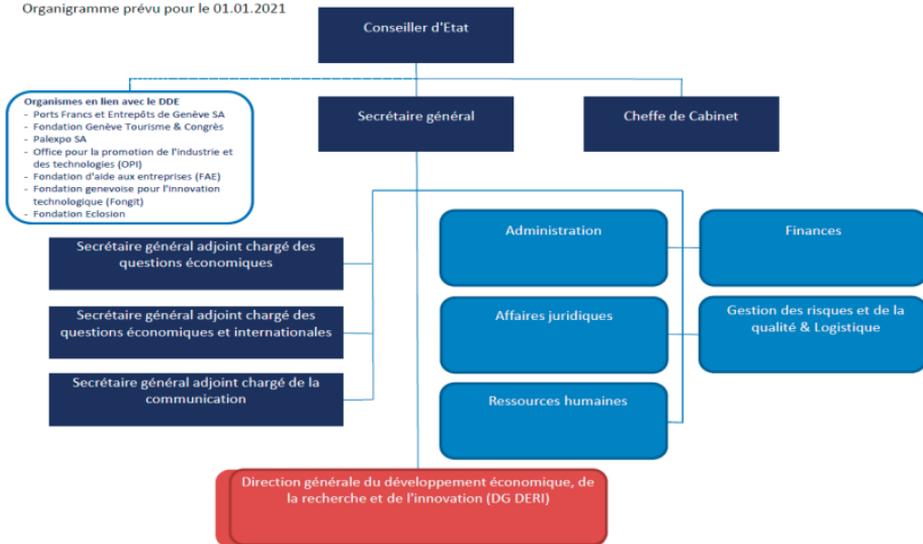
POF TOURNAI 100

Département du développement économique

16.09.2020 - Page 1

Département du développement économique (DDE) (32,1 ETP)

Organigramme prévu pour le 01.01.2021



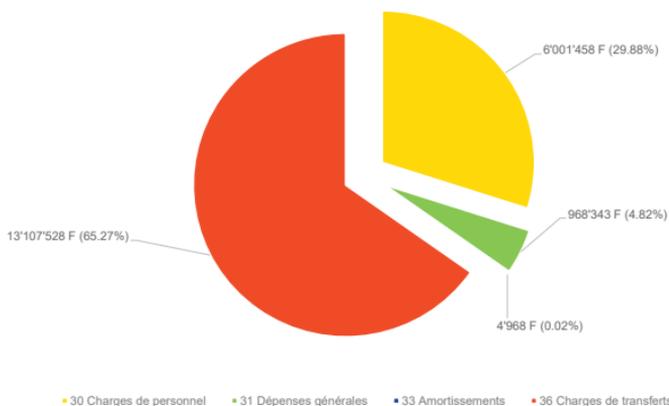
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF TOURNAI 100

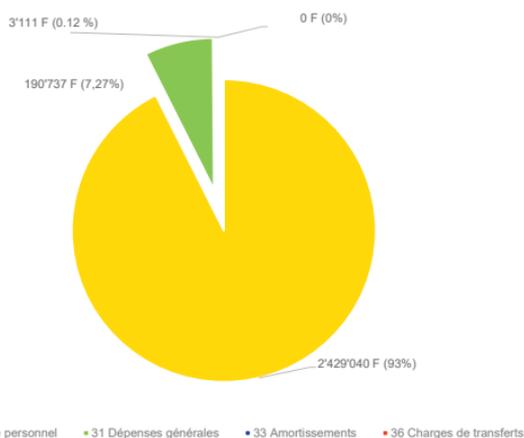
Département du développement économique

16.09.2020 - Page 2

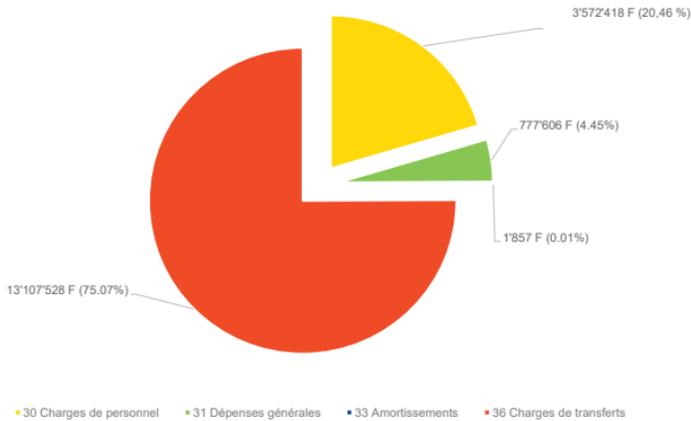
Projet de budget 2021 DDE (20 millions soit 0,2 % du budget Etat)



Projet de budget 2021 SG DDE (Politique B) (2,6 millions)



Projet de budget 2021 DG DERI (Prestation A04.01) (17,4 millions)



Nature 30 Charges de personnel

- L'effectif du DDE passe de 34,1 ETP en 2020 à 32,1 ETP en 2021 (soit -5,8 %).
- L'effectif du SG-DDE passe de 12,6 ETP en 2020 à 11,6 ETP en 2021 et la DG DERI de 21,5 ETP en 2020 à 20,5 ETP en 2021.
- Transfert de 1 ETP à l'OCSIN concernant la DOSI dans le cadre de la centralisation des ressources départementales auprès de la DOSI. Les prestations rendues par l'OCSIN au DDE font l'objet de la signature d'une convention afin d'assurer la qualité des prestations. Ce transfert répond à la recommandation de la Cour des Comptes (rapport 65 de juin 2013 - recommandation 3 "organisation globale des SI")



Nature 30 Charges de personnel

- Transfert de 1 ETP au SG-DCS pour pallier le besoin de l'engagement d'un Secrétaire général adjoint.
- En terme financier, ces transferts représentent un montant de plus de 515'000 francs pour le DDE.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1009 TORRINO 1009

Département du développement économique

16.09.2020 - Page 7

Nature 30 Charges de personnel

- En plus de la diminution de l'effectif du DDE entre 2020 et 2021, transformation à la DG DERI de 2,4 ETP de postes fixes en 2,4 ETP de postes d'agents spécialisés pour :
 - Tenir compte du fait que le travail de la DG DERI repose sur la conduite de projets stratégiques qui, comme tout projet, ont un terme temporel;
 - Eviter qu'à la fin des projets conduits, les personnes aient un statut pérenne et doivent être replacés sur une autre fonction, parfois alibi, au sein de l'Etat.

Cette démarche innovante au sein de l'Etat favorise l'agilité du département en permettant une gestion plus souple des ressources humaines.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1009 TORRINO 1009

Département du développement économique

16.09.2020 - Page 8

Nature 31 Charges de biens et services

- Montant global de 968'343 francs pour 2021, sans aucune augmentation entre 2020 et 2021, mais en diminution de 93'201 francs par rapport à 2019 (- 8,8 %).
- Un montant de 695'215 francs concerne les mandats. Montant inchangé entre 2020 et 2021 mais en diminution de 59'928 francs par rapport à 2019 (- 7,9 %). Il s'agit notamment des frais relatifs à la campagne en faveur du commerce de détail genevois en lien avec la motion M2437.
- Pour les frais de locaux, figurant au DI (OCBA), le transfert de 2 ETP et les réorganisations internes permettent de libérer une surface de plus de 125 m² au profit d'autres départements (diminution de -10 % des surfaces occupées par le DDE).



Nature 36 Subventions de la DG DERI

Fondation d'aide aux entreprises – FAE (6'000'000 F)

Fondation genevoise pour l'innovation technologique – FONGIT
(y compris la reprise des activités Ecllosion) (3'591'150 F)

Office de promotion industrielle – OPI (1'382'910 F)

Association Génération Innovation Lémanique – GENILEM
(139'740 F)

Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise
(251'000 F)

Actions en faveur de l'économie genevoise (231'585 F)



Subventions de la DG DERI

Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise (251'000 F) dont :

- Grand Prix de l'horlogerie;
- Geneva Internet Platform;
- Sustainable Finance Geneva (SFG);
- Coordination des métiers d'art (CGMA).

Actions en faveur de l'économie genevoise (231'585 F) dont :

- Trust Valley;
- Prix du commerce et Prix de l'économie;
- Open des décideurs;
- Open Geneva;
- Salon EPHJ EPMT SMT;
- Forum économie numérique.



Actions 2020 en lien avec la COVID-19

- Aide aux entreprises (prêts de la Fondation d'aide aux entreprises - loi 12663 du 12 mars 2020) : 1'097 demandes dont 303 acceptées, 469 retirées ou sans suite, 273 refusées et 52 en cours de traitement. Actuellement un montant de 15,896 millions de prêts a été accordé (montant maximum de 50 millions).
- Aide aux start-up (prêts de la FONGIT – loi 12684 du 12 mai 2020) : 108 demandes dont actuellement 13 acceptées avec Cautionnement Romand pour un montant de 2,49 millions (0,87 million de part cantonale et 1,62 de part fédérale) (montant maximum de la part cantonale de 3 millions).



Actions 2020 en lien avec la COVID-19

- Locaux de moins de 3'500 francs – loi 12678 du 12 mai 2020 : 2'807 demandes acceptées pour avril et 2'518 pour mai représentant un montant de plus de 4,76 millions (crédit supplémentaire voté de 6 millions).
- Loyer de plus de 3'500 francs – loi 12664 du 12 mai 2020 : 774 demandes acceptées pour un montant de plus de 3,59 millions (crédit supplémentaire voté de 13 millions).
- Complément RHT destiné aux cadres avec fonction dirigeante – loi 12685 du 12 mai 2020 : 6'117 demandes dont actuellement 2'552 acceptées représentant un montant de 4,65 millions et 2784 refusées (crédit supplémentaire voté de 14 millions).



Actions 2020 en lien avec la COVID-19

- Mercure : mesures urgentes de maintien des activités des commerces et des restaurants genevois pendant leur période fermeture, à travers des plateformes numériques (montant de 0,1 million pris sur le budget courant du DDE).
- Tourisme : Loi 12728 du 25 juin 2020 pour le soutien au secteur du tourisme à hauteur de 4,5 millions avec l'élaboration d'ensembles d'activités thématiques (box), la création et la remise de 22'000 chèques touristes (Geneva Gift Card), la création et la remise de 37'500 chèques cafés-restaurants et bars (carte Restôbar) et le déploiement d'un label sanitaire visant à rassurer les visiteurs. Actuellement, 50 box vendues, 2'835 Geneva Gift Card et 27'659 Restôbar demandés.



Actions 2020 en lien avec la COVID-19

- Salon de l'Auto : Loi 12705 du 5 juin 2020 octroyant une autorisation de prêt du patrimoine financier de 16,8 millions garanti par un nantissement d'actions, à la Fondation "Comité permanent du Salon international de l'automobile".
- Etablissements nocturnes : projet de loi adopté par le Conseil d'Etat le 16 septembre 2020 sur l'aide financière extraordinaire de l'Etat destinés aux établissements nocturnes contraints à la fermeture depuis le 31 juillet 2020. Le coût estimé de 7 millions (période 31 juillet au 16 novembre 2020) sera couvert par le non dépensé du crédit supplémentaire de la loi 12664 – loyers excédent 3'500 francs.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

MOI, TERRA ET LIBERTAS

Département du développement économique

16.09.2020 - Page 15

Prestation A04.01 "Promotion économique et tourisme"	Comptes 2019	Budget 2020	PB 2021	Variation 2020-2021	
3001 Paiements aux autorités et juges	2'020.00	10'000.00	10'000.00	0.00	
300 Autorités, commissions et juges	2'020.00	10'000.00	10'000.00	0.00	
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2'830'218.45	3'160'003.00	2'880'520.00	-279'483.00	
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif	0.00	0.00	-25'820.00	-25'820.00	
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2'830'218.45	3'160'003.00	2'854'700.00	-305'303.00	
3049 Autres indemnités	3'521.15	5'003.00	4'618.00	-385.00	
304 Allocations	3'521.15	5'003.00	4'618.00	-385.00	
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	171'578.35	209'457.00	189'289.00	-20'168.00	
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	399'193.95	469'308.00	423'227.00	-46'081.00	
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'134.20	5'555.00	5'020.00	-535.00	
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	66'064.35	77'788.00	70'299.00	-7'489.00	
3059 Autres cotisations patronales	26'376.87	2'223.00	2'009.00	-214.00	
305 Cotisations patronales	667'347.72	764'331.00	689'844.00	-74'487.00	
3090 Formation et perfectionnement du personnel	1'722.93	6'220.00	6'256.00	36.00	
3099 Autres charges de personnel	6'169.25	7'600.00	7'000.00	-600.00	
309 Autres charges de personnel	7'892.18	13'820.00	13'256.00	-564.00	
30 Charges de personnel	3'510'999.50	3'953'157.00	3'572'418.00	-380'739.00	-9.63%
3100 Matériel de bureau	2'628.93	2'500.00	2'500.00	0.00	
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	832.85	0.00	0.00	0.00	
3102 Imprimés, publications	21'244.82	16'000.00	16'000.00	0.00	
3103 Littérature spécialisée, magazines	838.85	2'000.00	2'000.00	0.00	
3105 Denrées alimentaires	4.85	0.00	0.00	0.00	
310 Charges de matières et de marchandises	25'550.30	20'500.00	20'500.00	0.00	
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	47'632.53	600.00	600.00	0.00	
3130 Prestations de services de tiers	48'036.85	88'200.00	88'200.00	0.00	
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	707'375.46	590'000.00	590'000.00	0.00	
313 Prestations de service et honoraires	755'412.31	678'200.00	678'200.00	0.00	
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	1'281.56	0.00	0.00	0.00	
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1'281.56	0.00	0.00	0.00	
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	3'388.22	4'500.00	4'500.00	0.00	
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	3'388.22	4'500.00	4'500.00	0.00	
3170 Frais de déplacements et autres frais	52'568.78	73'806.00	73'806.00	0.00	
317 Dédommagements	52'568.78	73'806.00	73'806.00	0.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	885'833.70	777'606.00	777'606.00	0.00	0.00%
3300 Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	2'509.41	20'491.00	1'857.00	-18'634.00	
330 Immobilisations corporelles du PA	2'509.41	20'491.00	1'857.00	-18'634.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'509.41	20'491.00	1'857.00	-18'634.00	
3611 Dédommagements aux cantons et aux concordats	1'355'405.00	1'355'405.00	1'355'405.00	0.00	
361 Dédommagements à des collectivités publiques	1'355'405.00	1'355'405.00	1'355'405.00	0.00	
3634 Subventions accordées aux entreprises publiques	6'827'686.00	7'470'150.00	6'000'000.00	-1'470'150.00	
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	3'761'750.00	4'126'235.00	5'596'385.00	1'470'150.00	
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	10'589'436.00	11'596'385.00	11'596'385.00	0.00	
3660 Amortissement planifié, subventions d'investissements	142'759.18	142'760.00	155'738.00	12'978.00	
366 Amortissements subventions d'investissement	142'759.18	142'760.00	155'738.00	12'978.00	
36 Charges de transfert	12'087'600.20	13'094'550.00	13'107'528.00	12'978.00	0.10%
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	350.45	500.00	500.00	0.00	
391 Prestations de service	0.00	400.00	400.00	0.00	
39 Facturations internes	350.45	900.00	900.00	0.00	
3 Charges	16'484'783.89	17'826'213.00	17'458'452.00	-367'761.00	-2.06%
4210 Emoluments pour actes administratifs	500.00	0.00	0.00	0.00	
421 Emoluments pour actes administratifs	500.00	0.00	0.00	0.00	
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service	13'955.00	20'674.00	14'674.00	-6'000.00	
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	13'955.00	20'674.00	14'674.00	-6'000.00	
4260 Remboursements et participations de tiers	33'657.95	3'126.00	9'358.00	6'232.00	
426 Remboursements	33'657.95	3'126.00	9'358.00	6'232.00	
42 Taxes et redevances	48'112.95	23'800.00	24'032.00	232.00	0.97%
4309 Autres revenus d'exploitation	524'811.43	320'080.00	320'080.00	0.00	
430 Revenus d'exploitation divers	524'811.43	320'080.00	320'080.00	0.00	
43 Revenus divers	1'721'821.73	320'080.00	320'080.00	0.00	0.00%
4690 Autres revenus de transferts	342'444.65	0.00	0.00	0.00	
469 Différents revenus de transferts	342'444.65	0.00	0.00	0.00	
46 Revenus de transferts	342'444.65	0.00	0.00	0.00	
4 Revenus	2'112'379.33	343'880.00	344'112.00	232.00	0.07%
Total ETP	17.70	21.50	20.50	-1.00	-4.65%
Total ETP permanents	17.70	20.00	16.80	-3.40	
Total ETP Agents spécialisés	0.00	0.50	2.90	2.40	
Total ETP Auxiliaires	0.00	1.00	1.00	0.00	

A - Autorités et gouvernance

Crédit de renouvellement

2012454 - Crédits de renouvellement 2020-2024 - DDE

CR 0701 - Secrétariat
général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Budget 2021	% crédit total	Variation 2020 - 2021
Dépenses	825'000	0	105'000	255'000	31%	150'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12454, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 900'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du développement économique.

Un crédit de 825'000 francs est prévu au titre de la politique publique A.

Objectifs annuels 2021

Procéder au renouvellement du matériel et mobilier ainsi que des équipements scientifiques de la FONGIT (fondation genevoise pour l'innovation technologique).

Objectifs annuels 2020

Procéder au renouvellement du matériel et mobilier ainsi que des équipements scientifiques de la Fondation Eclosion.

Publication du projet de budget 2021

A04 Développement et innovation du canton et de la région

A04 Développement et innovation du canton et de la région

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	43'631'419	-254'172	-0.6%	43'885'591	36'050'882
30 Charges de personnel	9'485'115	-354'515	-3.6%	9'839'630	9'040'162
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'236'110	-78'001	-3.4%	2'314'111	2'303'464
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'914	-18'634	-90.7%	20'548	2'566
36 Charges de transfert	31'901'380	192'978	0.6%	31'708'402	24'698'285
39 Facturations internes	6'900	4'000	137.9%	2'900	6'404
REVENUS	731'395	182'706	33.3%	548'689	407'856
42 Taxes et redevances	28'815	206	0.7%	28'609	112'520
43 Revenus divers	520'080	0	0.0%	520'080	230'910
44 Revenus financiers	-	0	-	0	-
46 Revenus de transferts	182'500	182'500	-	-	64'426
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-42'900'024	436'878	-1.0%	-43'336'902	-35'643'026
Coût d'état-major	-2'562'055	-193'362	8.2%	-2'368'693	-2'069'545
Coût des prestations de moyens	-3'981'457	1'492'147	-27.3%	-5'473'604	-3'477'687
COÛT COMPLET	-49'443'536	1'735'663	-3.4%	-51'179'199	-41'190'257

POSTES

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	55.05	0.10	0.18%	54.95	48.27
ETP fixes	49.05	-2.30	-4.48%	51.35	46.17
ETP auxiliaires	1.00	0.00	0.00%	1.00	-
ETP agents spécialisés	5.00	2.40	92.31%	2.60	2.10

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale, assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français, défendre les intérêts du canton sur le plan fédéral, intercantonal et régional, et assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional et local (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique. Il porte également sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (Palexpo, Arena, et Ports Francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par la direction des affaires internationales (DAI), le service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF), la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI), le service des affaires communales (SAFCO) et les entités concernées.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A04.01 Promotion économique et tourisme

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

- A04.04 Affaires européennes, régionales et fédérales
- A04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales
- A04.06 Affaires internationales

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Affaires européennes, régionales et fédérales

La fermeture brutale des frontières au sein de la région franco-valdo-genevoise au printemps 2020 a fortement impacté la dynamique économique et sociale régionale, tout en perturbant sensiblement le fonctionnement des transports transfrontaliers. Une coopération transfrontalière forte et efficace avec nos partenaires français s'est alors révélée d'autant plus indispensable pour maintenir les flux pendulaires vitaux dans notre système régional interdépendant et contribuer à sa résilience.

Dans cette même perspective, le résultat de la votation du 27 septembre 2020 sur l'initiative dite "de limitation" aura un impact certain sur les relations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne et, donc, sur la dynamique et le tissu socio-économique de la région franco-genevoise.

L'année 2021 devra permettre de poursuivre le développement de la mobilité durable au sein du Grand Genève. Les défis de la mise en service du Léman Express et la fermeture des frontières pendant la crise COVID ont souligné l'absolue nécessité de pouvoir compter sur un réseau efficace et complémentaire de mobilité douce et de transports en commun.

La crise COVID a souligné l'importance de pouvoir renforcer les collaborations et les synergies dans le domaine de la santé, notamment sur la base du nouvel accord-cadre entre la Suisse et la France.

En 2021, il s'agira également d'établir un suivi de la situation sanitaire et de l'impact socio-économique de la crise à l'échelle du bassin de vie franco-valdo-genevois. De plus, la question du cadre réglementaire du télétravail frontalier doit être appréhendée car ce mode de fonctionnement perdurera sûrement en partie aussi après la crise sanitaire.

Les travaux de préparation du projet d'agglomération de quatrième génération suivent le calendrier prévu pour permettre un dépôt auprès de la Confédération en juin 2021 afin de solliciter un financement fédéral notamment pour l'extension du tram du Grand-Saconnex jusqu'à Ferney-Voltaire, la phase 2 du tram d'Annemasse et les travaux préalables à l'extension de la gare de Cornavin.

Les élus du Grand Genève ont décidé de lancer au printemps 2020 le projet "PACTE" (Plan d'actions et de concertation pour la transition écologique du Grand Genève), dont l'ambition est de fédérer les collectivités ainsi que le monde académique, associatif et économique autour d'un objectif de résilience pour le Grand Genève, tout en visant la neutralité carbone et en préservant les ressources vitales.

Le Conseil du Léman, avec l'appui financier d'Interreg V, a lancé en 2020 un projet en faveur du tourisme lémanique "Objectif Découverte Léman". Il prévoit un diagnostic et une étude d'opportunité pour un ensemble d'actions de mise en réseau, de façon à répondre à la demande des acteurs touristiques de la région lémanique franco-suisse, et en prenant en compte les conséquences de la pandémie COVID-19.

Aux niveaux fédéral et intercantonal, le Conseil d'Etat veillera au sein des conférences intercantionales gouvernementales, à faire entendre sa position sur le dossier européen (négociation sur l'accord-cadre en particulier) et sur la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Il s'engagera pour promouvoir les grands enjeux pour Genève sur la scène fédérale (Aéroport international, poids pour le canton des charges dynamiques de compétences fédérales, Genève internationale, financement des infrastructures, etc.).

La gouvernance de l'eau constitue un enjeu stratégique de la coopération transfrontalière genevoise depuis plusieurs décennies. Le canton espère que les discussions menées par la Confédération et les cantons lémaniques avec la France sur la gouvernance du Rhône donneront lieu à une solution innovante, souple et pragmatique, permettant d'aborder efficacement les enjeux stratégiques présents et futurs.

L'élaboration du programme INTERREG VI France-Suisse pour la période 2021-2027 constitue un enjeu important pour

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

la coopération transfrontalière de la région franco-valdo-genevoise.

Le GLCT pour l'exploitation du Téléphérique du Salève poursuit les étapes de préparation requises pour le lancement de l'ambitieux projet de rénovation des deux gares. Les conséquences du COVID-19 l'ont obligé à décaler le démarrage des travaux de 2020 à 2021.

Affaires internationales

L'impact de la pandémie sur la Genève internationale est encore difficile à mesurer mais sera bien réel. Il concerne d'abord l'activité confédérative qui, dans sa forme physique, a été fortement réduite depuis mars 2020. Le nombre de réunions et de délégués sera moindre par rapport à 2019 et la tendance pourrait se poursuivre en 2021 avec une augmentation des réunions en ligne ou hybrides. Par ailleurs, il apparaît probable que les principaux donateurs gouvernementaux des acteurs internationaux basés à Genève réorientent ou diminuent leurs contributions, générant un risque substantiel pour les organisations qui en dépendent, dont les ONG. A cette crise sanitaire se superpose une remise en question des modes de coopération internationale classiques au sein de plusieurs institutions intergouvernementales importantes.

Dans cette situation d'incertitude, un soutien résolu à la Genève internationale et solidaire est nécessaire. Le canton entend ainsi :

- maintenir des conditions d'accueil adéquates et cohérentes pour les organisations internationales. La direction des affaires internationales (DAI), en étroite collaboration avec la Confédération, poursuivra le pilotage des projets immobiliers, dont le Futur Collisionneur Circulaire du CERN, le nouveau bâtiment de siège de l'UIT et le projet d'extension de l'OIM. Il poursuivra l'accompagnement des OI dans les secteurs de la mobilité, de l'énergie, du droit du travail et de l'environnement. Le Conseil de la FIPOI assurera la mise en œuvre de la nouvelle stratégie suite aux réflexions entreprises sur la gouvernance de la Fondation. La fondation Terra et Casa, dont la vocation est de loger les internationaux, profitera du développement de nouveaux projets pour initier une démarche participative innovante visant à mieux intégrer la communauté internationale dans la vie de quartier et à identifier les besoins. Une étude interdisciplinaire co-pilotée par la DAI et le DT visant à élaborer une stratégie de développement commune des collectivités publiques pour le quartier des Nations débutera en 2021;
- assurer le soutien aux ONG, notamment à travers un service du CAGI renforcé. La politique cantonale poursuivra son aide à l'installation de nouvelles ONG et son soutien, via les fonds pour la solidarité internationale, aux projets des associations présentes sur le terrain, principalement dans les domaines de la santé, la lutte contre le changement climatique et les droits humains. Un suivi particulier sera accordé aux projets de coopération affectés par la crise sanitaire. Le Conseil d'Etat poursuivra la collaboration avec des partenaires privilégiés, tels que la Fédération genevoise de coopération, dont le nouveau contrat de prestations fixe les modalités de la subvention pour 2021-2024, et le CICR, avec un renouvellement prévu de la convention;
- accompagner les nouvelles plateformes encouragées par le canton qui permettent d'intégrer des acteurs nouveaux à la gouvernance mondiale, dans les domaines des villes (Geneva Cities Hub), de la science (Geneva Science & Diplomacy Anticipator) ou de l'Internet (Geneva Internet Platform). Un projet de nouvelle plateforme (Centre pour la coopération mondiale), permettant d'offrir un espace alternatif et novateur de discussion, de coopération et de négociation aux acteurs de la Genève internationale est également à l'étude;
- renforcer l'information et la communication pour une Genève internationale et solidaire plus efficace et mieux reconnue, par exemple grâce à l'amélioration constante du site geneve-int.ch et le soutien au nouveau media Geneva Solutions. Plusieurs rencontres permettant de renforcer la visibilité et les connexions à l'étranger seront également lancées, en partenariat avec le réseau diplomatique de la Confédération. Dans le domaine de la solidarité internationale, l'année 2021 sera marquée par les 20 ans de la loi sur le financement de la solidarité internationale. Cela sera l'occasion de mettre en valeur les engagements cantonaux ainsi que les efforts des communes et autres partenaires du canton en matière de coopération, mais aussi d'encourager les projets des autres départements de l'Etat dans ce domaine;
- appréhender et anticiper l'évolution des besoins de la Genève internationale et leurs conséquences pour Genève, en assurant une veille proactive et collaborative, mais également en associant un réseau d'experts issu de la Genève internationale à la démarche prospective « Genève 2050 ».

Promotion économique et tourisme

L'impact marqué de la crise du Covid-19 sur les entreprises genevoises entraîne une réorientation des actions de l'Etat. Aux mesures visant à soutenir les entreprises face aux enjeux majeurs que représentent la transition numérique et environnementale, se greffent des actions de relance s'inscrivant dans la perspective d'une sortie de

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

crise économique et sociale.

Ainsi, les actions de valorisation et de promotion des acteurs et activités économiques devront être complétées par le développement de synergies entre entreprises ou secteurs (communautés, plates-formes, *clusters*), en particulier avec le domaine de l'innovation, notamment dans le but de renforcer la résilience des différents secteurs.

De même, dans la droite ligne de ce qu'annonce l'objectif 2.8 du programme de législature du Conseil d'Etat " *Accroître la qualité de vie et protéger l'environnement*", il s'agira, par exemple dans le secteur commercial, de favoriser et soutenir les circuits courts, de rendre les produits locaux plus accessibles et de promouvoir leur consommation; en somme, de sensibiliser la population au développement d'une économie durable et prospère.

Par ailleurs, conformément à l'objectif 3.5 du programme de législature 2018-2023 " *Positionner l'Etat comme porteur de sens dans la transition numérique*", le Conseil d'Etat continuera à mettre en œuvre les conditions-cadre favorables à la compétitivité de Genève face à l'accélération de la transformation digitale de l'économie. A cet effet, tant les actions poursuivies dans le cadre de la "Stratégie Blockchain" que l'accompagnement des entreprises sur la question de la protection des données seront maintenus et développés dans un contexte degénéralisation du télétravail et de risques accrus, liés à la sécurité numérique. Sur ce dernier point, un accent particulier sera porté afin de renforcer les collaborations au sein de la «Trust Valley», le partenariat public-privé valdo-genevois visant à promouvoir l'excellence de la région lémanique dans le domaine de la confiance numérique et de la cybersécurité. Il s'agit notamment de positionner stratégiquement Genève comme centre global de gouvernance et de normalisation des nouvelles technologies.

Enfin, en réponse à l'objectif 3.8, " *Soutenir les entreprises par la simplification administrative et l'innovation technologique*", les travaux sur l'allègement administratif pour les entreprises seront renforcés dans le but de préserver leur capacité d'innovation, leur compétitivité ou leur créativité. Dans cette perspective, le déploiement de nouvelles technologies basées sur l'utilisation de la Blockchain, tout comme la mise à disposition de cartographies thématiques, faciliteront le travail des entreprises.

Autres projets d'importance stratégique

Promotion économique et tourisme

Les efforts menés dans le domaine de l'industrie pour la prise en compte des opportunités à court terme (en particulier en ce qui concerne la production de matériel sanitaire) et pour le renforcement de la résilience de ce secteur se poursuivront; cela passe notamment par une réallocation et une diversification de ses actifs vitaux, ainsi que par la relocalisation de la production stratégique sur le territoire.

De même, la démarche de création d'un cluster dédié aux industries créatives, lancée en 2020, devra s'accompagner d'un renforcement du soutien et de l'accompagnement de ce secteur par le canton. Ces actions visent à répondre au fort potentiel de ce secteur et à l'intérêt de fédérer et de rendre visible les acteurs qui le composent aux niveaux régional et international, améliorant ainsi leur compétitivité. L'identification de talents sur le territoire et leur mise en relation avec les besoins des entreprises constitueront également un levier essentiel pour l'emploi.

Après la publication du " *Guide de l'employabilité 4.0*", destiné à l'ensemble des entreprises genevoises qui souhaitent instaurer un modèle d'employabilité, il s'agira de mobiliser les moyens permettant aux parties prenantes (canton, entreprises, employé-e-s) de mettre en place les modalités nécessaires au maintien à l'emploi. Un effort particulier portera sur la mise en place de programmes visant à soutenir et à développer les offres de formation qui dorénavant devront pouvoir être proposées tout au long du parcours professionnel des employé-e-s. L'objectif est d'agir sur les sources du chômage structurel en renforçant l'adéquation entre les compétences constatées des employé-e-s et les compétences requises par les entreprises.

En matière de finance durable, après le succès de la première édition de la conférence Building Bridges en 2019, il s'agira de pérenniser cette rencontre en partenariat avec les acteurs de ce domaine et la Confédération, et de placer Genève comme carrefour international du futur de la finance. L'objectif est de favoriser la transition de la place financière fortement affectée par l'évolution de la réglementation internationale et de valoriser Genève en matière de finance durable en se basant sur les atouts liés à la présence des organisations internationales et à la renommée du canton en tant que centre mondial de la microfinance.

Le domaine des congrès et des expositions, fortement affecté par la crise sanitaire, affronte un changement de paradigme fondamental. Si le développement de l'économie digitale ne fera pas disparaître les foires, salons ou congrès, il en transformera les caractéristiques en profondeur. Le soutien et l'accompagnement, par l'Etat, des acteurs de ce secteur durant cette phase de transition devrait leur permettre de consolider leur modèle d'affaires et

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

de se réinventer. Dans le même registre, le secteur du tourisme devra également se repenser afin de diversifier ses offres, notamment en développant le secteur du tourisme de loisir.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 Charges de personnel

La diminution des charges de personnel de 0,4 million est expliquée par les éléments suivants :

- Le transfert neutre d'un ETP du programme A04 vers le programme B01
- L'augmentation de 1,1 ETP correspondant à une augmentation de ressources dédiées au service de la solidarité internationale (0,6 ETP) et au service des affaires européennes, fédérales et régionales (0,5 ETP) pour renforcer leur contrôle de gestion respectif. Cette dotation supplémentaire est entièrement neutre puisque qu'elle est compensée par des revenus équivalents (voir explication sous la rubrique 46 revenus de transferts).
- La mesure d'effort de la fonction publique ainsi que les mécanismes salariaux.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La diminution de cette rubrique correspond à un transfert neutre de 78'000 francs vers les rubriques 36 de la direction des affaires internationales et du service des affaires européennes, fédérales et régionales (voir explication sous la rubrique 36 charges de transferts)

36 Charges de transferts

L'augmentation de 0,2 million provient essentiellement des éléments suivants :

- 30'000 francs supplémentaire pour le Téléphérique du Salève dans le cadre du renouvellement de la contribution des membres pour la période 2021 à 2024. Cette augmentation est justifiée par le financement de charges de fonctionnement supplémentaires liées au projet de rénovation des gares du Téléphérique. Ce montant supplémentaire étant prélevé sur la rubrique 31 du service, l'impact est neutre sur le résultat de l'Etat.
- 48'000 francs de transferts neutre de la rubrique 31 de la direction des affaires internationales vers la rubrique 36 afin de financer divers projets en faveur de la Genève internationale.
- 102'000 francs correspondant au crédit supplémentaire voté par la commission des finances en 2020 dans le but d'offrir un cadeau à forte valeur symbolique à l'ONU dans le cadre de la commémoration des 100 ans de la SDN. En raison de la crise du COVID, ce projet est reporté en 2021.

Parallèlement à cela, certaines lignes de subventions présentées en annexe ont été revues afin d'en améliorer la lisibilité. Ces aménagements, **avec un impact neutre sur le résultat de l'Etat** sont les suivants :

- **Médecins sans frontières (1 million)** : un engagement de l'Etat sur 4 ans à hauteur de 1 million de francs par année figure désormais de manière spécifique dans le tableau des subventions. Cet engagement était auparavant inclus dans la ligne générique "Aide aux pays en voie de développement".
- **Fédération genevoise de coopération (3 millions)** : dans le cadre du renouvellement du contrat de prestations de la FGC prévu pour les années 2021 à 2024 dont le projet de loi a été déposé par le Conseil d'Etat le 19 août 2020, une augmentation de 500'000 francs de la subvention est prévue pour la FGC. En effet, compte tenu des ressources actuellement insuffisantes de la FGC et des impacts directs tant sur les petites organisations travaillant dans le développement que sur les pays en développement de la crise du Covid-19, le maintien, voire le renforcement du soutien des collectivités publiques aux projets de coopération dans ces pays est d'autant plus nécessaire. Pour cette raison le Conseil d'Etat a souhaité doter la FGC de ressources supplémentaires, tout en préservant le budget de l'Etat par un prélèvement d'un montant équivalent sur la rubrique générique de la solidarité internationale intitulée "Aide aux pays en voie de développement".
- **Contribution pour le 100^{ème} anniversaire de la SDN (200'000 francs)** : ce projet, prévu au budget 2020 et reporté en 2021 en raison de la crise du Covid-19, était inclus dans la ligne générique "Genève internationale-subventions diverses" et a été isolé de manière spécifique au PB2021 pour une meilleure lisibilité des subventions versées.
- **Geneva Cities HUB (50'310 francs)** : le financement de ce projet a été prélevé sur la ligne "Genève internationale-subventions diverses" et a pour vocation de rapprocher les villes des acteurs internationaux basés à

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

Genève via une association constituée par l'Etat et la Ville de Genève à cet effet.

- **Geneva solutions et Club suisse de la presse (204'000 francs)** : cette ligne de subvention permettra de financer la plateforme journalistique pour laquelle Geneva Solutions a remporté l'appel à projet lancé par la Confédération, le canton et la Ville de Genève. La fusion des lignes figurant au B2020 sous d'une part "Club suisse de la presse" (102'000 francs) et d'autre part "Plateforme journalistique" (102'000 francs), permettra par ailleurs de financer l'un ou l'autre des prestataires pour l'organisation de conférences de presse sur les thématiques de la Genève internationale et de fournir un service aux ONG pour l'organisation de conférences de presse.

46 Revenus de transferts

L'augmentation de revenus de 182'500 francs provient :

- du renforcement du contrôle de gestion au sein du service de la solidarité internationale dans le contrôle et le suivi des subventionnés (+0,6 ETP). Ce contrôle, qui sera étendu à l'ensemble de la nouvelle direction des affaires internationales, permettra d'envisager des restitutions de subventions non utilisées à hauteur de 112'500 francs sur l'exercice 2021
- de la prise en charge du financement du 0,5 ETP pour le projet d'agglomération par des revenus supplémentaires (70'000 francs).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB21	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
1.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	180	180	179	180	2023
1.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	160'000	210'000	207'147	200'000	2023
1.3 Nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	29'000	29'000	30'848	29'000	2023
1.4 Montant des investissements immobiliers des OI, ONG, missions permanentes et fondations immobilières	Efficacité	200 mio	200 mio	285,7 mio	1,4 mrd	2023
1.5 Pourcentage de surfaces rénovées et nouvelles surfaces construites par les OI, ONG, missions permanentes et fondations immobilières par rapport au total des surfaces à rénover/construire	Efficacité	10%	10%	37%	70%	2023
1.6 Taux de participation des OI aux groupes de travail thématiques sur la mobilité et l'énergie	Efficacité	90%	90%	82%	100%	2023
2. Impliquer chaque département dans la réalisation d'un projet de coopération internationale						
2.1 Nombre de départements ayant réalisé un projet de coopération internationale	Efficacité	4	4		6	2023
3. Garantir et assurer le processus d'instruction et de suivi des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève						
3.1 Pourcentage minimum de projets acceptés par rapport aux demandes de financement recevables traitées par le service la solidarité internationale	Efficience	>80%	>80%	81%	>80%	2023
4. Maintenir l'environnement comme domaine d'intervention prioritaire						

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

	Type indicateur	PB21	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	11%	13%	11%	13%	2023
5. Mettre en valeur l'engagement cantonal en matière de solidarité internationale dans le cadre défini par la loi LFSI						
5.1 Taux d'effort cantonal consacré à la solidarité internationale	Efficacité	0,2%			0,2%	2023
6. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés						
6.1 Nombre de missions financées	Efficience	42	42	42	45	2023
7. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère, 2ème et 3ème génération						
7.1 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA1 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	95%	85%		100%	2024
7.2 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA2 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	25%	15%		100%	2026
7.3 Pourcentage de contribution fédérale reçues pour la réalisation des mesures de PA3 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	5%	1,5%		100%	2028
8. Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton (art 5, al. 2 litt a LDévEco)						
8.1 Nombre d'actions de formation de la DG DERI favorisant la création d'entreprises	Efficacité	40	40	35	40	2023
9. Inciter les entreprises extérieures à s'implanter sur le canton (art 5, al. 2 litt c LDévEco)						
9.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBa)	Efficacité	20	30	19	20	2023
9.2 Nombre d'emplois projetés suite à l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du GGBa	Efficacité	150	100	186	150	2023
10. Faciliter le développement des entreprises installées dans le canton (art 5, al. 2 litt b LDévEco)						
10.1 Nombre de participants aux conférences et événements (co-) organisés par la DG DERI	Efficacité	900	900		900	2023
11. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
11.1 Taux d'occupation	Efficacité	97 %	97 %	95.5 %	97,5 %	2023
12. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
12.1 Taux d'occupation	Efficacité	40 %	52 %	53 %	45 %	2023
13. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
13.1 Retombées économiques directes (en mios de CHF)	Efficacité	200 mios	390 mios	362 mios	350 mios	2023
14. Veiller à l'application de la loi par les communes						

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

	Type indicateur	PB21	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
14.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la loi sur l'administration des communes -LAC (B 6 05)	Qualité	0	0	0	0	2023
15. Promouvoir la destination touristique genevoise auprès des organisateurs de conférence et de congrès et les soutenir dans l'organisation de leur événement						
15.1 Nombre de congrès et séminaires d'entreprise obtenus	Efficacité	24	50		50	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur mesure l'attractivité de Genève en tant que centre de gouvernance mondiale.

Indicateurs 1.2 et 1.3 : ces indicateurs permettent de mesurer l'attrait de Genève pour les organisations internationales (OI), et les missions permanentes. En effet, le but est d'offrir les meilleures conditions de travail en vue de pérenniser le rôle de la Genève internationale.

Indicateur 1.4 et 1.5 : ces indicateurs mesurent le volume des investissements (en francs et en surface) relatifs à l'ensemble des projets de construction et de rénovation relevant de la Genève internationale pour des projets d'envergure, qu'il s'agisse des organisations internationales, des ONG, des missions permanentes et des fondations immobilières. Les valeurs cibles à long terme ont été estimées à partir des données permettant d'établir ces indicateurs récoltées depuis le 1.01.2017.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de mesurer l'objectif figurant dans le programme de législation qui vise à ce que chaque département élabore son propre projet de coopération afin de renforcer l'action du canton au plan de la solidarité internationale.

Indicateur 3.1 : cet indicateur permet d'identifier parmi l'ensemble des projets recevables, ceux qui peuvent, en regard des ressources allouées au service de la solidarité internationale, faire l'objet d'un financement.

Indicateur 4.1 : cet indicateur permet de mesurer la part du financement destiné aux projets dans le domaine de l'environnement. Il est calculé sur le montant total des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des PMA (pays les moins avancés).

Indicateur 5.1 : cet indicateur permet de mesurer le taux d'effort du canton en matière de solidarité internationale, en se référant au budget du service ainsi qu'aux ressources allouées par les autres départements pour des projets de coopération internationale. La loi prévoit que celui-ci soit au moins égal à 0,7% des dépenses du canton. Toutefois et considérant les ressources actuellement affectées à la solidarité internationale dans le PB2021 ainsi que dans le PFQ 2021-2024, le taux calculé est de 0,2%.

Indicateur 6.1 : cet indicateur vise le même objectif que l'indicateur 1.1 (nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève) et permet aux pays les moins avancés d'être présents à Genève malgré la cherté du lieu.

Indicateurs 7.1, 7.2 et 7.3 : ces indicateurs mesurent le pourcentage de subvention fédérale provenant du fonds d'infrastructure FORTA consommée dans les trois générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1, PA2 et PA3). La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.

Indicateur 8.1 : cet indicateur représente le nombre d'actions de formation liées à la promotion économique en faveur d'entreprises locales en création, dispensées lors des séances regroupant au minimum 20 entrepreneurs, et qui comprennent les Matinales des Créateurs, les Ateliers des Créateurs, les Ateliers GEW et les OTP Newstart.

Indicateur 9.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DG DERI et du GGBA relative à l'implantation

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères qui ont bénéficié de l'aide de la DG DERI et/ou du GGBA et qui créent une structure dans le canton de Genève, inscrite au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 9.2 : cet indicateur permet de mesurer l'effet sur l'emploi des nouvelles entreprises étrangères qui s'implantent à Genève. Il représente le nombre d'emplois projetés à 3 ans à compter de la date d'implantation de l'entreprise étrangère dans le canton.

Indicateur 10.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DG DERI relative aux prestations de conseils à l'implantation, à la création et au développement des entreprises. Il représente le nombre de participants à des conférences et événements (co-) organisés par la DGDERI, destinés à informer et sensibiliser sur des sujets d'actualité économique et sur des évolutions technico-juridico-fiscales, ainsi qu'à valoriser le savoir-faire et l'expertise et l'économie genevoise. Sont concernés le Forum économie numérique, la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat (GEW), les Petits déjeuners, les Tables rondes Etat-Philantropie et le Prix du commerce.

Indicateur 11.1 : cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francis SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 12.1 : cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

Indicateur 13.1 : cet indicateur permet de mesurer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo SA. L'impact calculé comprend le montant des dépenses de Palexpo SA dans l'économie locale ainsi que l'ensemble des dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services, etc.).

Indicateur 14.1 : cet indicateur permet de mesurer la qualité du travail effectué par le service des affaires communales.

Indicateur 15.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité de promotion de Genève en tant que destination pour l'organisation de congrès et de séminaires d'entreprises d'envergure internationale.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

SOUS COMMISSION PROJET DE BUDGET 2021

AUDITION SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A : AUTORITE ET GOUVERNANCE

Rapport sur l'audition de la Cour des comptes - 30 octobre 2020

Commissaires : Alberto Velasco Rapporteur
Francoise Sapin

Assistent	Fonction
Paychere François	Magistrat, Président
Goumaz Christelle	Responsable administrative et financière

Documents distribués en séance

1. Projet de budget 2021 de la Cour des comptes, fonctionnement et investissement
2. Demande d'amendement au projet de budget 2021 de la Cour des comptes

Le rapporteur ouvre la séance et souhaite connaître les changements fondamentaux du projet de budget 2021 par rapport au budget précédent. A la suite de quoi, M. Paychere précise que les 3 ETP fixes correspondent aux trois magistrats titulaires et que les ETP auxiliaires correspondent à toutes les personnes qui sont sous contrats privés à la Cour, c'est-à-dire tous les collaborateurs. Il précise encore que les charges de personnel comprennent également les montants versés aux magistrats suppléants.

Mme Goumaz relève que la variation par rapport au budget 2020 réside dans l'augmentation de 0,55 ETP et d'un passage d'un montant de 5'377'464 F à un montant de 5'627'257 F. Cette variation s'explique par la volonté de la Cour de recourir davantage aux magistrats suppléants et au souhait de la Cour d'engager un analyste en système d'information.

Ensuite, M. Paychere relève que cette requête avait déjà été faite l'année dernière, mais que cela avait été refusé par le Grand Conseil. Il explique que la Cour a alors décidé de prendre pendant 8 mois un étudiant en master en business analytics et il relève que cette force de travail, moins coûteuse, a démontré sa forte utilité pour la Cour dans l'analyse notamment de grandes bases de données. Il souligne donc que la Cour redemande ce demi-poste et relève que ce serait un gros gain d'efficacité pour eux.

Le commissaire revient sur l'historique concernant ce demi-poste et note que c'est la conséquence du refus en bloc des postes l'année dernière.

M. Paychere note par exemple que pour les chèques formation, cette personne a vu que l'OCSIN avait transmis de données incomplètes et redit l'importance d'un tel poste pour la Cour. Il poursuit en décrivant l'annexe comportant deux amendements. Le premier, considéré comme technique, est induit par le fait qu'une collaboratrice qui fait partie de l'équipe de révision quitte la Cour le 30 novembre. A cet égard, la Cour propose que l'économie de salaire réalisée par son départ puisse être utilisée pour engager quelqu'un sous forme d'un mandat afin que l'équipe de révision puisse déposer son rapport dans les temps. Il précise que c'est un jeu à somme nulle.

Amendements budgétaires

M. Paychere explique que la Cour dépose un autre amendement, celui-ci budgétaire, qui a trait à la volonté du Conseil d'Etat de réduire temporairement les traitements de moins 1 %. Il précise que si la loi liée à cette demande se voit rejetée, il faudrait considérer cet amendement comme caduc.

Le commissaire acquiesce en comprenant que pour les ETP, il y a donc un changement et Mme Goumaz répond qu'il y a effectivement un changement de - 0,5 poste. Au sujet des précisions sur le poste de l'analyste, elle précise que cela se retrouve dans la ligne des auxiliaires et que l'augmentation des postes est de 0,55 ETP.

Le commissaire relève donc une stabilité en matière de poste même avec l'augmentation du 0,55 ETP. Il note également la stabilité du budget en tant que tel. Ensuite, il aborde encore le budget d'investissement et constate qu'il s'agit surtout de moyens informatiques.

M. Goumaz relève qu'il s'agit surtout des serveurs informatiques et d'ordinateurs portables (30 postes à renouveler sur la durée du crédit d'investissement, pour un montant de 200 000 francs sur les 5 ans).

Demandes de citoyens

Ensuite, le commissaire souhaite aborder la question des demandes provenant des citoyens et des entités publiques, et souhaite savoir si la Cour arrive à suivre et M. Paychere répond qu'ils ont réussi à répondre à l'ensemble des demandes et qu'ils ont même réussi à réduire le stock des communications citoyennes en cours de traitement.

Le commissaire demande si la Cour peut répondre à ses missions avec son budget et M. Paychere répond que c'est le cas, mais remarque qu'à travers le vote du budget, les députés décident du niveau du contrôle qu'ils souhaitent au sein de l'Etat. Il relève que pour le moment, le niveau est adéquat.

Prises de position des communes sur la Cour

Ensuite, le commissaire en se référant aux récentes prises de position des communes sur la Cour, constate qu'il y a maintenant une discussion sur le "retour sur investissement" de la Cour des comptes par rapport à son coût et demande la position de la Cour à ce sujet.

M. Paychere répond que depuis la création de la Cour, celle-ci a proposé plus d'un demi-milliard de francs d'économies et note que le coût-bénéfice est favorable pour la Cour des comptes. Il regrette qu'une ancienne conseillère administrative de la Ville de Genève ait répandu le bruit que la ville ait dû engager des contrôleurs de gestion suite au rapport sur les frais professionnels des conseillers administratifs alors que vérification faite, ceux-ci sont affectés à d'autres tâches et que cela n'a rien à voir avec ce rapport. Il note que ce qui est important de dire c'est que finalement les économies apportées par la Cour comparée à son coût est largement au bénéfice de celle-ci. Il relève également que la Cour n'a jamais proposé aux communes de mettre en place des instruments disproportionnés ou trop coûteux pour mettre en œuvre leurs recommandations ou améliorer tel ou tel fonctionnement.

Le commissaire précise que le processus utilisé par la Cour est très transparent durant l'ensemble du processus. Il constate que certaines personnes – dans les communes – ne connaissent pas le fonctionnement et les missions de la Cour. Il se dit étonné du manque d'informations de certaines personnes et suggère que la Cour puisse faire une communication sur l'utilité de la cour et sur les économies qu'elle génère grâce à son travail. Il relève que ce manque de connaissance se retrouve également auprès des citoyens. Il note également qu'il y

a une tendance à dire qu'il y a trop de contrôle à l'Etat et qu'il est temps de montrer l'utilité du contrôle en termes d'économie qui est générée. Il souligne enfin que c'est au politique d'agir.

M. Paychere relève effectivement qu'une certaine commune proche de l'aéroport a accepté les recommandations, les a mis en en place rapidement et qui par la suite à alimenter une polémique sur le sujet dont le sens lui échappe. Il constate qu'il y a là un ressentiment à l'égard de la Cour qu'il ne comprend pas.

Le commissaire clôt l'audition en remerciant les personnes auditionnées et souhaite recevoir un document qui synthétise les économies générées par la Cour.

A06 Cour des comptes

Département responsable : CDC

BUDGET

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	5'983'257	293'361	5.2%	5'689'896	5'438'420
30 Charges de personnel	5'627'935	250'471	4.7%	5'377'464	5'178'630
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	285'645	31'735	12.5%	253'910	208'659
33 Amortissements du patrimoine administratif	25'291	10'415	70.0%	14'876	13'876
34 Charges financières	44'386	740	1.7%	43'646	37'255
REVENUS	53'758	-180	-0.3%	53'938	98'909
42 Taxes et redevances	53'758	-180	-0.3%	53'938	98'826
43 Revenus divers	-	-	-	-	83
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'929'499	-293'541	5.2%	-5'635'958	-5'339'511
Coût des prestations de moyens	-366'623	-85'635	30.5%	-280'988	-336'728
COÛT COMPLET	-6'296'122	-379'176	6.4%	-5'916'946	-5'676'239

POSTES

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	23.10	0.55	2.44%	22.55	22.25
ETP fixes	3.00	0.00	0.00%	3.00	3.00
ETP auxiliaires	20.10	0.55	2.81%	19.55	19.25

Descriptif du programme

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art. 222 al.2 Cst.).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activité indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen sommaire ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.

A06 Cour des comptes (suite)

3. Établir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques.
4. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
5. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
6. Effectuer un suivi des recommandations émises. Établir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations émises dans un rapport d'audit ou d'évaluation et qui sont arrivées à échéance.
7. La révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève à partir de l'exercice 2017.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 15 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 40'000 personnes.

Ce programme contient la prestation suivante :

A06.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Projets prioritaires et justification des écarts

Le projet de budget 2021 reflète une hausse des charges de la Cour des comptes d'environ 300'000 F ainsi qu'une croissance des ETP de + 0.6.

Cette variation est essentiellement expliquée par une demande de budget supplémentaire sur les natures 30 et 31 afin de permettre à la Cour des comptes de développer ses activités en ligne avec l'évolution de la LSurv et plus particulièrement : d'une part, le recours aux magistrats suppléants pour la réalisation de certains travaux spécifiques et d'autre part, l'engagement d'un spécialiste en analyse des systèmes d'informations. Ce montant tient aussi compte de l'impact des coûts induits sur la nature 31, comme par exemple des charges informatiques supplémentaires.

A06 Cour des comptes (suite)

Le projet de budget 2021 de la Cour des comptes est ventilé comme suit, entre les trois "unités" principales que sont l'audit, l'évaluation des politiques publiques et la révision des comptes de l'État :

	Audit	Évaluation	Révision	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS				
30 - Charges de personnel	2'450'681	851'379	950'989	4'253'049
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	35'815	30'000	58'300	124'115
33 - Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-
34 - Charges financières	-	-	-	-
42 - Taxes et redevances	-19'532	-7'007	-10'801	-37'340
43 - Revenus divers	-	-	-	-
Total résultat direct	2'466'963	874'372	998'488	4'339'824
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS				
30 - Charges de personnel	561'227	342'194	471'464	1'374'885
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	65'936	40'203	55'391	161'530
33 - Amortissements du patrimoine administratif	10'324	6'295	8'673	25'291
34 - Charges financières	18'118	11'047	15'220	44'386
42 - Taxes et redevances	-6'702	-4'086	-5'630	-16'418
43 - Revenus divers	-	-	-	-
Total résultats direct et indirect	3'115'867	1'270'025	1'543'607	5'929'499
Coût des prestations de moyens fournies par l'État	149'655	91'249	125'719	366'623
COÛT COMPLET	3'265'522	1'361'274	1'669'326	6'296'122

Les charges et les revenus **directs** sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs (auditeurs, évaluateurs ou réviseurs) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

Les charges et les revenus **indirects** sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles. Peuvent être citées à titre d'exemple les charges du personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité générale et analytique, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et des risques adapté aux exigences étatiques), les charges de personnel liées à des interventions externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces charges indirectes les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site Internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements du patrimoine administratif ou encore les refacturations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB21	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	270	270	255	270	2021

A06 Cour des comptes (suite)

	Type indicateur	PB21	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen sommaire)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)	Efficacité	50	50	72	50	2021
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audit pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)	Efficience	4	4	11	4	2021

Commentaires

A - Autorités et gouvernance

2012457 - Crédits de renouvellement 2020-2024 - CdC

CR 1201 - Cour des comptes

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Budget 2021	% crédit total	Variation 2020 - 2021
Dépenses	200'000		52'400	30'400	15%	-22'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12457, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 200'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à l'ensemble des investissements de la Cour des comptes.

Objectifs annuels 2021

La Cour prévoit d'effectuer le renouvellement de ses équipements pour environ 2'400 francs, ainsi que ses systèmes et outils informatiques pour environ 25'000 francs. Étant donné la pandémie Covid-19, et le retard ainsi pris sur le projet interne dédié, il est possible qu'une partie du budget informatique prévu en 2020 de 50'000 francs ne soit utilisé qu'en 2021.

Objectifs annuels 2020

La Cour des comptes prévoit d'effectuer le renouvellement de ses équipements (mobilier, matériels audiovisuels, etc.) à hauteur d'environ 2'400 francs, ainsi que ses systèmes et postes informatiques pour environ 50'000 francs.

2012459 - Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN

CR 0615 - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Budget 2021	% crédit total	Variation 2020 - 2021
Dépenses	10'120'000		2'110'000	1'940'000	19%	-170'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12459, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 230'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et au numérique.

Un crédit de 10'120'000 francs est prévu au titre de la politique publique A.

Objectifs annuels 2021

Renouveler et adapter les systèmes d'information de la Chancellerie (droits politiques, Aigle, etc.). Les projets liés à la présente politique publique sont priorisés selon des critères définis par le Conseil d'Etat, dans le cadre d'un processus de gouvernance interdépartemental annuel.

Objectifs annuels 2020

Améliorer en continu la plateforme internet de l'administration cantonale.

Réaliser de nouvelles prestations en ligne (e-démarches).

Renouveler et adapter le système d'information des droits politiques.

Les projets liés à la présente politique publique sont priorisés selon des critères définis par le Conseil d'Etat, dans le cadre d'un processus de gouvernance interdépartemental annuel.

Audria Raphaël (SEC-GC)

De: Goumaz Christelle (CDC)
Envoyé: vendredi 30 octobre 2020 13:19
À: Audria Raphaël (SEC-GC)
Cc: Paychère François (CDC); Sapin Françoise (GC); Velasco Alberto (GC)
Objet: RE: Procès-verbal de l'audition par la sous-commission de la Commission des finances - politique publique A

Monsieur,

En réponse à la demande émise par le commissaire (M. Velasco) lors de l'audition de ce matin, veuillez trouver ici le lien vers le rapport annuel publié par la Cour des comptes en septembre 2020 :

<http://www.cdc-ge.ch/fr/Communications/Actualites/Rapport-annuel-d-activite-2019-2020.html>

En ce qui concerne plus spécifiquement les possibilités d'économies identifiées par la Cour des comptes, l'information est présente en page 21 du tome 1 de ce rapport annuel. Je me permets de vous les remettre ci-dessous :

IDENTIFICATION PERMANENTE DES POSSIBILITÉS D'ÉCONOMIES

L'activité déployée sur la période 2019-2020 a essentiellement porté sur des audits de légalité et de gestion, ainsi que sur l'évaluation de politiques publiques dont le bénéfice principal attendu est une meilleure maîtrise des risques et/ou atteinte des objectifs fixés par le législateur. Ces missions ont néanmoins également permis de proposer des gains d'efficacité à hauteur de 2.1 millions de francs, la totalité consistant en des économies récurrentes. Depuis la création de la Cour des comptes, des actions mesurables portant sur 39.1 millions de

482 millions d'économies proposées depuis la création de la Cour des comptes

francs d'économies uniques et 99.2 millions de francs d'économies récurrentes ont été identifiées dans les rapports publiés (soit 138.3 millions de francs), ce qui représente un montant cumulé de 482 millions de francs au 30 juin 2020.

En espérant ainsi avoir répondu à la demande et en vous souhaitant, Monsieur, une belle fin de semaine. Avec mes meilleures salutations,



Christelle Goumaz
Responsable administrative & financière

Cour des comptes
Route de Chêne 54
1208 Genève

tél. +41 22 388 69 54
christelle.goumaz@cdc.ge.ch
www.cdc-ge.ch

Ce courriel est privé et confidentiel et peut contenir des informations couvertes par le secret professionnel. Il est réservé exclusivement à son (ses) destinataire(s). Si vous deviez en avoir connaissance par erreur, vous n'êtes pas autorisé à le lire, le copier, le conserver, en divulguer le contenu, à l'utiliser ou le distribuer. Merci de prendre contact avec son expéditeur et de détruire l'original. Pour soumettre une alerte de manière sécurisée à la Cour des comptes, [cliquez ici](#).

CO-VIVRE ENSEMBLE

De : Audria Raphaël (SEC-GC) <raphael.audria@etat.ge.ch>

Envoyé : vendredi, 30 octobre 2020 13:09

À : Paychère François (CDC) <francois.paychere@cdc.ge.ch>; Goumaz Christelle (CDC) <christelle.goumaz@cdc.ge.ch>; Velasco Alberto (GC) <alberto.velasco@gc.ge.ch>; Sapin Françoise (GC) <Francoise.Sapin@gc.ge.ch>

Objet : Procès-verbal de l'audition par la sous-commission de la Commission des finances - politique publique A

Bonjour,

Je vous prie de trouver en annexe le procès-verbal relatif à l'audition par la sous-commission de la Commission des finances pour la politique publique A

Les éventuelles propositions de corrections doivent être transmises avant lundi midi.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce courrier électronique, je vous adresse mes salutations distinguées.

Raphaël Audria

<< Fichier: PV PB2021 PP A CdC 30-10-2020.docx >> << Fichier: PV PB 2021 PP A CdC 30-10-2020_A_1.pdf >>

Raphaël AUDRIA

Secrétaire scientifique de la Commission des finances

Secrétariat général du Grand Conseil

2, Rue de l'Hôtel-de-Ville

Case postale 3970- 1211 Genève 3

Téléphone : 022/327 91 47

Fax : 022 327 97 19

Courrier interne : A 106 E3/GC



N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité !



PROJET DE BUDGET 2021

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES B01 - B02 - B03 : Département des finances et des ressources humaines (DF) Audition du 5 octobre 2020

Commissaires :	ALDER Murat Julian (PLR), rapporteur CALAME Boris (Ve)
Personnes auditionnées :	FONTANET Nathalie, Conseillère d'Etat (DF) BARTOLOMEI-FLÜCKIGER Stéphanie (DF) BÉGUET Pierre (DF/DGFE) CALPE Alicia (DF/CCA) FIUMELLI Olivier (DF) GOBET Pierre-Antoine (DF) TAVERNIER Grégoire (DF/OPE)
Procès-verbaliste :	DIALLO Mariama Laura (SGGC)

Synthèse

Afin d'éviter d'inutiles redites, le rapporteur prie la Commission de se référer au PB 2021, ainsi qu'à la présentation du DF annexée. Les points suivants ressortent de l'audition et de son procès-verbal.

B01 États-majors départementaux

- Les charges de personnel comprennent 2.24 ETP supplémentaires en raison de transferts internes : 1 poste de l'Office des poursuites au Secrétariat général du DF, 1 poste financier rattaché à l'état-major plutôt qu'à la direction des finances, 1 poste transféré du DDE vers le DCS.
- Les transferts à l'interne des départements sont plus simples et plus fréquents qu'entre départements. Il est par ailleurs plus simple d'effectuer des transferts lorsqu'un département est décentralisé, c'est-à-dire lorsque les fonctions de support sont décentralisées dans les directions générales.
- À propos de la qualité de vie au travail (QVT), certains locaux de l'administration sont magnifiques, alors que d'autres sont dans un état proche du déplorable. Le département a dû prendre des mesures afin de déménager en urgence certains services qui se trouvaient dans des locaux insalubres. Il est précisé que la mise en œuvre de la QVT est une responsabilité qui incombe à chaque département.
- En ce qui concerne le contrôle interne, il est aujourd'hui davantage question d'accompagnement que de contrôle à proprement parler.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

- En suite de l'abandon du projet SCORE, le Conseil d'Etat a décidé de récolter les données d'autres cantons afin de proposer un nouveau projet de réévaluation d'ici la fin de l'année.
- Le télétravail implique que le collaborateur ait accès à un ordinateur, une imprimante et une connexion à Internet. Lorsque c'est sa volonté de travailler à domicile, il ne peut pas prétendre à une indemnité à ce titre. En revanche, s'il s'agit d'une exigence de l'employeur, un défraiement doit être prévu, ce qui ressort d'une récente jurisprudence du Tribunal fédéral.
- Les collaborateurs disposent d'ordinateurs portables professionnels avec un accès sécurisé leur donnant les mêmes accès que ceux qu'ils ont au bureau.
- Le règlement relatif au télétravail fera l'objet d'un retour d'expérience et sera revu afin de l'adapter aux circonstances actuelles.
- L'absentéisme à l'Etat fait l'objet d'une attention particulière du Conseil d'Etat, sous l'angle de trois aspects : curatif, rééquilibrage et préventif. Il est de l'ordre de 5.5 % en 2019, et des processus spécifiques se déclenchent lorsqu'il dépasse 7 % dans une direction générale. Il serait toutefois préférable de distinguer entre les absences liées à la maladie et celles liées à des accidents.
- Les charges de personnel augmentent de CHF 0,5 millions (1,4 %) suite à la décision du Conseil d'Etat d'augmenter de 50 le nombre de places d'apprentissage. Il s'agit pour l'essentiel d'employés de commerce et d'apprentis en systèmes d'information, mais aussi de cuisiniers et de médiamaticiens. Aucun contrat d'apprentissage ne débouche sur une promesse d'engagement en cas de formation réussie.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

- La dématérialisation des processus (achat et comptabilité) a permis d'accompagner les baisses d'effectifs, puisque sur la dernière législature, il y a eu une diminution de 6% des effectifs, notamment grâce à des projets informatiques rentables.
- Un premier projet de dématérialisation concerne l'Etat, avec les procédures de gré à gré en collaboration avec l'OCSIN. Il s'agit d'un changement pour les fournisseurs et les acheteurs.
- Un second projet est en cours au niveau de la Confédération et des cantons, avec la nouvelle plateforme SIMAP, concernant notamment les appels d'offres publics. Il devrait voir le jour en 2023. Il sera également possible de dématérialiser les factures.

Annexe

Présentation du DF du 05.10.2020

Projet de budget 2021 Fonctionnement

Politique Publique B Etats-majors et prestations transversales

Audition du 5 octobre 2020



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances et des ressources humaines

02.10.2020 - Page 1

B01 Etats-majors départementaux

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	32'681'057	1'365'203	4.4%	31'315'854	29'097'322
30 Charges de personnel	28'326'222	237'393	0.8%	28'088'829	26'125'067
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'938'899	54'959	1.9%	2'883'940	2'671'599
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'360'957	1'072'073	371.1%	288'884	212'472
36 Charges de transfert	-	0	-	0	19'900
39 Facturations internes	54'979	779	1.4%	54'200	68'284
REVENUS	1'695'826	405	0.0%	1'695'421	924'010
42 Taxes et redevances	1'325'793	405	0.0%	1'325'388	419'849
43 Revenus divers	-	-	-	-	64'889
44 Revenus financiers	370'033	0	0.0%	370'033	430'559
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	8'712
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-30'985'231	-1'364'798	4.6%	-29'620'433	-28'173'312
Coût des prestations de moyens	-9'086'732	989'596	-9.8%	-10'076'318	-5'618'908
Coûts répartis	40'071'963	375'212	0.9%	39'696'751	33'792'221
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	147.22	2.24	1.55%	144.98	139.48
ETP fixes	136.65	3.04	2.28%	133.61	125.01
ETP auxiliaires	4.31	-0.80	-15.66%	5.11	10.35
ETP agents spécialisés	6.26	0.00	0.00%	6.26	4.12



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances et des ressources humaines

02.10.2020 - Page 2

B01 Etats-majors départementaux

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : +0.2 million (+0.8%), +2.24 ETP

La variation provient :

- de transferts internes financièrement neutres provenant de différents programmes pour un total de 2.24 ETP
- de la mesure d'effort de la fonction publique;
- des mécanismes salariaux (effet Noria);

- Amortissements du patrimoine administratif (nat 33) : +1.1 million (+371%)

L'écart s'explique par la réaffectation des prévisions des dépenses liées au crédit de renouvellement (investissement) du DIP sur le programme B01 (impact neutre).



B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Projets prioritaires :

- Réforme du système d'évaluation et de rémunération
 - Réflexion pour un nouveau projet de réforme suite à l'abandon de SCORE
- Réforme de la politique des ressources humaines
 - Développement des managers et des RH
 - Gestion de carrière et mobilité (Mon développement professionnel)
 - Qualité de vie au travail (QVT)
 - Gestion des absences



B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	41'402'067	508'909	1.2%	40'893'158	45'178'937
30 Charges de personnel	39'491'648	541'115	1.4%	38'950'533	43'642'071
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'867'183	-37'164	-2.0%	1'904'347	1'494'542
33 Amortissements du patrimoine administratif	17'391	6'075	53.7%	11'316	11'316
34 Charges financières	24'845	-1'116	-4.3%	25'961	29'582
39 Facturations internes	1'000	0	0.0%	1'000	1'427
REVENUS	4'213'638	16	0.0%	4'213'622	5'056'582
42 Taxes et redevances	2'371'638	16	0.0%	2'371'622	2'259'167
43 Revenus divers	-	-	-	-	6'241
46 Revenus de transferts	1'842'000	0	0.0%	1'842'000	2'791'174
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-37'188'429	-508'893	1.4%	-36'679'536	-40'122'354
Coût d'état-majior	-1'032'048	-85'466	9.0%	-946'582	-1'134'559
Coût des prestations de moyens	-10'506'609	-531'551	5.3%	-9'975'058	-6'166'066
Coûts répartis	48'727'085	1'125'909	2.4%	47'601'176	47'422'979
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	126.15	2.96	2.40%	123.19	145.58
ETP fixes	122.62	2.96	2.47%	119.66	134.32
ETP auxiliaires	1.95	0.00	0.00%	1.95	9.45
ETP agents spécialisés	1.58	0.00	0.00%	1.58	1.81



Département des finances et des ressources humaines

02.10.2020 - Page 5

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : +0.5 million (+1.2%), +3 ETP

L'augmentation reflète les effets suivants :

- la décision du Conseil d'Etat d'augmenter de 50 places les engagements d'apprentis à la rentrée scolaire 2020 dans le but de soutenir la formation duale dans le canton;
- le transfert neutre de 2.2 ETP provenant d'autres programmes et la création d'un poste de responsable RH (0.8 ETP) au DCS;
- les mécanismes salariaux et les mesures du Conseil d'Etat



Département des finances et des ressources humaines

02.10.2020 - Page 6

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Projets prioritaires :

- Dématérialisation des processus d'achat
- Suivi des effets budgétaires et financiers de la crise sanitaire pour l'Etat et les entités subventionnées



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

100 000 000 00

Département des finances et des ressources humaines

02.10.2020 - Page 7

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

	PBudget 2021	Variations PB21-20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	26'316'450	-507'670	-1.9%	26'824'128	25'380'124
30 Charges de personnel	24'255'649	-518'888	-2.1%	24'774'537	23'686'267
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'561'388	0	0.0%	1'561'388	1'241'049
33 Amortissements du patrimoine administratif	22'213	11'710	111.5%	10'503	10'503
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	477'200	-500	-0.1%	477'700	442'305
REVENUS	274'580	79'834	41.0%	194'746	1'471'359
42 Taxes et redevances	218'407	79'834	57.6%	138'573	310'351
43 Revenus divers	55'000	0	0.0%	55'000	1'161'008
44 Revenus financiers	1'173	0	0.0%	1'173	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-26'041'870	587'512	-2.2%	-26'629'382	-23'908'765
Coût d'état-majior	-726'088	-39'149	5.7%	-686'939	-650'592
Coût des prestations de moyens	-12'972'807	377'943	-2.8%	-13'350'750	-5'596'356
Coûts répartis	39'740'764	-926'307	-2.3%	40'667'071	30'155'713
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	PBudget 2021	Variations PB21-20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	152.16	-1.75	-1.14%	153.91	142.73
ETP fixes	148.26	-1.75	-1.17%	150.01	140.41
ETP auxiliaires	3.90	0.00	0.00%	3.90	2.32



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

100 000 000 00

Département des finances et des ressources humaines

02.10.2020 - Page 8

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : -0.5 million (-2.1%), -1.75 ETP

La baisse des charges de personnel reflète les effets suivants :

- les mécanismes salariaux, les mesures du Conseil d'Etat;
- les transferts neutres entre programmes de la politique publique B.



Merci de votre attention





PROJET DE BUDGET 2021

**AUDITION DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES B04 et B05:
DI Département des infrastructures
Audition du 8 octobre 2020**

Commissaires : MM Murat Julian Alder (PLR) et Boris Calame (Verts)
Rapporteur : M. Boris Calame (Verts)
Procès-verbaliste : Mme Mélissa Hochuli

Assistent	Fonction	Département
M. Serge Dal Busco	Conseiller d'Etat	DI
M. Cyril Arnold	Directeur financier	DI
M. René DUVILLARD	Directeur général	DI/OCBA
M. Eric Favre	Directeur général	DI/OCSIN
M. Serge Jandeau	Directeur financier	DI/OCBA

Synthèse

Il s'agit de deux programmes transversaux soit les infrastructures lourdes avec les bâtiments (B04 - OCBA) et l'infrastructure légère avec l'informatique (B05 - OCSIN).

Programme B04**Gestion des locaux logistique (OCBA)**

Le programme B04 regroupe l'office des bâtiments et les logistiques départementales. L'OCBA propose deux prestations à l'interne qui centralisent les dépenses, ce sont la réalisation et mise à disposition de bâtiments/locaux et terrains pour l'Etat (B04.02) et la préservation de la valeur des bâtiments et terrains de l'Etat (B04.03).

Les revenus découlent majoritairement de la valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat (B04.04).

Il y a trois grands axes prioritaires:

- Le premier est la stratégie immobilière qui vise à occuper prioritairement les locaux dont l'Etat est propriétaire pour ainsi réaliser des économies substantielles en frais de loyers. Le projet de la Pointe Nord prévu pour 2023 et 2027 va permettre de relocaliser plus de deux milles fonctionnaires en libérant des locaux à loyers très élevés.
- Le second est l'entretien et la rénovation du parc immobilier de l'État. Soit un engagement à assainir et/ou rénover prioritairement des bâtiments qui se sont dégradés notamment à cause du sous-investissement. Une planification accélérée a été mise en place avec une priorisation en matière d'optimisation énergétique et d'assainissement des bâtiments.

- Le troisième est la mise à niveau et la réalisation des infrastructures dont le canton et son agglomération ont besoin pour répondre à une démographie croissante.

Patrimoine de l'Etat

On dénombre 1'550 bâtiments cadastrés et des terrains, sous gestion de l'OCBA, dont la valeur au bilan de l'Etat se monte à neuf milliards et demi, ainsi que les bâtiments de placement pour un-demi-milliard (patrimoine financier), soit une valeur totale de dix milliards.

Le volume d'investissement se monte à deux cent vingt millions net par an. Du côté de l'exploitation, il y a plus de quinze mille demandes d'interventions annuelles, de nettoyages et entretien, dans les différents bâtiments (écoles, prisons, ...). Il y a trois mille deux cents contrats actifs dans la maintenance des bâtiments. L'Etat est locataire au travers de deux cent cinquante baux et gère, en tant que bailleur, huit cent cinquante baux (occupation du domaine public, immeubles, locaux commerciaux, terrains, parkings).

Budget

L'évolution budgétaire, entre 2020 et 2021, se démarque par une augmentation des charges de 1.5%. Cette augmentation s'explique notamment par un crédit supplémentaire de 7.9 millions obtenu en février 2020 devant la commission des finances en « récupération » du non accordé dans le cadre du budget 2020. Ainsi 7.9 millions ont été intégrés au budget 2021 pour régulariser la situation.

En termes de postes, il y a eu une augmentation de 5.055 ETP, dont 5 à l'office des bâtiments (le 0.055 ETP étant lié à une activité transversale) qui ont également été octroyés au travers d'un crédit complémentaire en 2020 et qu'il s'agit de régulariser au PB 2021. Ils n'ont pas d'impact sur le budget de fonctionnement car, en parallèle, le revenu de trois cent cinquante mille francs est le pendant dans l'activation de ces postes sur le projet de loi de l'embrasure.

En ce qui concerne les chiffres de biens et services et autres chiffres d'exploitation, il y a une augmentation de 8.3 millions due à la réintroduction de la coupe budgétaire 2020 (7.9 millions) ainsi quatre cent mille francs pour la mise en œuvre du Projet de Loi sur les embrasures qui nécessite des déménagements et relogements.

Pour les charges non monétaires, principalement les amortissements du patrimoine administratif, quasiment 7 millions sont les reliquats du remaniement parcellaire du secteur Cluse-Roseraie (contrepartie en nature 36) avec les HUG. Finalement 1.5 million pour des sorties d'actifs qui sont des opérations courantes. Concernant les revenus ce sont principalement l'activation des postes.

En ce qui concerne les indicateurs, il y en a cinq principaux. Le premier concerne la qualité de la prise en charge des demandes d'affectation de locaux dont l'objectif 2021 est d'atteindre un taux de 90% de traitement des demandes. Le second touche à l'investissement pour lutter contre la vétusté du parc immobilier. L'objectif a été calculé en se basant sur la méthode Stratus qui permet de simuler le vieillissement du parc immobilier. Ainsi la note de « 1 » signifie un bâtiment neuf alors qu'un « 0 » décrit une ruine. Le parc actuel est noté 0.74 et le but visé est d'atteindre une note de 0.83 au travers d'un effort financier de 145 millions par an.

Indicateurs

S'en suit des questionnements des commissaires et échanges sur la pertinence d'inscrire des indicateurs dans le budget, respectivement dans les comptes, et de la représentativité de ceux-ci, ainsi que, le cas échéant, d'en supprimer ou d'en adapter.

Il est répondu notamment que ce sont des éléments récurrents et importants pour le budget. Qu'ils ont été introduits en 2011 (lors du passage au traitement par politique publique), qu'ils peuvent toutefois évoluer et, ceux qui sont pertinents, permettent de mesurer une évolution, le disponible et l'état notamment de vétusté des bâtiments. Il s'agit d'indicateurs opérationnels, multiples, très importants pour mesurer la qualité et la priorité les actions. A noter enfin qu'une révision est prévue, dans le département, pour le projet de budget 2022, ce qui est confirmé par le magistrat.

Loyers

Un commissaire questionne sur le fait de réduire les loyers en utilisant les bâtiments de l'État mais en même temps d'aller louer un bâtiment entier à la Jonction, à la CPEG, pour ne nombreux collaboratrices et collaborateurs.

Selon le département, la stratégie est justement d'utiliser la rentabilité attendue sur le parc immobilier et de supprimer les baux particulièrement élevés. Ainsi une première étape, avec un horizon à 2023 (fin de bail), consiste à payer (enfin) le prix du marché et de dégager ainsi des économies qui sont de l'ordre d'un million. Il est aussi relevé l'intérêt, face à cette opportunité, de développer rapidement un élément central du PAV.

La deuxième étape est l'efficience par un regroupement important sur le seul site de la « Pointe-Nord ». Ce sera donc des économies multiples, soit en matière de loyer, mais aussi sous la forme d'optimisation des surfaces, de dynamique des équipes, et de mutualisation des services. La prise en considération du télétravail, qui est favorisé, est une composante de l'organisation à venir des surfaces. Dans cette seconde étape, les gains en loyer seront toutefois moindre, car les baux plus élevés auront déjà été libérés dans la première étape.

Cadre de travail

A la demande d'un commissaire réactif à la priorité donnée à certains investissements en lien avec la qualité du cadre de travail, il est répondu que les choix sont fixés selon les besoins exprimés des utilisateurs, des moyens disponibles et en fonction des rénovations. C'est donc aux services/utilisateurs d'exprimer leurs besoins qui seront ensuite, le cas échéant, validés par l'OCBA

Patrimoine bâti

Un commissaire demande ce qu'il en est des objectifs de transfert des bâtiments de l'hôpital et de l'université.

Il est précisé que le but du département est de faire coïncider le foncier aux bâtiments pour que les HUG puissent gérer eux-mêmes leurs projets, ceci étant dans nombre de bâtiment qui appartiennent à l'État et sont sous gestion de l'OCBA, mais où les HUG ont une délégation de compétence (gestion). Pour l'Université, seul le bâtiment de Carl-Vogt lui appartient, le solde étant propriété de l'État.

En son temps, un transfert des bâtiments a effectivement été envisagé mais le patrimoine financier lié est si conséquent que ces structures n'ont la capacité de les reprendre à leurs actifs.

Programme B05

Systèmes d'information et numérique (OCSIN)

Les cinq objectifs du programme qui sont gérés par l'OCSIN, sauf la partie organisation de l'information et d'assurer la protection des données, qui sont le fait des directions départementales de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI), sont:

- Élaborer la politique numérique ainsi que la stratégie des systèmes d'information du Conseil d'Etat;
- Fournir les services numériques à l'intention des citoyens.ne.s et des entreprises (« e-démarches ») ainsi qu'au sein de l'administration cantonale;
- Conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat;
- Organiser l'information et assurer la protection des données.

Le périmètre sous gestion est en expansion continue, car l'informatique est un levier indispensable aux prestations publiques de l'État qui sont fournies par l'OCSIN. En 2018 la stratégie numérique a été approuvée et réaffirmée dans le cadre du programme de législature 2018-2023. Ainsi une délégation au numérique, DELNUM, permet de favoriser des secteurs prioritaires comme l'enseignement, la santé, le territoire ou la cyberadministration.

Budget

Le projet de budget 2021, relatif à la B05, ne va pas répondre à l'entier de la demande mais se concentre sur des ETP indispensable, basés sur le PFQ précédent (2020-2023) qui n'a pu se réaliser, mais va être concentré sur les besoins mutualisés au bénéfice de tous les départements et des utilisateurs.

Utilisateurs et comptes

Le nombre d'utilisateurs.trices des services et prestations de l'OCSIN n'est pas stabilisé. Il y a en effet une augmentation considérable d'utilisation venant de la société civile, soit des prestations et services essentiellement tournés vers l'externe.

A la demande d'un commissaire relatif à l'éventuelle suppression comptes inactifs et à l'accès ultérieur à ceux-ci, il est répondu par l'affirmative. Le service compare le nombre de comptes au nombre d'utilisateurs. Le travail est semi-manuel notamment lors du constat d'anomalies. S'il y a des décès ou des déménagements, les comptes sont modifiés pour autant qu'une annonce ait été faite, sinon ils sont effectivement supprimés après dix-huit mois.

Le lien entre certains services centraux permet, notamment à l'office des populations et à l'office cantonal de l'emploi, de supprimer ou non un compte.

Un compte est personnel et réservé aux ayants droit. Il ne devrait pas être utilisé par autrui, notamment des héritiers. Le dispositif comporte toutefois des possibilités de représentations.

Avec le COVID, il est constaté une forte augmentation des démarches en ligne. Le potentiel de progression est important avec l'arrivée, en 2021, du dossier médical en ligne. Les comptes individuels pourront ainsi regrouper notamment l'accès aux données de santé, mais aussi

fiscale, avec un accès réservé à l'utilisateur et non aux services (secret fiscal et médical garanti).

A la question d'un commissaire de savoir quel est le potentiel maximum de comptes à Genève, l'objectif donné représentant 85% des citoyens genevois, il est répondu que cela dépend des démarches en ligne ainsi que du bassin des utilisateurs qui s'étend au-delà des frontières genevoises.

A une autre réflexion qui porte sur le fait que lorsque l'on fait une démarche administrative auprès de l'Etat, il nous est régulièrement demandé de fournir des données dont l'Etat dispose déjà. Ne serait-il pas possible, moyennant autorisation, de rendre les systèmes inter-opérables, il est répondu qu'un effort est mené, car cinq cents prestations ont été délivrées par l'Etat dont une augmentation de la part online. Cependant des problèmes techniques et légaux se posent dans cette démarche de simplification du processus.

Protection et gestion des données

A une autre question relative aux comptes « pédagogiques » (messagerie et comptes élèves - DIP) et la protection des données des élèves, notamment auprès des GAFAs, il est expliqué que la décision date de plusieurs années et qu'elle a fait l'objet d'un projet de loi au Grand Conseil. A noter que les pressions des GAFAs pour que les serveurs de l'Etat passent sur le système américain sont fortes. Aujourd'hui, le Grand Conseil genevois se montre très protecteur sur les données personnelles, ce qui pourrait être confirmé lors d'un prochain vote. L'OCSIN a par exemple développé en interne un outil d'analyse de la fréquentation de ses pages internet, qui a permis de se départir de Google Analytics.

Pour le stockage, les volumes sont exponentiels jusqu'à 2019, la situation n'est pas stabilisée et reste dans une logique de forte progression.

A la question de savoir comment est géré l'obligation de l'archivage légal, mais aussi fonctionnel, à l'exemple des données de l'OCBA, il est répondu qu'il se réalise numériquement auprès de la Confédération qui héberge les archives usuelles, dont certaines données sont supprimées à l'exemple des amendes d'ordre.

Les commissaires se questionnent sur la consommation d'énergie des serveurs et le stockage passif des données, il est confirmé l'importante consommation, mais que le département cherche à obtenir le label Green IT pour assurer la transition et optimiser ses consommations. Grâce à l'évolution technologique, une forte baisse de la consommation des serveurs est toutefois constatée. Les données sont centralisées et accessibles en permanence. Il y a toutefois des bandes dormantes (archivage), appelées stockage hiérarchique.

A la question de la situation de la mise à niveau en matière de sécurité des données et des infrastructures, il est répondu qu'un benchmark a été fait avec d'autres cantons et permet d'avoir de grandes tendances. Ainsi, en 2015, Genève était en retard en termes d'effectif, ce qui reste d'actualité, mais l'obsolescence générale a été corrigée. Le gros problème concerne les applications, souvent développées dans les départements, qui tendent elles vers l'obsolescence et doivent être revues pour limiter les coûts et problèmes de maintenances.

Pour la sécurité, un budget spécifique sera demandé prochainement au Grand Conseil.

Le COVID a démontré toutefois une bonne capacité d'adaptation interne de l'OCSIN.

Nouveaux systèmes et risques liés

Pour revenir sur le passé informatique de l'Etat et de certaines séquelles liées, il est relevé par un commissaire que l'Office des poursuites a changé son système, il y a quelques années, et que des données ont été perdues ou rendues inaccessibles, est-ce que le risque n'est alors pas réel que de reproduire pareille situation.

Il est fait mention que d'un point de vue technique c'était compliqué, car l'outil datait de quarante ans et la qualité des données étaient médiocre et pour certaines difficilement récupérables ce qui a aussi nécessité une épuration de la base de données. Le problème résidait aussi dans l'accompagnement au changement, mais aussi la gouvernance. L'OCSIN a l'intention de compléter l'outil actuel, demande qui devra être voté par le Grand Conseil, et sera alors responsable de la gestion du projet technique.

Pour le projet annoncé de « refonte » du système vieillissant de gestion « Aigle », il est confirmé qu'il s'agit bien d'un projet de remplacement du logiciel tout en sauvegardant les anciennes données dans le nouveau système. La refonte se fera avec un appel d'offres, car en interne les ressources ne sont pas suffisantes pour pareil développement.

Investissements et fonctionnement

En en informatique il y a un lien très important entre les investissements et le budget de fonctionnement. Il y a en effet de fortes charges de fonctionnement pour l'exploitation et la maintenance des actifs. Ce ratio est de l'ordre de 20%, pour les nouveaux actifs, et doit être mis en rapport avec la durée de vie des actifs informatiques qui sont théoriquement amortis en huit ans, ce qui est court. Ainsi lorsqu'un crédit d'investissement en informatique est voté, un budget de fonctionnement doit être accordé en parallèle, afin d'assurer les charges de maintenance, d'infrastructures et de personnel chaque année.

Les gains d'efficacité et de productivité apportés par l'informatique mériteraient d'être mieux mis en évidence afin de justifier les demandes de crédits en vue de l'acquisition de nouveaux systèmes d'information qui apportent une réelle valeur ajoutée à la prestation offerte.

A la demande d'un commissaire, relatif au partage inter-cantonal d'outils et/ou de développement informatiques, il est répondu que cela arrive dans une minorité des cas, car les législations sont trop différentes entre les cantons. Sur le plan théorique, la collaboration inter-cantonale est possible mais sur le plan technique c'est compliqué à cause du nombre d'utilisateurs. En revanche une convention entre cantons existe qui fixe un seuil maximum de 10% de facturation des coûts de fabrication à un autre canton. Par exemple, le Jura exploite une application pour tous les cantons. De plus, la confédération fournit seulement quelques prestations alors qu'elle pourrait en faire plus mais le fédéralisme suisse pose aussi des limites.

Évaluation et indicateurs

Les indicateurs B05 ont évolué au fil du temps. Le premier indique le nombre de citoyens avec un compte. Le second, un taux de satisfaction par sondage qui se fait tous les trois à quatre ans avec comme minima 70% de satisfaction. Le troisième montre les parts des prestations de l'administration cantonales en ligne avec une attente d'une forte augmentation. Ensuite l'indicateur démontre une vision des fonctionnaires sur les services fournis qui est supérieure à 70%. Finalement, le dernier révèle les coûts net du programme B05 par compte.

Opérateurs (téléphonie)

L'Etat travail avec différents opérateurs avec un système qui lui permet d'optimiser en permanence les coûts.

Demande nouveaux ETP OCSIN

La demande des vingt-cinq nouveaux ETP est répartie en 3 catégories comme suit:

- 6 pour l'augmentation de la demande des services numériques;
- 11 pour la hausse des crédits d'investissement;
- 8 pour la sécurité de l'information.

À la question de savoir si les vingt-cinq ETP sont indispensables au regard des besoins numériques qui se ferait plus sentir, il est répondu que dans la situation budgétaire actuelle le Conseil d'État a dû arbitrer entre atteindre les buts ambitieux et les enjeux budgétaires. La solution a été de mettre au budget 2021 les ETP prévus dans le PFQ précédent (2020-2023), ceux-ci mêmes qui n'ont pas été obtenus dans le budget 2020. Les limites de ce qui est possible sont atteintes, idéalement il y en aurait fallu plus mais la stratégie du département a été d'être prudent et raisonnable en restant au minimum nécessaire.

Pour le département, le rattrapage est nécessaire au sein de l'OCSIN afin de pouvoir assurer le maintien des prestations numériques, plus particulièrement encore en ces périodes d'incertitudes sanitaires.

Budget

En quelques chiffres, les 1.2 million supplémentaires correspondent aux vingt-cinq ETP, les 0.8 sont un transfert de l'office cantonal des véhicules. Finalement 3.2 millions pour les charges induites des crédits d'investissement. Il y a une hausse de 0.6 million pour la sécurité de l'information et 0.7 million pour soutenir la demande en cyber information.

Pour l'ensemble de la politique publique B, il y aura environ 70 millions de francs investis en 2021, dont 99% en crédits de renouvellements et d'investissements liés à la mise en conformité des embrasures des bâtiments de l'Etat, qui seront portés par le DI.

A noter que les mesures économiques sont les mêmes pour l'OCIN et l'OCBA.

Annexes : Présentation programmes B04+B05 PB2021 08-10-2020.pdf
Présentation programmes B04+B05 PB2021 (Annexe OCSIN) 08-10-2020

PB 2021 B05 "Systèmes d'information et numérique"

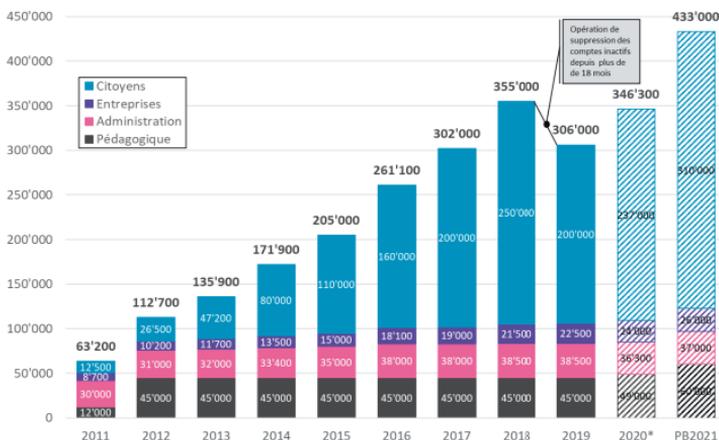
Annexes pour la sous-
commission des finances
8 octobre 2020



Département des infrastructures
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN)

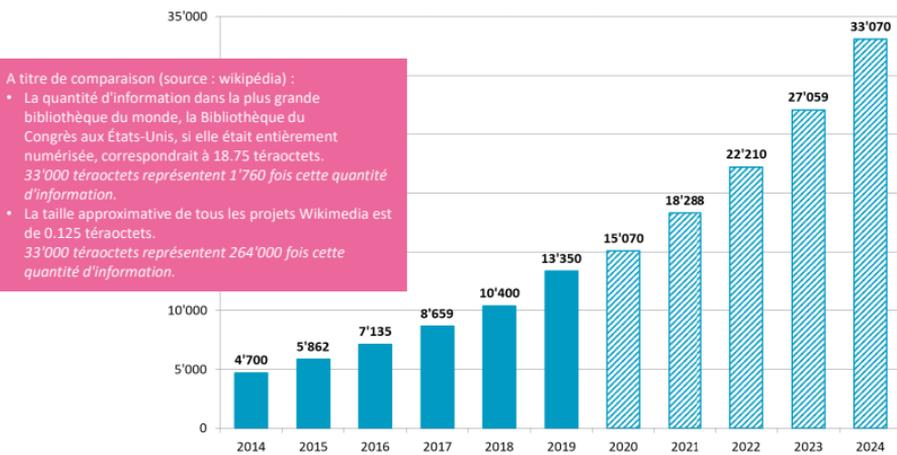
Progression du nombre d'utilisatrices et utilisateurs des services de l'OCSIN

La présente évolution est principalement la conséquence de la forte progression du nombre de citoyen-ne-s qui utilisent les prestations en ligne (e-démarches)



Progression de la demande adressée à l'OCSIN

Volume de données en téraoctets (10^{12} octets)



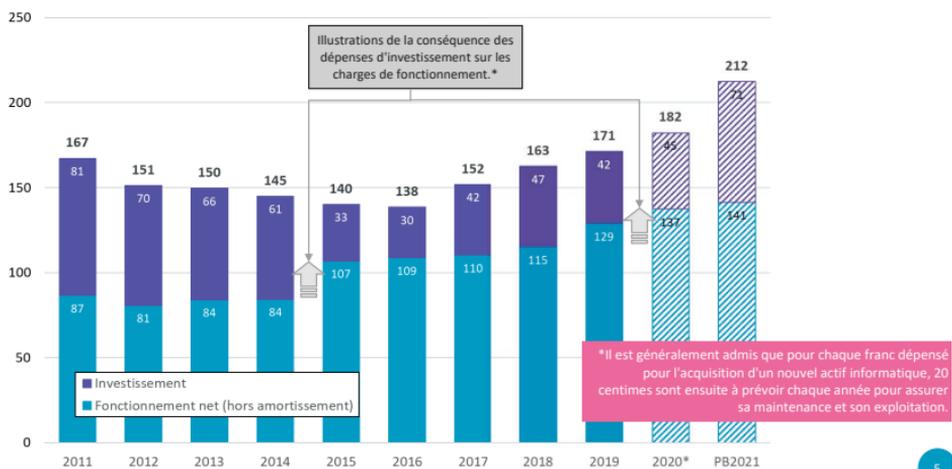
3

Progression de la demande adressée à l'OCSIN



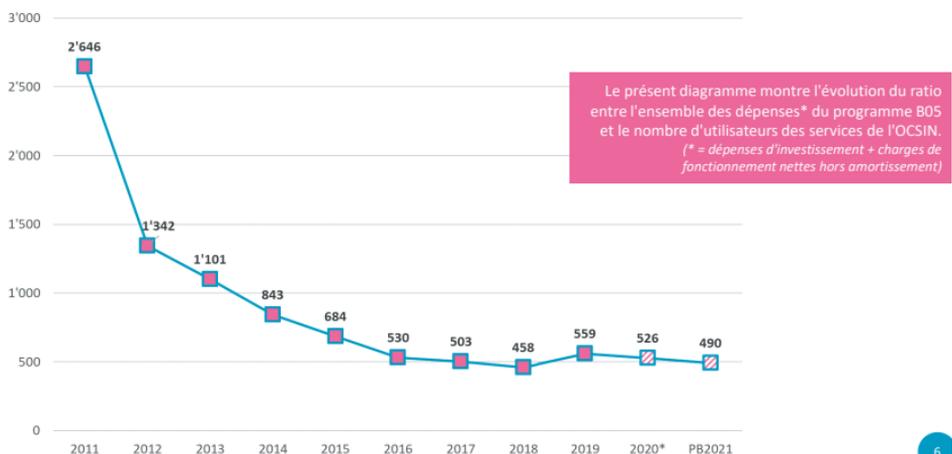
4

Dépenses du programme B05 (millions de francs)



5

Dépenses moyennes par utilisateur des services de l'OCSIN (francs)



6

Répartition des 25 nouveaux ETP envisagés pour l'OCSIN au projet de budget 2021

Par comparaison, 44 nouveaux ETP seraient nécessaires en 2021 pour répondre aux besoins recensés en matière de numérique.

Libellé	Politique publique	ETP
Augmentation de la demande en matière de services numériques		6.00
DT : Refonte des autorisations de construire (APA et CO 12145)	G - Aménagement et logement	1.00
Pérennisation du "parcours numérique usager" (AFC, OCPM, OCE, etc.)	X - Toutes politiques	1.00
Maintenance et exploitation des environnements de gestion documentaire et de dématérialisation	X - Toutes politiques	1.00
Architecture et exploitation des services	X - Toutes politiques	1.00
Assistance aux citoyens et aux utilisateurs	X - Toutes politiques	1.00
Gestion de l'outillage supportant les procédures de gestion des accès	X - Toutes politiques	1.00
Autres tâches et inclues par des crédits d'investissement		11.00
DF : Réduction des risques sur les services critiques	B - Etats-majors et prestations transversales	1.00
DF : Réduction des risques sur les services critiques	B - Etats-majors et prestations transversales	1.00
DIP : maintenance et exploitation des services	F - Formation	1.00
DT : Sécurisation, maintenance et exploitation de SIDLO	G - Aménagement et logement	1.00
DSES : Maintenance et exploitation d'Intrapot de la Police	H - Sécurité et population	1.00
DSES : Fonctionnement lié et induit du PL Santé numérique	K - Santé	1.00
Gestion des données de l'Etat (virtualisation)	X - Toutes politiques	1.00
Maintenance et exploitation des bases de données de l'Etat	X - Toutes politiques	1.00
Réduction du risque d'indisponibilité des systèmes d'information de l'administration cantonale	X - Toutes politiques	1.00
Télétravail et mobilité : Renforcement du service de soutien "postes de travail virtuels" (VDI) - Infrastructures	X - Toutes politiques	1.00
Télétravail et mobilité : Renforcement du service de soutien "postes de travail virtuels" (VDI) - Poste de travail	X - Toutes politiques	0.50
Architecture et exploitation des services fournis par l'OCSIN	X - Toutes politiques	0.50
Sécurité de l'information		8.00
DSES : Couverture du risque de gestion de la Bulle d'urgence au SCLI	H - Sécurité et population	1.00
Support de l'OCSIN à l'organisation et au déroulement des événements spéciaux - ORCA	H - Sécurité et population	1.00
Support de l'OCSIN à l'organisation et au déroulement des événements spéciaux - ORCA	H - Sécurité et population	1.00
Réduction du risque d'indisponibilité des systèmes critiques (notamment bulle d'urgence 112-117-144)	H - Sécurité et population	1.00
Sécurité de l'information (enquêtes et investigations, projets de sécurité, "Security operations center")	X - Toutes politiques	1.00
Sécurité de l'information (enquêtes et investigations, projets de sécurité, "Security operations center")	X - Toutes politiques	1.00
Sécurité et gestion des risques sur le poste de travail	X - Toutes politiques	1.00
Packaging d'applications sur les postes de travail	X - Toutes politiques	1.00

7

Merci de votre attention !

 Eric Favre

 eric.favre@etat.ge.ch



Département des infrastructures
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN)

Projet de budget 2021

Fonctionnement

Programme B04 Gestion des locaux et logistique

Programme B05 Systèmes d'information et numérique

Politique publique B

Etats-majors et prestations transversales

Audition du 8 octobre 2020



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

06/10/2020 - Page 1

B04 - Gestion des locaux et logistique

Description succincte

Ce programme est mis en œuvre par l'**office cantonal des bâtiments**, par le **groupe MOVE** chargé de la gestion globale du parc de véhicules de l'Etat et par les **entités logistiques départementales**.

Il a pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, et d'autre part, de gérer le parc des véhicules de l'Etat ainsi que d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, la reprographie et le central téléphonique. Il comprend les prestations ci-après;

- B04.01 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
 - B04.02 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
 - B04.03 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
 - B04.04 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
 - B04.05 Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
 - B04.10 Logistique départementale
- } = OCBA
} = Départ.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

06/10/2020 - Page 2

B04 - Gestion des locaux et logistique

Projets prioritaires 2021

- Afin de répondre aux besoins des utilisateurs tout en maîtrisant le budget des locations, la stratégie immobilière vise à occuper en priorité les locaux dont l'Etat est propriétaire ainsi qu'à regrouper, à moyen terme, près de 2'000 employés dans les locaux du site « pointe nord PAV » qui seront loués à la CPEG.
- Les travaux de rénovation, l'optimisation énergétique et l'assainissement des embrasures des bâtiments existants vont être intensifiés afin d'améliorer l'état général du parc immobilier de l'Etat et de contenir la croissance des charges d'exploitation à moyen terme.
- Les études, concours et la réalisation de nouveaux projets d'investissements se poursuivront conformément au PDI 2021-2030, notamment dans les domaines de la formation, de la santé, de la sécurité et de la culture.

B04 - Gestion des locaux et logistique

Chiffres clés

- **Patrimoine immobilier**
 - Environ 1800 bâtiments cadastrés sous gestion sur près de 670 sites
 - Environ 1550 bâtiments cadastrés propriété EGE sur plus de 530 sites
 - Bâtiments propriété EGE (PA) = ~4.7 milliards de francs (VNC)
 - Terrains propriété EGE (PA) = ~4.8 milliards de francs
 - Immeubles de placement (PF) = ~0.6 milliard de francs
- **Investissements nets**
 - Environ 220 millions de francs/an toutes politiques publiques confondues
- **Exploitation**
 - 15'000 demandes d'intervention d'entretien courant par année
 - ~ 3'200 contrats actifs (maintenance, surveillance, nettoyage, etc.)
 - ~ 250 baux (Etat locataire)
 - ~ 850 baux (Etat propriétaire / bailleur)

B04 - Gestion des locaux et logistique

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	463'172'069	6'673'948	1.5%	456'498'121	481'048'665
30 Charges de personnel	36'899'127	449'517	1.2%	36'449'610	35'425'796
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	139'619'127	8'296'661	6.3%	131'322'466	135'800'361
33 Amortissements du patrimoine administratif	233'184'556	-9'154'807	-3.8%	242'339'363	292'718'158
36 Charges de transfert	53'011'930	7'020'579	15.3%	45'991'351	16'531'043
39 Facturations internes	457'330	62'000	15.7%	395'330	573'307
REVENUS	52'564'543	447'559	0.9%	52'116'984	48'630'926
40 Revenus fiscaux	-	-	-	-	0
41 Patentes et concessions	210'000	0	0.0%	210'000	243'596
42 Taxes et redevances	2'448'347	211	0.0%	2'448'136	2'157'512
43 Revenus divers	4'975'565	375'000	8.2%	4'600'565	4'806'363
44 Revenus financiers	30'249'549	45'000	0.1%	30'204'549	26'002'855
46 Revenus de transferts	14'204'012	39'348	0.3%	14'164'664	15'062'660
49 Facturations internes	477'070	-12'000	-2.5%	489'070	357'940
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-410'607'526	-6'226'389	1.5%	-404'381'137	-432'417'739
Coût d'état-major	-761'294	-1'7936	2.4%	-743'358	-742'571
Coût des prestations de moyens	-11'106'554	-506'724	4.8%	-10'599'830	-9'074'281
Coûts répartis	422'475'374	6'751'049	1.6%	415'724'325	442'234'591
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	286.66	5.06	1.80%	281.60	269.81
ETP fixes	279.64	5.05	1.84%	274.59	261.12
ETP auxiliaires	4.96	0.00	0.00%	4.96	7.63
ETP agents spécialisés	2.06	0.00	0.00%	2.06	1.06



Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

06/10/2020 - Page 5

B04 - Gestion des locaux et logistique

30 - Charges de personnel : + 0.45 million (+1.2%) / + 5.0 ETP

- Dotation de 5 ETP supplémentaires pour la mise en œuvre de la loi sur l'assainissement des embrasures du parc immobilier de l'Etat, octroyés par la commission des finances en 2020 et régularisés dans le projet de budget 2021, partiellement neutralisée par les mesures d'économies adoptées par le Conseil d'Etat.

31 - Charges de biens et services : + 8.3 millions (+6.3%)

- Réintégration du budget retiré par le Grand Conseil lors du vote du budget 2020 (+7.9 millions);
- Augmentation des dépenses consécutives à des déménagements et relogements provisoires dans le cadre de la mise en œuvre du PL embrasure (+ 0.4 million).

33 - Amortissements du PA : - 9.2 millions (-3.8%)

- Reliquat du reclassement de propres investissements en subventions d'investissement en lien avec le remaniement foncier entre l'Etat de Genève et les HUG (-6.6 millions);
- Sorties d'actifs effectuées dans le cadre des transferts, cessions etc... (- 1.5 million).



Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

06/10/2020 - Page 6

B04 - Gestion des locaux et logistique

36 - **Charges de transfert** : + 7 millions (+15.3%)

- Effet du reliquat du remaniement foncier EGE-HUG (+ 6.6 millions).

4x - **Revenus** : + 0.4 million (+0.9%)

- La variation sur les revenus est essentiellement due à l'augmentation de **l'activation des charges de personnel** en lien avec la loi 12552 relative à l'assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade des bâtiments de l'Etat (+ 0.4 million).



B04 – Indicateurs PB2021

	Type indicateur	PB21	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	90%	90%	100%	90%	2023
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Investissements à réaliser selon l'état de vétusté du parc immobilier, en millions de francs	Efficacité	141.9	141.9		141.9	2024
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	20%	17%	10.9%	24%	2023
2.3 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	10%	8.6%	8.03%	11%	2023
2.4 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	90%	90%	89.3%	90%	2023



B05 Systèmes d'information et numérique

Le programme B05 vise à...

Elaborer la **politique numérique** ainsi que la **stratégie** des systèmes d'information du Conseil d'Etat

Fournir les **services numériques** à l'intention des **citoyens** et des **entreprises** (« e-démarches ») ainsi qu'au sein de l'**administration cantonale**

Conseiller et accompagner l'**administration cantonale** dans sa **transformation numérique**

Garantir un niveau de **sécurité de l'information** conforme aux exigences légales et aux besoins de l'**État**

Organiser l'**information** et assurer la **protection des données**



Département des infrastructures
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

06/10/2020 - Page 9

B05 Systèmes d'information et numérique

Un périmètre sous gestion en expansion continue

Les SI et le numérique **constituent un levier indispensable pour le développement de toutes les politiques publiques** menées par le Conseil d'Etat.

En particulier, le 117/144, les prestations sociales, la police, l'administration fiscale, l'enseignement et la formation, les droits politiques, la population, la gestion financière et RH de l'Etat, etc. ne sauraient fonctionner sans un système d'information et de communication.



Département des infrastructures
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

06/10/2020 - Page 10

B05 Systèmes d'information et numérique

Eléments de contexte

Conformément à sa stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale approuvée le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a adopté le 20 juin 2018 sa **politique numérique** (<https://www.ge.ch/dossier/geneve-numerique>), dont l'importance pour notre canton est réaffirmée dans le Programme de législation 2018-2023.

Pour favoriser le pilotage politique du présent programme, le Conseil d'Etat a mis sur pied en juin 2018 une **délégation au numérique** (DELNUM).

Dès 2020, des impulsions majeures étaient envisagées par le Conseil d'Etat, en particulier dans les domaines de **l'enseignement, de la santé, de l'économie, du territoire et plus globalement de la cyberadministration**. Des mesures étaient également prévues pour accompagner l'administration cantonale dans sa transition numérique, au service des citoyens et des entreprises. Compte tenu de la situation financière de l'Etat, **les ambitions ont dû être revues et ajustées aux moyens mis à disposition** du programme B05.

B05 Systèmes d'information et numérique

Projets prioritaires 2021

Malgré une demande en forte progression, l'année 2021 sera principalement consacrée à :

- Veiller au **bon fonctionnement et à l'exploitation** des services numériques existants;
- Réduire **l'obsolescence** des systèmes d'information et de communication;
- Renforcer la **sécurité de l'information** sous gestion de l'administration cantonale. **Les risques en matière de sécurité de l'information seront toutefois difficiles à contenir**, afin de faire face à une menace en constante évolution et à cause de solutions informatiques souvent vieillissantes, qui ne sont plus conformes à l'état de l'art et aux exigences requises en la matière;
- Financer les **charges de fonctionnement liées et induites résultant des crédits d'investissement votés** (part des dépenses qui ne peut être activée au regard des principes comptables);
- Accroître les moyens consacrés à la **mobilité et au télétravail**.

B05 Systèmes d'information et numérique

BUDGET

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	202'814'459	4'186'383	2.1%	198'628'076	201'888'739
30 Charges de personnel	107'738'448	1'183'780	1.1%	106'554'668	99'933'438
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	49'019'419	3'248'211	7.1%	45'771'208	44'149'872
33 Amortissements du patrimoine administratif	46'039'742	-246'608	-0.5%	46'286'350	57'781'062
39 Facturations internes	16'850	1'000	6.3%	15'850	24'367
REVENUS	15'410'595	306'507	2.0%	15'104'088	15'237'936
42 Taxes et redevances	3'003'259	165	0.0%	3'003'094	4'222'435
43 Revenus divers	11'769'766	369'650	3.2%	11'400'116	10'327'163
46 Revenus de transferts	637'570	-63'308	-9.0%	700'878	687'668
49 Facturations internes	-	-	-	-	670
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-187'403'864	-3'879'876	2.1%	-183'523'988	-186'650'803
Coût d'état-majior	-2'147'653	63'531	-2.9%	-2'211'184	-2'066'816
Coût des prestations de moyens	-28'786'741	-2'979'798	11.5%	-25'806'943	-31'959'804
Coûts répartis	218'338'257	6'796'142	3.2%	211'542'115	220'677'423
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	664.75	25.80	4.04%	638.95	606.48
ETP fixes	662.59	25.80	4.05%	636.79	592.67
ETP auxiliaires	1.16	0.00	0.00%	1.16	12.00
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.81

B05 Systèmes d'information et numérique

30 - Charges de personnel : + 1.2 million (+1.1%)

- Les postes demandés (+ 25,8 ETP) seront prioritairement alloués aux besoins mutualisés, au bénéfice de tous les départements et qui permettent de garantir les services vitaux en situation de crise.
- Ils se déclinent comme suit:
 - maintenance et exploitation d'actifs mis en service par des lois d'investissement (+ 11 ETP);
 - sécurité de l'information et protection des données (+ 8 ETP);
 - soutien (partiel) à la demande en matière de cyberadministration et de services numériques (+ 6 ETP).
- Les mesures d'économies adoptées par le Conseil d'Etat neutralisent partiellement cette augmentation de charges.

B05 Systèmes d'information et numérique

31 - Charges de biens et services : + 3.2 millions (+7.1%)

L'augmentation se répartit de la manière suivante:

- 2 millions de francs pour les charges liées et induites par des crédits d'investissement (refonte du système Aigle, finalisation de la migration du système d'information des ressources humaines (SI-RH), évolution du système d'information de l'action sociale, refonte du système d'information pour l'éducation et la formation ou encore l'évolution du système d'information fiscal);
- 0.6 millions de francs pour la sécurité de l'information;
- 0.7 millions de francs pour soutenir partiellement la demande en matière de cyberadministration et de services numériques.

B05 – Indicateurs PB2021

	Type indicateur	PB21	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyens et entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	290'000	230'000	200'000	310'000	2023
1.2 Taux de satisfaction global des usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	75%	75%	2023
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	55%	55%	50%	60%	2023
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	>/=70%	70%	70.5%	70%	2023
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisateur (en francs)	Efficacité	630	635		600	2023

Projet de budget 2021

Investissements

Politique publique B

Etats-majors et prestations transversales



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.geneve.ch

Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

06/10/2020 - Page 17

Politique Publique B

Principaux projets et priorités pour 2021

a) Bâtiments et constructions :

- Réaliser des travaux de transformation et de rénovation sur divers bâtiments.
- Mettre en œuvre les projets d'efficacité énergétique: poursuivre le raccordement des bâtiments au chauffage à distance CADéco Jonction, poursuivre les actions d'optimisation énergétiques en priorisant les bâtiments gros consommateurs.
- Acquérir des terrains et bâtiments au gré des opportunités.
- Débuter les études et travaux pour l'assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade des bâtiments propriété de l'Etat.

b) Système d'information et de communication :

- Renouveler et adapter les infrastructures de télécommunication et informatiques, les postes de travail et outils numériques de l'administration. Réduire les risques liés à la sécurité de l'information. Faire évoluer les systèmes d'information.

c) Equipements :

- Renouveler le mobilier, les équipements et les véhicules des services en fonction des besoins identifiés.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.geneve.ch

Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

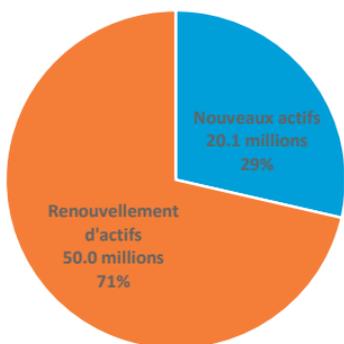
06/10/2020 - Page 18

Politique publique B

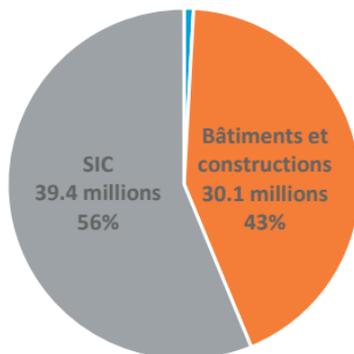
Libellé	Crédit total	Comptes au 31/12/2019	Budget 2020	Budget 2021	% crédit	Variation 2021-2020
B ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
5 Dépenses d'investissement	652.800.644	61.712.766	63.109.560	70.092.135	11%	6.982.575
6 Recettes d'investissement	18.000.000	1.038.152	2.000.000	2.000.000	11%	
<i>Investissements Nets</i>	634.800.644	60.674.614	61.109.560	68.092.135	11%	6.982.575
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	321.000.000	8.384.889	8.600.000	20.050.000	6%	11.450.000
6 Recettes d'investissement	18.000.000	819.020	2.000.000	2.000.000	11%	
<i>Investissements Nets</i>	303.000.000	7.565.869	6.600.000	18.050.000	6%	11.450.000
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
5 Dépenses d'investissement	331.800.644	53.327.877	54.509.560	50.042.135	15%	-4.467.425
6 Recettes d'investissement		219.132				
<i>Investissements Nets</i>	331.800.644	53.108.745	54.509.560	50.042.135	15%	-4.467.425

Politique publique B

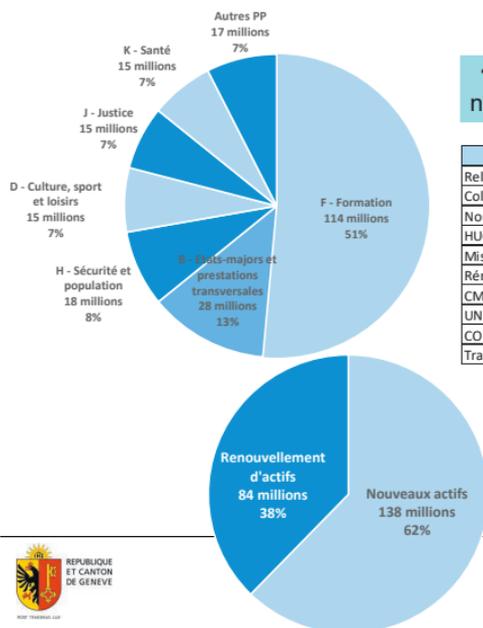
Dépenses d'investissement 2021 : 70.1 millions



Equip. et autres invest.
0.6 millions
1%



Investissements de l'OCBA – 222 millions nets



10 projets concentrent 70% des invest. nets 2021 pour les nouvelles constructions

Projets	PB 2021
Reloc. caserne des Vernets - Epeisses	16 millions
Collège Rousseau rénovation / surélévation	14 millions
Nouvelle Comédie - subvention	11 millions
HUG - Réno. / agrandissement des blocs opératoires (phase 2)	11 millions
Mise en conformité des embrasures (partie 1)	10 millions
Rénovation d'Uni Bastions	9 millions
CMU - 6ème étape	9 millions
UNI - CMU 5ème étape	9 millions
CO Renard - démolition / reconstruction	8 millions
Transformation des bâtiments de l'Hôtel-de-ville	7 millions

Politique publique B

2012459 - Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Budget 2021	% crédit total	Variation 2020 - 2021
Dépenses	177'340'000		43'190'000	38'200'000	22%	-4'990'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12459, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 230'000'000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et au numérique.
Un crédit de 177'340'000 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021

Renouveler et adapter des infrastructures de télécommunication et informatique, des postes de travail, des logiciels standard, des outils numériques. Réduire les risques liés à la sécurité de l'information. Faire évoluer les systèmes d'information transversaux qui sont priorités selon des critères définis par le Conseil d'Etat dans le cadre d'un processus de gouvernance interdépartemental annuel.

Objectifs annuels 2020

Renouveler et adapter les infrastructures de télécommunication et informatiques, les postes de travail et les outils numériques.

Réduire les risques liés à la sécurité de l'information.

Faire évoluer les systèmes d'information (SI).

Les projets liés à ces SI sont priorités selon des critères définis par le Conseil d'Etat, dans le cadre d'un processus de gouvernance interdépartemental annuel.



Département des infrastructures

Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

06/10/2020 - Page 23

Crédits d'investissement sous gestion de l'OCSIN

Projet	Libellé	Politique Publique	CREDIT VOTE/PREU	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Projet de Budget 2021
OJ / Office cantonal des systèmes d'information et du numérique - CREDIT D'OUVRAGE						
10484	Réalisation du système d'information du commerce	L - Marché du travail, commerce	2 650 200	1 402 837	300 000	600 000
11264	Ecole de commerce de Frontenex	F - Formation	315 884	274 184		
11472	Transformation des bâtiments de Hôpital-de-ville	A - Autorités et gouvernance	67 000			
11580	Relocalisation caserne des Vernets - Meyrin Mategnin - construction	H - Sécurité et population	148 000	125 559		
11702	Système d'information du service des contraventions	H - Sécurité et population	1 200 000	782 205	200 000	100 000
11768	Lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité	H - Sécurité et population	1 200 000	824 551	120 000	100 000
11792	Evolution du SI fiscal 2016-2019	I - Impôts et finances	11 520 000	10 409 677	1 200 000	
11945	Optimisation des prestations de l'OCSIN	H - Sécurité et population	2 300 000	1 657 200	500 000	
11973	Rénovation du CO Buté	F - Formation	107 000	103 110		
12080	Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation (SIC EF)	F - Formation	995 000	806 777	200 000	5 600 000
12084	Relocalisation caserne des Vernets - Epesses - construction et équipements	H - Sécurité et population	82 911	37 587	36 000	
12085	Transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville	H - Sécurité et population	183 849	184 236	100 000	
12145	Rafonte du SIC des autorisations de construire	G - Aménagement et logement	7 780 000	1 907 486	2 500 000	2 200 000
12147	Modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur	H - Sécurité et population	4 160 000	904 847	1 400 000	500 000
12149	Rénovation d'Uxi Bastions	F - Formation	64 800			
12240	Modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale	H - Sécurité et population	1 306 055	1 145 591		
12371	Rafonte du SI OCEN	E - Environnement, Energie	2 611 000	556 230	1 200 000	854 770
12386	SIC Social 2019-2023	C - Cohésion sociale	9 000 000	295 709	1 800 000	2 000 000
12412	APC - Référentiel de valeurs immobilières	I - Impôts et finances	1 725 000	1 000 000	1 000 000	725 000
12543	ARSL - Rafonte du système d'information	A - Autorités et gouvernance	6 335 000	580 000		1 900 000
12623	APC - Evolution du SIC Fiscal 2020-2024	I - Impôts et finances	11 800 000	1 400 000	2 600 000	
12632	Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG) - construction et équipements	A - Autorités et gouvernance	230 000			
12633	Centre cantonal de biométrie	H - Sécurité et population	1 377 414		1 500 000	500 000
12741	CO Renard (déjà reconstruit) - Construction et équipements	F - Formation	1 088 000			
12743	Collège Rousseau (Rénovation) - Construction et équipements	F - Formation	725 000			
1920001	Rafonte du système d'information et de communication pour l'éducation et la formation (crédit	F - Formation	16 440 000		200 000	
1920005	Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)	K - Santé	14 900 000		1 000 000	1 900 000
1921001	Evolution de la plateforme de cybersécurité 2021-2025	B - Etats-majors et prestations transversales	6 000 000			1 200 000
1921003	Evolution du système d'information et de communication de l'OCP (DPLUS)	L - Marché du travail, commerce	4 900 000			1 000 000
1921012	Extension Lullier HEPIA et CPNe - Etude, construction et équipements	F - Formation	400 000			200 000
1921013	Haute école de la santé - Construction et équipements	F - Formation	300 000			
1921019	Réalisation du système d'information et de communication du territoire et des bâtiments	G - Aménagement et logement	7 000 000			500 000
			127 069 817	20 481 826	15 136 000	23 379 728
OJ / Office cantonal des systèmes d'information et du numérique - CREDIT DE RENOUVELLEMENT						
12459	Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	A - Autorités et gouvernance	10 120 000		2 110 000	1 940 000
12459	Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	B - Etats-majors et prestations transversales	177 340 000		43 190 000	38 200 000
12459	Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	C - Cohésion sociale	3 550 000		550 000	780 000
12459	Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	D - Culture, sport et loisirs	500 000		180 000	100 000
12459	Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	E - Environnement, Energie	1 780 000		360 000	300 000
12459	Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	F - Formation	11 150 000		2 360 000	2 300 000
12459	Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	G - Aménagement et logement	4 710 000		840 000	930 000
12459	Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	H - Sécurité et population	6 140 000		1 200 000	1 210 000
12459	Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	I - Impôts et finances				
12459	Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	K - Santé	1 710 000		350 000	360 000
12459	Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	L - Marché du travail, commerce	9 280 000		1 950 000	1 980 000
12459	Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	M - Mobilité	1 720 000		750 000	750 000
12459	Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN		280 000 000		53 760 000	48 760 000
			230 000 000		53 760 000	48 760 000
Total 2012459		Total crédit de renouvellement				



PROJET DE BUDGET 2021

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE C - DCS**

Commissaires :	BURGERMEISTER Jean BLONDIN Jacques
Rapporteur :	BLONDIN Jacques
Procès-verbaliste	Mathilde PARISI
Personnes auditionnées	
APOTHELOZ Thierry	DCS Conseiller d'Etat
BINDER Rogers	DCS Chef de service Finances
BRUNAZZI Marc	DCS Directeur des services supports
MAFFIA Aldo	DCS Directeur général OASIS

Synthèse

M. APOTHELOZ aborde le projet de budget en lien avec les **prestations de l'hospice général**. Ces prestations augmentent de manière conséquente, avec un montant de **CHF 38 millions**, permettant de faire face à la situation. Il dénote une augmentation des dossiers et des prestations à l'hospice général, qui se chiffre à 110% en dix ans. Au début de la législature, l'objectif du Conseil d'Etat était de contenir cette augmentation, par une augmentation du nombre de personnes qui retrouvent une autonomie suffisante. Cet objectif politique est maintenu, mais se trouve bien évidemment confronté à la situation de crise de COVID. M. APOTHELOZ relève que l'augmentation du nombre de dossiers se chiffre, fin août, à 14'270. Il ajoute qu'une augmentation a eu lieu à la fin du printemps dernier. Le nombre d'indépendants avait considérablement augmenté, en raison du fait que la poursuite APG rachetée n'avait pas encore été actée par le Conseil fédéral. Il dénote une petite baisse en juillet, cependant, l'augmentation des indépendants est encore présente. L'augmentation du nombre de dossiers se confirme avec 14'900 dossiers à la fin de l'année. De ce fait, il a saisi le Conseil d'Etat d'un dépassement de crédit pour l'année 2020. Cette aide de l'action sociale est en lien avec la situation économique actuelle. Le dispositif est maintenu jusqu'au 31 décembre 2020, la situation des indépendants étant suffisamment importante et fragile. Il souligne que si la situation ne s'améliore pas, l'aide aux indépendants pourra être prolongée. La situation à l'hospice générale est relativement tendue. Elle se caractérise par une vague d'arrivées, ainsi que par une difficulté orientée par la loi de l'insertion professionnelle. Certains secteurs, tels que la restauration et l'hôtellerie par exemple, sont moins abordables qu'auparavant et rendent l'accès à une carrière professionnelle plus difficile. M. APOTHELOZ relève que ces éléments sont pris en considération via une augmentation de **CHF 16 millions** des prestations du **service bourses et frais d'études**. Finalement, il explique qu'une analyse fine a également eu lieu au sujet des aspects liés à l'asile et la migration. La situation a été challengée entre le secrétariat aux migrations et l'hospice général. Le SEM dit que les arrivées baissent, tandis que la prise en charge des bénéficiaires de l'AMIG continue d'augmenter. Cette situation s'explique par des regroupements familiaux ou des situations de naissances.

M. APOTHELOZ aborde ensuite l'augmentation des prestations du **service bourses et frais d'études**. La loi votée par le Parlement en février, qui augmente la possibilité d'une participation en termes d'âge et de montant, a été prise en considération pour un montant de **CHF 8 millions**. Il relève que l'augmentation du nombre de demandeurs a également été prise en compte. La prestation financière en elle-même est aussi sujette à une augmentation. En effet, les étudiantes et étudiants faisant appel à ce service travaillaient un peu à côté, ce qui n'est plus forcément le cas actuellement.

M. APOTHELOZ passe à l'augmentation des prestations du **service de l'assurance maladie (SAM)**. Il explique que cette augmentation sera modifiée par le Conseil d'Etat, suite à l'adoption de la prime de CHF 7 millions par le Conseil fédéral. Cependant, il fait part d'une baisse de la participation du Conseil fédéral aux prestations d'assurance maladie. La situation générale n'est donc pas vraiment favorable. M. APOTHELOZ fait part d'une augmentation de l'ordre de **CHF 34,5 millions** pour les subsides d'assurance maladie, dans le but de contenir l'augmentation.

M. APOTHELOZ aborde le **service des prestations complémentaires (SPC)**, qui vient en aide financièrement aux personnes à l'AVS et à l'assurance invalidité. Ce service n'a pas connu d'augmentation d'effectifs depuis 2006. Pourtant, il a tout de même absorbé une augmentation conséquente du nombre de dossiers. Suite au refus du Parlement d'accorder des postes au projet de budget 2020, le SPC doit également faire face à une réforme fédérale, sans aucune ressource supplémentaire. Il souligne que cette situation a tendu le service, qui arrive à ses limites en termes de délais et de charge de travail. M. APOTHELOZ relève que **4,5 postes** ont donc été inscrits au SPC, en permanents et en auxiliaires. Le but est de faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et à l'entrée en vigueur de la réforme fédérale au sujet des prestations complémentaires fédérales. Cette réforme conduira, durant trois ans, à une obligation de calculer tous les dossiers présentés au SPC, avec la situation actuelle et la situation future. Le service sera chargé de verser le montant le plus favorable aux bénéficiaires, en calculant deux fois chaque dossier, étant donné que les éléments du calcul divergent selon l'usage de la loi actuelle ou de la loi future. Le SPC sera donc passablement sollicité pour cette mise en œuvre devant démarrer le 1^{er} janvier 2021. M. APOTHELOZ passe au second point concernant le SPC. Il fait part d'une décision du Conseil fédéral de faire entrer en vigueur l'allocation transitoire dès le mois de juillet, voire le mois de septembre 2021. Il était escompté que ce délai soit fixé pour 2022, afin de permettre au SPC d'absorber la loi fédérale et la nouvelle prestation. Cependant, il n'en sera rien. M. APOTHELOZ saisira donc le Conseil d'Etat d'un amendement, sans quoi il n'y aura aucune possibilité de mettre en œuvre cette loi sans risquer un dommage important dans l'établissement des prestations actuelles.

M. APOTHELOZ aborde le **service de la protection de l'adulte (SPAd)**. Ce service dispose d'un nouveau directeur depuis le mois de mars, qui a proposé des modifications internes afin de conduire à des améliorations sensibles. Toutefois, suite au refus de l'attribution de postes supplémentaires au SPAd en décembre dernier, la situation s'est péjorée en termes d'absence. Le service se caractérise par un fort taux d'absentéisme et comprend notamment un groupe avec un taux d'absence de plus de 29%. Fort heureusement, la commission des finances a accordé les postes sollicités pour le budget 2020 en mai dernier. Cette décision positive d'engagement de nouveaux collaborateurs a permis une stabilisation ainsi qu'un soutien supplémentaire. Ce point est important, étant donné que le nombre de dossiers au SPAd continue d'augmenter. En effet, 404 nouveaux dossiers lui ont été attribués en 2019, et 480 en 2020. M. APOTHELOZ fait part d'une nécessité absolue pour 2021 de stabiliser les postes existants, mais également de les augmenter, afin d'arriver à un nombre acceptable de dossiers par travailleur social. L'objectif, à terme, est d'atteindre 60 dossiers par IPA (intervenant pour la protection de l'adulte). Aujourd'hui, le nombre de dossiers par IPA est de 75 ou de 76, après avoir passé un cap de 82 dossiers.

Concernant les **demandes de subvention aux associations**, il n'y a pas de diminution étant donné que toutes les subventions existantes ont été maintenues. Il relève que la subvention pour le centre LAVI a été augmentée de **CHF 300'000.-**. Ce centre est une obligation fédérale d'aide aux victimes d'infractions. Il fait part d'une obligation de mettre en œuvre cette loi fédérale avec relativement peu de moyens. Le centre LAVI, qui fait face à une constante augmentation des

besoins, a dû fermer son accueil et réduire sa permanence téléphonique. M. APOTHELOZ fait ensuite part d'une aide financière de **CHF 50'000.-** pour soutenir une association proposant notamment des logements aux femmes victimes de violences. Un projet est également réalisé en faveur des personnes en situation de handicap, en partenariat avec différentes instances de santé et différents établissements pour personnes en situation de handicap. Il relève que la première année de ce projet a été financée par une fondation privée.

M. MAFFIA souhaite apporter une précision. Il relève qu'au 30 septembre, le nombre de dossiers par IPA est de 88.

Un commissaire remercie M. APOTHELOZ pour les informations apportées. Sa première question concerne le budget général. Il relève que la contribution des communes joue un rôle important dans la présentation budgétaire globale. Des propositions auraient été faites par l'ACG quant à la FASE, la police de proximité et l'IMAD. Il souhaiterait savoir si ces discussions ont eu lieu et, le cas échéant, pourquoi les propositions de l'ACG n'ont pas été prises en considération.

M. APOTHELOZ répond qu'un protocole d'accord a été lancé entre le Canton et le Bureau de l'ACG. Le délai pour l'obtention du montant de **CHF 20 millions**, fixé dans le plan financier quadriennal du Conseil d'Etat, a été fixé au mois juin 2020. Cependant, l'ACG et la délégation du Conseil d'Etat aux communes se sont uniquement mis d'accord pour un montant de **CHF 600'000.-**, lors du comité de pilotage Canton et Communes du mois de juin. Les propositions étant insuffisantes, le Conseil d'Etat a proposé le projet de loi « écrêtage », connexe au projet de budget. M. APOTHELOZ a présenté ce projet de loi lors de la commission des finances. Il explique que les propositions évoquées sont postérieures au dépôt de projet de budget et au projet loi « écrêtage » et n'ont donc pas été abordées. Ces propositions sont conservées pour de futures discussions. Il relève qu'il a été convenu que, si le Conseil d'Etat est amené à déposer le projet « écrêtage », il n'y aura plus de protocole d'accord, et donc de plateforme de décision entre le Canton et les Communes. Cependant, l'ACG et la délégation du Conseil d'Etat aux communes sont favorables à poursuivre les échanges, afin d'atteindre l'objectif financier fixé. Dans ce cas, les travaux pourront commencer en début d'année prochaine. M. APOTHELOZ renonce volontiers au projet « d'écrêtage », si l'objectif financier fixé par le Conseil d'Etat dans son PFQ est atteint. Il préfère que les Communes puissent exercer certaines compétences. Il fait part d'une volonté partagée de trouver des solutions. Cependant, pour l'instant, le projet de loi évoqué précédemment a été déposé en raison de l'échec du mois de juin. Finalement, il souligne que l'ensemble du budget sera impacté si les projets de loi connexes au projet de budget 2021 ne sont pas adoptés.

Un commissaire relève les propos suivants, en page 11 : « *Par ailleurs, le montant maximum d'une bourse annuelle en cas de reconversion professionnelle est modifié afin d'éviter une déjoration trop importante de la situation financière de la population cible* ». Il demande ce que signifient ces propos.

M. APOTHELOZ répond que la loi 12445 votée en février par le Grand Conseil permet deux changements majeurs. Le premier changement est l'augmentation du critère de l'âge, qui passe de 30 à 35. Le second changement concerne l'augmentation du champ de la reconversion professionnelle, qui était auparavant peu soutenue. Ces éléments ont été adaptés par rapport à la loi.

Un commissaire aborde la lutte contre la fraude. Il souhaiterait savoir quel est montant total des économies à réaliser. Il a l'impression que les chiffres sont particulièrement importants et supérieurs aux années précédentes, en termes d'économie.

M. APOTHELOZ n'a pas cette impression.

M. MAFFIA répond par la négative, il n'y a pas de changement, mais plutôt un tassement. Il relève qu'une facilitation de l'entraide administrative a été mise en place, en lien avec des questions de domiciliation. Le service des prestations complémentaires a été particulièrement concerné par cette démarche. M. MAFFIA relève un tassement concernant les nouvelles situations par rapport aux questions de domiciliation. Il relève qu'il n'y a pas eu d'ajustement à ce sujet dans le projet de budget 2021. Le travail réalisé avait été estimé à CHF 4 millions d'économies ou de restitutions potentielles, en ce qui concerne les aides sociales au sens large. Ce travail peut également avoir un effet pour les impôts. Cependant, il est plus difficile d'estimer les impacts au niveau des impôts, étant donné que ces mesures sont mélangées à d'autres mesures. Par ailleurs, la commission des finances recevra un rapport du service audit interne de l'Etat. Ce rapport au sujet des travaux menés est plutôt positif dans l'ensemble.

M. BRUNAZZI relève que des informations au sujet de la baisse des prestations complémentaires des années antérieures sont disponibles à la fin de chaque chapitre, pour les programmes C02, C03 et C04. Il souligne une légère baisse par rapport à l'année 2020.

Le commissaire aborde la baisse des aides induites par la hausse des subsides aux primes d'assurance maladie. Les prestations complémentaires en faveur des familles (C04), sont essentiellement citées et devraient diminuer en raison de la hausse des subsides à l'assurance maladie. Il demande si la hausse des subsides provoque d'autres baisses, mise à part celle qui est citée.

M. BRUNAZZI répond qu'il n'y a aucune autre baisse.

Le commissaire demande quel est le montant exact de la baisse des prestations complémentaires, induites par cette hausse des subsides.

M. MAFFIA répond qu'il est difficile de répondre de manière factuelle. Il n'est pas évident d'identifier les cas de personnes ne faisant plus appel aux prestations complémentaires familiales en raison d'une amélioration de leur revenu. Il relève que c'est un élément qui contribue au tassement voire à la diminution des prestations complémentaires familiales, cependant, il est difficile d'en quantifier le montant pour l'instant.

M. BRUNAZZI réalisera une réponse écrite, afin de montrer comment ces éléments ont été pris en considération dans le budget 2020. Cependant, la réalisation se fait de manière prospective, étant donné qu'il n'y a aucun recul. L'effet est sur la première année et, comme précisé par M. MAFFIA, il est multifactoriel. De ce fait, il sera plus facile de répondre au sujet des impacts réels suite à la réalisation des comptes de l'année 2020, voire de l'année 2021.

Le commissaire souhaiterait disposer des calculs utilisés pour la réalisation du budget, même s'ils ne sont pas très précis.

M. BRUNAZZI réalisera une réponse écrite.

C01 « Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale » :

Un commissaire aborde la réforme LIASI. Il comprend que l'action est davantage mise sur la réinsertion, ce qui demande un certain nombre de connaissances. Il demande ensuite si une hausse importante des bénéficiaires de l'aide, donc une surcharge pour les collaborateurs, ne compromet pas largement les économies possibles dans le cadre de cette législature.

M. APOTHELOZ relève que l'ampleur de la situation sanitaire n'avait été imaginée par personne. Il répond que le rôle de l'hospice général est d'accompagner et d'orienter, notamment vers des prestations telles que l'insertion professionnelle. Il relève que la réforme LIASI poursuit son cours et est prévue pour février 2021. La LIASI est actuellement travaillée et testée sur des

professionnels en Suisse. L'esprit général de cette réforme s'oriente vers un renforcement de l'accompagnement social des personnes au bénéfice de l'aide sociale. M. APOTHELOZ relève que, dans le cadre du budget 2021, aucun montant supplémentaire n'a été accordé à l'hospice général en termes d'ETP. Il ajoute que la situation économique de l'année 2021 permettra de savoir s'il y a une surcharge ou non. Il relève une augmentation du nombre de dossiers par intervenant social et explique que les différents projets de l'hospice général tentent d'accorder des prestations et des projets d'insertion afin d'y faire face.

Le commissaire relève une incertitude. Il comprend qu'il est difficile de faire des projections dans ce domaine avant le milieu de l'année 2021, aussi bien en ce qui concerne les ETP pouvant être nécessaires pour l'hospice qu'en ce qui concerne la réforme de la LIASI. Il demande si le point de situation concernant les ETP est en attente d'une hausse se poursuivant ou d'une hausse durable.

M. APOTHELOZ répond que les deux hausses sont attendues. Il prend l'exemple des indépendants. Au niveau fédéral, il a été décidé de maintenir les RHT jusqu'à fin 2021. Si le gouvernement fédéral revient sur ces RHT ou ne les prolonge pas, des répercussions auront lieu au niveau cantonal. En effet, un grand nombre de personnes bénéficiant de RHT sont au-dessus des barèmes de l'hospice.

Le commissaire relève que la hausse est difficile pour l'hospice général. Il demande s'il est question d'engager des intérimaires.

M. APOTHELOZ relève que les 67 postes accordés dans le cadre du projet de budget précédent ont permis une absorption. L'hospice général n'est donc pas en situation de crise actuellement. De ce fait, il n'y a pas d'augmentation prévue en ce qui concerne le fonctionnement de l'hospice général.

Le commissaire relève que l'augmentation des subsides est importante, elle est de **CHF 34 millions** pour 2021. Il demande de quel ordre sont les dépenses de subsides.

M. BRUNAZZI relève que ces dépenses, qui figurent en bas de la page 10, sont caractérisées par un montant total de **CHF 612'074'607.-** au budget 2021 et se caractérisent par une **hausse totale de 6%**. Ce montant concerne l'ensemble des subsides d'assurance maladie couverture de créances insolvables.

Le commissaire relève que les justificatifs des écarts concernent donc la totalité. Il demande où figurent les montants par catégorie spécifique.

M. BRUNAZZI explique que ces chiffres figurent dans la brochure, en page 10. Cette brochure a été retrouvée et ne constitue pas un extrait de budget.

Un commissaire relève que la C01 est le programme ayant la plus forte variation budgétaire. Au niveau des ETP, il relève qu'il s'agit de la régulation du crédit extraordinaire octroyée en 2020.

M. BRUNAZZI relève que ces éléments figurent dans le document. L'augmentation des effectifs demandés au budget 2021 figure en page 57. Il fait part de la répartition par politique publique ou par service, avec la prise en compte des ETP demandés. Il explique que les deux sont additionnés.

Le commissaire relève que l'augmentation nette des attributions 2020 est relativement faible pour la C01.

M. BRUNAZZI répond que c'est assez conséquent, car il s'agit de **9,5 postes** au total.

M. MAFFIA relève **un taux de régularisation de 7,9**.

M. BRUNAZZI souhaite apporter une précision. Il relève que des services sont ventilés sur plusieurs programmes. Le **0,5 ETP** en page 57 pour l'OAIS est divisé entre les programmes 01, 02 et 03 et n'est donc pas linéaire.

M. MAFFIA souhaite compléter la réponse aux propos d'un commissaire au sujet de l'augmentation des subsides. Il rappelle le propos introductif de M. APOTHELOZ par rapport à l'introduction d'un amendement qui engendrera une baisse de **CHF 7 millions** du montant évoqué. L'augmentation est plus faible que ce qui avait été initialement prévu, en ce qui concerne les charges des subsides d'assurance maladie.

Un commissaire relève une erreur dans le projet de budget. Il est inscrit que l'évolution des primes d'assurance maladie reflète une augmentation du coût de la santé, ce qui est faux.

C02 « Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées » :

Un commissaire relève qu'aucun ETP n'a été demandé depuis 2006 au SPC. Il demande si un besoin complémentaire est survenu d'un coup ou si les moyens étaient déjà limites depuis 2006.

M. MAFFIA répond que, depuis 2006, ce service a maintenu ses effectifs tout en connaissant une augmentation du volume de son activité. Au fil du temps, il a dû revoir son fonctionnement et industrialiser son processus de travail et de traitement des dossiers. L'arrivée de la réforme fédérale concernant les prestations complique encore la situation. Les calculs au sujet de cette réforme devront démarrer le 1^{er} janvier prochain. Si les ressources supplémentaires ne sont pas accordées, l'exercice sera périlleux. En effet, pendant trois ans, tous les dossiers des personnes actuellement aux prestations fédérales devront être calculés à double. Il relève qu'il y a **plus de 26'000 dossiers** à l'heure actuelle. Seuls les nouveaux dossiers ne se calculent pas à double, c'est-à-dire ceux pour lesquels le droit aux prestations fédérales naît en 2021. A cette prestation s'ajoutera celle de la rente pont fédérale, qui démarrera entre le mois de juillet et le mois de septembre prochains, selon décision du Conseil fédéral. Cette nouvelle prestation devra être accomplie et déployée par les organes d'exécution des prestations complémentaires. Il paraît difficile, voire impossible, de mettre en œuvre l'exécution du droit fédéral sans ressources supplémentaires. Si de nouvelles ressources ne sont pas accordées, des montants devront être prélevés ailleurs, ce qui dégraderait la situation actuelle déjà passablement tendue.

Un commissaire demande pourquoi le soutien aux personnes âgées ne bénéficie pas de la hausse des subsides, contrairement au soutien aux familles.

M. APOTHELOZ répond que la prise en charge des primes d'assurance maladie est différente.

M. MAFFIA ajoute que les prestations complémentaires fédérales, AVS ou AI, sont intégrées dans la rente de financement de la prime d'assurance maladie, au niveau de la prime standard. Il explique que dans le cas des prestations complémentaires familiales, qui sont des prestations cantonales, on tient compte de tous les revenus. L'augmentation des subsides constitue notamment un revenu complémentaire. De plus, l'augmentation substantielle des subsides, qui découle de la réforme cantonale acceptée par le peuple, a une incidence sur le revenu de personnes. Il donne l'exemple de personnes, rentrant anciennement dans les ayants droit, qui dépassent le seuil de revenu et qui n'ont donc plus le droit aux prestations complémentaires familiales.

C03 « Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées » :

Un commissaire demande pourquoi la subvention extraordinaire octroyée aux EPI ne correspond pas aux besoins des EPI, afin de combler le déficit structurel.

M. MAFFIA explique que la stratégie appliquée pour les EPI est une stratégie par paliers. L'objectif est de préserver les activités des EPI, tout en préservant la situation financière de l'Etat. Cet objectif a été trouvé en réalisant un travail sur la durée, ce qui signifie une adaptation progressive de la subvention cantonale pour les EPI. Il relève qu'une adaptation de **CHF 2 millions** est notamment prévue en 2021. Par ailleurs, les EPI ont également dû identifier toutes les possibilités envisageables afin de réaliser des efforts. M. MAFFIA souligne que le potentiel de déficit des EPI à la fin de l'année 2021 peut facilement être comblé par les fonds dont ils disposent actuellement. M. MAFFIA relève que la phase de renouvellement de tous les contrats de prestation dans le secteur du handicap aura lieu en 2022. A ce moment-là, la subvention cantonale des EPI sera réajustée. Il explique que pour cette année, le déficit des EPI est fortement lié au COVID 19. En effet, l'interruption de certaines activités, telles que des ateliers de réadaptation a eu des impacts conséquents. Le déficit est chiffré à environ **CHF 3,1 millions**. L'octroi d'un crédit supplémentaire spécifique à ce sujet est en cours d'étude pour l'année 2020. Le second palier sera réalisé en 2021 et le solde de déficit pourra être facilement absorbé par les fonds propres. Finalement, le montant sera réadapté en 2022, ce qui permettra d'éteindre le déficit structurel.

Le commissaire estime qu'il serait difficile pour les EPI de réaliser davantage d'économies que celles qu'ils réalisent actuellement. Il se retrouvent être les bons élèves des compressions budgétaires. Il doute que des économies supplémentaires puissent être réalisées sans engendrer une détérioration des prestations ou des problèmes pour les collaborateurs et collaboratrices. Il trouve que la réalisation d'une stratégie par paliers s'apparente plus à un artéfact budgétaire qu'à une véritable économie pour l'Etat. De plus, il ne pense pas que les fonds propres des EPI sont assez importants pour absorber le déficit. Il regrette que le montant nécessaire ne leur soit pas accordé. Il estime que la non-délivrance de la subvention correspondant à leurs besoins s'apparente à une mise sous pression de la part de l'Etat.

M. MAFFIA relève que les quelques pressions survenues ne sont pas liées à l'activité principale des EPI, soit la prise en charge des personnes en situation de handicap. Il relève qu'un autre élément est problématique. Lors de prises en charge particulières et urgentes, les EPI constituent les seules institutions volontaires et capables de répondre à ce type de situations. Malheureusement, pour différentes raisons, le coût effectif n'était pas pris en charge jusqu'à présent. Un accord a donc été trouvé à ce sujet. La prise en charge de situations complexes est réalisée au prix coûtant. De ce fait, le déficit est supprimé.

Le commissaire relève que les EPI ont loué l'écoute et la bonne collaboration du département et des services. Il souligne la problématique du vote d'un crédit d'investissement, dont une part aurait dû être accordée à La Combe. Il existe une volonté de basculer ce montant à d'autres rénovations. Il demande si des pistes ont été établies dans cette direction ou pour le dépôt un nouveau projet de loi.

M. APOTHELOZ répond que des pistes ont été établies. Il est envisagé d'utiliser ce solde pour des rénovations à l'intérieur des EPI. Il fait part d'un enjeu de pratiques et donne la parole à M. MAFFIA.

M. MAFFIA explique qu'il était nécessaire d'attendre la confirmation de La Combe quant à son entrée dans le programme. La rédaction du projet de loi pourra démarrer suite à l'obtention des éléments techniques nécessaires. L'objectif est de proposer ensuite la réaffectation en commission des travaux. Il souligne que l'autorisation de cette commission est nécessaire à la réaffectation des montants pour les autres bâtiments. Même si la loi prévoit de les accorder aux EPI, l'exposé des motifs ciblait les bâtiments concernés.

Un commissaire a une question de fond quant à la comptabilité. Il demande quelle est l'hypothèse de travail quant à l'attribution des bâtiments en question aux EPI.

M. BRUNAZZI relève que le transfert d'actif n'est pas encore définitif en ce qui concerne la méthode de comptabilisation. Un travail de reclassement est en cours avec le département des finances, dans le cadre du bouclement de comptes 2020. Il ne peut donc pas dire quelle sera la typologie exacte de comptabilisation. En 2019, elle avait été comptabilisée en fonds propres affectés. Il explique que les fonds propres affectés permettent d'augmenter les fonds propres des EPI. Chaque année, lors de l'amortissement du bâtiment, l'équivalent est pris sur les fonds propres, ce qui produit un effet neutre sur la durée des comptes des EPI. Il relève que la principale préoccupation est de ne pas affecter le résultat par le transfert de cet immeuble. Il ajoute que les EPI sont consolidés au niveau global Etat depuis 2020. Cette comptabilisation est donc forcément neutralisée, lorsqu'on présente les comptes Etat plus les fondations associées. M. BRUNAZZI pourra en dire plus, suite au préavis favorable du DF et de la Cour des comptes lors du bouclement des comptes 2020.

Le commissaire relève les propos suivants « *Une réévaluation à la baisse des dépréciations de créances relatives aux prestations complémentaires à l'AI (-2'050'000 francs)* ». Il relève que, dans l'opinion publique, de nombreux individus estiment que de l'ordre est à apporter à ce niveau-là. Il demande ce que les représentants du DCS ont à dire à ce sujet.

M. BINDER répond que les dépréciations sont constatées lorsqu'il y a un risque de défaut sur les prestations versées. Il explique que lorsqu'un montant est inscrit au budget de l'Etat, il est conservé jusqu'à son ajustement. M. BINDER souligne qu'une forte augmentation des dépréciations a été constatée l'année passée, en lien avec la mesure d'enquête. Une baisse importante cette année a permis de corriger le budget de l'année dernière.

M. BRUNAZZI complète les propos de M. BINDER. Il relève que le trend s'explique par deux éléments. Premièrement, la baisse du montant montre que le travail de la série d'enquêtes a porté ses fruits pour la réactivation des créances antérieures. Deuxièmement, toutes les créances réactivées n'ont pas forcément rapporté de cash, à quelques rares exceptions. Le taux de recouvrement permet d'épurer la base de données des débiteurs. Il explique que la baisse de **CHF 2 millions** correspond à une reconsidération de l'ensemble des créances actives, qui n'ont pas été récupérées et qui ne le seront jamais.

C04 « Soutien à la famille et à l'intégration » :

Un commissaire a une question quant au budget global de la FASe. Il demande s'il s'agit du montant articulé par les Communes, si elles devaient hypothétiquement entrer en matière.

M. APOTHELOZ répond que le budget de la FASe est de CHF 46 millions et que le montant de la subvention cantonale est de l'ordre de **CHF 24 millions**. Le reste est complété par les Communes.

Un commissaire aborde la cohésion sociale en milieu urbain. Il relève des écarts importants entre les communes. Certaines communes seront notamment victimes de baisse de moyens, en lien avec la RRFA et la crise, et feront face à des contraintes en termes de déficit budgétaire. Il demande s'il existe une réflexion, dans le but de renforcer le mécanisme de péréquation communale.

M. APOTHELOZ répond que la péréquation intercommunale a été revue. Elle a été doublée et est passée de 1 à 2. Il explique que la péréquation est une redistribution de l'ensemble des recettes. Cependant, si la réforme est trop poussée, cela peut conduire à des situations ingérables pour les communes. M. APOTHELOZ souligne que les communes souhaitent passer le cap de la RRFA avant d'entamer de plus larges discussions au sujet de l'effacement des inégalités entre les communes genevoises.

C 05 « Actions en matière d'asile et de migration » :

Pas de questions,

C06 « Protection des personnes adultes sous curatelle » :

M. APOTHELOZ précise que le département continue à travailler au sujet d'une réforme plus structurelle de la prise en charge des personnes sous protection, en lien avec le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). Un projet de réforme de curatelle est donc en train d'être mis en place et permettra de stabiliser le service de manière durable. En ce qui concerne les éléments financiers, deux points sont expliqués en page 40. Premièrement, une prévision de **CHF 100'000.- des frais de déménagement** prévus pour le SPAd sur un nouveau site mutualisé, entre le DF, le DSES et le DCS. Deuxièmement, il relève que dans le cadre de la crise COVID et du semi-confinement, un travail a pu être réalisé au sujet de l'augmentation de la dématérialisation des factures. Cette dématérialisation a permis d'augmenter la rapidité de traitement des factures au SPAd. Comme il n'y a pas de ressources à l'interne pour le faire, il est proposé d'augmenter la ligne de mandataires, afin d'externaliser la dématérialisation des factures au sein du SPAd. M. APOTHELOZ souligne l'importance d'accorder les postes demandés au SPAd. En cas de signe d'abandon du parlement à ce sujet, il craint que le service retombe dans une situation ingérable.

Un commissaire demande si les postes au budget 2021 sont suffisants pour le SPAd. Il relève qu'aujourd'hui, le ratio est de plus de 80 dossiers par IPA et que l'objectif est d'atteindre 60 dossiers par IPA. Les postes supplémentaires permettraient d'atteindre un nombre de 70 dossiers par IPA, ce qui est encore largement au-dessus de l'objectif. Il se demande si l'objectif de 60 dossiers par IPA pourra donc être atteint grâce à la déficience ou la dématérialisation.

M. MAFFIA souligne qu'il y a deux enjeux. Le premier enjeu est l'atteinte du ratio de 60 dossiers par IPA. Ce ratio est appliqué dans plusieurs endroits, tels que le Canton de Vaud et la COPMA (conférence inter cantonale de la protection des mineurs et des adultes). Pour atteindre ce ratio, les postes demandés ne sont effectivement pas suffisants. Cependant, le département est confronté à deux éléments. Premièrement, le processus de travail peut être amélioré grâce aux projets de services en cours. Cette amélioration sera visible en 2022, étant donné que les travaux et ateliers sont encore en cours. Deuxièmement, même si l'ensemble des postes sont accordés, il y aurait une incapacité matérielle à les absorber d'un coup. Comme l'écart est important il faut intégrer progressivement les nouveaux collaborateurs et de trouver des individus compétents. Il souligne que la protection de l'adulte est un secteur particulier dans le métier de travailleur social, qui nécessite des compléments d'études. M. MAFFIA répond clairement à la question du commissaire en expliquant que 24,5 postes supplémentaires seraient nécessaires, si le ratio devait être adapté à 60 à la fin de l'année 2021.

Un commissaire relève que 15 ETP supplémentaires ont été attribués en crédit supplémentaire, par rapport au budget de l'année précédente. Un complément de 13,5 ETP est présent dans le budget 2021 et le total de 28,5 doit être voté. Il demande sur quel point le département serait le plus impacté, dans l'hypothèse où la totalité des suppléments n'est pas accordée et qu'une restriction budgétaire doit être réalisée. Il relève un problème social grave à Genève avec des priorités à imposer. Le SPAd a beaucoup été abordé et nécessite des moyens.

M. APOTHELOZ répond à la première partie de la question, il relève que si une stratégie identique à celle du projet de budget 2020 devait être réadaptée par le Parlement, ce serait le SPAd et le SPC qui seraient les plus impactés. Il souligne que l'absorption de deux prestations fédérales supplémentaires sans augmentation serait compliquée. Premièrement, il faudrait dédier à cette tâche, des collaborateurs du SPC actuellement chargés du traitement des dossiers. Cela prendrait du temps et du délai de traitement pour des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ainsi, une péjoration aura lieu envers différentes personnes ainsi qu'envers

les partenaires, tels que les EMS, qui disposent d'une partie de leurs prestations grâce au SPC. Il explique ensuite que le SPAd réalise une protection de l'adulte par les IPA. Le temps à disposition est tellement faible actuellement que l'accompagnement par les IPA se réduit au strict minimum. Il relève que la direction réalise un travail afin de remettre l'accompagnement au centre du dispositif. Si de jeunes adultes entre 18 et 25 ans ne sont pas soutenus et accompagnés de manière précise dans leur situation, ils n'ont pas la possibilité d'acquérir de l'autonomie et sont donc, en quelque sorte, condamnés à rester dans le service à vie. Deuxièmement, le retard pris par le SPAd dans la gestion des factures crée deux problématiques. La première problématique est une création de dettes chez les personnes protégées. La seconde problématique est une création de dettes chez les partenaires économiques, qui doivent attendre plusieurs mois avant d'être payés. Cette situation n'est pas acceptable pour les petites entreprises. M. APOTHELOZ relève finalement que le SPAd et le SPC seraient donc les plus impactés, en cas de restrictions budgétaires.

M. MAFFIA répond à la seconde partie, au sujet de la stratégie générale menée au sein du SPAd. Il explique au commissaire qu'il lui enverra des documents supplémentaires ayant été présentés à la commission des finances avant son arrivée. Il s'agit notamment d'une présentation ainsi que d'un rapport d'activité, qui donnent un état des lieux du service et de l'orientation adoptée. Il relève que le service réalise trois actions principales. La première action est une **adaptation des ressources**. Il invite à lire le rapport 145 de la Cour des comptes, ainsi que le suivi réalisé au moins de septembre 2020. Il insiste sur ce point, étant donné qu'il est rare que la Cour des comptes et le service d'audit indiquent de manière aussi factuelle une problématique de ressources. La seconde action consiste en un **projet de service**. Il explique qu'un travail de questionnement des processus actuels de travail des IPA et du staff administratif est en cours. Le but est d'augmenter l'efficacité. Le rapport devra être finalisé en début d'année prochaine et permettra de décider si les transformations souhaitées doivent être mises en œuvre. La troisième action est la **réforme de la curatelle**, en partenariat avec le pouvoir judiciaire. Un travail conséquent sera mené à ce sujet sur deux ou trois années. Il relève que les trois actions ont une temporalité différente. L'adaptation des ressources demande un effort important à court terme, le projet de service est une action à court moyen termes et la réforme de la curatelle avec le pouvoir judiciaire est une action de moyen à long terme.

M. APOTHELOZ ajoute que le rapport d'activité sera transmis au commissaire. Il fait notamment part d'éléments très factuels. Par exemple, le SPAd reçoit **285'000 factures** par an. La masse de ces factures correspond à une gestion d'un montant de **CHF 161 millions**. Le SPAd reçoit environ **32'000 courriers** par mois et plus de **100 personnes** par jour. M. APOTHELOZ relève que ces chiffres sont conséquents.

M. BRUNAZZI aborde les postes obtenus en crédits supplémentaires en 2020 pour les **15 postes** du SPAd et les **7,9 postes** du SAM. Il explique que les collaborateurs ont été engagés. Le département compte sur la pré-validation de cette option par le Parlement, afin que ces collaborateurs ne doivent pas être licenciés au 1^{er} janvier 2021. Il précise que les contrats de travail ont été construits en statut d'auxiliaires, afin de respecter la volonté du Parlement, étant donné qu'aucun budget réel n'a été affecté.

M. APOTHELOZ fait un commentaire au sujet de la transparence envers le Parlement et de l'engagement d'auxiliaires. Il explique que l'engagement d'auxiliaires au SPAd permet uniquement d'engager des personnes n'ayant pas de compétences « extraordinaires ». En effet, une personne souhaitant rejoindre le SPAd en raison d'un intérêt pour ce job, ne prendra pas le risque de quitter un poste fixe pour une situation précaire. Il relève que de bonnes compétences immédiates sont nécessaires au sein de ce service, mais la technique financière actuelle ne permet pas d'engager immédiatement les personnes compétentes. Le SPAd arrive à ses limites.

M. APOTHELOZ demande si les députés souhaitent encore aborder la partie au sujet des investissements.

Un commissaire exprime son étonnement quant au fait que l'hospice général soit mentionné à trois reprises, au sujet de problématique d'informatique et d'information. Il aimerait connaître la qualité des supports actuels par rapport aux budgets. Les libellés pourraient laisser penser qu'il existe un sérieux problème.

M. BRUNAZZI explique que le processus de détermination des investissements de l'hospice général est identique au processus de détermination d'un besoin informatique pour un service de l'Etat. L'hospice général construit un projet de loi, définit des objectifs, le propose ensuite au Conseil d'Etat qui l'adopte et le transmet à la commission des travaux. Cette dernière le traite, le vote et en assure le suivi. Il relève que cette commission suit les différentes trajectoires de l'hospice. Les différents investissements de l'hospice général sont remboursés, sur facture, sur présentation de résultats financiers. Les investissements concernent notamment une évolution de leurs systèmes d'information ainsi qu'un passage au numérique, qui leur permet d'améliorer la qualité de l'information et d'être dans une approche de travail facilitée.

M. APOTHELOZ précise que le département souhaiterait réaliser les mêmes évolutions à l'interne en termes de modernité, notamment au sein du SPAd et du SPC. Pour l'instant, le processus de validation de factures au sein du SPAd est relativement compliqué et nécessite un quart d'heure. Il fait part d'une ambition au sujet de l'amélioration de l'informatique.

Un commissaire a une question au sujet des subventions. Il relève que M. APOTHELOZ a expliqué qu'il n'y a pas de baisse de subventions. Il demande si cela signifie que toutes les baisses de subventions sont donc liées aux économies sur les salaires.

M. APOTHELOZ répond par l'affirmative.

Projet de budget 2021

Rapport sur l'audition de l'Hospice général – Politique publique C

Membres	Groupe	Fonction
BLONDIN Jacques	PDC	
BURGERMEISTER Jean	EAG	Rapporteur

Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
ALEXANDRE Sandrine	HG	Cheffe de service, service comptable
GIROD Christophe	HG	Directeur général
KOBLER Othmar	HG	Directeur financier
PARISI Mathilde		Procès-verbaliste

Annexe : Présentation de l'Hospice général

Action sociale

Une demande de crédit complémentaire d'un montant de plus de CHF 20 millions a été réalisée, afin de couvrir l'excédent dû essentiellement à la pandémie et ses effets, tels que l'augmentation des dossiers à l'aide sociale. L'année 2021 est encore difficile à prévoir. Néanmoins, avec tous les éléments en main à ce jour, l'Hospice général prévoit une augmentation de CHF 47,9 millions. Ceci entraînera une hausse du nombre de dossiers par collaborateur qui devrait ramener la situation au niveau de 2018, avant la hausse de la subvention de 7 millions lors du budget 2019. Sans engagements supplémentaires, cette hausse sera probablement durable.

Les droits au chômage sont prolongés pour l'instant. Cependant, lorsque ces aides s'arrêteront, il sera encore difficile de trouver un travail et, par conséquent, un grand nombre de chômeurs en fin de droit se retrouveront probablement à l'aide sociale. Une augmentation de 30% des nouvelles situations à l'aide sociale est estimée pour les 24 prochains mois, ce qui ramènera cette proportion à la situation de 2012.

Il y a une diminution des demandes d'avance effectuées par l'Hospice général lors des demandes de prise en charge par l'AI. Cela provient d'une meilleure relation entre l'Hospice générale et l'AI. En effet, lorsque la décision de l'AI est positive elle est également rétroactive. De ce fait, l'AI remboursé à l'hospice général l'aide sociale versée dès le moment où la demande a été effectuée. La meilleure collaboration entraîne donc une diminution des demandes d'avance, ce qui a un impact à la hausse dur le budget.

Les statistiques réalisées sur le premier semestre de l'année 2020 montrent une nette augmentation des bénéficiaires de cinquante ans et plus. Cette hausse a un impact immédiat sur le taux de sortie de l'Hospice général, cette tranche d'âge étant la plus difficile à insérer

sur le marché de l'emploi. La durée moyenne de prise en charge sera également péjorée. Deuxièmement, il y a une très nette augmentation des demandes en Ville de Genève, par rapport aux demandes dans le reste du Canton. Les chiffres sont passés de 41% en 2019 à 45,5%. Concernant les demandeurs de plus de cinquante ans, 25 % d'entre eux disposent d'un permis B en 2020, contre 16% en 2019. Pour rappel, la loi sur les étrangers oblige l'Hospice général à réaliser un rapport mensuel quant aux types de permis des demandeurs d'aide sociale. Par conséquent, beaucoup de détenteurs de permis B craignent de réaliser une demande d'aide sociale, par peur que leur permis ne soit pas renouvelé. L'augmentation de la proportion de permis B reflète une augmentation de personnes dans des situations désespérées. Il se pourrait que ce phénomène soit similaire, voire amplifié, lors de la deuxième vague.

Concernant les indépendants, leur nombre a rapidement augmenté puis diminué. Le nombre d'indépendants augmentera certainement durant la deuxième vague. On peut craindre que la baisse soit moins rapide et moins forte que lors de la première vague, notamment si la situation économique se péjore.

Asile

La politique C05 Asile se caractérise par une certaine stabilité du nombre de personnes dans le dispositif. Cependant, l'impact budgétaire à ce sujet est nul pour 2021. Néanmoins, la baisse d'une centaine environ conduit à une diminution du forfait de la Confédération et a donc un impact sur 2021. Des économies sont tout de même prévues, avec une diminution de CHF 300'000.- sur le budget 2021.

Séniors

L'hospice général dispose de deux maisons de vacances pour les séniors situées dans le canton de Vaud. L'exploitation de la première a été d'ores et déjà gelée en 2017. La seconde a dû également fermer en raison du COVID. Le déficit d'exploitation de ces lieux fait donc partie du budget de fonctionnement de l'Hospice général qui ne reçoit aucune subvention à ce sujet. Les lieux genevois pour les séniors de l'hospice général ne sont pas concernés, étant donné qu'il officie dans ses propres murs à ce sujet. Les collaborateurs ordinairement chargés des séniors à Genève pourraient être mobilisés pour prêter renfort à l'aide sociale.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est conforme au contrat de prestation en vigueur. Les dépenses prévues sont inférieures à CHF 2,6 millions. La réserve conjoncturelle de l'Hospice général devrait arriver à 0 d'ici la fin de l'année 2021. En 2022, l'hospice général sera donc certainement en déficit de plus de CHF 3 millions à la fin du contrat de prestations. Une fois la réserve entièrement entamée, il sera nécessaire d'augmenter la subvention de l'Etat pour assurer un fonctionnement équivalent. En effet, la réserve conjoncturelle a souvent permis, ces dernières années, de compenser la stagnation de la subvention et la hausse des bénéficiaires de l'aide sociale.

L'Hospice général se tourne davantage vers les prêts privés. Un accord pour 80 millions a permis de rattraper le déficit de trésorerie, qui était assez important. De plus, tout ce qui est part d'exploitation, notamment dans le domaine de l'asile, a été financé par des prêts privés.

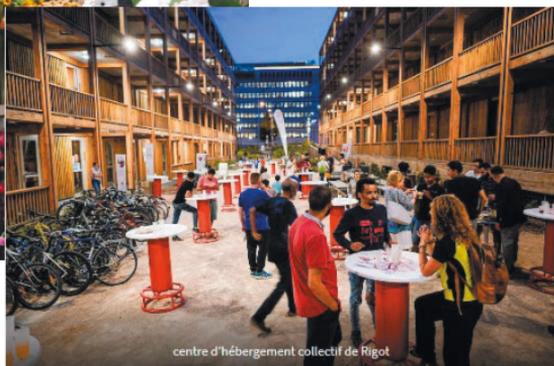


Projet de budget 2021

Sous-commission des finances du Grand Conseil (novembre 2020)



GATLA : magasin de fleurs ouvert et géré par Claire-Eva, ancienne bénéficiaire



centre d'hébergement collectif de Rigot

Mieux vivre ensemble à Genève

Projet de budget 2021 – points clé

Action Sociale («C01»)

Crise économique et sociale majeure : enjeux « augmentation des nouvelles situations LIASI » et « fin de droit LACI »

Dans un contexte de crise sociale majeure liée à la pandémie de COVID-19, 2021 verra une hausse du nombre de dossier de l'aide sociale à hauteur de 14'865 dossiers, soit une augmentation de 3%. En 2020, les projections de l'Hg envisagent une hausse du nombre de dossiers 8%.

Si le nombre de dossiers d'«indépendants» temporairement aidés diminuera sans doute, la progression significative du nombre de chômeurs (> 3'000 individus entre décembre 2019 et août 2020) entrainera un accroissement des bénéficiaires ASOC en 2021 (fin des mesures exceptionnelles LACI). Dans les 2 années à venir, 30%de ces 3,000 personnes pourraient faire appel à l'aide sociale (chiffre 2019 : 21% de fin de droit LACI parmi les nouvelles situations LIASI).

Aide aux Migrants («C05»)

Stabilisation : enjeu «mise en oeuvre de l'« Agenda intégration suisse »

Les estimations du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) prévoient une stabilisation du nombre d'arrivées de demandeurs d'asile sur le territoire helvétique, donc une stabilité du nombre de dossiers traités (-100 / -1.5%) comparé à 2020. La mise en œuvre cantonale de l'Agenda intégration suisse (AIS), avec son système de « case managers », change le paradigme de prise en charge, avec notamment une insertion professionnelle qui doit intervenir beaucoup plus tôt dans le parcours du migrant et l'intervention de plusieurs acteurs cantonaux (outre l'Hospice général : le CEBIG, l'OFPC, le BIE, les communes).

Fonctionnement

Risque d'un déséquilibre financier : enjeux « adaptation de coûts » et « réserve opérationnelle »

La subvention de fonctionnement reste stable et conforme au contrat de prestations Etat-Hg. Les mesures d'économie initiées en 2020 par l'Hg vont être accentuées en 2021 (investissements, projets, etc.). Néanmoins, la couverture du déficit prévisionnel devra être absorbé par l'utilisation totale de la réserve conjoncturelle, qui s'éteindra fin 2021.



Projet de budget 2021

Points clés

1. Action sociale : +MCHF 47.9 / BU20

- Hypothèse de poursuite de la hausse du nombre de dossiers suivis et inflexion liée aux réformes structurelles en lien avec la rente pont : +MCHF 38.5
- Prestations du SRP (transfert du budget des MMT) : +MCHF 9.4

2. Asile : -MCHF 0.3 / BU20

- Diminution de -MCHF 0.3 (baisse du nombre de bénéficiaires)

3. Fonctionnement : -MCHF 2.6 / BU20

- La subvention est conforme au contrat de prestations 2019-2022 et intègre les mécanismes salariaux 2021 (y compris la réduction linéaire du traitement de 1% à partir du mois de mai 2021)
- La réserve sera totalement consommée à l'issue de l'exercice 2021



Projet de budget 2021 – Novembre 2020

3

Contexte de crise majeure

Evolutions dossiers financiers Action sociale / Chômeurs / Rentiers AI / population résidente



Projet de budget 2021 – Novembre 2020

4

Management summary

COMPTE DE RESULTAT - HOSPICE GENERAL

Compte de résultat
Château-NSP

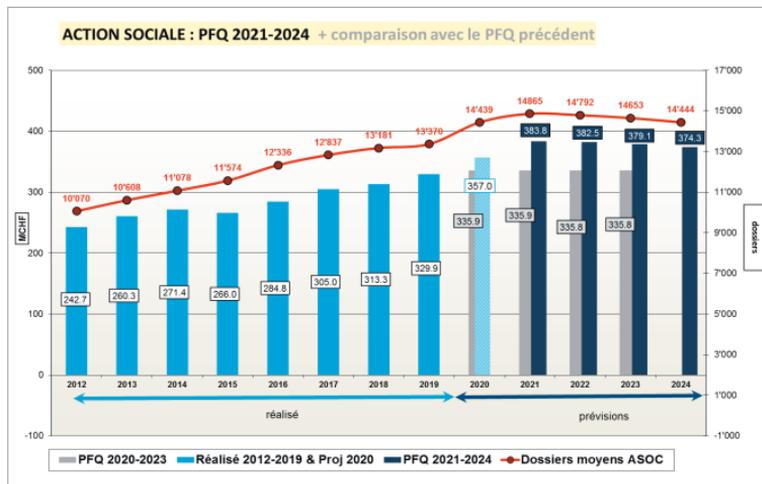
	BUDGET 21 V1	PFQ 2021 v mars 2020	Projection 2020	BUDGET volet	Réalisé 2019
PRESTATIONS ACTION SOCIALE (C01)					
<i>docteurs / mandats moyens</i>					
Prestations brutes Action sociale	14330	13508	14439	13495	13370
Remboursements et recettes	(427,7)	(379,8)	(460,5)	(377,4)	(372,2)
PRESTATIONS NETTES ACTION SOCIALE	13902,3	13128,2	14078,5	13117,6	13097,8
PRESTATIONS ASILE (C05)					
<i>Médium mensuel des personnes Asile</i>					
Prestations brutes Asile	6'300	6'100	6'349	6'375	6'370
Forfaits SEM	(95,9)	(96,9)	(99,3)	(102,3)	(100,3)
Forfaits SEM	54,7	55,7	56,1	60,9	60,9
Remboursements tiers et usagers	16,0	10,0	9,8	9,7	9,8
Recettes (Confédération et tiers)	64,6	65,7	65,9	70,7	70,7
PRESTATIONS NETTES ASILE	(31,3)	(31,2)	(33,3)	(31,6)	(29,6)
ECART SUR PRESTATIONS ASILE	0,0	(0,0)	(21,1)	0,0	0,0
POSTES (dotation / situation 31.12)					
FUNCTIONNEMENT					
Charges de personnel	(129,1)	(129,7)	(128,0)	(130,4)	(128,0)
Charges d'exploitation	(17,1)	(17,9)	(18,4)	(18,8)	(18,9)
TOTAL charges	(146,2)	(147,6)	(146,4)	(149,2)	(146,9)
Subventions autres (informatique, Ville de Genève...)	3,2	3,2	2,8	2,4	2,7
Subventions fédérales fonctionnement	13,7	14,0	13,7	14,7	16,0
Autres produits	2,7	2,8	3,0	3,1	4,3
Résultat immobilier	29,1	29,1	27,6	29,0	29,0
TOTAL recettes	48,7	49,1	47,0	49,2	52,7
FUNCTIONNEMENT HOSPICE GENERAL	(97,4)	(98,5)	(99,4)	(100,0)	(94,5)
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	93,6	95,5	93,7	93,7	97,0
RESULTAT FONCTIONNEMENT (consommation Réserve)	(3,8)	(3,0)	(5,7)	(6,3)	2,5



Projet de budget 2021 – Novembre 2020

5

1. C01 - Action sociale – Prestations PFQ 2021-2024



Hypothèses retenues pour le PFQ :

- stabilité des dossiers 2021 et 2022 à hauteur du point final de fin décembre 2020, suivi d'un infléchissement de 1% par année
- impact anticipé de l'adoption de la loi fédérale sur les chômeurs âgés (rente-pont)
- transfert du budget des MMT (mesures du marché du travail pour bénéficiaires du SRP)



Projet de budget 2021 – Novembre 2020

6

1. C01 - Prestations Action sociale : PFQ 2021-2024

Eléments Intégrés :

- Arrêté du CE sur aide à la formation des jeunes à l'ADU : ETSP **+MCHF 0.5**
- Allocation de préformation : **+MCHF 1.5** (chiffrage révisé au vu des premiers dossiers enrôlés – impact coût unitaire toujours de **+CHF 8** car lissage sur plus de dossiers moyens)
- Frais d'hôtel : **-MCHF 3** (>100 bénéficiaires logés dans des centres d'hébergement collectif)
- Coûts moyens d'aide sociale : **+CHF 8** par dossiers
- Baisse des recettes AI (-2%/an dès 2022) : baisse du nombre de dossiers => positif pour les coûts mais recettes en baisse (**soumission plus selective des dossiers AI, en lien avec mise en place nouvelle pratique pilotée dans les CAS**)
- Rente-pont AVS (chômeurs âgés) : **-MCHF 0.95**
- Transfert du budget des MMT : **+MCHF 9.41**

Aléas non intégrés :

- Barèmes loyers adaptés au barème fédéral (normes CSIAS) : **+MCHF 2.6 à 4**
- Modifications RIASI : **impact nul**
- Modifications LIASI : hypothèse retenue à ce stade = **stabilité des coûts**
- Transfert des PC Familles à l'Hg : **étude confiée au cabinet Bass - impact financier inconnu à ce stade**
- Distribution / indemnité pour masques faciaux pour usagers Hg (pandémie coronavirus)



Projet de budget 2021 – Novembre 2020

7

1. C01 - Action sociale – hypothèses dossiers

PFQ 2021-2024 :

Après la hausse importante du nombre d'entrées en 2020, liée à la crise sanitaire, amorce d'une phase de reprise économique entraînant une baisse des entrées.

L'inversion de tendance anticipée en 2021 résulte de la sortie des indépendants aidés temporairement durant le deuxième semestre 2020.

Evolution des nouveaux dossiers et dossiers clos 2012-2020 & Budget 2021
(total annuel)



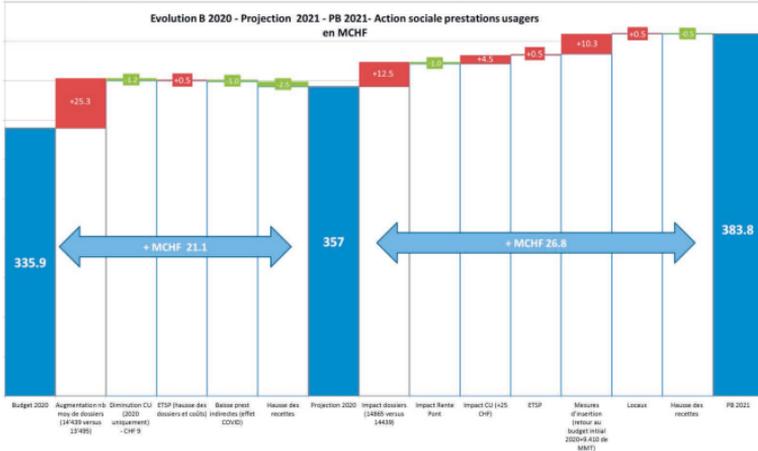
¹Sorties effectives après 6 mois sans prestation (règle OFS)



Projet de budget 2021 – Novembre 2020

8

1. C01 - Prestations Action sociale 2021 : +MCHF 47.9/BU20



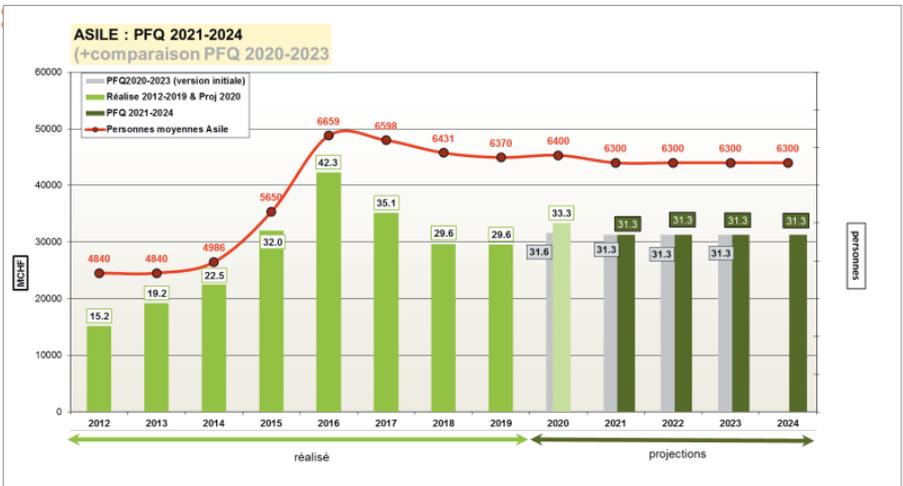
Principaux impacts :

- Hausse des dossiers : +MCHF 37.8
- Mesures d'insertion : +MCHF 10.3
- Coût unitaire / dossier : +MCHF 3.3
- ETSF : +MCHF 1
- Hausse des recettes AI : -MCHF 2.5
- Impact rente-pont : -MCHF 1



Projet de budget 2021 – Novembre 2020

2. C05 - Prestations Aide aux migrants : PFQ 2021-2024



Projet de budget 2021 – Novembre 2020

2. C05 - Prestations Aide aux migrants : PFQ 2021-2024

Hypothèses usagers :

- Selon les hypothèse du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)
- Stabilité du nombre de personnes : 6,300

Hypothèses intégrées :

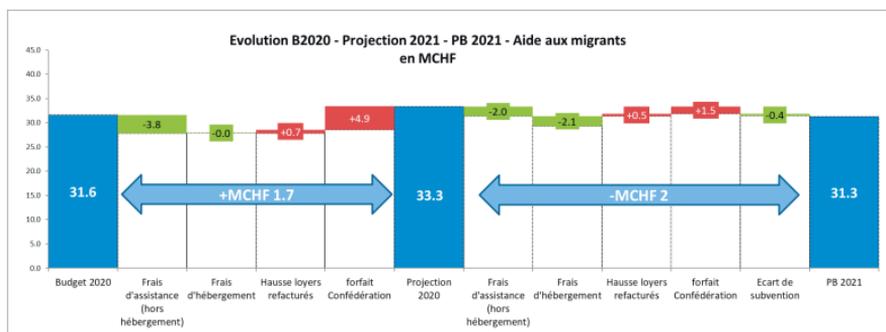
- Arrêté du CE sur l'aide d'urgence (ADU) et ETSP
- Hébergement collectif : stabilité des coûts
- Hébergement individuel : baisse du nombre d'appartements individuels
- Agenda intégration suisse (AIS) : incertitude en terme de financement

Aléas non intégrés :

- Impacts révision LIASI / RIASI : idem ASOC pour réfugiés statutaires
- Financements fédéraux : report de charges sur les cantons
- Transfert des RMNA à la FOJ (selon décision CE) : impact nul sur les prestations mais transferts d'EPT



2. C05 – Prestations Aide aux migrants 2021 : -MCHF 0.3 / BU20



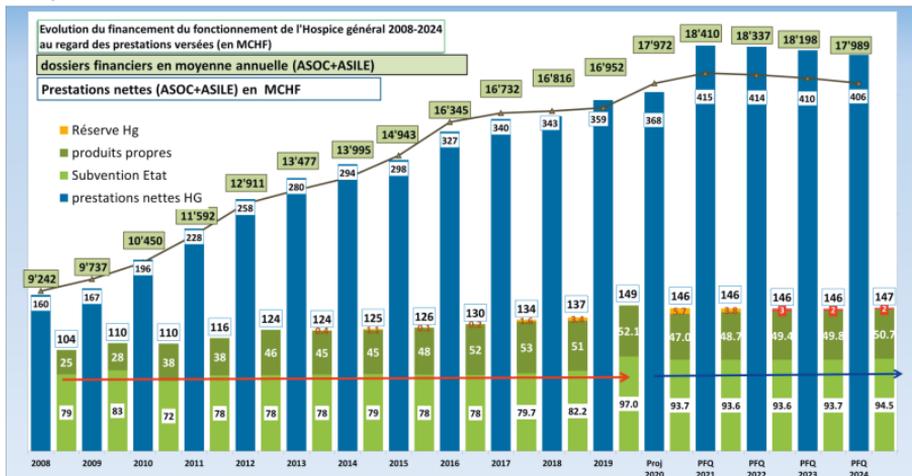
Principaux impacts :

- Baisse des frais d'assistance : -MCHF 5.8;
- Economie sur le dispositif d'hébergement : -MCHF 2.1;
- Hausse loyers refacturés : +MCHF 1.2;
- Forfait Confédération : +MCHF 6.4.



3. Fonctionnement : PFQ 2021-2024

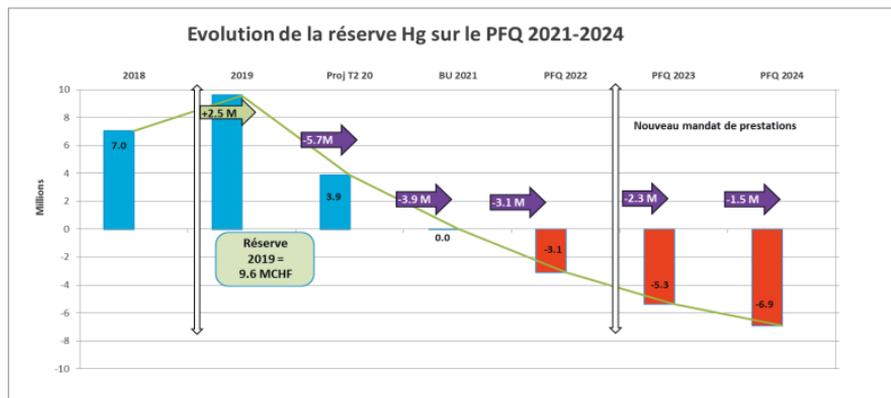
Comparaison Prestations - Fonctionnement :



PFQ 2021-2024: Fonctionnement

Écoulement de la réserve conjoncturelle

- Utilisation complète de la réserve conjoncturelle jusqu'à déc'20 – malgré l'initiation de mesure d'économie en 2020/2021
- Risque d'un déficit «structurel» – nécessitant l'accélération des mesures d'économie initiées en 2020 - aussi à adresser lors de la négociation du nouveau mandat de prestations (entrée en vigueur janvier 2023)



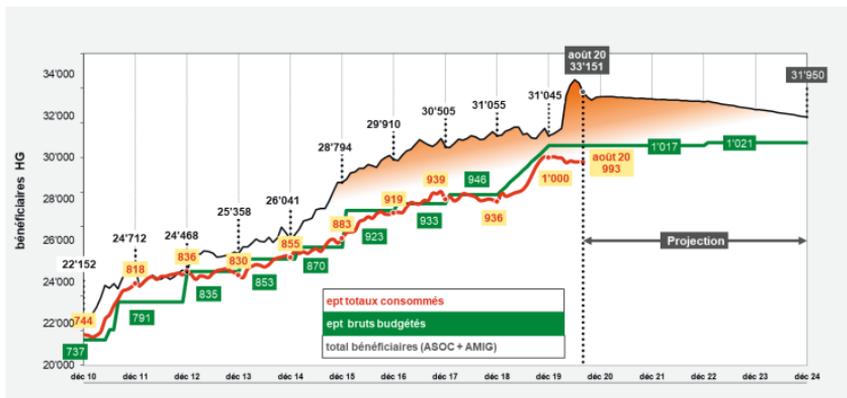
3. Fonctionnement : PFQ 2021-2024

Hypothèses Postes :

- Conforme au PFQ
- Décalage des 4 postes supplémentaires en 2023

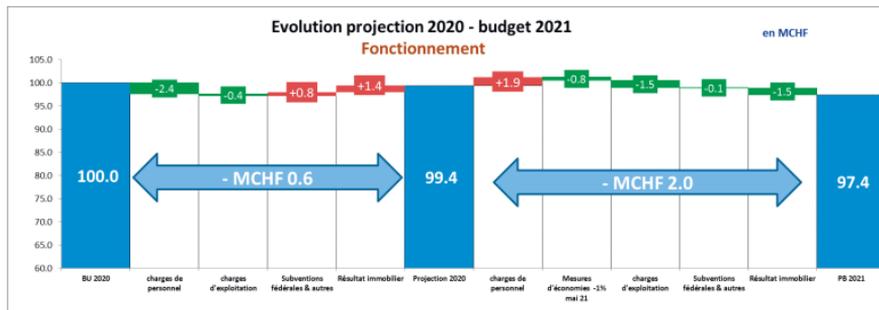
Aléas :

- Réévaluations SEF
- Transfert RMNA à la FOJ
- Reprise des PC Fam (du SPC)



Projet de budget 2021 – Novembre 2020

3. Fonctionnement 2021 : -MCHF 2.6



Principaux impacts :

- Mesures d'économies : réduction de 1% des salaires dès mai 2021 : -MCHF 0.8
- Autres diminutions de charges de personnel : -MCHF 0.5
- Charges d'exploitation : -MCHF 1.9 : loyers, nettoyage, location de véhicules, informatique
- Forfaits fédéraux (Asile) et autres : +MCHF 0.7



Projet de budget 2021 – Novembre 2020

4. Investissements 2021 – parc immobilier

➤ Investissements immobiliers : MCHF 45.8

• Principaux projets :

Parc de rapport : MCHF 43 dont :

- Cité Carl-Vogt : MCHF 70.8 dont MCHF 18.5 sur 2021
- Maraîchers 2-4-6 : MCHF 38.5 dont MCHF 17 sur 2021
- Glacis-de-rive 5 : MCHF 1.6 sur 2021
- Fort-Barreau 29-31 : MCHF 4.5 dont CHF 0.8 sur 2021

Parc d'exploitation MCHF 2.8 dont :

- Études et développement des projets Coudriers (MCHF 0.7), Berne 22 (MCHF 0.7) et Etoile - Veyrier Cigogne(MCHF 0.5)

• Financement :

Crédits hypothécaires et financements privés



4. Investissements 2021 – autres

➤ Investissements développement (informatique + fonctionnement) : MCHF 6.9

□ Projets

- eHG : MCHF 4.3 dont MCHF 0.2 sur 2021
- Nouveaux locaux : Casai - durée des travaux 2021-2024 - démarrage en 2021 (rez + 1er) - coût investissement : MCHF 2.7
- Démarrage des projets e-RH et e-Simob : MCHF 0.4.
- Démarrage du projet «Mobitech» (évolution progiciel métier) : MCHF 1.3 sur 2021
- Démarrage du projet «Transformation numérique des services» : MCHF 0.2 sur 2021
- Autres projets : MCHF 2.1

□ Financements :

Sur crédits spécifiques d'investissement : MCHF 3.2

- Crédit Ouvrage (CO) : Mobilité et nouvelles technologies – MCHF 3.7 dont 1.3 en 2021
- Crédit Ouvrage (CO) : Transformation numérique des services – MCHF 4.5 dont 0.2 en 2021
- L11526 –renouvellement – MCHF 1.7 en 2021

Financements propres : MCHF 3.7





PROJET DE BUDGET 2021

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE D : Culture, sport et loisirs
Département de la cohésion sociale**

Commissaires

BAERTSCHI François
BENE Jacques

Groupe

MCG
PLR Rapporteur

Personnes auditionnées

APOTHELOZ Thierry
KAISER Marion
KLOPMANN André
BUNAZZI Marc
BINDER Rogers

Dpt/Inst. Fonction

DCC Conseiller d'Etat
DCS Contrôleuse de gestion
OCCS Directeur général
DCS Directeur financier
DCS Responsable financier

Procès-verbaliste : Sarah EMERY

Cette politique publique n'évolue pas de manière importante ; il y a une hausse de 200'000 francs. Les lignes budgétaires ont été maintenues à l'identique avec quelques mouvements, mais peu d'éléments marquants.

M. APOTHELOZ indique que de manière générale, il y a un travail conséquent qui comprend : les contrats de prestations ; les grands domaines du livre ; les mesures d'accès ; le dossier Porteous. Il y a également la gestion des grands projets. En matière de sport, il s'agit de la patinoire ; celle-ci prend du temps, mais avance à bon régime, comme l'a confirmé le comité de pilotage de ce jour. Il y a également un travail interdépartemental sur la relocalisation de l'académie du Servette FC suite au refus du projet dit du "Pré-du-Stand" par le peuple genevois. Le terrain de Balexert doit être libéré. De ce fait, la poursuite de l'activité de l'académie du Servette FC s'effectuera temporairement aux Evaux. Une solution définitive est élaborée en parallèle.

Programme D01 - Culture

Le domaine de la culture comprend deux grands dossiers : 1) la mise en œuvre de l'initiative 167 acceptée à 83% des voix, qui est accompagnée d'un message de la culture ; 2) l'avancée de la mise en valeur du patrimoine de la bande dessinée et de l'illustration, qui prévoit la création d'un musée de la bande dessinée. Ils ont également été bouleversés par la crise sanitaire.

L'ordonnance fédérale sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (COVID-19) dans le secteur de la culture a été adoptée. Cette dernière pose deux principes : 1) la Confédération et les cantons financent à parts égales les aides ; 2) la Confédération paie pour autant que les cantons se chargent de la mise en œuvre. Il s'agit de 552 dossiers à traiter dans un temps relativement restreint avec le soutien d'une fiduciaire pour l'organisation et la

compréhension financière des différentes demandes qui sont déposées. Cette ordonnance d'aide à la culture exclut une partie du secteur, dont le domaine du livre, les Fondations de droit public, comme le Grand Théâtre, etc. Un partenariat intéressant avec l'organe de répartition de la Loterie romande, la Ville de Genève et les communes a été trouvé, afin de soutenir ces secteurs exclus de l'ordonnance fédérale 1.

L'ordonnance fédérale 2 sur les mesures dans le domaine de la culture a été adoptée le 14 octobre 2020 à la suite des décisions du Conseil fédéral ; et après le vote de l'Assemblée fédérale du 25 septembre 2020 sur la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19. Cette ordonnance permet de compléter les aides du mois d'octobre 2020 au mois de décembre 2020, ainsi que durant toute l'année 2021. Cette mesure n'était pas prévue dans le programme général de l'Office cantonal de la culture et du sport (ci-après : OCCS). Il s'agit donc d'un troisième grand dossier que le département a déjà entamé et qu'il continue à poursuivre.

Le département avait imaginé que les demandes dans le secteur de la culture seraient déterminées dans le temps. Or, cela n'est pas le cas étant donné que l'ordonnance fédérale 2 prévoit des aides jusqu'à fin 2021. Le Conseil d'Etat sera donc saisi d'une demande pour la suite du suivi de l'ordonnance COVID-19. Il n'y a pas de demande de poste supplémentaire pour l'OCCS dans le budget 2021, bien qu'elle puisse se justifier. Des amendements neutres seront néanmoins soumis à la commission des finances pour autant que le Conseil d'Etat les adopte à la fin du mois d'octobre 2020 afin de régulariser certaines situations.

Programme D02 – Sport et loisirs

La gestion de l'aide Covid-19 en lien avec le domaine du sport a été étrangement traitée par la conseillère fédérale en charge, qui a décidé de ne pas procéder de la même manière que dans le domaine de la culture, soit de travailler avec les cantons pour soutenir ces associations. Cette dernière a choisi de passer par les ligues nationales. Ainsi, des aides pour le sport ont été débloquées, mais le canton n'en voit pas la couleur et ne prend pas part à la gestion (critères et attributions). Cela représente une réelle problématique pour le canton et le département a fait connaître son avis au niveau fédéral. L'Office fédéral du sport (ci-après : OFSPO) entretient un lien distant avec les cantons. Face à cette situation, il a été décidé que les collaborateurs en charge du sport se rencontreraient en décembre 2020 afin de faire le point.

Il y a quand même eu une mobilisation pour soutenir des clubs genevois de la part des quatre partenaires suivants : 1) l'Association des communes genevoises (ci-après : ACG) ; 2) le canton de Genève ; 3) le Fonds cantonal du sport ; 4) la Ville de Genève. Ces derniers ont chacun octroyé un financement de 250'000 francs pour atteindre une enveloppe de 1'000'000 francs.

Sur la hausse du budget de 200'000 francs, 100'000 francs sont destinés au soutien des athlètes d'élite genevois dans des disciplines qui ne sont pas confirmées par Berne. Il y a également une subvention en lien avec le nouveau pôle football qui est déplacé aux Evaux.

Question des commissaires

Un député est intéressé par l'aide fédérale attribuée aux ligues sportives. Il a entendu dire par une personne impliquée dans un club sportif plutôt marginal, soit de water-polo, que les clubs alémaniques relatifs à cette fédération étaient quelque peu favorisés. Il trouve l'aide apportée de manière globale aux clubs genevois par le département est positive. Il concède que le département ne peut pas demander aux sponsors d'agir davantage et que l'initiative devrait venir des clubs. La politique fédérale en la matière le préoccupe.

M. APOTHELOZ répond que l'OFSPO a décidé de traiter uniquement avec les ligues fédérales ; par conséquent, les montants octroyés par la Confédération se répartissent à l'intérieur de ces dernières. Il n'y a donc pas de marge de manœuvre pour influencer sur le sort des cantons

romands. Il précise que la situation est meilleure dans le hockey, mais cela n'est pas le cas pour le football ni pour le rugby.

Concernant la thématique des sponsors. Les clubs sont soutenus par les communes, mais la situation des sponsors est difficile, car ils doivent opérer des choix à cause de la crise sanitaire Covid-19. De ce fait, ils choisissent de garder leur personnel au lieu de procéder à du sponsoring. A ce sujet, il explique qu'il a discuté avec le président d'un club qui lui a indiqué que les sponsors n'avaient pas d'autre choix que de se retirer, car ils n'avaient plus d'argent. Ainsi, la présence des sponsors se posera l'année prochaine. Il espère que la rencontre des conseillers d'Etat romands chargés du sport, qui est prévue le 17 décembre 2020, permettra d'améliorer la situation. Il regrette que la conseillère fédérale en charge du sport ne réponde pas aux multiples sollicitations.

*Concernant les aménagements prévus aux Eaux pour le **Servette FC**, un député se demande s'il y a des arbres à couper, ce qui compromettrait fortement le projet.*

M. APOTHELOZ indique que la question est légitime. Le département est en lien avec la Fondation des Eaux afin de construire un projet qui soit le plus facilement acceptable par les Eaux et par les voisins. Le délai est court, puisque le terrain de Balexert doit être libéré à la fin du mois de juin 2021. Le Servette FC est collaborant, mais n'est pas prêt à mettre à mal son académie. Il convient donc de redimensionner le projet et d'essayer de le déplacer pour éviter d'être trop sur une zone agricole. Le département est en contact avec la Ville de Genève afin de tenter de limiter les problèmes et de trouver des solutions.

M. KLOPMANN déclare que les préoccupations se portent davantage sur les riverains que sur les arbres et la question d'un parking pour accéder au terrain se pose.

La solution des Eaux est la seule possibilité à court terme.

*Un député souhaite évoquer la **Fondation du Stade de Genève** puisqu'il a appris par la presse qu'il y avait des hésitations quant à la question de la surface de jeux, soit si le terrain devait être synthétique ou naturel.*

M. APOTHELOZ précise que de toute façon la pelouse devait être changée. Un terrain synthétique était souhaité, d'une part, afin que la première puisse aussi jouer et, d'autre part, que le terrain soit utilisable de manière plus importante que celui de Balexert, notamment pour les équipes féminines. Le nouveau président du Servette FC a proposé une troisième solution la semaine passée : un terrain mixte. Il ne s'agit pas de sable sous la pelouse synthétique, mais de terre.

Le changement de présidence du Servette FC a conduit à reprendre le programme depuis le début. C'est pourquoi la stratégie a quelque peu changé, car le Servette FC a lui-même changé de stratégie.

M. KLOPMANN indique la nouvelle formule qui vient d'apparaître serait une pelouse qui s'use moins vite. De plus, cela permettrait une plus grande utilisation et potentiellement des matchs de rugby, qui peuvent très rarement et difficilement être joués dans la configuration actuelle. Ainsi, les possibilités de jeux seraient plus nombreuses. Dès lors, il y aurait une rentabilité potentiellement meilleure de la Fondation.

M. APOTHELOZ explique que les finances de la Fondation du Stade de Genève constituent une autre inquiétude pour cette dernière. En effet, il y a eu une chute des revenus assez conséquente, car le Servette FC a lui-même été dans une situation délicate à cause de la situation sanitaire Covid-19 ; et donc le rapport entre le club et le stade de Genève n'a pas permis les revenus escomptés.

M. APOTHELOZ poursuit avec encore une autre inquiétude. Au niveau de la construction du stade, il y a une petite parcelle qui appartient aux CFF avec un droit de superficie. Ce dernier voulait la tripler, ce qui n'était pas prévu. Pour finir, les CFF ont réduit leurs prétentions et ont accepté qu'il n'y ait pas d'augmentation, à tout le moins jusqu'à la fin de l'année 2020. Le rachat éventuel de la parcelle est suivi avec M. CHOBAS, qui est en charge des parcelles de l'Etat. Il y a une proposition, non pas de racheter la parcelle, mais de l'échanger avec une autre. Cela serait aussi intéressant pour les CFF.

*Concernant la **Cité de la musique**, un député se demande si les frais de fonctionnement représentent une inquiétude et où en sont les négociations avec la Ville de Genève.*

M. APOTHELOZ répond que les frais de fonctionnement n'ont pas encore été abordés. La préoccupation actuelle a trait au préavis sur le plan localisé de quartier (ci-après : PLQ) que la Ville de Genève doit accorder, ainsi que sur un éventuel référendum. S'agissant du futur, il avait annoncé dans le plan financier quadriennal (ci-après : PFQ) une aide de la part du canton de 2'500'000 francs. Cette inscription dans le PFQ a été faite à l'époque sur un montant de 5'000'000 francs. La Ville de Genève a annoncé 13'000'000 francs ; le département n'a pas encore contesté ce montant et souhaite le faire avant d'aller voir la Ville de Genève. Ainsi, ce projet a été retardé à 2025 - 2026.

*Concernant le projet de **Trèfle-Blanc**, un député a compris qu'il n'y aura pas de partenariat public-privé. Il pense personnellement que c'est une erreur. En effet, pour que les choses fonctionnent il faut donner la possibilité à des investisseurs privés de participer, à défaut de quoi il n'y aura pas d'objectifs suffisants de rentabilisation de la structure et on sera dans la même situation que le Stade de Genève.*

M. APOTHELOZ est d'accord sur la question de la rentabilité. Il ajoute qu'afin que le complexe soit rentable pour le promoteur, il faut que le foncier le permette. Il explique qu'un bout de la parcelle est utilisée par une boucle du tram ; qu'il reste un petit bâtiment qui a une surface brute de plancher (ci-après : SBP) d'environ 24'000 m² et qu'il y a la patinoire. Ainsi, toute la parcelle est utilisée et le projet de Trèfle-Blanc n'a pas la grandeur imaginée initialement. Il n'est malheureusement pas possible de construire au-dessus de la boucle du tram ni sur l'autoroute de contournement.

Projet de budget 2021

Audition de la politique publique E – Environnement et énergie

Séance du 12 octobre 2020

Membres	Groupe	Fonction
BURGERMEISTER Jean HILTPOD Serge	EAG (rapporteur) PLR	
Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
CHAMBAZ Daniel	OCEV/DT	Directeur général
DEKONINCK Frédéric	DT	Directeur financier
GOUMAZ Christian	DT	Secrétaire général
HEMMELEER-MAÏGA Valentina	OCAN/DT	Directrice générale
MULHAUSER Gilles	OCEau/DT	Directeur général
PETITJEAN Cédric	OCEN/DT	Directeur des opérations efficencies
Procès-verbaliste		
DIALLO Mariama Laura		

Annexe: présentation du département

M. HODGERS n'était pas présent lors de l'audition de cette politique publique car il se trouvait en isolement.

Introduction

Les charges de la politique publique E sont de 92 millions, hors subventions à redistribuer et facturations internes, soit une augmentation de 3.1 millions de francs par rapport au budget 2020, dont une part significative est technique parce qu'elle provient des amortissements pour 1,2 million. Hors amortissements, la progression des charges est de 2.1 %. Les revenus de la politique E, hors subventions à redistribuer et facturations internes, sont de 54 millions, soit une augmentation de 0,2 million de francs par rapport au budget 2020.

Programme E01 – Protection de l'environnement

Projets principaux :

1. **Renforcement des objectifs du Plan climat** qui devrait pouvoir sortir d'ici la fin de l'année.
2. **Poursuite du programme Géothermie 2020.** La campagne sismique 3D, les premiers forages et les premiers éléments vont être la suite d'une réflexion autour des conditions d'exploitation parce qu'il y a un potentiel prometteur pour le canton.
3. **Développement de nouvelles mesures d'incitation vers la mobilité électrique.**
4. **Finalisation de la refonte de la loi sur la gestion des déchets.**

5. **Poursuite du plan OPair** avec l'élément des pics de pollution. La Chambre constitutionnelle a cassé la loi sur l'existence des pics et il faudra fixer de nouveaux pics qui seront supérieurs à ceux qui étaient fixés dans la loi en raison de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Dans son arrêt se basant sur la jurisprudence fédérale, Chambre constitutionnelle dit que les pics qui ont été fixés relèvent trop de la gestion courante et non pas de la gestion d'alerte en tant que telle. Il est probable que le Conseil d'Etat adopte un règlement afin de fixer ces éléments
6. **Mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les nuisances sonores.**

En ce qui concerne les charges de personnel, il y a une augmentation de 1.63 ETP, avec 1 ETP pour le renforcement du Plan climat cantonal. Le renforcement de Géothermie a nécessité 0.5 ETP supplémentaires et des transferts internes au sein du DT pour 0.13 ETP. **Sur les charges de biens et services, il y a une petite augmentation de 200'000 francs.** Les décisions du GC avaient passablement touché les charges de biens et services pour l'ensemble de l'Etat. Les dépenses supplémentaires demandées pour 2020 ont été refusées et il y a eu une coupe supplémentaire de 12 millions. Cette augmentation de 200'000 francs vise à renforcer les efforts de recherche sur les origines de la pollution dans la nappe du Genevois.

Concernant Pôle Bio, le département est à bout touchant de la finalisation de la convention en lien avec la concession. Il s'agit de fixer le retour sur investissement qui est accepté et les modalités de contrôle du prix. On est dans un système de type monopolistique, il est donc important de bien cadrer les questions du prix. L'Etat ne sera pas exploitant. C'est Pôle Bio SA dont l'actionnaire sont les SIG et un actionnaire privé. C'est l'entité qui prend le risque entrepreneurial. L'Etat donne une concession et en contrepartie de celle-ci, le pendant est la mise en place d'un contrôle des tarifs, d'où l'importance de bien fixer les règles du jeu et notamment le rendement admissible.

Programme E02 - Énergie

Principaux programmes

1. **Mise en œuvre des nouveaux plans directeurs cantonaux de l'énergie (PDE) et des énergies réseaux (PDER).** Le Conseil d'Etat pourrait adopter prochainement le plan énergie avec un renforcement des mesures pour sortir du chauffage fossile pour les bâtiments, avec la diminution des besoins de chaleur et de froid et le développement des infrastructures réseaux. La stratégie du plan directeur de l'énergie est le développement massif des réseaux de chaleur pour acheminer les sources de chaleur non fossiles qui sont décentralisées. Ce sera une gestion centralisée dans le territoire. Viendra aussi un nombre de modifications légales et réglementaires, y compris la diminution du seuil de l'indice de chaleur qui va déclencher les mesures d'assainissement des bâtiments. Aujourd'hui, les valeurs sont relativement élevées et il s'agira de les abaisser de façon sensible. L'assainissement a eu lieu donc il faut recréer de la marge et cela passe par l'abaissement des seuils légaux.
2. **Poursuite de l'application des obligations découlant de la loi sur l'énergie et l'intensification des contrôles pour les objets à forts enjeux énergétiques.**
3. **Poursuite du soutien aux énergies renouvelables,** grâce aux budgets de la taxe fédérale sur le CO₂, du canton et des SIG. Il est utile de pouvoir utiliser les budgets de la Confédération en lien avec la taxe CO₂.
4. **Poursuite du programme unifié de prestations sur GÉnergie,** fait conjointement entre l'Etat et les SIG
5. **Construction du réseau thermique GéniLac par les SIG**

S'agissant des principaux écarts, il y a une **diminution de 0.17 ETP** sur les charges de personnel qui correspond à la réallocation neutre de ressources au sein du DT.

En ce qui concerne les charges de transferts, il y a une **augmentation de 0.5 moi de francs**, la Confédération augmente parallèlement de 1 million. Il y a un effet démultiplicateur de 1 pour 3. C'est un effort modeste mais en même temps il permet de faire un effort supplémentaire. Il y a derrière des travaux générés dans l'économie genevoise ce qui permet une contribution à la relance économique. Les subventions à redistribuer signifient que 1 franc mis par le canton donne 2 francs octroyés par la Confédération via la taxe CO2. Ces 1.5 million à disposition de la rénovation énergétique donnent beaucoup plus en termes de travaux. Il convient de multiplier ce 1.5 million par 5 pour avoir le volume de travaux généré par cette subvention de 500'000 francs.

Programme E03 – Gestion des eaux

Programmes principaux

1. **Poursuite des efforts de gouvernance transfrontalière de la ressource en eau.** La question transfrontalière est centrale sur cette politique : démarrage du 4^{ème} plan d'actions de la CIPEL (surveillance de pollutions nouvelles) ; planification transfrontalière des ressources en eau ; restauration de la nappe du Genevois ; analyse des coûts, tarifs et financements des différents compartiments de la politique de l'eau. L'enjeu est d'avoir une bonne vision de l'ensemble des charges qui tournent autour de l'eau, en particulier les efforts qui sont ceux de la prévention, de sorte à intégrer ces éléments dans le cadre des réflexions autour de la tarification.
2. **Remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le PAV**
3. **Fin des travaux de renaturation du Foron** ainsi que l'ouverture des travaux pour la protection du site de Firmenich.
4. **Aménagement du Vengeron** avec l'aménagement d'un port pour la marine marchande, qui doit aussi contribuer à sortir ces activités du cœur de la rade.
5. **Substances micropolluantes et fragmentation des plastiques dans les eaux de surface : mesures à prendre et définition des priorités d'actions.**
6. **Assainissement des ouvrages hydroélectriques et développement des usages thermiques de l'eau avec les SIG.**

Concernant les charges de personnel, il y a une augmentation de 1.13 ETP avec le contrôle de conformité des raccordements privés. Ce poste a déjà été octroyé à la COFIN dans le cadre des crédits supplémentaires. Il est autofinancé car ce sont les SIG qui remboursent le salaire. **Pour les charges de biens et services, il y a une augmentation de 550'000 francs**, destinés à la 4^e étape de la renaturation de l'Aire. Tout ne peut pas être couvert par le crédit d'investissement, il y a une part qui est en fonctionnement. 35% de ce montant est financé par la Confédération, il y a donc un revenu supplémentaire en nature 46. **Sur les amortissements du patrimoine administratif, il y a une hausse sensible de 1,3 million.** Elle provient de la nouvelle plage des Eaux-Vives ainsi que de la mise à jour des budgets d'amortissement sur les crédits de renouvellement départementaux en fonction des dépenses d'investissement et des dates de mises en services prévues.

Programme E04 - Agriculture et nature

Programmes principaux

1. **Mise en œuvre du plan d'action Biodiversité** : qui s'étalera sur plusieurs années
2. **Renforcement des actions découlant du programme « Nature en ville »**
3. **Gestion des espèces protégées et du parc arboré** avec l'élaboration d'une **stratégie d'arborisation de l'aire urbaine**. Un effort important est fait dans l'augmentation de l'arborisation en zone urbaine, avec des difficultés importantes en lien avec le coté saturé du sous-sol avec les différents réseaux.

4. **Mise en œuvre de la politique agricole fédérale**
5. **Introduction de mesures agricoles visant à la réduction des gaz à effet de serre et des risques liés à l'usage des produits phytosanitaires**, selon le plan d'action de la Confédération.
6. **Mise en place de fermes urbaines** et le développement d'une stratégie transversale sur la question de l'alimentation avec le projet MA-Terre et le projet de développement régional (PDR).
7. **Renforcement de la marque Genève Région Terre Avenir (GRTA)** au moyen de nouvelles filières certifiées et d'échanges avec les citoyens.

Au niveau des charges du personnel, il y a une augmentation de 1.62 ETP dont 1 ETP pour la mise en œuvre du plan d'action Biodiversité, 0.5 ETP pour la stratégie d'arborisation et 0.13 ETP qui sont des réallocations de ressources au sein du DT. **Au niveau des charges de biens et services, il y a une augmentation de 600'000 francs** qui s'explique pour 200'000 francs par la mise en œuvre du plan d'action Biodiversité, pour 200'000 francs pour l'entretien des milieux naturels et pour 150'000 francs pour la proximité avec le consommateur et le plan climat. Ce montant correspond à ce dont le programme a été privé, suite aux décisions prises sur le budget 2020, donc c'est remettre à niveau au niveau du budget 2019. **Sur les charges de transfert, ils ont une augmentation de 440'000 francs**, essentiellement liés aux subventions supplémentaires pour la faune et la nature et à l'association MA-Terre. Dans les subventions à redistribuer, il y a une augmentation de 1.18 millions. Il s'agit de l'augmentation des subventions reçues pour la politique agricole.

Un député fait remarquer que la hausse du budget pour le plan d'action Biodiversité (200'000 francs) est très faible pour un projet prioritaire de si grande importance.

Investissements

1. Poursuite des travaux d'enfouissement de la ligne à haute tension : 5.8 millions dans le projet de budget 2021
2. Zone portuaire et de loisirs du Vengeron : 5 millions sont prévus pour 2021
3. Renaturation de l'Aire, démarrage des travaux : 2,1 millions.
4. Aménagement de la protection contre les crues : de 2.5 millions
5. Plan d'action Biodiversité : 2.3 millions de francs
6. Poursuite des mesures de subventionnement pour les infrastructures durables : 1,1 million.
7. Crédit de renouvellement du DT, de l'OCBA et de l'OCSIN : 8.9 millions.
8. Prêts énergie : 1 million
9. Prêts pour l'agriculture : 1,7 million.

En conclusion, un député fait remarquer que ce projet de budget ne comprend pas d'objectif clairs de diminution des gaz à effet de serre dans le but d'atteindre moins 60% d'ici 2030 comme souhaité par le Grand Conseil. Il constate qu'il s'agit d'une appréciation politique qui devra être discutée en présence du Conseiller d'Etat.



PB 2021

E-ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Audition du 12 octobre 2020



Département du territoire
Secrétariat général

12/10/2020-Page 1



E – ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

CHARGES ET REVENUS

Charges de la politique publique E :

- Hors subventions à redistribuer et facturations internes, les charges totalisent 92'192'751F au PB2021, soit une augmentation de 3.1MF par rapport au BU2020.
- Une partie significative de cette hausse est technique car elle provient des amortissements pour 1.2MF. Hors amortissements la progression des charges est de 2.1%.

Revenus de la politique publique E :

- Hors subventions à redistribuer et facturations internes, les revenus totalisent 54'637'507F au PB2021, soit une augmentation de 0.2MF (+0.4%) par rapport au BU2020.



E01 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PRINCIPAUX PROJETS

- Renforcement des objectifs du Plan climat (plan de 2^{ème} génération) : réduction des émissions de gaz à effet de serre et renforcement de la capacité d'adaptation du territoire aux effets des changements climatiques.
- Géothermie 2020 : poursuite du programme, campagne de sismique 3D permettant de connaître encore mieux notre sous-sol et établissement d'un premier plan de gestion des ressources du sous-sol.
- Développement de nouvelles mesures d'incitation pour la transition vers la mobilité électrique et développement d'infrastructures de recharges (SIG).
- Finalisation de la refonte de la loi sur la gestion des déchets.
- Qualité de l'air : poursuite du Plan de mesures OPair 2018-2023.
- Pics de pollution : nouveaux seuils d'intervention à fixer suite aux arrêts de la Chambre constitutionnelle.
- Mise en œuvre d'une stratégie pour lutter contre les nuisances sonores.

12/10/2020- Page 3



E01 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

	PBudget 2021	Variations PB21-020		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	19'603'772	838	0.0%	19'602'934	20'948'316
30 Charges de personnel	14'194'724	-13'371	-0.1%	14'208'095	13'319'664
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'547'221	185'000	4.2%	4'362'221	6'745'473
33 Amortissements du patrimoine administratif	607'002	-185'791	-23.4%	792'793	620'007
34 Charges financières	-	-	-	-	43
36 Charges de transfert	225'475	15'000	7.1%	210'475	238'433
39 Facturations internes	29'350	0	0.0%	29'350	24'696
REVENUS	2'077'694	-17	-0.0%	2'077'711	2'464'322
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	0
42 Taxes et redevances	1'551'450	-17	-0.0%	1'551'467	1'063'513
43 Revenus divers	500	0	0.0%	500	791'588
46 Revenus de transferts	520'944	0	0.0%	520'944	609'221
49 Facturations internes	4'000	0	0.0%	4'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-17'526'078	-855	0.0%	-17'525'223	-18'483'994
Coût d'écart-major	-666'276	-3'867	-5.4%	-632'409	-515'094
Coût des prestations de moyens	-3'420'367	130'906	-3.7%	-3'551'273	-3'038'836
COÛT COMPLET	-21'612'721	96'184	-0.4%	-21'708'905	-22'037'858

POSTES

	PBudget 2021	Variations PB21-020		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	94.88	2.63	2.75%	93.25	87.03
ETP fixes	90.88	2.63	2.98%	88.25	83.18
ETP auxiliaires	1.20	0.00	0.00%	1.20	0.85
ETP agents spécialisés	2.80	-1.00	-26.32%	3.80	3.00

12/10/2020- Page 4



E01 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRINCIPAUX ECARTS

Charges de personnel (+1.63 ETP)

- Plan climat cantonal : +1.0 ETP
- Renforcement du projet GEothermie 2020 : +0.5 ETP
- Transferts internes neutres au sein du DT : +0.13 ETP

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.19MF)

- Ressources pour la 2ème étape de la recherche sur les origines de la pollution dans la nappe du Genevois + étude de procédés pour l'assainissement de la ressource en eau.

12/10/2020- Page 5



E02 – ENERGIE

PRINCIPAUX PROJETS

- Mise en œuvre des nouveaux plans directeurs cantonaux de l'énergie (PDE) et des énergies réseaux (PDER) : renforcement des mesures pour sortir du chauffage fossile pour les bâtiments, diminution des besoins de chaleur et de froid et développement des infrastructures réseaux.
- Poursuite des modifications légales et réglementaires permettant de diminuer la consommation thermique, en particulier fossile.
- Poursuite de l'application des obligations découlant de la loi sur l'énergie et intensification des contrôles pour les objets à forts enjeux énergétiques.
- Poursuite des soutiens aux énergies renouvelables grâce aux budgets de la taxe fédérale sur le CO₂, du canton et des SIG.
- GEnergie : poursuite du programme unifié de prestations centré sur la rénovation énergétique avec les SIG et le tissu économique du canton.
- Construction du réseau thermique GéniLac par les SIG.

12/10/2020- Page 6



E02 – ENERGIE

	PBudget 2021	Variations PB21-820		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	36'413'597	1'315'338	3.7%	35'998'259	34'261'733
30 Charges de personnel	4'624'010	-126'225	-2.7%	4'750'235	4'609'612
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'926'646	0	0.0%	1'926'646	1'985'934
33 Amortissements du patrimoine administratif	52'883	-58'437	-52.5%	111'320	464'479
36 Charges de transfert	8'077'000	500'000	6.6%	7'577'000	7'326'929
37 Subventions à redistribuer	21'731'708	1'000'000	4.8%	20'731'708	19'872'123
39 Facturations internes	1'350	0	0.0%	1'350	2'656
REVENUS	39'634'211	999'947	2.6%	38'634'264	28'660'934
42 Taxes et redevances	1'210'946	-53	-0.0%	1'210'999	1'296'816
43 Revenus divers	781'760	0	0.0%	781'760	7'111'615
44 Revenus financiers	15'909'797	0	0.0%	15'909'797	3'721'178
47 Subventions à redistribuer	21'731'708	1'000'000	4.8%	20'731'708	19'872'123
49 Facturations internes					8'201
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'220'614	-315'391	-8.9%	3'536'005	-5'900'800
Coût d'état-major	-217'043	-5'608	2.7%	-211'435	-178'241
Coût des prestations de moyens	-1'042'855	-63'344	6.5%	-979'511	-825'029
COÛT COMPLET	1'960'716	-384'342	-16.4%	2'345'058	-6'040'069

POSTES

	PBudget 2021	Variations PB21-820		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	31.58	-0.17	-0.54%	31.75	31.76
ETP fixes	30.38	-0.17	-0.56%	30.55	29.28
ETP auxiliaires	1.20	0.00	0.00%	1.20	1.48
ETP agents spécialisés					1.00

12/10/2020 - Page 7



E02 – ENERGIE

PRINCIPAUX ECARTS

Charges de personnel (-0.17 ETP)

- Réallocation neutre de ressources au sein du DT.

Charges de transfert (+0.5MF)

- Augmentation des subventions à l'énergie de 0.5MF qui a un effet démultiplicateur sur le tissu économique local.

Subventions à redistribuer (+1.0MF)

- Chaque franc supplémentaire octroyé par la canton permet d'obtenir 2 francs supplémentaires de la Confédération pour être redistribué.



E03 – GESTION DES EAUX

PRINCIPAUX PROJETS

- Poursuite des efforts de gouvernance transfrontalière de la ressource en eau : démarrage du 4^{ème} plan d'actions de la CIPEL (surveillance de pollutions nouvelles), planification transfrontalière des ressources en eau, restauration de la nappe du Genevois, etc. Analyse des coûts, tarifs et financement des différents compartiments de la politique de l'eau.
- Aménagement des quartiers durables : remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le PAV.
- Fin des travaux de renaturation du Foron, ouverture des travaux concernant la protection du site de Firmenich à La Plaine et de la 4^{ème} étape de renaturation de l'Aire.
- Aménagement du Vengeron : demandes d'autorisations de construire.
- Substances micropolluantes et fragmentation des plastiques dans les eaux de surface : mesures à prendre et définition des priorités d'actions.
- Assainissement des ouvrages hydroélectriques et développement des usages thermiques de l'eau avec les SIG.

12/10/2020- Page 9



E03 – GESTION DES EAUX

	PBudget 2021	Variations PB21-820		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	30'278'484	1'753'342	6.1%	28'525'142	30'583'369
30 Charges de personnel	1'283'562	-103'416	-0.8%	1'2'969'978	12'422'355
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	9'435'310	550'000	6.1%	9'085'310	11'423'111
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'332'430	1'306'758	43.2%	3'025'672	3'115'435
36 Charges de transfert	3'393'332	0	0.0%	3'393'332	3'305'730
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	250'000
39 Facturations internes	77'650	0	0.0%	77'650	66'738
REVENUS	30'847'691	192'387	0.6%	30'655'304	29'420'216
41 Patentes et concessions	16'280'815	250'000	1.5%	16'130'815	16'729'874
42 Taxes et redevances	11'427'072	-113	-0.0%	11'427'185	10'176'541
43 Revenus divers	123'000	-250'000	-67.0%	373'000	42'529
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	2'841'804	192'500	7.3%	2'649'304	2'146'271
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	250'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	569'207	-1'560'955	-73.3%	2'130'162	-1'163'154
Coût d'état-major	-602'573	-26'564	4.6%	-576'009	-489'338
Coût des prestations de moyens	-1'969'628	-159'070	8.8%	-1'810'558	-2'603'350
COÛT COMPLET	-2'002'394	-1'746'583	681.2%	-256'406	-4'246'841

POSTES

	PBudget 2021	Variations PB21-820		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	87.23	1.13	1.31%	86.10	85.30
ETP fixes	87.03	1.13	1.32%	85.90	83.10
ETP auxiliaires	0.20	0.00	0.00%	0.20	1.20
ETP agents spécialisés	-	-	-	-	1.00

12/10/2020- Page 10



E03 – GESTION DES EAUX

PRINCIPAUX ECARTS

Charges de personnel (+1.13 ETP)

- Contrôle de conformité des raccordements privés : +1.0 ETP octroyé par la commission des finances en 2020 via un crédit supplémentaire et intégralement remboursé par les SIG (déjà dans le budget 2020).
- Réallocation neutre de ressources au sein du DT : +0.13 ETP

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.55MF)

- Moyens supplémentaires pour la 4ème étape de la renaturation de l'Aïre. Financés à 35% par la Confédération (voir nature 46).

Amortissements du patrimoine administratif (+1.3MF)

- Mise en exploitation de la nouvelle plage des Eaux-Vives et agrandissement du Port Noir (+1.0MF)
- Mise à jour des budgets d'amortissement sur les crédits de renouvellement départementaux en fonction des dépenses d'investissement et des dates de mises en service prévues (+0.3MF)

12/10/2020- Page 11



E04 – AGRICULTURE ET NATURE

PRINCIPAUX PROJETS

- Mise en œuvre du plan d'action Biodiversité avec les acteurs concernés.
- Renforcement des actions découlant du programme "Nature en ville.
- Gestion des espèces protégées et du parc arboré avec l'élaboration d'une stratégie d'arborisation de l'aire urbaine.
- Mise en œuvre de la politique agricole fédérale (rémunération des prestations non monétaires de l'agriculture, promotion de l'agriculture durable).
- Introduction de mesures agricoles visant à la réduction des gaz à effet de serre et des risques liés à l'usage des produits phytosanitaires (plan d'action de la Confédération).
- Mise en place de fermes urbaines et développement d'une stratégie transversale sur la question de l'alimentation (MA-Terre et projet de développement régional PDR).
- GRTA et OPAGE : renforcement de la marque Genève Région Terre Avenir (GRTA) au moyen de nouvelles filières certifiées et d'échanges avec les citoyens.

12/10/2020- Page 12



E04 – AGRICULTURE ET NATURE

	PBudget 2021	Variations PB21-820		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	52'909'908	2'192'708	4.3%	50'717'200	49'605'262
30 Charges de personnel	13'109'480	-85'142	-0.6%	13'194'622	12'987'154
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'732'484	628'850	10.3%	6'103'634	6'183'474
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'930'424	25'721	1.4%	1'904'703	1'803'781
36 Charges de transfert	5'964'568	439'879	8.0%	5'524'689	4'597'556
37 Subventions à redistribuer	24'924'382	1'180'000	5.0%	23'644'382	23'765'447
39 Facturations internes	348'570	3'400	1.0%	345'170	767'856
REVENUS	29'169'680	1'270'452	4.6%	27'899'228	27'731'435
42 Taxes et redevances	3'012'570	-350'008	-10.4%	3'362'578	2'936'229
43 Revenus divers	48'400	0	0.0%	48'400	30'991
44 Revenus financiers	4'000	-45'000	-91.0%	49'000	31'530
46 Revenus de transferts	749'449	413'460	123.1%	335'989	523'237
47 Subventions à redistribuer	24'824'382	1'180'000	5.0%	23'644'382	23'765'447
49 Facturations internes	530'879	12'000	15.7%	458'879	544'660
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-23'740'228	-922'256	4.0%	-22'817'972	-21'931'827
Coût d'état-major	-435'236	-38'037	-4.8%	-587'299	-502'177
Coût des prestations de moyens	-5'958'084	-191'185	3.3%	-5'366'899	-6'304'007
Coût d'infrastructure voirie	-14'500	0	0.0%	-14'500	-4'683
COÛT COMPLET	-30'328'148	-1'141'477	3.9%	-29'186'671	-28'684'703

POSTES

	PBudget 2021	Variations PB21-820		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	90.17	1.62	1.83%	88.55	85.36
ETP fixes	89.97	2.22	2.53%	87.75	84.05
ETP auxiliaires	0.20	-0.60	-75.00%	0.80	1.31

12/10/2020- Page 13



E04 – AGRICULTURE ET NATURE

PRINCIPAUX ECARTS

Charges de personnel (+1.62 ETP)

- Mise en œuvre du plan d'actions Biodiversité : + 1.0 ETP
- Mise en œuvre de la stratégie d'arborisation : +0.5 ETP
- Réallocation de ressources au sein du DT : +0.13 ETP

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.6MF)

- Mise en œuvre du plan d'actions Biodiversité (+0.2MF)
- Entretien des milieux naturels : restauration des biotopes d'importance nationale (avec env. 50% de financement de la Confédération) (+0.2MF)
- Agriculture : proximité avec le consommateur et plan climat (+0.15MF)

Charges de transfert (+0.44MF)

- Subventions supplémentaires pour la faune et la nature (+0.3MF)
- Association MA-Terre (+0.2MF)

Subventions à redistribuer (charges et revenus) (+1.18MF)

- Augmentation des subventions reçues de la Confédération pour la politique agricole (supplément céréales) et pour le domaine de la nature.

12/10/2020- Page 14



POLITIQUE PUBLIQUE E

INVESTISSEMENTS – PRINCIPALES DEPENSES

	PB2021	BU2020	Ecart PB2021 vs BU2020	
Crédits d'ouvrage	21'786'742	5'278'200	16'508'542	312.8%
Crédits de renouvellement	8'910'247	11'260'299	-2'350'052	-20.9%
Total dépenses	30'696'989	16'538'499	14'158'490	85.6%
Prêts	2'700'000	2'700'000	0	0.0%
Total dépenses avec prêts	33'396'989	19'238'499	14'158'490	73.6%

- Axe stratégique réseaux : poursuite des travaux d'enfouissement (PB2021 = 5.8MF)
- Zone portuaire et de loisirs du Vengeron : appel d'offre et 1ères réalisations (5.0MF)
- Renaturation de l'Aire étape 4 - Certoux : démarrage des travaux (2.1MF)
- Aménagement de protection contre les crues : inventaire et 1ers travaux (2.5MF)
- Plan d'actions Biodiversité : premières actions (2.3MF)
- Infrastructures agricoles durables : poursuite des mesures de subventionnement (1.1MF)
- Crédits de renouvellement du DT, de l'OCBA et d'OCSIN (8.9MF)
- Prêts énergie (1.0MF)
- Prêts pour l'agriculture (1.7MF)

12/10/2020- Page 15

Merci de votre attention



COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Projet de budget 2021

Politique publique E – SIG

Séance du **lundi 12 octobre 2020**
Horaire : de 14h36 à 15h16
Salle : Salle de Conférence des SIG
Procès-verbaliste : Marina PÉRAY

Membres	Groupe	Fonction
BURGERMEISTER Jean (excusé)	EAG	
HILTPOLD Serge	PLR	Rapporteur
Personnes auditionnées	SIG	
BALESTRA Michel		Président du Conseil d'administration des SIG
BRUNIER Christian		Directeur général des SIG
GAUDERLOT Céline		Directrice Finances SIG
JORDAN Jean-François		Responsable Controlling SIG

Annexes et documents distribués en séance

Néant.



M. BALESTRA souhaite la bienvenue à M. HILTPOLD et cède la parole à Mme GAUDERLOT pour une présentation du plan d'affaires 2021-2025, dans lequel se trouve le budget 2021.

Mme GAUDERLOT explique que l'accent sera mis sur l'année 2021, et que le budget sera présenté dans une perspective globale. Elle espère que le député a reçu la brochure du budget 2021. Elle projette ensuite une vue globale du plan d'affaires, montrant un résultat de gestion moyen d'environ CHF 55 millions sur la période 2021-2025. Ce résultat est quasiment équivalent à celui du précédent plan d'affaires pour la période 2020-2024. Elle fait remarquer une croissance de la marge brute, qui devrait être essentiellement reportée par l'activité thermique et compensée par des amortissements croissants en raison du développement des actifs y afférents. En outre, le programme d'investissement croît également de manière importante sur la durée du plan. Au total, il représente plus de CHF 1,35 milliard, soit une moyenne de CHF 270 millions d'investissements par année, sur 5 ans ; il s'agit d'un niveau légèrement supérieur à celui du plan d'affaires 2020-2024. Mme GAUDERLOT relève que les SIG ont mis l'accent sur la transition écologique : de nombreux investissements ont été réalisés dans le sens de cette transition, dont les résultats se verront dans un second temps.

Concernant le résultat de gestion en 2021, celui-ci est prévu à hauteur de CHF 50 millions. En le comparant à l'année 2019, il est possible de constater une différence de CHF -30 millions. Mme GAUDERLOT explique cette baisse selon 3 éléments principaux :

- 1) Les charges de personnel ont augmenté de CHF 12 millions entre 2019 et 2021, en fonction de 3 effets cumulatifs : un effet d'augmentation des effectifs entre 2019 et 2021, un effet d'adaptation des salaires, et finalement un effet sur les charges de prévoyance en lien avec la baisse du taux technique et l'augmentation de la base assurée.
- 2) Les « Autres charges » ont également augmenté de CHF 7 millions, en passant de CHF 6 millions en 2019 à CHF -1 million en 2021. Il s'agit de l'effet de la dissolution d'une provision en 2019 qui avait favorisé le résultat 2019, mais qui ne se retrouve pas en 2021 car son effet n'est pas récurrent.
- 3) Les charges de la ligne « Recherches et développement » sont passées de CHF -8 millions à CHF -18 millions, soit un accroissement de CHF 10 millions, en raison de l'accent mis par les SIG sur la géothermie dans le cadre de la transition écologique.

Mme GAUDERLOT reviendra sur le sujet des EPT, qui explique une partie de l'augmentation des charges de personnel entre 2019 et 2020, mais elle fait remarquer une décroissance des EPT sur la durée du plan 2021-2025. Il est en effet prévu de terminer avec 1'564 EPT en 2025, soit un niveau quasiment équivalent à celui de l'année 2019 ; il y a donc une augmentation en 2021, une stabilité puis une décroissance.

A propos des investissements, ceux-ci sont en augmentation et se chiffrent à CHF 232 millions pour 2021. Cette variation peut être expliquée par deux principaux éléments de croissance : Cheneviers IV (CHF 10 millions) et les réseaux thermiques structurants (CHF 12 millions).

Les produits, quant à eux, devraient s'établir à CHF 936 millions en 2021, ce qui est très proche de l'année 2019 durant laquelle ils s'élevaient à CHF 940 millions. Dans le bloc « Énergies », il est possible de constater une baisse des produits de CHF 15 millions. En effet, une perte de revenus sur les gaz de CHF -30 millions entre 2019 et 2021 – dont CHF -20 millions sont liés à la baisse tarifaire octroyée au 1^{er} mai 2020 dans le cadre des mesures de soutien apportées par les SIG durant de la crise du Covid – est compensée par une augmentation de CHF 15 millions sur la partie électricité. Cette dernière reflète l'augmentation prévue des coûts d'approvisionnement *via* le fonds de péréquation pluriannuel. Dans la partie « Réseaux », les produits restent stables ; à noter une légère augmentation qui est le reflet dans le fonds de péréquation pluriannuel de la dissolution de provision évoquée *supra*. En outre, la partie



« Autres » montre une croissance des produits, qui passent de CHF 29 millions en 2019, à CHF 34 millions en 2021. Il s'agit de l'effet de l'enregistrement en 2021 de la subvention attendue sur la géothermie. Mme GAUDERLOT rappelle que les SIG ont signé un accord avec l'OFEN concernant le subventionnement de la géothermie, pour un total de CHF 27,5 millions. Ainsi, la partie relative à l'année 2021 est comptabilisée dans les produits pour un montant de CHF 5 millions.

Mme GAUDERLOT souhaite faire un rappel de quelques hypothèses structurantes concernant les différents fluides.

- Électricité : les SIG ont retenu comme hypothèse l'absence d'ouverture du marché, avec une croissance moyenne des volumes d'environ 1% afin de refléter la création de nouvelles constructions et de nouveaux quartiers. Une stabilité des tarifs est prévue en 2021 sur la partie électrons, et le réseau devrait également être stable après la baisse de 2% octroyée au 1^{er} septembre 2020.
- Gaz : une stabilité tarifaire est prévue, puis une légère hausse des volumes distribués est attendue.
- Eau : une stabilité de la consommation et du tarif est prévue pour l'année 2021.

Les achats d'énergies sont globalement stables en 2021 par rapport à l'année 2019, mais quelques variations sont à relever : les achats des gaz devraient diminuer de plus de CHF 20 millions entre 2019 et 2021 en raison d'un « effet prix » sur les marchés, et une augmentation de l'électricité est prévue pour les mêmes raisons. Pour le transport de l'électricité très haute tension, il a été retenu une stabilité des tarifs Swissgrid, qui avaient baissé 2 années de suite. Concernant les redevances et subventions, la stabilité est également constatée, avec un total de CHF 76 millions tant en 2021 qu'en 2019. Mme GAUDERLOT fait toutefois remarquer que la redevance d'utilisation du domaine public baisse légèrement et passe de CHF 36 millions à CHF 34 millions ; cette diminution peut être mise en relation avec la baisse des tarifs du réseau électrique au 1^{er} janvier 2020. En outre, la subvention Eco21 qui se montait à CHF 8 millions en 2019 a connu une légère décroissance en 2020, mais remonte en 2021 à CHF 8 millions et continue ensuite de croître tout au long du plan. Il s'agit du maintien de la partie Eco21 « électricité et économie de CO₂ », à laquelle a été jointe la partie Eco21 « déchets » dont l'incrémentation des coûts est prévue de manière régulière dès 2021. Les autres redevances visibles dans le bloc orange restent stables ; ce sont les autres redevances concernant principalement le pompage des eaux et leur gestion.

Les charges d'exploitation sont en augmentation entre 2019 et 2021 : elles passent de CHF 377 millions à CHF 399 millions, avec une croissance particulière concernant les charges de personnel. Mme GAUDERLOT rappelle les 3 effets cités *supra* : l'effet EPT, l'effet de l'augmentation de salaires et l'effet des charges de prévoyance, avec toutefois une décroissance progressive des EPT jusqu'à la fin du plan. Les SIG souhaitent faire en sorte de pouvoir « autofinancer » la croissance des nouvelles activités grâce à plusieurs éléments, tels que l'évolution des métiers, le renouvellement des effectifs au sein des SIG (qui devrait être conséquent pour les 10 prochaines années) et la poursuite des efforts initiés en matière d'économie. Au 31 décembre 2020, les SIG arriveront au terme du programme « levier de performance » ; il s'agit de poursuivre l'effort en matière d'économie sur les charges d'exploitation, ainsi que sur les charges en général et les investissements. Les autres charges d'exploitation, indiquées en orange, restent globalement stables entre 2019 et 2021. Elles passent de CHF 104 millions à CHF 105 millions, reflétant la volonté de maintenir les efforts fournis en matière d'économie « levier de performance ».



Concernant les investissements, et en élargissant au-delà de l'année 2021 en vue de la transition écologique dans laquelle les SIG se sont engagés de manière marquée, le total se monte à CHF 1,353 milliard sur la période 2021-2025. Ce total est légèrement plus élevé que dans le précédent plan d'affaires (CHF 1,3 milliard). Mme GAUDERLOT souligne que presque 40% des investissements – soit l'équivalent de CHF 500 millions – seront dédiés à la transition écologique (thermique, solaire, éolien, déchets verts et mobilité). Par ailleurs, dans les « Autres éléments importants », environ CHF 560 millions des investissements seront dédiés aux missions historiques (réseau et ouvrages des activités qui permettent de délivrer une prestation essentielle à la population). Ce montant de CHF 560 millions comprend le réseau télécom ainsi que le comptage. Par ailleurs, CHF 215 millions sont destinés à la nouvelle usine de valorisation de traitement des déchets Cheneviers IV, et CHF 90 millions aux infrastructures SIG. Mme GAUDERLOT relève qu'entre 2019 et 2021, les investissements sont en croissance essentiellement en raison du thermique, qui passe de CHF 60 millions à CHF 72 millions, puis qui croît progressivement tout au long du plan d'affaires. Elle note également l'augmentation de CHF 10 millions concernant Cheneviers IV entre 2019 et 2021, car le projet prend petit à petit de l'ampleur. En effet, jusqu'à présent les SIG étaient dans les travaux préparatoires, mais au fur et à mesure le chantier prendra son plein effet. Cependant, il est possible de constater une légère baisse entre 2020 et 2021 concernant Cheneviers IV, car le chantier a dû fermer durant 3 mois en raison du Covid ; les investissements sur 2021 ont donc été revus à la baisse.

Finalement, Mme GAUDERLOT projette une slide à propos de l'endettement net et du financement des investissements. Le tableau de droite montre le financement des investissements par rapport à la capacité d'autofinancement de l'entreprise. Elle fait remarquer qu'en 2021, les deux courbes se rejoignent, puis s'éloignent : au fur et à mesure du temps et de la croissance des investissements consentis pour la transition écologique, cumulé au fait que le retour sur investissements soit tardif, il est possible d'en déduire que les SIG devront recourir à la dette dans les années futures. Mais pour le moment les investissements sont égaux à la capacité d'autofinancement des SIG, et le tableau de gauche montre un endettement net total en 2021 de CHF 474 millions, soit une légère décroissance par rapport à 2019.

M. BALESTRA remercie Mme GAUDERLOT pour sa présentation, et demande si M. HILTPOLD a des questions.

M. HILTPOLD s'est basé sur 2 documents qu'il a reçus. Il demande si la présentation concerne le budget quadriennal.

Mme GAUDERLOT acquiesce, il s'agit de la mise en perspective de l'année 2021 dans l'ensemble du plan d'affaires.

M. HILTPOLD se réfère à la page 18 du document « *Stratégie 2025 – Vers une société durable et connectée* », où il est inscrit comme objectif de la stratégie 2025 une couverture de 20% des besoins au moyen de la géothermie d'ici 2035. Il se fait confirmer que deux forages ont été effectués, et demande si cet objectif est réalisable au vu du calendrier actuel.

M. BRUNIER pense qu'il s'agit en fait de 20% de l'ensemble de la thermique renouvelable. Cet objectif lui paraît tenable, d'autant qu'il reste encore 15 années. Deux forages tests ont été effectués : un excellent forage à Satigny, et un deuxième un peu moins bon ; cependant, il faut laisser s'écouler une année de test avant de pouvoir en tirer des conclusions. En outre, les SIG n'ont pas d'exigence de productivité d'exploitation, mais bénéficient d'une subvention fédérale. Selon son avis, l'échographie du territoire genevois renferme un grand potentiel, mais les recherches coûtent cher et la prudence est nécessaire pour éviter de faire trembler le territoire ; c'est pourquoi les SIG sont relativement lents. Aujourd'hui, presque toute l'Europe vient s'inspirer de la méthode utilisée par les SIG, parce que plusieurs projets étrangers ont dû être



arrêtés car ayant rapidement fait trembler le territoire. En raison de l'urgence climatique, les objectifs doivent être ambitieux mais tenables, afin de motiver les équipes. Lorsque l'exploitation de la géothermie commencera, celle-ci pourra être industrialisée et les choses pourront avancer plus rapidement.

De l'avis de M. BALESTRA, la stratégie est un terme militaire qui consiste en la mise en œuvre de moyens pour atteindre des objectifs. De définir des objectifs permet ensuite de déterminer les investissements nécessaires pour les réaliser. Il estime donc que le plan quinquennal est en adéquation avec les objectifs fixés dans le document stratégique.

M. HILTPOLD fait remarquer que le document « *Budget 2021 – Services Industriels de Genève* » ne contient rien de particulier à propos de la géothermie pour 2021.

M. BRUNIER explique qu'aucun grand projet n'est prévu en 2021, mis à part l'installation de quelques sondes géothermiques.

Mme GAUDERLOT précise que la géothermie est inscrite en charges de « Recherches et développement », car les SIG se trouvent dans une phase exploratoire, et non une phase d'exploitation. Sur les CHF 18 millions de charges, CHF 16 millions concernent la géothermie et CHF 2 millions l'hydrogène ; il y a donc bien une croissance. La lecture peut être perturbée car la géothermie ne se trouve pas dans les investissements. Lorsque le programme aura avancé et que des perspectives sécurisées d'exploitation seront perçues, les dépenses de géothermie seront activées. A la question de M. HILTPOLD, qui demande s'il s'agit de mandats externes, Mme GAUDERLOT répond que les charges de géothermie comprennent des mandats externes.

M. HILTPOLD s'enquiert de la capacité des SIG à faire appel à de nombreux ingénieurs thermiques à court terme.

M. BRUNIER répond qu'à sa surprise, il a été relativement aisé d'engager des ingénieurs thermiques. Cela assèche toutefois le privé et les régions frontalières, alors que ces dernières auront besoin d'experts vu l'urgence climatique. Il y a donc un vrai besoin de formation. Les SIG ont déjà communiqué avec les hautes écoles et le DIP. M. HILTPOLD relève que le secteur est porteur et le marché asséché ; les moyens prévus maintenant ne permettront de bénéficier de personnes compétentes dans ce domaine que dans 5 à 6 ans. M. BRUNIER souligne que les universités et l'EPFL sont mobilisées, et que les HES commencent également à l'être. Il accorde que la dynamique aurait dû être anticipée bien plus tôt.

M. HILTPOLD demande quand sera opérationnel Pôle Bio, et comment fonctionnera la facturation.

Mme GAUDERLOT répond que le temps que la construction soit réalisée et que l'entité soit capable d'exploiter les déchets verts, leur transfert ne se fera pas avant 2024. Pôle Bio assurera ensuite toute la facturation. Le revenu est aujourd'hui internalisé aux SIG, et continuera ensuite d'être perçu par le groupe dans sa globalité. M. HILTPOLD comprend que Pôle Bio SA fera partie du périmètre de consolidation des SIG. M. BRUNIER précise qu'il s'agit d'un partenariat public-privé égal entre les SIG et Helvetia environnement. M. BALESTRA ajoute que 3 entités étaient comprises dans le projet au départ, et que les SIG ont toujours eu la volonté de continuer même si les autres entités s'étaient toutes rétractées.

M. HILTPOLD demande si la construction commencera bien en 2021. Mme GAUDERLOT confirme, et M. BRUNIER précise que, avant le début des travaux, il faudra déposer une autorisation, négocier et éventuellement essuyer une opposition de la commune concernée.



Mme GAUDERLOT ajoute qu'avec les retards liés au Covid, il est probable que les constructions commencent en 2022.

M. BALESTRA relève que l'exploitation de Châtillon a été considérablement améliorée, et que les relations des SIG avec Bernex se sont pacifiées. Concernant Pôle Bio, il ne s'agit pas d'un projet facile et il doit donc être mis en place de manière pertinente, stricte et complète, c'est-à-dire au travers du dépôt des autorisations en 2021 et avec un objectif de transfert de l'activité en 2024. Il est difficile de faire plus court.

M. BRUNIER signale que Satigny était hostile à la mise en place de ce projet sur son territoire. Les SIG ont rencontré le nouveau gouvernement il y a 2 ou 3 semaines, et celui-ci semble plus ouvert à la discussion. En effet, le nouveau gouvernement a pu constater que les nouvelles usines ne dégagent pas d'odeurs nauséabondes, et il souhaite créer un pôle vert au sein de sa zone industrielle. M. BALESTRA pense que l'amélioration des relations avec Bernex a pu faciliter la discussion.

M. HILTPOLD demande pour quand est prévue la fin de l'exploitation de la décharge de Châtillon. Mme GAUDERLOT répond qu'elle est prévue en 2021. Cela signifie que dès 2022, le canton devra avoir des solutions concernant les mâchefers ; ceux-ci devront être exportés, ce qui va accroître les coûts pour les SIG.

M. BRUNIER ajoute que l'exportation vers Fribourg, Berne, Neuchâtel ou Vaud ne peut être qu'une solution à court/moyen terme. Certains avancent que les mâchefers pourraient disparaître, mais il signale que cela n'a jamais pu être démontré. Les SIG mènent une opération pilote dans ce cadre, mais un résidu de mâchefer est inévitable ; il ne connaît pas une usine qui ne produise aucun mâchefer, ou alors celui-ci est versé dans les revêtements routiers, sans égard pour l'écologie. En respectant les lois environnementales, aucune solution n'a encore été trouvée. Le canton devra donc réfléchir à une alternative à moyen/long terme, tout en gardant la volonté de réduire les mâchefers.

M. BALESTRA demande s'il est totalement exclu que des déchets soient déposés à Châtillon en 2021. Mme GAUDERLOT répond qu'*a priori*, la décharge devrait être pleine fin 2021, selon les exploitants.

M. HILTPOLD s'interroge concernant l'obligation fédérale d'installer 250'000 compteurs intelligents. Il souhaite savoir si ces compteurs sont placés dans les nouveaux quartiers.

M. BRUNIER explique qu'ils seront installés partout. Il fait remarquer que la nouvelle loi sur la transition énergétique, votée il y a 2 ou 3 ans, prévoyait des coûts de compteurs intelligents pour tout le monde, en réservant toutefois un droit de refus. Les SIG vont donc déployer ces compteurs, de manière raisonnable tout en restant dans les délais. La loi prévoit une couverture de 80% du réseau avec ces compteurs dans les 7 ans à compter de son entrée en vigueur. Bien qu'il soit plus facile de placer les compteurs dans les nouvelles constructions, cela ne suffira pas pour atteindre le quota de 250'000 compteurs.

Mme GAUDERLOT souligne que cela ne concerne pas l'année 2021, mais plutôt 2022. Seules des études, notamment sur la partie informatique, sont prévues en 2021. Les déploiements commenceront dès 2022, de manière relativement large : 15'000 compteurs en 2022, puis 30'000 compteurs par année jusqu'à atteindre les cibles fixées.

M. HILTPOLD souhaite savoir si des mandataires ont demandé à pouvoir les placer.



M. BRUNIER répond que les SIG ont fait un essai avec la Poste, qui place les compteurs du Groupe E à Fribourg, mais cela a été un échec. Il a donc été décidé que les SIG s'en chargeraient eux-mêmes, mais une partie sera tout de même sous-traitée. L'étude prévue l'année prochaine déterminera mieux ce qui est nécessaire.

M. HILTPOLD demande si l'augmentation des charges de prévoyance est uniquement en lien avec la baisse du taux technique, ou bien si les SIG ont refait des tables de prévoyance. Mme GAUDERLOT confirme que les augmentations salariales ont entraîné la baisse du taux et l'augmentation de la base assurée. Elle explique que cette augmentation salariale a été décidée suite à la décision rendue par le Tribunal fédéral concernant l'annuité 2016.

A la question de M. HILTPOLD, qui s'enquiert du paiement de l'intérêt de 5% sur les annuités, M. BRUNIER répond que les SIG ne versent plus d'annuités.

M. HILTPOLD n'a plus de question, et signale que M. BURGERMEISTER ne lui a pas transmis d'indications spécifiques. Il se demande si une audition sera agendée avec la commission des finances.

M. BRUNIER relève que la commission de l'énergie désirait auditionner les SIG le vendredi 16, mais qu'il demande un report d'une semaine en raison d'absences.

M. HILTPOLD fait remarquer que les commissions ne se réunissent pas durant les vacances scolaires. Puisque la plénière du Grand Conseil est prévue peu après, il est probable que les SIG ne soient pas auditionnés. Par ailleurs, il souhaiterait recevoir la présentation projetée par Mme GAUDERLOT.

Mme GAUDERLOT acquiesce, et précise qu'elle est toujours envoyée pour information, mais jamais annexée.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

Page 1/5

COMMISSION DES FINANCES
Projet de budget 2021

Rapport sur la politique publique F – DIP

Séance du **mardi 6 octobre 2020**

Membres	Groupe	Fonction
BAYRAK Dilara	Ve	Rapporteuse
ALDER Murat-Julian	PLR	
Personnes auditionnées	Dpt/Insttit.	
EMERY-TORRACINTA Anne	DIP	Conseillère d'Etat
MARCHESINI Paola	DIP	Secrétaire générale
BARBARESCO Laurent	DIP	Directeur financier
HUMBERT Thomas	DIP	Directeur du budget
JOST Samy	DIP	Directeur du service des subventions

Procès-verbal

Elise Caïrus

Annexes et documents distribués en séance

1. F - Budget
DIP
2. Détail des postes demandés au PB 2021 (*distribué en séance*)
DIP
3. Les postes PAT au DIP (*distribué en séance*)
DIP



Introduction

Mme EMERY-TORRACINTA commence par une présentation générale du budget du DIP qui s'élevé à plus de 2 milliards de francs, avec une hausse de 28 millions cette année. Les ETP ont augmenté de 1,9%. Le projet de budget permet de suivre la hausse de la croissance des effectifs d'élèves, de mener à bien plusieurs projets (dont le numérique, l'éducation physique au CO, etc.), de développer l'enseignement spécialisé et d'allouer 2 millions de plus à l'université. L'essentiel du budget est dévolu aux postes qui représentent 164,8 ETP.

Détail des postes demandés

Le tableau comportant le détail des postes regroupe 3 catégories : premièrement, l'augmentation des effectifs d'élèves (145.1 ETP), deuxièmement les autres projets (50.8 ETP) et enfin le nouveau foyer et école d'Arzier sur le canton de Vaud, dédié à des profils autistiques (-31 ETP). Concernant ce dernier projet, il s'agit d'un transfert de charges.

La première catégorie comprend les effectifs de l'école primaire, qui ont augmenté ces deux dernières années à cause de la hausse démographique (21.8 ETP). Il y a plus d'élèves, ce qui nécessite plus de moyens. De nouveaux postes sont donc également prévus pour 2021 (40.3 ETP). De même, une hausse massive d'effectifs est attendue dans les cycles d'orientation dès 2021 (36.9 ETP). Dans l'ES II, l'augmentation démographique a été plus faible, mais le département a assisté à une hausse du nombre d'élèves en septembre dû à l'effet COVID (11.5 ETP). Au fur et à mesure des réorientations, les proportions devraient diminuer.

Au niveau de l'enseignement spécialisé, il faut distinguer les écoles de pédagogie spécialisée en site propre (15.6 ETP) et le soutien dispensé dans les classes régulières pour des élèves aux besoins moins soutenus (12 ETP). Les postes au CIPA et les AIS sont en augmentation car les élèves ayant besoin de ces accompagnements sont plus nombreux (respectivement 1.7 ETP et 0.7 ETP). Concernant l'Office de l'enfance et de la jeunesse, 1.5 ETP sont demandés afin d'engager des infirmiers et infirmières scolaires. Quant aux équipes pluridisciplinaires à l'ES II, 2.1 ETP sont requis pour, encore une fois, prévenir les décrochages des étudiants via la présence et la disponibilité des psychologues.

La deuxième catégorie, nommée « autres projets », inclut le numérique, avec l'introduction de cours d'informatique en 1^{ère} année du collège et de l'ECG, ainsi que pour les personnes dans l'enseignement spécialisé (21.7 ETP). L'adjonction d'une 3^{ème} période hebdomadaire dans l'enseignement d'éducation physique en 11^{ème} année du CO, tel que prévu par le droit fédéral, s'insère également dans cette catégorie (11.8 ETP). Cette proportion d'ETP est déduite du nombre d'élèves actuellement en 10^{ème} au CO. Les équipes pluridisciplinaires, tels que notamment les logopédistes et les éducateurs spécialisés pourront également être renforcés grâce aux 9.8 ETP prévus. De même, les procédures d'évaluation pour l'enseignement spécialisé pourront être poursuivies grâce à une augmentation de personnel PES et du Secrétariat à la pédagogie spécialisée (2.4 ETP) : ces procédures sont longues et demandent une attention particulière au vu de l'augmentation des demandes. Par ailleurs, l'existence et l'obligation d'effectuer ces tâches découlent d'un accord intercantonal. Pour ce qui est du CIPA, suite à la demande de la Confédération de respecter un ratio entre les psychologues diplômés et les psychologues en formation, 1 ETP est demandé. La médiation scolaire qui effectue le lien avec les élèves en situation de différend avec l'autorité scolaire nécessite 0.6 ETP : le renforcement de ce programme est important dans la prévention d'affaires complexes, ce qui se traduit notamment par la récolte des témoignages sur les situations vécues. La formation des réfugiés, le projet STAPAL pour la formation des adultes et le financement des études sur le préscolaires nécessitent respectivement 0.5 ETP, 1.4 ETP et 0.8 ETP. Néanmoins, ces charges sont autofinancés et non-permanents.



Questions générales des députés

Un député (PLR) relève que son groupe estime le nombre d'élèves par classe assez bas à Genève. Dans l'hypothèse où le PL qui évoque cet état de fait passait, il se demande combien de postes pourraient être économisés. Mme EMERY-TORRACINTA répond que Genève n'est pas le canton qui compte le moins d'élèves par classe, et que ce n'est pas le canton le plus coûteux dans ce domaine. Elle ajoute que nous sommes au dessus la moyenne fédérale. Le PL mentionné concerne surtout le temps d'enseignement des profs du CO qui ont le même statut que ceux de l'ES II (en moyenne 22 périodes d'enseignement hebdomadaires) qu'il aimerait faire passer à 28 en leur enlevant des charges administratives. Cela ne concerne pas le nombre d'élèves par classe. Si le PL aboutit, augmenter le temps d'enseignement de 6 périodes par semaine équivaut à au moins une journée, et le département ne voit pas quoi supprimer dans les tâches administratives pour y parvenir.

Un député (PLR) aimerait savoir si l'enquête PISA a eu lieu cette année, ou si elle a été reportée à cause de la pandémie COVID. Mme MARCHESINI répond que PISA n'a pas eu lieu cette année, non pas à cause du COVID mais parce que ces évaluations ont lieu tous les deux ans. Elle ajoute que les résultats ne sont pas obtenus de suite, mais dans un laps de temps de 3 à 4 ans après : de ce fait, les évaluations ne peuvent concrètement pas évaluer des mesures prises récemment.

Une discussion a été menée sur la pertinence de changer le système PAT, en retirant de cette catégorie les métiers d'encadrement des élèves (psychologues, assistants sociaux, etc.). Le système de l'Etat compte des enseignants, des membres de la police et de la détention, et le PAT. Au DIP, tout le personnel salarié non enseignant se retrouve dans le PAT, ce qui représente 25% des postes. Il serait en plus facile de distinguer les personnes qui font de la gestion et de l'administration, et celles qui travaillent sur le terrain avec les élèves, cependant le changement n'est pas du ressort du DIP car c'est statutaire. En 2013, le DIP a proposé l'ouverture d'une nouvelle nature budgétaire "301 020 (PSA)" pour la préparation du projet de budget 2014. Le DIP a identifié une liste de fonctions qui feraient partie de cette nouvelle catégorie. Le projet n'a pas abouti.

Une députée (Ve) aimerait savoir s'il ne serait pas plus pertinent, au sujet des indicateurs, de revoir les valeurs-cibles lorsque celles-ci sont atteintes, notamment pour les augmenter. Mme EMERY-TORRACINTA répond qu'il faudrait revoir ce qui est un bon indicateur, en termes d'efficacité, d'efficience. Il faut toujours fixer la valeur-cible comme étant un peu supérieure à ce qu'on a à un moment T sans la placer trop haut, car cela peut fluctuer d'une année à l'autre. M. BARBARESCO attire l'attention sur le fait que c'est la tendance sur plusieurs années qui est importante. Les valeurs-cibles peuvent bouger, elles peuvent aussi dépendre des moyens à disposition. Même si les valeurs cibles sont atteintes, il faut également faire en sorte de maintenir l'effort. La valeur-cible se discute, c'est subjectif.

Une députée (Ve) a une question relativement au manque de places résidentielles dans les établissements spécialisés : elle aimerait savoir s'il s'agit d'un manque de locaux, ou de moyens. Mme EMERY-TORRACINTA répond qu'il n'existait pas de foyers pour mineurs, notamment pour les adolescents, en situation de handicap mental à Genève. Etant dans l'impossibilité de demeurer dans leur famille, ils devaient aller dans d'autres cantons. Il fallait donc impérativement agir. De plus, les adolescents avec de graves troubles psychiques, qui ont besoin d'un foyer thérapeutique, sont souvent suivis par le SPMI. La problématique est souvent plus large que le seul trouble à proprement dit. Il faut compter 3 postes par personne pour les prendre en charge. Mme EMERY-TORRACINTA évoque les risques majeurs identifiés si on laisse ces jeunes sans solution. Le foyer à Arzier répond à cette demande pour les jeunes en situation de handicap mental en offrant idéalement 20 places, peut-être 17 dans un premier temps. Ce projet libère également 31 ETP et sera soumis à la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS).
Commission des finances – Sous-commission PB 2021– PP F 06.10.2020



Questions sur le CIPA

Une députée (Ve) demande si les enfants pris en charge par le CIPA nécessitent le soutien du SPES une fois scolarisés et s'il faut s'attendre, dans les années à venir, à une augmentation du personnel pour le SPES. Mme EMERY-TORRACINTA répond qu'ils sont évalués et que cela dépend de leurs besoins. Au début et jusqu'à l'âge de 6 ans, ils sont suivis par les professionnels du CIPA, le but étant de les rendre tout à fait autonomes. Mme MARCHESINI confirme la possibilité du besoin d'augmentation du personnel SPES.

- Complément du département à la suite de l'audition : les CIPA sont au nombre de quatre ; la fondation pôle autisme en gère trois et l'OMP un. Ils sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pour lesquels on diagnostique des troubles du spectre autistique vers 1,5/2 ans. Le CIPA inclusion est lui un dispositif 100% OMP avec des psychologues spécialistes en autisme, qui accompagnent les enfants à l'entrée à l'école pour un accompagnement dégressif en 1P et 2P, afin de donner toutes les chances à leur assurer une scolarité dans l'enseignement régulier. Voici les effectifs des deux dernières rentrées et celui qui est prévu pour l'instant à la rentrée 2021 :
 - Rentrée 2019: 13 enfants accueillis
 - Rentrée 2020: 16 enfants accueillis
 - Rentrée 2021: 19 enfants accueillis.

Une députée (Ve) demande quel est le pourcentage d'élèves qui arrivent à se passer d'accompagnement spécifique une fois entrés à l'école obligatoire après être passés par le CIPA. Mme MARCHESINI répond que la mise en œuvre du CIPA est très récente et qu'il est difficile de chiffrer. Mme EMERY-TORRACINTA explique que le CIPA est un pari fait par l'ancien directeur de l'OMP, qui est un spécialiste de l'autisme. Il y a diverses sortes d'autisme : il peut y avoir des individus sans problèmes cognitifs, avec seulement des troubles du comportement, qu'on peut aider à s'intégrer, et d'autres qui ont un parcours plus complexe et qui devront rejoindre une institution à l'âge adulte. Les progrès en neurosciences sont notoires dans ce domaine.

Questions sur la PES

Une députée (Ve) demande un éclaircissement concernant la PES et sa manière de rediriger les élèves concernés. Mme EMERY-TORRACINTA répond que lorsqu'un élève a de la peine dans l'enseignement régulier, une évaluation est faite, et qu'ensuite il peut être redirigé vers une structure spécialisée. Mme MARCHESINI note que la PES a été introduite afin que le travail puisse s'effectuer en réseau, aussi avec la famille. La demande d'évaluation provient des parents, parfois sur proposition des enseignants. Mme EMERY-TORRACINTA ajoute qu'il faut absolument un outil sérieux pour l'octroi des mesures, et que celui qui évalue le dossier n'est pas le même qui va prendre la mesure adéquate. Pour ce qui est de la participation financière des parents, le CIPA fonctionne comme les crèches : il existe un barème financier selon le revenu. Les mesures de logopédie augmentent sans que la Confédération ne soutienne plus financièrement ce genre de coûts (depuis 2008). L'état ne participe pas financièrement au CIPA mais une partie des coûts est prise en charge par la Fondation Pôle autisme.

Questions sur la prise en charge des MNA

Une députée (Ve) note que la Law Clinic de l'UNIGE a travaillé sur la question des MNA, et il s'avère que ceux-ci sont pris en charge notamment par l'Association Paidos où ils passent leur temps à dessiner. Au vu de la garantie à l'éducation mentionnée dans la Constitution, elle aimerait savoir si ces activités remplissent la condition de l'enseignement à Genève. Mme EMERY-TORRACINTA explique que les dossiers des MNA sont étudiés par trois départements : le DCS, le DSES et le DIP. Elle ajoute qu'une bonne partie d'entre eux ne sont pas véritablement mineurs et qu'il faut déjà réussir à identifier leur âge réel avant d'entrer en matière. Certains sont accompagnés par Caritas pour étudier leur parcours de vie, leur faire passer des examens médicaux, etc. Ceux qui sont vraiment mineurs n'ont souvent pas une grande stabilité et n'arrivent



pas à suivre un cursus scolaire ou décrochent carrément et ne viennent plus en cours. Mme EMERY-TORRACINTA aimerait que ces jeunes puissent suivre en classe, ce n'est souvent pas le cas et Païdos est un premier pas dans leur intégration car il s'agit d'un projet d'insertion, pas de formation avec une certification. Mme MARCHESINI note qu'il est compliqué de mettre en place un réseau scolaire, car ces jeunes ne sont pas tous hébergés au même endroit et qu'il est difficile de les faire venir sur le lieu d'enseignement. C'est une population qui a besoin d'être stabilisée. Mme EMERY-TORRACINTA évoque le fait qu'il existe beaucoup de foyers différents et même des hôtels dans lesquels ces jeunes sont hébergés, l'Armée du Salut met aussi des locaux à disposition. Certains hôtels ne voulaient plus les héberger suite à des conflits. C'est la réalité du terrain... Il existe un lien avec la Conseillère fédérale Keller-Sutter quant à cette question, il faut aussi envisager des discussions bilatérales au niveau européen.

Questions sur le personnel d'enseignement

Une députée (Ve) demande pourquoi on assiste à une augmentation des effectifs dans l'ES II suite à la crise COVID. Elle aimerait également savoir, dans le cas où les élèves ne resteraient pas dans le cursus initial, s'il n'y aurait pas des postes en trop. Mme EMERY-TORRACINTA répond que le département a dû faire face à un afflux d'élèves en sus de ceux prévus et que ce fait a été appris tardivement, soit le 3 juillet. Cette situation s'explique par une certaine bienveillance des enseignants sur les conditions de passage de cette année COVID. Le bénéfice du doute a également profité à certains élèves (demandes de dérogations accordées). Pour la seconde question, Mme EMERY-TORRACINTA répond par la négative, et qu'on aurait eu besoin actuellement de 40 postes supplémentaires au lieu des 11.5 demandés. Elle relève également que les ECG auraient besoin de PAT supplémentaires, car les directeurs et secrétaires connaissent un surcroît de travail à cause de l'augmentation des effectifs d'élèves

Une députée (Ve) demande le nombre de postes d'accompagnements prévus pour les élèves qui n'ont pas de problèmes d'ordre médical mais qui ont tout de même de la peine avec leurs études. Elle aimerait également savoir s'il est prévu de les augmenter afin d'éviter les coûts supplémentaires qu'engendrent des redoublements. Mme EMERY-TORRACINTA répond qu'à l'école primaire, 150 postes de soutien existent pour les élèves à besoins particuliers. Elle ajoute qu'à chaque fois qu'un élève est au bénéfice d'une mesure de soutien, on évalue la prestation pour en voir l'utilité. Mais comme pour toute politique éducative, les conséquences ne peuvent être évaluées que 14-15 ans après. On n'est jamais dans l'immédiateté, en pédagogie.

Une députée (Ve) demande comment se manifeste l'implication du SEREP dans le budget étant donné qu'elle ne le voit pas figurer dans le tableau. Mme EMERY-TORRACINTA indique qu'il s'agit de postes d'auxiliaires. Elle énonce que le département veut les valoriser au budget et qu'ils ne font pas partie du PAT, mais des enseignants. Toutefois, pour des raisons informatiques, ils ont été mis au budget dans le PAT.

Une députée (Ve) aimerait connaître la rémunération des maîtres d'éducation physique découlant d'un vieux conflit mentionné dans le projet de budget. Mme EMERY-TORRACINTA répond que ces derniers voulaient passer de la classe de rémunération 17 à la classe 20, comme les enseignants généraux, mais que le Grand Conseil n'a pas accédé à leur demande. L'affaire est allée devant la CREMEF, qui a donné raison au Grand Conseil. Cependant, les enseignants d'éducation physique sont alors allés en justice, qui leur a partiellement donné raison, car ils sont au bénéfice d'un master, ce qui leur donne le droit d'être rémunérés davantage.

**Taille des classes à l'école obligatoire selon le canton de l'école, en
2018/19**

T2

Nombre d'élèves par classe dans les institutions publiques

	Degré primaire 1-2 ¹	Degré primaire 3-8	Degré secondaire I
Total	18.6	19.2	18.6
ZH	19.4	20.7	19.3
BE	18.3	19.8	19.3
LU	17.8	18.2	17.7
UR	20.0	17.4	16.2
SZ	18.2	17.0	17.2
OW	17.6	17.1	17.6
NW	18.0	17.7	16.4
GL	18.0	17.5	15.9
ZG	18.4	18.5	17.0
FR	18.6	19.2	19.8
SO	19.4	19.0	17.7
BS	16.8	19.5	19.0
BL	17.7	18.7	20.0
SH	15.3	17.2	16.6
AR	18.8	18.5	15.7
AI	17.3	18.0	18.2
SG	18.5	19.1	17.7
GR	15.2	15.4	13.3
AG	18.2	19.4	18.2
TH	18.7	19.2	17.3
TI	19.7	17.9	20.1
VD	19.3	19.3	19.3
VS	18.7	19.3	19.7
NE	18.1	18.5	19.6
GE	19.8	19.8	19.2
JU	18.3	17.7	17.9

¹ Anciennement « Degré préscolaire »

Source: OFS – Elèves et étudiants

(SDL)

© OFS 2020

Contact: Office fédéral de la statistique (OFS), Indicateurs de la formation, EducIndicators@bfs.admin.ch

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/indicators/taille-classe.assetdetail.12527164.html>



PROJET DE BUDGET 2021
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE F

Université de Genève (UNIGE)

Audition du jeudi 15.10.2020

Commissaires :	M. Murat Julian ALDER (rapporteur) Mme Dilara BAYRAK
Personnes auditionnées :	Prof. Yves FLÜCKIGER, recteur de l'UNIGE M. Raphaël FERRILLO, directeur comptabilité et gestion financière Mme Julia LAMBERT, responsable du service du budget
Rapporteur :	Mme Mélissa HOCHULI

Synthèse

Afin d'éviter d'inutiles redites, le rapporteur prie le lecteur de bien vouloir se référer au projet de budget 2021 de l'Université de Genève, du 14 septembre 2020 (PB21-UNIGE ; cf. [annexe](#)). Au surplus, les points suivants ont été traités lors de l'audition.

1. Fonds publics cantonaux

- L'Etat couvre 66% des mécanismes salariaux de l'UNIGE. Les mesures d'économie annoncées par le Conseil d'Etat pour 2021 n'étaient pas encore connues lorsque le PB21-UNIGE a été bouclé, ce qui explique la mention de 600'000 francs d'économies, lesquelles résultent de la différence entre 2,3 mio d'économies sur la masse salariale et 1,7 mio d'indemnités cantonales.
- Dans de nombreux cas, l'UNIGE est liée par des contrats de droit privés. Les mesures d'économie sur les mécanismes salariaux risquent de créer des inégalités de traitement entre des personnes qui pourtant effectuent le même travail.
- D'une manière générale, le PB-UNIGE est élaboré chaque année en août, alors que les décisions politiques tombent en septembre, ce qui rend l'exercice budgétaire compliqué. Ainsi, les interrogations liées à l'octroi de l'annuité compliquent la tâche des différents services.
- Une manière d'améliorer les choses serait d'avoir une vision plus claire des intentions politiques. Le PFQ pilote la construction du budget de chaque année, mais devrait davantage intégrer des institutions comme l'UNIGE ou les HUG dans la réflexion pour qu'elles puissent prendre des mesures.

2. Fonds publics fédéraux

- Au niveau fédéral, les décisions tombent en décembre. Une enveloppe globale est alors répartie suivant des critères de performance de chaque université. Le montant total est communiqué le 15 septembre qui suit, ce qui explique pourquoi l'UNIGE a récemment reçu sa part pour 2020.
- 70% de la subvention fédérale dépend de l'attractivité de l'université, mais même en cas de croissance, cela dépend aussi des performances des autres universités.
- Les 30% dépendent notamment des projets, de l'intensité de la recherche et du volume des fonds compétitifs obtenus.
- En 2020, 900'000 francs vont manquer car les prévisions étaient trop optimistes. Le PB-UNIGE, une fois bouclé, est un pari sur les subventions fédérales.
- L'UNIGE a toujours de nouveaux projets qui sont très porteurs pour la collectivité. Sa mission est d'attirer les personnes en mettant des postes et des infrastructures à disposition. De plus, il faut être attractif pour obtenir les fonds européens. La réputation permet d'obtenir des financements pour des équipements qui peuvent être décisifs pour l'attraction des professeurs.

3. Fonds privés

- Les partenariats avec les entreprises permettent de financer le renouvellement des équipements en les mettant à disposition d'entreprises, tout en restant prudent sur les entreprises et les produits.
- Le budget des collectivités publiques couvre les missions de la collectivité qui sont attribuées à l'université. Des activités de recherche sont financées en sus par des fonds externes comme le fonds européen ou des donateurs.
- L'une des responsabilités de l'UNIGE est de former les étudiants dans le but d'acquérir un emploi. Des plateformes ont donc été mises en place à cette fin. Le but des partenariats est d'arriver à des situations avantageuses pour les deux parties. Ces partenariats doivent respecter une certaine éthique et être bénéfiques pour l'ensemble de l'UNIGE, le but étant aussi de renforcer les liens interfacultaires. L'indépendance et la liberté académique sont fondamentales, tout en respectant la transparence.

4. Particularités

a. Médecine

- Genève, tout comme Lausanne, n'effectue pas de *numerus clausus* à l'entrée de la Faculté de médecine et seulement 158 places de stage sont disponibles. Une moyenne de 5/6 est donc nécessaire pour passer de la 1^{ère} à la 2^{ème} année d'études.
- Les personnes qui réussissent (entre 4/6 et 5/6), mais qui ne se qualifient pas pour les 158 places disponibles se voient offrir des passerelles vers d'autres domaines. Les étudiants qui réalisent un échec définitif (en dessous de 3/6) ne peuvent plus s'inscrire en médecine pendant 7 ans. C'est pourquoi certains partent à l'étranger, notamment en Roumanie, afin d'effectuer une partie de la formation pour ensuite revenir en Suisse.

- En Suisse romande, l'enjeu principal est celui de la spécialisation des étudiants, ce qui conduit à une pénurie de généralistes.

b. Encadrement

- Les taux d'encadrement sont plus bas en sciences de l'éducation et psychologie, ainsi qu'en droit. Le dispositif de l'UNIGE permet de mettre davantage d'assistants à disposition des étudiants. La progression des taxes d'encadrement est affectée par les taxes universitaires et dans les arbitrages budgétaires. L'UNIGE va fournir des dotations supplémentaires dans les facultés qui s'éloignent le plus des normes fédérales.
- Avec le COVID-19, on a observé que les étudiants sont venus en masse la première semaine du semestre d'automne 2021, puis ont déterminé quels cours étaient importants d'être suivis *in situ*¹. Il y a actuellement environ 25% d'étudiants en moins dans les bâtiments de l'UNIGE, ce qui a pu être mesuré grâce aux connexions à Internet.
- L'enseignement à distance² risque de créer des inégalités, car les étudiants en difficulté sont pénalisés, l'encadrement n'étant pas le même.

c. Bâtiments

- L'Etat a transféré à l'UNIGE la possession, l'entretien et la maintenance des bâtiments universitaires, sans pour autant en transférer la propriété.
- La qualité des bâtiments de l'UNIGE, dont la réputation a fortement grandi avec l'octroi des prix Nobel, est aussi un enjeu pour son avenir. Il est donc essentiel que ces bâtiments soient bien entretenus et rénovés au besoin. Des arbitrages entre les facultés sont nécessaires concernant le renouvellement des équipements.
- L'adoption par le peuple genevois de l'initiative pour un salaire horaire minimum de 23.- francs se répercutera sur les contrats de l'UNIGE avec les entreprises de nettoyage. Il faut compter une dépense annuelle supplémentaire de l'ordre de 500'000 à 600'000 francs.
- Deux bâtiments sont propriété de l'UNIGE, l'un situé à Carl-Vogt et l'autre à la rue du Conseil-Général. Un projet de construction pour la physique a été financé par des fonds fédéraux, par une fondation et par le canton. Une grande opération de rénovation du bâtiment des Bastions suit actuellement son cours.
- L'espace d'amortissement sur trente ans constitue une moyenne, mais qu'il faut décomposer. En effet, la durée de l'amortissement varie selon les composantes : il s'agit d'étaler la charge de l'acquisition du bien sur l'utilisation du bien pour arriver à une capacité d'autofinancement. Les charges non-monétaires donnent une image des coûts d'exploitation de l'université.

¹ « en présentiel ».

² « en streaming ».

- Les enveloppes d'investissement sont déterminées pour l'ensemble de l'UNIGE et la répartition se fait entre les facultés. 14 mio de francs sont à disposition, dont une moitié est allouée pour des aménagements, des équipements, du mobilier, des serveurs ou des licences, l'autre moitié étant répartie sur la base des inventaires. Un taux de renouvellement autorisé dans chaque domaine permet de déterminer une enveloppe forfaitaire. Ensuite, chaque structure fera ses propres investissements en fonction de ses besoins.

Annexe

- Projet de budget 2021 de l'Université de Genève, du 14 septembre 2020



PROJET DE BUDGET 2021

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE G
Département du Territoire
13 octobre 2020**

Commissaires : Caroline MARTI, Yvan ZWEIFEL

Rapporteur : Yvan ZWEIFEL

Personnes auditionnées :	Département/Service	
M. GOUAMAZ Christian	DT	Secrétaire général
Mme DULON Marie-Christine	OCLPF	Directrice générale
Mme DUFRESNE Saskia	OAC	Directrice générale
M. FERRETTI Sylvain	OU	Directeur général
M. DEKONINCK Frédéric	DT	Directeur financier

Excusé : M. Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat

Introduction

M. GOUAMAZ indique que les charges, hors subventions à redistribuer et les facturations internes, totalisent 128'524'203 francs, c'est-à-dire une hausse de 2'000'000 francs, soit 1.6% par rapport au budget 2020 ; la hausse principale concerne les subventions au logement. Quant aux revenus, ils totalisent 43'497'520 francs, soit une augmentation de 2'100'000 francs par rapport au budget 2020 ; ceux-ci proviennent des émoluments et des amendes de l'Office des autorisations de construire (ci-après : OAC). Ainsi, la hausse des charges est compensée par les augmentations de revenus.

Programme G01 – logement et planification foncière

Cette politique publique se décompose ainsi :

1. Le RD 1108 qui contient 38 propositions afin de favoriser la mise en œuvre de la politique cantonale en matière de logement dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2030 (ci-après : PDCn).
2. La stratégie foncière, soit la planification et l'organisation, dont les objectifs visent une révision et un développement des outils juridiques cantonaux. Il s'agit d'accompagner l'acquisition foncière qui est rendue nécessaire par la mise en œuvre des mesures des projets d'agglomération.
3. La mise en œuvre de la loi modifiant la loi sur les zones de développement qui poursuit l'objectif de la mixité sociale afin de répondre aux besoins de logements des habitants.
4. Les réflexions qui se poursuivent sur la valorisation de la qualité des projets de construction, les prix et la simplification des procédures à mener jusqu'en 2021.
5. La poursuite des réflexions sur le contrôle des abus liés à la location de courte durée des appartements.

Au niveau des charges de personnel, il y a +1 ETP qui est lié aux projets d'agglomération conformément aux engagements pris vis-à-vis de la Confédération. Cela a déjà été demandé l'année dernière et le département réitère cette demande aujourd'hui, car cela est important. En effet, si l'Etat n'acquiert pas de terrains, alors il n'aura pas la capacité de développer ses projets. La Confédération est très regardante sur la capacité d'un canton à réaliser les projets qu'il annonce vouloir réaliser. Ainsi, il y a des enjeux relativement importants sur le financement de la Confédération.

Quant aux charges de biens et services, il y a une augmentation de 1'400'000 francs. S'agissant des amortissements du patrimoine administratif, il y a une diminution de 1'700'000 francs qui est due au transfert des actifs à la Fondation Praille Acacias Vernets (ci-après : FPAV).

M. GOUMAZ indique que s'agissant des charges de transfert, il y a une augmentation de 2'716'275 francs relative aux subventions de logement. Plusieurs éléments contribuent à ce mouvement global. Le premier impact a trait à l'augmentation naturelle des subventions qui concerne principalement les subventions personnalisées HM et les allocations de logement dans le secteur subventionné. Effectivement, l'Etat construit de nouveaux logements ce qui implique aussi de nouveaux logements sociaux. Ainsi, cela provoque potentiellement des subventions personnalisées HM et des allocations de logement pour la partie subventionnée.

M. GOUMAZ poursuit avec le deuxième impact : la baisse de revenus liée à la situation sanitaire Covid-19 pour les demandes d'allocation. Ces dernières sont tributaires du revenu et donc potentiellement une baisse de revenus entraîne une augmentation des subventions. Il précise qu'il s'agit d'un besoin assez difficile à estimer, mais il fait partie des éléments à prendre en considération, car lorsqu'une population fragilisée subit une diminution même modérée du revenu, cela peut avoir un impact sur les subventions.

M. GOUMAZ en vient au troisième impact : le projet de loi relatif à la garde partagée. L'idée de ce projet de loi est de traiter les parents divorcés de façon équivalente et de considérer l'enfant comme étant une charge pour les deux parents. A l'inverse, le système actuel prévoit que l'enfant représente une charge uniquement pour l'un des deux foyers, ce qui a des conséquences sur le calcul de l'allocation logement. Cependant, cela ne favorise pas le système de la garde partagée, alors que le bien de l'enfant devrait prévaloir. Dès lors, il s'agit d'accompagner l'évolution sociétale et judiciaire, car ce mouvement de favorisation de la garde partagée est une évolution relativement récente. De plus en plus, le modèle selon lequel la garde est attribuée à un des parents et l'autre parent obtient un droit de visite tend à être abandonné. Effectivement, le bien de l'enfant penche en faveur d'une garde partagée. Ainsi, il convient d'adapter l'ensemble du dispositif.

M. GOUMAZ traite de l'élément qui vient en déduction, soit de la mesure du Conseil d'Etat qui est la participation des communes aux coûts des prestations sociales. Il s'agit projet de loi écrêtage. Cet élément doit se répartir au prorata des différentes prestations sociales. Dès lors, pour cette prestation sociale là, l'impact est de 900'000 francs.

Une commissaire indique qu'il est fait mention dans le descriptif du programme d'un plan de prospection foncière pour l'atteinte des objectifs spécifiques des logements d'utilité publique (ci-après : LUP) et d'un développement des outils juridiques fonciers existants en faveur de la politique d'aménagement et du logement. Elle se demande s'il est possible d'obtenir de plus amples informations à ce sujet, car cela est nouveau dans le projet de budget 2021.

Mme DULON répond qu'en ce qui concerne l'outil foncier, il s'agit de cartographier l'ensemble du territoire et de voir ce qui est déjà construit, notamment pour la mise en œuvre des constructions qu'il reste à effectuer. Elle indique que le nouvel article 4A de la loi générale sur les zones de développement (ci-après : LGZD) va entrer en vigueur prochainement et va s'appliquer sur l'ensemble du territoire. Ainsi, pour savoir ce qu'il faut construire dans les plans localisés de quartier (ci-après : PLQ) d'ores et déjà réalisé, il faut pouvoir connaître au premier coup d'œil les bâtiments existants, leur catégorie et ce qu'il reste à faire.

Mme DULON continue en expliquant que cela se coupe avec la dureté foncière. Effectivement, si le propriétaire est l'Etat, une Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (ci-après : FPLC) ou encore une Fondation immobilière de droit public (ci-après : FIDP), alors il est possible d'imaginer qu'il y ait des logements LUP sur ces terrains-là. Cela a pour conséquence de laisser à d'autres promoteurs ou acteurs la possibilité de faire d'autres logements. Il faut donc que la mise en œuvre de cet élément puisse se faire aisément. Elle ajoute qu'en ce qui concerne les outils, une réflexion est en cours pour limiter la dureté foncière et rendre plus facile l'application de la loi. Il n'y a pas encore de projet de loi préparé, il s'agit de simples réflexions.

La même commissaire a également une interrogation sur les subventions des charges de transfert, en particulier sur celles liées à la crise sanitaire Covid-19. Elle se demande s'il s'agit des nouveaux demandeurs, soit ceux qui avant la crise n'étaient pas susceptibles d'obtenir une allocation de logement, mais qui à présent, du fait qu'ils ont subi une perte de revenus, peuvent la demander ; ou s'il s'agit d'une augmentation du montant des allocations.

M. GOUMAZ répond qu'il s'agit des deux éléments. Il est possible d'avoir des personnes qui étaient au-dessus du seuil avant la crise, et avec la baisse des revenus deviennent éligibles. Il est également possible qu'il s'agisse de personnes se trouvant à l'intérieur du cercle des bénéficiaires. Dans ce dernier cas, le mécanisme prévoit qu'à la moindre baisse de revenus, l'allocation personnalisée est augmentée jusqu'à la limite maximale possible.

Un commissaire indique que l'augmentation de dossiers est estimée à 400 dossiers supplémentaires, soit +4% de ménages par rapport au budget 2020. Il aimerait savoir comment il est possible d'arriver à cette évaluation.

Mme DULON répond que cette estimation est difficile, mais que dans le passé, lors de situations plus difficiles, il y avait une augmentation. Cela se confirme déjà au regard du nombre de demandes d'allocations de logement et de demandeurs. Il est encore relativement précoce dans l'année pour être précis sur ces estimations. Il est plus facile d'être plus précis sur les subventions personnalisées HM, car les immeubles sont connus et de ce fait le nombre d'appartements aussi. Pour cette catégorie, il y a au moins 60% des locataires qui bénéficient de la moitié du maximum de la subvention. Dès lors, s'il y a une baisse de revenus, il serait par hypothèse possible d'avoir 100% de ces locataires qui bénéficient de subventions, mais cela ne concerne que l'immeuble en question. L'allocation logement concerne le parc immobilier dans son ensemble, y compris les logements non subventionnés. Ainsi, cette évaluation se base sur les projections passées.

M. GOUMAZ estime qu'il faut être prudent, car il y a aussi des effets qui arrivent par la suite, notamment avec le mécanisme de la réduction d'horaire de travail (ci-après : RHT). En effet, la personne voit venir les choses, mais elle ne demande pas d'allocation, car elle estime sa situation encore correcte pour quelques mois. Si cette situation s'installe ou que la personne est licenciée, alors elle se retrouve dans une situation sociale plus compliquée et elle entreprend les démarches pour obtenir une allocation. Dès lors, il juge qu'il est actuellement encore très tôt pour avoir une vision limpide du mécanisme.

Mme DULON ajoute qu'il y a aussi un impact sur la surtaxe, car il est possible qu'il y ait moins de surtaxes facturées.

Une commissaire revient sur l'augmentation du nombre de dossiers. Elle se demande, en partant de l'hypothèse qu'il n'y a pas d'augmentation en termes de personnel, comment le département et l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (ci-après : OCLPF) entendent faire face à cette hausse du nombre de dossiers.

Mme DULON répond qu'actuellement le traitement des dossiers s'effectue sans retard, mais que si le nombre de ces derniers devenait exponentiel, alors le traitement dans les mêmes délais serait difficile. Etant donné que le nombre de futurs dossiers n'est pas connu, elle estime acceptable de faire face à une augmentation des demandes avec éventuellement un petit délai de traitement. Selon elle, en l'état, il n'est pas opportun de demander des postes supplémentaires.

Mme DULON ajoute qu'en ce qui concerne le poste supplémentaire qui est demandé pour la mise en œuvre des projets d'agglomération, il s'agit d'un auxiliaire de négociation en biens immobiliers. L'objectif est une négociation des terrains pour réaliser les infrastructures des projets d'agglomération, notamment les pistes cyclables.

Un commissaire remarque que ce poste auxiliaire est prévu pour une durée de trois ans. Il se demande pourquoi il s'agit d'une durée déterminée. Selon lui, une fois les projets d'agglomération terminés d'autres projets seront mis en place.

Mme DULON répond que cette demande date de l'année passée et qu'actuellement il y a déjà besoin de ce poste. Effectivement, un retard a été pris sur les négociations relatives à la voie verte rive droite. L'Office cantonal des transports (ci-après : OCT) avait fait une projection du besoin en termes de négociation. Cette projection révèle un pic au mois de juin 2020 et en 2021, puis il redescend. C'est donc la raison pour laquelle la durée du poste auxiliaire en lien avec les projets d'agglomération et la projection de l'OCT est de trois ans. En effet, sinon la demande aurait concerné un poste standard.

Une commissaire a une question relative à la vente des appartements et aux changements d'affectation. Elle a entendu dire que le service est sous-doté pour traiter les dénonciations et que les dossiers peinent à être instruits. Elle aimerait obtenir les éléments suivants :

1. le nombre d'ETP qui sont actuellement engagés pour le contrôle relatif à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (ci-après : LDTR) ;
2. le nombre de dossiers et leur délai de traitement ;
3. le ratio entre le nombre de dossiers relatifs aux dénonciations et ceux relatifs aux contrôles spontanés de l'administration qui constate des infractions.

Mme DULON indique que cinq collaborateurs s'occupent des contrôles LDTR, mais pas uniquement des infractions. Leur tâche principale concerne les préavis pour les délivrances d'autorisation de construire. S'agissant des infractions, il existe un partage entre la constatation des infractions et l'instruction du dossier au niveau de la LDTR effectuée par cinq personnes. Le traitement des infractions concerne l'OAC, car il y a différents types d'infractions ; par exemple, il y a les travaux sans autorisation, les changements d'affectation sans autorisation, etc. Elle explique qu'il y a une cartographie et qu'elle va faire parvenir les chiffres demandés. Cette cartographie recense le nombre d'infractions, les types d'infractions et l'ensemble des dossiers, car ils sont traités en commun par les deux offices.

Mme DUFRESNE explique qu'en ce qui concerne les autorisations de construire, il y a le service des contrôles de conformité qui comprend aussi les infractions. L'OAC s'occupe de toutes les politiques publiques, et non uniquement de la LDTR. Un processus spécialement dédié à la LDTR a été mis en place avec l'OCLPF. Ce processus prévoit que les architectes LDTR, qui ont la faculté d'examiner un dossier au sens de l'expertise LDTR, soit des loyers, des

typologies et des travaux, collaborent avec l'OAC pour transmettre le contenu métier. Cela implique de déterminer en quoi l'acte correspond à une infraction et évaluer si cela concerne la politique LDTR ou non. Il y a tout un processus qui a été mis en place pour rattraper le retard accumulé dans le traitement des dénonciations. Ainsi, durant les deux dernières années ce processus a permis de rattraper massivement ce retard, car l'OAC s'est structuré, tout comme le service LDTR. Il y a aussi des relations assez régulières avec l'Asloca qui était demandeuse d'éclaircissements sur le processus et voulait obtenir quelque chose d'efficace où l'administration donne une réponse aux dénonciations et poursuit ces infractions.

Un commissaire en vient à l'indicateur 1.2, soit le temps d'attente moyen (en jours) sur la liste des demandeurs de logements. En 2023 il s'agit de 365 jours, en 2021 de 550 jours et en 2019 de 690 jours. Il constate donc un écart assez important. Il se demande si cet objectif est réalisable.

Mme DULON explique qu'un grand nombre de logements ont été construits au début 2020, ce qui va avoir pour conséquence de diminuer le temps d'attente. Elle admet que la crise sanitaire Covid-19 pourrait changer cette perspective. Elle connaît peu d'éléments à ce sujet, car le nombre de personnes qui sont de nouveaux demandeurs de logements n'est pas connu. Ainsi, les constructions de nouveaux logements peuvent diminuer le temps d'attente. Or, il y a beaucoup de constructions actuellement, notamment avec le projet de la caserne des Vernets. Effectivement cela va restreindre le temps d'attente, puisque le projet prévoit 1'000 logements LUP. Cela signifie que 1'000 demandeurs se verront attribuer un logement. Elle précise que pas toutes les personnes sont inscrites et qu'il est possible de faire des demandes auprès des régies. Néanmoins, il y aura quand même une diminution.

Sur l'indicateur 4.1, soit la part du logement d'utilité publique au sens de la LUP. Le projet de budget 2021 prévoit 12.2% ; un commissaire se demande si cela tient compte du nouvel accord 4A LGZD.

Mme DULON répond que cette donnée évolue positivement sur la construction de logements qui va arriver. Elle indique que le nouvel accord va bientôt entrer en vigueur, mais il y aura encore un certain temps avant qu'il déploie ses effets sur les nouveaux logements. Ainsi, en raison de ce décalage dans le temps, cela ne s'effectuera pas sur le budget 2021.

Une commissaire se demande si l'indicateur 5.1, soit le m² de surface brute de plancher (ci-après : SPB) de l'Etat remis en droit distinct et permanent (droit de superficie) (ci-après : DDP) depuis 2018, concerne les SPB, quel que soit le type de zone de logement, le type d'activité, le maître d'ouvrage, etc.

Mme DULON répond qu'a priori cela est correct, mais elle va contrôler afin d'être certaine qu'il ne s'agit pas uniquement des logements.

Programme G02 – aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Ce programme ci est dirigé par trois entités : l'Office de l'urbanisme (ci-après : OU), la direction Praille Acacias Vernets (ci-après : DPAV) et l'OAC.

Les principaux projets sont les suivants :

1. La poursuite des actions relatives aux logements de qualité.
2. La révision du plan directeur cantonal pour répondre aux dangers de la transition énergétique et le renforcement de l'intégration du patrimoine bâti et paysager dans les projets urbains. A ce propos, il y a eu une amélioration de la collaboration entre les offices.

3. La poursuite des grands projets prioritaires sur le développement.
4. Le renforcement de la coordination entre l'urbanisation et les transports.
5. La poursuite des écoParcs industriels en collaboration avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (ci-après : FTI).

Concernant le PAV, les enjeux de 2021 sont l'adoption du PLQ Acacias de la Pointe Nord-Ouest et l'élaboration des PLQ Gosselin 2 et 3, Pointe Nord-Est, Etoile 2, Etoile 3. S'agissant du site des Vernets, l'ouverture du chantier dépend des procédures judiciaires qui sont en cours. Quant à la FPAV, elle est entrée en action en posant les fondements institutionnels et a engagé le nouveau directeur général. Ainsi, elle va se mettre en œuvre en 2021.

L'OAC a entrepris un projet important de mise à disposition progressive de la dématérialisation complète de l'ensemble des procédures en matière d'autorisation de construire. Il s'agit d'une des dernières mesures en matière d'accélération et de simplification de la procédure d'autorisation de construire. Un autre projet vise la refonte de la loi sur les constructions et les installations diverses ; l'idée étant de revoir l'ensemble de ce dispositif afin de favoriser la qualité urbaine, architecturale et environnementale, et cela en lien avec les différents partenaires.

M. GOUMAZ détaille les principaux écarts : les charges de personnel diminuent de 0.5 ETP en raison de réallocations de ressources au sein du département. Au niveau des taxes, il y a une augmentation de 1'500'000 francs due à la hausse des émoluments facturés dans le cadre de la gestion des dossiers lors des autorisations de construire. Il ajoute qu'il y a aussi une hausse des amendes suite aux renforts prévus au sein du service de l'inspection de la construction et des chantiers. A ce sujet, un des enjeux de ces dernières années était de revoir cette direction qui représente un autre aspect essentiel. En effet, il est nécessaire de prévoir des conséquences en cas de non-respect de la loi.

M. GOUMAZ continue avec un élément négatif, qui est l'abandon des frais de gestion de la taxe d'équipement. Ces actifs sont transférés aux communes et ainsi la taxe perçue de 3% pour les frais de gestion est supprimée. A titre informatif, avec la fin du département présidentiel, le projet d'agglomération va rejoindre le DT. La proposition qui sera soumise à la commission du logement est de prévoir que le projet d'agglomération rejoigne le programme G02, en raison de la connexité assez forte. Cela sera prévu comme un amendement technique au projet de budget qui sera soumis cette année au Grand Conseil.

Une commissaire se demande si, d'une part, l'accroissement de l'accompagnement des communes dans la réalisation et la mise à jour des plans directeurs communaux (ci-après : PDCom) et, d'autre part, le renforcement des stratégies de densifications différenciées de la zone 5, sont des impacts directs de l'accord au niveau du projet de loi voté au Grand Conseil lors de la dernière plénière relative aux densifications en zone villas.

M. GOUMAZ répond qu'effectivement il y a un lien. Cependant, de manière plus globale, il s'agissait d'une tâche importante pour les communes, car elles bénéficient de trois ans pour adopter leur PDCom. Ainsi, toute une partie du travail est portée par les communes, mais cela vise à assurer une cohérence au niveau du développement communal. Il s'agit donc d'un travail de partenariat qui est encore renforcé sur cet objet précis.

La même commissaire indique qu'il est fait mention de modifications de zones (ci-après : MZ) à venir et prévues dans le PDCn à l'entrée de Choulex, avenue du Pailly, qui sont de petits projets. Elle se demande s'il y a d'autres projets et comment se positionne le département vis-à-vis des derniers refus des MZ soumises en votation populaire. Elle se demande si ce dernier songe à revenir avec une autre proposition, s'il abandonne, ou s'il cherche à compenser avec d'autres déclassifications, etc.

Selon M. FERRETTI, les intentions du PDCn sont maintenues ; par exemple, le secteur de Cointrin est un endroit pertinent pour développer une urbanisation en densification. Ensuite, il comprend que la méthode n'est peut-être pas la bonne et donc, en accord avec la commune, le département entend renoncer à une image directrice au profit d'une visibilité de l'intention. Les refus des MZ sur ce secteur-là étaient en partie liés au fait que la modification de zones sans projet laissait entrevoir une densification assez soutenue. Il y a des projets qui font débat aujourd'hui et qui peuvent laisser penser que l'Etat a l'ambition d'aller partout avec ce type d'objet. Ainsi, il faut que l'Etat revienne avec une autre démarche afin de recréer une forme de confiance autour du projet. Il y a d'autres modifications de zones, notamment les Moraines du Rhône d'Onex qui sont passées en votation, la Goutte de St-Mathieu en équipement public, etc. Le département continue donc à proposer des modifications de loi et le parlement continue à le voter. La stratégie est actuellement de rendre visible l'intention de développement au-delà de la MZ.

Une commissaire aimerait savoir si l'augmentation des amendes est liée à celle des infractions ou si elle est due à la hausse des contrôles.

Mme DUFRESNE explique que la LDTR prévoit un dispositif sérieux relatif au contrôle des constructions, notamment en fin de chantier. Il y a deux aspects : les dénonciations et les contrôles lors des réalisations. Lorsqu'il y a des contrôles, alors les chiffres augmentent. Ce dispositif reste sporadique. Il ne s'agit pas d'un objectif, car le législateur a voulu une responsabilisation des mandataires et ne pas mettre à la charge de l'Etat l'entier de la question de la responsabilité et de la conformité.

Un commissaire comprend à quels éléments l'augmentation des émoluments est liée, mais il se demande quel est le calcul, soit si le prix des émoluments est un chiffre fixe.

Mme DUFRESNE répond que la modification du règlement sur la partie des émoluments a eu lieu il y a trois ans, car le système était très compliqué. Ce dernier était désuet par rapport aux coûts et aux gains de la construction d'aujourd'hui et à la valeur des choses. Le canton de Genève avait les émoluments les plus bas. Cette modification a également entraîné une modification sur le calcul, soit sur quel élément il se base, soit sur le m² de surface de plancher, car cela est aussi fondé sur le gain qu'amène un permis de construire. Il y a des exceptions ; effectivement, il a fallu adapter la pratique par rapport à ce règlement, à défaut de quoi le m² serait trop cher. C'est notamment le cas pour les pistes cyclables et les terrains de football. La pratique est assez bien acceptée par tous selon elle.

Mme DUFRESNE indique qu'il s'agissait aussi d'uniformiser la pratique, car à l'époque, selon la personne qui calculait, le calcul était tellement compliqué que cela pouvait aboutir à des différences d'émoluments inacceptables au sens de l'arbitraire.

Un commissaire salue l'idée d'informatiser et de numériser les dossiers. Cela va faciliter les choses pour le département et pour les professionnels. Il a toutefois entendu dire que pendant le confinement du mois de mars 2020, le fonctionnement de l'OAC était compliqué et plus difficile à mettre en place. Il se demande si ce service, dans l'hypothèse où un nouveau confinement a lieu, fonctionnerait mieux.

Mme DUFRESNE répond que l'Office est actuellement très avancé dans ce projet. Le développement et l'exploitation de l'outil dématérialisé est possible aujourd'hui sur les autorisations en procédure accélérée (ci-après : APA). Le projet est en fin de développement pour le reste des procédures, soit pour les demandes définitives et les plus grands projets.

Mme DUFRESNE indique que pendant la crise sanitaire, l'OAC a mis une semaine avant de fonctionner à 100% sur les APA de manière dématérialisée, soit en télétravail. Il a simplement fallu trouver le matériel pour chacun, comme cela a été le cas dans beaucoup de services. Ainsi, la prestation a pu être livrée sans obstacle. Il y a uniquement eu la problématique de

l'émolument, car il manquait quelques liens administratifs, mais cela n'a pas posé un réel problème. Cet événement a démontré que le projet de dématérialisation permet de livrer la prestation. Cela n'a pas été le cas pour les autres procédures, qui concernent des dossiers plus lourds, car ces derniers ne sont actuellement pas dématérialisés. Dès lors, la prestation en ligne de manière dématérialisée n'était effectivement pas possible.

Mme DUFRESNE reconnaît qu'il y a eu des mécontentements puisque durant un mois il n'était pas possible de recevoir de nouveaux dossiers de la part des architectes et que les préavis, qui sont sur plan et non dématérialisés, n'ont pas pu être traités. Certains collaborateurs ont eu recours à des séances par vidéoconférence avec les architectes sur les aspects techniques. Néanmoins, l'instruction du dossier n'était pas possible. L'OAC a cependant été un des premiers services à être déconfiné. Ainsi, l'achèvement de ce projet permet d'assurer pour l'avenir que ces impossibilités ne surviennent plus.

M. GOUMAZ indique que la dématérialisation est centrale pour effectuer ce travail à distance ; il en va de même pour le registre foncier. Le processus des autorisations de construire ne concerne pas uniquement l'OAC, mais plus largement l'ensemble du département du territoire et les communes. Il est donc important de reconnaître que cette prestation revêt un caractère fortement transversal et qu'elle a bien fonctionné en télétravail. L'OAC a également été très présent sur la surveillance des chantiers, en particulier sur les mesures sanitaires.

Mme DUFRESNE précise que les personnes qui ne pouvaient pas effectuer tout leur travail en télétravail étaient affectées à la surveillance sanitaire. Cette compétence n'appartient normalement pas au département, mais elle était nécessaire à ce moment-là.

Programme G03 – information du territoire et garantie des droits réels

Ce programme est mis en œuvre par la direction de l'information du territoire (ci-après : DIT) et par l'Office du registre foncier (ci-après : ORF). Le premier projet vise la poursuite de l'objectif de la réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes. A ce propos, il indique qu'il s'agit actuellement d'un réel enjeu, car les dossiers sont accumulés et des retards ont été pris. Ainsi, un poste supplémentaire est demandé. Il convient également de mettre cela en lien avec la question de l'accroissement du nombre de logements. Effectivement, avec les nouveaux logements, en particulier les PPE, il y a une quantité d'actes à traiter, que ce soit lors de la création de la PPE, lors de la vente de lots, etc.

Le second projet concerne l'application Capitastra, qui vise la continuité dans l'adaptation aux nouvelles exigences techniques, administratives et légales et au renforcement de la sécurité. Pour des questions de sécurisation du patrimoine informationnel, il y a également un projet de numérisation. En effet, actuellement tout se trouve sur des supports papier, ce qui peut être problématique en cas d'incendie.

Il y a comme troisième projet, dans le domaine informatique, le projet eGris qui concerne les réquisitions électroniques.

Le quatrième projet traite de la poursuite du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière par le DIT. Cela permet de montrer les contraintes administratives relatives à une parcelle qui ne sont pas nécessairement inscrites au registre foncier.

Le cinquième projet a trait à la poursuite de l'implémentation de nouveaux référentiels pour le registre fédéral des bâtiments et logement (ci-après : RegBL).

Le sixième projet, SmartGeneva, qui tend à favoriser l'innovation au service d'un territoire durable, soit des projets qui concourent au développement durable et à sa gestion.

Pour finir, en lien avec le projet des autorisations de construire, il y a la poursuite de l'accompagnement dans la mise en place par l'Etat de la méthode Building Information Modeling (ci-après : BIM). Il s'agit d'une maquette numérique permettant d'anticiper l'évolution des façons de concevoir les projets ; effectivement celle-ci est de plus en plus utilisée. L'idée est donc de faire un projet conçu sous cette forme pour qu'il soit possible de communiquer avec l'administration selon ce format. Le projet BIM est aussi important pour l'Etat qui est un constructeur et un gestionnaire, étant donné que l'ampleur des informations de la maquette numérique permet une meilleure gestion du parc immobilier. Ainsi, en réalité la portée de ce projet est notablement transversale.

Concernant les écarts par rapport au budget 2020, il y a tout d'abord +1.5 ETP pour ce programme. Cela se décompose en deux juristes supplémentaires pour faire face à l'augmentation du nombre de réquisitions déposées et à l'allongement des délais de traitement. En revanche, l'augmentation des charges de personnel génère une hausse des émoluments. Ainsi, les charges de personnel sont complètement autofinancées. Actuellement, il y a un engorgement du registre foncier, car il y a eu une réduction de 5% des effectifs et la volumétrie a augmenté. Dès lors, cela pose un problème par rapport à la qualité des prestations. Le registre foncier effectue les traitements chronologiquement. Il n'est donc pas possible de traiter une affaire plus récente avant une affaire plus ancienne. Cela a donc des répercussions en cascade relativement importantes.

Une commissaire se demande quelles sont les conséquences du retard dans le traitement des dossiers relatifs aux inscriptions des réquisitions au registre foncier.

M. GOUMAZ répond que l'état de la propriété n'est pas stabilisé tant que les choses ne sont pas définitivement inscrites. Il y a donc une forme d'incertitude sur des actes qui modifient la propriété. Il y a surtout un effet en cascade, car si ensuite un deuxième acte touche la même parcelle, celui-ci ne peut pas commencer à être instruit tant que l'instruction du premier acte n'est pas fini. Il prend l'exemple de la PPE qui implique une série d'actes : 1) le promoteur qui achète le terrain ; 2) les divisions parcellaires ; 3) la constitution de la PPE ; 4) les appartements vendus avec potentiellement des promesses de vente et des actes de vente définitifs. Ainsi, lorsque ces différents actes commencent à être cumulés, cela devient considérable. Ensuite, il est possible qu'il y ait un nouveau propriétaire ou un divorce qui entraîne de nouvelles mutations au registre foncier ; cela complique très sérieusement le travail de l'ensemble de la chaîne, car le support de travail est un format papier qui n'est pas stabilisé.

Un commissaire a le sentiment que l'Etat manque de mobilité. Il constate qu'il est question d'un poste de juriste, ce qui ne nécessite pas une spécialisation extrêmement précise, à l'inverse du poste susmentionné dans le cadre du programme G01. Il se demande s'il ne serait pas possible pour l'Etat de trouver des juristes ailleurs, soit dans d'autres services qui sont moins sclérosés.

M. GOUMAZ indique qu'en ce qui concerne le département, celui-ci ne dispose pas d'une panoplie de juristes par rapport aux enjeux relatifs aux autres politiques publiques. Le second enjeu relève du fait qu'il y a besoin de juristes relativement spécialisés, comme c'est le cas au sein de l'OAC ou au sein du registre foncier. Ce n'est pas simple de passer d'un juriste spécialisé à un juriste très spécialisé dans le domaine en question. La formation auprès du registre foncier dure un an et demi afin d'avoir des juristes performants ; et ces derniers, une fois formés, deviennent très attractifs pour les études de notaires.

Le même commissaire comprend, mais il estime qu'étant donné que le poste de juriste nécessite de toute façon une formation d'un an et demi, il est alors possible de prendre un juriste non spécialisé dans un autre département. Sur l'ensemble des fonctionnaires, et compte tenu des juristes qui existent, il est possible d'avoir davantage de mobilité. C'est une question de priorité et ces questions devraient être traitées transversalement par le Conseil d'Etat !

G04 – protection du patrimoine bâti et des sites

Les principaux projets de ce programme sont les suivants :

1. L'élaboration d'une stratégie de la culture du bâti avec l'ensemble des acteurs du patrimoine.
2. Le développement d'un plan d'action lié aux recommandations contenues dans le rapport de la Cour des comptes.
3. La poursuite en 2021 du recensement architectural qui est un enjeu relativement important pour le patrimoine qui se situe très en amont du développement des projets urbains. Cela concerne la Ville de Genève, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et Céligny.
4. La connaissance, la sensibilisation et la préservation du patrimoine avec un renforcement des journées du patrimoine en développant une offre numérique. Cela englobe : une intensification des collaborations avec les hautes écoles ; la poursuite de la rédaction du « livre noir » ; la consolidation des partenariats avec les acteurs de défense du patrimoine ; la poursuite des fouilles archéologiques d'importance majeure à St-Matthieu et à Bernex.
5. La mise en œuvre du projet de musée archéologique St-Antoine avec la Ville de Genève, dès que les projets seront votés.
6. Le suivi des chantiers de la rénovation de la salle du Grand Conseil, du Conservatoire de musique et du temple de la Fusterie.

Sur les principaux écarts, les charges de personnel représentent +1.30 ETP avec un enjeu qui a été mis en exergue par la Cour des comptes, soit les mesures de mises sous protection. Il précise qu'un recensement est effectué, mais s'il n'y a pas de mesures, alors cela correspond à une forme de non-sens dans le cadre du processus. Il convient donc de renforcer cet élément à +0.8 ETP. Quant aux charges de biens et services, il y a 100'000 francs supplémentaires qui sont demandés pour renforcer le programme de sensibilisation et de la préservation du patrimoine, et ce en continuité avec les recommandations de la Cour des comptes.

Un commissaire constate qu'il y a des postes supplémentaires, mais que l'augmentation en francs est faible. Il se demande à quoi se réfère la phrase suivante : « *l'application d'une mesure concernant la politique salariale[...]».*

M. GOUMAZ répond qu'il s'agit de l'ensemble des mesures qui ont des impacts sur la masse salariale. Il y a donc notamment la baisse de 1%. De plus, l'effet Noria provoque une diminution des charges de personnel ; cela fait donc baisser la masse salariale et des effets en francs peuvent avoir lieu.

Un commissaire revient sur le poste de 0.8 ETP ; à son avis, ce poste ne fait pas l'objet d'une priorité. Il se demande si les fiches de bonne pratique destinées aux professionnels qui sont estimés à 100'000 francs concernent des mandats externes.

M. GOUMAZ répond qu'il s'agit d'un travail interne dans la conception des pratiques. Des mandats ne sont pas à exclure pour d'éventuels points techniques spécifiques, ainsi que pour les éléments de communication et de diffusion de ces bonnes pratiques.

Investissements

Les projets sont les suivants :

1. Le fonds LUP représente 35'000'000 francs qui sont prévus par la base légale. Ceux-ci sont répartis en 18'000'000 francs d'acquisitions et en 17'000'000 francs de dotations.
2. La contribution au fonds au développement urbain en complément de l'effort principal fourni par les communes s'élève à 2'500'000 francs pour l'Etat.
3. Les aménagements autour des interfaces du CEVA, soit la démolition d'un bâtiment à Chêne-Bourg et les surcoûts de la dépollution évalués à 1'200'000 francs.
4. La refonte du service d'information des autorisations de construire et la poursuite du projet de 2'200'000 francs.
5. Le relogement des forains et des gens du voyage porté par l'Office des bâtiments (ci-après : OCBA), étant donné que la politique G est touchée.
6. Un avant-projet relatif au collège du Sécheron Cool spot, qui s'élève à 500'000 francs.
7. Le site archéologique de l'Esplanade St-Antoine.
8. Les crédits de renouvellement 2020-2024 du DT, de Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (ci-après : OCSIN) et de l'OCBA à 2'600'000 francs.
9. Les prêts aux coopératives qui représentent 10'000'000 francs.

Une commissaire revient sur les prêts aux coopérateurs d'habitation. Au budget 2021, il y a une recette qui ne figure pas au budget 2020 ; elle se demande à quoi cela est lié et si cela est dû à l'échéance des remboursements des prêts.

Mme DULON reviendra avec une réponse pour la commission. A priori il doit s'agir des remboursements des prêts, mais elle va vérifier cela.

Les commissaires présents remercient le département pour toutes les explications précises reçues, ainsi que la procès-verbaliste pour son travail rapide et de qualité.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Le Conseiller d'Etat

DT
Case postale 3880
1211 Genève 3

Madame Caroline Marti
Députée au Grand Conseil

Monsieur Yvan Zweifel
Député au Grand Conseil

Par courrier interne : A 106 E3 / GC

N/réf. : AH/CG/FDe
V/réf. :

Genève, le 26 octobre 2020

Concerne : Projet de budget 2021 – Politique publique G "Aménagement & Logement" – Questions complémentaires suite à l'audition du 13.10.2020

Madame la députée,
Monsieur le député,

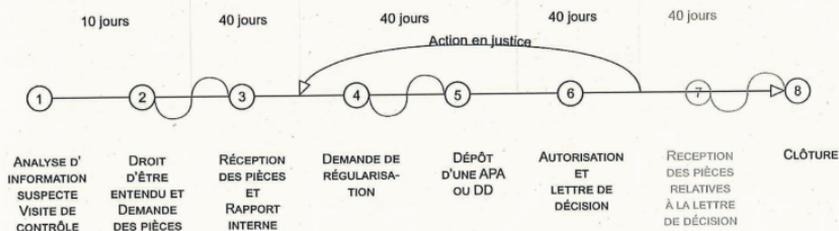
Suite à l'audition du 13 octobre 2020 du département du territoire par votre sous-commission, et en référence au projet de budget 2021 de la politique publique G, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-dessous les réponses à vos questions qui étaient restées en suspens.

Programme G01 – Logement et planification foncière

1 - La sous-commission s'est interrogée sur le traitement des infractions relevant de la LDTR.

L'instruction des procédures administratives relatives aux infractions LDTR trouve un terme à la réception des preuves de la bonne application des conditions d'autorisation selon le schéma ci-dessous.

DEROULEMENT THEORIQUE DE L'INSTRUCTION D'UNE PROCEDURE D'INFRACTION



La durée moyenne de traitement d'une infraction dépend du

- moment où elle a été connue de l'instance LDTR,
- type de dénonciation (voisin, habitant ou lors de l'instruction d'une autorisation),
- type de propriétaire/représentant du propriétaire,
- nombre de logement concernés,
- type d'infraction à la LDTR possible.

Les faits les plus éloignés dans le temps sont les plus malaisés à reconstituer et compiler un faisceau de preuves probant est long.

Les dénonciations proviennent, pour la plupart, des instances des pouvoirs publics et représentent 64% des ouvertures de Procédure Administrative infractionnelle (PA).

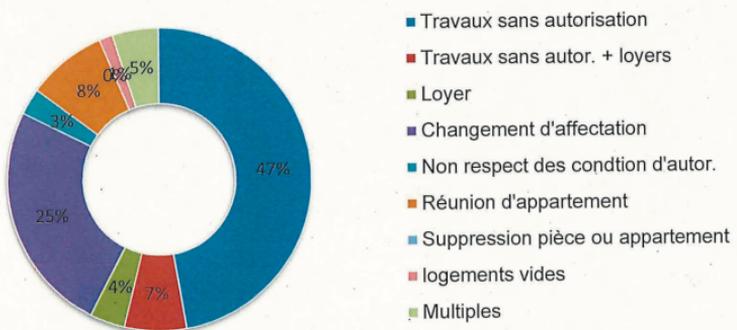
La durée de traitement de ces dernières est en moyenne de 10 mois (5 mois pour les plus rapides, 19 pour les plus complexes et selon les critères énoncés plus haut).

La durée de traitement des infractions très complexes (dénonciation tardive, manque de preuve, non coopération, d'infractions multiples relatives à un ou plusieurs immeubles) peut prendre plusieurs années.

Le nombre de dossiers en cours de traitement est constant. Au 14 octobre 2020, on en dénombrait 342 (hors action en justice).

L'année 2019 a permis d'ouvrir 54 nouveaux dossiers (en plus de ceux qui étaient déjà connus et en cours de traitement) et d'en clôturer 88.

Type d'infraction en cours au 14.10.20 (%)



2 - La sous-commission souhaitait connaître quel type de surface brute de plancher recouvrait l'indicateur "5.1 – m2 de surface brute de plancher (SBP) de l'Etat remis en DDP depuis 2018".

Il convient de préciser que cet indicateur 5.1 ne concerne que le logement.

3 - La sous-commission s'est interrogée sur la nature des recettes prévues au budget 2021 pour les prêts aux coopératives d'habitation.

Les recettes 2021 de 1'877'950 F concernent le remboursement du prêt accordé à la Société Coopérative l'Habrik. Ce prêt a servi à financer la construction de 80 logements HLM-LUP dans le PLQ 29'860 situé sur la commune de Lancy.

PRÊT COOPERATIVE - REMBOURSEMENT				
	Montant	année prév	2020	2021
SOCIETE COOP. L'HABRIK / 1ère TRANCHE	181'600	2021		181'600
SOCIETE COOP. L'HABRIK / 2ème TRANCHE	363'100	2021		363'100
SOCIETE COOP. L'HABRIK / 3ème TRANCHE	1'270'600	2021		1'270'600
SOCIETE COOP. L'HABRIK / 4ème TRANCHE	62'650	2021		62'650
TOTAL			0	1'877'950

Je vous souhaite bonne réception de la présente et, tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Madame la députée, Monsieur le député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Antonio Hodgers



COMMISSION DES FINANCES
Projet de budget 2021

Rapport de la sous-commission sur la politique publique H – DSES

Séance du **Lundi 05 octobre 2020**
 Horaire : de 15h02 à 18h01
 Salle : Secrétariat général du DDE, 7, place de la Taconnerie, 2eme étage
 Procès-verbaliste : Aurélien KRAUSE

Membres	Groupe	Fonction
CALAME Boris	Ve	
CERUTTI Olivier	PDC	Rapporteur

Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
POGGIA Mauro	DSES	Conseiller d'État
CLAVEL Michel	DSES	Directeur financier
GROSEMANGE Sébastien	DSES	Secrétaire général adjoint - sécurité
BONFANTI Monica	DSES	Commandante de Police
BERTSCHY Philippe	OCD	Directeur général
GUT Bernard	OCPM	Directeur général
FELLEY Jérôme	OCPPAM	Directeur général, Chef EMCC

Généralité :

La politique du département sur la sécurité et population incarne les tâches régaliennes de l'Etat pour lequel nous percevons des impôts.

L'évolution des charges par rapport au budget 2020 est en augmentation de 0,42% et les revenus sont en diminution de 6,54% !

Lors de notre séance, nous avons abordé les points suivants :

- Le commissaire vert, a fait une analyse pertinente de l'ensemble des objectifs et indicateurs notamment la pertinence de ceux-ci en fonction des enjeux. Ces indicateurs sont conformes dans l'ensemble et ne seront pas repris dans ce rapport.
- Les heures supplémentaires ressortant d'une question écrite QUE 1319-A durant la période du 16 mars au 31 mai 2020, nous ont permis d'appréhender la gestion du personnel et de ses besoins au vu de la période conjoncturelle que nous traversons. Les réponses ne sont pas aussi simples que l'on pourrait imaginé en raison notamment de la nature des services et des fonctions qui en découlent.
- Les demandes d'effectifs supplémentaires pour le département sont raisonnables, notamment en fonction des demandes de la Confédération pour des charges contraintes. Par contre, au vu des effectifs à disposition, des efforts de gestion restent possibles afin de limiter les demandes au vu de la situation budgétaire.



Il est noté que l'un des facteurs de stabilité pour la politique H01 pour les charges est une baisse des provisions pour débiteurs douteux en raison de la baisse des créances pour 5,5 million.

Nous remercions l'ensemble des directions et ainsi que le Chef du département pour leur disponibilité lors de notre audition ainsi que les réponses apportées.

Programme H01 Sécurité publique

Audition de Mme Monica BONFANTI, commandante de police.

M. POGGIA indique que le programme H01 se distingue par un grand nombre de collaborateur et collaboratrices. Les revenus de ce programme proviennent principalement du produit des amendes. Il est à noter qu'en p.9 figure une diminution des charges de 2.8 millions CHF et une diminution du revenu de 17.5 millions CHF. À cet égard, une hausse de 2.2 millions CHF de charges de personnel s'explique par une augmentation de +23.55 postes pour le corps de police. Elle se compose de +14 ETP octroyés par la commission des finances par le biais d'un crédit supplémentaire 2020 et de +10 ETP destinés au dispositif Amba Centro, financés par la Confédération. Les 14 ETP susmentionnées se répartissent comme suit : 3 ETP pour la lutte contre le terrorisme, 9 ETP de renfort au personnel administratif (polMAXadMIN), 2 ETP pour la Brigade des armes, de la sécurité privée et des explosifs (BASPE).

Mme BONFANTI ajoute que le dispositif Amba Centro, qui concerne la protection des ambassades, a remplacé l'armée qui était déployée de façon permanente sur les objectifs diplomatiques. En raison d'une décision de longue date qui précise que les engagements subsidiaires de l'armée ne peuvent pas être de longue durée, celle-ci a été remplacée par des assistants de sécurité publique de niveau 3.

Le député Vert demande quel est le nombre d'employés et quelle est la mission précise du dispositif Amba Centro.

Mme BONFANTI répond que le dispositif représente 110 ETP. Il s'agit de surveillances statiques et dynamiques de la police diplomatique. La fréquence des patrouilles est déterminée par le service fédéral de sécurité. Le dispositif est également mobilisé lors des réceptions diplomatiques. Elle relève à l'intention du député vert que dans le cadre diplomatique, la police exécute les ordres de la confédération en fonction des besoins. Bien qu'en temps normal le dispositif soit suffisant, il se peut que la police cantonale doive intervenir en renfort lors de périodes plus difficiles, comme ce fut le cas lors de la période des printemps arabes.

M. POGGIA poursuit qu'une diminution de 5.5 millions CHF de charges de biens et services s'explique par la diminution du besoin de doter la provision pour débiteurs douteux en raison de la baisse de créances correspondantes. Ce montant est à mettre en relation avec la diminution de 20.9 millions CHF des taxes qui résulte de la diminution des amendes d'ordre, des contraventions et du transfert neutre vers les revenus de transfert.

Le député PDC demande si la révision des émoluments, qui concernent principalement la politique J, s'est traduite par des manques à gagner dans la politique H.

M. GROSDÉMANGE confirme qu'un arrêt du tribunal fédéral a modifié la proportion des émoluments. Par ailleurs, ces derniers ne couvrent pas entièrement l'activité de l'État. Lorsque les amendes d'ordres sont traitées par le service des contraventions, les montants restent acquis au département. Or, ce n'est plus le cas lorsqu'un dossier est transféré au pouvoir judiciaire. À cet égard, des discussions sont en cours pour une amélioration de la situation afin que les montants puissent demeurer au sein du département.



Le député Vert note que le document mentionne en p. 29 : « *La mise à disposition de 15.1 ETP (+1 288 141 francs) afin de faire face à l'augmentation des volumes de dossiers transmis par le service des contraventions (passage de 750 à 1 200 dossiers par mois) et éviter leur prescription* ». Il demande des précisions sur cette augmentation de postes, sachant que la baisse des revenus s'élève à plus de 20 millions CHF.

M. POGGIA indique que cet aspect concerne la H02. Une contravention reste sous la responsabilité de la police au travers du service des contraventions (SDC). Or, lorsque la contravention est transmise au service d'application des peines et mesures (SAPEM), le dossier est traité par l'office cantonal de la détention. Il existe à l'heure actuelle un problème de prescription des peines pécuniaires dont l'exécution n'est pas assurée dans les délais. En effet, comme le SAPEM était en manque d'effectif, il a été décidé de retenir les contraventions au sein du SDC lorsque leur nombre dépassait la capacité de traitement du SAPEM. Dans ce cadre, le SDC s'est retrouvé avec de nombreuses contraventions non traitées. C'est pourquoi, il a été décidé de renforcer l'effectif du SAPEM, dans le but de pouvoir, à terme traiter 1200 dossiers par mois. En outre, le passage d'un dossier au service d'application des peines donne lieu à une lettre qui dans 50% des cas conduit à un paiement.

Heures supplémentaires - police

Le commissaire PDC indique que pour l'ensemble du corps de police de 2210 agents, 22'312 heures supplémentaires ont été déclarées durant les cinq premiers mois de l'année. Il demande premièrement si ces heures supplémentaires témoignent d'une certaine souffrance de la part des agents ; deuxièmement de quelle manière ces heures sont prises en charge – payées ou reprises ; troisièmement, dans le cas où ces heures sont payées, s'il n'est pas utile d'évoquer une éventuelle augmentation du nombre d'ETP.

M. POGGIA indique que le département procède à une politique très attentive de gestion des heures supplémentaires. À cet égard, le DSES est régulièrement convoqué par la Commission de contrôle de gestion sur cette question.

Mme BONFANTI présente le code Cockpit HS 2019, qui présente le suivi des heures supplémentaires de façon mensuelle. Les heures supplémentaires peuvent être dues à plusieurs cas de figure :

1. Des dépassements de l'heure normale en raison notamment d'une arrestation tardive ou de travail d'initiative ;
2. Des missions sur demandes. Une mission doit être annoncée au plus tard 30 jours avant, selon les directives internes. Si ce délai n'est pas conforme, les heures sont décomptées comme supplémentaires. Ce cas de figure peut se produire lorsque l'État fédéral annonce une visite officielle peu de temps avant ;
3. Les heures d'astreinte de piquet. Dans ce cas, il est compté 9 minutes de travail par heure d'astreinte, lorsque la personne n'est pas mobilisée.

Mme BONFANTI poursuit en expliquant que les heures supplémentaires doivent être étudiées afin de pouvoir rationaliser le fonctionnement. À cet égard, un travail a été effectué dans ce sens en ce qui concerne les astreintes. De plus, il est à noter qu'une grande part des heures supplémentaires est effectuée par des personnes à haut niveau de qualification, dont les compétences sont très demandées.

Le même commissaire indique qu'il serait intéressant de connaître la nature des heures supplémentaires afin de se rendre compte si la police manque d'effectif.



Mme BONFANTI rappelle que des statistiques sont disponibles dans le Cockpit HS 2019, qui pourra être transmis. La plus grande partie des heures supplémentaires concerne le domaine diplomatique et la protection rapprochée. En outre, les autres missions qui génèrent des heures supplémentaires sont notamment les manifestations liées au football et ICAPOL WEF dans le cadre du forum économique de Davos.

Le commissaire vert indique qu'une rumeur veut que certains agents procèdent à des arrestations peu avant la fin de leur service pour bénéficier d'heures supplémentaires.

M. POGGIA répond que ce cas de figure a existé et a été pointé du doigt. Toutefois, le risque de directives trop strictes en la matière est que les personnes n'osent plus procéder à des arrestations en fin de journée par peur d'être soupçonnées de vouloir augmenter le nombre d'heures supplémentaires. Il s'agit de trouver un juste milieu.

Mme BONFANTI confirme que la question doit être traitée avec tact auprès de la Police, car lorsqu'il s'agit d'une intervention d'importance en fin de journée, il est nécessaire que les agents se sentent soutenus dans la démarche. Par ailleurs, il est à noter que les agents sont poussés à reprendre leurs heures, et qu'une grande partie d'entre elles est rattrapée sous cette forme. À cet égard, seules 200 heures supplémentaires par année peuvent être payées. Il est rare que le nombre d'heures à payer en fin d'année soit aussi élevé que ce plafond.

Mme BONFANTI informe que certaines heures sont payées à 100%, d'autres sont majorées à +25 ou +50%

M. GROSDÉMANGE précise que ce n'est pas le montant horaire qui est directement majoré, mais que chaque heure de nuit compte pour 1.5 heure de travail.

Bilan de la période Covid

Mme BONFANTI répond que durant la période du Covid, l'ensemble des effectifs uniformés ont été basculés dans une seule unité. Comme ce changement a généré des heures supplémentaires, car il n'avait pas été prévu 30 jours à l'avance. L'organisation d'origine a été retrouvée début juin. Ce transfert n'a généré aucune heure supplémentaire.

M. POGGIA estime que durant les mois d'uniformisation, le personnel de police a été satisfait de cette situation. Toutefois, cette situation ne risque pas de se reproduire, car, durant le semi-confinement et la fermeture des frontières, la délinquance a chuté, ce qui a permis à la police de se consacrer à d'autres activités. Il confirme que la diversité des tâches et l'interchangeabilité des personnes ont été appréciées par les agents. Toutefois, comme évoqué plus haut, un tel système ne pourrait pas fonctionner en période normale. Néanmoins, une plus grande opérabilité entre les services est souhaitée.

Police municipale

Le commissaire PDC indique que dans le cadre du projet de loi connexe sur les communes - dite loi d'écrtage - certains magistrats communaux ont fait part de leur désir de reprendre la police de proximité sous leurs ordres.

M. POGGIA explique qu'il s'agit d'une question complexe qui nécessite, avant tout une définition de la sécurité de proximité. En effet, sur 17 des 45 communes genevoises qui possèdent une police municipale, la nature des missions effectuées diffère de l'une à l'autre. De plus, certaines compétences de la police municipale sont systématiquement données à la police cantonale. À cet égard, bien que ce soit une de leurs prérogatives, les polices municipales ne s'occupent pas des accidents de la route. Suite à la publication du rapport de la



Cour des comptes, une contre-proposition des communes a été de revenir à ce qu'était la police municipale, à savoir sous les ordres des magistrats communaux. Or, ceci ne correspond pas à ce que veulent les agents de police municipaux, dont la formation est plus longue et plus complète que celle des agents de sécurité publics. Il explique que les discussions ont été bloquées en raison des élections municipales. À l'heure actuelle, le comité de l'ACG a été nommé et les membres de la commission de sécurité municipale devront être nommés. En outre, la collaboration entre les polices cantonale et municipale lors de la période du Covid a permis de créer une relation de respect mutuel entre les deux entités. Dès lors, il serait intéressant, de la même manière qu'il existe une politique criminelle commune entre le Ministère public et le département, de créer une politique de sécurité de proximité commune entre le département et les magistrats communaux. Cela impliquerait un seul corps de police municipale, qui serait financé par l'ensemble des communes sur un critère de population ou de densité.

Le même commissaire indique qu'une possibilité évoquée est d'intégrer la police municipale dans les sections de la police cantonale.

M. POGGIA souligne que si la police municipale est rattachée au département cantonal, les communes refuseront de payer. De plus, il est souhaitable de maintenir cette responsabilité de la part des communes. Dès lors, un transfert de charge du canton vers les communes sera concrétisé par l'uniformisation des missions que l'on accorde à ces polices municipales et que l'on exige d'elles..

Mme BONFANTI ajoute qu'une conférence sera donnée suite au diagnostic local de sécurité, pour lequel sept communes (Genève, Onex, Meyrin, Vernier, Lancy, Carouge et Plan-les-Ouates) ont participé et financé une partie de l'échantillonnage. Cette étude permet de comprendre de quelle manière la population appréhende le problème sécuritaire. De plus, le diagnostic local de sécurité montre que dans certains cas le sentiment d'insécurité découle d'un manque de lien social, d'où l'intérêt de travailler avec les communes.

Le commissaire vert constate que les phénomènes d'incivilités deviennent une normalité et qu'il existe une certaine défiance vis-à-vis de l'autorité. De plus, il apparaît que le manque de répression des incivilités diminue la peur des personnes à enfreindre les règles.

M. POGGIA répond qu'outre la culture et l'éducation, une certaine « crainte du gendarme » est nécessaire pour faire respecter les règles. Selon, les sondages, la police est globalement bien perçue par les citoyens. Toutefois, il existe, dans certains quartiers, une défiance vis-à-vis de l'autorité.

Bâtiment PI. SARA 50. CCPD

Les commissaires rappellent qu'un crédit d'étude avait été voté en vue de la construction, notamment d'un bâtiment administratif pour la Police internationale sur le site de Bois-Brûlé. Il demande où en est ce projet.

M. POGGIA indique que le projet dépendra du rôle de la Police internationale dans le futur, compte tenu de la position que prendront les gardes-frontières. En effet, selon le projet DaziT, les gardes-frontières risquent de se retirer de l'aéroport et transférer à la police cantonale l'obligation de contrôler les passagers entrant depuis une frontière extérieure – hors Schengen.

Mme BONFANTI indique que si le projet DaziT se concrétise, un transfert de charge sera effectué des gardes-frontière à la Police cantonale équivalant à plus de 100 ETP.



M. POGGIA explique que le projet DaziT découle du fait qu'à Zürich, la police cantonale se charge du contrôle, à l'aéroport, des frontières extérieures. Or, ce canton a demandé des aides fédérales en comparant sa situation à celle de Genève où la charge des frontières extérieures revient aux gardes-frontières. Par conséquent, la Confédération a décidé d'uniformiser les pratiques, en se calquant sur le modèle zurichois.

Programme H02 - Privation de liberté et mesures d'encadrement

Audition de M. Philippe BERTSCHY, directeur général OCD

M. POGGIA indique que le programme H02, présenté en p.12, représente 3.6 millions CHF de charges et 3.4 millions CHF de revenus supplémentaires, ce qui crée un équilibre. Une hausse des charges de +2.6 millions s'explique en raison des +44.4 postes octroyés pour l'office cantonal de la détention définie comme suit :

- +14 ETP afin de couvrir les besoins de personnel pour le convoyage, prévu par la loi sur l'internalisation. Dès lors, la diminution de 1.5 millions de charges s'explique par la suppression d'un mandat accordé à Protectas pour la surveillance périmétrique nocturne des établissements du Vallon et de la Clairière. Cette résiliation de contrat avait été prévue dans le budget 2020, sans que des postes soient prévus pour remplacer le manque de personnel. Pour rappel, il avait été calculé que cette tâche nécessite l'engagement de 84 personnes sur une période de deux ans.
- + 2.5 ETP pour la mise en œuvre du nouveau droit des sanctions. À cet égard ,deux postes supplémentaires sont prévus pour 2022.
- + 6.8 ETP demandés pour la mise en œuvre du concept de réinsertion
- + 4 ETP pour la surveillance nocturne du Vallon
- +15.1 ETP au SAPEM et au SPI afin de faire face à l'augmentation des volumes de dossiers transmis par le SDC. Il s'agit de 9 ETP de permanents et 6.1 ETP d'auxiliaires.

M. BERTSCHY indique que pour répondre aux besoins liés aux convoyages, un amendement au budget sera transmis prochainement. Malgré les 14 ETP déjà en place dans le domaine, il en manque 66 afin de terminer l'internalisation. La proposition d'amendement visera également à repousser le délai d'idéalement deux ans. En effet, il s'agit d'un doublement de l'effectif pour lequel une formation est nécessaire. À ce titre, la capacité de formation de l'académie de Savatan est de 40 personnes par année. Dès lors, au vu du fait qu'il n'est plus autorisé de conclure un accord avec Securitas, l'internalisation d'ici 2022 est physiquement impossible.

Le commissaire vert demande si les convoyeurs privés ont le même type de formation que celui nécessaire pour le convoyage dans le cadre public. Dans ce cadre, il serait possible d'imaginer d'engager ces personnes dans le cadre de l'internalisation.

M. BERTSCHY répond que les agents sont formés et bénéficient d'une formation complémentaire avant de pouvoir procéder à un convoyage. Le réengagement du personnel de Securitas dans le cadre de l'internalisation peut être envisagé. Toutefois, le prérequis de cette fonction est d'être titulaire soit de la nationalité suisse, soit d'un permis C. Or, la plupart des collaborateurs de Securitas sont français ou frontaliers. À titre d'exemple, dans le cadre de la suppression du mandat accordé Protectas pour la surveillance périmétrique, des agents de détentions ont été engagés afin de remplacer le personnel anciennement privé. Dès lors, les membres du personnel de Protectas ont été invités à se porter candidat pour ces postes. Or, sur l'ensemble des demandes, seuls deux candidats correspondaient aux prérequis.

M. POGGIA indique que pour assurer le remplacement des effectifs, un délai supplémentaire sera demandé au Grand-Conseil.



Le même commissaire indique qu'en p. 26 du document, le descriptif du programme mentionne « de développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues ». Or, lors de récents débats au Grand-Conseil, il a été dit que les collectivités publiques étaient très peu engagées dans la proposition de travaux d'intérêt général. Il demande si ce sujet devrait être mieux exploré, avec l'entier des collectivités et des institutions publiques.

M. BERTSCHY répond que, bien qu'en théorie cela pourrait être souhaitable, la pratique est plus complexe. En effet, les formes alternatives d'exécution de peines ont changé de nature avec la révision du Code pénal. L'exécution de travaux d'intérêt général (TIG) ou le port du bracelet électronique pouvait être introduit dans le cadre des exécutions de peines. Or, cette possibilité est tombée avec la révision du Code pénal : les TIG et le port du bracelet électronique sont devenus des types de peines en tant que tels. Pour pouvoir en bénéficier, la personne concernée doit le demander au moment de l'arrivée de l'injonction pour l'entrée en détention. Par conséquent, les TIG ne peuvent pas être utilisés comme peine de substitution.

M. GROSDEMANGE précise qu'en vertu de l'art. 79a al. 2 du Code pénal : « Une peine privative de liberté de substitution ne peut pas être exécutée sous forme de travail d'intérêt général ». Par ailleurs, un TIG est soumis à approbation du juge et peut être prononcé comme substitution à une peine privative de liberté de six mois au plus.

Le commissaire vert note qu'un juge pourrait condamner une personne à des TIG si la peine de prison équivalente n'est pas déjà une substitution à une peine pécuniaire. Dans ce cadre, une réflexion peut avoir lieu sur le manque de lieux disponibles pour l'exécution des travaux d'intérêt général.

M. GROSDEMANGE répond qu'en théorie oui. Toutefois, le Tribunal fédéral a récemment pointé du doigt les juges pour avoir ordonné des peines qui n'étaient pas exécutables par manque de place à disposition.

Taux d'absence

M. BERTSCHI indique que le taux d'absence est de 7% à Chandolon. Il est toutefois supérieur à Curabilis où le travail plus lourd est parfois difficile à gérer. Par ailleurs, une étude a été réalisée en collaboration avec l'Office du personnel de l'État, et l'Université de Lausanne, sur la promotion de l'égalité au sein des agents de détention. Sur la question des absences, un des éléments mentionnés est l'incompatibilité des horaires de travail avec ceux des crèches. Dans ce cadre, une personne venant d'un autre canton et dont l'enfant est malade, préfère parfois se porter également malade plutôt que d'annoncer une absence pour raison de maternité, plus difficile à assumer vis-à-vis de collègues dont la culture peut parfois être machiste. De plus, certaines pratiques managériales peuvent pousser à l'absentéisme. En effet, lorsqu'un retard donne lieu à une annotation dans le dossier de la personne, cette dernière peut préférer se dire malade afin d'éviter une annotation.

Le commissaire vert relève, qu'il pourrait être intéressant de demander une crèche supplémentaire, notamment au Trois-chêne.

M. BERTSCHY confirme que l'existence d'une crèche dont les horaires seraient compatibles avec les besoins du personnel pénitentier serait souhaitable. Il faut toutefois veiller à ce que les enfants de la crèche ne proviennent pas tous de familles travaillant dans le milieu carcéral, afin d'éviter d'éventuelles représailles. À ce titre, une collaboration avec les HUG au Trois-Chêne aurait du sens. Enfin il relève que cet aspect a été évoqué lors d'une audition auprès de la commission de contrôle de gestion.

**Programme H03 - Population, droit de cité et migration***Audition de M. Bernard GUT, directeur général, OCPM*

M. POGGIA indique qu'en p.14 figure une augmentation de charge de 1,8 million pour le programme H03. Cette augmentation explique par les 18.7 postes supplémentaires octroyés en faveur de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Parmi ces postes, 13 ETP ont été intégrés lien avec les crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2020, soit :

- +7 ETP pour la création d'un centre cantonal de biométrie.
- +3 ETP pour la mise en place d'une Chancellerie, il s'agit d'une cellule qui trie et renvoie les dossiers incomplets. Jusqu'à présent, les dossiers étaient attribués à un examinateur.
- + 3 ETP pour la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). Ces postes permettront d'assurer davantage de contrôles pour le renouvellement des permis et notamment les critères d'intégrations, tel qu'exigé par la Loi.

Le commissaire vert note que l'office demande 18.7 postes supplémentaires alors même que le nombre de demandes a diminué. En effet, en p. 19 du document figure la mention suivante : « Après l'augmentation sensible des demandes de naturalisation ayant précédé l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité (...) le nombre de dépôts de dossiers s'est d'abord stabilisé, puis a diminué à partir du deuxième semestre 2018. ». Dans ce cadre, il demande si cette diminution des demandes a eu pour conséquence une réduction de l'effectif ou un transfert de personnel d'un service à l'autre.

M. GUT indique que, bien qu'il y ait moins de nouvelles demandes, il reste de nombreuses demandes anciennes non traitées. La mise à niveau devrait être faite l'année prochaine. Dans ce cadre, une partie des ressources sera réaffectée dans le cadre du nouveau centre de biométrie.

Réorganisation de l'office

M. GUT explique que l'office a été réorganisé de la manière suivante

1. La mise en place d'une chancellerie qui permet un point d'entrée unique. Dans ce cadre, les demandes, effectuées à l'aide de formulaires intelligents, sont canalisées de telle sorte que si un élément manque au dossier, celui-ci est directement renvoyé au demandeur. De ce fait, l'examineur reçoit un dossier le plus complet possible.
2. La mise en place d'un système de rendez-vous. En raison de la pandémie, et de la fermeture des guichets durant deux mois, il a été décidé de rouvrir l'office en mettant en place un système de rendez-vous afin de limiter l'affluence sur place. Bien que la prestation ne puisse pas toujours être délivrée au moment du rendez-vous, ce système permet que les personnes inscrites puissent être reçues à l'heure prévue. Actuellement, une priorité est donnée aux demandes liées au renouvellement d'un permis biométrique. Les avantages de ce système sont que non seulement le personnel connaît la liste des demandeurs à l'avance et peut préparer les dossiers, mais également sait à quelle heure se termine le service.

M. GUT poursuit en expliquant que le système genevois a l'inconvénient d'être centralisé, contrairement à certains cantons, dans lesquels une partie du travail est effectué par les communes. Ce système a toutefois l'avantage d'uniformiser le traitement des demandes.

M. POGGIA ajoute qu'un travail est en cours afin de permettre aux communes notamment de préparer les dossiers dans le cadre d'une demande de renouvellement de séjour.



Accessibilité

Le commissaire vert demande s'il est possible d'imaginer une unité mobile pour la prise d'empreintes biométriques qui se déplacerait dans les communes afin de faciliter le renouvellement des documents d'identité, notamment pour les aînés ou les personnes à mobilité réduite.

M. GUT indique que l'unité mobile biométrique existe et pourrait être mis en place. Cela demande toutefois la mise en place de dispositifs particuliers. De plus, la date d'échéance des permis n'étant pas la même pour tout le monde, un tel service ne pourrait pas avoir lieu ponctuellement. Par ailleurs, l'office aura la tâche de délivrer 90'000 nouveaux permis biométriques à l'attention des frontaliers.

Programme H04 Sécurité civile et armée

Audition de M. Jérôme Felley – Directeur général et Chef EMCC, OCPPAM

M. POGGIA indique que l'OCPPAM bénéficie peu de moyens supplémentaires et doit toujours faire davantage avec les mêmes budgets. Le travail a été effectué à satisfaction, notamment durant l'épidémie au travers du dispositif ORCA, actuellement en veille.

M. FELLEYS explique que le comité de pilotage Covid 19 présidé par M. POGGIA continue de suivre l'évolution de la situation. Toutefois, au sein de l'État-major de l'OCPPAM, dont dépend le dispositif ORCA, une cellule de veille permet de réaliser une appréhension du problème. En effet, il s'agit de déterminer quels sont les éléments nouveaux qui se développent avec la propagation de l'épidémie, quels sont les sous-problèmes qui peuvent en découler et quelles mesures de planification préventives doivent être prises pour permettre de répondre rapidement à une réactivation du système. À cet égard, il est prévu de réunir l'ensemble des chefs de cellules du dispositif ORCA le 5 novembre prochain, afin notamment d'évoquer l'appréciation personnelle des collaborateurs sur cette période et de savoir où elles en sont d'un point de vue de leur organisation interne. Ce deuxième aspect vise principalement à s'assurer que le personnel a pu rattraper les heures effectuées durant la période Covid et aménagé des vacances. En effet, il s'agit de s'assurer que le personnel soit disponible en cas de scénario comparable à celui du printemps 2020.

Le commissaire PDC relève que la Protection civile a été mobilisée.

M. FELLEYS souligne que la Protection civile a réalisé 40'000 jours de services en trois mois, pour 1'800 astreints ayant effectué un tournus. Par ailleurs, 450 militaires ont été mobilisés en appui aux HUG.

M. FELLEYS informe qu'un rapport de l'EMCC sera rédigé. De plus, chaque cellule du dispositif ORCA fera son propre rapport technique. L'ensemble de ces données permettra d'analyser ce qui s'est passé et de faire des recommandations au Conseil d'État en vue d'une éventuelle adaptation du règlement.

Défis de l'OCPPAM

M. POGGIA indique qu'une réforme du SIS a été initiée. Celle-ci a été concrétisée par un projet de loi en phase d'adoption. Il demeure une question, qui devra être traitée au parlement, sur le pourcentage de rétrocession au canton d'une part des primes par Association des établissements cantonaux d'assurance incendie.



M. FELLELY ajoute qu'un projet de réforme de la Protection civile (PC) est en cours. La PC est actuellement organisée en 11 organisations régionales. Il a été proposé de réduire ce nombre d'organisations, compte tenu de la taille du canton et de l'analyse des risques, sachant que ces derniers sont concentrés sur la ville de Genève et sur les grandes agglomérations de la rive droite. De plus, cette réforme pourrait faire passer la gestion du système des mains des communes au canton. En effet, au vu du nombre d'astreint - de 2500 -et de la réactivité que requiert certaines opérations, il fait sens de mener la gestion à l'échelle du canton. Par ailleurs, d'autres constats ont démontré que toutes les organisations ne sont pas au même niveau de préparation et de besoin en matériel, ce qui peut poser un problème d'engagement le moment venu. En outre, la réforme de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile aboutira à une diminution de 30 à 35% des effectifs. Dans ce cadre, certaines organisations se retrouveront avec moins de 100 astreints. À l'heure actuelle, l'effectif total représente 3400 personnes ; ce chiffre diminuera à 2500 voire 2200 avec la réforme.

Inventaire des biens culturels et sauvetage sur le lac

Le commissaire PDC indique que l'inventaire des biens culturels est une prérogative importante qu'il est important de maintenir. De plus, il semble utile de souligner l'importance des associations de sauvetage sur le lac. En effet, il s'agit souvent de bénévoles qui effectuent un travail très important. À cet égard, il pourrait être utile de mettre en relation les associations de sauveteurs avec les compagnies de pompiers.

M. POGGIA indique que dans le cadre de l'aménagement de la rade, de nouveaux bâtiments sont prévus pour l'accueil des locaux de la police ainsi que de la société des sauveteurs.

M. FELLELY indique que le commandant Schumacher maintient le contact entre les différentes associations de sauveteurs. Pour rappel, les sauveteurs ont été d'une importance capitale lors de l'épisode du Bol d'Or et ont permis de sauver des vies. En outre, le sauvetage fait partie intégrante de la sécurité du lac. Bien qu'elle ne soit pas forcément visible, elle n'est pas pour autant oubliée.

Conclusion :

Les commissaires sont conscients des tâches que doivent relever au quotidien les forces de sécurité de nos unités au service de la population. Nous devons rappeler à ce stade l'engagement de ces effectifs et la fidélité des corps constitués de notre canton. Nous souhaitons les remercier pour le travail accompli et les invitons à collaborer mieux encore au service de la population.

COCKPIT HS 2019



TABLE DES MATIERES

1. Evolution des effectifs

a. Depuis 2011

b. Situation des ETP en 2019 au regard du ROPol pour le personnel policier, ASP 3 et ASP 4

2. Situation financière

3. Les heures supplémentaires

a. Evolution depuis 2012

- i. Les HSE, 25%, 100%
- ii. Les HSE MOB et hors MOB

b. Les HS en 2019

- i. GENERAL
- ii. LES MOB
 - 1. MOB par service
 - 2. Le détail des MOB
 - 3. Les MOB récurrentes
- iii. LES SERVICES
 - 1. Les entités les plus génératrices d'HS
- iv. LES ACTIVITES
 - 1. Les activités effectuées en 2019
 - 2. Les activités en HS
- v. LES PIQUETS
 - 1. Evolution depuis 2012
 - 2. Détail des piquets pour 2019
- vi. LES HAUTS COMPTEURS
 - 1. Variation des compteurs HS A, PK A, HR et Heures payées
 - 2. Les compteurs +200 heures au 31.12.2019 du personnel policier
 - 3. Les compteurs +200 heures au 31.12.2019 des ASP
 - 4. Les compteurs +80 heures au 31.12.2019 des PAT

1. Evolution des effectifs

a. Depuis 2011

Evolution des effectifs au 31.12	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation ETP de 2011 à 2019
Policiers	1'344	1'368	1'382	1'382	1'398	1'407	1'435	1'431	1'433	89
ASP 3&4	55	55	60	66	91	116	156	180	177	122
PAT	318	332	350	376	359	356	371	393	378	60

Variation des effectifs des écoles

Evolution des effectifs au 31.12	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Aspirants	51	65	65	61	75	72	60	41	101

Depuis 2011, l'augmentation des effectifs est constante.

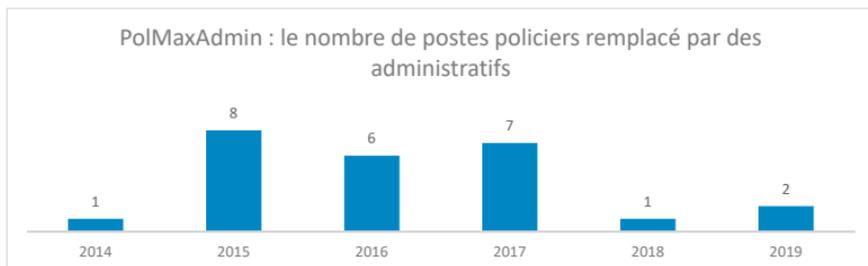
b. Situation des ETP en 2019 au regard du ROPol pour le personnel policier, ASP 3 et ASP 4

	ROPol	ETP Occupés	ETP occupés / ROPol
Police judiciaire	322	265.80	83%
Police internationale	417	338.20	81%
Police-secours	552	393.20	71%
Police routière	151	107.50	71%
Police de proximité	417	182.45	44%
Académie de police*	-	40.00	
Total Services opérationnels	1'859	1'327.15	71%
Direction des ressources humaines	6	10.00	167%
Académie de police**	12	18.00	150%
Centre de formation de la police	15	20.00	133%
Direction de la police	27	31.00	115%
Centre de compétence des systèmes d'information police (CCSIP)	-	1.00	
Service de la logistique	-	7.00	
Total Services d'appui	60	87.00	145%
Direction des opérations	200	181.65	91%
Brigade des armes, de la sécurité privée et des explosifs (BASPE)	-	14.40	
Total Direction des opérations	200	196.05	98%
Total général	2'119	1'610.20	76%

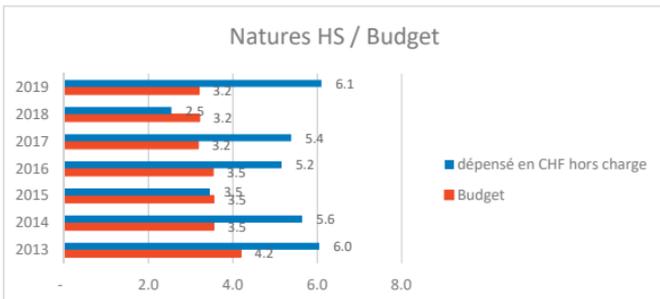
Ici les valeurs ROPOL pour la Police de proximité ne prennent pas en compte les agents de police municipale.

*Policiers assermentés en stage dans les différents services

**Instructeurs Savatan



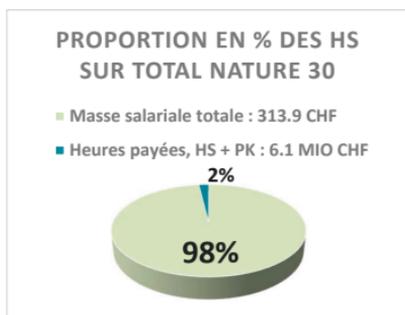
2. Situation financière



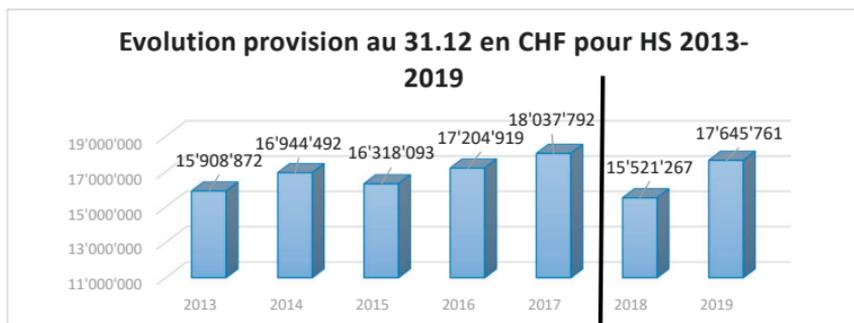
Le non dépensé généré grâce aux postes vacants a permis de financer le dépassement budgétaire des HS. Dès 2021, cette marge de manœuvre va disparaître, car les postes vacants seront remplis. La flexibilité actuelle sera perdue.

Dépensé en CHF hors charge : Les HS, vacances payés ainsi que les provisions.

Le paiement des HS du PAT et des ASP représente moins de 3% des coûts totaux.



La marge d'optimisation du coût des heures supplémentaires reste à définir.

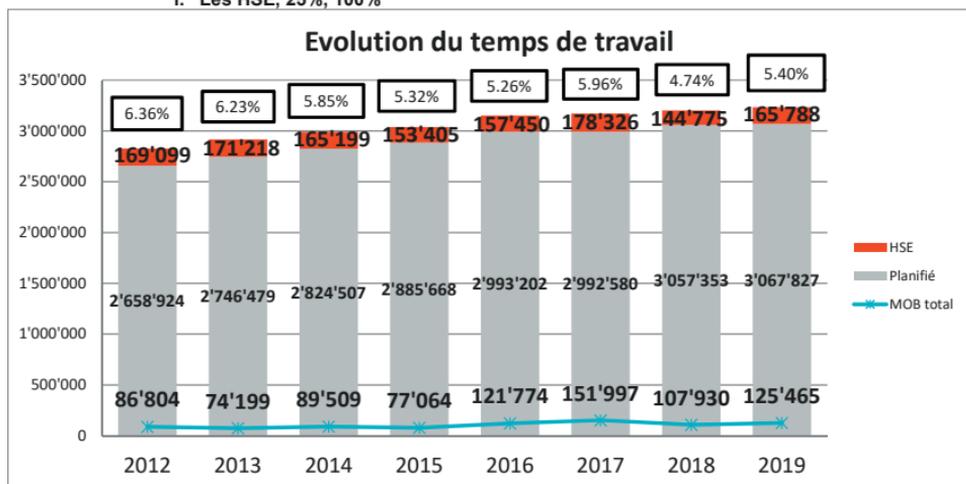


La méthode de calcul de la provision a changé depuis 2018. Jusqu'à 2017, la provision était comptabilisée à un prix moyen par heure. Dès 2018, la provision est comptabilisée au prix réel à l'heure par collaborateur.

3. Les heures supplémentaires

a. Evolution depuis 2012

i. Les HSE, 25%, 100%



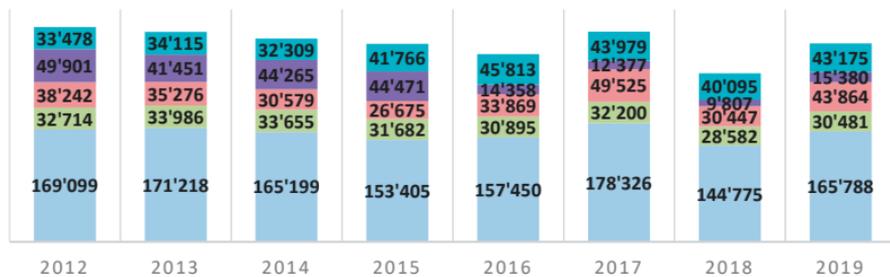
Le pourcentage ci-dessus représente la part de travail effectuée en heures supplémentaires sur l'ensemble des heures travaillées.

MOB total : TP + HSE

L'augmentation du personnel ne génère pas plus d'heures supplémentaires sur la période 2012-2019.

HSE + MAJORATIONS + VARIATION TP + PK

■ HSE ■ 25% ■ 100% ■ TP ■ PK



A l'instar de 2017, le volume d'heures supplémentaires à 100% en 2019 est important.

ii. Les HSE MOB et hors MOB

Evolution HSE hors MOB et MOB



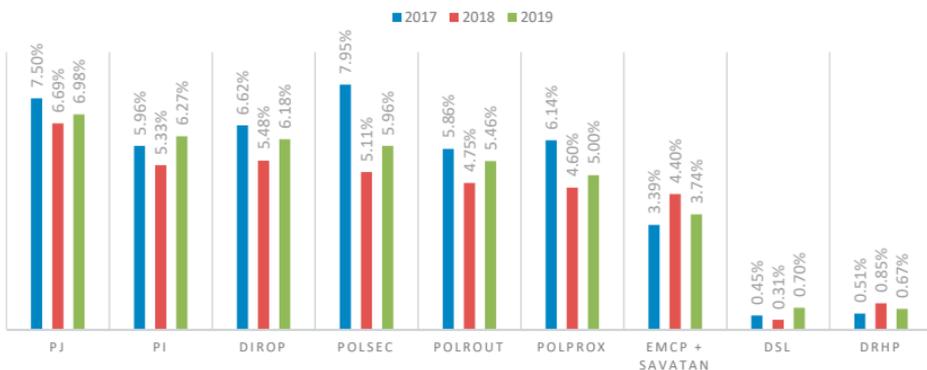
Sur le total des heures supplémentaires, l'impact des mobilisations est important.

Les heures supplémentaires effectuées durant les mobilisations ont un impact indirect sur la production des heures supplémentaires sur le service courant. En effet, le constat est que plus les HS MOB augmentent, plus les HS service courant augmentent également.

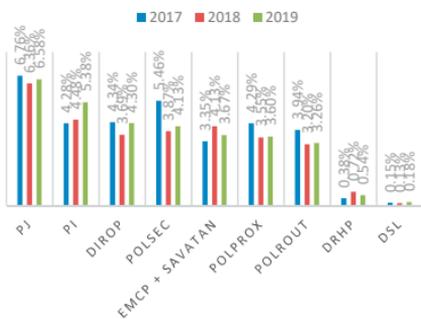
b. Les HS en 2019

i. GENERAL

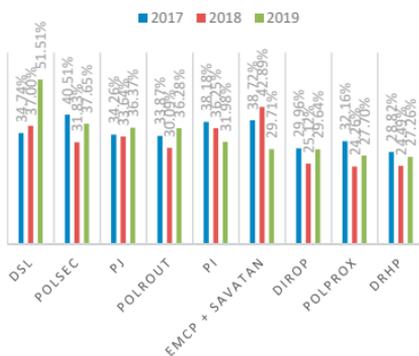
%HSE SUR TOTAL TRAVAILLÉ



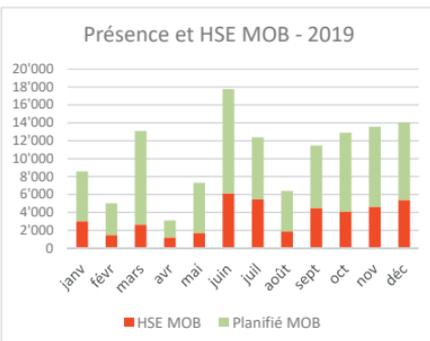
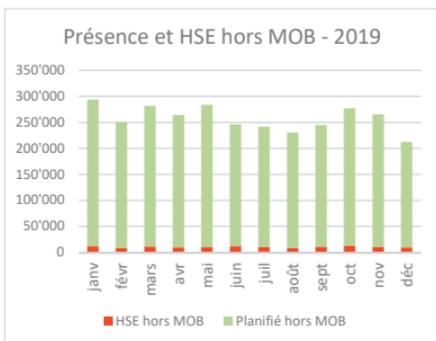
% HSE HORS MOB SUR TOTAL TRAVAILLÉ HORS MOB



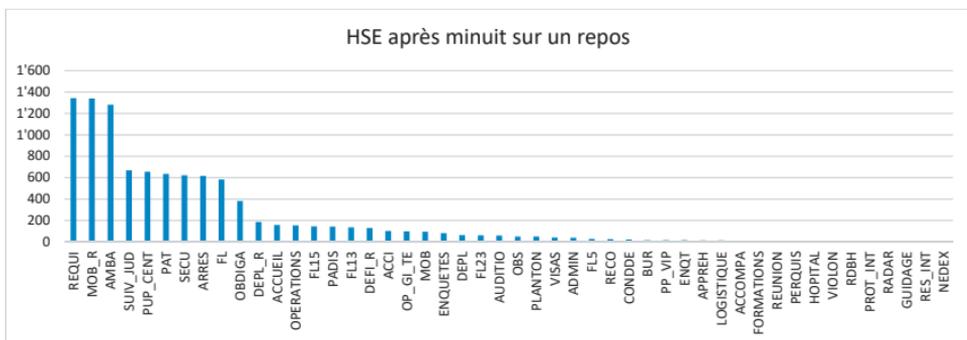
% HSE MOB SUR TOTAL TRAVAILLÉ EN MOB



La DSL a une importante augmentation des HS en mobilisation en 2019.



Le volume d'heures effectué chaque mois varie sensiblement. Le volume d'heures de mobilisation varie de manière plus importante.



En abolissant la règle de majoration à 100% après minuit, il serait possible de réduire de près de 25% les heures majorées à 100%.

Les deux services principalement concernés par les heures supplémentaires à 100% dès minuit sont Police secours et Police internationale. En effet, ces deux unités sont régulièrement contraintes à faire doubler des nuits à leurs effectifs en tournus.

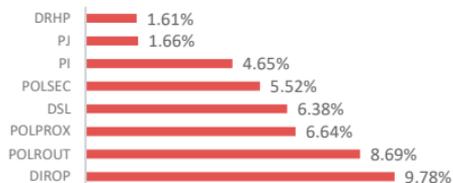
ii. LES MOB
1. MOB par service

LES HEURES DE MOBILISATION - 2019



Police secours est le plus gros contributeur aux mobilisations en volume d'heures. En tenant compte des effectifs, la contribution de la police judiciaire est minime.

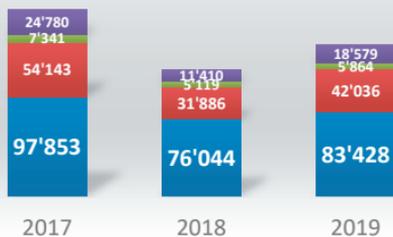
% du temps de travail consacré aux MOB pour les policiers par service



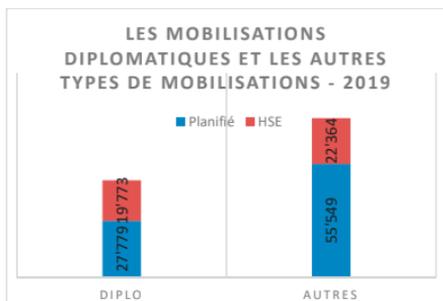
Les policiers de la DIROP consacrent la plus grande part de leur temps de travail aux mobilisations en comparaison aux autres services. Près de 10% de leur activité est dédiée aux mobilisations.

Les heures planifiées et les HS des mobilisations

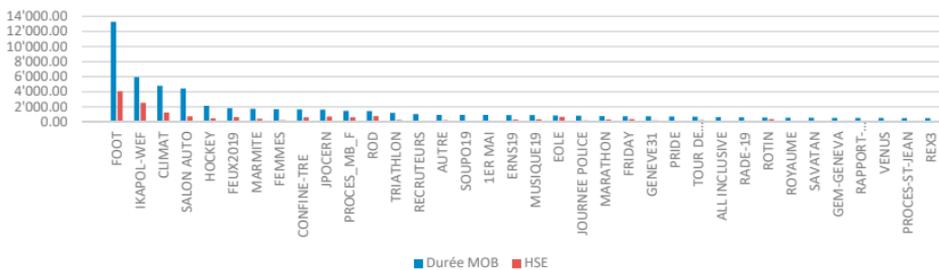
■ MOB planifié ■ HSE MOB ■ HS25% ■ HS100%



2. Le détail des MOB

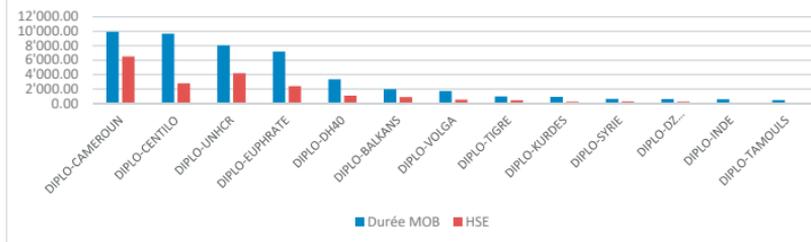


Les mobilisations 2019 d'une durée de +500h en dehors du DIPLO



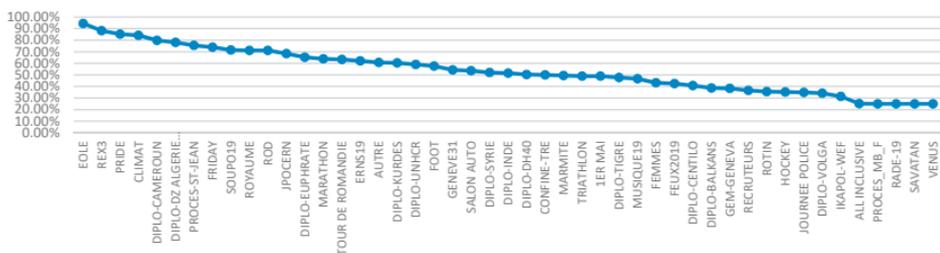
Le football représente la mobilisation la plus importante en heures en dehors des activités diplomatiques.

Les mobilisations DIPLO 2019 d'une durée de +500h



Les événements diplomatiques sont les mobilisations qui coûtent le plus en terme d'heures : 47'551 heures travaillées en 2019 et 19'773 heures supplémentaires.

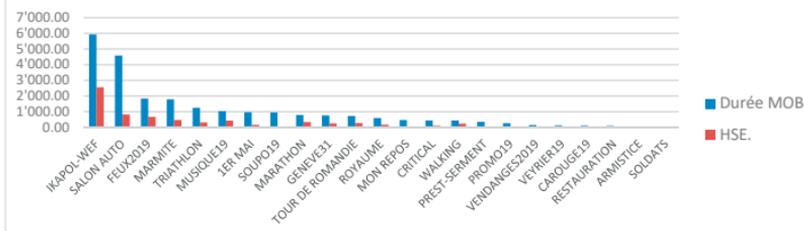
% majoration des MOB d'une durée > 500h - 2019



Certaines mobilisations récurrentes génèrent beaucoup d'heures supplémentaires majorées (Escalade, marathon, salon de l'auto...). Pour les mobilisations SOUPO19 et ROYAUME, les taux élevés d'HS sont dus aux bascules de personnels spécialisés intervenues au profit de DIPLO UNHCR. Ces changements ont eu lieu dans un délai de moins de 30 jours.

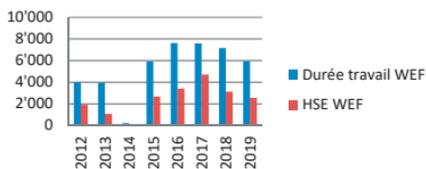
3. Les MOB récurrentes

Les mobilisations récurrentes 2019

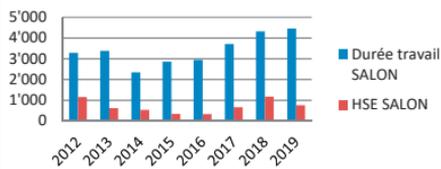


La marge d'optimisation dans la planification des événements récurrents est faible.

WEF



Salon de l'Auto

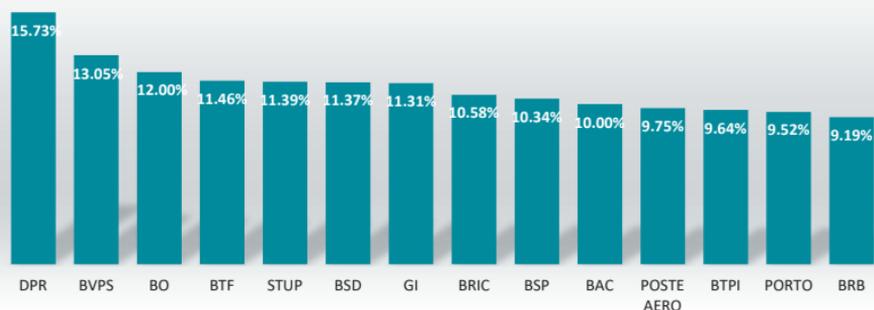


Les règles de gestion horaires sur les journées de travail (HS à 25%) ne permettraient pas de diminuer substantiellement le volume d'heures supplémentaires.

iii. LES SERVICES

1. Les entités les plus génératrices d'HS

% HSE sur présence - 2019



	DPR	BVPS	BO	BTF	STUP	BSD	GI	BRIC	BSP	BAC	POSTE AERO	BTPI	PORTO	BRB
HSE	4'888	3'024	4'265	1'015	4'180	1'066	5'358	1'342	7'100	2'561	11'346	2'735	1'796	2'638
ETP	18	16	18.7	5	22.7	5	32	8	42	14	77.15	16	13	14

Au regard des nouvelles mesures mises en place par l'OPE via les fiches MIOPE, l'EMP a priorisé l'étude des horaires suivants : le poste de l'aéroport, le groupe PORTO, les GI et les Ambacentro. Le choix des PORTO et des GI englobe également la problématique des piquets, qui n'est pas lisible dans le tableau ci-dessus.
L'étude de l'horaire du DPR en cours.

% HSE sur présence - 2017



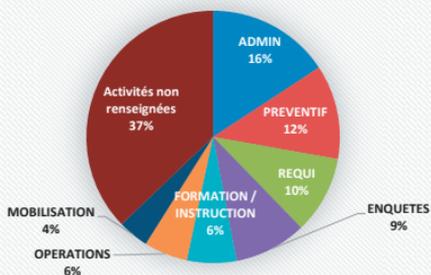
% HSE sur présence - 2018



iv. LES ACTIVITES

1. Les activités effectuées en 2019

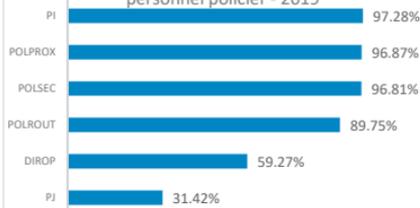
Répartition des activités - 2019



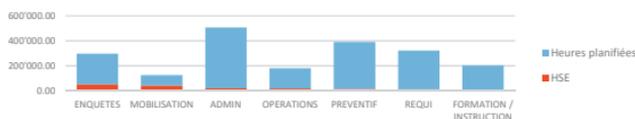
Plus d'un tiers de l'activité du personnel de la Police n'est pas renseigné par une activité dans l'outil COPP.

L'ADMIN représente le groupe d'activité le plus important. Il s'agit principalement d'activité administrative en lien avec le terrain.

Part de saisie des activités COPP du personnel policier - 2019

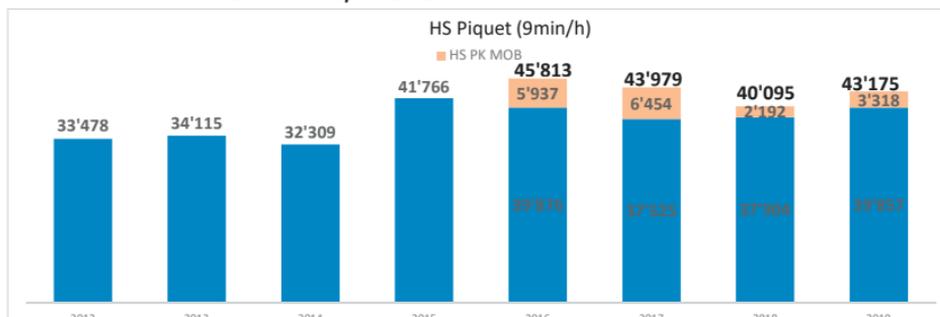


Heures planifiées + HSE par famille d'activités



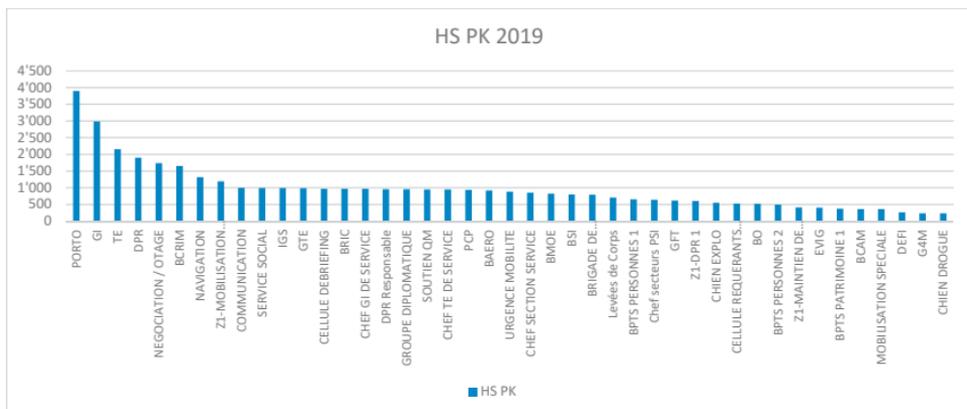
v. LES PIQUETS

1. Evolution depuis 2012



Les piquets mobilisations ont été introduits en 2016. Avant cette date, il n'existait pas de distinction entre un piquet du service courant et un piquet spécial pour les mobilisations.

2. Détail des piquets pour 2019



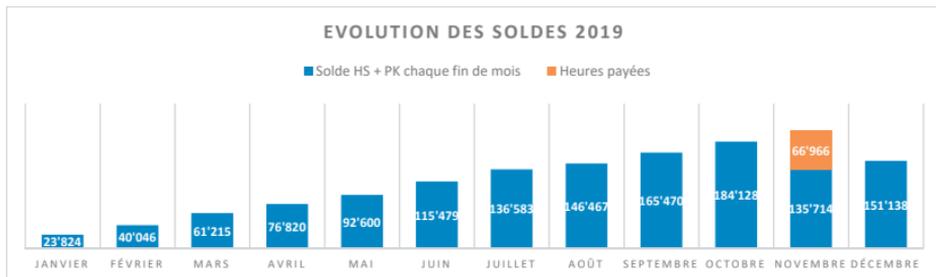
Le plan d'action propose de mutualiser certains piquets.

Brigades/postes	PK AN générés
GI	7'162.77
PORTO	3'991.59
DPR	2'801.69
BCRIM	2'474.70
BPTS	1'602.95
BRB	1'487.89
BO	1'290.03
NAVIGATION	1'274.50
BSI	1'148.86
BMOE	1'086.07



vi. LES HAUTS COMPTEURS

1. Variation des compteurs HS A, PK A, HR et Heures payées



2. Les compteurs +200 heures au 31.12.2019 pour le personnel policier

	CUMUL DES SOLDES +200	NOMBRE DE COLLABORATEURS
POLSEC	29'430	99
PJ	28'005	101
PI	23'187	65
DIROP	16'752	52
POLROUT	11'480	40
POLPROX	7'407	29
ACADEMIE SAVATAN	2'820	7
DSL	1'096	3
DRHP	967	3

3. Les compteurs +200 heures au 31.12.2019 pour les ASP

	CUMUL DES SOLDES +200	NOMBRE DE COLLABORATEURS
PI	17'897	63
POLROUT	453	2
DIROP	279	1

4. Les compteurs +80 heures au 31.12.2019 pour les PAT

	CUMUL DES SOLDES +80	NOMBRE DE COLLABORATEURS
DFP	155.68	1
DIROP	101.98	1
DRHP	814.63	2
DSEM	254.57	1
DSL	12'327.28	20
DSTRAT	319.48	1
PI	214.65	1
PJ	190.46	2

POLITIQUE PUBLIQUE I : IMPOTS ET FINANCES
BUDGET 2021

Rapport de la sous-commission

Rapporteurs : MM. BAERTSCHI François et WENGER Thomas.

Assistent pour le Département des finances :

Mme FONTANET Nathalie, Conseillère d'Etat
M. GOBET Pierre-Antoine, Secrétaire général
M. MICELI David, Economètre
Mme BARTOLOMEI-FLÜCKIGER Stefanie, Directrice financière
Mme CLIMONET Charlotte, Directrice générale AFC
M. FIUMELLI Olivier, Secrétaire général adjoint
M. BEGUET Pierre, Directeur général DGFE
Mme JOST Adriana, Directrice de la trésorerie générale

Procès-verbaliste : Mme CAIRUS Elise

En préambule, Mme FONTANET souligne la période d'incertitudes dans laquelle nous nous trouvons actuellement à cause de la pandémie de COVID-19. Si la révision de la loi sur l'impôt à la source entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, RFFA a débuté en 2020 et l'imputation de l'impôt sur le bénéficiaire à l'impôt sur le capital passera à 25% en 2021 (progressive durant les cinq premières années). Par ailleurs, nous aurons une réévaluation du parc immobilier (projet de loi examiné en commission fiscale).

Ecarts par rapport au budget 2020 : les revenus de la prestation I01.01 progressent de 92,9 millions de francs (dont 83 millions de revenus fiscaux) pour les personnes physiques. Les revenus de la prestation I01.02 quant à eux reculent de 165 millions de francs (notamment à cause d'une baisse de 196 millions des revenus fiscaux) pour les personnes morales. Les autres impôts progressent de 66 millions de francs, principalement grâce aux impôts immobiliers (+ 30 millions).

Impôt cantonal sur le capital : M. MICELI explique que lorsque l'évaluation pour le projet de loi (RFFA) a été faite, sur les années 2012 à 2016, la base n'était pas la même, les simulations reflétant alors l'impact moyen. Par la suite, on a tenu compte de la manière dont le bénéficiaire imposable est déterminé (après impôt) et des hypothèses de croissance.

Un commissaire fait remarquer que si on regarde le bénéficiaire total, il n'y a pas beaucoup de différences. Mais on passe du simple au double en deux ans, ce qui est difficile à justifier d'un point de vue politique. M. MICELI répond qu'il n'y a que des estimations sur cette nouvelle loi fiscale et qu'on doit attendre encore avant de pouvoir en mesurer l'impact. Le nouveau système informatique de la RFFA est en bonne voie.

Un commissaire, à propos de RFFA, demande si les objectifs concernant les entreprises ont été atteints. Mme FONTANET répond que deux entreprises ont annoncé leur départ entre fin 2019 et début 2020. Mme CLIMONET ajoute que le Canton est attractif dans le réseau européen.

Loi en matière d'impôt à la source : Mme CLIMONET indique qu'elle aura des conséquences sur le fond, il sera moins possible d'effectuer des déductions fiscales. Le travail de l'administration fiscale va changer, le nombre de déclarations fiscales allant augmenter et le travail allant sensiblement muter. Le système informatique change également. Chaque mois les employeurs vont envoyer des documents pour collaborer avec l'AFC. De nouveaux formulaires et de nouvelles directives vont sortir. A cause de la pandémie de COVID-19, une vidéo (disponible sur

le site pour tous les employeurs) a été envoyée à la FER en mai ; de plus, une « task force » va être organisée pour répondre à toutes les questions des employeurs sur la mise en œuvre de la nouvelle loi.

La newsletter de l'AFC diffusée aujourd'hui dévoile le nouveau formulaire de déclaration fiscale pour les personnes morales.

Concernant l'**impôt à la source**, M. MICELI répond qu'il concerne majoritairement les frontaliers. Les chiffres de 2017 font état de 520 millions de francs concernant des personnes résidant à l'étranger (majoritairement en France voisine). 191 millions concernent des personnes résidant dans le canton de Genève et 26 millions pour des personnes résidant dans le reste de la Suisse.

Impôt à la source PB 2021 : 798 millions de francs d'impôt à la source – 231 millions de francs de rétrocession à la France.

Mme FONTANET considère que le Canton reverse moins que ce que le France pourrait réclamer si c'était elle qui taxait. Elle pense que les autres cantons envient la situation genevoise.

A la question d'un commissaire concernant l'aménagement du département des finances, il est répondu que c'est plus confortable, les contribuables n'attendant que 5 à 8 minutes.

Perspective économique 2021 : Mme FONTANET répond qu'on n'atteindra pas le niveau de 2020 et qu'on est inquiet, car on ne sait pas pour combien de temps on en a encore avec cette pandémie.

Un commissaire fait état d'un afflux d'argent arrivant dans les banques et demande ce qu'il en est du secteur bancaire et financier malgré la crise COVID, quand on sait que certains autres secteurs souffrent beaucoup. Mme FONTANET souligne le fait que contrairement en 2008, les marchés ne se sont pas effondrés avec la crise du COVID. Il y a certes eu une perte, mais qui s'est vite rétablie. Les banques licencient passablement, en ce moment, elles ne remplacent pas systématiquement les employés qui quittent ; mais l'argent ne part pas. C'est un phénomène de réorganisation qui existait déjà avant la crise COVID, en relation notamment avec la numérisation.

M. BEGUET relève l'incertitude concernant les banques d'ici à la fin de l'année. La chimie se porte bien, Bâle ne fera pas de déficit en 2020. A Genève, Firmenich et Givaudan n'ont pas perdu. Par contre les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie - ce dernier secteur représentant seulement environ 1% des recettes fiscales du canton - ont beaucoup perdu. L'aéroport tourne actuellement à 20%, après une hausse durant l'été. Quant à l'horlogerie, on en saura plus dans une quinzaine de jours.

Un commissaire évoque la baisse de l'**impôt cantonal sur la fortune** et aimerait avoir des détails. Mme FONTANET répond que la baisse est linéaire, que tout le monde aura 5, 10, 15% de moins d'impôt sur la fortune, en particulier les propriétaires. Mais selon la CGI, il ne s'agit pas d'une baisse à proprement parler, puisque cela entre dans le cadre de la RPI.

Concernant le document déjà remis par l'AFC (en annexe) "**Répartition des contribuables personnes physiques imposées au barème ordinaire par tranches de fortune imposable**", M. WENGER demande pourquoi, dans ce tableau, on ne peut pas ajouter des tranches de fortune imposable au-delà de 5 millions, par exemple 50 millions. Mme FONTANET répond qu'on peut ajouter des tranches mais qu'il ne faudrait pas plafonner trop haut pour ne pas que les personnes concernées puissent être identifiées.

Un commissaire demande ce qu'il en est des **grosses fortunes** qui arrivent et quittent Genève. Mme FONTANET répond que les données sont difficiles à obtenir. M. MICELI dit qu'il est plus facile d'avoir les chiffres des départs que ceux des arrivées et qu'on se rend compte de ce qu'il

en est fiscalement qu'au bout de 3-4 ans et qu'il est discutable de mettre en lien les chiffres des arrivées et des départs (**à lire la réponse à la question écrite 1308**).

Concernant la justification des écarts du programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT", M. BEGUET parle du plan de recapitalisation de la **CPEG** : l'an dernier on tablait sur un taux technique de 2%. Cette année, la CPEG recevra 1 milliard Tant que la progression des marchés financiers le permettait, on allait en profiter. Deuxièmement, il y a 4 millions d'intérêts en moins sur l'intérêt de la dette, ce qui amène à 31 millions de baisse sur les charges financières.

Un commissaire demande si le taux technique de la **CPEG** va fluctuer à la baisse ou à la hausse durant les prochaines années. M. BEGUET répond qu'on est plutôt dans un contexte de baisse des taux, comme le montre la BNS. Cela dépend de l'allocation de portefeuille qui est bas actuellement.

Un commissaire relève que le taux moyen de rendement de la CPEG est largement supérieur aux taux techniques et trouve qu'il y a quelque chose d'incohérent. Un autre commissaire craint un risque d'une sous-capitalisation importante si les deux taux étaient plus proches. Le comité de la CPEG a été plus prudent, les normes sont désormais plus basses.

Concernant la nature 36, en matière de **péréquation financière intercantonale**, la participation de Genève a beaucoup chuté (-60 millions). M. BEGUET évoque le revenu supplémentaire de 27,3 millions (nature 46) pour le Canton, qui est une autre bonne nouvelle de la péréquation financière.

Concernant les patentes et concessions, on revient à la question de la **BNS**, mais on n'a pas plus de visibilité, on suppose que la BNS distribuera une part aux bénéficiaires qui correspondra à trois fois la part ordinaire (+78.2 millions de revenus), ce qui est dans la moyenne des autres cantons. Mme FONTANET souligne que la convention arrive à échéance. Toujours pour la BNS, M. BEGUET mentionne que chaque fois qu'on rajoute 10 milliards, il y a un accord à renouveler avec de nouveaux seuils. La nouvelle convention est en discussion pour les prochaines années.

Les **revenus financiers** (nature 44) devraient augmenter de 24 millions suite au PL 12569 proposant de modifier la LPGIP en augmentant l'écart maximum entre le taux en faveur du contribuable et le taux en faveur de l'Etat (taux fiscaux). Un commissaire demande si cette loi est soumise à un référendum facilité. Mme FONTANET répond par la négative, en disant qu'elle peut être soumise à un référendum, mais pas facilité, car il ne s'agit pas d'une loi sur la perception d'impôts, mais sur les intérêts.

Dépenses d'investissements : il s'agit principalement des systèmes d'information de l'AFC qui sont complexes et qui vont coûter 3,3 millions.

Un commissaire demande, d'une manière plus générale, si pendant les mois de **préparation du budget 2021**, il y a eu une proposition d'augmentation des recettes fiscales avec le Conseil d'Etat. Mme FONTANET répond que la situation de la crise COVID s'est vite interposée dans les préparations du budget débutées en janvier. Fin février-début mars, la crise a modifié le calendrier et le développement des démarches. Il n'a pas été question d'une augmentation d'impôts sauf concernant les augmentations déjà prévues avant. La situation est compliquée au niveau des emplois. Mme FONTANET reçoit toutes les informations concernant les licenciements collectifs et il y a en a beaucoup.

Mme FONTANET rappelle que Genève est le canton où globalement on taxe le plus. Toutefois, la fiscalité genevoise est favorable aux familles, notamment grâce à un seuil d'entrée dans l'imposition qui est bien plus élevé que dans la plupart des cantons. Bien entendu, elle n'entend pas modifier cela. Sur la question du bouclier fiscal, Mme FONTANET tient à rappeler que le taux maximum d'imposition atteint quand même 71,5% avec le bouclier. Elle trouve que cela est gigantesque. Le taux genevois d'imposition sur la fortune est le plus élevé de Suisse. **Il n'y a par conséquent pas de marge de manœuvre pour le Conseil d'Etat.**

Impôt cantonal sur la fortune 2011 - 2014 - 2017

Répartition des contribuables personnes physiques imposées au barème ordinaire par tranches de fortune imposable

Situation à fin avril 2020

Nombre de taxations ¹ Fortune imposable, en francs	Nombre			En %		
	2011	2014	2017	2011	2014	2017
Sans fortune imposable	195'051	207'508	213'034	73.2%	72.7%	70.8%
1 à 100'000	21'142	22'173	25'467	7.9%	7.8%	8.5%
100'001 à 500'000	27'316	29'080	32'260	10.3%	10.2%	10.7%
500'001 à 1'000'000	9'874	11'071	12'552	3.7%	3.9%	4.2%
1'000'001 à 2'000'000	6'072	7'279	8'124	2.3%	2.6%	2.7%
2'000'001 à 5'000'000	4'172	4'937	5'524	1.6%	1.7%	1.8%
5'000'001 à 10'000'000	1'442	1'773	2'002	0.5%	0.6%	0.7%
10'000'001 à 25'000'000	847	1'065	1'175	0.3%	0.4%	0.4%
25'000'001 à 50'000'000	240	284	347	0.1%	0.1%	0.1%
50'000'001 à 100'000'000	110	144	149	0.0%	0.1%	0.0%
Plus de 100'000'000	64	94	104	0.0%	0.0%	0.0%
Total	266'330	285'408	300'738	100.0%	100.0%	100.0%

Impôt cantonal sur la fortune Fortune imposable, en francs	En millions de francs			En %		
	2011	2014	2017	2011	2014	2017
Sans fortune imposable	0	0	0	0.0%	0.0%	0.0%
1 à 100'000	2.4	2.5	2.8	0.4%	0.4%	0.4%
100'001 à 500'000	23.4	25.3	28.2	4.4%	4.0%	4.1%
500'001 à 1'000'000	30.6	34.3	39.0	5.7%	5.4%	5.6%
1'000'001 à 2'000'000	44.8	53.6	59.9	8.4%	8.4%	8.6%
2'000'001 à 5'000'000	80.9	95.5	106.6	15.1%	15.0%	15.3%
5'000'001 à 10'000'000	66.3	79.9	89.8	12.4%	12.5%	12.9%
10'000'001 à 25'000'000	84.5	102.4	109.0	15.8%	16.0%	15.7%
25'000'001 à 50'000'000	51.5	58.4	70.1	9.6%	9.1%	10.1%
50'000'001 à 100'000'000	47.9	56.8	58.1	9.0%	8.9%	8.4%
Plus de 100'000'000	102.1	129.8	131.2	19.1%	20.3%	18.9%
Total	534.5	638.5	694.7	100.0%	100.0%	100.0%

¹ Le nombre de taxations peut différer du nombre de contribuables en cas de taxations multiples.

Remarques

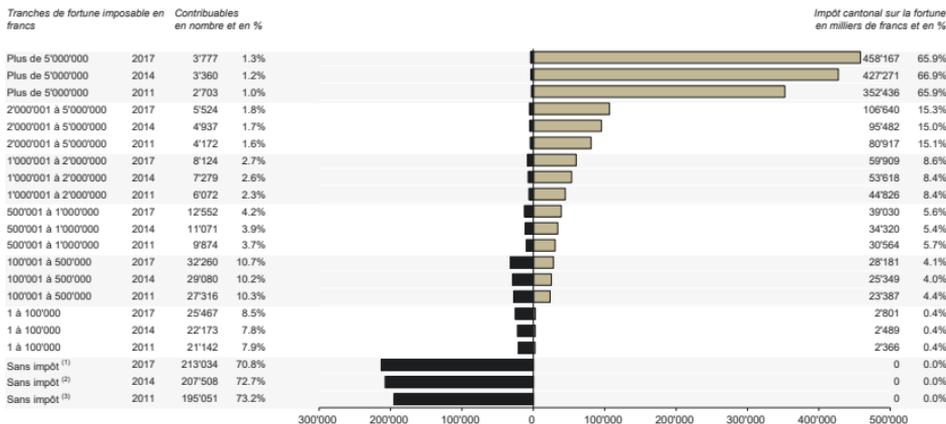
Pour les années fiscales les plus récentes, l'impôt est encore en partie estimé, étant donné que tous les dossiers ne sont pas encore à disposition de l'Administration fiscale cantonale ou n'ont pas encore été taxés.

Source : Administration fiscale cantonale

Impôt cantonal sur la fortune 2011 - 2014 - 2017

Répartition des contribuables personnes physiques imposées au barème ordinaire par tranches de fortune imposable

Situation à fin avril 2020





COMMISSION DES FINANCES
Projet de budget 2021

Rapport sur la politique publique Justice – Pouvoir judiciaire

Séance du **mercredi 30 septembre 2020**

Membres	Groupe	Fonction
MARTI Caroline SAPIN Françoise	S MCG	Rapporteure
Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
JORNOT Olivier	PJ	Procureur général
BECKER Patrick	PJ	Secrétaire général
BAKHITIARI Syavosh	PJ	Contrôleur de gestion
Procès-verbal		
DIALLO Mariama Laura	SCCG	Procès-verbaliste

Annexes et documents distribués en séance

1. Projet du budget 2021 du PJ (*distribué en séance*)



Introduction

M. Jornot explique que c'est un mauvais budget qui ne leur permettra pas de répondre aux besoins des juridictions. La commission de gestion du pouvoir judiciaire avait, après avoir réduit les demandes formulées par les juridictions, demandé 34,6 nouveaux postes au Conseil d'Etat. Ils n'ont obtenu que 5,2 postes qui sont en réalité une pérennisation de postes existants. Il est rappelé qu'en 2020, le pouvoir judiciaire avait formulé une demande de 22,3 ETP et n'en a obtenu aucun. M. Jornot déclare que les juridictions, les greffes des tribunaux et services centraux sont furieux. M. Jornot indique que la loi leur aurait permis de présenter à la commission des finances un budget alternatif à celui du Conseil d'Etat. Ils ont néanmoins choisi d'y renoncer et de se rallier au projet de budget du Conseil d'Etat en raison de la situation de la situation économique et financière du canton. En contrepartie, le pouvoir judiciaire a obtenu de modestes moyens supplémentaires sur d'autres lignes.

Augmentation de charges

M. Jornot indique que le projet de budget présente une croissance des charges de personnel de l'ordre de 2 millions qui sont destinées à trois domaines ; la dématérialisation de la justice (Justitia 4.0), le projet de réforme de la protection de l'adulte et de l'enfant et comme le TPAE doit lui-même se réformer il a besoin de moyens supplémentaires pour mener à bien le projet et finalement apporter un appui ponctuel à des juridictions en difficulté sans pérenniser des postes.

M. Becker, indique que pour le projet de dématérialisation de la justice, il y a la fois du personnel temporaire pour 1,7 million et les charges de biens et services pour 1,3 million. 1.3 million est prévu pour le projet de réforme de la protection de l'adulte et de l'enfant. S'agissant de ce dernier point, MM. Jornot et Becker indiquent que le projet concernant la protection de l'enfant (pilotee par le DIP) est plus avancée que celle de la protection de l'adulte (menée par le DCS). L'objectif est de finaliser ces deux réformes avant la fin de la législature.

M. Jornot précise, à la demande d'une commissaire, que l'augmentation des charges de biens et services ne s'explique pas nécessairement par un besoin de combler le manque d'augmentation dans les charges de personnel. Cela s'explique par le besoin de rechercher des compétences pointues et spécialisées.

Projets de dématérialisation de la justice et Justicia 4.0

A la demande d'une commissaire, MM. Jornot et Becker transmettront la planification budgétaire (provisoire) du projet pour Justitia 4.0 comportant les montants en termes de fonctionnement et d'investissement afin d'avoir une connaissance du coût global du projet. M. Jornot indique qu'ils ne pourront toutefois pas fournir le coût global à l'heure actuelle. L'élaboration nationale de la plateforme est en cours, mais le budget n'est pas encore arrêté. Les coûts seront ensuite répartis entre les cantons et la Confédération selon des clés précises. Ce chiffre-là et son intégration dans les comptes respectifs de la justice et du DSES ne sont pas encore arrêtés. Il serait téméraire d'évoquer des chiffres parce qu'une procédure d'appel d'offres doit être conduite l'année prochaine, ce qui permettra d'y voir plus clair en termes de coût. Dans cette phase d'étude, ils ont des besoins de financement et il y aura ensuite le projet de loi d'investissement.

M. Becker précise qu'il y a le projet Justitia qui est de niveau fédéral et le projet genevois E-dossier judiciaire doit venir en amont. Cela va se faire ici en interne. Concernant Justitia et le dossier judiciaire global, le PDI prévoit un montant de 4.4 millions à partir de 2022 et de 12 millions jusqu'à 2026. Le crédit d'ouvrage sera rédigé en janvier ou en février.



Augmentations des revenus

À propos de l'augmentation des revenus, M. Jornot explique qu'ils sont tributaires de l'existence de procédures qui permettent de faire des confiscations. Lorsque les confiscations sont internes, on ne les annonce jamais à l'avance. En revanche, ils ont la possibilité de faire différerment lors de partages internationaux car ils savent que l'OFJ négocie un partage qui va les toucher. Ce montant de 60 millions est inscrit dans le cadre d'un groupe de procédure qui a pris fin et dans lequel il y a en ce moment une négociation internationale. Le reste des recettes est stable. En termes budgétaires, on ne peut pas renoncer à inscrire un revenu qui a déjà une matérialité suffisante pour être inscrite au budget.

En raison de cette recette extraordinaire, la couverture des charges passe de 25% à 60%.

Réserves

La commission de gestion a souhaité formuler quelques réserves quant à de possibles augmentations de charges ou pertes de recettes.

1. La réforme du code de procédure pénale (CPP) est en cours aux Chambres fédérales et certaines des mesures prises vont nécessiter des moyens supplémentaires pour a mise en oeuvre. Par exemple, le TMC croule sous les demandes de levée de scellés et c'est un travail gigantesque. Aujourd'hui, le CPP prévoit que les décisions sont directement sujettes à recours au TF. Le TF a fait du lobbying auprès de l'OFJ pour introduire une voie de recours cantonale. La Chambre pénale de recours de la Cour de justice devra vérifier toutes ces décisions ; cela risque de générer des coûts.
2. S'agissant du code de procédure civil, il sera prévu que celles et ceux qui souhaitent entamer un procès civil devront payer 50% en avance et les 50 autres %, sur facturation à la fin de la procédure en cas d'échec et non plus à 100% en avance à l'ouverture de la procédure. Cela risque d'augmenter le nombre de débiteurs douteux et diminuer les recettes. Le risque est évalué à 2.5 millions. L'augmentation de la facturation est évaluée à 263%.
3. Si le Conseil d'Etat, le GC et les différents partenaires tiennent à créer des chambres complexes au Tribunal civil, cela engendrera des coûts supplémentaires (+1.5 mio/an).
4. M. Jornot indique qu'ils remarquent déjà une augmentation des contentieux civils, administratifs et pénaux en lien avec l'épidémie du COVID. Cela frappe différents domaines, mais en particulier concernant les assurances sociales (RHT et APG). Pour l'instant, c'est modeste en matière de droit du travail, mais ça pourrait augmenter. La Chambre des assurances sociales est déjà chargée en temps normal et si ça se poursuit en contentieux Covid, ce sera difficile sans renfort.
5. Enfin, le DCS souhaite qu'on puisse confier plus de mandats de curatelle à des curateurs privés. Ça impliquerait de trouver des curateurs privés qui sont d'accord d'assurer des mandats. Si c'est le PJ qui les rémunère, ça apparaîtra dans son budget alors que si c'est le SPAd, ça apparaîtra dans le sien.

Concernant les tarifs pratiqués pour les mandats de curatelles privés, M. Becker indique que les tarifs fixés dans le règlement du Conseil d'Etat varient de 200 francs/heure pour les avocats à un tarif de 30 à 100 francs/heure pour les particuliers. Le TPAE réfléchit déjà au profil des curateurs. Ça demande de vérifier les profils et de procéder à des formations. Les transferts en EMS sont typiquement des mesures qui pourraient sortir du SPAD et être confiées au PJ.

L'objectif de faire des réserves est de rendre attentif le Conseil d'Etat et le Grand Conseil sur le fait que des décisions des autorités cantonales et fédérales pourraient avoir des incidences financières.



Impact de l'épidémie de COVID-19

M. Jornot indique que les 34.6 ETP que demandait la commission de gestion du pouvoir judiciaire n'étaient pas prévus pour absorber l'impact du COVID. L'effet Covid diffère d'une juridiction à une autre. Par exemple pour le contentieux fiscal, le nombre de bordereaux que l'Etat a envoyés finit par être le même et donc le contentieux est susceptible d'être le même. Dans d'autres domaines, comme la poursuite pénale, si pendant 3 mois la police n'a pas fait d'arrestation, qu'il y a eu moins de cambriolages et de trafic de drogue, certaines affaires n'existeront jamais et ne sont donc pas à rattraper. En matière civile, il n'y a pas de raison qu'il y ait moins de contentieux de la famille. Il y a donc des effets de rattrapage et ils ont évalué à 2400 le nombre des audiences annulées ou non convoquées en raison du COVID. On ne peut pas dire que c'est autant d'audiences à rattraper, mais c'est le cas pour la moitié. Cela sera absorbé dans le flux général. Il n'y a pas de postes fixes ou de renforts temporaires destinés à cela.

Indicateurs

Une commissaire relève qu'il y a des indicateurs présentant des taux inférieurs à ce qui était dans le budget 2020 ou dans les comptes 2019. Elle demande si on doit y voir un effet des postes qui ont été demandés, mais qui n'ont pas été obtenus.

M. Jornot répond que pour l'instant, on commence à percevoir dans certaines juridictions des allongements de durée de procédure, mais ce n'est pas encore dramatique et il n'est pas sûr que ce soit perceptible dans ces indicateurs. M. Becker ajoute que la contrôlease de gestion a relevé qu'au 30 juin 2020 le stock des procédures est en augmentation et elle part du principe qu'on n'arrivera pas à maintenir un taux de sortie identique aux années précédentes.

M. Jornot explique que les indicateurs sur les taux de sortie et la durée des procédures sont plus développés et précis dans le rapport d'activités annuel du pouvoir judiciaire. De manière générale, il a ressenti cette année que le budget est vraiment éloigné des besoins des juridictions. Cela se traduit par une baisse potentielle de la qualité des procédures et des décisions, mais ça ne ressort jamais dans un indicateur.

Tribunal des mineurs

Le pouvoir judiciaire a évoqué dans son rapport annuel les difficultés du Tribunal des mineurs. Le nombre de procédures au TMin a explosé et il n'arrive pas à suivre.

M. Jornot explique que plusieurs cas traités par le TMin concernent des MNA. La même infraction commise pas un mineur domicilié se traduit par une brève incarcération puis des mesures éducatives, mais quand ce sont des gens qui n'ont aucune attache ici, ça finit en détention. Le TMin se retrouve donc avec une activité proche du MP alors que ce n'est pas son travail. M. Becker précise que pour les mineurs en général, il y a une augmentation de 50% des procédures ordinaires, une augmentation de 46% des arrestations provisoires entre 2016 et 2019. Malgré le Covid, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020, il y a une augmentation de 25% des procédures ordinaires, une hausse des contraventions de 15% et une hausse des arrestations provisoires de 41%.

M. Jornot trouve qu'on ne peut pas dire qu'on est dans une situation confortable et pour laquelle ce budget va permettre de tout faire dans les meilleures conditions possibles. C'est un budget de crise.

Locaux

Une commissaire relève qu'au point 6.1.3, il est mentionné une affectation de 0.7 millions pour des surfaces supplémentaires. Elle demande où est-ce qu'ils ont l'intention de mettre ces surfaces.



M. Becker répond qu'ils les ont déjà et qu'ils sont en train de les équiper. La rénovation du PJ arrive et durera 4 ans. Entre ces travaux et les rocadés, il y aura des aménagements nécessaires au fur et à mesure. Concernant la disponibilité des salles d'audience, ils planifient une gestion de crise par période en fonction des problématiques acoustiques et ils sont inquiets pour le moment. Ils ont prévu l'aménagement de salles d'audience de remplacement, notamment au TPAE afin que des audiences pénales puisse se tenir. La planification est compliquée et ils expliquent à l'OCE que tant qu'ils n'ont pas un réservoir, les priver de faire des audiences ici est inenvisageable.

S'agissant du projet de nouveau palais de justice, M. Jornot répond qu'ils en sont dans la phase du travail des urbanistes et du traitement du foncier. Il y a un parcellaire assez mouvementé. Ils n'assistent pas à chaque étape de cela. On leur dit que ça avance, mais que ça prend du temps et le dépôt du crédit d'étude est prévue pour l'an prochain.

M. Becker précise que l'étude de faisabilité devrait être finalisée en 2021. M. Bakhtiari ajoute que le Palais de justice est prévu à l'horizon 2032. M. Becker informe que l'OCE planifie le 1^{er} million dépensé dans le crédit d'ouvrage en 2028, des dépenses de 20 millions en 2029 et de 30 millions en 2030.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE

Exposé des motifs à l'appui du

**PROJET DE BUDGET 2021
DU POUVOIR JUDICIAIRE**

**en vue de l'audition
en Commission des finances
le 7 octobre 2020**

1. Projet de budget 2021 en bref

(en millions de francs suisses)

	Nat.	PB 2021	Var	B 2020	Var en %
ETP	30	795.7	5.2	790.5	0.7%
Magistrats	300	147.0	0.0	147.0	0.0%
Personnel administratif	301	625.7	5.2	620.5	0.8%
Agents spécialisés	301	1.0	0.0	1.0	0.0%
Personnel auxiliaire	301	22.0	0.0	22.0	0.0%
Charges de personnel	30	141.6	2.2	139.4	1.6%
Charges de biens et services	31	56.8	1.3	55.5	2.3%
Total charges	3	201.7	3.9	197.9	2.0%
Total revenus	4	117.0	60.1	56.9	108.2%

Le projet de budget 2021 du Pouvoir judiciaire comprend :

- **des charges de fonctionnement de fr. 201.7 millions** (+ fr. 3.9 millions), dont principalement :
 - charges de personnel : fr. 141.6 millions (+ 2.2 millions);
 - charges de biens et services et autres charges : fr. 56.8 millions (+ 1.3 million);
- **des revenus évalués à fr. 117 millions**, exceptionnellement en hausse de fr. 60.1 millions, impliquant un taux de couverture des charge d'environ 60%.

L'augmentation des charges de personnel (+ 1.6 %) financera le renforcement temporaire nécessaire :

- en lien avec le projet de dématérialisation du dossier judiciaire (projet cantonal eDossier judiciaire et projet national Justitia 4.0);
- à la réalisation des projets de réforme de la protection de l'adulte et de l'enfant, conduits par le département de la cohésion sociale (DCS), le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et, en interne, le Pouvoir judiciaire;

Le projet de budget intègre la mesure d'économie décidée par le Conseil d'Etat pour l'ensemble du grand Etat, soit l'application d'une réduction de 1% du traitement des magistrat.e.s, collaboratrices et collaborateurs du Pouvoir judiciaire. Il en résulte une diminution des charges de personnel de fr. 0.8 million.

L'augmentation des charges de biens et services (fr. +1.3 million) doit quant à elle financer les honoraires de mandataires sollicités dans le cadre du projet de dématérialisation de la justice dans ses premières phases (eDossier judiciaire et Justitia 4.0).

2. Ressources temporaires

2.1. Transition numérique de la justice suisse et genevoise

Le projet eDossier judiciaire est le projet lancé par le Pouvoir judiciaire genevois pour réaliser la transition numérique de la justice à Genève. Correspondant à un objectif stratégique de la Commission de gestion, il est pleinement en phase avec la politique numérique du canton. Il s'inscrit surtout dans un mouvement national, dès lors qu'il est le complément cantonal indispensable aux projets Justitia 4.0 (www.justitia40.ch) et HIJP (harmonisation de l'informatique de la justice pénale, www.his-programm.ch/fr) conduits sous l'égide de la Conférence de la justice (réunissant des représentants du Tribunal fédéral et des justices cantonales) et de la Conférence des chefs de départements de justice et police (CCDJP).

Le projet eDossier judiciaire vise le passage des autorités judiciaires à des processus entièrement dématérialisés, en principe dès 2024 :

- obligation pour les autorités judiciaires, les autorités administratives, les avocat-e-s et les mandataires professionnellement qualifié-e-s de procéder électroniquement (dépôt des écritures et des actes, communication et notification),
- possibilité pour les parties agissant en personne de faire de même,
- constitution, tenue et gestion du dossier judiciaire sous forme numérique par les autorités judiciaires,
- consultation sous forme numérique, par le biais d'une plateforme unique en Suisse (Justitia.Swiss).

L'office fédéral de la justice doit lancer la consultation portant sur son projet d'adaptation du droit fédéral (procédure pénale, procédure civile, procédure pénale militaire, procédure administrative fédérale et procédure devant le Tribunal fédéral) à la fin du mois d'octobre 2020. Les cantons devront adapter leur propre cadre légal dans la foulée, en particulier s'agissant de la procédure administrative judiciaire, qui relève de leur compétence.

Loin d'être un projet informatique, le projet eDossier judiciaire est un projet de transformation fondamentale des processus judiciaires. De grande ampleur, il mobilisera non seulement le bureau de projets et la direction des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire mais surtout les membres du personnel scientifique et administratif, ainsi que les magistrat.e.s des juridictions.

La conception et le développement des solutions informatiques, ainsi que l'équipement des salles d'audience devront faire l'objet d'un financement spécifique, par le biais d'un crédit d'ouvrage que le Pouvoir judiciaire sollicitera en principe courant 2021. Le coût des phases d'analyse et de déploiement, tout comme celui de l'accompagnement au changement et de la formation sera pour sa part imputé sur le budget de fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Le montant global nécessaire au projet se monte ainsi à fr. 3 millions de dépenses de fonctionnement pour 2021, soit fr. 1.7 million correspondant au traitement du personnel auxiliaire et fr. 1.3 million en location de services durant la phase d'étude.

2.2. Réformes de la protection de l'adulte et de l'enfant

Plusieurs réformes parallèles de grande ampleur sont en cours dans le domaine de la protection de l'adulte et de l'enfant, qui mobiliseront de manière intense le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant mais aussi le Tribunal civil, le Tribunal des mineurs et la direction des systèmes d'information, soit :

- le projet de réforme de la protection de l'adulte, lancé et en cours de formalisation, piloté par le département de la cohésion sociale, en concertation avec le Pouvoir judiciaire,
- le projet de réforme du dispositif de protection des mineurs, lancé et en cours de formalisation, piloté par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, en concertation avec le Pouvoir judiciaire et
- plusieurs projets internes destinés à améliorer la qualité des prestations du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant ainsi que la sélection, l'encadrement et le suivi des curateurs privés.

Pour mener à bien ces projets ambitieux et devant refondre complètement les dispositifs de protection du canton, projets dont la durée devrait être d'environ trois ans, le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, surchargé et peinant à assumer son activité opérationnelle, aura besoin de ressources supplémentaires en personnel. Un montant de fr. 1.3 million figure ainsi au projet de budget 2021 pour renforcer temporairement cette juridiction et, dans une moindre mesure, le Tribunal de première instance (Tribunal civil) et le Tribunal des mineurs lorsque ceux-ci seront amenés à contribuer aux travaux.

3. Ressources permanentes

Le projet de budget 2021 de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire comprenait initialement 34.6 ETP nouveaux, identifiés comme nécessaires au bon fonctionnement de plusieurs juridictions et intégrés à la planification financière quadriennale en accord avec le Conseil d'Etat. Cette première version du projet de budget était motivée par l'augmentation de la charge des juridictions ainsi qu'à des contraintes jurisprudentielles. Le renforcement de la Cour de justice, d'ores et déjà prévu en 2020 constituait la majeure partie des nouveaux postes, destinés en particulier à la cour pénale et à la cour de droit public. Pour mémoire, le PFQ 2020-2023 arrêté conjointement entre la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire et le Conseil d'Etat intégrait environ 40 postes nouveaux pour les années 2020 et 2021.

Nonobstant le refus du projet de budget 2020, la Commission de gestion a renoncé à la quasi-totalité des 34.6 nouveaux postes pour l'année 2021, tenant compte de l'impact de la pandémie sur les finances du canton et faisant siens les objectifs annoncés par le gouvernement de limiter au plus la croissance des charges durant l'exercice à venir. Seuls 5.2 ETP ont été portés au projet de budget, étant précisé que ces postes visent avant tout à pérenniser des ressources d'ores et déjà actives au sein des juridictions et directions de support, qui ne pourront être supprimées.

4. Revenus

La Commission de gestion prévoit un revenu extraordinaire en 2021, dans le cadre d'un accord de partage international lié à une procédure pénale traitée en partie par la justice pénale genevoise.

5. Réserves

Le Pouvoir judiciaire réserve notamment l'impact que pourraient avoir les modifications législatives envisagées aux niveaux fédéral et cantonal, en particulier :

- le projet de réforme du code de procédure pénale, introduisant notamment l'obligation d'auditionner les prévenus avant le prononcé d'une ordonnance pénale prévoyant une peine privative de liberté, ainsi qu'un double degré de juridiction en matière de levée de scellés, susceptibles d'engendrer une lourde charge pour l'autorité de recours et
- le projet de réforme du code de procédure civile, la Commission de gestion ayant en son temps attiré l'attention du Conseil d'Etat sur la perte de recettes évaluée en l'état à fr. 2.5 millions.

La Commission de gestion réserve également :

- la constitution de chambres des affaires complexes au Tribunal civil conformément à l'art. 87 de la loi sur l'organisation judiciaire, étant précisé que l'impact était évalué, en 2018, à fr. 1.5 million environ pour autant que l'on s'en tienne au projet proposé par le Pouvoir judiciaire, les propositions esquissées par les milieux intéressés nécessitant des moyens bien plus importants,
- la charge supplémentaire que représentera le contentieux civil, administratif et pénal très vraisemblablement induit par la pandémie du Covid-19 (faillites, droit du travail, droit des assurances sociales, contentieux familial);
- le coût pour le Pouvoir judiciaire, avant même la mise en œuvre de la réforme de la protection de l'adulte conduite par le DCS, des mandats de curatelles supplémentaires que le TPAE serait amené à confier à des curateurs privés à la demande du département et du service de protection de l'adulte (risque estimé à environ fr. 2 millions).

6. Les investissements

6.1. **Crédit de renouvellement 2020-2024**

6.1.1. Systèmes d'information et de communication

Un montant de fr. 2.9 millions a été porté au projet de budget 2021, représentant la seconde tranche annuelle du crédit de renouvellement voté par le Grand Conseil affecté par le Pouvoir judiciaire au renouvellement de ses systèmes d'information. Il permettra de financer la maintenance et le développement des systèmes d'information et de communication des autorités judiciaires, en particulier des applications de gestion électronique des procédures judiciaires (DM-WEB). Le Pouvoir judiciaire réalisera notamment les premiers pilotes en lien avec la dématérialisation de la justice, dans le cadre d'une collaboration avec le projet intercantonal Justitia 4.0 (*pour des informations générales sur ce projet d'envergure nationale : www.justitia40.ch*).

6.1.2. Bâtiments et construction

L'office cantonal des bâtiments, dépendant du département des infrastructures, a prévu en 2021 un montant de fr. 15 millions pour financer l'entretien des locaux actuellement occupés par les autorités judiciaires sur 10 sites et plus de 15 bâtiments. Cette tranche du crédit de renouvellement devra principalement permettre à l'office précité de financer la poursuite du chantier d'assainissement des bâtiments classés sis dans le périmètre de la Vieille-ville (actuel Palais de justice, bâtiments sis à la Rue des Chaudronniers, travaux annexes à la rue Colladon et aux Glacis-de-Rive). La planification du projet est encore très incertaine.

6.1.3. Equipement

Le Pouvoir judiciaire affectera la seconde tranche annuelle du nouveau crédit de renouvellement, de fr. 0.7 million, à l'aménagement des surfaces supplémentaires, dont l'acquisition est nécessaire au relogement des juridictions durant les travaux d'assainissement précités ou répond aux besoins supplémentaires des juridictions. Le montant permettra également d'améliorer le niveau de sécurité des bâtiments et des salles d'audience, respectivement la circulation des différents publics, notamment par l'acquisition d'outils de contrôle.

6.2. **Crédits d'ouvrage**

Aucun crédit d'ouvrage n'est prévu au projet de budget 2021 des investissements. Dans le plan décennal des investissements 2021-2030 récemment adopté par le Conseil d'État, le Pouvoir judiciaire a notamment inscrit deux crédits d'ouvrage (hors NPJ) pour un montant total de **fr. 16.4 millions** sur la période visée. Cette somme devra financer :

- **JUSTITIA 4.0 – lot n°1 : contribution du canton de Genève au projet national et adaptation des postes de travail et des équipements nécessaires au travail avec un dossier judiciaire entièrement numérique, pour un montant en l'état évalué à fr. 4.4 millions.** L'évaluation du coût du développement du portail de consultation et d'échange ou de la place de travail des magistrats et collaborateurs est encore en cours. A ce stade et avec les informations reçues de l'équipe projet, le Pouvoir judiciaire retient un montant de fr. 2.4 millions sur les années 2022 à 2026. S'y ajoute un montant de fr. 2.0 millions pour l'acquisition de postes de travail et des équipements adaptés.
- **JUSTITIA 4.0 – lot n°2 : évaluées à fr. 12.0 millions,** l'adaptation et la modernisation des SIC du PJ devront être intégrées au crédit d'ouvrage compte tenu des prérequis techniques imposés par le projet Justitia 4.0 mais également de l'obsolescence de l'application métier du PJ si elle ne devait pas fondamentalement évoluer à l'horizon 2024-2025.

* * *

Annexe 1



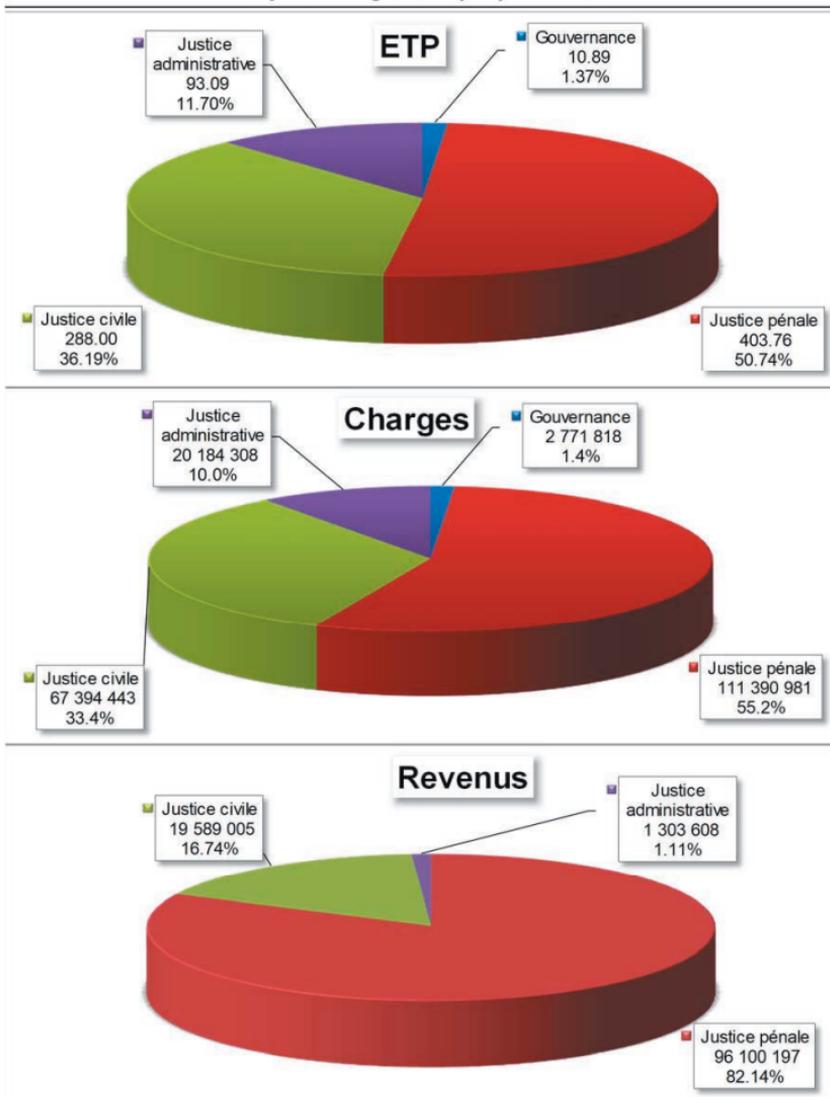
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
 Direction des finances

Projet de budget 2021

	Projet de budget 2021	Variation		Budget 2020	Comptes 2019
		en ETP/CHF	en %		
ETP	795.75	5.20	0.7%	790.55	783.45
Magistrats	147.00	-	0.0%	147.00	145.50
Personnel administratif	625.75	5.20	0.8%	620.55	612.90
Agents spécialisés	1.00	-	0.0%	1.00	1.00
Auxiliaires et suppléants	22.00	-	0.0%	22.00	24.05
Charges	201 741 551	3 878 623	2.0%	197 862 928	200 014 807
Charges de personnel	141 616 599	2 181 531	1.6%	139 435 068	137 277 712
Magistrats et commissions	38 837 674	-450 134	-1.1%	39 287 808	38 985 859
Personnel administratif	74 966 675	2 131 405	2.9%	72 835 270	71 946 871
Allocations, primes diverses et autre indemnités	219 751	2 456	1.1%	217 295	128 008
Cotisations patronales	26 817 298	497 804	1.9%	26 319 494	25 540 250
Pont AVS, Plend, rentes	-	-	0.0%	-	-
Formation, recrutement et autres charges de personnel	775 201	-	0.0%	775 201	651 665
Dépenses générales	56 840 775	1 295 000	2.3%	55 545 775	59 577 438
Fournitures, livres, et abonnements	905 355	-	0.0%	905 355	825 438
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	110 000	-	0.0%	110 000	149 710
Prestations de service et honoraires	18 012 421	1 295 000	7.7%	16 717 421	17 946 273
Entretien meubles et immobilisations incorporelles	84 850	-	0.0%	84 850	37 258
Leasing (mopieurs)	256 000	-	0.0%	256 000	217 691
Frais de transports, repas et logement	90 649	-	0.0%	90 649	83 036
Réévaluations sur créances (provisions)	15 300 000	-	0.0%	15 300 000	17 301 224
Diverses charges d'exploitation	22 081 500	-	0.0%	22 081 500	23 466 809
Indemnités (429 CPP, ...)	2 161 500	-	0.0%	2 161 500	2 177 497
Assistance judiciaire	19 920 000	-	0.0%	19 920 000	20 144 706
Autres charges d'exploitation	-	-	0.0%	-	1 039 606
Amortissements du patrimoine administratif	2 590 177	402 092	18.4%	2 188 085	2 482 943
Immobilisations corporelles du PA	476 095	139 598	41.5%	336 497	305 025
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 114 082	262 494	14.2%	1 851 588	2 177 918
Charges financières	5 000	-	0.0%	5 000	673
Charges d'intérêt	5 000	-	0.0%	5 000	-
Pertes de change réalisées	-	-	0.0%	-	673
Facturations internes	689 000	-	0.0%	689 000	676 041
Approvisionnement en matériel et en marchandises	4 000	-	0.0%	4 000	3 473
Prestations de service	685 000	-	0.0%	685 000	672 568
Revenus	116 993 158	60 078 305	105.6%	56 914 853	52 660 893
Taxes	44 998 408	1 605	0.0%	44 996 803	47 786 937
Emoluments civils et administratifs	18 000 000	-	0.0%	18 000 000	15 623 012
Taxes d'utilisation et prestations de service	4 300	-	0.0%	4 300	332
Ventes (photocopies, boissons, etc.)	544 000	-	0.0%	544 000	573 190
Remboursements	13 950 108	1 605	0.0%	13 948 503	17 782 195
Assurances (AI, LAA, maternité, APG, ...)	475 275	-	0.0%	473 670	1 258 522
Frais judiciaires de la filière pénale	11 450 000	1 605	0.0%	11 450 000	14 846 060
Fais d'assistance judiciaire	2 000 000	-	0.0%	2 000 000	1 671 566
Remboursements divers	24 833	-	0.0%	24 833	6 047
Peines pécuniaires	12 500 000	-	0.0%	12 500 000	13 808 176
Revenus divers	71 040 000	60 000 000	543.5%	11 040 000	4 015 644
Confiscations pénales	70 000 000	60 000 000	600.0%	10 000 000	2 640 538
Activation des prestations propres	740 000	-	0.0%	740 000	865 043
Autres revenus	300 000	-	0.0%	300 000	510 063
	-	-	-	-	-
Facturations internes	954 750	76 700	8.7%	878 050	858 312
Prestations de service					

Annexe 2

Projet de budget 2021 par prestations





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

COMMISSION DES FINANCES
 Sous-commission Projet de budget 2021

Politique publique PP K– DSES

Séance du vendredi 6 octobre 2020

Commissaires : M. Jacques Blondin; M. Alberto Velasco
 Commissaire rapporteur : M. Alberto Velasco

Procès-verbaliste : Mathilde PARISI

Personnes auditionnées Dpt/Instit.

M. Mauro Poggia	DSES	Conseiller d'État
M. Bron Adrien	DSES	Directeur Général de la santé
M. Michel Clavel	DSES	Directeur Financier

En préambule, M Poggia relève que la vision du département figure au début du document, *mais un commissaire propose d'aller droit au but et il demande quelles sont les mesures de réduction et d'augmentation, au niveau financier, qui ont été prises et quelles sont les variations de postes survenues au sein du département.*

M. Poggia relève une erreur concernant la K02, à la page 24, et la K03, à la page 27, qui ont un texte identique et que M. Bron renverra le texte d'explications manquant de la K03 aux députés à la suite de quoi M. Poggia entre dans le vif du sujet en indiquant que la politique publique K « Santé » est composée de trois programmes :

- K01 « Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées » ;
- K02 « Régulation et planification sanitaire » ;
- K03 « Sécurité sanitaire, promotion de la santé, prévention » .

La répartition des charges de la politique K est majoritairement composée de la K01 et qui représente 97.24% du budget. Il relève qu'elle ne comprend pas le plus grand nombre de collaborateurs, cependant, elle se caractérise par les dépenses les plus importantes. Le financement de l'ensemble des prestations des partenaires, tels que les HUG ou l'IMAD, en fait partie par exemple. Il explique que les augmentations des charges figurent en page 8m et il relève notamment une augmentation de CHF 0.9 million pour le financement de CARA et de COGERIA. CARA étant le dossier médical évolution au niveau romand et que COGERIA représente la prise en charge coordonnée des soins en gériatrie pour les personnes âgées fragiles. Il explique que ce dispositif est encore limité et que l'ensemble des personnes âgées fragiles ne peut en bénéficier pour l'instant. Au sujet du nombre de bénéficiaires actuels, M. Bron répond qu'il y a 200 à 300 personnes qui en bénéficient actuellement.

Ensuite, M. Poggia explique que ce projet a pour but de montrer que l'amélioration des soins autour des personnes âgées engendre une diminution des coûts, en raison notamment d'une meilleure circulation de l'information entre les différents acteurs. Il relève cependant que la LAMal ne favorise pas ce type de coordination et que c'est le Canton qui se substitue à cela. Des projets innovants peuvent être présentés au niveau fédéral par différents acteurs, tels que les



fournisseurs de soins, les assureurs et les Cantons. Les Cantons ont cependant été écartés des partenaires pouvant proposer de nouveaux projets. Ils se battent donc afin de pouvoir reprendre ce droit, étant donné qu'ils sont les financeurs premiers des projets innovants. M. Poggia souligne que ni les assureurs ni les fournisseurs de soins n'ont montré de réelle faculté de créativité ces dernières années.

Un commissaire relève un écart de CHF 10 millions de charges pour la politique K et il souhaiterait savoir si ce montant correspond exactement aux besoins ou si un financement supplémentaire pourrait être nécessaire.

M. Poggia explique que l'augmentation de CHF 2 millions de la politique K01 n'est pas anodine, cependant elle est beaucoup moins importante que celle de la politique K03. Il propose donc d'aborder la politique K03. La répartition des charges en page 5 permet de constater que le budget de la politique K est constitué d'une part de seulement 2,42% de la politique K03. Cependant, la K03 dispose de la proportion d'effectifs la plus importante. Il propose à M. Bron de commenter cette augmentation.

Politique K 3

Epidémie

M. Bron explique que la politique K03 comprend l'élément central du budget 2021, soit la constitution d'une capacité de réaction permettant de maîtriser l'épidémie au sein du Canton. Jusqu'à présent, il n'y avait pas de secteur « maladies transmissibles ». La mise en place de ce nouveau secteur s'accompagne de la constitution d'une réelle expertise médicale, ainsi que de celle d'une capacité de gestion de l'épidémie. Il explique que la cellule prévue permettra de traiter 50 cas positifs par jour. De plus, pour maîtriser les chaînes de transmission, il est nécessaire de faire une enquête auprès de l'entourage des personnes ayant été testées positives, en identifiant les contacts proches et en les mettant en quarantaine ou à l'isolement. Un suivi téléphonique doit également être réalisé durant l'isolement de ces individus. Il expose donc des besoins en termes de personnel administratif, tel que des téléphonistes, ainsi que des besoins en termes de personnel médical et infirmier.

Il relève que ces volumes ont été prévus pour une durée de six mois environ et que l'épidémie se caractérise par une forte volatilité et que sa durée n'est bien évidemment pas connue.

Il explique que les CHF 7 millions de charges et de postes supplémentaires, devraient permettre de travailler correctement face à ce problème durant une courte durée. Cependant, si le niveau élevé du nombre de cas persiste (70 cas par jour à Genève actuellement), il faudra rapidement allouer, en 2021, des crédits supplémentaires à ce sujet.

M. Poggia explique que si une personne domiciliée dans un autre canton est testée positive à Genève, le traçage sera réalisé par le Canton de Genève. Le cas sera ensuite comptabilisé dans le canton de domicile de cet individu. Un décalage peut donc survenir entre le jour du décompte et l'attribution des cas, aux autres cantons et à la France.

Suffisance des budgets pour la K01

M. Bron revient sur la question au sujet de la suffisance des budgets pour la K01. Il souligne que le budget de la K01 permettra de poursuivre les projets en cours, tels que COGERIA par exemple. Il explique que davantage de moyens pourront également être accordés aux HUG, afin d'augmenter par exemple la capacité des urgences. De plus, une augmentation de prestation permettra également d'assumer une partie du vieillissement de la population. Il ajoute que le réseau de soins sera aussi agrandi.



COVID

Au sujet de la problématique COVID, le montant de CHF 6,3 millions est lié à la politique de santé à mettre en place un commissaire souligne que les coûts sont considérables pour la société.

A la suite de quoi, M. Poggia souhaite clarifier la situation et il rappelle que le Grand Conseil a d'ores et déjà accepté en 2020 l'attribution de crédits supplémentaires. Ces crédits se retrouveront dans le budget 2021 et constitueront des plus par rapport au budget 2020 initial. Il ajoute que 62 postes d'auxiliaires pour la cellule COVID, ainsi que 6 postes pour la création du secteur « *maladies transmissibles* » ont été acceptés. Les postes d'auxiliaires devraient disparaître en 2022 au plus tard. M. Poggia explique que les effectifs prévus permettent de tracer 50 personnes par jour sur le long terme. Des pics peuvent être absorbés, cependant, s'il y a 70 cas par jour sur le long terme, les effectifs devront inévitablement être renforcés. Il relève que si, au contraire, le nombre de cas est inférieur à 50, des dispositions seront prises afin de calibrer l'équipe en fonction des besoins. Il souligne que la stabilité et la formation de cette équipe sont essentielles. Jusqu'à présent, les équipes étaient composées de personnes non occupées ailleurs dans d'autres services du département. Par exemple, lors de la fermeture des écoles, les infirmières du DIP ont notamment été employées, ce qui a permis d'éviter d'engager de nouvelles personnes.

Le commissaire estime que ces informations devraient davantage être communiquées, car il a souvent l'impression qu'il n'y a pas de transferts réalisés, et M. Poggia relève que la crise a démontré la volonté de travailler des individus. Des aspirants policiers ont par exemple occupé un poste de téléphoniste durant cette période. Il souligne cependant que la présence de superviseurs professionnels fixes est indispensable, afin de conférer notamment une certaine visibilité à ces individus. Il explique que deux postes supplémentaires seront ajoutés en 2021, pour la transformation des contrats de la fourrière payés en heures.

Le département souligne que l'essentiel des postes supplémentaires se situe dans la K03. Il ajoute que la K01 comprend également l'ajout de 4,5 postes, et M. Clavel explique que ces postes ont déjà été octroyés en 2020 par le biais de crédits supplémentaires. Il ajoute que 2,8 postes sont destinés à l'introduction du nouveau financement hospitalier des soins à domicile et 1,5 poste est destiné à des remplacements longue durée. Ensuite, il explique que ces postes avaient été demandés au budget 2020, mais ils avaient été supprimés lors de la décision de la non-attribution d'ETP. Les 2,8 postes, permettant de suivre la planification hospitalière et le financement résiduel pour les soins à domicile, ont été accordés et se retrouveront dans le budget 2021. Quant au 1,5 poste d'auxiliaires, ils ont pour but de permettre à la DSES de disposer d'une certaine flexibilité, en fonction des besoins et des absences.

Le département relève une problématique qui se retrouve de manière générale au sein de l'État. Les budgets ne comportent pas de marge de manœuvre, ce qui rend souvent impossible le remplacement d'une personne absente sur une longue durée. Il ajoute que lors d'une absence pour maladie, les indemnités perte de gain des assurances sont versées sur le compte de l'office du personnel de l'État et non pas sur le compte du service dont est retirée cette personne. Il souligne que cela fonctionne au niveau des comptes, cependant, le poste ne peut être occupé par un auxiliaire en remplacement. L'indemnisation est comptabilisée en revenus. Il n'est donc pas possible de compenser les revenus perçus par des charges supplémentaires.

M. Poggia relève que les 62 postes exposés constituent la majeure partie du budget. Ces postes sont voués à disparaître à terme. La politique de la santé a connu de nombreux bouleversements ces dernières années. Il explique que les contrats de prestation des HUG et de l'IMAD ne sont plus réalisés de la même manière et que les prestations imposées par la LAMal au Canton n'entrent plus dans un contrat de prestations. Il souligne que seules les prestations effectivement réalisées ont été payées en 2020. Une comparaison pourra être réalisée avec les versements des années précédentes. M. Poggia souligne ensuite que l'augmentation de la réalisation de certaines opérations par les cliniques constituera un gain. En effet, le point pour le stationnaire



est plus bas dans les cliniques que dans les hôpitaux. Une attention particulière a été apportée afin que les cliniques apportent un réel soutien à l'hôpital public et qu'elles ne sélectionnent pas leurs patients en fonction de leur intérêt financier.

Ensuite, le commissaire s'interroge quant à la mise en place de priorités et il relève trois points :

- *le concept de Maison de Santé,*
- *l'unité d'accueil à Carouge*
- *le contrat de prestations de l'hôpital avec le financement de la sous-couverture des coûts de soins, liés à l'inadéquation des structures tarifaires et au surcoût de la politique salariale de l'État.*

Il demande quel est le poids de ces trois points dans la politique.

Unité d'accueil à Carouge

M. Poggia explique qu'une unité de ce type existe d'ores et déjà à Onex, à Cité générations. L'objectif est de créer une seconde unité d'accueil temporaire médicalisée, qui serait une structure intermédiaire allégée en matière de soins. Elle permettrait de recevoir des patients trop atteints dans leur état de santé pour rester dans un EMS ou à domicile, mais pas assez atteints pour aller à l'hôpital. De plus, elle coûterait moins cher à la collectivité que l'hôpital. Il souligne que le but est d'éviter que les patients passent d'une structure à l'autre ou qu'ils se trouvent dans une structure trop spécialisée par rapport à leurs besoins.

Concept de Maison de Santé

Il explique ensuite que le projet de Maison de Santé est en cours depuis un certain temps et passe la parole à M. Bron pour l'explication de ce point qui relève qu'il n'y a pas d'évolution majeure en 2021, en ce qui concerne les Maisons de Santé et le fait que le projet contribuera au changement de la typologie de la prise en charge dans la communauté. Il explique que des projets-pilotes à Lancy et au cabinet du jet d'eau sont en cours de création, en partenariat avec l'AMG et que le but est d'utiliser au mieux les capacités de la médecine de ville, afin de prendre en charge les patients de manière coordonnée. Il souligne que ce projet est très important, cependant, son impact financier est faible, étant donné qu'il est au stade de projet. En ce qui concerne l'UATM, cette structure permet d'éviter les hospitalisations lors d'un besoin de surveillance médicale plusieurs fois par jour.

Contrat de prestations de l'hôpital avec le financement de la sous-couverture des coûts de soins.

M. Poggia aborde finalement le troisième point soulevé à savoir le contrat de prestations de l'hôpital avec le financement de la sous-couverture des coûts de soins, liée à l'inadéquation des structures tarifaires et au surcoût de la politique salariale de l'État. Il rappelle que les prestations médicales sont rétribuées par des échelles de tarification différentes, selon si elles appartiennent à l'ambulatorio ou au stationnaire. L'échelle utilisée pour l'ambulatorio est le TARMED et celle utilisée pour la réadaptation est le SwissDRG, complété par TARPSY pour la psychiatrie et par STReha pour la réadaptation. M. Poggia explique que chaque acte médical est comptabilisé en un nombre de points. Cependant, la valeur de ce point varie selon les cantons et dépend des négociations entre partenaires. Il souligne la problématique constante de savoir si les coûts engendrés pour les soins sont réellement couverts par cette combinaison (c'est-à-dire la multiplication du nombre de points par la valeur du point, qui donne le montant de la note d'honoraire de l'hôpital ou du médecin). Il explique que les hôpitaux disposent d'un système de comptabilité analytique qui permet de savoir exactement si les coûts sont couverts ou non.

Ensuite, il souligne que les hôpitaux universitaires ont un coût global de fonctionnement supérieur à celui d'un hôpital classique, privé ou public. La rémunération des hôpitaux dépend de la valorisation des actes. Des études sont réalisées au niveau suisse, afin de savoir si la tarification correspond aux coûts générés pour l'établissement. Le but est d'atteindre un taux de 100% et de ne pas être en dessous ou au-dessus. Il relève que ce taux est actuellement de 94% pour les hôpitaux universitaires, qui font donc face à un manque de 6%, et un peu au-dessus de 100% pour les autres hôpitaux.



Les paiements de 55% du Canton et de 45% de la LAMal pour le stationnaire ne font que 94% du réel taux de 100%. De plus, il explique que la politique salariale imposée aux HUG par l'État ne leur laisse pas le choix d'adapter leur masse salariale en fonction des coûts réels par conséquent, l'hôpital est déficitaire si cette différence n'est pas payée et ce serait à la collectivité, qui souhaite que cet établissement fonctionne, de verser cette différence.

Enfin, il explique que trois enveloppes sont versées aux HUG :

- une pour les prestations de soins ;
- une pour l'enseignement et la recherche ;
- une pour les missions d'intérêt général.

Chaque prestation est aujourd'hui payée, cependant, des trous persistent, soit la différence de 6% évoquée avant et la différence salariale genevoise et qu'il faut donc obligatoirement combler cette différence. La compensation est figurée par une colonne dans le nouveau contrat de prestations.

M. Clavel relève que le montant de l'enveloppe pour la sous-couverture et la politique salariale est de l'ordre de CHF 197 millions.

Centrale 144

Ensuite, en réponse au commissaire qui souhaiterait avoir plus d'informations quant aux moyens supplémentaires accordés à la centrale 144, M. Bron relève que la tâche du 144 est confiée aux HUG, étant donné qu'ils disposent d'infrastructures adéquates qu'ils utilisent déjà pour le transport hospitalier. Il explique cependant que c'est le médecin cantonal qui pilote cette tâche et que le Canton a intérêt à ce que le 144 fonctionne bien, étant donné qu'il est sous sa responsabilité. M. Bron explique finalement que les postes actuels demandés sont des postes de cadres médicaux, dans le but d'une meilleure préparation des situations de catastrophe.

Le commissaire relève qu'il s'agit donc d'ETP et s'agissant des grands écarts, il relève un montant de CHF 8 millions qui passe à la charge des assureurs.

La réponse du département est que c'est un point positif et que la LiMA recense le matériel utilisé par les soignants auprès des patients des EMS et à domicile. Jusqu'à fin 2018, ce matériel était facturé à la LAMal du patient, en plus des soins qui lui étaient prodigués. Il explique que le Tribunal administratif fédéral a décidé que ce montant devait être intégré. Ces charges sont donc devenues à la charge du Canton. Cependant, le Canton n'a rien payé. Il a été demandé aux EMS, qui avaient touché ce matériel facturé à l'assureur LAMal de chaque résident durant de nombreuses années, de ne pas entrer en matière avec les assureurs demandant un remboursement. Il a été expliqué aux assureurs qu'ils devaient demander un remboursement à leurs assurés, à qui des prestations ont été versées à tort. Cependant, ils ont préféré ne pas le faire. En ce qui concerne les personnes à domicile, M. Poggia explique que la situation est plus délicate et compliquée. En effet, malgré la décision du Tribunal administratif fédéral, l'assureur maladie devait continuer à payer le matériel, pour autant qu'il ne soit pas utilisé par le personnel soignant. Une action politique a été réalisée auprès du Conseil fédéral, afin de lui expliquer que cette décision judiciaire rendait la situation compliquée pour tout le monde. A partir de 2021, il est clairement mentionné que le matériel n'est pas compris dans le tarif. De ce fait, ce sera aux assureurs de le payer.

Subventions accordées

Concerné, notamment : une diminution de CHF 10 millions pour les hôpitaux et une diminution de CHF 1,5 million pour la recherche. Est-ce que l'équilibre n'a pas été réalisé au détriment de l'hôpital cantonal ? Par ailleurs, comment sera gérée la situation en ce qui concerne la baisse salariale de 1%.



A la suite de quoi, le département indique que, globalement, non, car les seules baisses sont des missions salariales et qu'au contraire, il y a des augmentations pour la prise en charge des urgences et pour le vieillissement de la population.

Baisse de 1 %

S'agissant de la baisse de 1 %, le magistrat rappelle être intervenu au Parlement, en disant qu'il est réducteur et insultant de qualifier la diminution de 1% d'une baisse de salaire. Il explique qu'il s'agit d'une contribution de solidarité. En effet, les fonctionnaires sont conscients de leur chance de pouvoir compter sur un salaire chaque fin de mois. De plus, ces salaires sont intéressants par rapport à ceux de la fonction privée. Il souligne que la plupart des fonctionnaires sont fiers de contribuer à cet effort et il explique avoir été interpellé par de nombreux individus qui l'ont remercié d'avoir mis cette mesure en place. Les fonctionnaires en ont assez d'être considérés comme des profiteurs, qui ne se soucient pas du reste du monde et de la souffrance de la société, et sont prêts à faire leur part de solidarité. Il relève que cet effort est symbolique, mais important.

En réponse au commissaire qui relève que l'accumulation de diverses mesures sur les salaires ont un impact d'une baisse de 6 à 9%, ce qui constitue une baisse salariale importante, le magistrat reconnaît être une des seules personnes n'ayant pas appliqué à l'époque la linéarité et li n'encourage pas cette pratique. Il explique que pour un département qui est en surplus, la baisse de 1% n'est pas significative. Cependant, pour un service qui rencontre des problèmes, notamment en termes d'effectifs, le 1% est significatif.

Ensuite, il relève que taux de 1% n'est pas appliqué par service et que lors de la dernière législature, un taux de 5% linéaire de réduction de la masse salariale avait été appliquée. De ce fait, il y avait une marge de manœuvre. Il souligne que l'égalité de traitement implique également parfois la création d'inégalités et que le taux de 1% est une alternative aux « *personal stop* », qui signifie qu'une personne partant à la retraite n'est pas directement remplacée. Il relève qu'un collaborateur de l'État n'accepterait pas forcément d'avoir plus de travail lorsqu'un de ses collègues part à la retraite. L'augmentation du personnel est présente, même si elle est maîtrisée et il ajoute qu'une proposition d'accorder une semaine supplémentaire aux collaborateurs a été imaginée. Cependant, cette mesure serait compliquée à mettre en place. Il estime qu'il n'y a pas de bonne solution, certaines solutions sont juste moins mauvaises que d'autres.

A la suite de quoi, un commissaire explique que certains piliers sont, à son sens, indispensables et permettent de rendre les citoyens égaux. Ces piliers sont : la formation, notamment l'école primaire, et la santé. Il estime qu'en cas de période difficile, ces points doivent être conservés prioritairement et que dans ce cadre le taux de 1% appliqué aux fonctionnaires pourrait également être appliqué aux individus les plus riches, lors de périodes compliquées et pour un temps limité. Le magistrat répond qu'une frange de la population, qui n'est pas nécessaire, ne paie pas d'impôts à Genève. Il explique que cette pratique découle d'une politique qui a été mise en place. Il rappelle avoir demandé, lors de la dernière législature, une augmentation de la taxe personnelle de CHF 25.- à CHF 100.-, à raison d'une augmentation de CHF 25.- par an. Cependant, il se demande s'il est réellement pertinent qu'une personne ne payant pas d'impôts passe d'un montant de CHF 25.- à CHF 100.- par année, pour bénéficier des prestations de la communauté.

Personal stop

*Considérant que la masse salariale est une des rares possibilités d'ajustement, surtout pour des budgets tels que celui de l'État un commissaire relève que le budget a été réalisé de manière subtile, avec des lois connexes qui risquent de poser problème. Il demande si l'hypothèse « *personal stop* » a été envisagée, dans le cas où une ou plusieurs politiques ne passent pas. Il rappelle qu'un « *personal stop* » a eu lieu au niveau de la Confédération, à la fin des années 70.*



Le département souhaite apporter un éclairage opérationnel et il relève que le « *personnal stop* » engendrera des licenciements économiques au niveau des services, car il faudra supprimer certains postes afin de les remplacer.

Politique K02. (OCSIN)

En réponse à un commissaire qui demande si l'OCSIN réalisera des évolutions majeures au sujet de nouvelles prestations, le département explique que la collaboration avec l'OCSIN est favorable. Il ajoute qu'il est souhaité que cette collaboration perdure, afin de faire du canton de Genève un pionnier en matière de santé numérique. Il explique que Genève l'a toujours été avec le dossier électronique du patient. Il y a actuellement une phase de temps mort, étant donné que l'électronisation des dossiers est en cours de développement au niveau intercantonal et au niveau fédéral. En parallèle, un accompagnement des processus de soin est souhaité, afin d'utiliser tout le potentiel de la cybersanté. Cela se caractérisera par la mise en place de plans de soins partagés, de plans de médication partagés ainsi que par celle d'outils intégrés, qui permettent un travail commun autour du patient et de ses données. M. Bron aborde ensuite un élément important, l'identification électronique sécurisée. Il souligne qu'une opportunité permettant d'identifier de manière sécurisée chaque assuré s'est présentée il y a treize ans, lors de l'introduction de l'obligation de disposer d'une carte d'assuré électronique. Cependant, elle n'a malheureusement pas été saisie. Les cartes d'assurés ne disposent pas d'un identifiant électronique sécurisé, soit de clés vérifiables par des authentificateurs externes. Il souligne que ce problème reste non réglé. Les Cantons sont responsables de la création de ce moyen d'authentification personnelle. Il explique que l'OCSIN a rapidement pu fournir des identifiants électroniques, qui constitueront une part importante de la certification du DEP au niveau fédéral. Genève est donc très en avance à ce sujet, par rapport à d'autres cantons. En effet, trois institutions sont entièrement prêtes à utiliser ce système, qui possède d'ores et déjà 50'000 utilisateurs. Il relève que plusieurs années seront nécessaires à la mise en place ce dispositif dans les autres cantons et il rappelle que CARA est une plateforme intercantonale avec des financements intercantonaux. Il souligne ensuite que le dossier électronique du patient ne fait pas l'entièreté de la situation. De ce fait, un projet d'investissement dans un projet de loi santé numérique est en cours, en collaboration avec l'OCSIN et ce projet permettra, à la fois, d'investir dans l'administration et de subventionner des investissements pour différents prestataires, tels que l'IMAD et les HUG. Le but est de développer tous les outils nécessaires à l'utilisation de l'information partagée du DEP.

Le département relève que la loi fédérale sur le dossier électronique du patient a été construite en s'inspirant de la loi genevoise et que le Canton de Genève est donc un modèle dans ce domaine.

Investissements

Un commissaire relève que l'investissement ne comprend pas le financement de certaines entités, tel que Beau-Séjour.

Le département explique que pour Beau-Séjour, un crédit sera utilisé afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Cette opération améliorera le confort thermique des patients de cet hôpital et un montant est également prévu pour un crédit d'étude finançant la rénovation de Belle-Idée. Le magistrat relève que de l'ordre a été apporté au sujet de certains décalages entre le propriétaire du bâtiment et le propriétaire du terrain, par exemple entre l'État de Genève et les HUG. Les HUG disposeront donc, dès lors, de crédits garantis par leurs bâtiments, qui leur permettront notamment de faire des travaux. Les HUG vont s'autofinancer. Il reste cependant encore beaucoup d'opérations de rénovations à réaliser.



Le commissaire relève que l'État de Genève se finance sur les marchés à des taux très intéressants et de ce fait l'autofinancement sur le marché ne serait pas avantageux pour les HUG, s'il est plus onéreux qu'un financement passant par le trésor public. Il explique ensuite que la situation serait avantageuse pour les HUG, notamment en termes de rapidité de leurs opérations, mais en conséquence cela impliquerait une perte de contrôle du Grand Conseil.

M. Poggia explique qu'il existe des moyens financiers, pouvant être accordé aux HUG, afin qu'ils ne paient pas certains intérêts non payés par l'État, et M. Bron relève qu'il existe une clarification foncière, qui sépare clairement ce qui est de la propriété de l'État et ce qui est de la propriété des HUG. Pour ce qui est entièrement propriété de l'État, les projets de lois et d'investissement perdureront de manière usuelle. M. Bron ajoute que, selon les règles, une autorisation est nécessaire pour emprunter. Ensuite, M. CLAVEL revient ensuite sur l'autre avantage de cette séparation. Les HUG vont pouvoir mobiliser des donateurs privés, qui pourront les aider à réaliser des travaux dans leurs bâtiments, situés également sur leurs parcelles.

M. Poggia rappelle que la clarification entre droits de superficie et droits fonciers devait être réalisée depuis longtemps. Elle a donc pu être menée à terme, sans effets financiers, notamment par le biais de la réalisation d'échanges entre les deux entités. Il souligne que les entités autonomes disposent parfois du terrain et du bâtiment.

A la suite de quoi, le commissaire estime que les terrains devraient appartenir à l'État. Les bâtiments, eux, peuvent appartenir à des entités autonomes.

M. CLAVEL relève qu'à l'époque, il y avait des bâtiments construits à la fois sur des parcelles des HUG et sur des parcelles de l'État. De ce fait, il était compliqué de déterminer le réel propriétaire de l'immeuble. Il explique ensuite que des échanges ont été réalisés m² par m² et que les bâtiments appartenant à l'Etat, ayant été transférés aux HUG, ont été requalifiés. Ils sont passés à une subvention d'investissement accordée à l'établissement.

Indicateurs

Relevant que les indicateurs sont de qualité, dans la K01, le seul écart significatif est le problème de couverture du besoin de la population par rapport à l'admission aux urgences, soit : l'admission en deux heures pour les urgences 3, le département explique que les urgences 3 sont les moins urgentes. Les urgences 1, soit les urgences vitales, ont une cible de 95%. En 2019, un taux de 96% a été atteint. Ensuite, il relève que les urgences 2 constituent le majeur problème. Il explique que c'est pour cette raison que la capacité des urgences est augmentée. La cible à atteindre est de 85%. Or, en 2019, le taux est de 67,5%, pour des cas assez urgents. Il est donc problématique de ne pas pouvoir satisfaire la demande dans 33 % des cas. Il ajoute qu'une réorganisation des urgences est en cours.

M. Poggia relève que le taux est de 78,3% en 2019 pour les urgences 3, ce qui entre dans la cible. Pour les urgences 1, l'admission immédiate est de 96%. Les 4% manquants correspondent à une prise en charge dans un délai de dix minutes. Il précise qu'une personne en urgence 1 a généralement déjà été stabilisée par une ambulance.

Enfants hébergés par l'hôpital

Au sujet de la problématique des enfants hébergés par l'hôpital, qui engendre des coûts considérables relevés par les commissaires, M. Poggia explique que les HUG sont mis à contribution par le service de protection des mineurs, lorsqu'il n'y a pas d'autre lieu pour accueillir les enfants. Ces enfants sortent de situations de crise nécessitant une attention particulière, cependant, ils n'ont souvent pas besoin de prise en charge médicale. Le DIP a créé de nouveaux foyers pour recevoir ces enfants, cependant, il faut également faire face à la problématique des enfants en bas âge, qui sont difficiles à placer. Il souligne que l'occupation d'un lit d'hôpital, pour



la surveillance d'un enfant n'ayant pas besoin de soins, est un point à corriger. Et M. Bron explique qu'un effort a été réalisé à ce sujet ces deux dernières années, avec notamment la mise en place de places supplémentaires en foyer. Cependant, malgré ces nouvelles places, le problème n'est pas encore entièrement résolu actuellement.

IMAD

Un commissaire relève que l'IMAD a absorbé des prestations anciennement réalisées par les HUG, notamment pour les personnes âgées. Ce transfert de passation conduit certainement à un transfert de charges. Il demande si des études ont été réalisées à ce sujet.

M. Poggia explique que le mode de rémunération des hôpitaux est fondé sur le tarif SwissDRG et tient compte d'un état de santé moyen d'un patient. Les patients pris en charge par les hôpitaux sont, de manière générale, des patients plus lourds que ceux qui sont pris en clinique. Cependant, quel que soit l'état du patient, le paiement est identique étant donné qu'il est réalisé sur la base d'une moyenne. Il explique que ce système a engendré une incitation à ne pas garder des patients hospitalisés pouvant sortir. Cependant, il faut être attentif à ce que les patients ne soient pas partis trop rapidement, afin qu'ils ne doivent pas être réhospitalisés. Il existe donc un indicateur du taux de réhospitalisation dans les 30 jours, qui permet de mesurer ce nombre de cas. M. Poggia relève que les patients sortent plus rapidement de l'hôpital, dans des situations où ils ne peuvent souvent pas être indépendants à domicile. Cela engendre le risque d'un passage trop rapide à un EMS, alors qu'une prise en charge correcte aurait permis un retour à domicile. Un travail de coordination est donc indispensable. La sortie des patients est préparée par des infirmières de l'IMAD présentes au HUG. M Bron complète en expliquant que cette coordination est en plein essor. En ce qui concerne le report financier, l'exercice de planification tient compte de l'évolution de la population et des constatations sur le terrain.

M. Poggia explique que le transfert de charges, qui implique une organisation, n'est pas coûteux pour le générateur d'une augmentation des coûts.

Le commissaire fait part d'un débat ayant eu lieu au Grand Conseil. Il explique que l'hypothèse était que le déficit de l'IMAD venait de l'ouverture de nouvelles surfaces de prestations, pas forcément médicales. L'IMAD a répondu être obligé de prendre davantage de patients.

Le département explique que les patients sortant de l'hôpital, pris en charge par l'IMAD, ont principalement besoin de soins. Ces soins sont tarifés et font l'objet d'une rémunération, qui ne permet pas de tout couvrir. Cependant, le coût global est inférieur. Il relève une augmentation du nombre de patients pris en charge par l'IMAD et du degré d'autonomie de ces patients à prendre en charge. Il explique que cette dimension est totalement intégrée dans le cadre du transfert des charges. Lorsque des besoins sont constatés à l'IMAD, le Conseil d'Etat tente d'y répondre. Cependant, il relève la présence d'un assèchement excessif des fonds propres de l'IMAD durant les dernières années. L'IMAD n'ayant pas de bilan, sa seule marge de manœuvre est la demande de subventions supplémentaires. Une cogestion du Grand Conseil et du Conseil d'Etat est nécessaire lors de demandes de fonds supplémentaires, ce qui n'est pas forcément la manière la plus adéquate de travailler.

M. Poggia ajoute que cet établissement est autonome dans les faits, mais qu'il n'a pas les moyens de l'être. Un contrat existe avec Pro Senectute concernant l'administration à domicile. Il relève que c'est encore le Canton qui finance cette pratique, cependant, cela devrait être à la charge des Communes. Ces dernières doivent prendre en charge la politique de proximité pour les personnes âgées sur leurs territoires.



M. Bron explique que ce besoin a été identifié depuis longtemps. Le succès de la politique de maintien à domicile crée des situations de personnes seules à domicile ayant besoin d'aide, pas uniquement pour des soins. Il souligne donc la génération d'un risque d'isolement et de fragilité. Un acteur doit pouvoir répondre à cette problématique et il estime que les Communes sont les acteurs les plus à même de s'en charger.

Perturbateurs endocriniens dans les denrées alimentaires

En réponse à un commissaire, le département revient sur la synthèse des priorités de la santé et plus précisément sur la problématique de la qualité de l'eau et sur celle des perturbateurs endocriniens dans les denrées alimentaires. M. Poggia explique que des études réalisées sur des légumes, par le chimiste cantonal, ont permis d'identifier des taux de perchlorates trop élevés. Il explique que la qualité de ce qu'on mange, de ce qu'on boit et la qualité des lieux d'abattages sont contrôlées régulièrement. Ensuite, M. Bron aborde premièrement le sujet des abattages. Il explique que les abattoirs genevois ont été fermés il y a trente ou quarante ans. Parallèlement, le trend du local se développe de plus en plus depuis quelques années. Les capacités des structures artisanales ont donc été augmentées, afin de répondre à la demande. M. Bron souligne que des contrôles doivent donc suivre, lorsque l'agriculture augmente et en ce qui concerne l'eau, les consommateurs font preuve d'une grande sensibilité à ce sujet. De ce fait, le SCAV a fait de cet élément une priorité. Un ajustement doit être notamment réalisé avec les SIG, en ce qui concerne les rôles et les responsabilités de chacun. De plus, le développement de méthodes est également en cours.

Au sujet de la politique sanitaire a été mise en place en amont, M. Bron relève que la chaîne qui conduit à la pollution de l'eau dépasse le périmètre d'action du SCAV. Il ajoute ensuite que Genève a de la chance de disposer de l'eau du Lac Léman, qui est de qualité. Cette dernière a pu être mélangée à l'eau de la nappe phréatique lorsqu'un problème est survenu. Il souligne que Genève n'a pas de problème de chlorothalonil, contrairement à d'autres cantons agricoles. A la suite de quoi, un commissaire pense que l'agriculture n'est pas la seule responsable du problème de pollution de l'eau, même si elle a sa part de responsabilité. Il évoque la problématique de la purge de la nappe phréatique.

Précision du département au sujet du budget

M. Bron souhaite encore préciser que lorsque ce budget a été réalisé, les besoins COVID des institutions, telles que les HUG, n'étaient pas encore connus. De ce fait, il **y a aura un complément pour les mesures en lien avec le COVID** et, M. Poggia relève que ce complément fera partie des amendements du Conseil d'Etat, réalisés fin octobre.



Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

Projet de budget de fonctionnement et d'investissement 2021

Politique publique K – Santé

Septembre 2020

TABLE DES MATIERES

Projet de budget de fonctionnement par politique publique et programme		page
1	Éléments chiffrés relatifs au PB 2021 concernant les politiques publiques sous la responsabilité du DSES	1
2	Santé (K)	8
	K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	17
	K02 Régulation et planification sanitaire	23
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	26
	K Budget détaillé par politique publique, programme et prestation	30
3	Informations complémentaires	
	Budget de fonctionnement - synthèse	49
	Subventions accordées	50
	Effectifs	53
4	Budget d'investissement	
	Ge-invest	54
5	Liste des abréviations	62

Présentation du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES)

A. Politiques publiques :

Le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) participe aux politiques publiques suivantes :

- B "Etats-majors et prestations de support" ;
- H "Sécurité et population" ;
- K "Santé" ;
- L " Marché du travail, commerce" ;

Il est responsable des politiques publiques H, K et L, et ce même si un programme de cette dernière est mis en œuvre par l'office cantonal des poursuites et faillites qui est rattaché au département des finances et des ressources humaines.

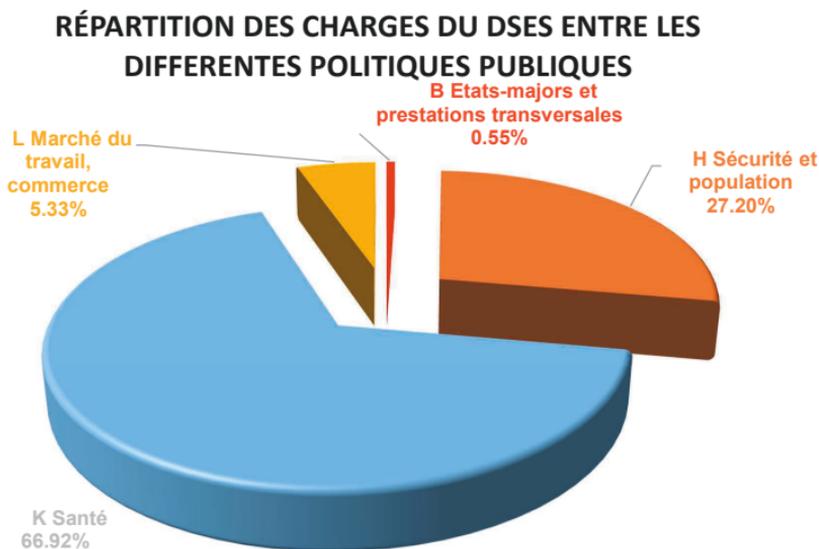
B. Projet de budget 2021 :

Le projet de budget 2021 du DSES présente des charges et des revenus à hauteur respectivement de 2 195 927 428 et 306 855 304 francs.

Ces ressources sont réparties de la manière suivante entre les différentes politiques publiques :

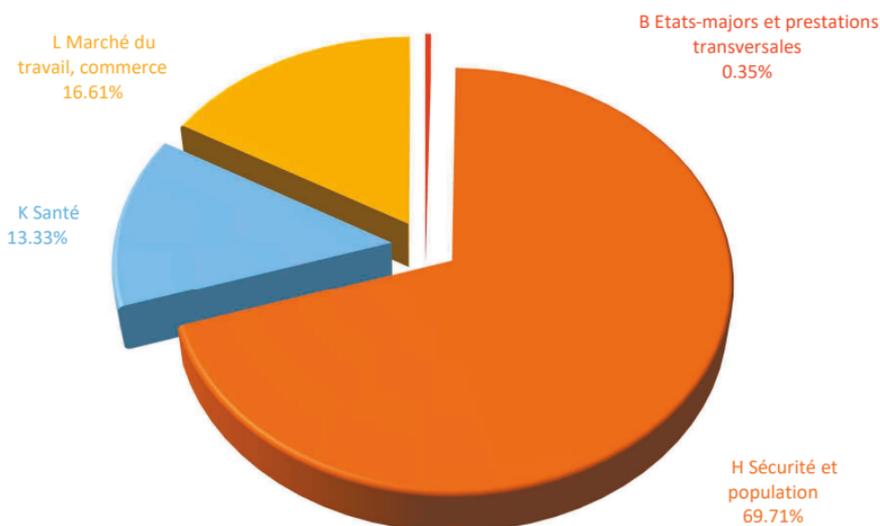
	3 Charges	4 Revenus
B Etats-majors et prestations transversales	12'085'811	1'024'506
H Sécurité et population	597'296'338	20'191'2398
K Santé	1'469'491'583	38'615'855
L Marché du travail, commerce (L01-L02)	117'053'696	48'102'545
T Total Prestations	2'195'927'428	306'855'304

La répartition des charges du département entre les différentes politiques publiques est la suivante :



La répartition des revenus du département entre les différentes politiques publiques est la suivante :

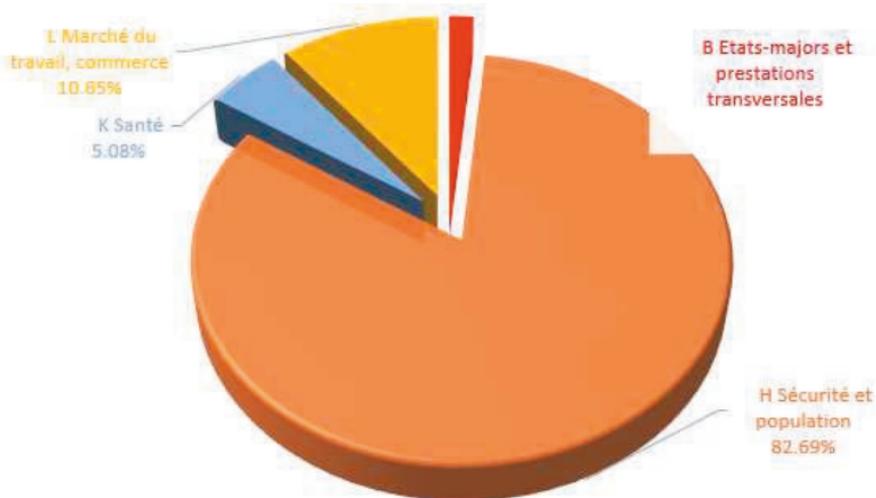
RÉPARTITION DES REVENUS DU DSES ENTRE LES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES



Les effectifs du département comprennent 4'157.544 ETP, qui sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

	3 Charges	301000 Traitement du personnel administratif	301010 Traitement du personnel de la police et des prisons	301012 Traitement du personnel police-prisons soumis CPEG	301030 Traitement auxiliaires et suppléants (mensualisés)	301032 Traitement des agents spécialisés
B Etats-majors et prestations transversales	65.504	62.154	-	-	1.450	1.900
H Sécurité et population	3'438.000	1'236.400	1'846.350	308.150	39.000	8.100
K Santé	211.290	143.850	-	-	65.640	1.800
L Marché du travail, commerce	442.750	394.900	-	-	47.850	-
T Total Prestations	4'157.544	1'837.304	1'846.350	308.150	153.940	11.800

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DSES ENTRE LES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES



Politique publique K "Santé"

La politique publique K "Santé" est composée de 3 programmes :

- K01 : "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées" ;
- K02 : "Régulation et planification sanitaire" ;
- K03 : " Sécurité sanitaire, promotion de la santé, prévention".

A. Projet de budget 2021 :

Le projet de budget 2021 de la politique publique K présente des charges et des revenus à hauteur respectivement de 1 469 491 583 et 38 615 855 francs.

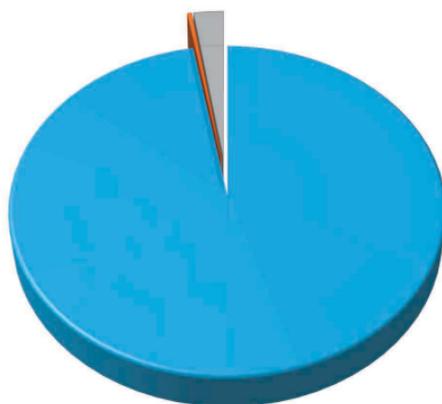
Ces ressources sont réparties de la manière suivante entre les différents programmes :

	3 Charges	4 Revenus
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	1'428'877'451	30'324'632
K02 Régulation et planification sanitaire	5'003'158	1'826'135
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	35'610'973	6'465'088
K Santé	1'469'491'583	38'615'855

La répartition des charges de la politique publique K "Santé" est la suivante :

RÉPARTITION DES CHARGES DE LA POLITIQUE K ENTRE LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

K02
Régulation et
planification
sanitaire
0.34%

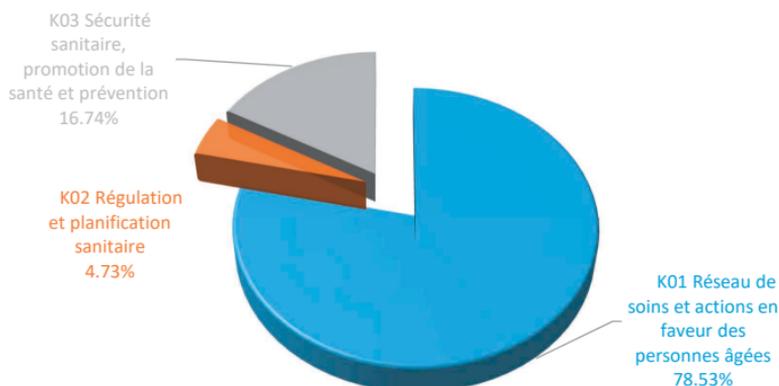


K03 Sécurité sanitaire,
promotion de la santé et
prévention
2.42%

K01 Réseau de
soins et actions en
faveur des
personnes âgées
97.24%

La répartition des revenus de la politique publique K "Santé" est la suivante :

RÉPARTITION DES REVENUS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE K ENTRE LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES



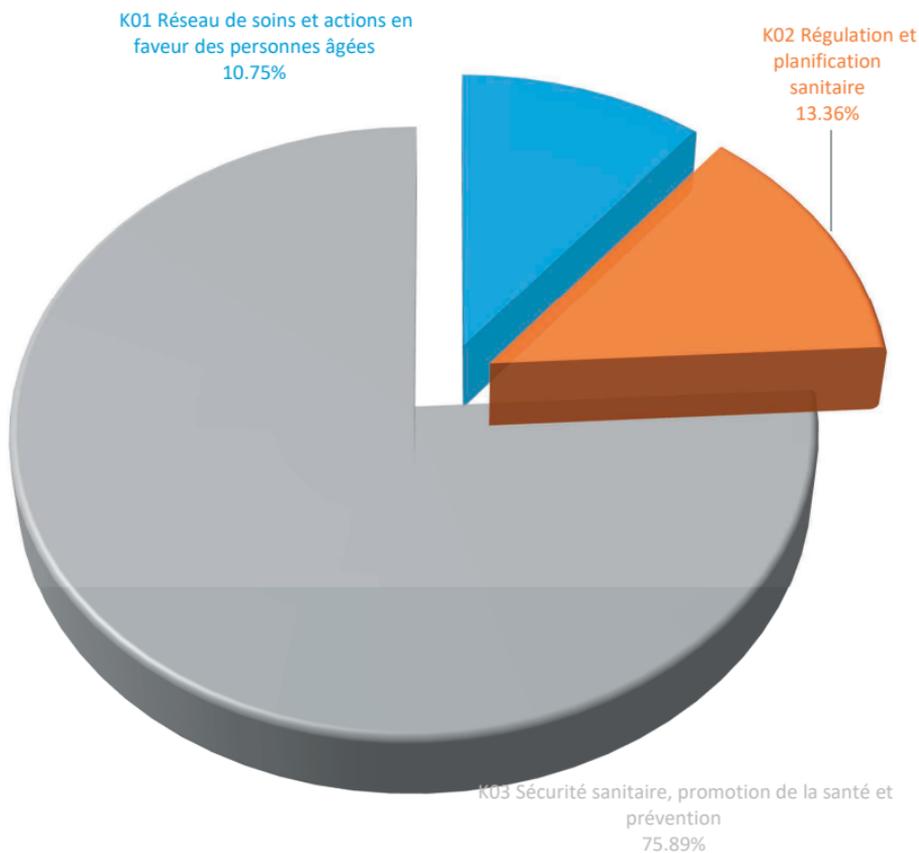
Les effectifs affectés à la politique publique "Santé" sont les suivants :

	3 Charges	301000 Traitement du personnel administratif	301010 Traitement du personnel de la police et des prisons	301012 Traitement du personnel police-prisons soumis CPEG	301030 Traitement auxiliaires et suppléants (mensualisés)	301032 Traitement des agents spécialisés
K Santé	211.290	143.850	-	-	65.640	1.800

Ils sont répartis ainsi entre les différents programmes :

	3 Charges	301000 Traitement du personnel administratif	301010 Traitement du personnel de la police et des prisons	301012 Traitement du personnel police-prisons soumis CPEG	301030 Traitement auxiliaires et suppléants (mensualisés)	301032 Traitement des agents spécialisés
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	22.722	20.930	-	-	0.792	1.000
K02 Régulation et planification sanitaire	28.222	27.43	0	0	0.792	0
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	160.346	95.49	0	0	64.056	0.8
K Santé	211.29	143.85	0	0	65.64	1.8

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE K ENTRE LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES



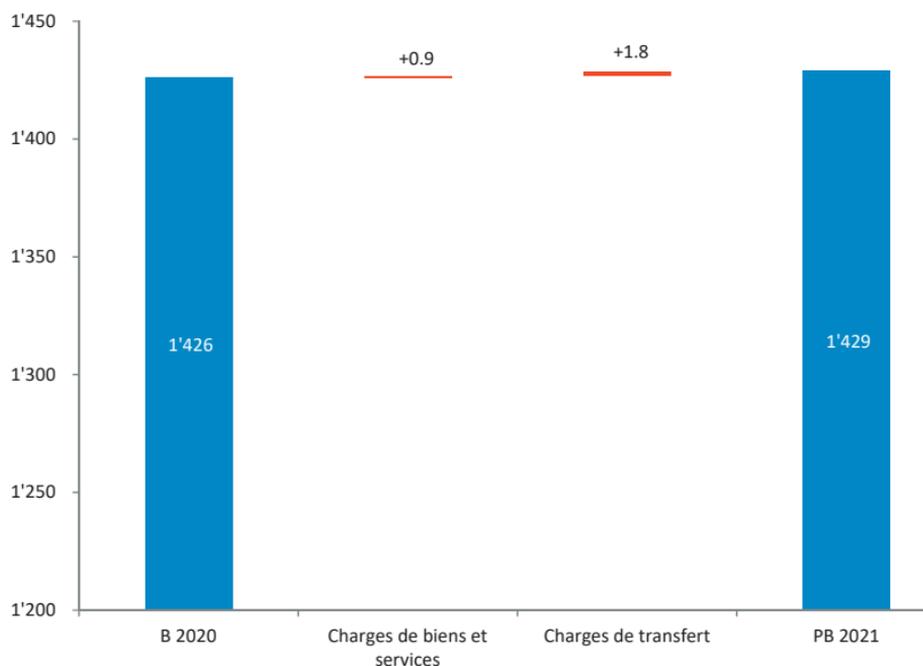
Par rapport au budget 2020, le projet de budget 2021 de la politique publique K "Santé" évolue de la manière suivante :

Budget 2020 :	charges F 1'459'045'825, revenus F 38'417'065
Projet de budget 2021 :	charges F 1'469'491'583, revenus F 38'615'855
Ecart :	charges F 10'445'758, revenus F 198'790

Par rapport au budget 2020, le projet de budget 2021 du programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées" évolue de la manière suivante :

Budget 2020 :	charges F 1'426'128'441, revenus F 30'225'517
Projet de budget 2021 :	charges F 1'428'877'451, revenus F 30'324'632
Ecart :	charges F 2'749'010, revenus F 99'115

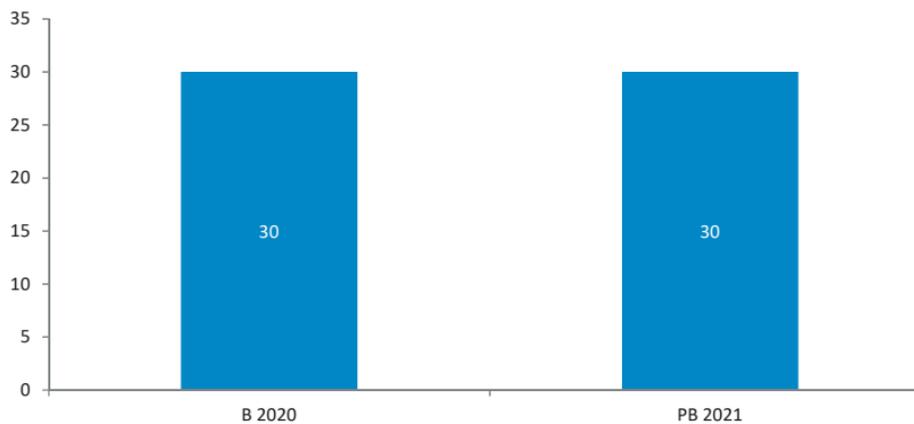
Evolution des charges afférentes à 2021 (en millions de francs)



Les barres présentées en rouge péjorent le résultat.

- +0.9 million La hausse des charges de biens et services s'explique en raison des financements pour CARA et COGERIA.
- +1.8 million La hausse des charges de transfert relatives à ce programme s'explique par des éléments divergents. Financements, aux soins hospitaliers stationnaires, aux soins à domicile, aux HUG, aux IEPA, aux UATR et aux foyers de jour. Augmentation des amortissements des subventions d'investissement.

Toutefois, des baisses de charges s'appliquent pour les EMS et la LIMA. Enfin, des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat freinent cette progression.

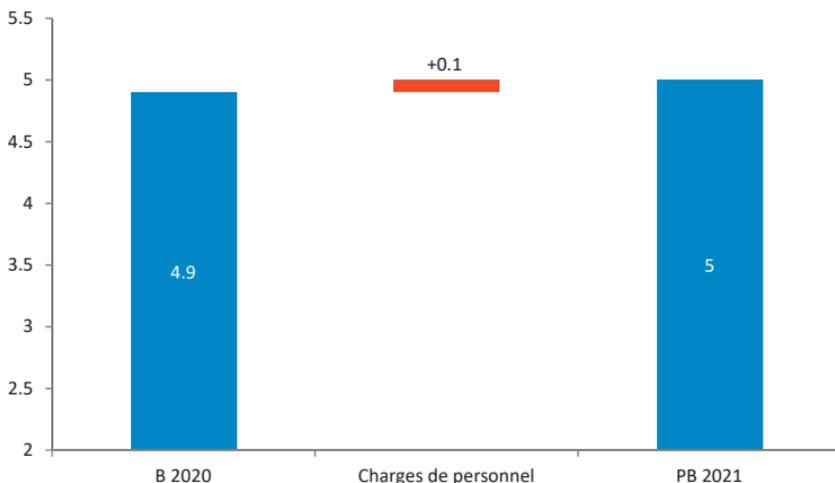
Evolution des revenus liés au programme K01 (en millions de francs)

Il n'y a pas de variations significatives pour les revenus de ce programme.

Par rapport au budget 2020, le projet de budget 2021 du programme K02 "Régulation et planification sanitaire" évolue de la manière suivante :

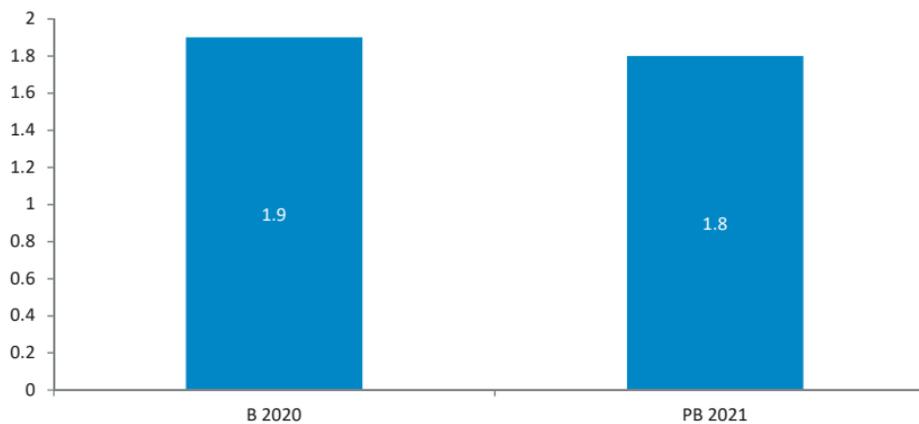
<i>Budget 2020 :</i>	<i>charges F 4'861'686, revenus F 1'908'956</i>
<i>Projet de budget 2021 :</i>	<i>charges F 5'003'158, revenus F 1'826'135</i>
<i>Ecart :</i>	<i>charges F 141'472, revenus F -82'821</i>

Evolution des charges afférentes à 2021 (en millions de francs)



Les barres présentées en rouge péjorent le résultat.

+0.1 million Cette variation résulte principalement des postes supplémentaires octroyés pour l'ensemble de la direction générale de la santé et ses services rattachés. Toutefois des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat freinent cette progression.

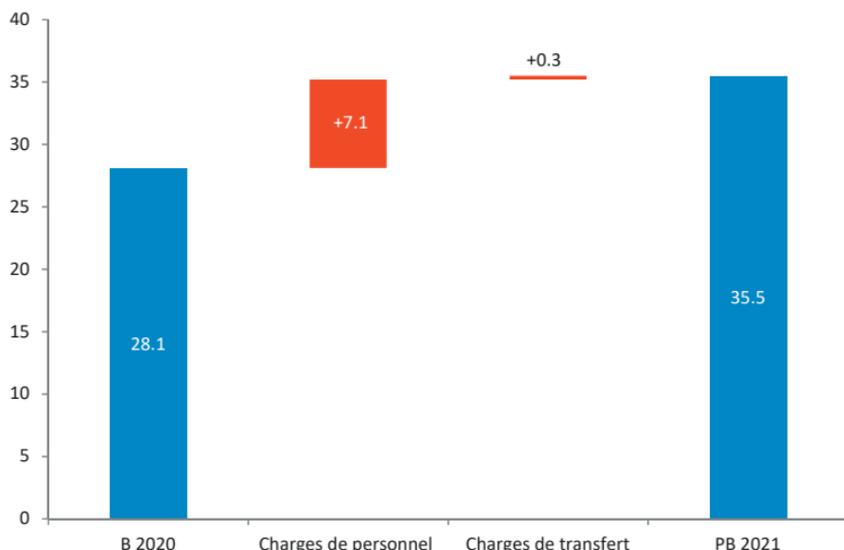
Evolution des revenus liés au programme K02 (en millions de francs)

Il n'y a pas de variations significatives pour les revenus de ce programme.

Par rapport au budget 2020, le projet de budget 2021 du programme K03 "Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention" évolue de la manière suivante :

Budget 2020 :	charges F 28'055'698, revenus F 6'282'593
Projet de budget 2021 :	charges F 35'610'973, revenus F 6'465'088
Ecart :	charges F 7'555'275, revenus F 182'495

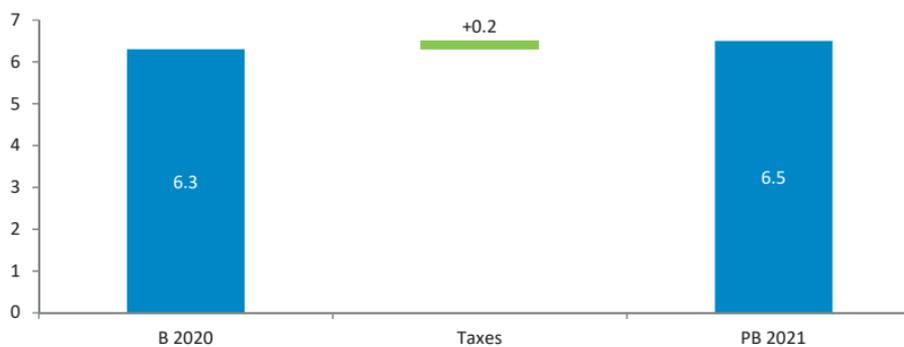
Evolution des charges afférentes à 2021 (en millions de francs)



Les chiffres présentés sur fond rouge péjorent le résultat.

+7.1 millions La hausse des charges de personnel résulte principalement des postes octroyés pour la cellule covid. Toutefois, des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat freinent cette progression.

+0.3 million La hausse des charges de transfert relatives à ce programme résulte de l'association appartenances.

Evolution des revenus liés au programme K03 (en millions de francs)

Les chiffres présentés sur fond vert améliorent le résultat.

+0.2 million Cette hausse de revenus résulte de divers éléments.

K SANTE

Synthèse des priorités

L'année 2021 sera encore marquée fortement par l'épidémie de COVID 19. Pour la Direction générale de la santé (DGS), il s'agira de se doter des moyens de maîtriser la propagation du virus pour, d'une part, éviter d'engorger à nouveau le système de soins et, d'autre part, éviter au canton de Genève d'apparaître au niveau national et international comme un lieu de forte contamination. Pour les institutions de soins, notamment les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et l'Institution genevoise de maintien à domicile (Imad), il s'agira de se tenir prêtes à assumer une remontée des besoins liés à la COVID 19.

Au sein de la DGS, il est prévu de déployer un véritable secteur « Maladies transmissibles » et de donner à la cellule COVID 19 les moyens de maîtriser les chaînes de transmission dans une situation qui présenterait jusqu'à 50 cas par jour pendant six mois. Au moment de déposer le budget, le Conseil d'Etat considère les besoins de maîtrise de l'épidémie et de soins durant cette période de 6 mois comme avérés. Si ces besoins devaient se prolonger au-delà, des demandes complémentaires devront être déposées.

Dans la mesure où l'épidémie n'interrompt pas à nouveau les autres activités du service, les projets de politique publique de santé seront orientés selon les axes stratégiques de la législation 2018-2023 : adapter les prestations à l'évolution des besoins de la population, accompagner le vieillissement de la population, gagner en efficacité dans le réseau de soins pour assurer durablement l'accès aux soins pour tous, maîtriser les coûts de la santé dans les limites de la loi fédérale, contrôler la qualité des prestations, assurer la sécurité de la consommation et mieux prévenir les maladies, repenser le partage des responsabilités entre les acteurs publics et privés. Ces lignes directrices guideront en 2021 la politique du Conseil d'Etat dans le cadre des trois programmes de la politique K (réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées, régulation et planification sanitaire, sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention).

La planification sanitaire renouvelée pour les années 2020 à 2023 fait apparaître une augmentation importante des besoins de la population. Les contrats et conventions avec les institutions de soins tiennent compte de ces prévisions et prévoient ainsi pour 2021 une augmentation des prestations attendues par l'Etat. Les domaines des soins à domicile, des soins gériatriques en général et des urgences sont particulièrement concernés. Une attention soutenue est apportée aux structures intermédiaires, qui seront renforcées en 2021 par plusieurs ouvertures de nouvelles structures (unités d'accueil temporaire de répit, unités d'accueil temporaire médicalisées, immeubles avec encadrement pour personnes âgées).

La recherche de l'efficacité et de la maîtrise des coûts par l'innovation et la qualité au sein du réseau de soins continuera à faire l'objet des efforts des acteurs étatiques. Le programme Cogeria (détection des personnes âgées fragiles et anticipation des besoins médicaux non-planifiés), sorti de la phase pilote, sera déployé. Des projets pilotes importants pour améliorer la coordination des professionnels de la santé seront poursuivis : maison de santé, plan de soins partagé pour les patients complexes et plan de médication partagé. La plateforme MonDossierMédical migrera vers la plateforme intercantonale CARA. Enfin, la mise en vigueur de la nouvelle loi sur l'organisation du réseau de soins facilitera la coordination des acteurs et l'amélioration du réseau de soins.

La réponse du canton aux besoins en soins à domicile sera à nouveau renforcée pour suivre l'évolution forte de la demande dans ce domaine, qui représente un défi autant qu'un succès de la politique de maintien à domicile. Plusieurs plans d'action cantonaux

sont en cours : le plan d'action en faveur des proches aidants, le programme cantonal Alzheimer ainsi que celui en faveur des soins palliatifs. Leurs effets continueront à se déployer en 2020, avec notamment l'inauguration d'un panel d'offres de formation pour les proches aidants.

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique de prévention doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat poursuivra en 2021 la démarche de renouvellement des priorités des actions de promotion-prévention. Il mettra notamment en œuvre le plan d'action soumis au Grand Conseil et appliquera des contrats de prestations renouvelés pour la période 2021-2024.

Dans le domaine de la surveillance de la consommation, le canton poursuivra ses collaborations intenses et fructueuses avec les autres cantons romands. Il renforcera ses capacités de contrôle pour répondre aux normes fédérales, notamment en faisant respecter les dispositions liées à la présence de substances cancérigènes ou reconnues comme perturbateurs endocriniens dans les denrées alimentaires et les objets usuels. Un accent particulier sera mis sur la qualité de l'eau. Le canton augmentera également son action de protection des animaux. Enfin, il contrôlera davantage la recherche sur l'être humain en examinant les protocoles de recherche en cours même après leur acceptation initiale.



COMMISSION DES FINANCES

Sous-commission Projet de budget 2021

Rapport sur la Politique publique K – HUG

26 octobre 2020

Membres	Groupe	Fonction
Jacques BLONDIN	PDC	
Alberto VELASCO	S	Rapporteur
Personnes auditionnées	Dpt/Insti.	
Bertrand LEVRAT	HUG	Directeur général
Rémy MATHIEU	HUG	Directeur financier
Procès-verbaliste :		
Aurélien KRAUSE		

Annexes et documents distribués en séance

- Projet de budget 2021 (v1)
Hôpitaux universitaires de Genève
- Projet de budget HUG 2021, argumentaire (octobre 2020)
Hôpitaux universitaires de Genève

Introduction – situation de la pandémie de Covid-19

Augmentation des hospitalisations et situation des comptes

M. LEVRAT rappelle que le socle d'un dispositif Covid avait déjà été évoqué auprès du Grand-Conseil. Actuellement, la deuxième vague affecte de manière extrêmement forte l'hôpital. Si bien que les quatre paliers prévus pour absorber le choc ont été franchis en moins d'une semaine. En effet, alors que les prévisions mentionnaient une deuxième vague plus progressive que la première, il se trouve que la courbe des hospitalisations suit exactement celle de la première vague. Or, aucune mesure forte qui aurait pour but d'infléchir la courbe n'a été prise au niveau fédéral. Le nombre de patients augmente actuellement de manière exponentielle et double tous les cinq à six jours. À titre d'exemple, alors que 50 personnes étaient hospitalisées il y a trois semaines, ce chiffre est passé à 100 il y a 15 jours et à 350 à l'heure actuelle. En fin de semaine, la barre des 450 à 500 patients sera atteinte. Comme il s'agit d'une progression exponentielle, la barre des 1000 patients pourrait être atteinte sous un mois, si la courbe ne s'infléchit pas.

Il explique que la chirurgie électorale a été abandonnée en milieu de semaine dernière pour pouvoir accueillir les patients Covid. De plus, il sera probablement décidé dans le courant de cette semaine d'arrêter la chirurgie électorale dans l'ensemble du canton et de rebasculer vers un hôpital cantonal unique en collaboration avec les cliniques privées. Pour rappel, les HUG



avaient présenté des projections pour les comptes 2020 lors de la demande de crédit supplémentaire qui visait à créer un socle et trouver l'équilibre. Or, en raison de l'arrêt de la chirurgie et la bascule complète en dispositif Covid de l'hôpital, la situation actuelle est similaire à celle du printemps. Dès lors, l'impact sur les comptes risque d'être conséquent. En outre, la première vague avait coûté 2.4 milliards CHF aux hôpitaux suisses. Il existe par ailleurs un débat démocratique à mener sur le fait que les collectivités publiques souffrent de ces dépenses alors même que les assurances maladie détiennent des réserves de plusieurs milliards de francs.

Un commissaire note que les HUG avaient demandé un crédit supplémentaire de 125 millions CHF. Cela signifie qu'au vu de la situation actuelle, il sera nécessaire d'ajouter au budget un nouveau crédit de 120 millions de CHF.

M. LEVRAT souligne que les comptes 2020 seront fortement affectés. Pour l'année 2021, il existe de nombreuses incertitudes concernant l'évolution future de la pandémie. En effet, il faut également compter avec une éventuelle immunité collective ou l'élaboration d'un vaccin. Or, ce que l'on peut dire de la situation actuelle est qu'elle se distingue du mois de mars par le fait que chacun connaît dans son entourage une personne affectée par le virus. Dès lors, il n'est pas certain que l'augmentation du nombre de cas soit liée à celle du nombre de tests. Il est toutefois difficile de savoir pourquoi cette deuxième vague touche une plus large proportion de la population. D'un point de vue financier, cela signifie que les HUG afficheront un déficit pour l'année 2020. La deuxième vague, tout comme la première, donnera lieu à une demande de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.

Il ajoute que la situation actuelle est préoccupante. Durant les dernières 24 heures, 53 nouvelles personnes ont été admises à l'hôpital en raison du Covid, contre 34 pour d'autres raisons. Par ailleurs, la période automnale ajoute des difficultés supplémentaires pour les structures hospitalières en raison de la présence d'autres virus et maladies respiratoires, notamment de la période de grippe qui commencera début décembre. L'hôpital se trouve dès lors dans une période de gestion de crise qui est néanmoins abordée avec professionnalisme.

Situation du personnel hospitalier - 1

M. LEVRAT souligne son inquiétude concernant la fatigue du personnel soignant. Ce week-end, 240 infirmières et infirmiers diplômés à la retraite ont été rappelés pour renforcer la structure de l'hôpital. Par ailleurs, une partie du personnel soignant se retrouvera également en arrêt maladie. Cette donnée augmente la difficulté de la prise en charge.

Situation à Genève et collaboration avec les autres cantons

M. LEVRAT rappelle que lors de la première vague, l'hôpital de Genève était le plus touché de Suisse. Or, dans la situation actuelle, la vague semble impacter de manière uniforme l'ensemble de la Suisse romande. À cet égard, l'hôpital du Valais a déjà annoncé avoir dépassé sa capacité d'accueil ; l'hôpital de Neuchâtel devrait suivre d'ici 48h. Dans ce cadre, tout comme durant la première vague, un transfert de patient vers d'autres structures doit être envisagé. Or, si l'ensemble du système hospitalier romand est saturé, Genève pourra accueillir cinq à six patients valaisans avant de devoir appliquer des critères de tri. Ces critères seraient établis uniformément en Suisse romande pour des raisons éthiques. Il s'agirait donc de choisir les personnes en fonction de leurs symptômes et non en fonction de leur localisation géographique. Ces critères viseraient à décider si une personne, en fonction de ses chances de survie, entrerait ou non dans une unité de soins intensifs. Lorsqu'une personne est admise en soins intensifs, elle y resterait trois jours à la suite desquels, si aucune amélioration n'est constatée, le respirateur serait retiré. Dès lors, dans un tel cas, le nombre de morts sera bien



plus élevé que pour la première vague, ce qui aura pour conséquence de faire augmenter le taux de mortalité à 20-25%. En outre, les discussions entre les hôpitaux romands visent actuellement à établir des critères similaires pour toute la Romandie afin que, d'un point de vue éthique, chaque vie soit traitée de manière égale, indépendamment de la situation cantonale particulière. À l'heure actuelle, les hôpitaux romands ont encore la possibilité de transférer des patients vers les hôpitaux alémaniques. Or, d'ici une semaine à dix jours, des critères de tris éthiques, similaires dans l'ensemble de la Suisse devront être appliqués.

Ensuite, il souligne que l'hôpital sera limité par sa capacité, malgré les efforts de prévoir un socle de base, dont on peut remercier le Grand-Conseil d'avoir soutenu l'élaboration. Il est dès lors notable que la première vague, comparée à la situation actuelle, apparaisse comme une vaguelette. La deuxième vague ne peut dès lors pas être comparée à une réplique plus faible à la suite d'un tremblement de terre. Elle est la véritable secousse et la première vague n'étant qu'un signe avant-coureur. Par conséquent, au vu de l'absence de mesures fortes, la situation pousse le système hospitalier à ses limites. Alors que le débat en commission des finances évoquait la nécessité de repenser le rapport à la mort, cette deuxième vague en sera l'illustration et questionnera la vision d'une médecine toute puissante.

L'autre commissaire note que les 125 millions CHF demandés à la commission des finances seront utilisés et que les 33 millions CHF prévus pour 2021 seront probablement revus à la hausse. Il constate qu'en p. 9 de la présentation, figure un graphique qui mentionne que seuls 12% des patients admis ne présentent pas de comorbidités. Il demande si ce facteur sera pris en compte pour les choix d'admission en soins intensifs.

M. LEVRAT répond que le choix ne dépend pas uniquement de l'âge, mais des chances de survies de la personne, notamment en fonction de ses comorbidités. À titre d'exemple, à la suite d'une infection nosocomiale de Covid, 15 des 80 patients d'une clinique de dialyse ont été admis au HUG. Alors que ces derniers ont été pris en charge, la question se posera différemment dans 10 jours.

Comptes 2020 et budget 2021

M. LEVRAT note qu'un des points positifs d'une courbe épidémiologique est que celle-ci descend rapidement. Bien qu'il soit difficile de faire des pronostics pour la deuxième vague, il est possible de s'attendre à un infléchissement de la courbe d'ici mi-décembre 2020. Le budget 2021 tel que présenté est correct par rapport aux données actuellement disponibles. Or, de grandes incertitudes demeurent pour l'année 2021. À cet égard, il paraît certain que le socle tel que présenté à la commission des finances doit être voté et maintenu afin d'augmenter les capacités de réponse de l'hôpital à une éventuelle troisième vague. De plus, il faut compter avec le fait qu'une partie du personnel démissionnera ou sera en arrêt maladie d'ici la fin de la deuxième vague, en raison de la difficulté physique et psychologique que représente cette situation. En outre, actuellement 200 collaborateurs et collaboratrices, dont 60 médecins et chefs de cliniques sont en arrêt de travail en raison du Covid. Leur absence fait dès lors peser au personnel présent une charge de travail supplémentaire qui se répercutera ces prochains mois sur la santé des collaborateurs et collaboratrices. De ce fait, il est nécessaire de compter avec un taux d'absence important en 2021. Pour résumer, la situation actuelle est préoccupante.

Un commissaire demande pour quelle raison les HUG présentent un budget équilibré. En effet, il serait possible, à l'instar de l'Hospice général, de présenter un budget déficitaire au vu de la situation actuelle.



M. LEVRAT explique que lors de l'élaboration du budget, la situation était différente. De plus, il n'est pas problématique d'élaborer un budget à l'équilibre en fonction des informations disponibles. Toutefois, il existe de nombreuses incertitudes liées notamment à l'ampleur de la vague. Dès lors, le budget présenté, bien qu'à l'équilibre, comprend de nombreux aléas qui sont évoqués ici de manière transparente. La question du Covid est un aléa majeur dont les effets sont toutefois connus, car le coût principal découle de l'arrêt des autres activités. Toutefois, il n'est pas possible de connaître l'ampleur de la vague ni même l'arrivée éventuelle de vagues supplémentaires dans le courant de l'année 2021.

M. MATHIEU précise que le budget présenté n'est pas à l'équilibre. En effet, il existe deux budgets : un qui concerne le fonctionnement normal de l'hôpital et un autre, qui concerne le dispositif Covid. Dans ce dernier, les 33 millions CHF de la mission d'intérêt général (MIG) n'ont pas été intégrés formellement dans le projet de budget de l'État. Or, il est apparu que cette somme aurait été intégrée par amendement à hauteur de la moitié, en partant du principe que le dispositif pourrait s'étendre sur la moitié de l'année. Dans le cadre de ces deux budgets, lorsque le dispositif Covid est en place, l'hôpital peut maintenir son activité normale comme cela a été le cas durant les mois d'août et de septembre. Concernant l'année 2021, certaines hypothèses ont été formulées, comme l'augmentation des admissions ambulatoires. De plus, les aléas dits d'activité sont également mis en exergue dans le document. Dès lors, si les recettes diminuent, une réduction équivalente des charges doit être envisagée. En outre, suite à la deuxième vague, ce double dispositif demeurera pour faire face à une éventuelle troisième vague. L'objectif reste de pouvoir maintenir 120 lits pour le Covid de manière permanente tout en formulant des hypothèses sur le fonctionnement normal de l'hôpital.

Le commissaire prend acte qu'une baisse des recettes entraînera une diminution des charges et il demande quelles mesures pourraient être prises le cas échéant. Partant du fait que si l'on considère que la santé est une nécessité fondamentale pour les Genevois et Genevoises, il revient aux politiques de trouver des financements.

A la suite de quoi M. LEVRAT souligne qu'il serait aussi envisageable d'augmenter les subventions et M. MATHIEU explique que si l'activité diminue, les besoins en personnel également. M. LEVRAT indique l'augmentation de la mortalité chez les personnes âgées en raison du Covid pourrait avoir pour conséquence une réduction des volumes de travail pour l'hôpital.

Diminution des salaires de la fonction publique (-1%)

M. LEVRAT explique que la proposition du Conseil d'État de diminuer les salaires du personnel soignant est particulièrement mal vécue. Bien qu'il soit compréhensible que des débats politiques portent sur cette question, il est utile de souligner, en tant que directeur, à quel point les conditions de travail pour le personnel soignant sont difficiles. Dès lors, il serait souhaitable que le Grand-Conseil puisse changer ce paradigme. Il ajoute qu'une certaine grogne monte au sein de la profession. De plus, le métier change : les médecins et (directeurs généraux) soignants ? Doivent apprendre à vivre dans une situation de crise qui bouleverse leur quotidien. Cet engagement, bien qu'en partie normal, devrait pouvoir être valorisé. Dès lors, le discours politique qui vise à dire que la diminution des salaires permet de sauver l'économie fiscale est très mal vécu au sein de l'hôpital. La diminution des salaires est ressentie comme une injustice. En outre, au vu de la situation et pour donner un signal positif à la branche, il serait même souhaitable d'augmenter les salaires.

Le commissaire note que le projet de budget prend en compte la diminution des salaires de 1%. Toutefois, pour des motifs variables en fonction des groupes, la probabilité que la mesure soit acceptée est faible. Dès lors, si le Grand-Conseil refuse cette mesure, l'hôpital affichera un déficit.



M. LEVRAT répond par la négative. En effet, dans le cadre du contrat de prestation, 200 millions votés par le canton concernent le surcoût que représente la fonction publique par rapport à la LAMal. Si le canton décide de réduire les salaires de 1%, cette décision passe par une subvention qui sera appliquée immédiatement. M. MATHIEU confirme que, conformément au tableau en p.13 de la présentation, les 7.8 millions CHF que représenterait une diminution de 1% de salaire sont déjà soustraits à l'indemnité de l'État. Dès lors, l'État a diminué son indemnité de 7.8 millions et les HUG diminuent d'autant les salaires. Si la mesure est abandonnée, le mécanisme serait le même. Il n'y a donc pas d'impact sur le budget.

M. LEVRAT soulève également la question des salaires des cadres qui semble avoir été une grande erreur en termes de motivation managériale. En effet, la situation actuelle montre que les cadres ne comptent pas leurs heures. Dès lors, l'argument qui visait à dire que cette diminution représente 1% ou 3% du temps de travail ne tient pas. En effet, le personnel a effectué, durant l'année 2020, 15 à 20% d'heures supplémentaires. Dès lors, dans le cadre des discussions sur les salaires au sein de la commission des finances, il pourrait être utile de rediscuter également les salaires des cadres. En résumé, un signal positif est attendu qui montre la reconnaissance vis-à-vis des personnes qui s'engagent aujourd'hui au service de la population, sachant que la deuxième vague affectera encore davantage le personnel que la première.

L'autre commissaire comprend l'importance de la reconnaissance des collaboratrices et collaborateurs de l'hôpital et salue les propos de M. LEVRAT à leur égard. Conformément aux propos de son collègue, le projet de loi sur la diminution de 1% des salaires est largement contesté. Cela pose toutefois la question du déficit de l'État, qui s'élève déjà à 500 millions de francs, auquel s'ajouteraient près de 200 millions si la diminution des salaires était refusée. Néanmoins, le signal donné qui vise à applaudir les soignants durant six mois avant de leur retirer 1% de salaire n'est pas souhaitable. La commission des finances se trouve toutefois face à des décisions douloureuses qui devront être prises. Il remercie M. LEVRAT de soulever la question des collaboratrices et collaborateurs de l'hôpital qui ne doivent pas être oubliés et qui ne le seront pas.

M. LEVRAT indique que sa remarque ne concernait pas les cadres des autres institutions. Concernant la diminution des salaires de 1%, les députés devraient pouvoir donner un signal rapide de reconnaissance vis-à-vis du personnel soignant, il appelle les députés à réfléchir à des actions rapides visant à alléger la pression sur les 1%. Dans ce cadre, s'il existe un accord entre partis, un signal pourrait être donné au personnel de la santé. Bien qu'il existe un risque que les autres institutions se sentent prétéritées en cas d'exception pour la santé, il est nécessaire de souligner qu'à l'heure actuelle à l'hôpital, la maison brûle. Il souligne qu'il est de son devoir de faire part de cette situation critique, tout en respectant les décisions politiques qui seront prises.

M. MATHIEU rappelle que les **1% de diminution de salaire représentent 7.8 millions de francs**. Cette somme représente un ordre de grandeur bien inférieur au crédit supplémentaire de 120 millions de francs demandé à la commission des finances pour la première vague. **Cette somme augmentera par ailleurs suite à la deuxième vague pour s'approcher des 200 millions de francs**. Dès lors, une économie de 7.8 millions de francs sur les salaires de l'hôpital semble dérisoire. Il estime que le retour sur investissement d'une telle mesure serait très faible, voire négatif.

Situation du personnel hospitalier - 2

M. LEVRAT souligne la difficulté psychologique actuelle de se trouver dans une situation pour laquelle l'on n'est pas sûr de pouvoir prendre en charge l'ensemble des patients. De plus, tous les jours des infirmières craquent et fondent en larme. L'état de tension et de stress au sein du personnel est gigantesque, en raison des responsabilités à assumer au quotidien et de celles attendues les semaines prochaines. Ceci impacte non seulement la vie des personnes, mais également celle de leur famille et de leurs proches. Dans ce cadre, si le Grand-Conseil peut prendre une décision de manière urgente, celle-ci serait la bienvenue. Il est essentiel de pouvoir à ce stade donner un signal positif au personnel et non de diminuer le salaire pour un gain de 7.8 millions qui aurait des effets délétères.

Projet de budget 2021Page 3 – évolutions du contexte depuis la v0 du budget

Le commissaire note une baisse de la valeur du point TARPSY qui devrait impacter l'hôpital ainsi qu'une diminution de l'activité de 10% par rapport au budget 2020.

M. MATHIEU indique que ces valeurs ont été inscrites il y a trois semaines. Toutefois, la baisse de l'activité en fin d'année devrait être bien supérieure à celle indiquée et qu'il s'agit d'une perte si les charges ne sont pas adaptées.

Le commissaire indique que le financement de la MIG Covid 2021 sera voté. Dès lors, il demande si le report du financement indiqué dans le document découle d'incertitudes quant au vote sur cet objet.

M. MATHIEU indique que le report de la MIG Covid a été décidé par le Conseil d'État, vraisemblablement en attendant de voir comment la situation évolue. Toutefois, cette somme a été implicitement acceptée par le Grand-Conseil sachant qu'elle constitue la continuation des 125 millions CHF déjà votés. Dès lors, il a été décidé, devant la commission des finances et le conseil d'administration, de présenter un budget qui prend en compte la MIG Covid, considérant que celle-ci serait votée. Néanmoins, la question de son dimensionnement reste ouverte et pourrait être recalculée suite à la deuxième vague. Ensuite, il explique qu'il existe un budget pour l'hôpital dans son fonctionnement normal et un budget concernant le dispositif Covid, qui a pour but de maintenir également l'activité normale de l'hôpital. Ce deuxième dispositif concerne la mise à disposition en permanence de 120 lits et de 380 ETP pour le fonctionnement de la partie Covid de l'hôpital. Il est toutefois important de garder à l'esprit que ce budget a été établi en fonction d'hypothèses qui peuvent s'avérer fausses en fonction de l'évolution de la situation.

Concernant le différentiel entre le projet de budget 2021 avec MIG et le budget 2020 est de 87 millions de CHF, M. MATHIEU confirme. À cet égard, 21 millions CHF correspondent aux hypothèses d'augmentation de l'activité de l'ordre de 2%. Les 66 millions CHF représentent le surcoût du dispositif Covid. Il confirme qu'il s'agit d'hypothèses et que les 66 millions CHF représentent le dispositif Covid – 120 lits et 380 ETP. Or le dispositif engendrant également des recettes, notamment de dépistage, qui s'élèveraient à 33 millions CHF, il a été demandé un complément de 33 millions CHF sous forme de la MIG Covid.

Ensuite, il explique qu'une fois la deuxième vague passée, l'hôpital pourra retrouver un dispositif relativement étoffé de 120 lits. Toutefois le maintien de ces lits de manière permanente semble conforme aux besoins liés à la pandémie, tout en permettant à l'hôpital de reprendre une activité normale.



M. LEVRAT indique que le Conseil d'État devrait prochainement formuler un amendement dans son projet de budget pour rajouter ce montant. Reste à savoir si ce dernier sera divisé en deux pour couvrir 6 mois d'activité. Si tel est le cas, les six mois supplémentaires seront demandés en juin 2021.

Situation du personnel hospitalier - 3

M. LEVRAT souligne la différence de perception de la situation qui existe au sein de l'hôpital et à l'extérieur. Dans dix à quinze jours, les consciences se réveilleront et prendront connaissance de la gravité de la situation. Or, la valeur la plus importante de l'hôpital est son personnel, ce qui peut être illustré par cette phrase d'un directeur des ressources humaines dans une banque : *« chaque soir la valeur la plus importante de mon entreprise sort de la banque et mon travail est de faire en sorte qu'elle revienne chaque matin »*. Par conséquent, même si le métier de la santé est confronté à la mort, il est toujours bouleversant de placer une personne en soins de confort en attendant qu'elle décède. Le personnel des HUG souffrira extrêmement de la situation. Dès lors, tout message dans le sens d'une valorisation est la bienvenue. Or, le signal actuel va dans le sens contraire d'une dévalorisation, ce qui est encore pire que le statu quo.

Les commissaires s'accordent pour dire que la question de la reconnaissance du personnel est fondamentale et qu'il s'agit d'un déficit de manière générale à l'État et que les exemples montrent que lorsque l'on prend conscience de la valeur du personnel, l'absentéisme chute. Ils comprennent, la nécessité de ne pas dévaluer la fonction publique. Or, la situation économique actuelle, avec la mise en place des RHT, montre une réelle souffrance du secteur privé, encore illustrée par la situation de l'aéroport récemment. Dès lors, cette mesure avait été pensée par le Conseil d'État comme une proportionnalité des efforts entre le secteur public et le secteur privé. En outre, la première valeur d'une entreprise est son personnel. Bien que des solutions de financement doivent être trouvées pour faire face à cette crise - et celles-ci sont peu nombreuses - il apparaît peu judicieux, dans ce cadre, de retirer 1% de salaire dans la fonction publique.

M. LEVRAT comprend la difficulté de la situation pour l'ensemble des secteurs et ne peut s'exprimer que pour les HUG pour lequel la situation est la suivante : **dans 15 jours, la direction, en accord avec le directeur médical et en mettant en place des cellules de soutien psychologique, devra prendre des décisions extrêmement dures de rationnement des soins**. Celles-ci seront mises en œuvre par du personnel dans des conditions qu'il n'a pas imaginées et qui ne sont pas enseignées dans les écoles. Dès lors, les dégâts sont inévitables. Par conséquent, le fait d'ajouter une suppression de salaire dans ce cadre paraît pour le moins étonnant.

Page 4 - paradoxe du projet de budget 2021 et risque associé

Sur le constat que cette page contient du fait que si la MIG Covid n'est pas acceptée, l'hôpital affichera un déficit de 33 millions de francs, M. MATHIEU confirme qu'en raison de cet aspect encore incertain, le budget présenté est formellement déficitaire.

Page 6 - évolution de l'activité hospitalière

M. LEVRAT explique que la fin des activités chirurgicales en prévision de la deuxième vague décidée la semaine passée impactera une nouvelle fois l'activité hospitalière. S'il est certain que l'année 2020 affichera deux diminutions de l'activité, il est encore difficile de se prononcer sur l'ampleur de la deuxième diminution d'activité qui dépendra de l'ampleur de la vague.

**Page 7 - évolution de l'activité ambulatoire**

En réponse à un *commissaire qui constate que la diminution de l'activité ambulatoire est similaire à celle évoquée pour l'activité hospitalière*, M. MATHIEU indique que si le dispositif Covid et la gestion des flux sont maintenus, il n'y a pas de raison que l'activité ne reprenne pas de manière soutenue. Demeure toutefois le risque qu'une partie du personnel se retrouve en arrêt de travail ou qu'une partie de l'activité parte vers des cliniques privées.

Le commissaire note que le revenu 2021 sera mis à mal par le fait qu'un certain nombre d'opérations ne pourra pas avoir lieu, M. LEVRAT estime que ce scénario est probable. La décision prise en semaine dernière vise à faire cesser toute activité de chirurgie qui peut attendre trois mois. Les activités ayant trait au cancer, aux interruptions volontaires de grossesses et aux césariennes sont toutefois maintenues. La chirurgie orthopédique, les poses de prothèses ou de pacemaker sont quant à elles repoussées. Cela créera inévitablement une détérioration générale des files d'attente pour les opérations qui semble difficile à rattraper. En effet, avec un personnel qui sortira épuisé de la deuxième vague il est difficile d'imaginer que le rythme puisse être suffisamment soutenu. Par ailleurs, les besoins des patients existent et la projection pour l'année 2021 ne doit pas pour autant être remise en cause. De plus, l'hôpital devra traiter des patients présentant des séquelles post-Covid.

Page 8-9 : alourdissement continu de la patientèle & complexité des cas

M. MATHIEU explique qu'outre l'augmentation du nombre de patients, il existe une augmentation de la complexité de leur prise en charge en raison des comorbidités.

Ensuite, en réponse à la *question d'un commissaire qui constate que 31% des patients ont plus de 70 ans et ceux-ci représentent, selon le deuxième document, 7% de la population et que dès lors, ces chiffres ne facilitent pas l'activité de l'hôpital*, M. LEVRAT indique qu'entre la première et la deuxième vague, les patients admis souffrent de maladies différentes, et notamment de la grippe, ce qui complique effectivement l'activité.

Page 11 : Les ressources

M. MATHIEU indique les chiffres clés du budget 2021 hors Covid qui représente 21 millions CHF. Ce montant est décomposé de la manière suivante : + 33 millions de produits liés à la liés à l'augmentation de l'activité et - 12 millions dus à la baisse des indemnités de fonctionnements liée essentiellement à la baisse des salaires.

Page 12 : indemnité état du projet de budget 2021

En réponse à la question d'un commissaire qui demande ce que signifie la phrase « *depuis 2020, la part cantonale des soins à la prestation n'est pas intégrée dans l'indemnité de fonctionnement* », M. LEVRAT répond qu'il s'agit de la problématique présentée dans le cadre du contrat de prestation. En effet, la quote-part 45% - 55%, entre l'assurance maladie et l'État échappe à une règle de subvention – ou indemnité de fonctionnement. L'hôpital est dès lors rémunéré à la prestation : il reçoit un montant à hauteur de son activité qu'il fasse 70% ou 120% de ce qui a été prévu.

Le commissaire note que ce montant est intégré dans le compte d'exploitation de l'hôpital, M. MATHIEU confirme que ce montant figure dans les recettes hospitalières, mais plus dans les indemnités et M. LEVRAT indique que cela signifie que sur un budget de deux milliards, l'indemnité de l'État est de moins de 600 millions.

**Page 13 : évolution 2021 de l'indemnité de l'État (mchf -12)**

Le commissaire demande quelle est la logique du renforcement du 144, pour lequel la création de 2 ETP – 200'000 CHF – est prévue. Cette question se pose sachant que les sociétés d'ambulance privées sont en difficultés et qu'il existe une concurrence entre le secteur privé et l'État.

M. LEVRAT indique que l'augmentation de poste vise précisément à amener davantage de transparence, conformément à un audit de la Cour des comptes sur la question. Il existe une augmentation du volume de travail qui nécessite un nouveau poste. Pour le second poste, il s'agit de permettre au 144 de renforcer sa capacité informatique et de produire des statistiques afin de mettre en exergue d'éventuels problèmes. Actuellement, cette tâche est effectuée par le chef du 144, qui s'épuise à produire ce travail en plus de ses autres activités. Dès lors, il apparaît bienvenu que le 144 se renforce par deux nouveaux postes qui lui permettront d'effectuer sa mission. Dans le cadre des ambulances, il existe le même débat qu'au sein des taxis sur la distribution des courses par la centrale. Dans ce cadre, les ambulances ont été équipées cet été d'un système de géolocalisation qui fonctionne et qui permettra de diminuer la pression.

S'agissant de *la possibilité de déterminer le coût moyen annuel d'une ambulance*, M. LEVRAT indique ne pas pouvoir répondre à cette question. Il existe toutefois une distinction entre le transport couché et le transport debout. Une réponse ultérieure pourra être donnée et M. MATHIEU prend note de la question et y répondra ultérieurement.

Baisse des salaires

Concernant la baisse des salaires pour toutes les catégories de personnel, qui représente MCHF -7.8 pour 2021, elle débute à partir de mai selon la décision du Conseil d'État, la mesure débiterait en mai, M. MATHIEU précise que les 7.8 millions concernent le montant à partir du mois de mai. Si cette somme est annualisée, elle représente environ 13 millions CHF.

Effet Noria

Cet effet, qui représente un gain lorsque le personnel est remplacé par des personnes plus jeunes, dans ce cas, l'État prélève le montant à hauteur du subventionnement et cet élément est questionnable. Un commissaire demande quel est l'intérêt pour l'hôpital de l'effet Noria, et M. LEVRAT répond qu'il s'agit d'un désagrément qui est subi chaque année. Dès lors s'il existe une volonté politique de retirer cet élément elle serait bienvenue. M. MATHIEU ajoute que, bien que cette mesure fasse sens et représente une réalité, son problème principal réside dans le fait que le calcul par l'État repose sur des bases incertaines.

Le commissaire estime que cette mesure est contre-intuitive, car elle n'encourage pas à l'engagement de nouvelles personnes, et M. MATHIEU estime qu'il s'agit d'une économie déguisée, à l'instar de la RTL qui a finalement été supprimée. Il est difficile de comprendre la logique l'effet Noria.

Page 15 : Charges

Concernant l'augmentation des frais de personnel entre le budget 2020 et 2021, hors Covid, M. MATHIEU précise que l'impact financier de la faible augmentation du nombre d'ETP de l'ordre de 1,7% est pondéré par les mesures du Conseil d'État. En effet si les salaires sont diminués de 1%, l'augmentation de 2% du nombre d'ETP coûte moins cher. Si la mesure de diminution des salaires est refusée, le budget affichera une augmentation linéaire du personnel et des charges associées.

**Page 16 frais de personnel : MCHF +13.6 (hors ETP Covid)**

Un commissaire note que les dotations complémentaires ne sont pas prises en compte dans les ETP, et M. MATHIEU répond que les dotations complémentaires figurent en orange sur le graphique. Il s'agit d'une dotation liée à des financements exceptionnels en cas de remplacements maladie ou congés maternité. Cette dotation n'est dès lors pas pérenne. M. LEVRAT ajoute que cet aspect fait partie des réflexions sur l'harmonisation des pratiques. En effet, il n'existe pas toujours d'égalité de traitement entre les départements médicaux. À titre d'exemple, le remplacement des femmes enceintes peut être considéré soit comme un fait constant qui peut être intégré aux dotations de base – en se basant sur une moyenne du nombre de femmes enceintes dans les services sur les cinq dernières années ; soit comme une variation annuelle au cas par cas et intégré dans des dotations complémentaires d'année en année. Actuellement les HUG traitent cette question de manière disparate : il s'agit dès lors de formaliser une pratique à l'échelle de l'ensemble de la structure. Dès lors, l'intégration dans les dotations de base des postes qui nécessitent un ou plusieurs remplacements chaque année permet une meilleure prévisibilité.

Page 17 : variation des ETP base du projet de budget 2021

Un commissaire note une augmentation de 99.1 ETP liés à une augmentation d'activité stationnaire et ambulatoire. Or, comme évoqué précédemment, cette activité sera affectée, ce qui est confirmé par M. MATHIEU.

Ensuite, le commissaire demande si les 99.1 ETP sont maintenus malgré la situation actuelle, qui indique que cet aspect fait partie de la souplesse dans la gestion qui est demandée à l'hôpital, conformément à l'arrêt du Tribunal fédéral en la matière. En effet, si l'activité ambulatoire augmente, l'hôpital y répondra en augmentant son personnel. Dans le cas contraire, il est également possible que l'activité diminue, soit parce que le Covid a augmenté la mortalité, soit parce que des cliniques privées captent une partie des patients. Dès lors, le projet de budget prévoit une hausse en fonction de l'augmentation de l'activité. Or, si ce n'est pas le cas, l'activité de l'hôpital n'augmentera pas.

Le commissaire note que 10 ETP sont prévus pour le renfort des équipes de la direction des opérations et de la direction des systèmes d'information et M. LEVRAT précise que cette augmentation est nécessaire pour répondre aux orientations pour faire face à l'augmentation générale de l'activité. Bien qu'une augmentation de postes dans ce cadre ait été explicitement réservée ces dernières années, l'augmentation du personnel dans ce secteur est aujourd'hui une nécessité pour franchir un palier opérationnel. Il s'agit principalement d'avoir un responsable RH dédié à la direction des opérations qui s'occupe notamment de la gestion des blocs opératoires et des brancardiers. Dans ce cadre, bien qu'il soit prioritaire d'avoir du personnel sur le terrain, il est également nécessaire d'avoir suffisamment de personnel de support.

Le commissaire demande des précisions sur ce que signifie « optimisation des infrastructures de restauration en développant des marchés externes (ventes externes, impact sur les recettes environ 1.7 MCHF) » et M. LEVRAT répond qu'il s'agit des repas livrés à Champ-Dollon et à l'Imad. Alors qu'il avait été décidé de produire à ces endroits de la nourriture dans le cadre d'ateliers, ceux-ci ont été annulés en raison du Covid. Dès lors, l'hôpital reprend cette activité qui engendre également des recettes.

Un commissaire note que des ressources supplémentaires sont prévues pour l'amélioration des processus de facturation (impact sur les recettes environ 5.0 MCHF). Il demande si cela signifie que le processus de facturation ne fonctionnait pas. La direction souligne qu'il peut s'améliorer,



qu'il s'agit d'un travail d'optimisation des processus afin de pouvoir gagner davantage. Alors qu'on parle plus facilement de l'effet productif des opérationnels, les services de support permettent également de tels effets. À cet égard, le fait d'ajouter 2.5 ETP pour le service de facturation aura pour conséquence d'augmenter les recettes de l'ordre de 5 millions CHF. En effet, il existe beaucoup de prestations qui ne sont pas ou qui sont mal facturées.

Un autre commissaire note que si le nombre d'ETP supplémentaire est de 159.2 hors Covid, et que le nombre d'ETP pour le Covid s'élève à 388, le total des ETP supplémentaires s'élève à 547. Si l'on rajoute les 23 ETP complémentaires, ce nombre est de 570 ETP.

M. LEVRAT confirme cela. De plus, un appel aux volontaires a été lancé et l'hôpital espère pouvoir recruter près de 300 personnes supplémentaires pour faire face à la deuxième vague. Il s'agit de personnes récemment retraitées qui sont rappelées et engagées sous forme de CDD.

Page 18 : autres charges d'exploitation : mchf +7.3

Un commissaire demande où en sont les HUG dans le processus qui vise à fournir une alimentation issue de l'agriculture de proximité.

M. LEVRAT répond que l'hôpital est un des meilleurs élèves en termes d'alimentation locale et reste très attentif à cette problématique. Un travail est effectué afin de privilégier les circuits courts et le label *Genève région- terre avenir* (GRTA). Un appel d'offres est régulièrement fait auprès des maraîchers conformément à la loi sur les marchés publics. À titre d'exemple, alors que le CHUV importe des poulets brésiliens dont le prix est plus bas, les HUG sont fiers de pouvoir proposer du poulet GRTA.

Un commissaire demande ce que signifie l'« ajustement des amortissements PL et fondation privée » et M. MATHIEU répond qu'il s'agit de tous les investissements financés par des projets de loi. Il s'agit dès lors de fausses augmentations de charges. En effet, cette ligne représente l'amortissement des investissements de l'année précédente. Il s'agit d'une technique comptable qui vise à écarter l'investissement des années précédentes financé par des projets de loi, compensés par des recettes d'un montant identique, et M. LEVRAT ajoute que cette règle d'amortissement existe également pour les dons privés pour de l'investissement dans le matériel ou les bâtiments.

Page 19 et suivantes : Dispositif Covid 2021

M. LEVRAT explique que cet aspect a déjà été évoqué plus en amont dans la discussion. Pour rappel, les paliers prévus ont successivement été franchis en une semaine. L'on peut dès lors remercier le Grand-Conseil d'avoir soutenu ce socle sans lequel l'hôpital se serait trouvé dans une difficulté majeure. Reste à savoir, en termes de technique budgétaire, si ce dernier sera prévu pour six ou douze mois. En effet, il semble nécessaire de maintenir ce socle en 2021. De plus, conformément aux propos de M. MATHIEU, les CDI, prévus comme tels dans le but d'attirer des talents, seront absorbés durant l'année qui suit l'arrêt du dispositif. Dès l'arrivée d'un vaccin ou en cas de disparition du virus, le socle sera absorbé durant une période allant de six à douze mois. En effet, ces 380 postes seront réorientés vers le renouvellement. De ce fait, l'hôpital n'engagera pas de nouvelles personnes, mais utilisera le personnel du socle.

**Page 24 : risques et aléas liés au projet de budget 2021**

Un commissaire prend acte que « le risque porte sur le niveau de financement de l'État de la MIG COVID ». De plus, le risque d'activité soumis aux aléas concerne la variation de +/-1% des recettes dues à une éventuelle diminution des salaires.

M. LEVRAT indique que ces aléas concernent l'activité en temps normal. Il existe évidemment un risque d'activité en fonction de l'évolution de la pandémie. Toutefois, celui-ci représente une inconnue telle qu'il paraissait malvenu de faire figurer dans le projet de budget des aléas de l'ordre de plusieurs centaines de millions de francs.

Ensuite, le commissaire note l'incertitude sur le maintien de la valeur de point TARMED (0.96 Vs 0.94 potentiel). Il demande si la valeur de ce point risque de diminuer et M. LEVRAT répond que cette question est en discussion entre les assurances, les médecins de ville et les HUG. L'hôpital se bat pour maintenir la valeur du point TARMED. Or, comme à Genève la valeur du point est identique pour l'ensemble du canton, il se peut que certains cabinets privés souhaitent avoir davantage d'indépendance par rapport à l'ambulatoire hospitalier. Dès lors, il s'agit de savoir s'il existera une solidarité public-privé sur cette question. À titre d'illustration, la diminution de 1% du point TARMED engendre une baisse de 2.5 millions du revenu.

Projet de budget HUG 2021 argumentaire (octobre 2020)**Page 27**

Les commissaires notent que « le projet de budget 2021 prévoit la baisse du nombre d'interventions stationnaires par rapport à 2019 (-2.6%) et une progression de 6.0% pour l'ambulatoire ». Or, dans le cadre actuel, l'hôpital n'est pas récompensé par les assurances lorsqu'il pratique davantage d'ambulatoire, sachant que les patients doivent payer 10% de la prise en charge.

M. LEVRAT estime que bien que d'un point de vue financier le transfert du stationnaire vers l'ambulatoire ne soit pas toujours favorable à l'hôpital, il constitue un progrès dans la prise en charge des patients. C'est pour cette raison que ce virage a été prévu.

Les commissaires comprennent que cette pratique est meilleure pour les patients, mais ils regrettent que l'hôpital qui fournit cet effort n'en perçoive pas les gains.

Page 40

Concernant le constat de +1.2 MCHF de charges sur les frais alimentaires pour les repas fournis à l'IMAD les commissaires demandent si les repas fournis aux institutions sont payés et M. MATHIEU confirme que la liste évoque uniquement les charges. Il existe toutefois une recette équivalente.

Au sujet de la mention « +0.7 MCHF dû à la hausse des prix des licences Microsoft causée par la suppression du rabais académique accordé aux hôpitaux universitaires. », M. LEVRAT explique que l'entreprise Microsoft ne pratique pas de rabais académique pour les hôpitaux universitaires sous prétexte que ces institutions ne délivrent pas de diplômes et ne peuvent pas être considérées comme des entités académiques. Dans ce cadre, les cinq hôpitaux universitaires de Suisse se sont unis dans une discussion avec Microsoft. Bien qu'un compromis de 0.7 millions de francs ait été trouvé, la négociation reste difficile en raison de la position dominante de Microsoft. Dans ce cadre, la question s'est posée d'avoir recours à des



logiciels Open source. Toutefois, il s'est avéré que seul le logiciel Microsoft permettait une interopérabilité des machines. Il s'agit dès lors d'une situation frustrante dans laquelle les hôpitaux universitaires se retrouvent à la merci d'un géant informatique.

Page 38

Un commissaire relève que « 72.0% des 159.3 ETP supplémentaires du projet de budget 2021 sont des professions médicales et de soins ». Par conséquent, les 28 % restants concernent les activités techniques et logistiques.

M. LEVRAT confirme. De même, la médico-thérapeutique ne concerne pas formellement des personnes soignantes. Il s'agit par exemple de personnes responsables du fonctionnement des scanners qui sont indispensables à l'hôpital. Tout comme le personnel de l'économie domestique et restauration, qui concernent la cuisine et le nettoyage, font intégralement partie de l'hôpital bien qu'il ne soit pas des médico-soignants. Enfin, l'hôpital essaie de limiter au maximum le personnel purement administratif.

Pages 46-47

Un commissaire demande ce qu'est le projet RUFO ainsi ce que signifie en p. 47 : « Cette situation a conduit les HUG à utiliser les résultats des précédents contrats de prestations pour augmenter la capacité d'investissement dans les trois domaines. »

M. MATHIEU répond que les montants de crédits de renouvellement inscrits dans les plans décennaux ne sont pas suffisants pour entretenir le parc en augmentation. L'hôpital se trouve dès lors dans l'obligation d'utiliser d'autres ressources de financement et notamment les reports des résultats des exercices précédents - dans le cadre des réserves constituées sur les résultats du contrat de prestation. Il s'agit des réserves quadriennales.

Le commissaire demande si ce crédit de renouvellement représente 180 millions CHF par an, M. MATHIEU répond que le chiffre de 179.2 millions correspond au crédit de renouvellement sur la période 2020-2024. Cela représente pour 2021 un montant de 45 millions.

Le commissaire note que la phrase précitée vise à faire comprendre que l'hôpital est obligé d'utiliser les reliquats sans quoi il n'a pas assez de fonds.

M. LEVRAT ajoute que cette question rejoint la problématique des incitatifs de bonne gestion. En effet, lorsque l'hôpital fait mieux que la cible et que le reliquat de mandat de prestation est positif, une partie de ce montant est rendue à l'État. Or, ce cas de figure est d'autant plus frustrant si la partie restante sert à effectuer des réparations - des faux plafonds qui s'effondrent - normalement prises en charge par le propriétaire. À cet égard, il serait souhaitable d'imaginer un système plus dynamique dans lequel les reliquats soient investis pour bénéficier directement aux professionnels, notamment pour le système informatique ou pour la politique RH dont le rapport coût-bénéfice serait positif.

S'agissant du projet RUFO, M. MATHIEU indique qu'il s'agit du regroupement des unités forensiques du milieu ouvert et M. LEVRAT explique que dans le cadre de Curabilis, il existe une unité hospitalière de crise (UHPP) en charge des personnes de Champ-Dollon et de Curabilis qui commettent une tentative de suicide. Une même structure existe sur le site de Belle-Idée. Or, à l'heure actuelle, la justice place de plus en plus de personnes sous mesures de traitement psychiatrique avant de permettre leur réinsertion dans la société. Au vu de cette hausse, il est difficile d'augmenter la capacité de ces établissements pour ces personnes qui



constituent un danger. Dans ce cadre, le projet RUFO a pour objectif d'augmenter le nombre de places pour les personnes sous mesures, dans une optique de resocialisation et de réinsertion. Il s'agirait dès lors d'un processus en trois étapes. La première étant Curabilis ; la deuxième le projet RUFO qui constitue un milieu semi-fermé et la troisième un placement en foyer en ville ou sur le site de Belle-Idée. M. MATHIEU ajoute que ce projet se trouve dans les crédits de renouvellement déposés la semaine dernière à la commission des finances. Sur les 25 millions qui concernent majoritairement le financement des investissements Covid, le projet RUFO représente 2 millions.

M. LEVRAT précise qu'un travail a été réalisé afin d'avoir une visibilité sur 20 ans des besoins en investissements aux HUG. En effet, un certain nombre de sites hospitaliers présentent une détérioration importante. Les sites de Loëx, Belle-Idée, Bellerive et Beauséjour datent des années 1960 et arrivent à la limite de leur capacité. De plus, dans certains bâtiments, notamment à Beauséjour, il existe une toilette pour douze personnes, qui se trouve dans le corridor. Il existe donc une volonté de donner une visibilité à cette problématique. Ce travail donnera lieu à un rapport, du Conseil d'État à l'intention du Grand-Conseil, qui montrera les nécessités d'investissements dans le parc immobilier hospitalier genevois.

M. LEVRAT ajoute qu'en termes de proportion, près de la moitié des patients n'ont pas de toilettes dans leur chambre. Dans l'unité d'orthopédie de l'ancien bâtiment des lits, il y a une toilette pour six patients qui se trouve de l'autre côté du corridor. Il existe dès lors un besoin d'investissements qui peut se décliner en deux moments : premièrement, en identifiant les travaux nécessaires et deuxièmement en déterminant de quelle manière ils seront financés – par l'emprunt ou par un projet de loi. Le rapport sur ce sujet sera disponible en début d'année 2021.

Un commissaire indique que les députés ne possèdent pas cette information sur la vétusté de certaines unités. Il est important que le Conseil d'administration présente cette situation devant les députés, avec un plan d'investissement qui se retrouverait dans le projet de budget, et M. MATHIEU ajoute qu'entre le bâtiment Morier et le futur bâtiment de la maison de l'enfant et de l'adolescent, il y aura 80 ans d'écart, ce qui signifie également de grandes différences dans les standards.

Les commissaires estiment qu'il serait également important de souligner auprès du Grand-Conseil les travaux qui ont été réalisés, et M. LEVRAT estime que les investissements sur les 20 prochaines années représenteraient 2 milliards de francs pour la rénovation des bâtiments. En effet, la durée du béton armé étant de 100 ans au maximum, certains bâtiments arrivent en fin de capacité. Il ne s'agit dès lors non pas de travaux de confort, mais d'une réelle nécessité. À l'heure actuelle, il existe à certains endroits des faux plafonds qui tombent sur les patients. En outre, il est possible de constater une grande disparité entre le bâtiment Gustave Julliard inauguré il y a deux ans et certains bâtiments dont les normes sont dépassées. M. MATHIEU ajoute l'importance de se projeter sachant que les bâtiments qui sont pensés aujourd'hui seront terminés à l'horizon 2045.

Ensuite, le commissaire souligne l'importance de la planification financière pour les députés. La notion d'investissement doit être perçue comme un gage sur l'avenir. D'autant plus que l'hôpital revêt la mission fondamentale de garantir la santé aux personnes qui contribuent à l'économie.



Page 43 - Conclusions

Les commissaires félicitent la direction des HUG pour la phrase présente en p. 43 du document « *conscients de leurs responsabilités, les HUG sont entièrement engagés dans la démarche « Smarter medicine », laquelle vise à améliorer la qualité et la sécurité des soins tout en évitant tout acte ou prescription inutiles, à réduire les erreurs et les gaspillages en optimisant les processus cliniques, logistiques et administratifs liés aux parcours des patients* ».

M. LEVRAT indique que le paradoxe d'une telle mesure est que l'hôpital n'est pas récompensé pour son effort. Pire, il risque de perdre. En effet, comme le financement s'établit en fonction de la prestation, la diminution de prescriptions médicales est synonyme, d'un point de vue financier, d'une diminution de l'activité. Cette mesure est toutefois prévue, car elle constitue un bénéfice d'un point de vue sanitaire.

Les commissaires confirment qu'il est important d'avoir une vision globale des coûts et bénéfiques et ils se félicitent également la direction des HUG pour la phrase en p. 43 du document « *la consolidation d'une approche budgétaire participative et collégiale qui donne plus d'autonomie aux départements* ». Cette phrase témoigne d'une ouverture d'esprit appréciable et d'un certain courage. Ils remercient M. LEVRAT et M. MATHIEU pour leur transparence et la qualité des documents fournis et ils soulignent la présence de personnes de très haut niveau au sein de l'institution, notamment des professeurs M. Pugin et M. Pittet. De plus, l'audition de M. Arnaud Perrier devant la commission des finances a montré un intervenant de grande qualité.

M. LEVRAT remercie M. MATHIEU qui prend la charge de la direction financière avec professionnalisme dans une période compliquée. Dès lors, il est possible d'être serein sur la capacité de l'hôpital de porter sa responsabilité avec un maximum de rigueur financière. La mission première de l'hôpital est de s'occuper de l'ensemble des patients, Covid ou non. Les HUG navigueront dans des eaux difficiles durant les 15 jours à trois semaines à venir, il est donc d'autant plus appréciable de se savoir soutenu par les députés. Il indique avoir la chance de pouvoir compter sur des collègues de très haut niveau dans cet hôpital qui fait partie des meilleurs hôpitaux au monde. À ce titre, le classement de Shanghai place l'Université de Genève dans les 1% des meilleures universités au monde et les HUG dans les 100 meilleurs hôpitaux. C'est une chance qui découle également du soutien important de la part du Grand-Conseil.

PROJET DE BUDGET 2021 (V1)

ERRATUM

Le calcul de la variation PB2021 vs B2020 est erroné il faut lire 547 et non 349 dans la slide 23

Sous-commission des finances

26 octobre 2020



Hôpitaux
Universitaires
Genève

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

1. 16 juin 2020 : Présentation projet de budget 2021 V0 au CD
2. 29 juin 2020 : Présentation projet de budget 2021 V0 au CA
3. 2 septembre 2020 : Validation du crédit urgent COVID 2020 par la Commission des finances (125 MCHF)
4. 18 septembre 2020 : Lettre de cadrage budgétaire DSES sans financement de la MIG COVID (33 MCHF)
5. 29 septembre 2020: Présentation projet de budget 2021 V1 au CD et transmission Exposé des motifs à la DG
-  6. 12 puis 26 octobre 2020 : Présentation projet de budget 2021 V1 au BCA puis CA
7. Novembre 2020 : Audition par la Commission des finances du Grand Conseil
8. Déc 2020 : vote du budget Etat de Genève
9. Janv 2021 : Validation de la V2 finale du Budget 2021



Hôpitaux
Universitaires
Genève

ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE DEPUIS LA V0 DU BUDGET

Mise en place du dispositif COVID depuis juin (Cf p19)

Recrutement en cours (cible socle 388 ETP), ouverture des nouveaux centres de dépistage, secteur E en préfabriqué ...

Évolutions tarifaires applicables en 2021

Baisse de la valeur du point TARPSY confirmée à 760F en moyenne -> déjà intégré dans la V0

Évolutions d'activité en 2020

Baisse de l'activité à fin août 2020 autour de -10% vs BU 2020 mais reprise plutôt marquée ramenant cette baisse à -6% d'ici la fin de l'année

Événements budgétaires neutres financièrement

Transfert entre les départements et ajustements compte à compte neutre au niveau HUG (exemple : transfert de loyer, transfert de l'institut de médecine de premiers recours à la DM...) Intégration de la radioprotection selon décision du CD

Obtention du crédit urgent COVID 2020 mais report du financement de la MIG COVID 2021

Crédit urgent 2020 accordé à hauteur de 125 MCHF MAIS Pas d'intégration à ce stade de la MIG COVID (33 MCHF) dans le projet de budget de l'Etat en 2021

Contrat de prestations 2020-2023

CDP en cours de validation la Commission des Finances (dernières auditions en 09/2020)

Instructions du Conseil d'Etat du 16 septembre 2020 (Lettre de cadrage)

Financements acceptés : urgences et Centrale 144 pour un total de + 1.3 MCHF
Financements décalés: RUFO (suite - 0.9 MCHF) et dépistage en crèche (0.2 MCHF)
Baisse de 1% des salaires et effet Noria pour un montant total de -13.3 MCHF
Annuité non accordée



Hôpitaux
Universitaires
Genève

3

PARADOXE DU PROJET DE BUDGET 2021 ET RISQUE ASSOCIE

Les HUG doivent faire face à un paradoxe dans l'élaboration de leur projet de budget 2021, à savoir :

Considérer l'existence actuelle et la **pérennisation du dispositif COVID** pour ne pas entraver l'offre de soins

ET

Intégrer une **recette complémentaire COVID de 33.0 MCHF** (à hauteur de la MIG non validée) pour présenter un budget équilibré

=> Si l'Etat n'entrait pas en matière sur la MIG COVID, le projet de budget 2021 présenterait un **déficit de 33.0 MCHF**

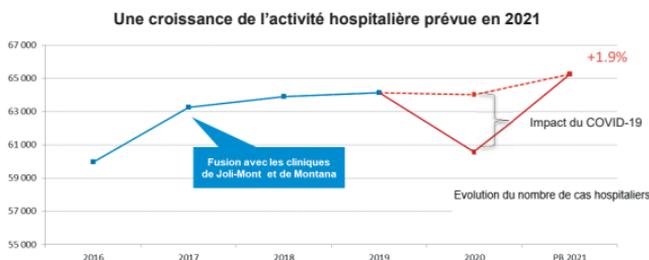


Hôpitaux
Universitaires
Genève

4

PRINCIPALES HYPOTHÈSES D'ACTIVITÉ

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE



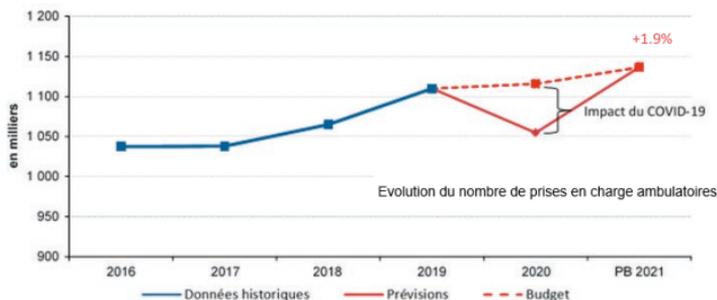
Faits marquants :

- 2020, année marquée par la pandémie COVID-19
- Grâce au dispositif COVID qui permettra une prise en charge des patients COVID sans entraver le fonctionnement des HUG, les projections d'activité restent à la hausse pour 2021,
- La hausse est surtout marquée sur les soins aigus et notamment en gériatrie aigue (+3.8%)

Hausse globale de l'activité hospitalière est prévue en 2021 : 1.9%

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AMBULATOIRE

Poursuite de la hausse de l'activité ambulatoire



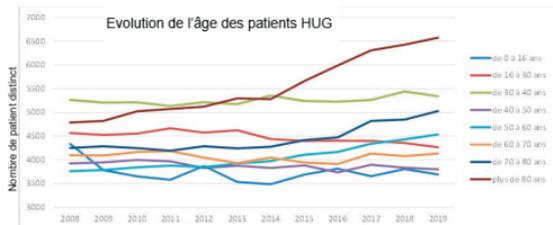
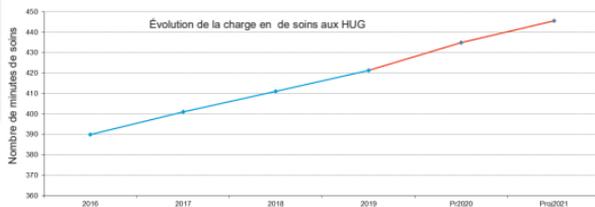
Faits marquants :

- Poursuite de la hausse modérée observée depuis 2017, 1.9% par rapport au budget 2020
- Développement d'une médecine spécialisée et de prises en charge d'excellence (policlinique ORL, déploiement des consultations post-aigues pour la médecine de l'âge)

Une hausse modérée de l'activité ambulatoire est prévue pour 2021 : +1.9%

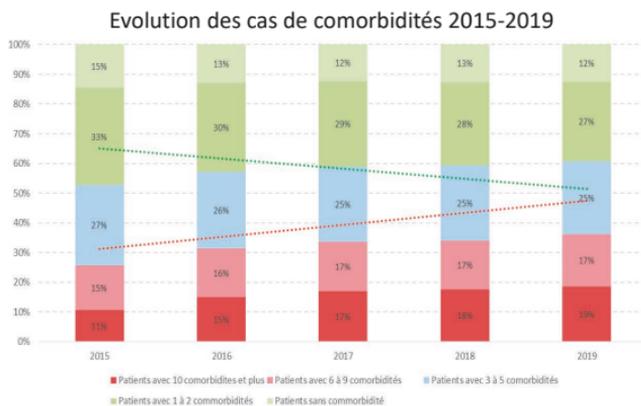
ALOURDISSEMENT CONTINU DE LA PATIENTÈLE

Le nombre de minutes de soins par patient augmente en moyenne de 3% par an



En 2019,
31% des patients ont plus de 70 ans

COMPLEXITÉ DES CAS



→ Hausse continue des patients avec un score de complexité élevé et baisse des patients avec un score de complexité faible entre 2015 et 2019

PROJET DE BUDGET 2021



LES RESSOURCES

Principales Recettes	PB2021 Sans MIG COVID	BU 2020	Réalisé 2019	PB2021 vs 2020 sans MIG COVID	
Total des produits dont :	2 054.0	2 033.1	1 979.0	20.9	1.0%
Produits d'hospitalisation	968.1	949.2	603.4	18.9	2.0%
Produits ambulatoires	388.1	379.1	378.8	9.0	2.4%
Indemnité de fonctionnement monétaire	586.9	599.0	911.7	-12.0	-2.0%
Autres produits	110.9	105.8	85.1	5.0	4.8%

INDEMNITÉ ETAT DU PROJET DE BUDGET 2021

- Rappel : depuis 2020, la part cantonale des soins à la prestation n'est pas intégrée dans l'indemnité de fonctionnement. En fonction de l'évolution de l'activité, elle passe de 376 MCHF à 391 MCHF entre 2020 et 2021.
- L'indemnité du projet de budget 2021 se décompose comme suit :

Indemnités budget 2021	Montants
Indemnité recherche et enseignement	200 276 673
Indemnité missions d'intérêt général	188 724 522
Indemnité résiduelle	197 911 265
Total	586 912 460

- **L'indemnité recherche et enseignement** couvre la part d'activité des HUG destinée à la formation pré et post graduée du personnel médicale et à la recherche clinique.
- **L'indemnité résiduelle** permet de compenser l'impact de la politique salariale de l'Etat et l'inadéquation des structures tarifaires de l'ensemble des HUS.
- **L'indemnité MIG** couvre les coûts nets des prestations d'intérêt général effectuées par les HUG selon une liste détaillée de plus de 70 activités.

EVOLUTION 2021 DE L'INDEMNITÉ DE L'ÉTAT (MCHF -12)

		Montant accordé V1
Indemnité de fonctionnement du budget 2020		598 953 849
Recherche et enseignement	Effet Noria	-647 181
	Economie liée à la baisse de -1% de l'échelle des traitements	-916 349
Missions d'intérêt général	Agrandissement des capacités d'accueil des urgences	1 125 000
	Ajustement selon activité réelle centrale 144	220 000
	Effet Noria	-606 178
Sous-couverture MIG	Economie liée à la baisse de -1% de l'échelle des traitements	-858 293
	Effet Noria	-4 287 574
	Economie liée à la baisse de -1% de l'échelle des traitements	-6 070 814
Variation indemnité Budget 2021		-12 041 389
TOTAL INDEMNITE DU BUDGET 2021		586 912 460

L'indemnité diminue de MCHF -12 :

- **Financement de la masse salariale : MCHF -13.3**

- Baisse des salaires pour toutes les catégories de personnel à partir de mai: MCHF-7.8.
- Impact de l'effet Noria pour MCHF -5.5

- **Financement de nouvelles prestations d'intérêt général : MCHF +1.3**

Les fiches PFQ acceptées à ce stade sont le projet d'agrandissement des urgences pour 1.1 MCHF et le renfort de la centrale 144 pour 0.2 MCHF.

La fiche MIG Covid 2021 (MCHF 33) n'a pas été intégrée dans la lettre de cadrage.



Hôpitaux
Universitaires
Genève

13

ÉVOLUTION DES PRODUITS PROPRES (MCHF +33)

• Augmentation des **recettes médicales : MCHF +28 (+2.1%)**

En lien avec l'évolution de l'activité, les recettes médicales augmentent tant sur l'hospitalier que sur l'ambulatoire

Recettes	
Recettes Stationnaires	18.9
Création de lits et hausse d'activité de la médecine	9.0
Hausse recettes de la pédiatrie	5.8
Recettes patientèle privée hors DP	3.5
Autres divers (remise à niveau budgétaire)	1.5
Baisse des recettes liées au changement tarifaire TARPSY	-0.9
Recettes Ambulatoires	9.0
Hausse des recettes liés à l'activité ambulatoire	6.6
Refacturation des médicaments	2.4

• Augmentation des **autres produits: MCHF +5 (+4.8%)**

Notamment utilisation des subventions d'investissement (couvertures d'amortissements) pour MCHF +2.1 et refacturations diverses (dont ventes de repas externalisés)



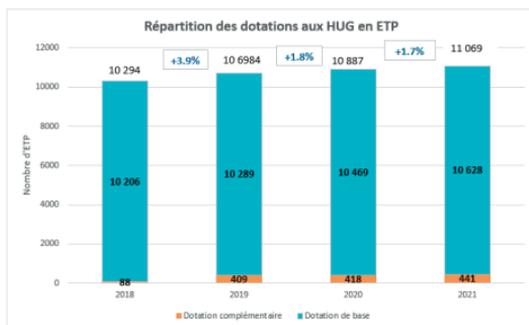
Hôpitaux
Universitaires
Genève

14

LES CHARGES

Principales Charges	PB2021 Sans MIG COVID	BU 2020	Réalisé 2019	PB2021 vs 2020 sans MIG COVID	
Total des Charges dont :	2 054.0	2 033.1	1 980.5	20.9	1.0%
Frais de personnel	1 584.0	1 570.4	1 541.3	13.6	0.9%
Autres charges d'exploitation	470.0	462.7	439.2	7.3	1.6%

FRAIS DE PERSONNEL : MCHF +13.6 (HORS ETP COVID)



Une hausse modérée des ETP (+1.7%) en lien avec l'augmentation de l'activité (+1.9%) ...

... et un impact contenu des charges de personnel (+0.9%) en lien direct avec la baisse des traitements

Charges de personnel	
Budget 2020	1 570.4
Nombre d'ETP	159.0
Hausse de la masse salariale	16.7
Hausse de la dotation complémentaire (remplacement maladie, maternité ...)	3.2
Hausse des autres frais de personnel (honoraires, formation ...)	1.5
Baisse de 1% des salaires	-7.8
Budget 2021	1 584.0

VARIATION DES ETP BASE DU PROJET DE BUDGET 2021

ETP financés par nouvelles MIG :		ETP
Agrandissement des capacités d'accueil des urgences adultes		12.0
Ressources supplémentaires pour la centrale 144		2.0
ETP financés par augmentation de recettes :		139.7
Renforts liés à une augmentation d'activité stationnaire et ambulatoire (médecine générale, insuffisance cardiaque, hypertension artérielle, gastro-entérologie interventionnelle, en dermatologie, plateaux techniques GEBOR ...)		99.1
Renforcement des ressources en lien avec le vieillissement de la population		14.5
Renforts des équipes de la direction des opérations et de la direction des systèmes d'information		10.0
Renforts de l'équipe médico-soignante suite à la création de 2 lits supplémentaires aux soins intermédiaires post interventionnelle		9.9
ouverture de 5 lits supplémentaires en médecine de réhabilitation		6.2
ETP financés par autres recettes complémentaires :		7.5
Optimisation des infrastructures de restauration en développant des marchés externes (ventes externes, impact sur les recettes environ 1.7 MCHF)		5.0
Ressources supplémentaires pour l'amélioration des processus de facturation (impact sur les recettes environ 5.0 MCHF)		2.5
TOTAL EVOLUTION ETP HUG		169.2

Note : Cette hausse d'effectifs ne comprend pas le dispositif COVID (388 ETP)

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION : MCHF +7.3

Autres charges d'exploitation	
Budget 2020	462.7
Ajustement des amortissements PL et fondation privée	3.1
Hausse des achats de médicaments	1.2
Ajustement des frais d'alimentation - régularisation	1.2
Augmentation des contrats de maintenance - régularisation	1.1
Autres divers	0.7
Budget 2021	470.0

- Les autres charges d'exploitation évoluent de **+1.6%** .
- 5.5 MCHF soit 75% des hausses de charges d'exploitation sont compensées par des recettes directement affectées (Subventions, ventes de médicaments ou de repas à l'externe).

POINT SUR LE DISPOSITIF COVID 2021



MIG COVID

Principe : mise en place d'un dispositif semi pérenne 2020-2021 destiné aux patients COVID afin de garantir la continuité des soins à l'hôpital en parallèle d'un suivi adéquat de la patientèle COVID.

Hypothèses initiales du Dispositif COVID :

- Socle : 117 lits dont 91 en soins aigus et 26 en soins de réhabilitation
- Ressources nécessaires: 388 etp financées en partie par la MIG et en partie par des recettes hospitalières et de tests.
- Taux d'occupation retenu en moyenne sur l'année 2021 : 50%
- Dédoublage des flux COVID- et COVID+ pour garantir la sécurité de nos patients
- Prise en charges du dépistage en moyenne à 400 tests par jour.
- A ce jour, 5 sites de dépistage sont opérationnels (dont une structure provisoire en cours de déploiement pour remplacer la tente du secteur E et un nouveau site rive droite à la demande du médecin cantonal)

BUDGET DU DISPOSITIF COVID 2021

Budget Dispositif COVID 2021	Montants
Recettes totales	66.3
Dont Recettes propres	33.3
<i>Stationnaires (soins aigus et de réhabilitation)</i>	26.2
<i>Ambulatoires (centres de dépistage)</i>	7.1
Dont Indemnités	33.0
Frais de personnel	52.8
Dont médical	8.5
Dont soignant	33.2
Dont médico-thérapeutique et médico technique	4.5
Dont personnel d'exploitation	0.4
Dont administratifs	5.7
Dont frais de formation	0.4
Autres charges de fonctionnement	13.5
Dont matériel et équipement de protection	6.3
Dont travaux d'aménagement	2.3
Dont autres	4.9
Total	-

Selon les hypothèses précédentes, le dispositif mis en place coûte environ MCHF 66, dont 80% de charges de personnel.

Il s'équilibre avec 50% de recettes propres issues de la facturation des prestations et des soins directement liés à la patientèle Covid, et 50% d'indemnité MIG à confirmer encore courant 2021.



Hôpitaux
Universitaires
Genève

21

BUDGET 2021- SYNTHÈSE



Pose première pierre MEA (sept 2020)



Prix 2020 de l'innovation pour les HUG



Hôpitaux
Universitaires
Genève

HUG (MCHF)	Projet de budget 2021			Budget 2020	Réalisé 2019	PB 2021 vs B2020 sans MIG		PB 2021 vs B2020 avec MIG	
	Sans MIG COVID	MIG COVID	Avec MIG COVID			Montant	%	Montant	%
4.2.1. Recettes médicales	1 341.9	33.3	1 375.2	1 313.9	968.2	27.0	2.1%	61.2	4.7%
Recettes hospitalisation	968.1	28.3	994.4	949.2	603.4	18.9	2.0%	45.3	4.8%
Recettes ambulatoires	388.1	7.2	395.3	379.1	378.8	9.0	2.4%	16.2	4.3%
Déduction sur le produit des prestations aux patients	-14.6	-0.3	-14.9	-14.4	-16.9	-0.2	1.4%	-0.5	3.4%
4.2.2. Autres recettes	59.5	0.0	59.5	58.2	60.5	1.3	2.3%	1.3	2.3%
Total Recettes	1 401.4	33.3	1 434.7	1 372.1	1 028.7	29.3	2.1%	62.5	4.6%
Indemnité de fonctionnement monétaire	586.9	33.0	619.9	599.0	911.7	-12.0	-2.0%	21.0	3.5%
Indemnité de fonctionnement à restituer	-	-	-	-	0.5	-	n.a.	-	n.a.
Indemnité complémentaire	-	-	-	-	4.9	-	n.a.	-	n.a.
Produits différés de subventions d'investissement	60.3	-	60.3	58.2	28.7	2.1	3.7%	2.1	3.7%
Autres subventions	-	-	-	-	0.8	-	n.a.	-	n.a.
Total Subvention Etat	647.2	33.0	680.3	657.1	946.7	-9.9	-1.5%	23.1	3.5%
Subvention fédérale	0.1	-	0.1	0.1	0.2	-	n.a.	-	n.a.
Autres contributions	5.3	-	5.3	3.8	6.5	1.5	41.1%	1.5	41.1%
4.2.3. Total Subventions	652.6	33.0	685.7	661.0	953.3	-8.4	-1.3%	24.7	3.7%
4.2. Total des Produits	2 054.0	66.3	2 120.3	2 033.1	1 979.0	20.9	1.0%	87.2	4.3%
ETP	10 628	388	11 016	10 469	10 120	159	1.5%	547	5.2%
4.3.1. Frais de personnel	1 584.0	52.8	1 636.8	1 570.4	1 541.3	13.7	0.9%	66.4	4.2%
4.3.2.1 Matériel médical d'exploitation	202.6	6.9	209.5	200.9	210.1	1.7	0.9%	8.6	4.3%
Charges de produits alimentaires	24.2	0.1	24.3	23.0	22.7	1.2	5.2%	1.3	5.8%
Charges de ménage	15.4	1.4	16.8	15.4	15.8	-	n.a.	1.4	9.4%
Entretien et réparations	31.7	2.3	34.0	30.5	28.7	1.1	3.8%	3.4	11.3%
Charges d'utilisation des immobilisations	103.4	1.8	105.2	100.9	66.4	2.6	2.6%	4.4	4.4%
dont Investissements financés par PL	60.3	-	60.3	58.2	28.7	2.1	3.7%	2.1	3.7%
Charges d'énergie et eau	17.6	-	17.6	18.6	17.8	-1.0	-5.5%	-1.0	-5.5%
Charges financières	1.5	-	1.5	1.3	1.3	0.1	9.7%	0.1	9.7%
Charges de l'administration et de l'informatique	27.2	0.8	28.0	26.7	30.5	0.5	2.0%	1.3	5.0%
Autres charges liées aux patients	10.8	0.1	10.9	9.9	12.0	0.9	9.1%	1.0	9.9%
Autres charges non liées aux patients	35.5	0.1	35.7	35.5	33.8	-	n.a.	0.1	0.4%
4.3.2. Autres charges d'exploitation	470.0	13.6	483.6	462.7	439.2	7.3	1.6%	20.8	4.5%
4.3. Total des Charges	2 054.0	66.3	2 120.3	2 033.1	1 980.5	20.9	1.0%	87.2	4.3%

Résultat de fonctionnement	-	-	-	-	-	-1.5			
Résultat net couvert par les excédents du contrat de prestation en cours	-	-	-	-	-	1.5			
Résultat comptable	-	-	-	-	-	-			

Genève

23

RISQUES ET ALÉAS LIÉS AU PROJET DE BUDGET 2021

MIG COVID: MCHF -33

Le Conseil d'État n'a pas encore validé la pérennisation du dispositif COVID dans le projet de budget 2021, alors qu'il en a financé la mise en place en 2020 au travers du crédit urgent octroyé aux HUG. Les recrutements, charges et travaux étant déjà une réalité sur 2020, le risque porte sur le niveau de financement de l'État de la MIG COVID.

Risque d'Activité: ND

Les hypothèses d'activité et de recettes du budget sont basées sur les analyses conjoncturelles croisées avec les estimations des départements. Elles restent soumises à aléas (une évolution de +/-1% des recettes = +/- 14 MCHF)

Economies Achats: MCHF -3

Les économies attendues sur les importations parallèles et les médicaments génériques/rabais obtenus doivent encore se matérialiser à hauteur du budget 2020 (à ce stade, environ 2MCHF sur 5 MCHF).

Structures Tarifaires: MCHF -5

Incertitude sur le maintien de la valeur de point TARMED (0.96 Vs 0.94 potentiel)



Hôpitaux
Universitaires
Genève

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH - 1211 Genève 14

[Direction générale](#)

[Direction des finances](#)

PROJET DE BUDGET HUG 2021

Argumentaire (octobre 2020)

Version selon lettre de cadrage du DSES du 16 septembre 2020

Résumé

Contexte

Le projet de budget 2021 des HUG s'inscrit dans un contexte totalement inédit. Bien que nous restions attentifs sur la bonne tenue de l'activité des HUG dans un contexte de mise en concurrence liée à la nouvelle liste hospitalière et au financement à la prestation, les HUG se trouvent en première ligne pour faire face à la pandémie liée au coronavirus.

L'année 2021 ne pourra pas être considérée comme une année de retour à la normale et ce, jusqu'à ce que soit trouvé le moyen d'éradiquer la propagation du virus COVID-19. Depuis le pic de la pandémie en avril 2020, nous vivons des « vagues » avec des hausses d'hospitalisations plus ou moins passagères, qui nécessitent de prévoir des réserves suffisantes de lits et d'effectifs mobilisables au besoin. Les HUG font l'hypothèse que nous resterons le seul hôpital COVID-19 du canton, ce qui implique d'anticiper le fonctionnement de l'hôpital en faisant coexister durablement les flux de patients COVID+ et le reste de l'activité. Un retour rapide au « statu quo ante » n'est pas envisageable, il s'agit de penser l'avenir avec des adaptations du fonctionnement des HUG tant au niveau stationnaire qu'ambulatoire.

Au niveau légal et institutionnel, le changement de méthode de financement des soins stationnaires avec l'adoption d'un financement à la prestation applicable dès 2020 aura été perturbé par la pandémie, si bien que l'année 2020 ne constitue pas une année de base historique. A ces éléments s'ajoutent des structures tarifaires fédérales défavorables pour les hôpitaux universitaires, les pressions sur les prix et sur les coûts de la part des assureurs et de l'autorité fédérale, en raison de la croissance trop importante des coûts de la santé en Suisse, ainsi que des évolutions démographiques et épidémiologiques accroissant la complexité des prises en charge.

Le projet de budget 2021 repose sur des hypothèses discutées et construites en concertation avec l'autorité de tutelle. Néanmoins, le coût de la pérennisation du Dispositif COVID n'a pas été intégré à ce stade au projet de budget de l'Etat. Cependant, il nous apparaît impossible de présenter un budget 2021 qui fasse abstraction de ce dispositif mis en place dès 2020 dans le cadre du vote du crédit de 125 MCHF et qui sera totalement opérationnel début 2021. Toutes les hypothèses budgétaires et notamment celles relatives au niveau d'activité prévu s'appuient donc sur l'existence de ce dispositif. Pour l'analyse, les coûts ont cependant été séparés afin de permettre une comparaison plus aisée.

Croissance

Les projections d'activité pour l'année 2021 s'appuient sur les hypothèses d'évolution d'activité retenues lors de l'élaboration de la planification sanitaire cantonale et du plan financier quadriennal. Elles ont été croisées et validées avec les connaissances cliniques et la réalité du terrain considérant une activité « normale » hors COVID (sous réserve du maintien du Dispositif COVID mis en place fin 2020). Cette démarche a conduit les HUG à retenir les hypothèses suivantes :

- **soins stationnaires** : hausse de l'activité (+1.9%) avec un changement de mix patients pour les soins aigus, en raison des évolutions démographiques (augmentation de l'offre en soins gériatriques pour répondre aux besoins de la population) et de la complexité des prises en charge en lien avec l'augmentation des facteurs comorbidités ;

- **soins ambulatoires** : hausse modérée (+1.9%) de l'activité ambulatoire, dans la poursuite des tendances des années précédentes ;
- **activité des urgences** : poursuite en 2021 de la hausse du nombre de cas pris en charge aux urgences, toutes urgences confondues (+2.6% hors dépistage COVID), malgré une baisse en 2020. En effet, la pandémie COVID-19 a eu pour incidence une baisse de la fréquentation des urgences (moins d'accidents suite au confinement). Par ailleurs, le déploiement du projet de rénovation et réorganisation du plateau des urgences adultes se poursuit et devra s'achever en 2024.

Indemnité de fonctionnement

L'indemnité monétaire de fonctionnement prévue pour 2021 est réduite de -12.0 MCHF par rapport à celle du budget 2020. Cette variation est constituée d'une baisse de subvention correspondant à la baisse de 1.0% de l'échelle des traitements appliquée à l'ensemble du personnel ainsi que l'effet NORIA (-13.3 MCHF). Des moyens supplémentaires (+1.3 MCHF) sont cependant mis à disposition pour les missions d'intérêt général, à savoir l'agrandissement des urgences (1.1 MCHF) et le renforcement de la centrale du 144 (0.2 MCHF). Il est à noter qu'aucune annuité supplémentaire n'est incluse dans le projet de budget 2021.

Pour rappel, le Conseil d'Etat n'a pas validé en l'état l'octroi de la subvention permettant de financer en 2021 le Dispositif COVID mis en place en 2020.

Grands équilibres du projet de budget 2021

Le budget hors Dispositif COVID est construit dans un souci de stabiliser les structures et poursuivre les mesures d'amélioration initiées les années précédentes.

Les charges augmentent de 1.0% (+20.9 MCHF) essentiellement au niveau des charges de personnel (13.7 MCHF y compris l'économie de -7.8 MCHF liée à la baisse de 1.0% des salaires). Les autres charges de fonctionnement augmentent de +7.3 MCHF (1.6%), notamment les frais d'alimentation, le coût des licences Microsoft et l'impact de la mise en service des équipements. Elles sont couvertes à 75.0% par des recettes propres (subvention spécifique, refacturation de prestations, etc...).

Les recettes médicales augmentent de +27.9 MCHF (+2.1%) et permettent de compenser la baisse de l'indemnité de fonctionnement de -12.0 MCHF. Au global, les recettes augmentent de 1.0% (+20.9 MCHF), ce qui permet de viser un budget équilibré.

Le coût du Dispositif COVID 2021 (66.3 MCHF) est essentiellement constitué de charges de personnel et couvert à 50.0% par des recettes propres (refacturation de soins et tests) et à 50.0% par le complément d'indemnité attendu de l'Etat.

HUG	Projet de budget 2021			Budget 2020	PB 2021 vs B2020 sans MIG		PB 2021 vs B2020 avec MIG	
	Sans MIG COVID	MIG COVID	Avec MIG COVID		Montant	%	Montant	%
(MCHF) *								
4.2.1. Recettes médicales	1 341.9	33.3	1 375.2	1 313.9	27.9	2.1%	61.2	4.7%
Recettes hospitalisation	968.1	26.3	994.4	949.2	18.9	2.0%	45.3	4.8%
Recettes ambulatoires	388.1	7.2	395.3	379.1	9.0	2.4%	16.2	4.3%
Déduction sur le produit des prestations aux patients	-14.6	-0.3	-14.9	-14.4	-0.2	1.4%	-0.5	3.4%
4.2.2. Autres recettes	59.5	0.0	59.5	58.2	1.3	2.3%	1.3	2.3%
Total Recettes	1 401.4	33.3	1 434.7	1 372.1	29.3	2.1%	62.5	4.6%
4.2.3. Total Subventions	652.6	33.0	685.7	661.0	-8.4	-1.3%	24.7	3.7%
4.2 Total des Produits	2 054.0	66.3	2 120.3	2 033.1	20.9	1.0%	87.2	4.3%
ETP	10 628	388	11 016	10 469	159	1.5%	349	3.3%
4.3.1. Frais de personnel	1 584.0	52.8	1 636.8	1 570.4	13.7	0.9%	66.4	4.2%
4.3.2.1 Matériel médical d'exploitation	202.6	6.9	209.5	200.9	1.7	0.9%	8.6	4.3%
Charges de produits alimentaires	24.2	0.1	24.3	23.0	1.2	5.2%	1.3	5.8%
Charges de ménage	15.4	1.4	16.8	15.4	-	n.a.	1.4	9.4%
Entretien et réparations	31.7	2.3	34.0	30.5	1.1	3.8%	3.4	11.3%
Charges d'utilisation des immobilisations	103.4	1.8	105.2	100.9	2.6	2.6%	4.4	4.4%
dont Investissements financés par PL	60.3	-	60.3	58.2	2.1	3.7%	2.1	3.7%
Charges d'énergie et eau	17.6	-	17.6	18.6	-1.0	-5.5%	-1.0	-5.5%
Charges financières	1.5	-	1.5	1.3	0.1	9.7%	0.1	9.7%
Charges de l'administration et de l'informatique	27.2	0.8	28.0	26.7	0.5	2.0%	1.3	5.0%
Autres charges liées aux patients	10.8	0.1	10.9	9.9	0.9	9.1%	1.0	9.9%
Autres charges non liées aux patients	35.5	0.1	35.7	35.5	-	n.a.	0.1	0.4%
4.3.2. Autres charges d'exploitation	470.0	13.6	483.5	462.7	7.3	1.6%	20.8	4.5%
4.3 Total des Charges	2 054.0	66.3	2 120.3	2 033.1	20.9	1.0%	87.2	4.3%
Résultat de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net couvert par les excédents du contrat de prestation en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat comptable	-	-	-	-	-	-	-	-

Projet de budget de fonctionnement HUG 2021 (5 octobre 2020)

1. Contexte	7
1.1. Base contractuelle.....	7
1.2. Evolutions tarifaires.....	8
1.3. Dispositif COVID des HUG	11
2. Evolution de l'activité	12
2.1. Evolution de la demande en soins	12
2.2. Evolution de l'activité aux HUG	15
2.2.1. Evolution de l'activité stationnaire	15
2.2.1.1. Soins aigus évolution 2021 : +3.1%	18
2.2.1.2. Soins de réadaptation, évolution 2021 : -5.5%.....	18
2.2.1.3. Soins psychiatriques, évolution 2021 : +0%	19
2.2.1.4. Patients en attente de placement, évolution 2021 : + 0.0%	20
2.2.1.5. Médecine hautement spécialisée	21
2.2.2. Evolution de l'activité ambulatoire : +1.9%.....	22
2.2.3. Evolution des prises en charge aux urgences	25
2.2.4. Activité chirurgicale	26
3. Eléments de la lettre de cadrage du projet de budget 2021	28
3.1. Instructions budgétaires 2021 (lettre de cadrage du 18/09/2021)	28
3.2. Evolution de l'indemnité Etat.....	30
3.2.1. MIG financées dans le projet de budget 2021 (conformément au PFQ 2020-2023).....	30
4. Projet de budget de fonctionnement 2021	31
4.1. Synthèse	31
4.2. Evolution des Produits : +20.9 MCHF (+1.0%).....	32
4.2.1. Recettes liées à la facturation des prestations médicales : +27.9 MCHF	32
4.2.2. Autres recettes	35
4.2.3. Indemnités de fonctionnement et autres financements	35
4.3. Evolution des Charges : +20.9 MCHF (+1.0%)	36
4.3.1. Charges de personnel : +13.7 MCHF	36
4.3.2. Charges de fonctionnement : +7.3 MCHF.....	39
5. Dispositif COVID (MIG COVID) – Budget spécifique	41
6. Conclusion	43

Annexe :

Planification des investissements - PDI 2021-2030

Projet de budget de fonctionnement HUG 2021 (5 octobre 2020)

Introduction

Le projet de budget 2021 des HUG s'inscrit dans un contexte très particulier d'une crise sanitaire majeure. Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a plongé le pays dans un semi-confinement sans précédent. L'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) du 13 mars 2020, dite « Ordonnance 2 COVID-19 » a été adoptée par le Conseil fédéral en vertu, d'une part, des pouvoirs qui lui sont conférés par l'art. 7 de la Loi sur les épidémies en cas de « situation extraordinaire » et, d'autre part, à l'appui de l'art. 185 al. 3 de la Constitution fédérale s'agissant d'une menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure. Ainsi, les hôpitaux ont dû limiter les interventions qui ne sont pas vitales. L'année 2020 n'a pas pu être considérée comme une année de référence dans l'élaboration du projet de budget 2021.

Tout comme pour l'année 2020, le projet de budget 2021 est construit sur le modèle du financement à la prestation.

Par ailleurs, les grandes tendances observées depuis plusieurs années dans le domaine de la santé se confirment : évolutions démographiques et épidémiologiques accroissant la complexité des prises en charge, croissance importante des coûts de la santé, pression sur les prix et sur les coûts de la part des assureurs et de l'autorité fédérale, structures tarifaires fédérales défavorables pour les hôpitaux universitaires.

Face à ces défis, les HUG se sont adaptés et ont modifié leur approche budgétaire en déléguant les décisions au plus près des réalités de terrain et en donnant davantage d'autonomie aux départements. Ainsi les projections de la planification sanitaire ont été prises en compte mais elles ont été croisées avec les projections des responsables cliniques pour être au plus proche de l'ensemble des besoins.

Cette approche participative et collégiale vise à focaliser les efforts sur l'allocation optimale des ressources et à poursuivre la démarche « Smarter Hôpital ». Elle vise l'optimisation des processus cliniques, logistiques et administratifs afin de garantir la qualité et la sécurité des soins tout en évitant les gaspillages et les actes inutiles.

Grâce à ces actions, les HUG parviennent à présenter un projet de budget 2021 à l'équilibre à condition que le Dispositif COVID soit financé par les autorités.

1. Contexte

- Le contexte économique et institutionnel dans lequel évoluent les HUG impacte fortement les hypothèses budgétaires retenues pour le projet de budget 2021, notamment en raison de l'évolution :
- de la base contractuelle avec le financement à la prestation, sachant que 2020 ne peut représenter une année de référence ;
- des structures tarifaires et des tarifs négociés avec les assureurs ;
- et de la pandémie COVID-19.

1.1. Base contractuelle

Concrètement, l'établissement du budget s'appuie sur les documents suivants :

- le contrat de prestations 2020-2023 liant les HUG à l'Etat de Genève complété par un mandat de prestations, les HUG figurant sur la liste hospitalière pour toutes les prestations de soins ;
- la lettre de cadrage budgétaire adressée chaque année aux HUG par l'Etat, reçue le 18 septembre 2020.

A l'instar de l'année 2020, qui fut la première année d'un changement important dans la méthode de financement des soins hospitaliers du canton de Genève, le projet de budget 2021 tient compte du financement des soins à la prestation dont les modalités sont précisées dans un mandat de prestations en cours de renouvellement. Le canton prend en charge 55.0% des tarifs forfaitaires LAMal des prestations hospitalières.

Le financement des autres prestations des HUG que sont les missions d'intérêt général, les prestations de recherche et enseignement et le financement de la sous-couverture du coût des soins est soumis à la Loi sur les Indemnités et les Aides Financières (LIAF) et est réglé par un contrat de prestations 2020-2023 validé par le Conseil d'Etat. Les HUG entament leur deuxième année du contrat de prestations quand bien même la loi de ratification du contrat n'est pas encore formellement votée par le Grand Conseil.

Enfin, les instructions du département de tutelle (DSES) ont été transmises par courrier aux HUG en date du 18 septembre 2020. Elles ont conduit les HUG à modifier les hypothèses budgétaires :

- liées aux charges de personnel, afin de tenir compte de l'effet Noria et de la baisse de -1.0% de l'échelle des traitements ;
- liées au plan financier quadriennal, soit l'agrandissement de la capacité d'accueil des urgences et des ressources supplémentaires pour la centrale du 144.

La variation de l'indemnité de fonctionnement reçue pour l'année 2021 est détaillée dans le paragraphe 3.1.

1.2. Evolutions tarifaires

Le contexte tarifaire global reste incertain à moyen terme du fait de l'introduction du système tarifaire ST-Reha pour le domaine de la réadaptation stationnaire annoncé pour 2022 et des réformes de la tarification ambulatoire en discussion au niveau fédéral.

En 2020, les négociations tarifaires concernant la zone de soins de psychiatrie ont abouti et une baisse conséquente de la valeur du point TARPSY concédée par les HUG (de 860 CHF à 765 CHF et 760 CHF selon les assureurs). En contrepartie, les HUG ont obtenu le renoncement des assureurs à l'application rétroactive du nouveau tarif, la possibilité de faire des facturations intermédiaires ainsi que la facturation des prestations intercurrentes.

Enfin, les HUG suivent le programme de mesures adopté par le Conseil fédéral en 2019 ciblant le contrôle des coûts et les réglementations tarifaires. Ce dernier a ainsi défini neuf mesures dont entre autres, la création d'une agence nationale pour la tarification ambulatoire, la baisse du prix des médicaments génériques, le contrôle accru des factures et des tarifs pour les prestations ambulatoires. Le potentiel d'économie est estimé à plusieurs centaines de millions de francs au niveau suisse.

Soins aigus somatiques - SwissDRG

Depuis 2016, la valeur du point DRG négociée par les HUG avec les assureurs s'élève à 10'650 CHF. Cette valeur est identique à celle négociée par le CHUV, selon l'accord entre les deux cantons. L'harmonie tarifaire entre les deux hôpitaux universitaires romands permet une accessibilité facilitée aux ressortissants vaudois et genevois à l'un ou l'autre hôpital universitaire, sans conséquence financière négative.

Cette valeur de point de 10'650 CHF, fixée pour une durée indéterminée, s'appliquera encore au 1^{er} janvier 2021 en l'absence de dénonciation de la part de l'une ou l'autre des parties. Cependant, ce tarif est loin de couvrir les coûts de production d'un point DRG aux HUG.

Selon les données fournies par le case-mix-office SwissDRG¹, le costweight des hôpitaux universitaires est trop bas par rapport à leur coût réel, ce qui entraîne un sous-financement chronique des hôpitaux universitaires suisses. Ce manque de couverture est la conséquence d'une structure tarifaire SwissDRG non aboutie, qui ne couvre pas suffisamment le coût des prestations des centres universitaires, notamment les cas très complexes.

Les données 2019 sont les dernières données fournies par SpitalBenchmark, benchmark organisé et réalisé par tous les hôpitaux suisses sous l'égide de H+. Pour les patients hospitaliers LAMal, assurance de base, la moyenne suisse du taux de couverture des coûts² se situe à 92.71% et la médiane à 93.57%.

¹ Le case-mix-office : Il s'agit du bureau d'experts Swiss DRG, responsables de la constitution et de l'entretien de la structure tarifaire unique pour les prestations hospitalières.

² Données Spital Benchmark 2019, indicateur 214_A Tx de couverture pour les patients LAMal hosp. Au sens strict soins aigu REKOLE

Tarifs budgétés – SwissDRG

Les hypothèses retenues au projet de budget 2021 pour la zone tarifaire SwissDRG sont basées sur les conventions actuellement en vigueur. Aucune modification tarifaire n'est prévue pour le régime LAMal.

Ainsi, les valeurs de point retenues pour le projet de budget 2021 sont :

LAMal – AOS ³	10'650 CHF
CTM	11'050 CHF

Soins de réadaptation médicale

Les prestations de réadaptation médicale sont facturées en forfaits journaliers jusqu'à l'introduction de la nouvelle structure tarifaire ST-Reha prévue pour 2022. Les retards pris dans le développement de la structure tarifaire sont liés aux conclusions du Conseil d'administration de SwissDRG SA selon lesquelles, la structure ne répondait pas aux conditions centrales posées à un système de financement lié aux prestations, tel que le prescrit la loi fédérale sur l'assurance-maladie pour la rémunération des soins stationnaires dans les hôpitaux et les cliniques.

Le principe de rémunération par forfait journalier restant en place pour 2021, les tarifs par forfait budgétés restent identiques aux hypothèses 2020. Pour la réadaptation médicale, quatre forfaits coexistent au sein des HUG. Deux de ces forfaits sont directement corrélés à l'intensité de prise en charge. Quant aux deux autres, ils découlent de l'intégration aux HUG, en 2017, des cliniques de Joli-Mont et Montana. Cependant ces forfaits sont en cours de négociation.

Réadaptation spécialisée	765 CHF/jour
Réadaptation médicale	647 CHF/jour
Joli-Mont	685 CHF/jour
Montana	630 CHF/jour

Les coûts journaliers moyens pour la zone de réadaptation⁴ se montent en 2019 à 975 CHF/jour en comparaison à la moyenne suisse de 823 CHF/jour. Les tarifs actuels ne permettent donc pas une bonne couverture de ces coûts.

Soins psychiatriques - TARPSY

La structure tarifaire TARPSY, entrée en vigueur le 1er janvier 2018, permet la mise en place par le législateur d'une tarification uniforme au niveau national, basée sur l'intensité et la nature des prestations pour les hospitalisations de psychiatrie. La rémunération est dès lors basée sur les coûts des prestations reconnues et non plus sur un coût moyen à la journée d'hospitalisation.

Un tarif provisoire de 860 CHF a été édicté par le Conseil d'Etat. Suite aux conventions signées avec Tarifsuisse et HSK la valeur du point TARPSY est descendue à 760 CHF. Il s'agit d'un tarif qui ne couvre pas

³ Le tarif LAMal AOS s'applique aux assurés issus de l'Union Européenne ayant un lien actuel avec la Suisse au même titre que pour les assurés résidents en Suisse. Cela fait suite à l'adoption par le Conseil fédéral d'une modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) pour les traitements hospitaliers.

⁴ Données Spital Benchmark 2019, indicateur 721_R Valeur de base pertinente pour le benchmarking yc CUI REKOLE

les coûts par rapport au forfait journalier. Afin d'améliorer la trésorerie des HUG, les HUG ont conclu des conventions qui permettent, pour les patients longue durée, de procéder à de la facturation intermédiaire.

Fin de traitement - PLEX

Depuis le 1^{er} mai 2019, les patients en attente de placement dans des structures d'aval médico-sociales sont facturés en PLEX. Ce système suit le principe de répartition suivant :

- facturation au patient : 217 CHF/jour + 8 CHF/jour de participation aux coûts des soins ;
- facturation à l'assurance : forfait journalier déterminé selon une échelle PLEX et facturation des médicaments selon la liste des spécialités.

L'échelle PLEX évalue le niveau de soins requis du patient. Elle est établie par les soignants dans les 7 jours suivant son passage en soins de maintien. Le montant journalier facturé à l'assureur oscille de 9.60 CHF/jour à 115.20 CHF/jour.

Cette nouvelle méthode de facturation est considérée comme neutre budgétairement pour 2021.

Soins ambulatoires - TARMED

La structure tarifaire TARMED valable dès le 1^{er} janvier 2018 reste en vigueur pour 2021.

Concernant la valeur du point TARMED, elle a été confirmée à 0.96 CHF par décision du Tribunal Administratif Fédéral du 20 novembre 2014. La communauté tarifaire TARMED genevoise (HUG, médecins de ville et cliniques privées) maintient une stratégie commune dans la détermination de la valeur du point tarifaire TARMED. Parallèlement à l'entrée en vigueur du nouveau catalogue TARMED, les assureurs ont manifesté leur volonté de renégocier la valeur de point genevoise. Ces négociations ayant à peine débuté et leur issue étant incertaine, la valeur du point TARMED est maintenue à 0.96 CHF pour le projet de budget 2021.

Les HUG affichent un taux de couverture ambulatoire⁵ de 88.5%, supérieur à la moyenne (87.44%) et à la médiane (84.55%) suisse. Force est de constater que l'activité ambulatoire hospitalière n'est que partiellement couverte par la structure TARMED.

Malgré des structures tarifaires peu adaptées pour la chirurgie ambulatoire des hôpitaux universitaires, les HUG continuent, dans un souci d'économicité, à favoriser, dans la mesure du possible, l'ambulatoire par rapport au stationnaire.

En conclusion, à l'exception de la valeur du point TARPSY, les tarifs budgétés par zone tarifaire restent inchangés par rapport à ceux de 2020. Cependant, certaines incertitudes persistent en raison du contexte tarifaire global, qui reste soumis à pression et à modification.

Pour répondre à ces incertitudes et aux autres contraintes économiques, les HUG poursuivent leurs efforts d'efficacité et d'exhaustivité de la documentation clinique, des relevés de prestations et du codage, tant pour l'activité stationnaire qu'ambulatoire.

⁵ Données SpitalBenchmark 2019, indicateur 306 Taux de couverture ambulatoire (inclut tous les tarifs ambulatoires [TARMED, laboratoires, médicaments, dialyses,...])

1.3. Dispositif COVID des HUG

La demande de financement de la MIG COVID n'a pas été intégrée au projet de budget de l'Etat à ce stade de l'élaboration budgétaire. Cette demande requiert pour une année complète un financement complémentaire de 33.0 MCHF. Pourtant, le Dispositif COVID est aujourd'hui opérationnel, suite à l'octroi du crédit urgent supplémentaire en 2020 comprenant la mise en place de cette structure.

Cette dernière doit prendre en charge dès à présent les cas COVID-19 au-delà de la première vague d'épidémie et ce jusqu'à l'arrêt de la propagation du virus. Ce Dispositif COVID induit des effets financiers pour continuer de faire coexister durablement les flux de patients COVID+ et le reste de l'activité pour le seul hôpital COVID du canton. Pour rappel, l'arrêt des autres activités en 2020 a représenté un coût important pour la collectivité (85.0 MCHF).

Si l'obligation de maintenir des lits staffés et équipés pour continuer d'assurer la prise en charge de patients COVID-19 est bien réelle, le dimensionnement du dispositif stationnaire COVID+ reste difficile à apprécier et fluctuant. De ce fait, les taux d'occupation de ces lits ne pourront pas être optimisés. Lorsqu'ils sont inoccupés, ces lits représentent un coût sans recettes en regard, qui constituent des prestations d'attente.

L'hypothèse retenue consiste à considérer que ces unités fonctionneraient sans entraver l'activité normale des HUG maintenue à 100%. Le personnel et les équipements doit être mobilisable immédiatement. De plus, le personnel engagé doit être formé à la prise en charge spécifique et aux normes de qualité et de sécurité liées au COVID-19. Cette formation est de 6 semaines pour les soins intensifs et 3 semaines pour les soins aigus.

Un financement est également nécessaire pour couvrir le surcoût lié à l'organisation d'un flux séparé COVID+ et COVID- aux différents secteurs d'urgence (adulte, tente, pédiatrie ...) de sorte à ce que l'hôpital puisse poursuivre son activité normale, tout en prenant en charge les cas COVID+ et en garantissant la sécurité des patients. A noter également, la demande récente du médecin cantonal pour la création par les HUG, d'un centre de dépistage, du côté rive droite, facilitant l'accès à la population habitant dans cette zone.

Enfin, il est nécessaire de repenser le dispositif d'accueil pour les visites ambulatoires à l'hôpital ainsi que les flux des patients pour garantir une gestion du risque d'infections nosocomiales et rassurer les patients qui craignent aujourd'hui de venir dans un lieu symbolisant la prise en charge des patients COVID+.

Nous tenons à rappeler ici qu'il apparaît dès lors impossible de présenter un projet de budget 2021 qui fasse abstraction de ce dispositif. Toutes les hypothèses budgétaires et notamment celles relatives au niveau d'activité prévu s'appuient sur l'existence de ce dispositif.

2. Evolution de l'activité

En préambule, les cibles budgétaires d'activité sont construites selon une approche prudente de l'évolution de la demande en soins en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID-19, mais se basent sur des tendances d'activité réellement constatées. L'hypothèse prise est la poursuite (voire l'augmentation) des activités des HUG considérant l'existence même du Dispositif COVID.

2.1. Evolution de la demande en soins

Planification sanitaire cantonale

La planification sanitaire cantonale vise à couvrir les besoins en soins de la population du canton de Genève. Rappelons que la part, toujours croissante, de la population âgée et notamment de celle de 80 ans ou plus, représenterait 7.3% de la population en 2040, contre 4.8% en 2015 selon la planification sanitaire 2020-2023. Le besoin de soins adaptés pour les segments les plus fragiles et vulnérables de la population âgée se fera sentir non seulement dans le domaine de la réadaptation mais aussi dans les soins aigus et psychiatriques.

31.0% de patients ont plus de 70 ans

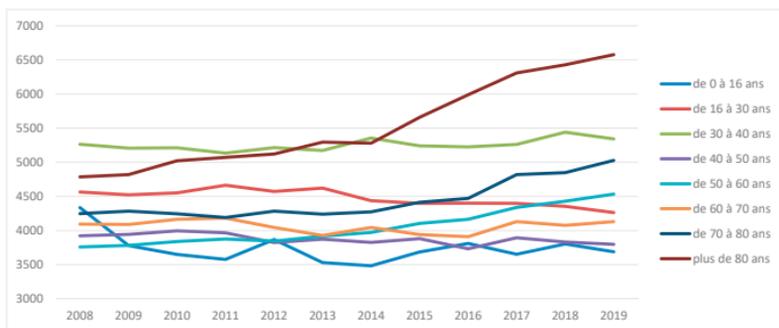


Figure 1. Evolution de l'âge des patients HUG (naissances exclues)

Selon le cadre légal du financement hospitalier, la couverture des besoins en soins stationnaires est assurée par les établissements figurant sur la liste hospitalière du canton. Les HUG ont accès à tous les groupes de prestations avec une exclusivité pour la médecine hautement spécialisée (MHS), la cardiologie interventionnelle spécialisée, la chirurgie cardio-vasculaire, certaines tumeurs rares et chirurgies très spécialisées, ainsi que pour la réadaptation et la psychiatrie. Nous recevons la majorité des cas complexes. Pour autant, un nombre important de groupes de prestations pour la planification hospitalière (GPPH) est soumis au jeu de la concurrence, y compris des GPPH pour lesquels les HUG souhaitaient répondre seuls aux besoins de la planification sanitaire.

Le modèle de planification sanitaire du canton de Genève pour la période 2020-2023 est le suivant :

Pour les soins aigus somatiques, la planification sanitaire cantonale prévoit une augmentation du nombre annuel d'hospitalisations en soins somatiques aigus de 1.6% annuellement entre 2020 et 2023, soit environ 900 hospitalisations supplémentaires par année. Une hypothèse de croissance des hospitalisations est posée en raison de deux tendances différentes. D'une part, la hausse des hospitalisations pour les tumeurs

métastatiques et pour l'insuffisance cardiaque est supérieure à la croissance démographique, d'autre part la gériatrie aigue poursuit sa croissance.

Cependant, le taux de croissance des hospitalisations est très variable selon les disciplines médicales, tant pour des raisons épidémiologiques liées à l'évolution de l'état de santé de la population, que pour des raisons techniques et réglementaires favorisant les prises en charges ambulatoires.

La stratégie des HUG pour les soins somatiques aigus poursuit les objectifs suivants :

- garantir la sécurité et la qualité des soins offerts à la population genevoise avec la concentration aux HUG des prestations très spécialisées dans des domaines de pointe comme la cardiologie, la chirurgie cardiovasculaire, la neurologie et le traitement des tumeurs très agressives ;
- maintenir dans toutes les spécialités un volume de cas nécessaires pour garantir la formation des futurs médecins et la formation continue des professionnels de la santé ;
- augmenter le niveau de spécialisation des prestations dans le domaine de la sénologie et de la médecine hautement spécialisée.

Pour les soins de réadaptation, l'évolution démographique, le vieillissement de la population ainsi que l'augmentation des maladies chroniques impliquent un besoin croissant de soins de réadaptation. L'introduction en 2022 de la structure tarifaire ST-Reha avec un affinement des critères de réadaptation réduirait la croissance à 37 lits supplémentaires en réadaptation et 40 lits supplémentaires en attente de placement à l'horizon 2023. En 2020, la situation exceptionnelle du COVID-19 a libéré des lits dans les structures d'aval et a permis une baisse significative des patients en attente de placement. Pour 2021, des mesures de prévention et des alternatives à l'hospitalisation (unités d'accueil temporaire, foyers de jour, réadaptation à domicile, etc.) sont toujours nécessaires afin de contenir la hausse des besoins en soins stationnaires.

Pour les soins psychiatriques, un groupe de travail consacré à la planification de la psychiatrie a été constitué par la DGS. Les institutions représentées dans ce groupe de travail sont les suivantes :

- Direction générale de la santé
- Association des médecins genevois
- Groupe médical d'Onex
- Hôpitaux universitaires de Genève
- Imad
- Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociale
- des représentants des cliniques Belmont, La Métairie et le Grand-Salève ainsi que de ProMenteSana ont également été consultés.

Pour le projet de budget 2021, les HUG ont retenu des hypothèses d'évolution de l'activité se basant sur ces évolutions démographiques. Entre 2018 et 2023, les projections estiment une augmentation des journées d'hospitalisation de 4.77%.

Les recommandations du groupe de travail restent les mêmes. Celles-ci visent à développer des alternatives à l'hospitalisation (amélioration de l'offre ambulatoire, renforcement des soins à domicile, formation et coordination entre les différents acteurs de la trajectoire des soins, développement de structures d'accueil spécifiques etc.). Ces alternatives à l'hospitalisation permettraient d'absorber les besoins en lien avec l'évolution démographique et de conserver des taux d'occupation dans les normes hospitalières.

2.2. Evolution de l'activité aux HUG

Les patients soignés aux HUG se répartissent entre l'activité **stationnaire** (mesurée en nombre de séjours hospitaliers, de journées d'hospitalisation, de durée moyenne de séjour et de taux d'occupation) et l'activité **ambulatoire** (mesurée en nombre de prises en charge, visites ou hospitalisations de jour).

2.2.1. Evolution de l'activité stationnaire

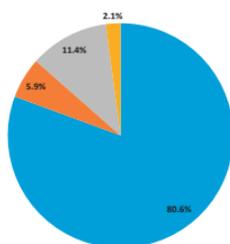
Les zones de soins stationnaires en lien avec les évolutions tarifaires

Depuis 2019, pour mieux refléter l'adéquation des soins aux besoins du patient, les HUG organisent leur activité par zones de soins stationnaires :

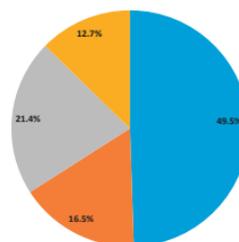
- la zone de soins aigus, qui correspond aux séjours facturés en DRG ;
- la zone de soins de réadaptation, qui comprennent les soins de réadaptation spécialisés et de réadaptation médicale (de médecine interne ou gériatrique) ;
- la zone de soins psychiatriques pour les séjours facturés selon la structure tarifaire TARPSY ;
- les soins de maintien, en secteur d'attente de placement pour les patients, dont la prise en charge hospitalière est terminée et dont le retour à domicile n'est pas envisageable et qui sont en attente d'une place en établissements de long séjour.

Des séjours stationnaires majoritaires dans les soins aigus

En nombre de cas hospitaliers



En nombre de journées d'hospitalisation



■ Soins aigus somatiques ■ Soins psychiatriques ■ Soins de réadaptation ■ Attente de placement

Figure 2. Répartition des séjours stationnaires par zones de soins en 2019

Les projections d'activité du projet de budget 2021 s'appuient sur deux démarches complémentaires. D'une part, sur les hypothèses d'évolution d'activité retenues dans le modèle de planification sanitaire du canton de Genève pour la période 2020-2023 et dans le plan financier quadriennal, et d'autre part, sur les connaissances cliniques et la réalité du terrain.

Les hypothèses d'évolution d'activité pour l'année 2021 retenues sont les suivantes :

- **Pour les soins aigus (+3.1%)** : les projections d'activité, basées sur le modèle de planification cantonale ainsi que sur les tendances historiques, montrent une **croissance entre 2020 et 2021** en lien avec l'évolution démographique (soins aigus gériatriques, cardiologie, service d'accueil et d'urgence pédiatrique).
- **Pour la psychiatrie** : les projections d'activité sont davantage dépendantes du modèle de prise en charge que de l'évolution démographique. Selon ces projections, le nombre de cas est **relativement stable** entre 2020 et 2021.
- **Pour la réadaptation** : les projections d'activité pour les HUG prévoient une augmentation de la réadaptation spécialisée et une forte baisse de la réadaptation gériatrique au profit des soins aigus gériatriques.
- **Pour les soins de maintien** : les projections d'activité pour les HUG tiennent compte de la forte chute d'activité du premier semestre 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. La projection tient compte pour 2021 de stabilité des patients en attente de placement dans un établissement de long séjour.

La croissance de l'activité stationnaire prévue en 2021 est portée par les soins aigus

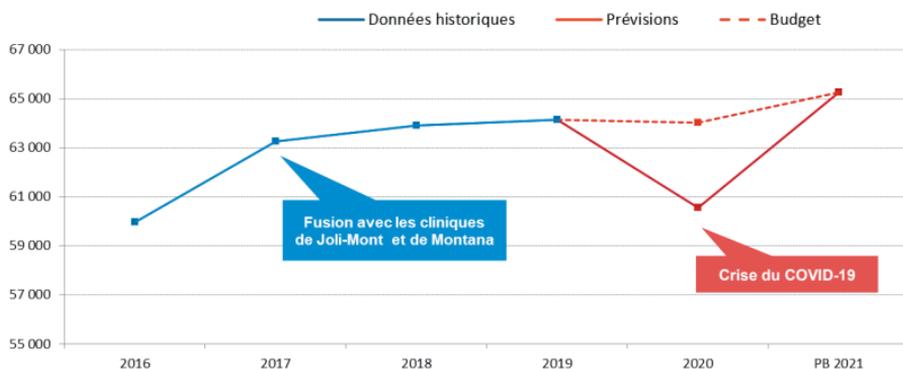


Figure 3. Evolution du nombre de cas hospitaliers

En plus de la croissance des cas de soins aigus, la lourdeur et la complexité des prises en charge de patients hospitalisés augmentent. Cette complexification des soins résulte de l'évolution démographique et épidémiologique, mais également des changements de modèles de prise en charge sur ces dernières années (soins à domicile, virage ambulatoire, hôpital de jour). La lourdeur des prises en charge s'apprécie au regard de l'évolution de l'indice de case-mix, le costweight⁶ moyen facturé, qui se maintient à un niveau élevé

⁶ Le costweight est un ratio entre le nombre total des points DRG et le nombre total de patients et reflète la complexité et le coût des prises en charge. Il indique donc le poids moyen en consommation des ressources des patients.

(1.25 pts au budget 2020), mais également au travers des minutes de soins par patient ou encore du pourcentage de patients avec un score de complexité élevé.

Hausse des patients avec un score de complexité élevé et baisse des patients avec un score de complexité faible entre 2015 et 2019

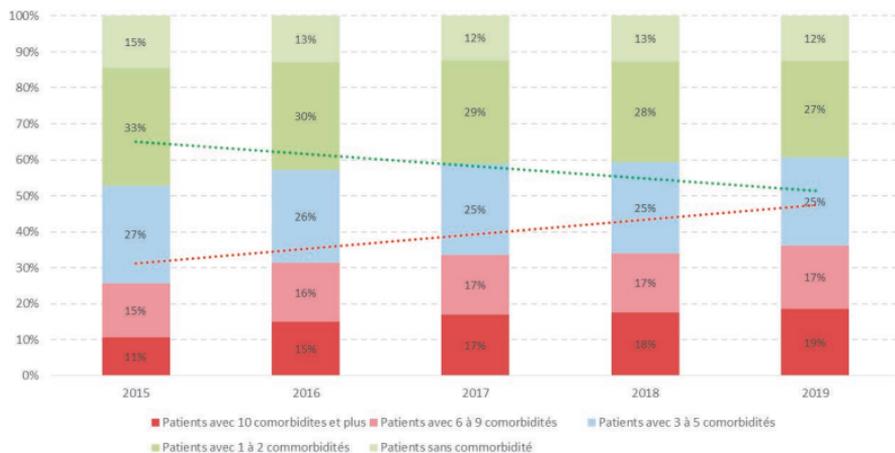


Figure 4. Evolution de la part de patients par nombre de comorbidité

L'évolution des soins, tant en volume qu'en complexité, s'accompagne également d'une évolution de la nature des soins apportés :

- la médecine devient « personnalisée » afin d'assurer le traitement le mieux adapté au patient (par exemple en oncologie avec l'introduction de nouveaux traitements de thérapie cellulaire) ;
- l'approche médicale devient davantage pluridisciplinaire et holistique avec le vieillissement de la population, ainsi que l'augmentation importante des maladies chroniques.

L'activité en 2020, par rapport à 2019, affiche une décroissance prévisionnelle exceptionnelle de -5.1% (contre +0.8% dans le budget 2020), en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Malgré ces projections de baisse d'activité, le projet de budget 2021 prévoit une activité en hausse (+3.1% vs budget 2020), qui s'explique par des soins aigus plus adaptés aux besoins de la patientèle gériatrique et par une optimisation attendue du flux patient visant à la diminution des journées d'hospitalisation inappropriées.

2.2.1.1. Soins aigus évolution 2021 : +3.1%

Croissance de l'activité liée aux soins aigus :

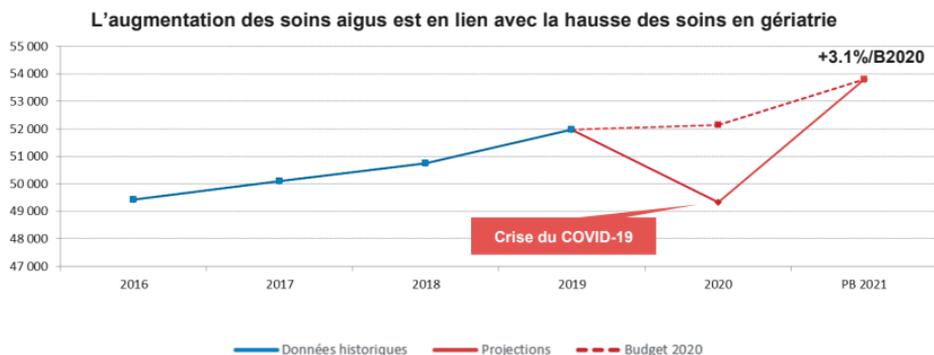


Figure 5. Evolution du nombre de cas hospitaliers en soins aigus

Les projections 2021 des cas de soins aigus se basent notamment sur :

- la planification sanitaire : 900 cas supplémentaires par an en moyenne, soit 1.6% de croissance annuelle moyenne ;
- les projets des HUG : +2'071 cas sont projetés. Ils sont issus de remise à niveau dans le département de la femme, de l'enfant et de l'adolescent ; l'augmentation des lits aux soins intermédiaires péri-interventionnels ; conversion d'unité de soins de réhabilitation gériatrique en soins aigus pour répondre à la hausse des plus de 80 ans, et enfin d'une hausse des recettes privées).

Par ailleurs, le projet de budget 2021 intègre une hausse avérée des prestations d'accueil et d'urgence pédiatrique ainsi que de l'activité privée.

2.2.1.2. Soins de réadaptation, évolution 2021 : -5.5%

Selon la planification sanitaire du canton de Genève pour la période 2020-2023, cette zone de soins prévoit une hausse d'activité de 2.4% en 2021. Or, en raison de la réorganisation tarifaire précitée (cf. 1.2) et de la meilleure adéquation des soins à la demande des patients, cette hausse se concentre dans la zone de soins aigus (en lien avec la croissance des soins aigus gériatriques de +14.6% en 2021) au détriment de la zone de réadaptation. Le projet de budget 2021 prévoit notamment la transformation d'une unité de soins de réadaptation gériatriques de 30 lits aux Trois-Chêne en soins aigus gériatriques. Suivant la tendance de ces dernières années, la zone de soins de réadaptation gériatrique affiche donc une baisse d'activité au projet du budget 2021.

Par ailleurs la réadaptation spécialisée dans des domaines particuliers tels que la neurologie et la chirurgie cervico-faciale affiche une légère hausse en 2021.

Une baisse de la patientèle en soins de réadaptation gériatrique

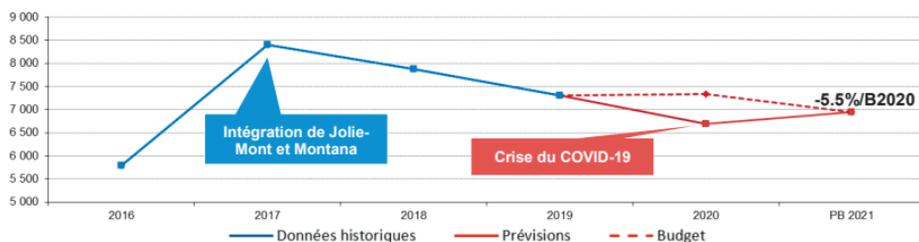


Figure 6. Evolution du nombre de cas hospitaliers en soins de réadaptation (hors patients en attente de placement)

A noter que la hausse du nombre de cas constatée en 2017, correspond à l'intégration des cliniques de Joli-Mont et de Montana, qui a entraîné la hausse mécanique en soins subaigus de près de +2'500 hospitalisations et +30'000 journées d'hospitalisation.

2.2.1.3. Soins psychiatriques, évolution 2021 : +0%

La pratique judiciaire du canton de Genève contribue à une hausse du nombre de patients sous mesure dans les soins psychiatriques avec une diminution importante des sorties. Le nombre de ces patients sous mesure (code pénal, code civil)⁷ s'est accru de +32.0% entre 2016 (297 cas) et 2019 (392 cas). Cette catégorie de patients affiche une durée moyenne de séjour particulièrement longue comparée à la moyenne des autres patients en soins psychiatriques (125 jours contre 26 jours en 2019) car la décision de sortie n'est pas uniquement médicale mais dépend d'une décision judiciaire qui s'impose aux HUG. Ceci contribue à un engorgement des unités de soins qui les accueillent.

Outre les patients sous mesure judiciaire, le nombre important de patients en attente de placement pèse également la capacité d'accueil et donc le volume d'activité au sein des soins psychiatriques. Ces patients représentent une centaine de séjours en 2019 et ont également une durée moyenne de séjours plus longue que la moyenne des autres patients psychiatriques (108 jours contre 26 jours en 2019).

La hausse de ces deux types de patientèle a contribué à une **sur-occupation des unités psychiatriques** (notamment dans les unités de court séjour de psychiatrie adulte).

En 2016, l'offre de soins du service de psychiatrie adulte a été revue avec une meilleure articulation entre l'activité hospitalière (ouverture d'une unité de moyen séjour supplémentaire à Belle-Idée) et ambulatoire (CAPPI des Eaux-Vives, Jonction et Servette). Ce changement a été accompagné par un personnel dédié au « case management de transition » pour coordonner les prises en charge avec la ville et les structures hors HUG. Ces différentes mesures ainsi que la légère baisse d'activité en 2019 ont permis de diminuer la durée moyenne de séjour, tout en conservant un nombre de lits quasiment stable et donc de ramener les taux d'occupation dans les normes hospitalières admises (96.1% en 2019 contre 107.6% en 2016).

⁷ Patients au sein de Curabilis et de l'unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire

Stabilité de l'activité de psychiatrie

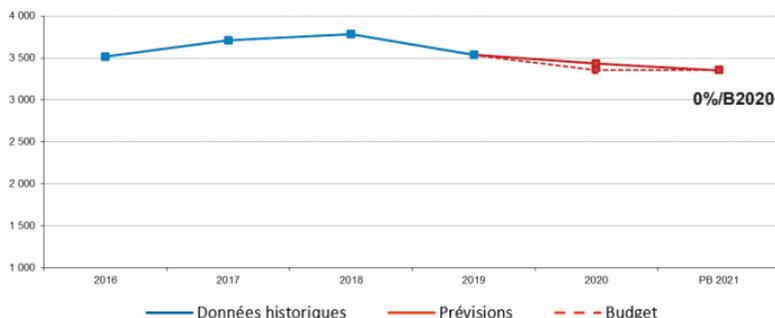


Figure 7. Evolution du nombre de cas en psychiatrie (hors patients en attente de placement et patients sous mesures judiciaires)

2.2.1.4. Patients en attente de placement, évolution 2021 : + 0.0%

Historiquement, aux HUG, un nombre important de lits sont occupés par des patients pour lesquels la prise en charge pour des soins hospitaliers en réadaptation est terminée et qui sont en attente d'une place de long séjour en raison d'une impossibilité de retour à domicile. La planification sanitaire cantonale 2020-2023 prévoit un manque de lits de long-séjour de 209 unités à l'horizon 2023. Ces patients ont occupé, en moyenne plus de 200 lits en 2019 sur les sites de Loëx, de Bellerive et de Joli-Mont. Ce nombre risque d'évoluer fortement à la hausse avec l'avènement d'une structure tarifaire de réadaptation en 2022, nettement plus contraignante qu'aujourd'hui.

Ce type de patientèle rencontre des difficultés majeures de placement du fait de problèmes socio-économiques ou des situations de grande dépendance. Par ailleurs, la législation en vigueur laisse le libre choix de l'EMS au patient et ne permet pas toujours le placement d'une personne dans un EMS, qui a des places vacantes. Un case management spécifique a été mis en place afin de suivre au plus près ces situations et de coordonner l'ensemble des intervenants, avec la formalisation d'un itinéraire socio-administratif spécifique à ces patients.

En 2020, la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a bouleversé la tendance observée historiquement en raison d'une disponibilité soudaine des lits de longs séjours et d'un allègement temporaire de la réglementation cantonale. En conséquence, les attentes de placement ont considérablement baissé durant le premier semestre pour atteindre un niveau inférieur au budget 2020. Le projet de budget 2021 se base sur une **stabilité au niveau prévu au budget 2020**.

Baisse exceptionnelle des patients en attente de placement en 2020 et stabilité 2021

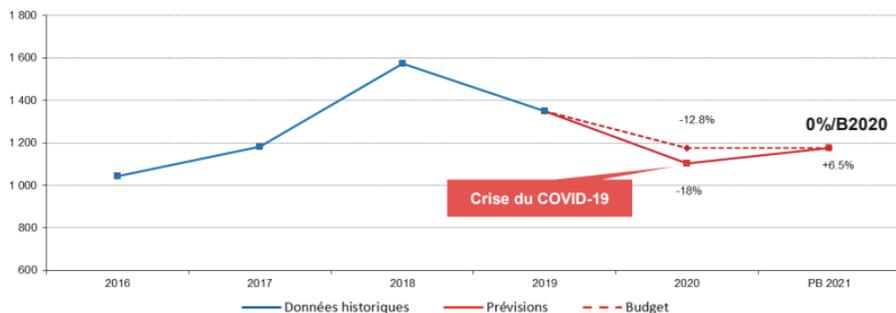


Figure 8. Evolution du nombre de cas en attente de placement

2.2.1.5. Médecine hautement spécialisée

Les activités liées à la médecine universitaire hautement spécialisée maintiennent un niveau soutenu depuis 2016.

Un exemple de médecine complexe et hautement spécialisée est la transplantation hépatique pédiatrique et la chirurgie du foie de l'enfant. En 2019, le Centre suisse du foie de l'enfant (CSFE), trentenaire, est reconnu tant au niveau national qu'international. Il est aujourd'hui le seul centre du pays habilité à pratiquer des greffes du foie sur des enfants. Genève dispose aujourd'hui d'une expérience hors pair dans la technique du « split », ou greffe de foie partagé, qui a permis de palier partiellement au manque d'organe. En effet, depuis 1999, le foie d'un donneur adulte permet de sauver deux vies : un enfant reçoit le lobe gauche, bien plus petit, et un adulte le lobe droit. La transplantation hépatique peut aussi être réalisée à partir d'un donneur vivant, un parent ou membre proche de la famille. En 30 ans, le centre a transplanté près de 180 enfants et l'équipe suit actuellement plus de 300 familles.

Reprise d'activité progressive en 2021, suite à la crise COVID

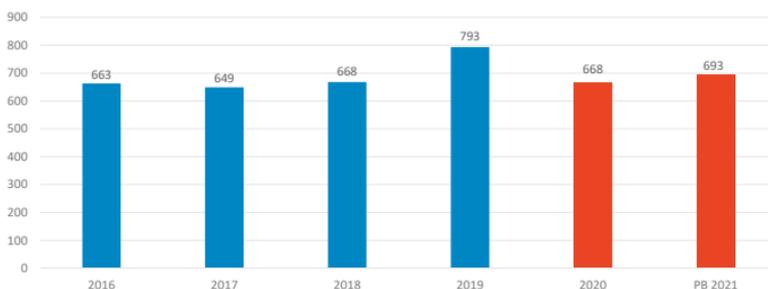
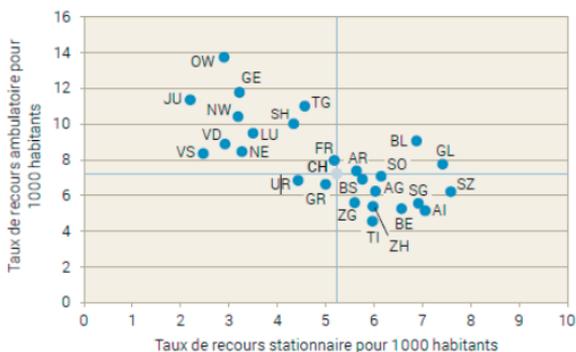


Figure 9. Nombre de cas de médecine hautement spécialisée pris en charge aux HUG

2.2.2. Evolution de l'activité ambulatoire : +1.9%

En 2010 déjà, le plan stratégique « Vision 2015 » engageait les HUG dans le virage ambulatoire conduisant à une augmentation progressive et importante de cette activité. Cette augmentation est liée à l'évolution des techniques et pratiques médicales notamment du *one-day-surgery* et à l'hospitalisation de jour en médecine des spécialités. Cela va dans le sens de la stratégie des HUG qui vise à anticiper et s'aligner sur la politique fédérale en la matière. Les HUG n'ont pas attendu l'entrée en vigueur de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur précisant la liste des six spécialités devant être effectuées en ambulatoire, pour amorcer ce changement de pratique. Au niveau international, la Suisse accuse un retard dans ce « domaine » par rapport aux pays dits « développés ». Entre les cantons, on constate une grande disparité quant à l'ambulatorisation des interventions de la liste ambulatoire. Si, à Genève, plus de 75.0% du transfert a déjà été effectué, la moyenne suisse se situe aux alentours de 55.0% et un grand nombre de cantons ne dépasse guère un taux de 40.0%⁸.

Taux de recours à l'ambulatoire à Genève dans le top 2 Suisse⁹



¹ données agrégées de 2013 à 2016 (années et prestations), canton de domicile des patients

Sources: OFS – Statistique médicale et administrative des hôpitaux et SASIS SA – Pool tarifaire, de 2013 à 2016

© Obsan 2019

Figure 10. Recours stationnaire et ambulatoire sur les interventions de la liste ambulatoire

Entre 2010 et 2018, le nombre de prises en charge ambulatoires a progressé de 367'632, soit (+53.0%), correspondant à une augmentation annuelle moyenne de 7.0%. Pour l'année 2019, l'activité ambulatoire s'élève à 1'109'781 de prises en charge, dont 90.0% de visites ambulatoires (996'845) et 10.0% d'hospitalisations de jour (112'906). Cette répartition est stable depuis 2013.

⁸ OBSAN Le développement de l'ambulatoire dans une perspective cantonale, collectif 2013-2016

⁹ OFS – Statistique médicale et administrative des hôpitaux

Poursuite de la hausse de l'activité ambulatoire

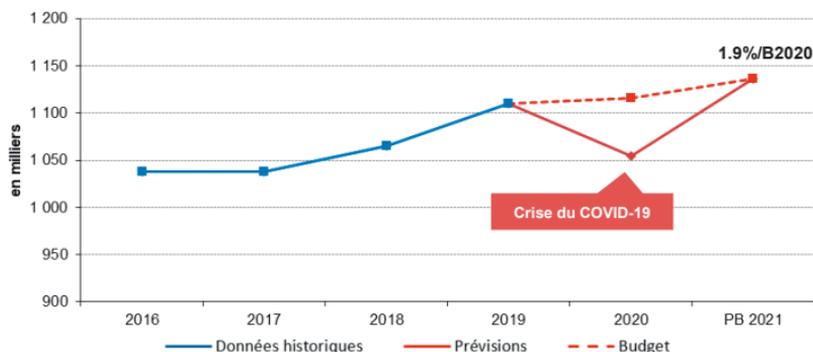


Figure 11. Evolution du nombre de prises en charge ambulatoires

Le projet de budget 2021 intègre une **hausse modérée de l'activité ambulatoire (1.9% par rapport au budget 2020, hors effet du COVID-19)**, dans la poursuite des tendances des années précédentes. Les projets favorisant la croissance de l'activité ambulatoire sont liés au développement d'une médecine toujours plus spécialisée, avec comme objectif premier, la sécurité du patient et sa prise en charge à un niveau d'excellence. En conséquence, plusieurs entités ont engagé un processus de réorganisation tant d'un point de vue structurel qu'organisationnel. Les principaux projets intégrés au projet de budget 2021 sont :

- la rénovation et la réorganisation de la policlinique de l'ORL afin de répondre aux exigences d'une médecine hautement spécialisée ;
- le déploiement des consultations post-aigues en attente de résultat d'examen, par le service de médecine interne de l'âge ;
- le renforcement des consultations dans les spécialités de médecine telles que la cardiologie, la dermatologie, la vénérologie, la néphrologie ou la pneumologie.

L'activité des services des urgences et de chirurgie est en progression, essentiellement en ambulatoire. Ces deux domaines d'activité sont traités en détail aux points 2.2.3 et 2.2.4 ci-après.

La moitié de l'activité ambulatoire se concentre sur trois domaines médicaux

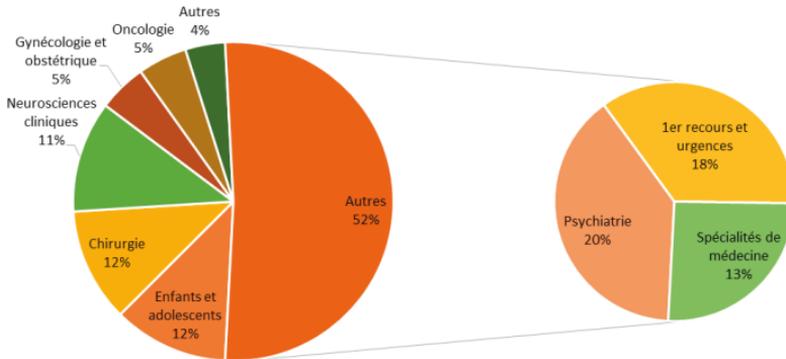


Figure 12. Répartition de soins ambulatoires en 2019¹⁰

La moitié de l'activité ambulatoire (52.0%) est liée à trois domaines de prises en charge :

- **20.0%** pour la psychiatrie dont 58.0% en psychiatrie générale, 26.0% en addictologie et 16.0% en pédopsychiatrie ;
- **18.0%** pour les urgences et pour la médecine communautaire et de premiers recours dont 49.0% de médecine de premiers recours, 20.0% de médecine pénitentiaire, 17.0% aux urgences et 9.0% en médecine tropicale et humanitaire ;
- **13.0%** pour les spécialités de médecine dont 25.0% en dermatologie, 11.0% en néphrologie, 10.0% en pneumologie et 9.0% en cardiologie.

¹⁰ Le champ « Autre » correspond à l'activité d'imagerie médicale, des laboratoires, d'anesthésiologie de pharmacologie, des soins intensifs et de réhabilitation et de gériatrie.

2.2.3. Evolution des prises en charge aux urgences

En 2019, le nombre total de cas accueillis dans les différents services d'urgence des HUG s'élève à 130'749, soit en progression de +4.2% par rapport à 2018. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des cas par service d'urgence.

26.0% des prises en charge sont des urgences pédiatriques.

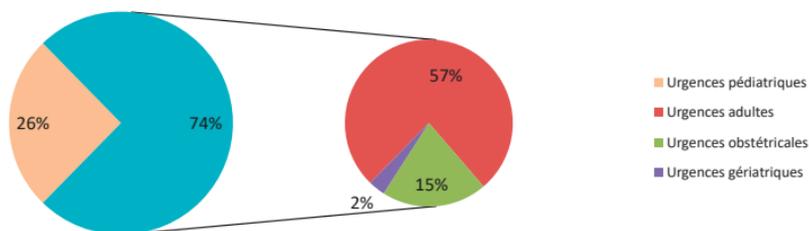


Figure 13. Répartition des entrées par service d'urgence

On constate une hausse continue de l'activité, tous services d'urgence confondus. Cette tendance résulte d'une part, de l'augmentation de la population et d'autre part, de l'hypothèse d'un changement de pratique dans le recours aux soins médicaux. Exceptionnellement en 2020, la fréquentation des urgences (hors secteur E) a chuté en raison de la crise sanitaire. Les urgences pédiatriques ont été particulièrement impactées. Entre le budget 2020 et le projet de budget 2021, une augmentation d'entrées de 2.6% est prévues (hors secteur E), principalement aux urgences pédiatriques suivant la tendance observée depuis 2015. En 2021, le dépistage du COVID-19 ainsi que l'accueil des patients COVID se poursuivront.

Hausse continue du nombre de cas pris en charge aux urgences

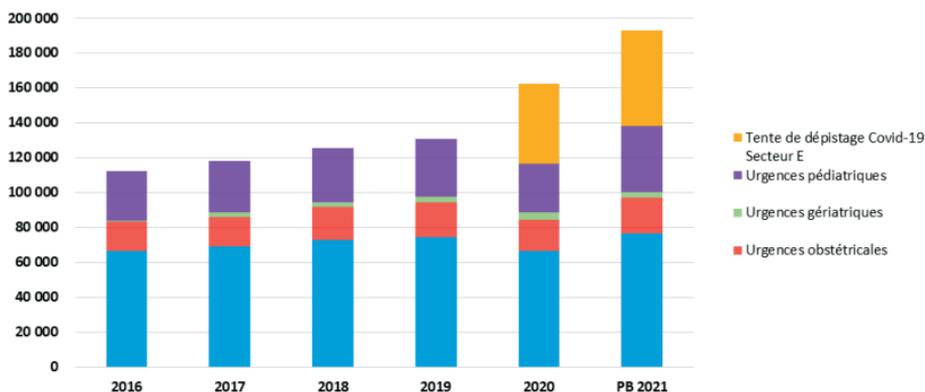


Figure 14. Evolution du nombre d'entrées aux urgences¹¹

¹¹ Le secteur E du Dispositif COVID-19 n'est pas projeté en 2021, considérant sa situation *hors budget*.

2.2.4. Activité chirurgicale

Le nombre d'interventions chirurgicales n'a cessé de croître depuis 2015. Les efforts entrepris depuis 2017 afin d'allouer les ressources nécessaires à l'extension des plages opératoires et d'améliorer le flux et le suivi des patients portent leur fruits.

Légère hausse du nombre d'interventions chirurgicales ambulatoires prévue en 2021

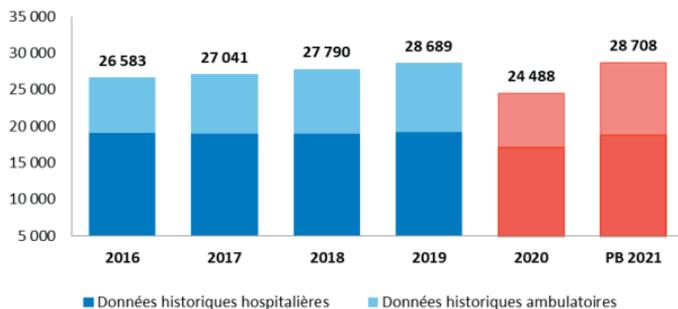


Figure 16. Evolution du nombre d'interventions chirurgicales stationnaires et ambulatoires

Entre 2016 et 2019, le nombre d'interventions chirurgicales progresse de +7.9%. Cette hausse est entièrement à mettre sur le compte de la chirurgie ambulatoire, qui augmente de 26.7% (+1'979 interventions) quand les interventions hospitalières restent stables (+63 interventions). Les projections pour 2021 font état d'une hausse, par rapport à 2016 de +34.6% pour l'ambulatoire et une baisse relative pour l'hospitalier (-2.3%).

Progression des interventions stationnaires et ambulatoires base 2016

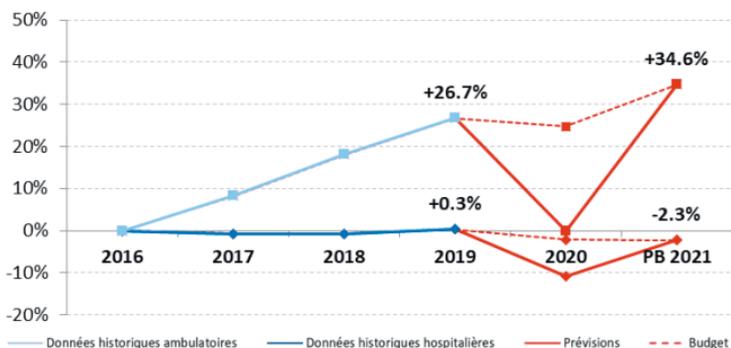


Figure 17. Progression de l'ambulatoire et du stationnaire par rapport à 2016

La part des interventions chirurgicales faites en ambulatoire passe entre 2016 et 2019 de 28.0% à 33.0%. L'ophtalmologie, la gynécologie et l'orthopédie sont les trois spécialités sur lesquelles se concentrent plus de 64.0% de l'activité chirurgicale ambulatoire.

A noter que la chirurgie ambulatoire est en fort développement au niveau international grâce aux améliorations des techniques d'anesthésie et de chirurgie de moins en moins invasives.

La Confédération a adopté des mesures d'incitations à l'ambulatoire, dont l'édition de la liste des interventions électives à effectuer en ambulatoire¹².

Le programme activités chirurgicales à 10 ans, lancé en 2016 au sein des HUG, répond à l'augmentation des besoins de la population en matière de chirurgie stationnaire et interventionnelle. Ces activités, courantes et de pointe, nécessitent des équipements, des techniques et des compétences de plus en plus spécialisés. Le contexte opérationnel actuel, l'obsolescence de certains blocs opératoires et la projection des activités chirurgicales et interventionnelles de demain ont conduit les HUG à mener une étude globale afin d'optimiser et de rationaliser l'organisation de leur plateau technique opératoire central. L'objectif du programme est d'anticiper les besoins et de préparer les infrastructures pour aller vers un modèle plus moderne, qui mutualise et centralise les moyens, tout en préservant des pôles de spécialités spécifiques.

Le projet de budget 2021 prévoit **la baisse du nombre d'interventions stationnaires par rapport à 2019 (-2.6%) et une progression de 6.0% pour l'ambulatoire**. Cette hypothèse s'inscrit dans la continuité de la progression affichée depuis 2015 et des mesures prises par la Confédération pour inciter le transfert du stationnaire vers l'ambulatoire.

¹² Ordonnance du DFI sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie, modification du 7 juin 2018.

3. Eléments de la lettre de cadrage du projet de budget 2021

Comme chaque année, le processus budgétaire tient compte de la structure décentralisée des HUG et de la responsabilité budgétaire des départements. Cette dernière a été tout particulièrement renforcée lors du processus budgétaire 2021. Les HUG ont maintenu un processus budgétaire qui respecte le principe d'autonomie des départements dans l'allocation des ressources à l'activité. Le processus budgétaire s'appuie sur le budget précédent, sur le réalisé (activité et francs) observé en cours d'exercice ainsi que sur les prévisions. A ce budget de référence ont été appliquées les instructions reçues de l'Etat.

3.1. Instructions budgétaires 2021 (lettre de cadrage du 18/09/2021)

Le montant global de l'indemnité inscrite au projet de budget 2021 pour les HUG, provisoire jusqu'à son adoption par le Grand Conseil, se répartit de la manière suivante :

Indemnités budget 2021	Montants
Indemnité recherche et enseignement	200 276 673
Indemnité missions d'intérêt général	188 724 522
Indemnité résiduelle	197 911 265
Total	586 912 460

Figure 15. Répartition de l'indemnité cantonale au projet de budget 2021

L'indemnité monétaire de fonctionnement versée par l'Etat aux HUG concerne les trois catégories de prestations suivantes :

Indemnité de recherche et enseignement

En tant qu'hôpital universitaire, les HUG ont une importante mission de formation du personnel médical et de recherche clinique afin d'assurer la relève. Le montant de l'indemnité se base principalement sur un pourcentage des charges du personnel médical, et non médical, destiné à une activité de recherche et de formation universitaire des médecins, auquel s'ajoutent notamment des coûts de structure et d'utilisation des plateaux techniques. Selon l'étude Whoch2 effectué en 2016, environ 16.0% de l'activité des personnels médicaux et soignants est consacré à l'enseignement et à la recherche. Ce montant a été mis à jour dans le cadre du contrat de prestations 2020-2023. L'indemnité couvre la formation des médecins (formation pré-grade donnée et post-grade reçue et donnée), ainsi que la recherche clinique dans toutes les filières professionnelles.

Indemnité des missions d'intérêt général

Les missions d'intérêt général couvrent plusieurs domaines d'activité, à savoir les urgences, la médecine légale et pénitentiaire, l'accès aux soins pour les populations précarisées, le dépistage et la veille sanitaire, la prévention, la formation des professionnels de santé hors filière médicale, la coordination avec le réseau des soins, l'application de politiques publiques, et l'utilisation de produits d'origine humaine.

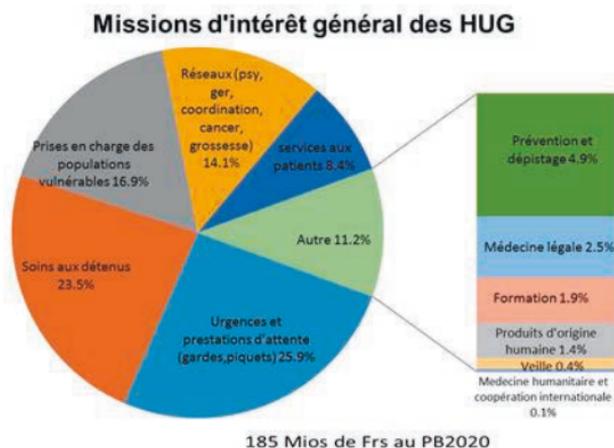


Figure 16. Répartition des missions d'intérêt général aux HUG

Le calcul de l'indemnité des MIG a été récemment revu à l'occasion du renouvellement du contrat de prestation 2020-2023. Le montant 2021 correspond au montant 2020 augmenté du financement de l'augmentation de capacité des urgences et de l'adaptation des ressources de la centrale du 144 (+1.3 MCHF).

Indemnité résiduelle de sous-couverture

Cette indemnité inscrite au contrat de prestations 2020-2023 est destinée à couvrir la différence entre le coût réel des prestations et des recettes tarifaires. Cette différence résulte, d'une part des effets de la politique salariale de l'Etat de Genève à laquelle les HUG sont soumis et qui représentent environ 50.0% de cette indemnité, et d'autre part, de la sous-couverture globale des coûts de l'ensemble des hôpitaux universitaires par les structures tarifaires nationales (SwissDRG, TARPSY et TARMED).

Au niveau de la politique salariale de l'Etat de Genève, les benchmarks réalisés au niveau du canton, ou entre cantons universitaires, font état de différences salariales importantes, pour les mêmes catégories de fonctions et de compétences. Les structures tarifaires se basent sur des coûts salariaux moyens suisses et les assureurs refusent de financer la politique salariale spécifique de l'Etat de Genève par des base rate plus élevés.

Au niveau global du financement hospitalier, l'agence tarifaire nationale, SwissDRG S.A., reconnaît que les structures tarifaires pour les soins aigus somatiques (DRG) et la psychiatrie (TARPSY) ne couvrent pas tous les coûts encourus par les hôpitaux universitaires, notamment en raison de la complexité de certains cas que leurs modèles statistiques n'arrivent pas à discriminer. Ainsi SwissDRG S.A. annonce un taux de couverture pour les soins somatiques aigus délivrés dans les HUS de 94.0% sur la base du catalogue 2018. En ce qui

concerne l'activité ambulatoire, et bien que la loi prévoit que les cantons ne participent pas au financement des prestations ambulatoires, on constate également une situation de sous couverture des coûts par la structure TARMED. Historiquement, cette dernière a été construite pour rémunérer la médecine de ville et n'est donc pas adaptée à l'ambulatoire hospitalier : les prestations non médicales (infirmières notamment) sont peu ou pas valorisées et la structure n'est pas prévue pour rémunérer l'hospitalisation de jour que les hôpitaux ont pourtant développée. Il en résulte une sous-couverture de l'ambulatoire hospitalier, qui touche l'ensemble des hôpitaux et cliniques de Suisse. Les résultats du Spitalbenchmark font état d'un taux de couverture moyen en Suisse de 81.0%.

3.2. Evolution de l'indemnité Etat

L'indemnité monétaire de fonctionnement prévue pour 2021 varie de **-12.0 MCHF** par rapport à celle du budget 2020. Le détail de la variation par catégorie de prestations est le suivant :

		Montant accordé V1
Indemnité de fonctionnement du budget 2020		598 953 849
Recherche et enseignement	Effet Noria	-647 181
	Economie liée à la baisse de -1% de l'échelle des traitements	-916 349
Missions d'intérêt général	Agrandissement des capacités d'accueil des urgences	1 125 000
	Ajustement selon activité réelle centrale 144	220 000
	Effet Noria	-606 178
	Economie liée à la baisse de -1% de l'échelle des traitements	-858 293
Sous-couverture MIG	Effet Noria	-4 287 574
	Economie liée à la baisse de -1% de l'échelle des traitements	-6 070 814
Variation indemnité Budget 2021		-12 041 389
TOTAL INDEMNITE DU BUDGET 2021		586 912 460

Figure 17. Variation de l'indemnité de l'Etat entre le projet de budget 2021 et le budget 2020

Hormis l'augmentation liée au **financement des projets (+1.3 MCHF** ; voir ci-après), les mesures du Conseil d'Etat viennent **diminuer l'indemnité de -13.3 MCHF (-2.2%)** par :

- l'impact de l'effet NORIA sur les salaires (-5.5 MCHF) ;
- la mesure de baisse de 1.0% de l'échelle des traitements à compter de mai 2021 (-7.8 MCHF).

3.2.1. MIG financées dans le projet de budget 2021 (conformément au PFQ 2020-2023)

- **agrandissement de la capacité d'accueil des urgences (+1.1 MCHF)** : augmentation des capacités d'accueil des urgences adultes ;
- **adaptation des ressources de la centrale du 144** : (+0.2 MCHF) qui se poursuivra selon le PFQ sur les exercices 2022-2023

4. Projet de budget de fonctionnement 2021

4.1. Synthèse

Le projet de budget 2021 des HUG est présenté à l'équilibre et se décompose comme suit :

	Projet de budget 2021				Réalisé 2019	PB 2021 vs B2020 sans MIG		PB 2021 vs B2020 avec MIG	
	Sans MIG COVID	MIG COVID	Avec MIG COVID	Budget 2020		Montant	%	Montant	%
HUG	1 341,9	33,3	1 375,2	1 313,9	965,2	27,9	61,2	4,7%	
<i>(MCHF)</i>									
4.2.1. Recettes médicales									
Recettes hospitalisation	968,1	26,3	994,4	949,2	603,4	18,9	45,3	4,8%	
Recettes ambulatoires	388,1	7,2	395,3	379,1	378,8	9,0	16,2	4,3%	
Déduction sur le produit des prestations aux patients	-	-0,3	-14,9	-14,4	-16,9	-0,2	-0,5	3,4%	
4.2.2. Autres recettes	59,5	0,0	59,5	58,2	60,5	1,3	1,3	2,3%	
Total Recettes	1 401,4	33,3	1 434,7	1 372,1	1 025,7	29,3	62,5	4,6%	
Indemnité de fonctionnement monétaire	586,9	33,0	619,9	599,0	911,7	-12,0	21,0	3,5%	
Indemnité de fonctionnement à restituer	-	-	-	-	0,5	-	-	n.a.	
Indemnité complémentaire	-	-	-	-	4,9	-	-	n.a.	
Produits offerts de subventions d'investissement	60,3	-	60,3	58,2	28,7	2,1	2,1	3,7%	
Autres subventions	-	-	-	-	0,8	-	-	n.a.	
Total Subvention Etat	647,2	33,0	680,3	657,1	946,7	-9,9	23,1	3,5%	
Subvention fédérale	0,1	-	0,1	0,1	0,2	-	-	n.a.	
Autres contributions	5,3	-	5,3	3,8	6,5	1,5	1,5	41,1%	
4.2.3. Total Subventions	652,6	33,0	685,7	661,0	953,3	-8,4	24,7	3,7%	
4.2. Total des Produits	2 054,0	66,3	2 120,3	2 033,1	1 979,0	20,9	87,2	4,3%	
ETP	10 628	388	11 016	10 469	10 120	159	349	3,3%	
4.3.1. Frais de personnel	1 584,0	52,8	1 636,8	1 570,4	1 541,3	13,7	66,4	4,2%	
4.3.2.1. Matériel médical (opérationnel)	202,6	6,9	209,5	200,9	210,1	1,7	8,6	4,3%	
Charges de produits alimentaires	24,2	0,1	24,3	23,0	22,7	1,2	1,3	5,8%	
Charges de ménage	15,4	1,4	16,8	15,4	15,8	-	1,4	9,4%	
Entretien et réparations	31,7	2,3	34,0	30,5	28,7	1,1	3,4	11,3%	
Charges d'utilisation des immobilisations	103,4	1,8	105,2	100,9	66,4	2,6	4,1	4,4%	
dont investissements financés par PL	60,3	-	60,3	58,2	28,7	2,1	2,7	3,7%	
Charges d'énergie et eau	17,6	-	17,6	18,6	17,8	-1,0	-1,0	-5,5%	
Charges financières	1,5	-	1,5	1,3	1,3	0,1	0,1	9,7%	
Charges de l'administration et de l'informatique	27,2	0,8	28,0	26,7	30,5	0,5	1,3	5,0%	
Autres charges liées aux patients	10,8	0,1	10,9	9,9	12,0	0,9	1,3	9,9%	
Autres charges non liées aux patients	35,3	0,1	35,7	35,5	33,8	-	0,1	0,4%	
4.3.2. Autres charges d'exploitation	470,0	13,6	483,5	462,7	439,2	7,3	20,8	4,5%	
4.3. Total des Charges	2 054,0	66,3	2 120,3	2 033,1	1 980,5	20,9	87,2	4,3%	
Résultat de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat net couvert par les excédents du contrat de prestation en cours	-	-	-	-	1,5	-	-	-	
Résultat comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	

4.2. Evolution des Produits : +20.9 MCHF (+1.0%)

Le fait marquant pour le budget 2021 réside dans l'apparition en 2020 de la pandémie de COVID-19 avec ses retombées sur l'activité des HUG et donc sur le niveau des produits budgétés. Le projet de budget 2021 tient compte d'une activité des HUG régulière permise par la mise en place d'un Dispositif COVID pour traiter les situations exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19. Il est à noter que ce Dispositif COVID n'est pas inclus dans le projet de budget 2021.

Principales Recettes	PB2021 Sans MIG COVID	BU 2020	Réalisé 2019	PB2021 vs 2020 sans MIG COVID	
Total des produits dont :	2 054.0	2 033.1	1 979.0	20.9	1.0%
Produits d'hospitalisation	968.1	949.2	603.4	18.9	2.0%
Produits ambulatoires	388.1	379.1	378.8	9.0	2.4%
Indemnité de fonctionnement monétaire	586.9	599.0	911.7	-12.0	-2.0%
Autres produits	110.9	105.8	85.1	5.0	4.8%

Décomposition de la hausse des produits par natures

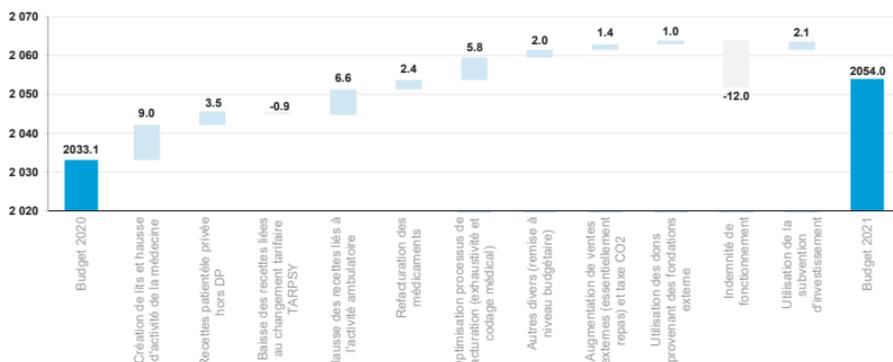


Figure 18. Décomposition de l'évolution des produits entre le budget 2020 et le projet de budget 2021

4.2.1. Recettes liées à la facturation des prestations médicales : +27.9 MCHF

En lien avec l'évolution de l'activité décrite au point 2, la **hausse de recettes médicales hors Dispositif COVID est de +27.9 MCHF** dont +18.9 MCHF de hausse de recettes pour l'activité hospitalière et +9.0 MCHF de hausse de recettes pour l'activité ambulatoire. Le Dispositif COVID prévoit des recettes médicales à hauteur de +33.3 MCHF (voir point spécifique).

➔ **La hausse de recettes hospitalière (+18.9 MCHF)** s'explique par une augmentation des recettes de la zone de soins aiguë de +28.2 MCHF compensée en partie par une baisse de recettes de la zone de soins non aiguë de -9.3 MCHF. A noter principalement :

- le transfert d'activité des soins non aigus vers les soins aigus gériatriques notamment aux Trois-Chêne (+2.3 MCHF) répondant ainsi à la demande en lien avec le vieillissement de la population. Cette

augmentation de recettes médicales des soins aigus comprend également l'accréditation d'une unité de soins intermédiaires gériatriques ;

- l'augmentation de 5 lits aigus en réhabilitation spécialisée à Beau Séjour générant +1.2 MCHF de recettes ;
- +3.4 MCHF de recettes supplémentaires suite au renforcement des lits aux soins intermédiaires péri-interventionnels. L'objectif de cette unité est de favoriser une récupération rapide après une intervention parfois complexe et de participer à la réhabilitation précoce de patients ayant de lourdes comorbidités ;
- +2.1 MCHF de recettes en médecine notamment pour les prestations du Service de Médecine Interne Générale ainsi qu'en cardiologie suite à la hausse de la demande en soins constatée ces dernières années ;
- +3.5 MCHF provenant de la hausse d'activité de la patientèle privée, dont 0.4 MCHF en lien avec la médecine palliative.

En contrepartie, **les zones de soins de réadaptation et de psychiatrie voient leurs recettes baisser** et intègrent notamment la baisse du point TARPSY de 860 CHF à 760 CHF, soit -0.9 MCHF.

➔ **Les recettes ambulatoires varient de +9.0 MCHF (+2.0%)** entre le budget 2020 et le projet de budget 2021. Cette variation s'explique principalement par une évolution de l'activité ambulatoire TARMED (+5.3 MCHF) et la hausse des recettes de médicaments (+2.4 MCHF).

L'évolution de l'activité ambulatoire TARMED est en lien avec les projets suivants :

- le transfert d'activités des hôpitaux de jour en psychiatrie vers l'ambulatoire (+0.5 MCHF) ;
- la rénovation et réorganisation de la policlinique ORL afin de répondre aux exigences d'une médecine hautement spécialisée (+0.3 MCHF) ;
- l'amélioration de l'offre de soins, de la performance des plateaux techniques et des besoins de diagnostics (+0.5 MCHF) notamment en mammographie et à l'unité d'électroneuromyographie pour le diagnostic, le traitement et la recherche sur les maladies du système nerveux périphérique ;
- le renforcement des consultations dans les spécialités de médecine telles que la cardiologie, la dermatologie, la vénérologie, la néphrologie ou la pneumologie (+2.0 MCHF) ;
- le renforcement de l'accueil des urgences pédiatriques pour faire face à la demande croissante en soins (+0.8 MCHF).

L'augmentation des recettes provenant des prestations techniques non TARMED se monte à 1.3 MCHF et se décompose essentiellement comme suit :

- 0.2 MCHF de l'augmentation de l'activité des laboratoires de transplantations et de thérapie cellulaire ;
- 0.2 MCHF en raison du transfert de la ville aux HUG de patients dont le neurologue cesse son activité sans successeur ;
- 0.2 MCHF en lien avec une remise à niveau des recettes de prestations techniques de laboratoires ainsi que 0.2 MCHF provenant de matériel médical facturable au département de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.

S'agissant des **médicaments, l'augmentation des recettes (+2.4 MCHF)** s'explique principalement par l'activité des spécialités telles que l'oncologie, les neurosciences ou l'ophtalmologie, grandes consommatrices de médicaments. Ces spécialités font face à une augmentation continue de leur activité ambulatoire et à l'utilisation croissante de traitements souvent très onéreux comme le Xtandi® en oncologie, qui permet d'allonger la survie des patients atteints de cancer métastatique de la prostate avec ou sans chimiothérapie, le Cabometyx®, un traitement pour les patients adultes atteints d'un carcinome rénal avancé, et l'Eylea®, pour les injections intra-vitréennes en ophtalmologie.

La hausse des recettes de médicaments est néanmoins à mettre en regard avec celle des coûts d'achat.

Les principes de refacturation des médicaments se déclinent comme suit :

- pour l'ambulatoire, les médicaments consommés sont refacturés aux assurances dès lors qu'ils sont intégrés à la liste des spécialités (LS)¹³, après homologation de l'OFSP ;
- pour l'hospitalier, les médicaments sont compris dans le forfait DRG, mais un supplément DRG peut être facturé pour des traitements particulièrement coûteux, selon une liste établie par SwissDRG.

Le problème se pose pour les nouvelles molécules : on constate que le prix des nouveaux traitements, à l'exemple des anti-cancéreux, est de plus en plus élevé, alors que le forfait DRG ne permet pas de couvrir la totalité des charges. L'intégration de ces médicaments chers sur la liste de l'OFSP et la liste des rémunérations supplémentaires par SwissDRG peut parfois prendre plusieurs années, ce qui a pour conséquence de faire porter la charge par les seuls hôpitaux universitaires, dont une des missions est de traiter les patients avec des nouvelles molécules. Avec l'augmentation des nouveaux traitements anti-cancéreux et les perspectives de la médecine personnalisée, cette problématique, trop longtemps ignorée par les instances tarifaires nationales, doit absolument être adressée.

¹³ Liste de tous les médicaments qui doivent être remboursés par l'AOS. L'établissement de cette liste relève de la compétence de l'OFSP. L'inscription sur la liste ne se fait qu'après autorisation de Swissmedic

4.2.2. Autres recettes

Les autres recettes augmentent de 1.4 MCHF en lien avec :

- la régularisation budgétaire de la taxe CO2 ainsi que de la rétrocession des assurances (1.1 MCHF) ;
- les recettes de restauration, en hausse de 0.4 MCHF en lien notamment avec l'acquisition de nouveaux marchés de deux établissements médicaux sociaux.

4.2.3. Indemnités de fonctionnement et autres financements

Entre le budget 2020 et le projet de budget 2021, le total de l'indemnité de fonctionnement du canton baisse de -12.0 MCHF (voir 3.2).

Les produits différés de subventions d'investissement (amortissement des biens déjà financés) augmentent de +2.1 MCHF.

L'utilisation des dons provenant de fondations externes sont en hausses de 1.0 MCHF en lien avec les équipements financés (taux, date de mise en service, etc.).

4.3. Evolution des Charges : +20.9 MCHF (+1.0%)

Les charges de personnel et les autres charges de fonctionnement entre le budget 2020 et le projet de budget 2021 augmentent de 1.0%. 2/3 de l'augmentation des charges proviennent de la hausse des charges de personnel soit 13.7 MCHF et 1/3 des autres charges de fonctionnement soit 7.3 MCHF.

4.3.1.Charges de personnel : +13.7 MCHF

L'évolution de l'activité, notamment en gériatrie et en médecine générale et spécialisée, explique majoritairement la hausse des frais de personnel.

La variation des frais de personnel entre le budget 2020 et le projet de budget 2021 sans intégration du Dispositif COVID représente +0.9% soit +13.7 MCHF.

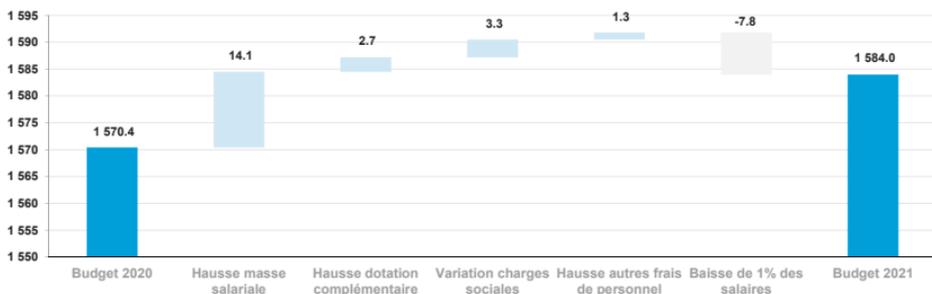


Figure 19. Décomposition de l'évolution des frais de personnel entre le budget 2020 et le projet de budget 2021

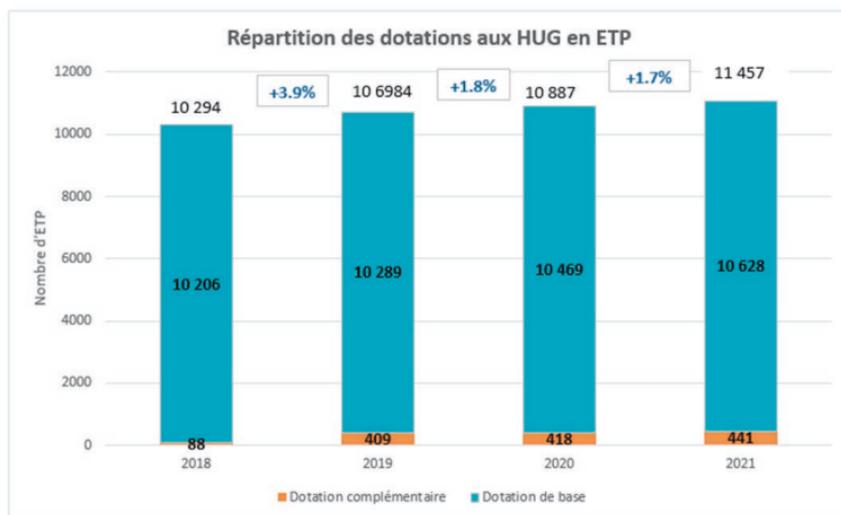
La variation des charges de personnel du projet de budget 2021 peut se détailler comme suit :

- la hausse de la masse salariale en partie compensée par l'effet NORIA pour un montant total de +14.1 MCHF et liés à l'augmentation de +159.2 ETP (+1.0% ; voir ci-après) ;
- la baisse de -7.8 MCHF suite à la baisse de 1.0% des salaires, mesure demandée par l'Etat ;
- la variation conséquente des charges sociales pour +3.3 MCHF ;
- l'augmentation de la dotation complémentaire pour les remplacements maladie principalement dû à la pandémie COVID-19 aggravant les taux d'absence pour +2.7 MCHF ;
- la hausse de +1.3 MCHF des frais de formation et des honoraires liés à l'augmentation de la patientèle privée.

À noter que le projet de budget 2021 ne prévoit pas d'annuité supplémentaire conformément à la lettre de cadrage de l'État.

Détail de l'évolution des ETP 2021

	ETP	MCHF
ETP financés par l'état :	12.0	1.3
Agrandissement des capacités d'accueil des urgences adultes	10.0	1.1
Ressources supplémentaires pour la centrale 144	2.0	0.2
ETP autofinancés nécessaires à l'activité des HUG :	139.7	12.2
Renforts liés à une augmentation d'activité stationnaire et ambulatoire (médecine générale, insuffisance cardiaque, hypertension artérielle, gastro-entérologie interventionnelle, en dermatologie, plateaux techniques GIBOR...)	99.1	7.0
Renforcement des ressources en lien avec le vieillissement de la population	14.5	2.0
Renforts des équipes de la direction des opérations et de la direction des systèmes d'information	10.0	1.0
Renforts de l'équipe médico-soignante suite à la création de 2 lits supplémentaires aux soins intermédiaires post interventionnelle	9.9	1.3
ouverture de 5 lits supplémentaires en médecine de réhabilitation	6.2	0.9
Mesures d'amélioration :	7.5	0.6
Optimisation des infrastructures de restauration en développant des marchés externes (ventes externes, impact sur les recettes environ 1.7 MCHF)	5.0	0.4
Ressources supplémentaires pour l'amélioration des processus de facturation (impact sur les recettes environ 5.0 MCHF)	2.5	0.2
TOTAL EVOLUTION ETP HUG	169.2	14.1



Le nombre d'ETP par fonction budgétaire au projet de budget 2021 se répartit comme suit :

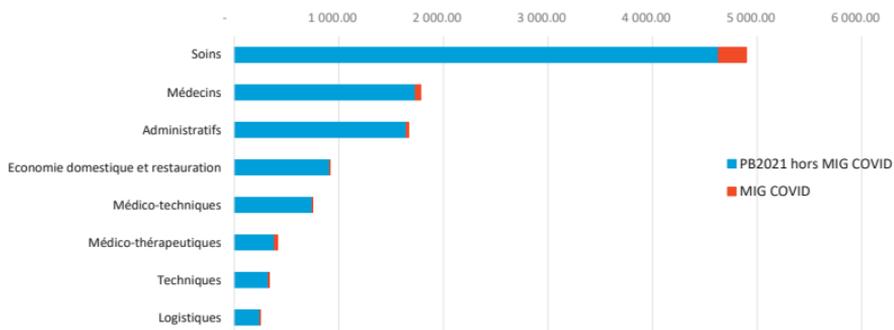


Figure 20. Décomposition des ETP par profession

Les professions médicales et de soins (y compris médico-techniques et médico-thérapeutiques) représentent 70.5% des ETP totaux des HUG. Cette part sera renforcée, d'une part avec la hausse des ETP de ces professions (72.0% des 159.3 ETP supplémentaires du projet de budget 2021 sont des professions médicales et de soins) et d'autre part, avec l'intégration du Dispositif COVID dont la part de ces mêmes professions ont été priorisées. Les effectifs sont concentrés sur le cœur de métier des HUG.

4.3.2.Charges de fonctionnement : +7.3 MCHF

Les autres charges de fonctionnement (hors frais de personnel) augmentent de **+7.3 MCHF (+1.6%)** entre 2020 et 2021, sans le Dispositif COVID.

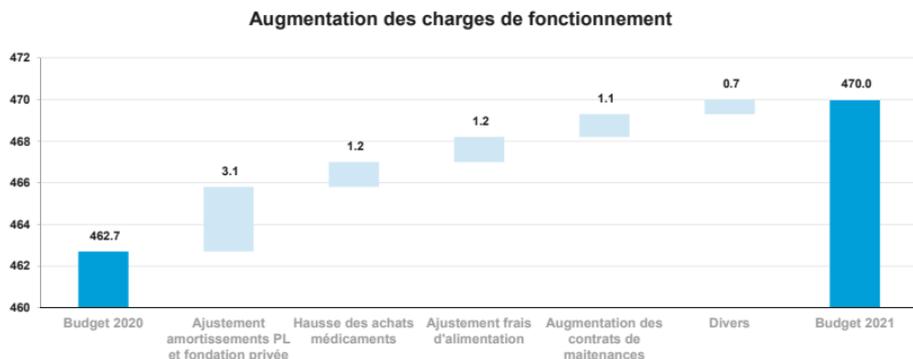


Figure 21. Décomposition de l'évolution des autres charges de fonctionnement entre le budget 2020 et le projet de budget 2021

Au projet de budget 2021, les charges de fonctionnement représentent 33.5% du total des charges, et s'élevaient à 470.0 MCHF hors Dispositif COVID. L'augmentation des charges provient principalement de l'ajustement des amortissements des projets et des frais d'alimentation ainsi que l'augmentation des achats de médicaments et des contrats de maintenances.

➔ Matériel médical d'exploitation : +1.7 MCHF

Il s'agit des charges liées au matériel médical d'usage courant ainsi que des prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques de tiers. Une partie des charges est refacturée aux assurances ou aux patients et est donc directement couverte par des rémunérations supplémentaires.

Entre 2016 et 2019, on constate une progression d'environ 25.8 MCHF (+14.0%) de ces charges, principalement liée à la progression des charges de médicaments +16.0 MCHF (+21.9%) compensée par une progression de la refacturation des médicaments en ambulatoire (+16.2 MCHF, +30.1%). Par rapport à 2020, le projet de budget 2021 prévoit une augmentation de +0.9%, de ces charges, soit +1.7 MCHF dont +1.2 MCHF liée à la hausse du poste médicaments.

Avec un budget annuel de 89.7 MCHF, **le poste médicaments** représente 44.2% du budget total du compte « matériel médical d'exploitation ». La variation entre le budget 2020 et le projet de budget 2021 est de **+1.2 MCHF** contre +7.0 MCHF entre 2020 et 2019. Cette hausse reste maîtrisée grâce à la politique du médicament définie par la commission des médicaments interne allant en faveur de l'utilisation des génériques dans le respect des décisions de Swissmedic. De plus, les négociations menées par les acheteurs de la centrale Vaud-Genève permettent des baisses de prix sur certains médicaments.

➔ Autres charges de fonctionnement : +5.6 MCHF

Il s'agit de toutes autres les charges de fonctionnement qui ne relèvent pas des charges relatives au matériel médical d'exploitation.

Les autres charges de fonctionnement augmentent de +5.6 MCHF hors Dispositif COVID et de +12.2 MCHF Dispositif COVID inclus.

Les principales variations hors Dispositif COVID sont les suivantes :

- +3.1 MCHF sur les charges d'utilisations des immobilisations, en lien avec les ajustements des amortissements PL¹⁴ et des équipements financées par des fondations privées, mis à jours chaque année selon l'évolution des taux et la date de mise en service des équipements ;
- +1.2 MCHF sur les frais alimentaires, expliqué par l'augmentation du nombre de repas fournis à l'IMAD ainsi que l'acquisition de nouveaux marchés de fourniture de repas pour les EMS Léman et Plantamour. Ces charges seront compensées par des recettes ;
- +1.1 MCHF liée à l'augmentation du nombre de contrats de maintenance des équipements et des bâtiments ;
- +0.7 MCHF dû à la hausse des prix des licences Microsoft causé par la suppression du rabais académique accordé aux hôpitaux universitaires.

¹⁴ Equipements financés par des projets de loi

5. Dispositif COVID (MIG COVID) – Budget spécifique

La demande réalisée par les HUG, concernant le Dispositif COVID, au titre du plan financier quadriennal, n'a pas été intégrée à ce jour dans les évolutions de la lettre de cadrage du projet de budget 2021 du DSES. Cependant, le crédit urgent supplémentaire octroyé aux HUG en 2020, finançant la mise en place de ce Dispositif COVID a permis aux HUG de répondre aux besoins de sécurité et qualité de prise en charge des patients.

Pour rappel, le Dispositif COVID permet :

- de prendre en charge les patients COVID stationnaires sans entraver l'activité normale des HUG maintenue à 100% ;
- de couvrir le surcoût lié à l'organisation d'un flux séparé COVID+ et COVID- aux différents secteurs d'urgence (adulte, tente, pédiatrie ...) ;
- de réorganiser le dispositif d'accueil pour les visites ambulatoires à l'hôpital ainsi que les flux des patients pour garantir une gestion du risque d'infection nosocomiale et rassurer les patients qui craignent aujourd'hui de venir dans un lieu symbolisant la prise en charge des patients COVID+.

Budget Dispositif COVID 2021	Montants
Recettes totales	66.3
Dont Recettes propres	33.3
<i>Stationnaires (soins aigus et de réhabilitation)</i>	26.2
<i>Ambulatoires (centres de dépistage)</i>	7.1
Dont Indemnités	33.0
Frais de personnel	52.8
Dont médical	8.5
Dont soignant	33.2
Dont médico-thérapeutique et médico technique	4.5
Dont personnel d'exploitation	0.4
Dont administratifs	5.7
Dont frais de formation	0.4
Autres charges de fonctionnement	13.5
Dont matériel et équipement de protection	6.3
Dont travaux d'aménagement	2.3
Dont autres	4.9
Total	-

Projet de budget 2021 Dispositif COVID

Les hypothèses retenues de ce Dispositif COVID « socle » (qui pourrait évoluer à la hausse en cas d'aggravation marquée de la situation sanitaire) sont les suivantes :

- 117 lits : 68 lits stationnaires supplémentaires pour le socle du Dispositif COVID et 49 lits existants - convertis ;
- création de centres de dépistages (notamment le secteur G répondant à la demande du médecin cantonal de prendre en charge des patients sur la Rive Droite par les HUG), avec un rythme moyen quotidien estimé à 400 tests par jour ;
- ressources humaines : besoin de 388 ETP pour répondre aux exigences de prises en charges des patients hébergés par ce Dispositif COVID (coût total env. 53.0 MCHF) ;
- charges de fonctionnement : 13.5 MCHF :
 - travaux d'aménagement (2.3 MCHF) : pour les différents centres de dépistages (rive droite, pré-hospitalisation, pédiatrie) ;
 - matériel (6.3 MCHF) : dont 2.4 MCHF de produits chimiques pour laboratoire (tests et réactifs pour le dépistage du COVID-19), 1.6 MCHF de médicaments et 1.8 MCHF de matériel et textiles à usage unique notamment ;
 - autres (4.9 MCHF) : charges importantes d'entretien et de ménage, d'administration, d'informatique et de formation.
- le taux d'occupation moyen des lits stationnaires estimé pour cette structure se situe à environ à 50.0% ;
- le coût total de ce Dispositif COVID est de 66.3 MCHF environ, dont 33.3 MCHF sont financés par des recettes propres (26.2 MCHF en stationnaire et 7.2 MCHF en lien avec les tests de dépistage). Le solde correspond donc à la prestation d'attente estimée à 33.0 MCHF et fait l'objet de la demande de financement complémentaire.

Les éléments ci-dessus sont des estimations liées aux hypothèses minimales du dispositif socle et selon nos connaissances à la fin de l'été 2020. Le dispositif est aujourd'hui en place, le recrutement des personnels se poursuit activement mais il ne cesse également d'évoluer (nouveaux centres de dépistages, évolution de la situation sanitaires, évolution des directives cantonales, etc...). Son pilotage fait l'objet d'un suivi hebdomadaire dans le cadre d'une cellule de crise spécifique et pluridisciplinaire.

6. Conclusion

Face à un contexte économique et institutionnel comportant de nombreuses inconnues et considérant une année qui affronte une crise sanitaire sans précédent, les HUG parviennent à présenter un projet de budget 2021 à l'équilibre pour autant que le Dispositif COVID déployé soit financé.

La consolidation d'une approche budgétaire participative et collégiale qui donne plus d'autonomie aux départements vise à l'optimisation des processus grâce à une prise de décisions au plus près des réalités du terrain. Les efforts pour assurer la meilleure allocation des ressources et la maîtrise des coûts permettent aux HUG de répondre aux évolutions démographiques et aux défis des ressources.

Conscients de leurs responsabilités, les HUG sont entièrement engagés dans la démarche « Smarter medicine », laquelle vise à améliorer la qualité et la sécurité des soins tout en évitant tout acte ou prescription inutile, à réduire les erreurs et les gaspillages en optimisant les processus cliniques, logistiques et administratifs liés aux parcours des patients.

Le projet de budget 2021 permet aussi de soutenir les objectifs stratégiques des HUG : développer une culture de la qualité, proposer des plateaux techniques modernes et performants et des prises en charges pluridisciplinaires d'excellence, améliorer les processus cliniques afin de retrouver plus de temps pour le patient, donner du sens à l'engagement des collaborateurs et soutenir la médecine de pointe et la relève. Ces axes stratégiques reflètent une forte volonté des HUG d'améliorer la culture de l'hôpital et les valeurs humaines et ainsi de faire face aux défis de ces prochaines années.

Rémy Mathieu
Directeur des finances

Bertrand Levrat
Président du Comité de direction

Annexe :
Planification des crédits d'ouvrage - PDI 2021-2030

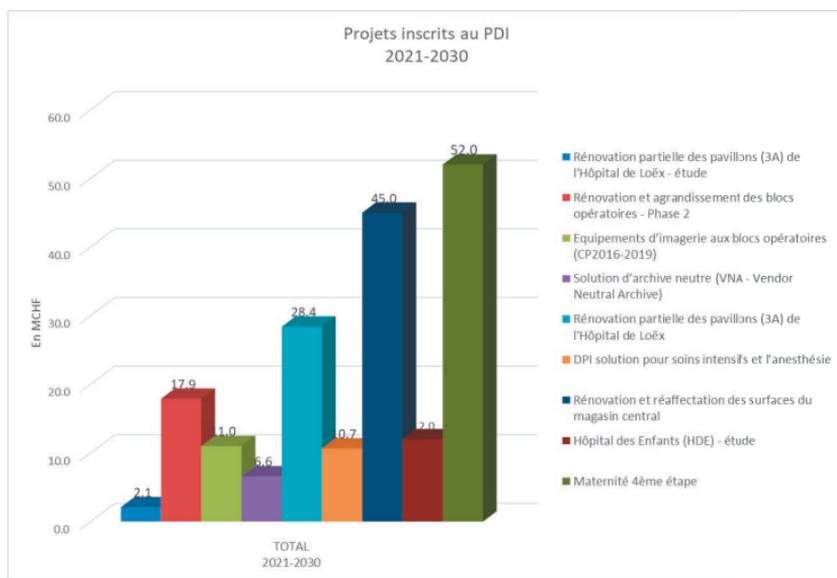
Annexe – Planification des crédits d'ouvrage et renouvellement - PDI 2021-2030

Crédits d'ouvrage

Les crédits d'ouvrage liés aux équipements biomédicaux, à l'informatique et aux bâtiments font l'objet de projets de loi spécifiques, selon la planification retenue dans le plan décennal des investissements du canton de Genève. Ceux relatifs aux bâtiments sont gérés en collaboration avec l'Office Cantonal des Bâtiments (OCBA).

Dans le cadre du plan décennal des investissements 2021-2030 (PDI), le Conseil d'Etat a validé les crédits d'ouvrage pour un montant total de **185.6 MCHF**. Certains crédits sont déjà adoptés par le Conseil d'Etat, les autres devront faire l'objet de dépôts de projets de lois distincts pour être financés.

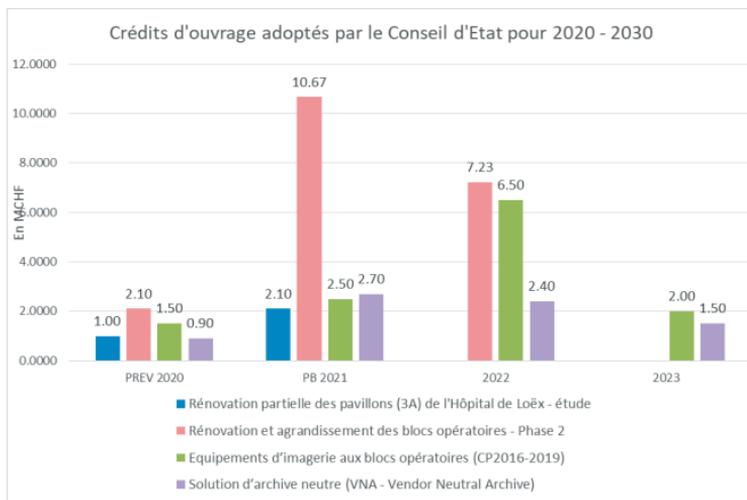
Les projets inscrits au PDI 2021-2030 concernent aussi bien le domaine des bâtiments que du biomédical ou de l'informatique :



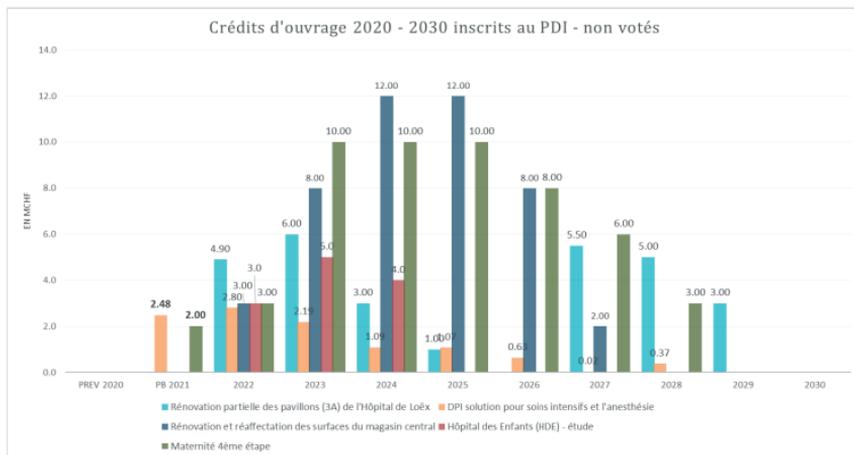
Le montant total prévu par l'Etat pour financer les objets figurant dans la lettre de cadrage du DSES du 16 septembre 2020 s'élève à **22'451'727 CHF pour l'année 2021**.

Ils se décomposent en :

- **Crédits d'ouvrage adoptés - Année 2021 : 17'969'730 CHF**



- **Crédits d'ouvrage non votés (PL en cours) - Année 2021 : 4'482'000 CHF**



Crédits de renouvellement

Le crédit de renouvellement, qui fait partie du plan pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la LGAF et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements.

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations dans un objectif de préserver leurs valeurs.

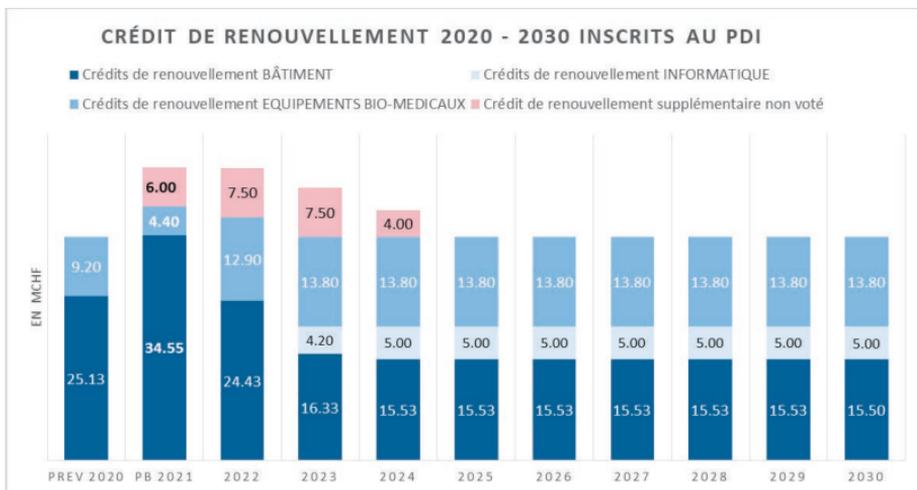
Les crédits de renouvellement comprennent les investissements en matière d'équipements médicaux et logistiques, d'équipements informatiques et d'entretien des bâtiments à l'exception des nouvelles constructions et rénovations immobilières qui font l'objet de projets de loi spécifiques.

La loi planifiant les crédits de renouvellement prévoit les besoins pour une période de 5 ans, de 2020 à 2024, pour un total de **179.2 MCHF**, réparti comme suit :

- Prévision 2020 : 34'325'000 CHF
- **Budget 2021 : 38'950'000 CHF**
- Période 2022-2024 : 105'950'000 CHF

Ces montants étant nettement inférieurs aux besoins estimés par les HUG, **un crédit de renouvellement supplémentaire est en préparation pour un montant total de 25.0 MCHF** sur la période 2020 à 2024 afin de financer d'une part les équipements et travaux engagés en urgence pour répondre aux besoins liés au COVID, et d'autre part, 5 projets immobiliers prioritaires (dont le projet RUF0 ou la rénovation du tunnel de Beau-Séjour) **Le montant inscrit au projet de budget 2021 s'élève à 6.0 MCHF.**

Les crédits de renouvellement se répartissent comme suit :



Ainsi, le montant total destiné à maintenir et rénover les immobilisations inscrit pour l'exercice 2021 est de: **44'950'000 CHF**

Afin d'assurer une planification optimale de l'utilisation des crédits de renouvellement à disposition, les HUG confient la priorisation des projets à réaliser à **trois commissions**. Chacune est compétente pour l'une des catégories de biens (équipements medicotechniques, équipements informatiques et bâtiments).

Les HUG définissent chaque année, sur la base du montant effectivement mis à disposition par l'Etat, la liste des travaux ou objets remplacés au titre des crédits de renouvellement. Ils poursuivront le renouvellement et la modernisation de leur parc. Ces projets répondent à des besoins prioritaires pour l'amélioration de la qualité de la prise en charge, du confort et de la sécurité des patients. Concernant le parc d'équipements, les HUG continueront le renouvellement des équipements biomédicaux nécessaires à l'activité, en fonction de l'augmentation de l'activité et de l'évolution des technologies. Enfin, les investissements informatiques se poursuivent au niveau du développement des applications patient (dossier patient informatisé), finances (système d'information financier), logistiques, des opérations (infrastructure, poste de travail) et de la sécurité.

Le seul recours au crédit de renouvellement de l'Etat pourtant conséquent pour financer les besoins effectifs de renouvellement d'un parc immobilier vieillissant et bio-médical performant est malheureusement insuffisant. Cela induit un ralentissement des renouvellements d'équipements, parfois difficile à gérer, ayant pour conséquence l'impossibilité de renouveler les équipements informatiques et biomédicaux selon les normes d'obsolescence et un manque chronique d'investissement pour les bâtiments exploités par les HUG. Ces derniers nécessitent des rénovations dont certaines deviennent urgentes pour le maintien des activités hospitalières et la sécurité des patients et des collaborateurs. Cette situation a conduit les HUG à utiliser les résultats des précédents contrats de prestations pour augmenter la capacité d'investissement dans les trois domaines.

Les projets financés selon le programme d'investissement à ce jour sont notamment des investissements de renouvellement pour les équipements et le parc informatique non couverts, le renouvellement des deux data centers, le changement du réseau GSM ou bien encore la rénovation des urgences adulte sur le site de Cluse-Roseraie. D'autres projets, comme la nouvelle maison de l'enfant et de l'adolescent ou le centre de chirurgie ambulatoire font appel à d'autres sources de financement (emprunts et partenaires privés).

PROJET DE BUDGET HUG 2021

Argumentaire (octobre 2020)

ERRATUM

Dans le tableau de synthèse en page 4 et 31, le calcul de la variation PB2021 vs B2020 est erroné il faut lire 547 et non 349

	Projet de budget 2021		Budget 2020	Réalisé 2019	PB 2021 vs B2020 sans MIG		PB 2021 vs B2020 avec MIG	
	Sans MIG COVID	MIG COVID			Avec MIG COVID	Montant	%	Montant
HUG								
(MCHF)								
4.2.1. Recettes médicales	1 341.9	33.3	1 375.2	965.2	27.9	2.1%	61.2	4.7%
Recettes hospitalisation	968.1	26.3	994.4	603.4	18.9	2.0%	45.3	4.8%
Recettes ambulatoires	388.1	7.2	395.3	378.3	9.0	2.4%	16.2	4.3%
Déduction sur le produit des prestations aux patients	-14.6	-0.3	-14.9	-16.9	-0.2	1.4%	-0.5	3.4%
4.2.2. Autres recettes	59.5	0.0	59.5	60.5	1.3	2.3%	1.3	2.3%
Total Recettes	1 401.4	33.3	1 434.7	1 025.7	29.3	2.1%	62.5	4.6%
Indemnité de fonctionnement monétaire	566.9	33.0	619.9	911.7	-12.0	-2.0%	21.0	3.5%
Indemnité de fonctionnement à restituer	-	-	-	0.5	-	n.a.	-	n.a.
Indemnité complémentaire	-	-	-	4.9	-	n.a.	-	n.a.
Produits différés de subventions d'investissement	60.3	-	60.3	28.7	2.1	3.7%	2.1	3.7%
Autres subventions	-	-	-	0.8	-	n.a.	-	n.a.
Total Subvention Etat	647.2	33.0	680.3	946.7	-9.9	-1.5%	23.1	3.5%
Subvention fédérale	0.1	0.1	0.1	0.2	-	n.a.	-	n.a.
Autres contributions	5.3	-	5.3	6.5	1.5	41.1%	1.5	41.1%
4.2.3. Total Subventions	652.6	33.0	685.7	953.3	-8.4	-1.3%	24.7	3.7%
4.2 Total des Produits	2 054.0	66.3	2 120.3	1 979.0	20.9	1.0%	87.2	4.3%
ETP	10 628	388	11 016	10 120	159	1.5%	547	5.2%
4.3.1. Frais de personnel	1 584.0	52.8	1 636.8	1 541.3	13.7	0.9%	66.4	4.2%
4.3.2.1 Matériel médical d'exploitation	202.6	6.9	209.5	210.1	1.7	0.9%	8.6	4.3%
Charges de produits alimentaires	24.2	0.1	24.3	22.7	1.2	5.2%	1.3	5.8%
Charges de ménage	15.4	1.4	16.8	15.8	-	n.a.	1.4	9.4%
Entretien et réparations	31.7	2.3	34.0	28.7	1.1	3.8%	3.4	11.3%
Charges d'utilisation des immobilisations	103.4	1.8	105.2	66.4	2.6	2.6%	4.4	4.4%
dont investissements financés par PL	60.3	-	60.3	28.7	2.1	3.7%	2.1	3.7%
Charges d'énergie et eau	17.6	-	17.6	17.8	-1.0	-5.5%	-1.0	-5.5%
Charges financières	1.5	-	1.5	1.3	0.1	9.7%	0.1	9.7%
Charges de l'administration et de l'informatique	27.2	0.8	28.0	30.5	0.5	2.0%	1.3	5.0%
Autres charges liées aux patients	10.8	0.1	10.9	12.0	0.9	9.1%	1.0	9.9%
Autres charges non liées aux patients	35.5	0.1	35.7	33.8	-	n.a.	0.1	0.4%
4.3.2. Autres charges d'exploitation	470.0	13.6	483.5	439.2	7.3	1.6%	20.8	4.5%
4.3 Total des Charges	2 054.0	66.3	2 120.3	1 980.5	20.9	1.0%	87.2	4.3%
Résultat de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net couvert par les excédents du contrat de prestation en cours	-	-	-	1.5	-	-	-	-
Résultat comptable	-	-	-	-	-	-	-	-

4. Projet de budget de fonctionnement 2021

4.1. Synthèse

Le projet de budget 2021 des HUG est présenté à l'équilibre et se décompose comme suit :

	Projet de budget 2021		Réalisé 2019	Budget 2020	PB 2021 vs B2020 sans MIG		PB 2021 vs B2020 avec MIG	
	Sans MIG COVID	MIG COVID			Montant	%	Montant	%
HUG	1 341,9	33,3	1 375,2	1 313,9	27,9	2,1%	61,2	4,7%
4.2.1. Recettes médicales	968,1	26,3	994,4	949,2	603,4	2,0%	45,3	4,8%
Recettes hospitalisation	388,1	7,2	395,3	379,1	378,8	2,4%	16,2	4,3%
Recettes ambulatoires	-14,0	-0,3	-14,9	-	-16,9	1,4%	-0,5	3,4%
Déduction sur le produit des prestations aux patients	59,5	0,0	59,5	56,2	60,5	2,3%	1,3	2,3%
4.2.2. Autres recettes	1 401,4	33,3	1 434,7	1 372,1	29,3	2,1%	62,5	4,6%
Total Recettes	586,9	33,0	619,9	599,0	911,7	-2,0%	21,0	3,5%
Indemnité de fonctionnement monétaire	-	-	-	-	0,5	n.a.	-	n.a.
Indemnité de fonctionnement à restituer	-	-	-	-	4,9	n.a.	-	n.a.
Produits complémentaires	60,3	-	60,3	58,2	26,7	3,7%	2,1	3,7%
Autres subventions	-	-	-	-	0,8	n.a.	-	n.a.
Total Subvention Etat	647,2	33,0	680,3	657,1	-9,9	-1,5%	23,1	3,5%
Subvention fédérale	0,1	-	0,1	0,1	0,2	n.a.	-	n.a.
Autres contributions	5,3	-	5,3	3,8	6,5	41,1%	1,5	41,1%
4.2.3. Total Subventions	652,6	33,0	685,7	661,0	-8,4	-1,3%	24,7	3,7%
4.2 Total des Produits	2 054,0	66,3	2 120,3	2 033,1	20,9	1,0%	87,2	4,3%
ETP	10 628	388	11 016	10 469	10 120	1,5%	547	5,2%
4.3.1. Frais de personnel	1 584,0	52,8	1 636,8	1 570,4	1 541,3	0,9%	66,4	4,2%
4.3.2.1 Matériel médical d'exploitation	202,6	6,9	209,5	200,9	210,1	1,7	8,6	4,3%
Charges de produits alimentaires	24,2	0,1	24,3	23,0	22,7	1,2	1,3	5,8%
Charges de ménage	15,4	1,4	16,8	15,4	15,8	n.a.	1,4	9,4%
Entretien et réparations	31,7	2,3	34,0	30,5	28,7	1,1	3,8%	3,4
Charges d'utilisation des immobilisations	103,4	1,8	105,2	100,9	66,4	2,6	2,6%	4,4
dont investissements financés par PL	60,3	-	60,3	58,2	28,7	2,1	3,7%	2,1
Charges d'énergie et eau	17,6	-	17,6	18,6	17,8	-1,0	-5,5%	-1,0
Charges financières	1,5	-	1,5	1,3	1,3	0,1	9,7%	0,1
Charges de l'administration et de l'informatique	27,2	0,8	28,0	26,7	30,5	0,5	2,0%	1,3
Autres charges liées aux patients	10,8	0,1	10,9	9,9	12,0	0,9	1,0	9,9%
Autres charges non liées aux patients	35,5	0,1	35,7	35,5	33,8	0,1	0,1	0,4%
4.3.2. Autres charges d'exploitation	470,0	13,6	483,5	462,7	439,2	7,3	20,8	4,5%
4.3 Total des Charges	2 054,0	66,3	2 120,3	2 033,1	1 980,5	20,9	87,2	4,3%
Résultat de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-1,5	-
Résultat net couvert par les excédents du contrat de prestation en cours	-	-	-	-	-	-	1,5	-
Résultat comptable	-	-	-	-	-	-	-	-



PROJET DE BUDGET 2021
RAPPORT SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE K : SANTE - IMAD

Séance du **29 octobre 2020**
 Horaire : de 09h00 à 10h26
 Salle : Salle de conférence de la direction générale
 Procès-verbaliste : Camille ZEN-RUFFINEN

Membres	Groupe	<i>Remplacé(e) par / Excusé(e)</i>
CERUTTI Olivier rapporteur VELASCO Alberto	PDC S	En rempl. de M. Blondin

Assistent	Fonction	Département
SELLA Moreno	Président du conseil d'administration	IMAD
DA ROXA Maria	Directrice générale	IMAD
DECOSTERD Alain	Directeur administratif et financier	IMAD

Annexes

1. Projet de budget 2021 de l'IMAD
2. Courrier de l'IMAD du 13 octobre 2020

Synthèse de l'audition de l'IMAD

Monsieur Moreno SELLA, président du Conseil d'administration ouvre la séance par la présentation du courrier adressé au Conseil d'Etat, suite à la directive de cadrage budgétaire avec la diminution des salaires d'un pour cent, et l'absence de nouveaux postes. Dans ce courrier, le Conseil valide le projet de budget 2021 par 13 voix pour et une abstention.

Dans la situation conjoncturelle que nous vivons, Mme DA ROXA rappelle l'engagement sans faille de ses collaborateurs qui ont tout donné et rien calculé pour réaliser leurs missions. Elle relève le dévouement exemplaire de l'ensemble du personnel, qui a très mal perçu la volonté du Conseil d'Etat de diminuer les salaires.

Le budget présenté par l'IMAD respecte la demande du Conseil d'Etat de répondre à un projet de budget équilibré, qui va l'encontre des besoins réels de fonctionnement pour assurer les prestations à la population.

A ce titre Mme DA ROXA relève qu'un établissement autonome a le devoir de présenter une gestion saine avec transparence et responsabilité. Par contre, elle demande d'avoir les moyens pour gérer son budget. Elle souligne la contradiction entre la réduction de la masse salariale et la nécessité de postes supplémentaires. Mme DA ROXA déplore fortement cet aspect et regrette qu'il y ait toujours une forte pénurie de professionnels.

Le projet de budget présenté prend en compte une diminution de subvention de 1% sans l'effet noria.

Le président nous informe que le budget 2020 n'a toujours pas été validé, et que le renouvellement du contrat de prestation est bloqué au département des finances pour les années 2020 à 2023.

A ce titre, Mme DA ROXA rappelle que le contrat de prestation utilise les indicateurs de prestation qu'ils ont fini de négocier il y a un an et que les hypothèses retenues durant 2019 ont été mises à mal par la crise COVID.

Les impacts COVID sur les besoins financiers pour l'institution ont été chiffrés à 9,1 millions, et ceci avant la 2^{ème} vague. Une demande de crédit supplémentaire a été faite au département pour pallier aux dépenses nécessaires de fonctionnement.

Au vu de ces éléments, il serait indispensable de recevoir l'IMAD pour bien appréhender la gouvernance et leurs besoins.

Les commissaires remercient les instances de l'IMAD pour leur accueil et leurs explications ainsi que la transparence sur les éléments évoqués pendant cette audition.

OC/Genève, le 4 novembre 2020



imad - Conseil d'administration
Avenue Cardinal-Mermillod 36
CP 1731
1227 Carouge
www.imad-ge.ch

Monsieur Mauro POGGIA
Conseiller d'Etat
Dép. de la sécurité, de l'emploi et de la santé
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

Date 13 octobre 2020
Concerne Projet de budget 2021
Contact M. Moreno Sella - Tél. 079 240 83 60

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous faisons suite à la séance de notre conseil d'administration du 8 octobre, lors de laquelle a été évoqué le projet de budget 2021 de notre institution.

A cet égard, les spécificités du contexte actuel ont contribué à des discussions nourries. En particulier, la mesure prévoyant une diminution des salaires d'un pour-cent ainsi que l'absence de nouveaux postes (hormis ceux en lien avec l'ouverture d'IEPA) permettant de renforcer le terrain, telles que ressortant de la lettre de cadrage reçue de votre département, ont suscité une opposition unanime du conseil d'administration.

Celui-ci, tout en comprenant naturellement les préoccupations financières du Conseil d'Etat, estime cette perspective particulièrement malvenue s'agissant des collaborateurs d'imad, concernés au premier chef par la crise sanitaire. Leur engagement a été et reste capital et exemplaire ; or, cela va précisément à l'encontre de la reconnaissance qu'ils attendraient et qui constituerait une preuve de soutien nécessaire pour aborder la situation actuelle et les défis à venir.

Néanmoins, moyennant ces réserves et afin de permettre à votre administration de poursuivre ses travaux préparatoires, le conseil d'administration a accepté, par 13 voix contre 1, de vous transmettre ce projet de budget, que vous trouverez en annexe.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations respectueuses.



Moreno Sella
Président



Serge Raemy
Vice-président

Annexe : projet de budget 2021

Copie : Marie Da Roxa, directrice générale imad

Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile
Av. Cardinal-Mermillod 36 • CP 1731 • 1227 Carouge



imad
Avenue Cardinal-Mermillod 36
CP 1731
1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Projet de budget 2021

Pris acte par le Conseil d'administration le 8 octobre 2020

BUDGET 2021**POLITIQUE PUBLIQUE L : MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE****COMMISSION DES FINANCES****Sous-commission Budget 2021****Rapport : WENGER Thomas**

Séance du mardi 5 octobre 2020 de 10h15 à 12h00
Salle : Secrétariat général du DSES – 14, rue de l'Hôtel-de-Ville

Membres	Groupe	Fonction
WENGER Thomas	S	Député
BENE Jacques	PLR	Député
Personnes auditionnées	Dpt/Insttit.	Fonction
POGGIA Mauro	DSES	Conseiller d'Etat
BRETTON Jean-Christophe	DSES	Secrétaire général adjoint
BARBEY Charles	DSES	Directeur général (OCE)
STOLL Christina	DSES	Directrice générale (OCIRT)
CLAVEL Michel	DSES	Directeur financier

Procès-verbaliste : M. Aurélien KRAUSE

Budget 2021, politique publique L, marché du travail, commerce**Programme L01**

M. POGGIA explique que la politique publique L représente la plus petite part des charges au sein du DSES. Cela ne signifie pas pour autant que cette politique est la moins chargée en termes de travail. En effet, au vu des nouvelles problématiques liées au chômage, à la surveillance du marché du travail et au salaire minimum, la politique publique est mise sous pression. Toutefois, il ne s'agit pas de la politique la plus coûteuse, sachant que les charges sont couvertes, principalement dans la L01, par une intervention financière fédérale. Par ailleurs, la question des effectifs supplémentaires sera abordée, car il est difficile de savoir ce que représentera la hausse du chômage en 2021. De plus, seront évoquées les mesures mises en place afin d'alléger le travail des conseillers en personnel tout en gardant leur efficacité. En effet, il s'agit de tirer profit de l'expérience du semi-confinement de 2020, pour laquelle le télétravail a été mis en place. Bien qu'initialement, l'État n'était pas prêt à cette conversion, des mesures ont été prises afin de pallier à cette situation.

M. POGGIA indique que la politique publique L représente 117 millions CHF de charges contre 48 millions CHF de revenus. Ces montants demeurent faibles en comparaison aux autres secteurs du département. La politique L représente 442.75 ETP. Il est toutefois prévu d'augmenter le nombre d'ETP de 8.5 à l'OCE. Il est pour l'instant difficile de savoir si cette augmentation sera suffisante. À cet égard, il est possible qu'un crédit supplémentaire, compensé par des rentrées équivalentes, soit demandé en 2021. Le nombre d'ETP nécessaire sera connu à la fin de l'année en fonction des chiffres du chômage : le chiffre de 8.5 ETP est donc donné sous réserve. Pour l'OCIRT, deux ETP ont été obtenus par crédit supplémentaire. M. CLAVEL indique que 3 ETP supplémentaires sont prévus pour l'OCIRT. Mme STOLL précise que les 2

ETP obtenus par crédit supplémentaire permettent d'augmenter l'effectif afin de respecter le ratio sur les inspecteurs du travail inscrit dans la LIRT. Un ETP supplémentaire a été créé suite à la modification de la loi sur la vente d'alcool, à laquelle ont été ajoutés la question du contrôle du tabac et notamment des achats-tests pour mineurs ainsi que l'octroi d'autorisations pour la vente de tabac.

M. POGGIA précise qu'actuellement la vente de tabac n'est pas soumise à une autorisation cantonale. Cette prérogative a dû être instaurée afin de pouvoir retirer l'autorisation, le cas échéant, aux personnes qui ne respectent pas les règles de vente de tabac et d'alcool. La fermeture, plus ou moins longue, d'un établissement doit pouvoir être prononcée par l'autorité administrative, qui a besoin d'une demande d'autorisation afin de pouvoir la retirer.

M. POGGIA explique que le programme L01 affiche une augmentation des charges de 472'105 CHF et une augmentation de revenus de 765'780 CHF. À cet égard, les charges et revenus sont pratiquement alignés.

M. CLAVEL précise qu'il existe une augmentation des charges de personnel de 500'000 CHF qui découle du programme L02. La hausse des charges de personnel résulte des postes octroyés pour la part fédérale des ETP évoqués en début de séance.

M. POGGIA indique que les objectifs opérationnels ont pour but de s'adapter à l'afflux de demandeurs d'emploi. L'année 2020 n'a pas été facile à cet égard, compte tenu des demandes de RHT qui sont passées d'une dizaine en 2019 à 11'800 au plus fort de la crise.

M. BARBEY ajoute que les RHT concernent 160'000 employés et représentent à l'heure actuelle 800 millions CHF. M. POGGIA souligne que les possibilités de demande de RHT sont prolongées jusqu'en décembre 2021 selon les règles habituelles. M. BRETTON confirme qu'il s'agit de remplir les critères légaux de l'obtention des aides. À cet égard, le seul critère du Covid de suffit plus.

M. POGGIA indique que ce travail est repris par la caisse de chômage. Celle-ci devra supporter les conséquences de la hausse du chômage classique. Actuellement, il existe déjà plusieurs annonces de licenciements collectifs dont plus de la moitié concernent des frontaliers. En outre, des faillites sont à prévoir. Dans ce cadre, si les salaires ne sont pas payés, la caisse de chômage devra s'en charger. M. BARBEY précise que les indemnités en cas d'insolvabilité sont limitées aux quatre derniers mois du rapport de travail au montant maximum du gain assuré.

Un député demande à Mme STOLL des informations sur la situation des cafés et restaurants. En effet, il apparaît que certains patrons n'ont plus les moyens de se passer des RHT, car s'ils le font, les trois mois de salaires après licenciement reviendraient à leur charge. Dans ce cadre, ils s'endettent pour fonctionner jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus continuer et soient contraints de fermer.

Mme STOLL explique que de telles situations ne sont pas connues en détail, car les créances ne sont pas gérées par l'office. Toutefois, certains cas de ce type ont été rapportés. Le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG) permet toutefois de donner des informations sur l'activité d'une entreprise – contrairement au registre du Commerce (RG) dans lequel une entreprise peut encore figurer même si elle se trouve dans une procédure de faillite. À cet égard, si une entreprise existe toujours, mais que ces locaux ont été fermés, elle ne figure plus dans le REG. Or, pour l'instant, aucun changement dans ce sens n'a été constaté. Il est toutefois possible que ce statu quo découle d'un effet-retard des entreprises qui se trouvent encore sous le coup des aides. Dès lors, il sera nécessaire d'effectuer une évaluation de la situation durant les six prochains mois. Le député souligne qu'un quart à un tiers des établissements changent de main chaque année. Sur cette part, il est possible qu'une partie d'entre eux fasse faillite. M. BRETTON précise que des contrôles très pointilleux sont effectués dans les établissements qui dépassent 80% de personnel en RHT. La plupart des établissements bénéficient de 20 à 40% de RHT. De plus, au plus fort de la crise 1/3 des emplois à Genève étaient sous RHT, ce qui a permis de

maintenir un taux de chômage à 5.4% et non 33%. Toutefois, il est difficile de savoir à quel point les aides reportent cette échéance à plus tard.

Un député demande des précisions sur la situation de l'hôtellerie. M. BRETTON répond que le taux d'occupation est de 10%. Les fermetures sont toutefois peu nombreuses. Par ailleurs, la situation de l'aéroport dont le taux d'occupation est de 40% est préoccupante.

Un député demande quel sera l'effet du salaire minimum, notamment sur le travail des frontaliers.

M. POGGIA indique que pour les syndicats, le salaire minimum est un moyen de lutter contre la sous-enchère salariale. Cette mesure nécessite une analyse durant une année afin de calculer ses effets. Il est toutefois à noter qu'un salaire minimum concerne souvent des personnes peu qualifiées qui risquent de ne plus être engagées. En effet, bien que tous les métiers ne puissent pas être remplacés – comme la coiffure - il pourrait être plus attractif pour un patron d'engager un étudiant qui sort de l'Université et qui recherche un travail alimentaire. Une telle personne sera capable à la fois d'effectuer les tâches pour lesquelles elle est engagée, mais également d'autres tâches, notamment informatiques. L'effet du salaire minimum reste incertain sur certaines professions. En effet, il est difficile de savoir si les entreprises augmenteront les prix ou diminueront leur main d'œuvre. Si celle-ci est frontalière, le taux de chômage genevois ne sera pas affecté. Il est toutefois nécessaire de prendre cette donnée en compte. En outre, même si le salaire de 23 CHF de l'heure est dans l'absolu plus haut qu'à Neuchâtel, il représente une marge moins grande que dans ce canton, rapporté au salaire médian.

Un député demande si ce calcul par rapport au salaire médian prend en compte le différentiel entre la fonction publique et le secteur privé. Mme STOLL répond que ce biais existe dans le canton de Neuchâtel dans les mêmes proportions. Un député indique que les conséquences d'un salaire minimum devront être étudiées à long terme.

M. POGGIA explique qu'il existe trois stratégies pour protéger les travailleurs et travailleuses suisses : 1. Un salaire minimum, promu par les syndicats ; 2. Une fermeture des frontières, soutenue par l'UDC ; 3. Une solution médiane qui vise à travailler avec les employeurs par la conviction. Cette troisième optique a été menée par l'OCE. Il s'agit d'amener les employeurs à engager des personnes proches géographiquement, sans pouvoir de coercition, en leur montrant le gain que représente une personne à proximité du lieu de travail, plus disponible. Il s'agit d'éviter que des personnes soient engagées par le biais d'une personne qui recommande une personne qu'elle connaît.

Un député indique qu'il peut exister une inadéquation dans le marché de l'emploi entre les besoins et la main-d'œuvre disponible. M. POGGIA confirme que ce cas de figure peut exister, notamment dans le domaine informatique.

Un député explique que dans la restauration, un plongeur est moins payé qu'un aide de cuisine. Or, avec le salaire minimum, ces deux personnes se retrouveront au même niveau. Dès lors, il est probable qu'un employeur décide d'engager des aides de cuisine en qualité de plongeur. Il demande en outre ce que deviendront les emplois de solidarité.

M. POGGIA explique que dans le cas des 650 emplois de solidarité, l'État doit respecter ses engagements avec les entreprises. Il avait été décidé d'aligner les salaires aux conventions collectives de travail (CCT), lorsqu'elles existaient. Or, comme les CCT ne sont plus le plancher, les salaires devront être adaptés au salaire minimum. Cela représente 2 millions de CHF supplémentaires. Ce montant pourra être couvert par le budget courant uniquement jusqu'en 2022. À partir de cette date, il sera nécessaire de repenser la nécessité ou non de ces emplois, sachant que l'alternative pour ces personnes risque d'être l'aide sociale. M. BRETTON indique que l'éventualité de l'acceptation d'un salaire minimum avait été prise en compte dans le budget. À l'heure actuelle, le salaire minimum prévu dans les CCT est d'environ 3680 CHF.

Un député souligne que si le salaire minimum fonctionne, des personnes qui bénéficient d'une aide sociale en parallèle de leur salaire pourront y renoncer, ce qui réduira les dépenses de l'État.

M. POGGIA ajoute qu'un projet de loi pourrait être déposé afin d'ajouter des exceptions au salaire minimum pour les emplois de solidarité, dont le but n'est pas d'atteindre une productivité, mais d'assurer à une partie de la population des emplois qui, sans cela, n'existeraient pas. Pour rappel, l'entrée en vigueur du salaire minimum est prévue pour le 1er novembre 2020. Un député souligne qu'il serait plus intéressant que le Conseil d'État dépose un tel projet de loi, afin que ce dernier ne soit pas marqué d'une sensibilité politique. M. POGGIA note que, le cas échéant, le projet de loi devrait être déposé rapidement. Un député estime que dans tous les cas, le nombre d'emplois de solidarité diminuera au vu du fait que 50% du salaire est pris en charge par l'employeur. M. BARBEY répond que l'État prendra en charge l'ensemble des augmentations de salaires. Bien que le taux de la contribution financière de l'Etat était initialement de 50%, il se rapproche depuis plusieurs années de 80%. Cela représente 400'000 CHF que les employeurs ne pourraient pas payer. M. POGGIA indique que l'éventualité d'un projet de loi sera discutée. Il est toutefois regrettable que le Conseil d'État doive rattraper a posteriori des situations qu'il n'a pas choisies.

Un député demande quel est le taux de réinsertion dans le marché du travail. M. BARBEY répond que le taux de réinsertion est d'environ 15% supérieur à 5% pour les EdS.

M. POGGIA explique que les règles ont changé. Le salaire est versé sur une période de 36 mois maximum, ce qui permet d'augmenter le taux de rotation. Outre le coût de l'aide sociale que la suppression de ces emplois peut engendrer, il faut garder à l'esprit qu'ils permettent de donner une perspective et un sens aux personnes concernées.

M. BRETTON rappelle que la loi sur le salaire minimum devait être promulguée le 14 octobre. Or, suite à une discussion avec les syndicats, cette date a été reportée au 1er novembre. Il s'agit d'un délai extrêmement court au vu du fait que près de 30'000 personnes sont concernées. Dans ce cadre, il est difficile de fournir un projet de loi sur les emplois de solidarité dans un laps de temps réduit. Par ailleurs, suite à la mise en place d'indicateurs, on constate un nombre de demandes de permis G allant jusqu'à 30 par jours.

Un député demande quels sont les retours du canton de Neuchâtel. M. BRETTON répond que les proportions sont différentes à Neuchâtel où seuls 2700 postes sont concernés, contrairement à Genève dont le nombre de postes concernés s'élève à 30'000.

M. BARBEY explique que le Département a su s'adapter aux conditions inédites de la crise du Covid. L'idée était de développer un système qui puisse être utilisé sur le long terme. La stratégie du Département est de digitaliser les activités à faible valeur ajoutée au bénéfice des activités de suivi et de conseil des demandeurs d'emploi. Par ailleurs, le Département fait pression depuis trois ans auprès du SECO pour automatiser des services aux assurés. Pendant la COVID, un système de préinscription en ligne a été mis en place au sein de l'OCE. Le SECO prendra le relais dans ce développement et livrera une plateforme nationale dans les prochains mois. De plus, les projets dans le cadre d'ORCA ont été simplifiés. La stratégie de l'État est d'assurer un espace pour les administrés et un espace pour les entreprises. Dans ce cadre, un grand nombre de formulaires ont pu être dynamisés, sans le e-démarche. S'agissant du télétravail, bien que l'État manquait de préparation, des solutions ont pu être trouvées, en collaboration avec l'OCSIN. Un tiers du personnel a continué à travailler en présentiel de mi-mars à mi-mai derniers. Depuis le 1er juin, l'ensemble des collaborateurs de l'OCE travaille sur site.

Un député demande si une possibilité de télétravail est donnée actuellement aux collaboratrices et collaborateurs. M. BARBEY indique que la mise en œuvre du télétravail et de l'horaire libre étaient planifiées avant la COVID. Dès le premier juin et l'application de l'horaire libre, les personnes peuvent effectuer un jour de télétravail par semaine.

Programme L02

M. POGGIA indique que, comme évoqué plus tôt, deux ETP ont été ajoutés pour être conformes à la LIRT. De plus, un poste supplémentaire a été ajouté pour la nouvelle loi sur le tabac, la LTGVEAT. Par ailleurs, l'OCRIT a été mis à contribution pour d'autres tâches que les tâches habituelles. En effet, l'ensemble des contrôles Covid, qui représente une charge importante, demeure à la charge de l'OCIRT.

M. POGGIA explique que le travail de la PCTN a été satisfaisant. La suspension des tâches ordinaires lors de la période du Covid a permis au service de régulariser de nombreux dossiers. Par ailleurs, la lutte contre le travail au noir, en lien avec le salaire minimum, devra être renforcée. À ce titre, indépendamment du ministère public qui intervient, les services du département doivent vérifier que cette lutte est efficace.

Mme STOLL indique qu'une révision de la LTVTC est en cours. Cette modification nécessitera des changements administratifs. Un député indique qu'au sein de la commission des finances, s'est posée la question des revenus très bas déclarés par les taxis durant la période Covid. À cet égard, il est légitime de se poser la question de savoir s'il existe un certain nombre de courses de taxi non déclarées. Mme STOLL explique que les taxis ne représentent pas la branche la plus susceptible de pratiquer du travail au noir. En effet, leur visibilité, leur numéro d'identification ainsi que la présence de tachygraphes permettent de réduire le risque. Il existe toutefois un réel problème économique dans le secteur des taxis. Il est dès lors possible que leur nombre diminue. Par ailleurs, le travail en cours sur les VTC permet de régulariser les personnes. Une fois qu'elles sont salariées avec un contrat de travail, il est plus facile d'effectuer des contrôles. Un député note que la question des taxis indépendants concerne plus une pratique de fraude fiscale que de travail au noir. M. POGGIA conçoit que tout ne soit pas déclaré. La problématique économique reste toutefois d'actualité. À ce titre, certains taxis attendent durant plusieurs heures avant d'avoir un client et certains gagnent parfois 25 CHF en une journée. Or, il serait mal venu de réduire le nombre de taxis en diminuant le numerus clausus. Une telle mesure brutale engagerait par ailleurs la responsabilité de l'État.

Mme STOLL explique que les autres défis pour la PCTN sont :

1. La modification de la LJA impactera le travail de la PCTN. Cette modification aura pour conséquence de soumettre à autorisation les jeux d'argent.
2. L'entrée en vigueur de la LTGVEAT qui concerne la vente de tabac et d'alcool à emporter. Des achats-tests sont en préparation en collaboration avec les services de douane et la Croix bleue.
3. La lutte contre le travail au noir menée par la PCTN en coordination avec divers partenaires.
4. La lutte contre la fraude aux assurances sociales pour laquelle une task force a été mise en place.
5. L'élaboration du bilan LRDBHD qui sera soumis au Conseil d'État en fin d'année. À cet égard, une révision législative est à faire pour optimiser le dispositif. Il s'agit principalement d'évacuer certaines lourdeurs dans la loi et de modifier les questions non pertinentes demandées à certaines catégories. À titre d'exemple, il est légitime de se demander s'il est pertinent d'effectuer des contrôles LRDBHD auprès de fermes ayant une activité de maison d'hôte, sachant que ces dernières sont déjà contrôlées dans le domaine agricole. Cette activité, si elle est considérée comme accessoire, pourrait ne pas être considérée comme une concurrence aux hôtels et, dès lors, ne pas être soumise à autorisation. Il existe par ailleurs des clarifications à effectuer sur les régimes d'autorisations cantonales et communales. En effet, certains établissements tels que le Village du soir et l'Usine sont soumis à autorisation communale. Par ailleurs, dans le cadre du dispositif-terrasse, la PCTN doit sanctionner des infractions constatées par les communes. Dans ce cadre, il serait préférable de donner à la commune la possibilité d'effectuer l'entier de la procédure de sanction.

Mme STOLL poursuit que du point de vue de l'OCIRT, les défis sont :

1. Intégrer les contrôles Covid dans le dispositif. En effet, ces derniers ont augmenté de 20% la charge de travail de l'Office. Bien qu'une partie d'entre-eux puissent être intégrés aux contrôles courants, une grande partie nécessite une présence plus régulière. Un des côtés positifs de la crise est le renforcement des liens avec la direction générale de la santé.
2. L'introduction du salaire minimum qui suscite de nombreuses questions pratiques. Des contrôles supplémentaires devront être faits par l'OCIRT des entreprises sans CCT ou pour lesquelles l'Office n'intervient pas actuellement. Si les CCT prévoient le salaire minimum, le contrôle est effectué par les commissions paritaires. Dans le cas contraire, la LIRT s'applique et le contrôle devient étatique. Dans ce deuxième cas de figure, l'inspection du travail et l'IPE se chargent du contrôle. À cet égard, il serait préférable que les CCT intègrent le salaire minimum, toutefois, lorsqu'il s'agit de CCT nationales, il est à la fois difficile pour les salariés de voir notifié que Genève applique un salaire différent et pour les employeurs de devoir appliquer un double régime. À cet égard, les premiers temps de l'application du salaire minimum seront davantage consacrés à la coordination qu'aux contrôles.
3. Les exceptions pour la main d'œuvre originaire de Grande-Bretagne. Pour le moment, les autorisations de travail sont traitées de la même manière que pour les ressortissants européens. Toutefois, ce régime risque de changer.

L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur le registre du commerce (ORC) le 1er janvier, met en place un système de signature électronique. Cette nouvelle disposition demandera une adaptation institutionnelle non négligeable.

M. POGGIA demande de quelle manière s'applique le salaire minimum à une entreprise vaudoise qui effectuerait un travail à Genève dans le marché public ou privé.

Mme STOLL répond que dans le domaine du marché public, le salaire de 23 CHF s'applique. Quant au marché privé, il s'agit d'une question d'application complexe qui a suscité un travail de définition dans le RIRT de ce qui est entendu par « lieu de travail habituel ». Dans ce cadre, une entreprise dont le siège social est à Nyon, mais dont l'ensemble des salariés travaillent à Genève, se doit d'appliquer le salaire minimum. Toutefois, pour une entreprise vaudoise qui effectue des mandats ponctuels à Genève, il est difficile de définir jusqu'à quel point Genève est un lieu de travail habituel. Par ailleurs, des discussions à l'assemblée fédérale sont en cours sur une éventuelle modification de la LDét permettant d'appliquer, à l'échelle cantonale, un salaire minimum aux travailleurs détachés. Pour le moment, une telle application n'est pas possible à moins qu'il s'agisse d'un chantier public. En outre, la durée de séjour d'un travailleur détaché est de 90 jours. Au-delà de cette période, la personne doit recevoir une autorisation, qui conduit nécessairement à l'application des usages et donc du salaire minimum. Si la modification de la LDét, qui semble faire consensus au sein de l'assemblée, est acceptée, une disposition devra être inscrite dans le RIRT ou dans la LIRT.

Un député estime qu'il est difficile d'imaginer que les vaudois acceptent une CCT étendue qui indique que le salaire est plus élevé à Genève. Mme STOLL souligne qu'il revient au syndicat de trancher cette question, en coordination avec le patronat, afin d'éviter une concurrence déloyale sur les salaires. M. BARBEY confirme que des entreprises vaudoises actives dans le domaine du nettoyage pourraient proposer leurs services à Genève à un prix en dessous du salaire minimum genevois. Mme STOLL indique que le salaire fixé dans la LIRT est le salaire AVS, qui prend en compte les avantages en nature. De plus, l'augmentation du salaire tient compte de la prime aux assurances sociales, si elles sont prévues dans la convention. Enfin, le calcul du salaire minimum peut tenir en compte du 13e salaire.

M. BRETTON ajoute que certaines entreprises françaises de transport de gravats qui travaillent habituellement à Genève devraient payer au salaire minimum or, les salaires sont fixés au SMIC. Mme STOLL indique que déjà actuellement, ces transports devraient respecter le contrat-type applicable dans la branche. À cet égard, de nombreux contrôles sont effectués.

Mme STOLL indique que malgré le semi-confinement, l'office a maintenu un certain nombre de postes en présentiel. À l'heure actuelle, l'organisation du travail est variable selon les services. Bien que certaines personnes puissent effectuer un à deux jours de télétravail par semaine, cette pratique dépend de l'organisation interne du service – travail informatique possible ou non – et de la mission des personnes – par exemple une personne à la réception doit être présente. Les heures de présence ont été introduites, car l'Office a une mission de service public et doit être capable de répondre aux administrés aux heures d'ouverture. En outre, bien que le télétravail puisse avoir des aspects positifs, il reste nécessaire que les personnes se rencontrent. En effet, les échanges par écrit parfois mal interprétés sont susceptibles de créer des tensions au sein du personnel.

Un député explique que bien le télétravail puisse offrir une plus-value pour l'employé, ce n'est selon lui pas le cas pour l'employeur. En effet, d'un point de vue de l'employeur, la mise en place de travail à distance n'a d'avantages que si elle permet la mutualisation des espaces de travail. Or, cette pratique semble difficile si les personnes effectuent un à deux jours de télétravail. M. BARBEY indique qu'un jour de télétravail est mis à disposition des employés. Toutefois, celui-ci est pensé dans une optique de réduction de la surface de travail. Par ailleurs, l'Office travaille avec des indicateurs fédéraux tant quantitatifs que qualitatifs ainsi qu'avec des objectifs de résultats. De plus, afin d'obtenir des résultats satisfaisants, il est nécessaire de mettre en place une pratique de e-management. M. POGGIA souligne que la crise sanitaire a été un accélérateur à bien des égards. Bien que le télétravail ait pu dans certains cas augmenter la productivité, le lien avec l'entreprise doit être maintenu. De plus, il est parfois important que les collaborateurs et collaboratrices soient disponibles sur le lieu de travail afin de pouvoir les réunir. En outre, M. BRETTON craint que le développement du télétravail augmente le risque de délocalisation d'entreprises. M. BARBEY confirme que ce risque est possible, notamment dans le secteur de la banque et finance pour lequel de nombreuses opérations à distances, considérées comme impossibles auparavant, ont pu être réalisées. Un député estime que les membres d'entreprises multinationales qui se déplaçaient à Genève risquent de ne plus effectuer de déplacements professionnels, grâce ou à cause des nombreuses possibilités de communications à distance. M. POGGIA ajoute que la diminution des voyages à Genève dans le cadre de l'ONU risque d'avoir un impact à long terme sur le secteur de l'hôtellerie. Toutefois, les négociations nécessitent une part d'informalité qui ne sera pas remplacée par les communications à distance.

Un député demande des précisions sur l'évolution de la question de l'ouverture les dimanches.

M. POGGIA indique avoir proposé ses bons offices dans le cadre d'un accord qui devrait être trouvé jusqu'à fin octobre. Mme STOLL ajoute que les négociations sont en cours. Toutefois, malgré les avancées, la question du salaire minimum représente un frein à la négociation. Si le patronat rompt la discussion conventionnelle en raison du salaire minimum, il n'y aura plus de dimanche ouverts, sauf modification de la LHOM. Le débat reste toutefois ouvert, la délégation de négociation s'est engagée à faire aboutir les négociations jusqu'à fin octobre. Le député demande s'il est possible d'obtenir un rapport intermédiaire sur l'ouverture le dimanche. Pour rappel, des critiques ont été émises sur la contrainte de l'obligation pour les employés de travailler le dimanche. De plus, la période test de trois ans a été réduite d'une année en raison du référendum. À la suite de cette année, il est légitime de se demander ce qu'il se passera. M. POGGIA répond que si les négociations n'aboutissent pas en fin d'année, une modification législative sera préparée. Au début de l'année 2021, un rapport sera rédigé et contenu dans l'exposé des motifs du projet de loi qui sera déposé. Le député demande s'il ne serait pas plus souhaitable de rallonger la période d'essai. Mme STOLL souligne qu'il s'agirait également d'une modification législative. Or, tout dépend des négociations : il est possible qu'un accord soit trouvé entre les partenaires sociaux sur la prolongation de la période d'essai. Toutefois, cette possibilité semble conditionnée au maintien des négociations conventionnelles. L'échec de ces négociations donnera lieu à un affrontement entre les partenaires sociaux qui se traduira probablement par une opposition gauche-droite au parlement. Mme STOLL ajoute en outre que

formellement, il n'est pas autorisé d'obliger une personne à travailler le dimanche. Bien que dans certains cas un refus puisse être difficile à gérer à titre personnel, un consentement de l'employé est nécessaire. À la suite de pratique qui visaient à demander aux employés de s'inscrire à un dimanche sur deux proposés - ce qui n'est pas légal, l'OCIRT a procédé à un rappel des conditions en ajoutant que le travail le dimanche devait faire l'objet d'un consentement par écrit. M. POGGIA rappelle que la stratégie du Conseil d'État sur cette question sera adoptée en décembre. Dans ce cadre, les partenaires sociaux seront interpellés et le département prendra l'initiative. Néanmoins, le prolongement de la période d'essai pourrait faire l'objet d'un amendement déposé au parlement.

La séance prend fin avec les remerciements des députés.



PROJET DE BUDGET 2021

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
 SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE
 L03: Exécution des poursuites et faillites
 Département des Finances**

Commissaires	Groupe	Fonction
BENE Jacques	PLR	Rapporteur
WENGER Thomas	S	

Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
FONTANET Nathalie	DF	Conseillère d'Etat
BARTOLOMEI-FLUCKIGER Stéfanie	DF	Directrice financière
CRISPIN Olivier	DF	Substitut
FIUMELLI Olivier	DF	Secrétaire général adjoint
GOBET Pierre-Antoine	DF	Secrétaire général
NAMER Sarah	DF	Adjointe à la direction
ROTH Nicolas	DF	Directeur DOSIL

Procès-verbaliste : Mathilde PARISI

Synthèse Office Cantonal des Poursuites (OCP)

Le comité de direction a fixé cinq axes stratégiques : l'organisation, la qualité de vie au travail, la formation, les systèmes d'information OPUS et le futur déménagement des deux offices dans des locaux plus adaptés. Elle relève que la crise du COVID a été plutôt bien supportée par les offices. Au mois de mars, un dispositif de suspension d'actes en matière d'exécution forcée a été mis en place par les autorités fédérales. Les guichets ont été fermés au public, cependant les prestations ont pu être assurées en back office. De ce fait, la délivrance de renseignements a pu être maintenue. Un certain nombre de prestations guichet ont donc pu être reportées en ligne de manière efficace. Certains indicateurs sont relativement encourageants. **Le taux moyen annuel d'absence était de 12% en début d'année 2020. Sur les dix derniers mois, il a diminué à 10% et le taux mensuel se situait en dessous de 10% sur les six derniers mois.**

Concernant la Cour des comptes, les parties les plus importantes ont été réglées en 2018. En ce qui concerne le service d'audit interne et les recommandations de la Cour des comptes en termes de gestion, il y a moins de vingt recommandations à traiter dans les prochains mois et années à venir et un investissement important sera encore requis.

Les projets prioritaires pour 2021 se déclinent en deux axes : les développements informatiques et le déploiement de projets stratégiques en mode participatif afin de renforcer la qualité des prestations et faire évoluer la culture d'entreprise. Pour les

développements informatiques, la réalisation d'un rapport a permis d'identifier des besoins et de corriger les fonctionnalités manquantes dans OPUS.

Il est rappelé le contexte du rapport de Genève Lab rendu en fin d'année 2019 (*ndlr* : *Genève Lab dote l'action publique d'un dispositif qui prend en compte la transition numérique, exploite les nouveaux leviers d'innovation en s'appuyant sur la culture Living Lab pour soutenir les porteurs de projets en impliquant les parties prenantes dans une démarche d'innovation au service de la société*). Avant les changements survenus au sein de l'OCP, un grand nombre de recommandations venaient toujours de la hiérarchie et le taux d'absence était important. Des ateliers ont été réalisés, puis un rapport au sujet du ressenti et de l'avis des collaborateurs et des collaboratrices a été rédigé. L'un des objectifs était le passage d'un schéma top-down à un schéma bottom-up. La commission de contrôle de gestion a longuement discuté de ce sujet. Ce qui a conduit à une modification de l'équipe de la direction générale, afin de modifier le fonctionnement.

Quatre à cinq années seraient nécessaires pour arriver à la réalisation de grandes évolutions au sujet de l'application OPUS. Mme FONTANET a demandé qu'un projet de loi soit déposé, dans le but d'une finalisation et d'une réponse aux besoins des utilisateurs de l'office cantonal des poursuites.

Le second développement informatique est la mise en œuvre régulière d'évolutions technologiques pour assurer la pérennité de la certification e-LP et élargir l'offre de prestations en ligne aux usagers. Concernant la certification e-LP, il s'agit de normes d'échanges électroniques entre les créanciers et les offices. Genève est en passe d'être le premier canton suisse à obtenir ce degré de certification auprès de la Confédération. L'élargissement de l'offre de prestations en ligne aux usagers a engendré un gain de temps, aussi bien pour les collaborateurs et collaboratrices que pour les usagers.

Concernant le déploiement des projets stratégiques. Un projet d'organisation des saisies a été initié en 2019. Ce dernier a été repris par l'équipe de direction, afin d'introduire une participation renforcée de la part du personnel, selon la volonté de Mme FONTANET. Les précédentes tentatives d'organisation n'ont pas abouti. L'objectif visé est une expression des besoins des individus sur le terrain et une responsabilisation au sujet des solutions apportées au dysfonctionnement existant. Le projet a été repensé et relancé avec un appui supplémentaire en termes RH et gestion de projet. Un fort soutien est présent de la part de la hiérarchie, afin d'ancrer ce projet dans l'esprit des collaborateurs et collaboratrices. Tous les projets sont interdépendants et visent une amélioration de la qualité de vie au travail. En raison de la crise COVID, des groupes pilotes plus importants que prévu ont été développés, en termes de travail à domicile et flexibilité horaire. Certains individus travaillent un à deux jours à domicile, selon le service auquel ils appartiennent. Un sondage réalisé à l'interne a permis de constater que la situation est relativement bien vécue par les collaborateurs. La flexibilité, l'amélioration de la communication entre la hiérarchie et les équipes ainsi que le développement de la solidarité constituent des points-clés de ce projet. Un coaching, commençant par les membres de la direction, a été mis en place. Le but est d'asseoir une vision commune et de l'étendre à tous les échelons de la hiérarchie.

Mme FONTANET rappelle que lorsque la nouvelle équipe de direction a repris l'office, la situation était inquiétante en termes de souffrance et que le taux d'absentéisme était important. Cette activité est extrêmement difficile. Les collaborateurs et collaboratrices se font notamment régulièrement insulter. Une partie de la population travaillant à l'office provient de l'hospice général. Cette situation perdure depuis de nombreuses années mais il y a un réel intérêt quant à la modification des mentalités. La mise en place d'une meilleure qualité de vie et une meilleure compréhension des changements permet de délivrer de meilleures prestations. **Les offices ont un rôle essentiel, vis-à-vis des créanciers, de réintégration de montants dans l'économie. Ce montant à réintégrer est de 300 millions par an d'où l'importance de l'accompagnement de ce service.** Les longues absences sont souvent liées à des maladies de longue durée et des

souffrances. Le but des améliorations mises en place est de délivrer des prestations de la meilleure qualité possible aux usagers. L'ancienne équipe de direction avait de la peine à fonctionner.

Concernant le projet formation, il regroupe de nombreux aspects, tels que l'adéquation des profils compétences des individus. Une nouvelle session de formation métier a été initiée cet automne, au sein de l'office cantonal des poursuites. Un projet de mise à jour de référentiels documentaires a été réalisé parallèlement.

Le dernier projet stratégique est la relocalisation de l'office dans les anciens bâtiments du site Firmenich, en 2027. Un projet de relocalisation de la salle des ventes des offices, se trouvant actuellement à Satigny, est envisagé pour 2023. Elle sera relocalisée aux ports francs. La proximité permettra d'augmenter le nombre d'acheteurs. La question du stockage des véhicules doit cependant encore être résolue.

A terme donc, les locaux de l'OCP et de l'OCF seront dans un périmètre proche.

Pour l'OCP, concernant l'accueil au téléphone et au guichet, un effort particulier a été porté sur l'accueil téléphonique, avec une cible de 80% des appels pris. Les taux ont frôlé l'objectif de 80% en 2019, cependant, ils sont en dessous en moyenne. Pour 2020, il est difficile de réaliser des statistiques fiables. Concernant le temps d'attente au guichet, des cibles ambitieuses ont été fixées afin de limiter le temps d'attente. Même avant la fermeture COVID, **plus de 90% des clients étaient servis en moins de 30 minutes**. Depuis la réouverture, les statistiques sont biaisées, étant donné qu'il y a des temps d'attente nuls. Les individus attendaient à l'extérieur et pouvaient entrer « au compte-goutte » afin d'éviter les risques de contamination. Des mesures ont été prises depuis septembre, telle que l'augmentation de la capacité de la salle. Cela conduit à un temps moyen observé de 25 minutes. Il y a une baisse sensible de visiteurs au guichet depuis la réouverture, en raison de la possibilité d'effectuer des démarches en ligne.

Concernant le traitement des opérations, c'est la productivité directe des collaborateurs qui influence ces indicateurs. Premièrement, l'édition du commandement de payer se fait à l'enregistrement de nouvelles poursuites. Pour cette étape, une cible de 10 jours a été fixée. **Sur les trois dernières années, le délai se situe entre 5 et 6 jours pour l'édition du commandement de payer**. La fermeture des guichets début 2020 a été une opportunité qui a permis une productivité plus importante que les années précédentes. Deuxièmement, concernant l'établissement des extraits de registre, soit les demandes de renseignements, une cible de deux jours a été fixée. Cette cible est régulièrement atteinte ces trois dernières années.

La suspension COVID a entraîné un prolongement des délais, aucune poursuite ne pouvant être notifiée durant cette période. Les retards ont dû être absorbés progressivement. De plus, la Poste a décidé d'interrompre les notifications en cours. Elle a renvoyé 8'000 notifications à l'office qui a dû les reprendre à zéro. Elle espère que la cible de 45 jours en moyenne pourra être atteinte, cependant, les délais ne pourront pas satisfaire tout le monde. Le délai de notification par l'office est tributaire du comportement du débiteur. La Poste n'a pas encore retrouvé son ancien rythme en termes de notifications depuis la crise COVID.

Genève est le seul canton ne disposant pas des services de la police ou de la police municipale en ce qui concerne les notifications. Dans certains cas, les délais sont extrêmement longs et en lien avec le droit fédéral. La jurisprudence indique qu'il faut réaliser jusqu'à huit tentatives avant de pouvoir procéder par voie édictale pour des notifications. Ce sont des collaborateurs de l'office qui s'occupent des notifications, ce qui est problématique. Mme FONTANET a saisi le Conseil d'État de cette situation. La loi indique que c'est un officier qui doit s'occuper de ce type de tâches. Elle estime que ce n'est pas le rôle de la police cantonale, car elle a mieux à faire en termes de maintien de la sécurité. La loi a changé en 2003, étant donné que la police cantonale ne souhaitait plus effectuer cette tâche. Mme FONTANET relève qu'un projet de loi sera soumis au Conseil d'État à ce sujet. Elle explique que cette tâche pourrait être réalisée par un employé communal, qui ne serait pas forcément un policier municipal. Ce dernier serait considéré comme un officier.

Cette prestation pourrait être facturée, comme c'est le cas dans l'ensemble des cantons. Une réflexion est en cours avec les communes, afin qu'une seule notification sans réponse puisse être considérée comme valable avant le recours à la voie édictale. Les créanciers ont souvent l'impression que l'OCF ne cherche pas à résoudre le problème, étant donné qu'ils n'ont pas accès au détail des tentatives de notification. Dans le futur crédit d'ouvrage qui sera déposé pour l'amélioration du système informatique, une démarche sera mise en place, afin de permettre au créancier d'accéder au détail de ses poursuites et dès lors, avoir connaissance de toutes les notifications qui ont été réalisées. Actuellement seul le stade de la procédure est actuellement visible aux usagers lors de la consultation en ligne d'une poursuite.

Concernant l'évolution des plaintes de l'OCF l'année 2017 a coïncidé avec le démarrage d'OPUS. Le nombre total de plaintes enregistrées et le nombre de plaintes admises étaient relativement élevés. Les retards injustifiés constituent la moitié des plaintes admises. Il n'y en a plus que 26 en 2018 et 16 en 2019. Le taux de plaintes enregistrées et le taux de plaintes admises baissent. En ce qui concerne l'année 2020, la cible de 360 plaintes qui a été fixée pourra être atteinte d'ici la fin de l'année.

Synthèse Office Cantonal des Faillites (OCF)

Les poursuites ont été suspendues durant un mois, de mars à avril 2020. Le tribunal a donc été empêché de prononcer des faillites. De ce fait, l'OCF n'a reçu aucun nouveau dossier de mi-mars à fin avril. Les collaborateurs en ont profité pour liquider le courant et **maintenir un délai de traitement des dossiers de 7 mois. Le délai de traitement légal d'un dossier de faillite est de 12 mois.** La liquidation des dossiers a été visée, afin de pouvoir faire face à une éventuelle augmentation en fin d'année.

La migration sur une nouvelle application est survenue en juin 2020. La dernière application datait de 2013. Cet outil genevois constitue un standard inter-cantonal, étant donné qu'il a été partagé avec d'autres cantons. Cette plateforme commune permettra de bénéficier d'évolutions mutualisées avec les autres offices des faillites utilisant ce produit. Cette nouvelle application a apporté une plus-value en termes de rapidité et de performance applicative. La productivité n'est pas substantiellement améliorée, étant donné que les interfaces restent identiques. **Cette application genevoise a été reprise par d'autres cantons, avec une mutualisation. Cela va dans le sens de ce qui est souhaité par le Grand Conseil.**

Concernant la qualité de vie au travail, une démarche continue d'amélioration est en place depuis plusieurs années à l'OCF. Les collaborateurs ont été opérationnels à la maison durant le semi-confinement. Des objectifs d'équipe sont en place pour le télétravail et les horaires fondés sur la confiance. Ce système fonctionne relativement bien et les collaborateurs sont satisfaits dans l'ensemble.

Concernant les projets prioritaires pour 2021 pour l'OCF, un accompagnement de l'organisation doit être mis en place afin de faire face à l'augmentation des faillites, attendue dès fin 2020, suite à la crise COVID-19. Le but de cette opération est de maintenir un niveau de qualité satisfaisant et des délais de traitement conformes à la loi.

La décision a été prise de ne pas ajouter de nouveaux postes pour l'OCF dans le projet de budget 2021, étant donné l'incertitude de la situation. Cependant, en cas de péjoration de la situation et d'augmentation du nombre de faillites, des crédits supplémentaires pourront être attribués pour de nouveaux postes. Ces auxiliaires pourront aider à assumer la surcharge.

Le second projet prioritaire est l'achèvement du système d'information OF3 (nouvelle version d'ORFEE) afin de stabiliser l'outil et d'obtenir de nouvelles fonctionnalités conjointement avec les autres cantons utilisateurs.

La tendance de l'évolution du nombre de poursuites et faillites de l'OCP et de l'OCF est de - 12% sur les six derniers mois, dans les deux cas. La hausse attendue des poursuites et des jugements de faillites n'est pas encore visible. Le nombre de faillites n'a pas explosé, contrairement à ce qui était attendu. Cette tendance découle de différents facteurs, tels que l'attribution de crédits COVID, le prolongement des RHT jusqu'à la fin de l'année ainsi que les « cadeaux » de la part des bailleurs commerciaux sur les loyers d'avril et de mai. **Si une explosion du nombre de faillites doit avoir lieu, elle n'aura pas lieu avant 2021.** Une détérioration de l'emploi aura lieu avant une hausse des faillites. Un sursis concordataire spécial COVID a été instauré, mais il est peu usité. Il n'y a eu que deux cas en Suisse romande, et aucun cas à Genève.

Budget 2021

Concernant la justification des écarts entre le budget 2021 et le budget 2020, il y a un écart important de CHF - 517'464.- en ce qui concerne les charges de personnel dus aux effets des mécanismes salariaux et les mesures de Conseil d'Etat (-1% sur les salaires et suspension de l'annuité en 2021). Il y a ensuite un transfert neutre entre programmes au sein du DF, ce qui explique un passage de 235.90 à 234.90 ETP, pour l'OCP et l'OCF.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

Page 1/4

COMMISSION DES FINANCES
Projet de budget 2021

Rapport sur la politique publique M – Mobilité

Séance du **Lundi 05 octobre 2020**

Membres

BAYRAK Dilara
 ZWEIFEL Yvan

Groupe

Ve
 PLR

Fonction

Rapporteuse

Personnes auditionnées

ARNOLD Cyril
 DAL BUSCO Serge
 FAVRE David
 GORCE Christian
 LEIBZIG Didier

Dpt/Instit.

Directeur financier
 Membre du Conseil d'État
 Directeur général l'OCT
 Directeur général de l'OCGC
 Directeur de l'Office cantonal des
 véhicules
 Directeur administratif et des grands
 projets

ROSSET Alan

Procès-verbal

HOCHULI Méliсса

Annexes et documents distribués en séance

1. Présentation du budget



En introduction, M. DAL BUSCO explique qu'il a été demandé aux équipes de travailler à ressource constante voire en diminution. En principe, une diminution des besoins internes n'affecterait pas les prestations publiques comme les transports en commun, notamment les TPG ou Unireso.

M. FAVRE explique qu'il y a trois axes prioritaires pour l'orientation stratégique. Premièrement, poursuivre l'accompagnement du déploiement du Léman Express. Deuxièmement, développer les projets d'infrastructures et concrétiser les projets d'agglomération. Troisièmement, accélérer la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE).

Léman Express

Les mesures d'accompagnement du Léman Express ont démarré dans un contexte compliqué. Nous pouvons citer la mauvaise planification des chauffeurs CFF, la grève en France ainsi que la pandémie du coronavirus. Malgré cela, le réseau a un énorme potentiel: au niveau de la fréquentation avant COVID, on comptait entre 45'000 et 49'000 passagers par jour ce qui correspond à l'objectif fixé des 50'000 usagers deux ans après la mise en route du Léman Express. Cependant, les interfaces sont à améliorer et le réseau passant par Lancy Pont-Rouge n'est pas encore terminé.

L'accompagnement du Léman Express est notamment constitué du réseau TPG. Une nouvelle ligne Puplinge-Annemasse est en train d'être mise en place pour 2021, le but étant de mieux relier les habitants avec le Léman Express. Le gros enjeu de l'année prochaine est la mise en service du tram Bernex-Vailly en juin 2021.

Un député (PLR) souhaite savoir comment les deux mois perdus vont être réorganisés et les surcoûts que cela va engendrer. M. GORCE répond que le COVID a reporté la fin des travaux mais cela permet de travailler les finitions qui devaient être faites plus tard. Les travaux continuent plus lentement à cause des mesures pour la protection pour les ouvriers. À ce sujet, des directives communes avec l'office des bâtiments ont été mises en place.

M. FAVRE explique que trois gros projets sont en étude dont un qui va démarrer prochainement. Il ajoute que trois projets clés en matière de trams sont en cours : les lignes Nation-Bernex, Genève-Vernier et le tram du Grand Saconnex. À la suite ses élections communales, de nouvelles équipes sont intéressées par ces projets, qui ont dû être expliqué à nouveau. Cela a provoqué un petit retard mais les délais sont encore respectés.

Réseau routier et stationnement

Pour l'accompagnement du Léman Express, la question du stationnement a également été soulevée. La loi pour alléger les principes de compensation pour utiliser les quotas de places prévus dans la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) permet d'y répondre. Sur ces questions, M. DAL BUSCO avait annoncé un enjeu dans le stationnement des pendulaires et des plans de mobilité en entreprise ont été communiqués. Le but n'est pas de prêter les habitants et les commerçants avec le plan d'action marchandise. C'est pour cette raison que les transports collectifs sont au cœur de la pensée du département. Il y a trois projets importants en lien avec les douanes. A Soral, un dispositif de feux pour dissuader les pendulaires solistes et favoriser le covoiturage grâce à un itinéraire priorisant le covoiturage est en développement.



M. DAL BUSCO explique que les panneaux incitatifs en faveur du covoiturage avaient un effet limité donc les douanes de Chancy, Sézegnin et Certoux vont mettre en place un système de feux pour tout le monde. Par ailleurs, sur Soral II (Viry), les autorités françaises ont construit un P+R avec une liaison sur Bernex ainsi que sur la gare de la Plaine. L'État français investit beaucoup pour les transports en commun et pour le covoiturage.

Un député (PLR) se questionne sur les autres stratégies envisagées par le département. M. FAVRE répond qu'un projet prévoit, pour 2020-2021, à la douane de Bardonnex, une voie de covoiturage qui sera plus ambitieuse que celle de Thônex-Vallard. M. DAL BUSCO précise que les français sont le moteur de ces projets car ils investissent massivement.

M. DAL BUSCO précise que le stationnement à destination est un élément clé. Il ajoute que le but est de valoriser les entreprises qui ont une bonne mobilité et qu'un label sera mis en place. Puis dans un horizon de deux ans, des sanctions seront mises en place. Il explique que l'État doit montrer le bon exemple pour que le secteur privé soit incité à faire de même. M. FAVRE ajoute qu'il y a des travaux à la douane d'Archamps pour laisser les voitures des pendulaires. M. DAL BUSCO précise que la ligne du Léman Express a un très bon taux de fréquentation malgré la concurrence de l'autoroute.

Un député (PLR) demande ce qu'il en est de la traversée du lac au vu du congestionnement du trafic. M. DAL BUSCO commence par expliquer que la mobilité douce est nécessaire et qu'elle contribue à la fluidification de la moyenne ceinture. Par ailleurs, un gros projet d'infrastructures va prochainement être soumis au Grand Conseil pour supprimer le trafic sur le pont Butin. La Traversée du lac est une volonté populaire exprimée en 2016, que le Conseil d'État a concrétisé en faisant passer le contour du lac dans la planification fédérale. Cependant, rien n'est garanti du côté de Berne.

Tramways

Une députée (Ve) demande s'il y aura une augmentation des fréquences du tram 18. M. FAVRE répond que dans la conception actuelle du réseau, il est compliqué d'augmenter la fréquence du tram 18. Cependant, des liaisons reliant Blandonnet à Saint-Genis sont prévues ce qui éviterait aux pendulaires français de changer au CERN et de surcharger la ligne 18. Pour 2025, le réseau risque d'être différent avec des doubles voies.

Une députée (Ve) demande comment le département compte améliorer la vitesse commerciale des transports publics. M. FAVRE répond que cela passera majoritairement par une régulation des feux. Chaque point de surcharge est analysé et régularisé. Toutes les améliorations sur la place Cornavin et l'interdiction de trafic sur la route de Lausanne permettront aussi d'aller dans ce sens. Il précise que les configurations sont toutes différentes suivant les villes. M. DAL BUSCO précise que lors de la conception d'un réseau de tram, le but est d'empêcher les voitures d'emprunter les mêmes rues pour ainsi augmenter la vitesse des trams. L'objectif ultime est d'éliminer les surcharges pour augmenter l'attractivité ainsi que les gains d'exploitation.

États financiers

Une députée (Ve) demande des informations sur l'augmentation de la subvention du GLCT. M. FAVRE explique que chacun paie même s'il y a des clés de répartition et des pondérations. M. ARNOLD ajoute que ces pondérations découlent du principe de territorialité. Les P+R en France sont complètement financés par l'État français. La coopération fonctionne bien : les transports publics se développent avec la même stratégie des deux côtés de la frontière, le but étant d'inciter la population à utiliser les gares du Léman Express.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

Page 4/4

Un député (PLR) a constaté que les amortissements sont fortement en baisse suivant l'ouvrage mais les montants sont importants, ce qui affecte l'autofinancement et les comptes. Il se demande ce qui s'est passé et quels sont les prochains projets qui vont être amortis. M. ARNOLD répond que le bilan d'entrée intègre des actifs qui arrivent à leur fin sur les deux ou trois prochaines années. M. ROSSET ajoute qu'il y a eu un gros décrochage sur le projet 2021 car beaucoup d'actifs sont en fin de vie. Cependant aucun changement de taux d'amortissement n'est envisageable car tout est lié aux normes IPSAS.

Un député (PLR) fait remarquer qu'il y a eu une augmentation des recettes du Léman express mais une diminution de 1,4 million. M. ARNOLD explique que ce montant est la résultante : une amélioration des recettes est attendue mais des coûts liés à la mise en place sont inévitables. En résumé, c'est le bilan des coûts mais cela avait été planifié.

Un député (PLR) demande à quoi correspondent les 2.04 millions de revenus divers. M. ROSSET explique qu'il s'agit de l'impôt sur les chiens qui avait été retiré du budget 2020 mais suite à la votation, il a été réintégré dans le budget 2021.

Un député (PLR) demande à quoi le +/- 25% sur l'indicateur relatif à l'écart en pourcentage entre le budget d'investissement et les dépenses effectives correspond par rapport à la valeurs cible de +/- 10%. Il se demande s'il y a une plus grande incertitude pour les projets 2021. M. GORCE répond que la réalisation de projets d'investissement dépend d'un certain nombre d'éléments hors du champ d'action surtout lorsque cela implique des riverains. Il précise que, pour déposer une demande de construire, il faut l'accord du propriétaire. Ainsi il faut continuer à convaincre. En dernier recours, il y a l'expropriation. Etant donné qu'il y a plus de projets, il y a une variation et une plus grande incertitude pour 2021.

Une députée (Ve) demande si les fonds pour l'assainissement du réseau routier provienne du fonds cantonal prévu mentionné dans la LPE. M. GORCE répond que l'obligation d'assainissement est prévue dans une ordonnance sur le bruit qui découle de la LPE. Pour le reste des assainissements liés à l'environnement, tout est intégré et budgété dans les projets ou dans les crédits de renouvellement.

Un député (PLR) demande pourquoi est-ce que les charges de personnel ont autant augmenté dans la M03. M. LEIBZIG explique qu'il y a entre 400 et 500 expertises par jour. Il précise que le même personnel réalise des expertises techniques et fait également passer le permis. De cette façon, l'humain est valorisé. Comme les gens ne sont pas partis, ils ont voulu avoir accès à des permis de bateau. Ainsi au mois de juin le budget 2019 a été réalisé. Ainsi le retard avait été résorbé mais il a été repris avec la crise sanitaire. Pour le supprimer, il faut compter sur le personnel et donc pour des prochains engagements, tout dépendra des députés.

Projet de budget 2021

Fonctionnement

Politique publique

M Mobilité

Audition du 5 octobre 2020



Département des infrastructures
Office cantonal des transports - Office cantonal du génie civil - Office cantonal des véhicules

02/10/2020 - Page 1

M Mobilité

Planifier et mettre en œuvre la mobilité, maîtriser les impacts

- L'action de l'Etat en matière de mobilité s'articule autour des principes suivants :
 - ✓ Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport et la fluidité du trafic;
 - ✓ Garantir la sécurité de tous les modes de déplacement et notamment des plus vulnérables;
 - ✓ Préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances;
 - ✓ Equilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines;
 - ✓ Mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante.
- Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs prioritaires en matière de mobilité s'articulent autour de trois axes :
 1. Poursuivre l'accompagnement du déploiement du Léman Express;
 2. Développer les infrastructures de transport et concrétiser les projets d'agglomération;
 3. Accélérer la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE).
- Au chapitre de la sécurité routière, l'Etat doit assurer l'admission à la circulation routière et à la navigation des conducteurs et navigateurs genevois ainsi que la conformité de tous les véhicules immatriculés "GE", bateaux compris.

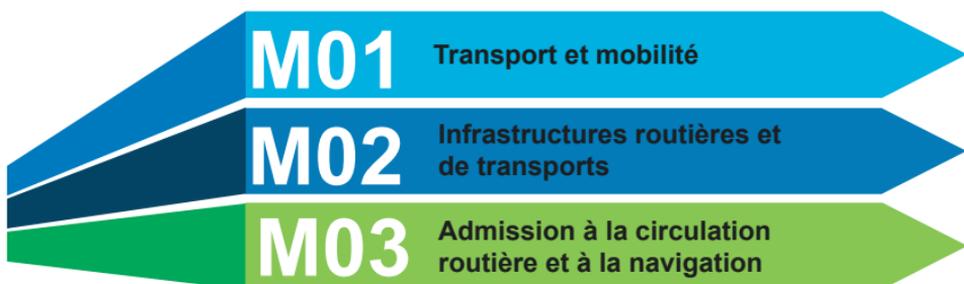


Département des infrastructures
Office cantonal des transports - Office cantonal du génie civil - Office cantonal des véhicules

02/10/2020 - Page 2

M Mobilité

Arborescence de la politique publique



M01 Transport et mobilité

Projets prioritaires 2021

Renforcement des transports collectifs et concrétisation des projets d'agglomération :

- Développer les infrastructures de transports publics (train + tram)
- Plan d'actions des transports collectifs

Accompagnement du LEX et accélération de la mise en œuvre pour une mobilité cohérente et équilibrée

- Stationnement
- Régulation du trafic et vitesse commerciale
- Covoiturage
- Focus sur le transport professionnel et le plan d'actions du trafic marchandises

Aménagement du réseau cyclable (mobilité douce) :

- Plan d'actions de la mobilité douce

M01 Transport et mobilité

Département responsable : DI

BUDGET

	PBudget 2021	Variations PB21-B20 en francs	en %	Budget 2020	Compte 2019
CHARGES	369'192'612	15'945'527	4.5%	353'247'085	313'891'799
30 Charges de personnel	14'875'508	170'265	1.2%	14'705'243	15'037'025
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'677'349	-220'000	-3.7%	5'897'349	6'522'935
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'063'261	397'453	6.0%	6'665'808	4'739'561
34 Charges financières	3'712'500	0	0.0%	3'712'500	-
36 Charges de transfert	335'281'403	15'597'809	4.9%	319'683'594	287'547'638
38 Charges extraordinaires	2'563'991	0	0.0%	2'563'991	-
39 Facturations internes	18'600	0	0.0%	18'600	44'639
REVENUS	9'343'125	21'992	0.2%	9'321'133	3'820'504
42 Taxes et redevances	11'992	11'992	-	0	127'533
43 Revenus divers	2'004'400	0	0.0%	2'004'400	2'081'679
44 Revenus financiers	6'807'000	0	0.0%	6'807'000	709'553
46 Revenus de transferts	519'733	10'000	2.0%	509'733	901'739
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-359'849'487	-15'923'535	4.6%	-343'925'952	-310'071'295
Coût d'état-major	-282'692	-1'186	0.4%	-281'506	-277'074
Coût des prestations de moyens	-3'798'644	-310'181	8.9%	-3'488'463	-3'789'255
COÛT COMPLET	-363'930'823	-16'234'902	4.7%	-347'695'921	-314'137'624

POSTES

	PBudget 2021	Variations PB21-B20 en ETP	en %	Budget 2020	Compte 2019
TOTAL POSTES	95.80	3.00	3.23%	92.80	97.71
ETP fixes	92.80	0.00	0.00%	92.80	93.51
ETP auxiliaires	-	-	-	-	2.20
ETP agents spécialisés	3.00	3.00	-	-	2.00



M01 Justification des principaux écarts

30 - Charges de personnel : 0.2 million (1.2%)

- Les charges de personnel augmentent suite au transfert interne de personnel en provenance du programme M02 (3 ETP agents spécialisés) et sont partiellement neutralisées par les mesures d'économies adoptées par le Conseil d'Etat.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : -0.2 million (-3.7%)

- Transfert des dépenses relatives à la logistique, désormais regroupées à la direction administrative et des grands projets (DAGP) de l'office cantonal du génie civil (OCGC), programme M02 (- 220 000 francs).

36 - Charges de transfert : 15.6 millions (4.9%)

- Cette augmentation est principalement due à la hausse de la subvention en faveur des Transports publics genevois (TPG) de + 14 712 875 francs conformément au contrat de prestations TPG 2020-2024 et à l'augmentation de la subvention au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en raison essentiellement de l'augmentation d'offre sur les lignes F et 66 en heure de pointe (+ 1 000 000 francs).



M01 Indicateurs PB2021

	Type indicateur	PB21	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Taux de courses non réalisées Tramways	Qualité	1.15%	1.15%	1.25%	1.05%	2024
1.2 Taux de courses non réalisées Trolleybus	Qualité	0.85%	0.85%	0.94%	0.75%	2024
1.3 Taux de courses non réalisées Autobus	Qualité	0.55%	0.55%	0.66%	0.45%	2024
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports publics genevois (évolution des voyageurs kilomètres (VKM) par rapport à 2019)	Efficacité	+4%	+2%	+4.8%	+8%	2024
3. Evaluer la fluidité du trafic routier						
3.1 Nombre d'heures par jour ouvrable (24h) pendant lesquelles le régime du trafic est "dense" ou "saturé"	Qualité	5h35	5h40	5h28	5h30	2023
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2023
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2023

M02 Infrastructures routières et de transports

Projets prioritaires 2021

- Construire, entretenir, exploiter le réseau : routes et ouvrages d'art;
- Poursuivre les travaux de la route des Nations;
- Terminer et mettre en service le barreau routier "Mon-Idee Communaux-d'Ambilly" (MICA) et ses mesures d'accompagnement sur les routes de Jussy et de Mon-Idee;
- Poursuivre les études du boulevard des Abarois et du barreau de Montfleury;
- Poursuivre les études de la requalification de la route de Lausanne à Bellevue/Genthod et du quai de Coligny;
- Réaliser les travaux du tramway de Saint-Julien (tronçon Palettes-Ziplo);
- Mettre en service le prolongement du réseau tramway vers Bernex-Vailly (TCOB);
- Accompagner les études de nouvelles lignes de tram et BHNS selon le plan de développement du réseau des transports publics;
- Suivre la réalisation du développement du réseau ferroviaire selon l'application de Léman 2030 (loi H 1 60);
- Suivre les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes (OFROU);
- Poursuite de l'instruction du projet de la traversée du lac (Tlac) et du contournement est de Genève afin d'inscrire le projet dans le programme de développement stratégique (PRODES) de la Confédération;
- Poursuivre les études de projets d'assainissement du bruit routier;
- Accompagner et suivre l'évolution de la situation de l'aéroport international de Genève (AIG) compte tenu de la crise sanitaire.

M02 Infrastructures routières et de transports

Département responsable : DI

BUDGET

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	118'981'220	-14'524'385	-10.9%	133'505'605	125'528'986
30 Charges de personnel	20'640'992	-845'737	-3.9%	21'486'729	19'987'608
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'274'739	220'000	2.0%	11'054'739	16'054'179
33 Amortissements du patrimoine administratif	48'835'501	-12'442'054	-20.3%	61'277'555	60'343'753
34 Charges financières	-	-	-	-	5'964'637
36 Charges de transfert	38'032'988	108'406	0.3%	37'924'582	21'457'915
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	455'976
39 Facturations internes	197'000	-1'565'000	-88.8%	1'762'000	1'264'917
REVENUS	59'149'107	-44'401'931	-42.9%	103'551'038	107'983'962
42 Taxes et redevances	15'123'410	316'433	2.1%	14'806'977	14'968'842
43 Revenus divers	3'351'749	0	0.0%	3'351'749	9'514'160
44 Revenus financiers	0	-43'250'000	-100.0%	43'250'000	42'513'947
46 Revenus de transferts	40'056'698	206'186	0.5%	39'850'512	38'433'514
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	455'976
49 Facturations internes	617'250	-1'674'550	-73.1%	2'291'800	2'097'522
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-59'832'113	-29'877'546	99.7%	-29'954'567	-17'545'024
Coût d'état-major	-392'259	19'066	-4.6%	-411'325	-368'293
Coût des prestations de moyens	-6'649'944	-296'001	6.8%	-4'353'943	-5'242'031
Coûts répartis	14'500	0	0.0%	14'500	4'693
COÛT COMPLET	-64'859'816	-30'154'481	86.9%	-34'705'335	-23'150'655

POSTES

	PBudget 2021	Variations PB21-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	164.80	-3.00	-1.79%	167.80	155.34
ETP fixes	163.80	0.00	0.00%	163.80	151.84
ETP auxiliaires	-	-	-	-	2.50
ETP agents spécialisés	1.00	-3.00	-75.00%	4.00	1.00



Département des infrastructures
Office cantonal du génie civil

02/10/2020 - Page 9

M02 Justification des principaux écarts

30 - **Charges de personnel** : - 0.8 million (-3.9%)

- Transfert interne de personnel en faveur du programme M01 (3 ETP agents spécialisés) accentué par les mesures d'économies adoptées par le Conseil d'Etat.

31 - **Charges de biens et services et autres charges d'exploitation** : 0.2 million (2.0%)

- Transfert interne des dépenses relatives à la logistique, désormais regroupées à la direction administrative et des grands projets (DAGP) (+ 220 000 francs).

33 - **Amortissements du patrimoine administratif** : -12.4 millions (-20.3%)

- Certaines immobilisations du bilan d'entrée IPSAS 2007 arrivent en fin de vie.

36 - **Charges de transfert** : 0.1 million (0.3%)

- Adaptation de l'amortissement des subventions d'investissement accordées.

44 - **Revenus financiers** : - 43.3 millions (100%)

- Absence de la part du bénéfice de l'aéroport international de Genève (AIG) revenant à l'Etat en raison de la crise sanitaire (- 43 250 000 francs).



Département des infrastructures
Office cantonal du génie civil

02/10/2020 - Page 10

M02 Indicateurs 2021

	Type indicateur	PB21	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics)						
1.1 Avancement des projets d'infrastructures : écart en % entre le budget d'investissement et les dépenses effectives	Efficacité	+/-25%	+/-10%	-33%	+/-10%	2024
1.2 Liaison ferroviaire CEVA (part cantonale) : écart en % entre le budget annuel et les dépenses réelles	Efficacité	+/-10%	+/-10%	-16%	+/-10%	2022
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de réalisation de l'entretien des chaussées et des ouvrages d'art : rapport en % entre le budget et les dépenses réelles du crédit de renouvellement	Efficacité	90%	90%	84%	90%	2024
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	80%	80%	85%	80%	2024
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	80%	80%	88%	80%	2024
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	80%	80%	84%	80%	2024
3. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
3.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	N/D	144	148	143	2024

M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation

Projet prioritaire 2021

- Le projet de dématérialiser, en collaboration avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN – programme B05), toutes les prestations légalement réalisables avec un guichet virtuel 24/24 est en cours, ceci afin d'éviter un déplacement de la clientèle à l'office cantonal des véhicules (OCV) et permettre la demande de prestations en tout temps par l'usage des nouvelles technologies.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DI

BUDGET

	PBudget 2021	Variations en francs	PB21-B20 en %	Budget 2020	Compte 2019
CHARGES	16'716'964	-230'429	-1.4%	16'947'393	17'154'907
30 Charges de personnel	13'892'856	-231'450	-1.6%	14'124'306	14'064'295
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'781'605	0	0.0%	2'781'605	3'038'341
33 Amortissements du patrimoine administratif	31'503	1'021	3.3%	30'482	43'281
39 Imputations internes	11'000	0	0.0%	11'000	8'991
REVENUS	27'708'719	-26	-0.0%	27'708'745	27'309'453
42 Taxes	26'996'219	-26	-0.0%	26'996'245	26'612'594
43 Revenus divers	-	-	-	-	232
46 Revenus de transferts	710'000	0	0.0%	710'000	696'627
49 Imputations internes	2'500	0	0.0%	2'500	-
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	10'991'755	230'403	2.1%	10'761'352	10'154'546
Coût d'état-major	-264'018	6'367	-2.4%	-270'385	-259'150
Coût des prestations de moyens	-6'577'351	505'071	-7.1%	-7'082'422	-6'314'906
COÛT COMPLET	4'150'386	741'841	21.8%	3'408'545	3'580'490

POSTES

	PBudget 2021	Variations en ETP	PB21-B20 en %	Budget 2020	Compte 2019
TOTAL POSTES	114.21	-1.21	-1.05%	115.42	110.17
ETP fixes	114.21	-1.21	-1.05%	115.42	110.17



Département des infrastructures
Office cantonal des véhicules

02/10/2020 - Page 13

M03 – Justification des principaux écarts

30- Charges de personnel : -0.23 million (-1.6%)

- Transfert interne Etat;
- Mesures d'économies adoptées par le Conseil d'Etat et effet Noria.



Département des infrastructures
Office cantonal des véhicules

02/10/2020 - Page 14

M03 Indicateurs PB2021

	Type indicateur	PB21	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	9	5	5	7	2023
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2023
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	6	2	2	5	2023
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2023
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2023
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	18	18	16	60	2025

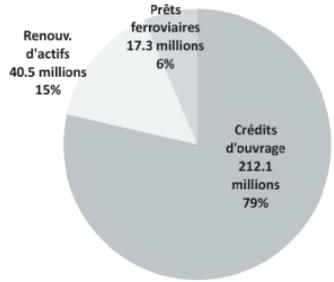
Projet de budget 2021 Investissements

Politique publique M

M Mobilité

Principaux nouveaux actifs :

- Réseau de tramways : 91.2 millions
- Projets d'agglomération : 82 millions
- Plan d'actions du réseau routier : 11.1 millions
- Etudes et réalisation du réseau ferroviaire : 7.2 millions



Renouvellement d'actifs : 40.5 millions

Dépenses 2021 = 270 millions

Merci de votre attention



COMMISSION DES FINANCES
 Sous-commission Projet de budget 2021

Rapport sur la politique publique M – Aéroport

Audition du mardi 3 novembre 2020

Procès-verbaliste : Mathilde PARISI

Commissaires :

BENE Jacques
 VELASCO Alberto

Groupe

PLR
 S

Fonction

Rapporteur

Personnes auditionnées

Schneider André
 MOINAT Corinne
 ORSEL Nicolas

Dpt/Insttit.

Aéroport Directeur général
 Aéroport Président du Conseil d'administration
 Aéroport Responsable contrôle de gestion

Annexes et documents distribués en séance

Projet de Budget 2021, sous-commission des finances

En préambule M. Schneider s'excuse pour la soumission tardive du projet de budget 2021. Il souligne que ce budget est encore au stade de projet, étant donné qu'il n'a pas encore été approuvé par le Conseil d'administration et qu'il dépendra entièrement de la prévision de l'évolution trafic de l'année suivante, qui a déjà changé moult fois jusqu'à présent. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec la Commission des finances du Conseil d'administration, afin de mettre en place un système d'indicateurs. Il estime qu'il n'est pas adéquat de réaliser un nouveau budget tous les deux mois, en raison de changements concernant les prévisions. La présente séance permet donc de présenter aux députés la situation actuelle de l'Aéroport de Genève et il souligne à nouveau qu'il ne s'agit pas de la finalité et que la situation évoluera certainement encore vers le pire.

Deux éléments principaux seront présentés durant cette séance :

- La clôture pour l'année 2020,
- Le suivie de la construction du budget 2021.



Bilan de l'année 2020

M. Schneider aborde premièrement le bilan de l'année 2020 et concrètement l'évolution du trafic 2020 en page 1 du projet de budget 2021. Il indique qu'au début de la crise, la performance en passagers était plutôt positive et légèrement au-dessus de l'année précédente mais que les chiffres sont ensuite tombés à quasiment zéro entre mi-mars et mi-juin. Une réelle augmentation est survenue jusqu'au milieu du mois d'août et s'est ensuivie d'une baisse, en raison notamment des quarantaines. Il explique que le mois de novembre dispose généralement des chiffres les plus faibles, qui sont encore péjorés par les situations de confinement, en lien avec la situation sanitaire actuelle.

Chiffres clés estimés pour 2020

Il relève que les revenus s'élèvent environ à 40% de ceux de 2019, ce qui constitue une chute importante. De plus, les charges d'exploitation ont été diminué à plusieurs reprises et une grande partie latente, soit deux tiers, concerne le personnel. Des mesures ont été prises à ce sujet, cependant, leurs effets seront visibles dès l'année prochaine uniquement. De plus, des baisses ont été réalisées en ce qui concerne certaines dépenses de fonctionnement. La sous-traitance et les études grands projets sont notamment concernés par une baisse de 30% des honoraires. Il relève que **le montant des pertes a été estimé à environ CHF 136 millions**. Ces pertes peuvent être couvertes par un emprunt obligataire supplémentaire de CHF 300 millions contracté en avril. M. Schneider souligne que la difficulté se situe dans le passage d'une prévision d'une diminution de 50% à une diminution de 67% de passagers sur l'année. Il relève que les pertes ont pu être en partie contenues, mais elles restent très importantes.

Hypothèses sur le budget 2021

Il aborde premièrement les scénarios.

Le scénario initial était :

- le 3 -, qui prévoyait, par rapport à 2019, 77% des passagers en 2021. Au vu de la situation actuelle, ce scénario est peu probable.

Deux autres scénarios sont donc en train d'être étudiés :

- le scénario 4 -, qui prévoit 60 % des passagers et
- le scénario 4 --, qui prévoit 50% des passagers pour 2021.

Des indications concordent vers une éventuelle rapide reprise dès l'été prochain mais il existe cependant encore une interrogation quant à la saison d'hiver de Genève Aéroport. La saison d'hiver étant généralement importante, son faible caractère cette année pourrait avoir une influence sur le débit annuel. Il souligne que ces points sont extrêmement mouvants.

Hypothèses-clés quant au budget provisoire 2021.

Premièrement, la dette n'augmentera pas l'année prochaine par rapport au scénario 3- même si le scénario est moins bon que ce qui a été initialement prévu. Des réductions supplémentaires ont été réalisées, aussi bien sur les investissements que sur les frais d'exploitation. De ce fait, un résultat provisoire déficitaire de CHF 49 millions est prévu pour l'année prochaine.

Par ailleurs, une augmentation tarifaire de CHF 4,45 par passager et de 10% sur les atterrissages a pu être négociée, ce qui est historiquement la plus grande augmentation de taxes aéroportuaires jamais opérée. Il relève qu'une contribution de CHF 16.3 millions supplémentaires est donc attendue.



Ces augmentations pourraient être rendues opérationnelles dès l'été 2021, ce qui est une bonne nouvelle. Il ajoute que les compagnies aériennes, qui souffrent également beaucoup de la situation actuelle, n'étaient initialement pas favorables à la moindre augmentation de redevance aéroportuaire.

Réduction d'ETP

Deuxièmement, une **réduction de 54,1 EPT** (équivalents plein temps) a été effectuée concernant le personnel. Il s'agit de suppressions de postes sans licenciements, c'est-à-dire d'employés ayant décidé de quitter leur poste ou de passer en pré-retraite. Il explique qu'il a été décidé de ne pas remplacer ces postes, à quelques exceptions près. Il relève ensuite que la Confédération a prolongé de six mois les RHT. Le montant que cela peut rapporter a été augmenté, en poussant le RHT à 30% jusqu'à mi-août 2021. Il explique que tous les projets qui ne sont pas cruciaux pour l'opérationnel de l'aéroport ont été gelés durant le mois de novembre.

Dépense de fonctionnement

Un effort important a également été réalisé quant aux dépenses de fonctionnement qui ont été réduites de CHF 27 millions. Cet effort passe également par la fermeture d'une partie des infrastructures. L'ouverture de l'Aile Est a notamment été reportée de novembre-décembre 2020 à fin 2021. Cela permettra de reporter l'amortissement de ce bâtiment. Il relève que le budget d'investissements sur les années 2020-2021 a été réduit de CHF 70 millions, puis de CHF 100 millions. De nombreux projets ont été arrêtés et la planification directrice a été entièrement révisée. Il fait part d'une contrainte, celle de la réduction des investissements tout en s'assurant que l'opérationnel de l'Aéroport ne soit pas mis en péril. Il relève qu'une analyse détaillée a donc dû être réalisée.

Budget 2021 (page 5)

M. Schneider relève que ce budget est notamment comparé à l'estimé de 2020. Il relève une erreur : l'effectif ne baisse pas de 99%, mais de 5,2%. Il ajoute qu'une version corrigée sera envoyée aux députés. Il explique que la baisse pourra être davantage contenue, malgré le fait que l'augmentation des revenus ne soit pas importante. Il souligne le caractère mouvant et imprévisible de ce budget et ajoute qu'une discussion est également en cours avec le Conseil d'administration quant à la possible mise en œuvre d'un plan social. En ce qui concerne les prévisions en termes de passagers, il relève qu'il est prévu de retrouver les chiffres de 2019 d'ici à 2024. La majorité des institutions européennes et mondiales de l'aviation partage l'idée qu'une décroissance structurelle de l'aviation n'aura pas lieu, mais qu'il faudra environ quatre ans pour retrouver les chiffres présents avant la crise.

A la suite de quoi, M. Schneider présente aux députés M. ORSEL, représentant du département des finances de Genève Aéroport.

Questions de commissaires

Un commissaire aborde les déficits d'environ CHF 50 millions et il demande si une partie sera financée par l'emprunt qui avait été émis ?

M. Schneider répond que cela reste à voir. Il explique que la participation au bénéfice de 2019 a d'ores et déjà été payée au canton cet été. De plus, la participation à la recapitalisation de la CPEG doit encore être payée. Il explique que des discussions sont en cours avec la CPEG afin de reporter ce versement. Si tel est le cas, les pertes pourraient être couvertes par l'emprunt réalisé. Cependant si ce n'est pas possible, des lignes de crédits, négociées avec les banques, pourront être utilisées. Il relève que l'objectif est de réussir à contenir la dette à CHF 750 millions. Il relève que ce plafond est inférieur à l'endettement possible et souligne qu'il sera essentiel de trouver un équilibre entre dettes et revenus après la crise. Il précise que cet équilibre ne pourra



pas être atteint avant 2030 au minimum. De ce fait, une réserve sur l'endettement doit être conservée afin d'opérer les investissements. Il souligne que l'Aéroport finance tout lui-même. M. Schneider explique ensuite que des discussions sont en cours avec le Conseil d'Etat. Le but est de le convaincre d'accorder à l'aéroport un délai de plusieurs années, durant lesquelles il pourra conserver les 50% du bénéfice dans le but de réduire ses propres dettes. Il relève que cette proposition est actuellement en cours de discussion et mais qu'elle n'a pas encore reçu d'accueil favorable. Il explique ensuite que l'Aéroport de Genève n'a pas reçu d'injections financières sous forme de prêts. Le but est de continuer dans cette optique.

Un autre commissaire a une première question quant à la sureté. Il relève que le projet à ce sujet a été gelé en commission de l'économie, certains députés souhaitant tout de même revoir la problématique lorsque la situation s'améliorera. Personnellement, il trouve cette situation inquiétante. Il demande à M. Schneider si le gel ou le refus du projet peuvent constituer des dangers pour l'aéroport.

M. Schneider relève que l'Aéroport a subi des pertes en termes d'évaluation des agences de rating. Il relève que si cette loi est votée, il ne sera plus capable d'être bénéficiaire. De plus, il relève qu'une situation financière stable ne pourra pas être retrouvée avant 2030. Si l'aéroport était comparé à une SA, il serait en surendettement massif. Il ajoute que certains crédits devront être renégociés et explique que ces éléments auront un impact sur le rating supplémentaire car chaque nouvel emploi futur aura donc un coût plus élevé. Il précise que l'Aéroport de Genève est passé de A- à triple B + dans le rating de la ZKB et ceux qui ne sont pas notés A paient plus cher car ils reçoivent un nombre plus faible d'investisseurs. Il trouverait dommage que l'Aéroport ne puisse plus s'autofinancer et il souligne que Genève Aéroport est un moteur important pour l'économie. S'il est en difficulté, les impacts ne seront pas uniquement genevois, mais seront également régionaux.

Ensuite, le commissaire demande s'il existe une volonté de remise en question du PSIA, notamment en ce qui concerne le Conseil d'administration ou le Conseil d'Etat.

Mme Moinat répond que ce n'est pas le cas pour le Conseil d'administration et M. Schneider fait part d'une volonté de l'Etat de réouverture des dossiers qui met en œuvre le PSIA. Il explique qu'un dossier a été soumis quant à la courbe de bruit admissible. M. Schneider a ensuite reçu une demande de l'Etat souhaitant revoir ce processus afin d'étudier la possibilité de créer une courbe plus petite. Il relève que ce dossier comporte d'autres points importants tels que le quota des décollages après 22 heures, un outil qui contribuera à la réduction du bruit. Il explique que l'Aéroport a pris la décision de ne plus effectuer de décollages après 22 heures, il y a déjà plusieurs années de cela mais il a été demandé dans le PSIA de disposer de trois vols intercontinentaux pouvant décoller après 22 heures. Il explique qu'actuellement, un nombre non négligeable de vols décolle après 22 heures pour des raisons de retard et que des mesures ont été prises afin d'y remédier. Ainsi, ces retards ont été réduits de plus de 15% en 2019 avant la crise, ce qui a eu un effet positif sur l'impact bruit. Pour aller encore plus loin, l'aéroport souhaiterait également introduire un système de quotas, soit un nombre limité de retards attribué à chaque compagnie. Au-delà de ces quotas, les compagnies devront verser des taxes dont le montant pourrait s'élever entre CHF 10'000 et CHF 20'000.-. De plus, un projet de création d'une sortie supplémentaire de la piste est également envisagé. Il relève que tous les éléments énoncés font partie du dossier concernant la réduction du bruit. De ce fait, si la courbe de bruit est révisée, toutes ces procédures seront gelées et repoussées de quatre ou cinq ans.



L'autre commissaire relève que les mesures proposées sont transitoires et estime que c'est une approche favorable.

M. Schneider relève que la dernière courbe de bruit réalisée date de 2009 et est basée sur le bruit de l'année 2000. Il souligne que l'augmentation de la courbe de bruit est logique, étant donné que vingt ans se sont écoulés entre deux et il relève qu'il est compliqué de modifier des dossiers aussi importants en cours de route, étant donné que le travail doit être réalisé sur le long terme. Il explique ensuite qu'une rencontre avec l'Etat aura lieu à ce sujet à la fin du mois de novembre.

Le commissaire trouve que le souhait de l'Etat de restreindre l'Aéroport afin de bâtir, et donc de limiter l'outil économique, est absurde.

M. Schneider relève qu'une recherche de compromis a été effectuée dans le PSIA et il a l'impression que ce compromis est remis en doute et de ce fait une coupure dans l'outil économique surviendra si cette situation persiste. Il souligne que l'aéroport a absolument besoin d'un cadre fixe, étant donné que les processus et les réflexions se font sur le long terme. **Il relève que, de manière générale, l'aéroport lutte pour sa survie.**

Le commissaire explique être pessimiste quant à l'avenir de l'aéroport, et M. Schneider estime que cela pourrait être favorable que l'Aéroport se rende à la commission des finances, afin d'expliquer les actions qu'il réalise. Il relève que la direction générale et le Conseil d'administration ont été extrêmement proactifs.

Enfin, l'autre commissaire suggère que plusieurs membres du Conseil d'administration de l'aéroport participent à l'audition de la commission des finances.

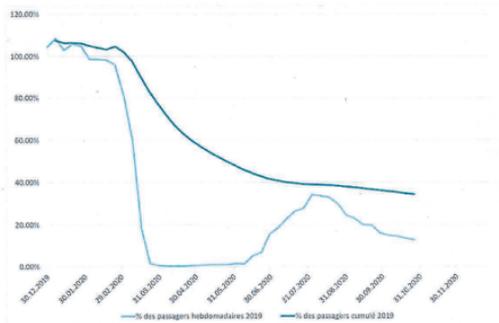
06/11/2020

GENÈVE
AÉROPORT

PROJET DE BUDGET 2021
COMMISSION DES FINANCES

11.11.2020

SITUATION TRAFIC 2020



11.11.2020

GENÈVE
AÉROPORT

1

06/11/2020

CHIFFRES CLÉS ESTIMÉ 2020

Compte de résultat synthétique NCHP	Réel	Budget	Estime	Var. Estime
	2019	2020 Révisé Cofin 19 (base S3 - 92.5% par)	2020 (base S4 - 87% par)	/ Budget
Produits	453.9	247.8	198.1	-20.6%
Redevances aéronautiques	278.7	136.0 ^a	99.1	-27.2%
Recettes non aéronautiques	215.2	111.8 ^a	99.0	-10.8%
Part des recettes non aéronautiques	43.6%	44.8%	50.0%	11.5%
Charges d'exploitation	333.4	308.0	268.3	-12.6%
Charges de personnel nettes	159.2	158.9	146.0	-8.1%
Remboursement perçu au titre du chômage partiel	0.0	-9.1	-14.2	-55.7%
Charges de personnel hors PNC	159.2	168.0	160.3	-4.6%
dont charges de personnel inactives (hors activation)	163.4	164.2	150.2	-8.2%
dont charges de personnel actives	-4.2	-5.2	-4.5	14.0%
Dépenses de fonctionnement (hors fils envoyés)	171.4	144.0	119.8	-16.6%
dont sous-traitance sécurité / surveillance	37.2	29.2	21.6	-26.1%
dont études grands projets (incl. ASR)	4.2	4.6	2.6	-43.8%
EBITDA	156.7	-60.0	-69.4	-19.7%
Amortissements	70.0	62.1	62.2	0.2%
Charges d'intérêts	2.6	3.4	4.8	42.7%
Résultat net	84.1	-123.5	-136.1	-19.8%
Part du bénéfice net revenant à l'Etat	42.0	0.0	0.0	
Investissements opérationnels	248.8	143.8	155.0	7.8%
Effectifs	1 055.7	1 074.4	1 049.1	-2.4%
Traffic en nombre de passagers	17 827	8 495	8 905	-30.5%
EBITDA / Chiffre d'affaires	21.7%	-23.4%	-35.0%	
Charges de personnel (hors pré-pension) / Chiffre d'affaires	26.8%	61.2%	37.5%	
Dépenses de fonctionnement (hors fonds envoyés) / Chiffre d'affaires	14.7%	58.2%	60.8%	

11.11.2020

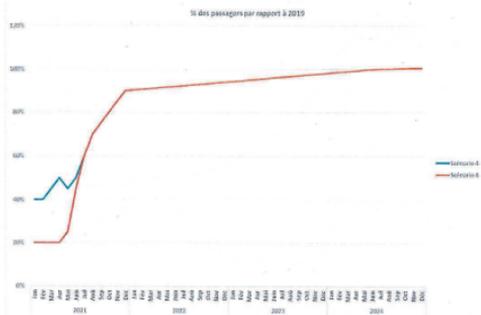
GENÈVE
Aéroport

2

HYPOTHÈSES BUDGET 2021: SCÉNARIOS DE TRAFIC

% des passagers par rapport à 2019

	Scénario 3-	Scénario 4-	Scénario 4--
2021	77%	60%	50%
2022	97%	92%	92%
2023	100%	96%	96%
2024	103%	99%	99%



11.11.2020

GENÈVE
Aéroport

3

06/11/2020

PRINCIPALES HYPOTHÈSES CLEFS DU BUDGET PROVISOIRE 2021 BASE SCÉNARIO 4-

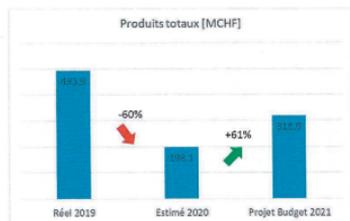
- Principe maintien de la dette au niveau du scénario S3- établi dans le courant de l'été à MCHF 750 avec une hypothèse de trafic passagers de -23% en 2021 par rapport à 2019.
- Résultat provisoire déficitaire de MCHF -49.
- Hypothèse de croissance du trafic passagers basé sur S4-
- Inscription d'un effet prix de près de MCHF 16.3 correspondant à l'effet prix sur le second semestre 2021 de CHF 4.45 / pax +10% atterrissage suite au succès de la négociation tarifaire aéronautique.
- Diminution de la charge de personnel avec réduction de -54.1 EPT en 2021. Inscription du RHT pour un montant de MCHF 12.5 afin de tenir compte de l'objectif de réduction de l'horaire de travail fixé à 30% à partir de septembre 2020.
- Réduction supplémentaire sur les autres charges de personnel MCHF 1.
- Important effort de réduction des dépenses de fonctionnement de toutes les Directions (MCHF 27: soit de MCHF 157.8 selon S3- avec -23% de pax à MCHF 131 avec S4- à -40% pax). En particulier la sous-traitance assurée en fonction du personnel interne et du RHT corrélé à la croissance du trafic, la réduction des honoraires prestations de service, les frais de déplacements repas représentation avec une enveloppe centralisée par Direction, les postes entretien des immeubles et des équipements avec l'hypothèse pour d'une fermeture du T1+ et des satellites 30 et 40 jusqu'à fin juin 2021.
- Pas d'amortissement de l'Aile Est au budget 21 suite au décalage à décembre 2020 de la mise en service à décembre 2021.
- Budget investissements MCHF 30 d'économie par rapport aux 290MCHF d'investissements plafonnés du S3- au total sur les années 2020-2021 : nouveau Budget 2021 de MCHF 90

11.11.2020

GENÈVE
AÉROPORT

4

CHIFFRES CLÉS



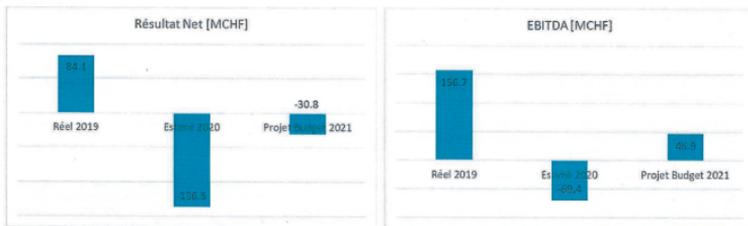
11.11.2020

GENÈVE
AÉROPORT

5

06/11/2020

CHIFFRES CLÉS



11.11.2020

GENEVE AIRPORT

6

CHIFFRES CLÉS BUDGET 2021 (PROVISOIRE)

Compte de résultat synthétique MCHF	Estime 2020 (base 04 -47% par)	Budget 2021 provisoire base 04 -40% par vs 2019)	Var. Budget / Estime
Produits	198.1	318.9	67.0%
Revenues aéronautiques	98.1	183.3	84.9%
Revenues non aéronautiques	99.0	135.6	37.0%
Part des recettes non aéronautiques	50.0%	42.5%	-14.9%
Charges d'exploitation	288.3	276.8	3.0%
Charges de personnel nettes	149.0	141.3	-3.3%
Remboursement perçu au titre du chômage partiel	-14.2	-12.5	12.3%
Charges de personnel hors fiscal	360.3	353.8	-1.7%
dont charges de personnel autres (hors activation)	150.0	148.4	-3.4%
dont charges de personnel actives	-4.5	-4.1	8.9%
Dépenses de fonctionnement (hors fds amir.)	119.8	131.0	9.3%
dont sous-traitance aéroport / surveillance	21.6	21.4	-0.5%
dont études grands projets (incl. ASR)	2.6	2.7	3.1%
EBITDA	-49.4	46.9	197.6%
Amortissements	62.2	71.2	14.4%
Charges d'intérêts	4.8	6.6	35.8%
Résultat net	-136.6	-33.8	77.4%
Part du bénéfice net revenant à l'Etat	0.0	0.0	
Investissements opérationnels	155.0	90.0	-41.3%
Efficacité	1 043.1	950.0	-9.3%
Trafic en nombre de passagers	5 905	10 778	82.5%
EBITDA / Chiffre d'affaires	-38.0%	14.7%	
Charges de personnel (hors provisions) / Chiffre d'affaires	87.3%	34.6%	
Dépenses de fonctionnement (hors fonds amir.) / Chiffre d'affaires	60.9%	41.1%	

11.11.2020

GENEVE AIRPORT

7

06/11/2020

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

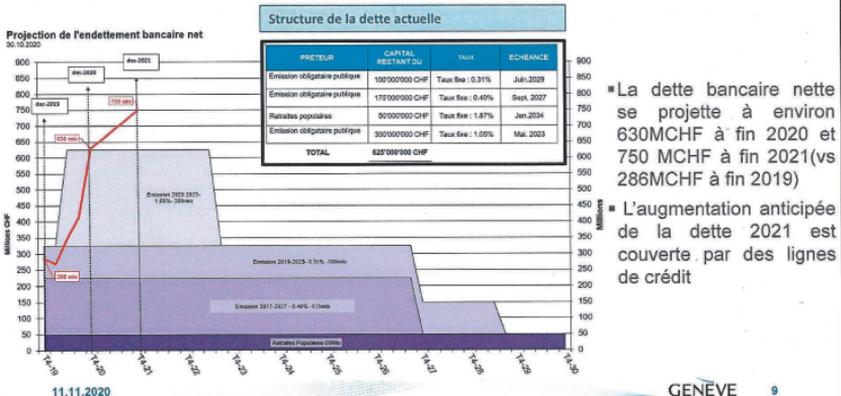
- Investissement en 2019
 - 249.8 millions CHF
- Prévision pour la période de 2020-2021
 - Avant la crise 360 millions CHF
 - Actuellement 260 millions CHF (une réduction de 28%)
- Prévision pour la période 2022-2024
 - Avant la crise 604 millions de CHF
 - Après la crise 380-405 millions CHF (une réduction de 33-37%)

11.11.2020

GENÈVE

8

ÉVOLUTION DE LA DETTE



06/11/2020

CONCLUSION

Si les prévisions de trafic actuelles sont maintenues et que le scénario S4- se vérifie en 2021, GA sera en mesure d'assurer son financement de manière autonome.

Un complément de dette devra nécessairement être souscrit en 2021. Toutes les solutions de financement seront étudiées afin de définir l'alternative la plus adaptée (emprunt obligataire, placement privé, tirage sur les lignes de crédit).

Si la situation sanitaire devait se durcir dans les mois à venir et que les hypothèses de trafic d'ici fin décembre venaient à se détériorer, il sera alors nécessaire de réévaluer la capacité de GA à financer l'intégralité de ses besoins de trésorerie. GA devra par conséquent avoir une attitude agile et effectuer une mise à jour des prévisions tous les deux mois.

L'existence des nouvelles lignes de crédit récemment négociées ou en cours de négociation finale permet à GA de bénéficier d'une marge de temps supplémentaire pour réagir en cas de durcissement de la crise. Les mises à jour devront permettre de réagir «rapidement» en cas de besoin et de valider les mesures à adopter.

11.11.2020

 10



PROJET DE BUDGET 2021
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE M :

FONDATION DES PARKINGS :
27 octobre 2020

Commissaires : Dilara Bayrak, Yvan Zweifel

Rapporteur : Yvan Zweifel

Personnes auditionnées	Institution	Fonction
DE RAEMY Antoine	Fondation des parkings	Président du Conseil
BERTOSSA Stéphane	Fondation des parkings	Directeur administratif et financier
ZUBER Damien	Fondation des parkings	Directeur général

Introduction

M. DE RAEMY rappelle que la mission principale de la fondation des parkings est de construire des parkings P+R. Ils exploitent aujourd'hui environ 200 parkings en Suisse et pas seulement à Genève. M. ZUBER précise que la fondation des parkings est l'exploitant de parking numéro 1 en Suisse, 60'000 places de stationnement sont gérées par eux.

La fondation possède elle-même des parkings en ouvrage et exploite des parkings qui appartiennent à l'État, à des communes ou à des privés.

Elle gère également le service du stationnement sur mandat de certaines communes, telles que la Ville de Genève. M. DE RAEMY précise que seul Genève a une fondation dédiée aux parkings en Suisse. A ce sujet, M. ZUBER précise qu'à Zurich par exemple, cela dépend de la Ville.

La Fondation des parkings est bénéficiaire et les parkings sont autofinancés.

Présentation générale du budget

M. BERTOSSA souligne, pour ce qui est des méthodes et pour la production du budget, qu'ils ont élaboré un nouveau système d'allocations des coûts, pour le budget 2021 et pour les comptes intermédiaires 2020. Il s'agit essentiellement de l'allocation des frais administratifs dans les différents segments d'activités. C'est ce qui explique ainsi les écarts de coûts considérables dans les comptes 2019. Ils avaient déjà un système d'allocations des coûts, mais ils l'ont fortement retravaillé avec l'intention d'essayer d'allouer le plus possible de coûts internes.

M. BERTOSSA précise que le budget est produit très tôt et, cette année, les effets Covid ne sont pas pris en considération dans ce budget. Ils n'étaient pas en mesure d'établir des hypothèses solides et pertinentes pour 2021 ; il faut donc lire ce budget comme étant dans la continuité des exercices précédents, ce qui est un élément très important. Ils ne sont pas en mesure aujourd'hui de faire un budget plus précis en lien avec les incertitudes de la seconde vague.

Contrairement aux TPG par exemple, la Fondation des parkings est relativement à l'abri de grosses fluctuations de recettes. La fondation perdra CHF 3 millions cette année, mais reste bénéficiaire et n'est pas un poids pour la collectivité publique. Ils sont très vigilants à rester une institution bénéficiaire et à ne pas être une charge pour l'État. Il est précisé que leurs salariés n'ont pas le droit aux RHT.

M. ZUBER indique que les RHT ont été demandées puisque les salaires des agents sont payés par les communes. Les agents sont employés de la Fondation des parkings et assermentés, mais au service des communes. La fondation refacture aux communes un montant qui comprend les salaires. Lors de la suspension des cinq semaines des contrôles, les communes ont demandé à ne pas payer les prestations, ce qui n'était pas attendu puisque les salaires étaient là. Les communes ont demandé de faire une demande pour les RHT, ce qui a été fait et contesté une première fois. Ils ont fait une deuxième demande et ont contesté cela devant le Tribunal, étant précisé qu'ils attendent la décision.

M. DE RAEMY informe avoir négocié avec les communes la prise en charge de la moitié des charges par chacun. C'est un « arrangement Covid ».

M. ZUBER souligne que ce qui est très important est de maintenir de bonnes relations avec les communes puisque la moitié de leur personnel est dédiée au service du stationnement. S'ils étaient entrés en confrontation avec les communes, ils auraient pris le risque de ne pas être renouvelés lorsque le contrat arrive à échéance fin 2021, ce qui les aurait obligés à licencier la moitié du personnel. Même s'ils avaient gagné en procédure sur ce point au tribunal, ils auraient pris le risque de voir leur contrat résilié, ce qu'ils ne souhaitent pas.

M. BERTOSSA relève ensuite que la deuxième hypothèse très importante, non prise en compte dans ce projet de budget 2021, est les travaux en cours du Conseil d'État pour la révision des tarifs de la location ou des abonnements des parkings, qui devrait être en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Ces changements tarifaires vont avoir des impacts puisque la fondation des parkings, compte tenu des nouvelles stratégies en la matière, va elle-même adapter de nouveaux tarifs pour le stationnement horaire ou pour des abonnements des habitants et pendulaires. Toutefois, comme tous les paramètres n'étaient pas maîtrisés, ils ne sont pas intégrés non plus dans le budget.

M. DE RAEMY précise que la fondation des parkings gère les parkings de l'État. A partir du 1^{er} janvier prochain, l'État va décider de nouvelles dispositions, notamment en lien avec la suppression des places pour les pendulaires des parkings de l'État. Cela va inévitablement impacter les résultats dans les parkings de l'État. Le budget 2021 ne tient pas compte de toutes ces variables, car il y a trop d'inconnues à ce stade. Cependant, il y a environ 5'000 places de parking en ouvrage qui appartiennent à l'État de Genève. La fondation des parkings a travaillé sur de nouvelles tarifications pour ces parkings. Toutefois, on ne voit pas l'incidence de cette décision de l'État dans le budget.

Un commissaire constate que certains parkings sont bénéficiaires et d'autres pas. Cela donne l'impression qu'il y a une espèce de péréquation entre les parkings. Il est évident que, par hypothèse, pour un ouvrage qui vient de sortir de terre l'amortissement est plus élevé et tend à se réduire avec le temps. Il demande s'ils savent que certains parkings seront déficitaires, mais qu'ils l'intègrent dans une logique globale de péréquation.

M. ZUBER répond que c'est toujours le propriétaire qui décide des tarifs du parking. Pour les 110 parkings de l'État de Genève, gérés par la fondation des parkings, les tarifs des abonnements sont décidés par arrêtés du Conseil d'Etat. Les tarifs visiteurs sont décidés d'entente entre l'OBA, l'Office cantonal des transports et la fondation des parkings, sur recommandation de la fondation des parkings. Pour les parkings privés ou des communes, chaque propriétaire décide sur recommandation de la fondation des parkings. La fondation a pour mission de construire et d'exploiter des parkings P+R qui sont, par définition, déficitaires, mais subventionnés, raison pour laquelle c'est une entité publique qui les construit. Les parkings habitants et vélo-stations ne sont pas rentables non plus et sont là uniquement pour améliorer la mobilité. Certains bénéfiques peuvent être faits sur des P+R qui sont amortis et ouverts depuis un certain temps. Toutefois, lorsqu'un parking P+R ouvre, il est déficitaire pour un certain temps. Il ajoute que ce budget ne représente que le travail de la fondation des parkings sur ces parkings, mais que les dépenses et les recettes propres des différents parkings ne sont pas dans ces budgets.

M. ZUBER indique que pour les 110 parkings de l'État gérés par la fondation, ils sont aujourd'hui rémunérés aux frais réels, soit en fonction du travail effectué, des décomptes d'heures, de passage, d'appels, etc. Ils facturent aux frais réels pour les coûts d'exploitation. Il n'y a donc aucun bénéfice là-dessus. Pour la partie administrative, soit comptabilité et gestion, ils sont jusqu'à présent payés au pourcentage des recettes des parkings. Les coûts vont désormais baisser alors que le travail sera égal voire supérieur. Ils ont donc demandé à l'Etat de passer sur une rémunération forfaitaire pour l'année prochaine.

Revue analytique du budget 2021

M. BERTOSSA relève que le bénéfice de ce budget 2021 est d'environ CHF 6,5 millions ; soit CHF 1 million de moins que le budget 2020.

Dans le détail, on voit que pour les produits, ceux-ci baissent d'à peu près CHF 1 million. En regardant les différents segments d'activités, la baisse est perceptible déjà pour toute l'activité des parkings P+R. Cette baisse de recettes s'explique par une modification au niveau de l'offre de stationnement. Ils connaissent des changements de différents types ; il y a des arrêts comme pour le P+R du CERN (rétrocession du terrain). A l'époque de l'établissement du budget 2021, il n'y avait plus le P+R de la Gravière à Meyrin. Ils ont des travaux de différents P+R.

Pour le segment des macarons, ceux-ci sont une source de revenus très importante. Le macaron est un peu le bailleur de fonds de la fondation pour tous ces parkings P+R et habitants. Le produit net des macarons par mois leur est rétrocédé et est une source très importante pour le financement lors de la construction, l'exploitation, transformations de l'ouvrage, etc. Ces recettes de macarons sont stables par rapport au budget précédent. Dans le détail, on constate que les recettes issues des macarons annuels sont légèrement plus basses, mais sont compensées par les macarons à gratter, en particulier les macarons professionnels, qui ont un grand succès.

Pour ce qui est du service des stationnements, les recettes des contrats vont baisser pour 2021 en raison de la baisse des frais de gestion de ces mandats. Puisque la fondation facture à prix coûtant plus la marge de développement, si les frais de fonctionnement budgétés sont à la baisse, les recettes aussi.

Pour ce qui est des frais de fonctionnement de la fondation, ceux-ci sont globalement stables.

Dans le détail, il y a des effets aussi de compensation, mais globalement, malgré le fait d'avoir des parkings supplémentaires en activité, ils ont deux P+R provisoires qui devraient entrer en service dans le courant de l'année 2021 (P+R du Trèfle Blanc et celui de Vailly à Bernex).

Malgré la mise en service de ces parkings extérieurs, il n'y a pas d'augmentation des charges de fonctionnement. Il y a également une baisse des charges financières en 2021, ils atteignent un quasi-désendettement à l'exception de dettes particulières qui concernent le parking du Prieuré. A fin 2021, la fondation n'aura plus de dette hypothécaire sur son patrimoine à cette exception près.

Questions des commissaires

Un commissaire relève qu'il y a CHF 1,5 million de plus de facturation, ce à quoi M. BERTOSSA répond que c'est lié au nouveau système de facturation. Ils facturent désormais beaucoup plus en interne qu'auparavant.

M. ZUBER précise que dans les comptes de chaque parking, le seul impact avant des frais internes était les frais administratifs et les frais du personnel d'exploitation. Désormais, ils intègrent dans les frais d'exploitation les charges des services support. Ils sont à présent affectés par parking. Il y a donc le Département des systèmes d'information, le Département travaux, la Direction générale et le service administratif. Ce sont quatre Départements qui viennent affecter les comptes de chaque parking.

Une commissaire demande pourquoi Meyrin Gravière est repris. Elle demande si les terrains sont repris par la commune. M. ZUBER répond que Meyrin Gravière est un terrain qui était loué par un propriétaire privé au centre commercial de Meyrin, qui leur relouait une partie pour le P+R. Ce terrain a été vendu par les propriétaires au canton de Genève pour un projet. Le centre commercial de Meyrin a résilié leur convention, mais ils se sont adressés à l'État pour récupérer ces places et les exploiter le plus longtemps possible.

Une commissaire indique qu'il a été question d'une perte sèche de CHF 7 millions par rapport aux parkings de l'État, dans le cas de favoriser la mobilité douce. A ce propos, M. de RAEMY constate que des parkings vides coûtent chers. Si on vidait ces parkings, notamment en lien avec les abonnements pour les pendulaires, l'État se verrait amputé d'environ CHF 7 millions de recettes. Sur 5'500 places, 4'000 sont utilisés par des fonctionnaires de l'État, ce seront donc les premiers impactés. L'idée est d'avoir des prix avantageux pour que les gens utilisent les parkings autrement.

M. ZUBER relève que tout le monde a compris que l'Etat demande à arrêter de louer des places en ville pour les pendulaires, ce qui génère un impact négatif sur les recettes. L'Etat demande toutefois de compenser celles-ci. Leur mission a donc été d'élaborer une nouvelle offre permettant d'apporter des recettes supplémentaires tout en diminuant le trafic. Ils ont donc élaboré de nombreux nouveaux produits. L'idée est de baisser le prix du stationnement pour les habitants. Ils veulent par exemple remplir ces parkings avec des habitants du quartier. Ils vont essayer d'augmenter l'occupation des parkings aux heures creuses en baissant le tarif des visiteurs à ces heures. L'idée est de libérer la voie publique. Ils veulent aussi baisser les tarifs pour les deux roues motorisées. Cela aura deux effets, soit libérer de l'espace sur la voie publique et compenser les recettes. Ils réfléchissent à différentes options pour avoir de nouvelles recettes.

M. de RAEMY précise toutefois qu'il y aura une perte. Malgré toute cette dynamique, cela ne compensera pas les recettes de tous les abonnements.

M, ZUBER ajoute que le département a demandé de compenser la perte sur 6 ans.

Une commissaire demande, sur le parcage horaire au niveau des tarifs si c'est la fondation des parkings qui fixe les prix.

M. ZUBER répond que c'est une loi cantonale pour la voie publique. Aujourd'hui, en Ville de Genève, c'est CHF 2.80 l'heure et hors ville de Genève c'est CHF 1.50 l'heure, étant précisé que c'est la loi qui le prévoit.

M. BERTOSSA complète en disant que les recettes de stationnement de la voie publique ne sont pas des recettes pour la Fondation. Ils encaissent ces recettes par les moyens de perception, mais ils les redistribuent à son bénéficiaire. C'est l'occasion de rappeler qu'ils sont dans une situation atypique puisqu'il y a des charges pour la Fondation.

M. de RAEMY indique qu'il existe un litige « Ville de Genève et État de Genève ». Ils ont tout fait pour éviter d'y être mêlés. Ils ont cependant aujourd'hui rendu attentif la Ville de Genève et l'État de Genève qu'il y a environ CHF 11 millions non répartis puisque cela dépend du litige. Cela fait des mois qu'ils ont cet argent en compte, qui n'a pas été placé et coûte CHF 20'000.- de frais de garde. Ils ont désormais menacé la Ville de Genève et l'État de Genève de redistribuer ce montant s'ils n'avaient pas trouvé d'accord d'ici la fin de l'année. A partir de janvier 2021 toutefois, les recettes des horodateurs iront directement à la Ville. Cela n'impacte pas les comptes de la Fondation, sauf concernant les frais de banque.

Un commissaire demande s'il est question d'augmenter les tarifs horaires de stationnement, étant précisé qu'elle a été choquée de ceux de Zurich. M. de RAEMY pense que ce serait très mal perçu par la population par les temps qui courent. Il pense que les tarifs sont désormais relativement justes.

M. ZUBER indique que Genève a des tarifs bas en comparaison des autres cantons. Tout est bas ; aussi bien le tarif horaire du stationnement que le tarif des macarons. Toutefois, le prix n'est pas là pour rapporter, mais pour contribuer à l'amélioration de la mobilité. La seule chose qui est beaucoup trop chère à Genève est le tarif des visiteurs à la journée qui est progressif. Il donne l'exemple d'un stationnement de 10 heures à Saint-Antoine qui coûtent CHF 38.-. Cela est trop cher, raison pour laquelle les gens prennent des abonnements même si les gens ne sont pas incités à prendre leur voiture. En augmentant les tarifs, il faut aussi faire attention puisqu'il y a les artisans, les commerces, leurs clients, etc. Le stationnement est limité dans la durée sur la voie publique. A terme, ils pourront toutefois réfléchir à augmenter le tarif du macaron, qui est de CHF 200.- par année, ce qui est particulièrement bas.

Un commissaire demande s'ils sont soumis à la grille de l'État en lien avec l'annuité des salaires.

M. DE RAEMY indique qu'ils n'y sont pas soumis, mais qu'ils se calquent sur les grilles de l'Etat. Ils ne sont toutefois pas contraints à l'annuité.

Un commissaire constate que le versement de l'annuité a été budgété, soit CHF 230'000.- d'augmentation. Il demande si c'est automatique.

M. BERTOSSA répond que c'est inspiré du système de l'État, mais qu'ils ont un mécanisme et une grille salariale propres.

M. ZUBER souligne que, selon la volonté de l'État de baisser les salaires de 1%, la fondation des parkings pense que ce serait une mauvaise mesure. Il n'y aurait aucun impact positif sur les comptes de l'État et baisser les salaires serait très mal vu.

Les commissaires présents remercient le département pour toutes les explications précises reçues, ainsi que la procès-verbaliste pour son travail rapide et de qualité.